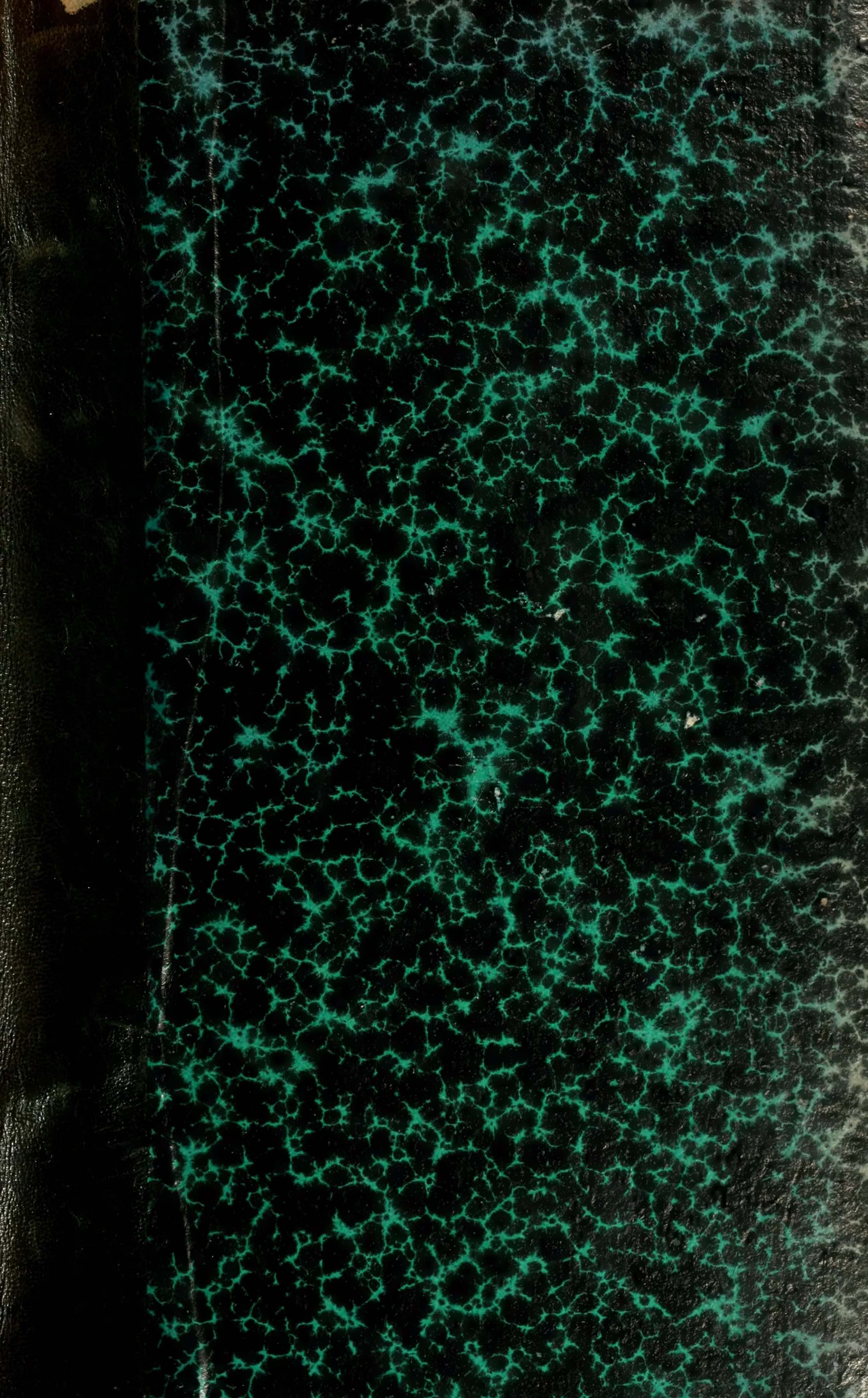
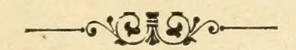
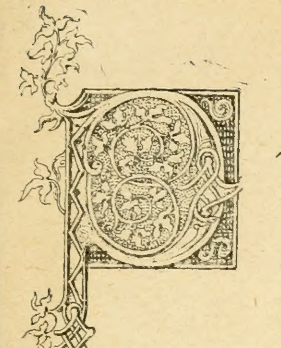


PROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

d'Histoire et d'Archéologie Provençales





ROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE PROVENÇALES

PUBLIEE PAR LA

SOCIETE DE STATISTIQUE, D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

DE MARSEILLE ET DE PROVENCE

TOME X — ANNÉE 1930

(1er et 2me Trimestres)



MARSEILLE

AU SECRETARIAT GENERAL DE LA SOCIETE

Palais de la Bourse

—

1930

Le sens de la Poésie de Mistral

L'illustre enfant de Maillane rappelle, dans ses MEMÒRI E RACONTE, l'espèce de volupté qu'il éprouvait à être porté sur le sein de sa mère. On peut s'étonner d'un tel souvenir. L'étonnement cesse quand on apprend que sa mère lui complut en cela jusqu'à l'âge de cinq ans!

« Une fois, dit-il, — j'avais cinq ans, — à moitié chemin du village, ma pauvre mère me posa en me disant : « *Oh! peses trop! aro te pode plu pourta.* » « Oh! tu pèses trop! maintenant je ne puis plus te porter. »

Je vois là un symbole, une préfiguration de l'amour voué par Mistral à sa terre natale, un attachement infrangible pour cette commune mère dont le sein, plus robuste que celui de la mère mortelle, le porta sans répit et dans lequel il repose glorieux et immortel.

Mieux que le géant de la fable retrouvant des forces au contact de la terre, Mistral, qui jamais ne perdit ce contact, sans cesse vit croître les siennes. Et son œuvre, nourrie de force terrienne, est à la fois le résultat et la récompense de ce fidèle attachement.

L'attachement à sa terre en même temps que l'amour de sa langue, sont d'un grand prix pour comprendre le sens de la poésie mistralienne, pour en dégager, à travers expressions, images et symboles, les impérissables et salutaires enseignements.

*
* *

« Mon père », nous apprend encore Mistral, « n'avait jamais lu que trois livres, le NOUVEAU TESTAMENT, l'*IMITATION* et DON QUICHOTTE. »

Dans ses courses aventureuses, Don Quichotte rencontre un jour un chevalier, Don Diègue de Miranda. La conversation s'engage. Don Diègue raconte qu'il a un fils âgé de dix-huit ans, dont six passés à Salamanque pour y apprendre les langues grecque et latine, n'ayant voulu connaître d'autre « *science* » que la poésie et refusant d'affronter celle des lois. Son temps se passait, dit Don Diègue, à étudier Homère et Virgile, sans faire grand cas de la poésie *de romance* (c'est-à-dire écrite en langue vulgaire, le Castillan). Don Quichotte répond qu'il ne faut pas contraindre ses fils, lorsqu'ils n'y sont point réduits pour gagner leur pain ,à étudier telle ou telle science, mais qu'il faut leur laisser choisir celle pour laquelle ils ont le plus d'inclination.

Suit un éloge de la poésie où le bon chevalier affirme à Don Diègue que celui qui la comprendra comme elle doit être comprise aura un nom fameux et estimé dans toutes les nations politiques du monde. « SERA FAMOSO Y ESTIMADO SU NOMBRE EN TODAS LAS NACIONES POLITICAS DEL MUNDO. »

Mais en ce qui concerne la poésie écrite dans la langue vulgaire, Don Quichotte estime que le fils de Don Diègue n'en a point compris la valeur.

« Tous les poètes antiques, dit-il, écrivirent dans la langue de leur mère et n'en cherchèrent pas une étrangère pour exprimer la beauté (*alteza*) de leurs concepts. Ceci étant, il conviendrait que cette coutume s'étendît dans toutes les nations, et qu'on ne méprisât point le poète Castillan, parce qu'il écrit en sa langue, ni même le Biscayen, qui écrit dans la sienne. Et notre bon chevalier termine en disant à Don Diègue :

« En conclusion de mon propos, seigneur hidalgo, laissez cheminer votre fils vers où l'appelle son étoile. »

François Mistral dut certainement, ou c'est tout comme, s'inspirer de ce remarquable passage du Don Quichotte. Il plaça à Aix son fils Frédéric, pour lui faire étudier la science des lois, dédaignée par le jeune Don Diègue de Miranda, à laquelle science le jeune Mistral préféra aussi Homère et Virgile. Ses trois ans de Faculté accomplis et ses études juridiques achevées, bien que peu goûtées, son père le laissa cheminer vers où l'appelait son étoile, suivant les conseils de Don Quichotte. Mais mieux inspiré que le fils de Don Diégue, Mistral, lui, aima et cultiva la poésie *de romance,* et cet amour et cette culture ont rendu son nom « *famoso y estimado en todas las naciones politicas del mondo* ».



On raconte que Dante, au moment d'entreprendre sa Divine Comédie, pencha pour la langue provençale. Il y a un indice de cette velléité dans le XXVIe chant du *Purgatoire,* où le grand Florentin fait parler en cette langue le fameux troubadour Arnaut Daniel. Mais l'amour de la patrie l'emporta et le beau parler toscan nous a transmis les trois cantiques immortelles.

Cette velléité de Dante pour la langue provençale, je ne pense pas que Mistral l'ait jamais eue pour la langue française, s'y fut-il même essayé. C'est en provençal, spontanément, qu'il a senti, qu'il a rêvé, qu'il a pensé. Les formes de ses sentiments, de ses rêves, de ses idées se sont dessinées, sans estompe, dans sa langue maternelle. Montagnes et plaines, rivières et ruisseaux, bêtes et insectes, arbres et fleurs, hommes et dieux ne lui sont apparus dans la pleine netteté de leurs figures que sous leurs noms provençaux. Son attachement à sa terre eut, dès son enfance, comme expression, à la fois spirituelle et concrète, le parler même du terroir. Rien d'étranger ni personne ne

l'a amené à ce choix. Du reste, ce ne fut pas un choix. Ce fut une force de son instinct, une nécessité de sa nature, un élan de son être. Cette force, cette nécessité, cet élan, unis aux ressources de son génie, lui permettront de restituer à cette langue les lettres de noblesse qu'on lui avait retirées en suite de diverses interdictions, persécutions et proscriptions. Ce résultat il l'obtint en produisant ces incomparables chefs-d'œuvre qui ne cesseront jamais de faire l'admiration de tous les peuples.

C'est ainsi que sa langue, sa belle langue provençale dont sa poésie a pour mission de faire aimer le charme consolateur et inspirateur, l'a nourri d'harmonie et d'éloquence. Elle a été pour lui l'abondance lactée, *lactea ubertas*, dont parle l'Ancien ; car c'est en elle qu'il a puisé la vertu de l'inspiration poétique. Ainsi la gloire que Don Quichotte promettait à ceux qui consacreraient leur génie à cultiver la poésie en pratiquant la langue de leur mère a enveloppé Mistral de ses rayons divins.

*
* *

Lorsque l'Alighieri, conduit par Virgile arriva dans la prairie verdoyante « Quatre grandes ombres » s'avancèrent avec majesté : « *Onorate l'Altissimo poeta!* » s'écria l'une d'elles, en accueillant le retour du Mantouan. Je songe que Frédéric Mistral a du être ainsi accueilli à son arrivée dans les Champs-Elysées.

Comme Homère, comme Virgile, comme Dante, Mistral, est un poète altissime. Comme eux, de plus en plus, il devient un sujet d'études, de gloses et de commentaires. Ce que gagnent les poètes à fréquenter son œuvre est hors de discussion. Mais les historiens, les politiques, les moralistes, les philosophes même pourront aussi, avec avantage, puiser dans ce fonds où les richesses abondent.

variées et infinies, offrant à chacun la matière de sa spécialité. Cette matière, il faut la chercher sous les formes et les symboles qui la revêtent si magnifiquement. La découverte en sera tout profit. Ceux-là trouveront leur récompense dans les trésors certains qui les enrichiront. Mieux encore : ils seront réjouis par le reflet, peut-être durable, dont la gloire de ce génie aura éclairé leur labeur.

*
* *

La poésie mistralienne est d'une infinie richesse. Pour bien s'en pénétrer, il est de toute nécessité de se rappeler le milieu où le poète vécut. Ce lieu de la Provence, dans lequel se trouve Maillane, décoré de majestueuses colonnades de cyprès et borné au midi par les Alpilles, a imprimé dans Mistral son caractère harmonieux. Et il est évident que les Alpilles, montagnes qu'il admirait, son origine dauphinoise parlant en leur faveur, ne sont pas étrangères à la pure et noble architecture de sa poésie. Mais ce sont là des éléments géologiques et géographiques purement matériels. D'autres interviennent, éléments de ce même milieu, mais historiques et légendaires, éléments spirituels.

« *Aussi loin que je puisse me rappeler,* — dit Mistral, dans ses MEMÒRI E RACONTE, — *je vois devant mes yeux, là-bas, une masse montagneuse dont les pitons, les escarpements, les rochers et les vallons, tantôt clairs, tantôt sombres, du matin au soir, ondulent, bleuissants. C'est la chaîne des Alpilles ceinturée d'oliviers, comme un rempart de rochers grecs, véritable belvédère de gloire et de légende. C'est au pied de ce rempart que le sauveur de Rome, Càius Màius (comme nos paysans appellent Caius Marius) encore populaire dans toute la contrée, attendit les Barbares derrière les murailles de son camp. Et depuis deux mille ans ses trophées victorieux se dorent d'une patine rousse, sur*

les Antiques, à Saint-Remy. C'est sur la pente de ces versants que l'on rencontre les fragments du grand aqueduc romain qui, à ce que l'on raconte, amenait les eaux de Vaucluse dans les Arènes d'Arles: conduit que les gens nomment « Ouide di Sarrasin » parce que c'est par là que les Maures s'emparèrent d'Arles. C'est sur les escarpements de ces hauteurs, que les princes des Baux avaient leur château-fort. C'est dans la fragrance de ces vallées, aux Baux, à Romanin et à Roquemartine, que tenaient Cour d'Amour les belles châtelaines du temps des troubadours. C'est à Montmajour que dorment, sous les dalles des cloîtres nos rois d'Arles. C'est dans ces grottes du vallon d'Enfer, de Cordes, que hantent nos fées. C'est sous ces ruines ou romaines ou baussenques que gît la Chèvre d'or. »

Cette page magnifique explique Mistral. Elle dit la part d'influence dont ce paysage a marqué son œuvre et le fonds essentiellement racial, historique et légendaire de sa sublime poésie.

Il a donc vécu dans les champs pacifiques du coin de Provence le mieux composé, en constante fréquentation avec les travailleurs de la glèbe, qui, — la machine n'ayant pas encore aboli leurs gestes nobles, — lui apparaissaient sous un aspect quasi sacerdotal.

Dans les guérets le geste du semeur, celui du moissonneur dans les blés, du laboureur le long du sillon, du faucheur aiguisant sa faux en émergeant des prairies, ces gestes, tous augustes, Mistral les a vénérés. Magnifiquement il en a dégagé l'harmonieuse et grande signification. Il les a fixés en des vers immortels que, du moins, la hideuse machine ne saurait abolir.

A la stabilité de cette vie calme et féconde, Mistral a opposé, en manière de contraste, le caractère stérile et

transitoire des événements provoqués par l'ambition et l'envie: révolutions, changements de régime, insurrections, tumultes et troubles. Au milieu de toutes ces majestueuses et simples choses de la campagne, conférées avec les vanités et déficiences de tant d'efforts sisyphéens, de tant d'agitations de néant, il a construit une œuvre sans seconde dont la poésie ethnique, géographiquement et historiquement locale, dégage néanmoins un enseignement universel.

Ainsi donc, par cette belle page des « MEMÒRI E RACONTE », on peut facilement se rendre compte des divers caractères de la poésie de Mistral. Elle est rustique, légendaire, historique, traditioniste et religieuse. C'est dans MIREILLE surtout qu'apparaît le caractère rustique, traditioniste et religieux. L'aspect historique on le trouve dans NERTE, CALENDAL, LA REINE JEANNE et LE POÈME DU RHONE. Quant à l'aspect légendaire on le découvre partout, aussi bien dans les grands poèmes que dans LES ILES D'OR et LES OLIVADES.

Il est imposisble de passer en revue toutes ces grandes œuvres, même cursivement. Mais, avant tout, il est utile de déclarer qu'elles sont spécifiquement Mistraliennes, c'est-à-dire qu'elles ne s'apparentent à aucune œuvre autre, ni antique ni moderne. Et pour s'être déclaré lui-même *Umble escoulan dóu grand Oumèro,* aucun des poèmes de Mistral ne ressemble aux poèmes Homériques ; et il y a dans cet hommage plus de vénération que de réalité.

Les actes de Calendal n'ont rien de commun avec ceux d'Achille. Ils sont d'une autre nature. Achille n'est qu'un guerrier et ses actions sont des exploits ; Calendal est une synthèse de travailleur et de paladin et ses exploits sont des travaux. On pourrait multiplier les différences.

Il semblerait que l'on puisse tout au moins rapprocher MIREILLE de l'ODYSSÉE. L'ODYSSÉE, en effet, ne chante

pas seulement les erreurs d'Ulysse mais les institutions civiles, les mœurs urbaines — et rurales aussi comme dans MIREILLE. Et par exemple la description du vieux Laërte retiré dans son domaine, celle du porcher Eumée sont d'un beau réalisme et d'une étonnante vérité. On ne saurait trouver rien de plus rustique et cependant de tout ceci rien n'a inspiré MIREILLE, chef-d'œuvre des poèmes rustiques.

Mais si Mistral n'imite point Homère n'imiterait-il pas Virgile ?

Pas le moins du monde. Ce n'est point parce que MIREILLE et les GÉORGIQUES ont pour sujet les travaux de la terre qu'on trouvera, entre ces poèmes, une ressemblance quelconque. L'un est didactique ; l'autre, dramatique. L'un enseigne non sans émouvoir ; l'autre émeut non sans enseigner. Pas d'amour dans l'un où tout est description ; idylle d'amour dans l'autre où tout est émotion. Les GÉORGIQUES s'occupent infiniment plus des travaux de la terre que du caractère ou de l'âme du paysan ; MIREILLE chante plutôt le foyer, l'âme du paysan que ses pénibles labeurs. Il y a cependant entre ces deux poèmes une communauté d'esprit et de pensée : faire aimer au laboureur la terre, lui faire sentir l'utilité sociale et la pure noblesse de ses robustes et saines occupations.

Mais, objectera-t-on, un conférencier illustre, M. Léon Daudet, n'appelait-il pas, hier encore, Mistral le Virgile français ? Oui, certes ! Si, à vrai dire, la parenté est nulle entre les poèmes elle est très marquée entre les poètes. Elle tient à une façon de sentir qui leur est commune. Effectivement, Mistral et Virgile sont profondément imprégnés de l'amour et du regret du passé. Chez Mistral, cet amour et ce regret se retrouvent dans toute son œuvre. Chez Virgile, ils sont marqués çà et là mais principale-

ment dans ces quatre beaux vers, magnifiques fleurons des GÉORGIQUES :

« *Hanc olim veteres vitam coluere Sabini;*
Hanc Remus et frater; sic fortis Etruria crevit
Scilicet, et rerum facta est pulcherrima Roma,
Septemque una sibi muro circumdedit arces. »

Voilà, pourrait-on affirmer, voilà vraiment du Mistral! A eux seuls, ces quatre vers nous révèlent la parenté qui, malgré la différence des œuvres, unit, d'une manière indissoluble, le grand Mantouan et le grand Maillanais. C'est une parenté dont le lien se découvre dans leur nature même. Il est formé de trois passions communes aux deux poètes: amour pour leur histoire nationale, pour leur sol ancestral, pour l'ordre civil. Au surplus, cette parenté se nuance d'une commune mélancolie, et qui leur vient de ce regret du passé dans lequel la poésie de Mistral trouve sa plus intime vibration : Faites comme vos ancêtres, dit Virgile à ses contemporains romains. N'abandonnez pas la terre. C'est par elle qu'un peuple grandit :

... *sic fortis Etruria crevit;*

et que se forment et s'embellissent les cités :

... *et rerum facta est pulcherrima Roma;*

et qu'elles se défendent :

Septemque una sibi muro circumdedit arces.

Honorez vos aïeux, parlez votre langue, et, dit Mistral, attachés au sein de la patrie, vous verrez passer les barbaries et les civilisations.

Atetourni sus la patrio,
Veirès passa li barbario
Emai li civilisacioun.

*
* *

Le 23 mars dernier, dans une conférence de Me Bernard de Montaut-Manse, sur « *Frédéric Mistral et le Destin provençal* », l'éminent avocat Nimois affirmait que Mistral était un grand amoureux. A l'appui de sa thèse, il citait « *Li Plang* » (*Les plaintes*) des ILES D'OR. Dissertant du sens de la poésie Mistralienne on serait incomplet si l'on n'envisageait ce point de vue. Bien qu'un chapitre des ILES D'OR rassemble, en effet, sous le sous-titre : *Li Plang*, un certain nombre de poésies d'amour, Mistral n'avait ni le tempérament, ni le caractère d'un élégiaque amoureux, comme, par exemple, Théodore Aubanel. Certes, nous nous garderons bien de dire que l'amour de la femme ne l'ait jamais remué. Mais là n'est pas le fonds de sa poésie. Et nous ne craignons pas d'affirmer que son inspiratrice *essentielle* c'est la Provence, et non la femme. Tout entier à l'histoire, à la tradition, aux aïeux, à la Provence idéale enfin, c'est à peine si, dans la masse de son œuvre, Mistral consacre quelques petits poèmes à SES amours. Et encore est-il qu'on peut se demander si les pièces intitulées « *Maucor* » (Découragement), « *Languitudo* » (Ennui), « *Desfèci* » (Langueur), ne sont pas écrites sur un thème purement imaginaire. Ici, Aubanel surpasse Mistral ; et les poésies de « LA MIOUGRANO » l'emportent sur celles des « *Plang* » non certes, par la forme, supérieure et toujours impeccable chez Mistral, mais par l'accent, la sincérité, la profondeur et l'intensité du sentiment.

Pour illustrer cette opinion, qu'on lise la pièce intitulée « *Rescontre* » (Rencontre), admirable de facture et si riche d'images, expression d'un amour ressenti. Que l'on prenne ensuite « LA MIOUGRANO » d'Aubanel et qu'on lise : « *De la man d'eila de la mar* » (Au pays d'outre-mer)... Il y a, sans jeu de mots, un abime !

Ecoutons Mistral parler de la belle brune « éclosion de ses rêves ». C'est à Uriage qu'ils s'aiment, à Uriage qu'ils se séparent. Il nous dit leur adieu :

« *Ai! coumbo d'Uriàge,*
Belèu jamai
Dins toun nis de fuiage
Tournaren mai;
Elo s'envai, estello,
Au founs dis èr,
E iéu, plegant ma tèlo
Dins lou desert... » [1]

Art parfait; images superbes. C'est la strophe la plus touchante de la pièce, sinon la plus belle. Mistral y regrette bien de se séparer de sa brune étoile dauphinoise; mais cette séparation touche-t-elle son cœur profondément ?...

Maintenant, écoutons Aubanel dont la douce amie est partie, là-bas, vers le Levant :

De-la-man-d'eila de la mar
Dins mis ouro de pantaiage
Souvènti-fes iéu fau un viage,
Iéu fau souvènt un viage amar,
De-la-man-d'eila de la mar. [2]

Emé li grand niéu barrulant,
Coucha dóu vènt, soun baile-pastre,
Li grand niéu que davans lis astre

[1] « Hélas ! vallée d'Uriage, peut-être jamais dans ton nid de feuillée nous ne retournerons : Elle s'en va, étoile, au fond des airs, et moi, pliant ma tente, dans le désert... »

[1] « Au pays d'outre-mer, dans mes heures de rêverie, souventes fois je fais un voyage, je fais souvent un amer voyage au pays d'outre-mer ».

Passon coume de troupèu blanc,
Emé li niéu vau barrulant. [3]

Iéu ai lou làngui dóu païs,
Dóu païs que trèvo ma mio;
Liuen d'aquelo estranjo patrìo,
Coume l'aucèu liuen de soun nis,
Iéu ai lou làngui dóu païs. [4]

Ceux qui ont aimé, qui ont été déchirés par les désespoirs et les tourments des séparations irrévocables, s'ils connaissent la langue provençale, car bien pâle est la traduction, à la lecture des vers Aubanéliens, seront étreints d'une émotion indicible et auront le cœur submergé par les flots amers et pourprés d'une angoissante et magnifique mélancolie!

De la séparation, Mistral prend facilement son parti:

Elo s'en vai, estello,
Au founs dis èr
E iéu, plegant ma tèlo,
Dins lou desert.

Aubanel, lui, ne veut point s'en consoler. En imagination, il s'envole avec les grands nuages que le vent, leur maître-berger, pousse comme de grands troupeaux; il s'envole avec les hirondelles vers son amie:

E lèu lèu vers moun amigueto
M'envole emé li dindouleto...

[3] Avec les grandes nuées errantes, chassées par le vent, leur maître pasteur, les grandes nuées qui devant les astres passent comme des troupeaux blancs, je vais errant avec les nuées. »

[4] « Moi j'ai le mal du pays, du pays qui hante ma mie, loin de cette patrie étarngère, comme l'oiseau loin de son nid, moi j'ai le mal du pays. »

Il se laisse emporter de vague en vague sur l'onde amère, comme un cadavre jeté à la mer, aux pieds de celle qu'il chérit :

D'erso en erso, sus l'aigo amaro
Coume un cadabre i mar jita,
En pantai me laisse empourta
I pèd d'aquelo que m'ei caro,
D'erso en erso, sus l'aigo amaro.

Il atteint, mourant, la rive où il retrouve enfin celle qu'il aime et dont la main placée sur son cœur le retire des ténèbres mortelles :

Sus la ribo siéu aqui, mort!
Ma bello dins si bras m'aubouro;
Sèns muta me regardo e plouro,
Bouto pièi sa man sus moun cor,
E subran sorte de la mort!

Quelque autre part, dans « *Les plaintes* » en une pièce intitulée « *Maucor* » Mistral écrit :

Qu'es la vidasso
Que se radasso,
Tristo e laidasso
Sènso l'amour?
E qu'es la glòri?
Es un pilòri
Palafica dins la brumour. [5]

[5] « Qu'est-ce que la vie qui se traîne, horriblement triste, sans l'amour ? Et qu'est-ce que la gloire ? C'est un pilori planté dans les brumes. »

A lire ces vers, on se rappelle immédiatement ceux d'Aubanel pour les noces de l'immortel auteur de *Mireille :*

> *Es meiour d'èstre ama*
> *Que d'èstre renouma ;*
> *L'amour es un lausié*
> *Que n'a pas soun parié.* [6]

Mais quand on a lu, dans « Memòri e Raconte », le touchant épisode de l'amour de « Mademoiselle Louise », rejeté par le poète alors dans l'éclosion de ses vingt ans, on ne peut s'empêcher de penser, si l'amour et la gloire pouvaient faire l'objet d'un choix que Mistral eût préféré la gloire fût-elle ainsi qu'il la dépeint, mais qu'Aubanel eût préféré l'amour, fût-il le pire des tourments.



Cette gloire, que Mistral n'a point demandée à l'amour, lui a été prodiguée, et lui sera prodiguée plus qu'à tout autre parce qu'il a composé la plus belle idylle d'amour du monde et parce que sa poésie est l'animatrice d'idées issues des plus pures sources d'une raison et d'un sentiment collaborant dans un équilibre parfait. Ces idées — cela ressort de tout ce qui précède — sont relatives à la race, aux traditions, à l'histoire, à la langue du groupement provençal dont elles ont pour but le relèvement. Et si cette poésie leur donne la vertu de persuader, en échange elle en reçoit l'accent qui l'universalise. La qualité de cet accent, qui est d'universaliser la poésie Mistralienne, vient du fait qu'il correspond à l'état mental d'une infinité

[6] « Il est meilleur d'être aimé que d'être renommé ; l'amour est un laurier qui n'a pas son pareil ».

d'autres groupements ethniques, d'autres peuples, qui, moins favorisés que la Provence, unie *volontairement* à sa nation, ont été contraints par la force à entrer dans la leur, de laquelle ils veulent briser la tyrannie politique. Or, la poésie de Mistral, précisément, synthétise les aspirations de tous ces peuples, de la même sorte qu'elle synthétise celles du peuple qu'il a chanté. Là est le secret de la célébrité mondiale de l'illustre Maillanais, célébrité qui gagnera de plus en plus en étendue et en profondeur. La raison de ce gain, la voici :

Comme le démontre admirablement Keyserling, dans « LE MONDE QUI NAIT », l'universalisme politique, loin de détruire le *fatum* du groupe ethnique le renforce au contraire, et chacun, dans cet universalisme, affirme la personnalité que détermine ce *fatum*. Poétiquement exprimé ceci revient aux vers de l'Invocation à l'âme de la Provence, dans CALENDAL ;

Car lis oundado seculàri
E si tempèsto e sis esglàri
An bèu mescla li pople, escafa li counfin,
La terro maire, la naturo,
Nourris toujour sa pourtaduro
Dóu meme la : sa pousso duro
Toujour à l'oulivié dounara l'òli fin. [7]

Quelle que soit la force d'imprégnation de l'esprit universaliste chez l'*œcumène*, c'est-à-dire dans l'homme pénétré de cet esprit, cet homme restera *fatalement* un produit de sa terre dont il gardera toujours l'essentiel, qui est son

[7] « Car les houles des siècles, et leurs tempêtes et leurs horreurs, en vain mêlent les peuples, effacent les frontières : la terre maternelle, la Nature, nourrit toujours ses fils du même lait ; sa dure mamelle toujours à l'olivier donnera l'huile fine ».

fatum, où entrent des éléments raciaux et linguistiques. Ainsi du peuple ou groupement ethnique auquel il appartient. Il faut s'en réjouir, car cet *essentiel* de la terre, ce *fatum* est le *pur* élément de la vie de l'homme et de son groupement ; il est l'élément d'*individualisation* indispensable à cette diversité sans laquelle l'Ennui qui « rêve d'échafaud en fumant son houka », envelopperait le monde de sa fumée asphyxiante.

En résumé, toutes les petites patries ou les grandes, fondues d'une façon plus ou moins volontaire parmi de plus grandes, qui ont le culte de leur histoire et le désir de conserver ou de recouvrer leur liberté ethnique, dans les limites d'une constitution fédérative et protectrice, admirent et aiment Mistral dont elles ont fait leur poète d'élection. Voilà pourquoi ni Lamartine, ni Hugo, ni Musset, ni Baudelaire, ni même Gœthe, poètes connus du monde entier, n'auront jamais la chaude et puissante célébrité du patriarche de Maillane.



Si ce grand Maillanais est si profondément aimé de tant de peuples, combien davantage doit-il l'être des peuples méditerranéens ! Il est impossible, dans un exposé succinct, d'être complet, quand il s'agit d'un génie d'une si merveilleuse diversité d'aspects et d'une si vaste ampleur. Toutefois, il ne serait pas permis de passer sous silence le caractère si remarquablement latin de l'œuvre Mistralienne. Aussi bien sommes-nous fiers que les Latins aient fait de Mistral un héros de la race, une sorte de dieu indigète, car cette race, nul mieux que lui ne l'a aimée, exaltée et glorifiée. Certes, Mistral est provençal et la Provence n'est point le centre ethnique de la race latine. Mais

elle est le centre des territoires où cette race fleurit. Ne fut-elle pas, d'autre part, la *Province romaine* par excellence? Son idiome ne tient-il pas du latin lui-même sa belle clarté, son heureuse cadence, l'audace de son expression? Tout distinguait donc la Provence pour produire le génie qui devait convier les descendants de cette race à former une sorte d'amphictyonie des peuples latins.

Mais si, comme l'affirme le plus fin des poètes antiques, les Grecs conquis ont importé les arts dans l'agreste et sauvage Latium et l'ont civilisé, certaine ville n'a-t-elle pas joué, bien antérieurement, ce rôle en Provence? Et n'est-ce pas ce mélange d'aménité grecque et de simplicité provinciale, *greca comitate et provinciali parcimonia,* dont Tacite faisait honneur à Marseille, qui caractérise à la perfection le génie de notre grand Maillanais?...

Donc, formé dans l'ordre latin, poli par l'urbanité grecque et pénétré de sobriété provinciale ou *provençale,* tout conspirait à ce que, type parfait du méditerranéen, Mistral élevât la voix à la gloire et en faveur de la race qu'il représente si magnifiquement.

Aubouro-te, raço latino,
Souto la capo dóu soulèu!
Lou rasin brun bouï dins la tino,
Lou vin de Diéu gisclara lèu. [8]

Emé toun pèu que se desnouso
A l'auro santo dóu Tabor,
Tu siès la raço lumenouso
Que viéu de joio e d'estrambord ;

[8] « Relève-toi, race latine, sous la chape du soleil ! Le raisin brun bout dans la cuve, et le vin de Dieu va jaillir ».

Tu siès la raço apoustoulico
Que sono li campano à brand :
Tu siès la troumpo que publico
E siès la man que trai lou gran. [9]

Et c'est tout de suite un fleuve débordant de poésie qui roule en ses flots pressés les actions et les souvenirs de cette race impérissable dont les œuvres ont civilisé l'Univers.

C'est le laus pindarique de sa langue-mère :

Ta lengo-maire, aquèu grand flume
Que pèr sèt branco s'espandis,
Largant d'amour, largant lou lume
Coume un resson de Paradis, —
Ta lengo d'or filho roumano,
Dóu Pople-Rèi es la cansoun
Que rediran li bouco umano, [10]
Tant que lou verbe aura resoun.

C'est l'exaltation de sa passion pour le Juste, le Vrai et le Beau ; de ses femmes dont tous les panthéons se sont peuplés ; de sa limpide mer que, comme le lui dit le poète en une si riante image,

Diéu (l')escampè de soun clarun
Coumo la cencho trelusènto
Que dèu liga ti pople brun.

« Dieu (l')épancha de sa splendeur comme la ceinture éclatante qui doit lier tes peuples bruns. »

[9] « Avec ta chevelure déployée aux souffles sacrés du Thabor, tu es la race lumineuse qui vit d'enthousiasme et de joie, tu es la race apostolique qui met les cloches en branle : tu es la trompe qui publie tu es la main qui jette le grain ».

[10] « La langue-mère, ce grand fleuve qui se répand par sept branches, versant l'amour et la lumière, comme un écho de paradis, ta langue d'or, fille romane, du Peuple Roi est la chanson que rediront les bouches humaines tant que le Verbe aura raison ».

C'est, enfin, en souvenir de son passé, l'ultime et éloquent appel chrétien, adressé à cette race d'élection, pour s'élever vers l'espérance et fraterniser sous la Croix !

Aubouro-te vers l'esperanço,
Afraïro-te souto la Crous!

Cette ode, il faudrait la citer toute. Mais alors autant vaudrait-il renoncer à écrire quoi que ce soit sur ce poète illustre dont il faudrait tout dire, dont il faudrait tout savoir! Ou plutôt, tout savoir étant impossible, il faudrait graver son œuvre sur les murs de notre demeure, comme le fit un Allemand en délire, pour les *Nibelungen!*

*
* *

Glorifier la race latine, mais surtout exalter la Provence, tel est, dans son centre, le sens de l'œuvre Mistralienne. Au centre même de son idéal, Mistral, en effet, place la Provence. Et si, plus haut, nous avons écrit, à supposer le choix possible, qu'il eût préféré la gloire à l'amour, nous disons ici, en ce qui touche la Provence, qu'il a préféré l'amour à la gloire. Au soir de la vie, à cette heure où les choses mortelles n'ont plus de poids, il compose son épitaphe et cette gloire si recherchée par notre vanité, il demande à Dieu de la donner à l'éternelle Inspiratrice de son génie :

Non nobis, Domine, non nobis,
Sed nomini tuo
Et Provinciæ nostræ
Da gloriam.

C'est pourquoi on ne peut conclure sans montrer que la Provence fut réellement pour lui une Béatrice resplendissante qui le conduisit, d'un pas infaillible, dans l'ascendante route du Beau.

De toutes les héroïnes de Mistral : *Mireille, Esterelle, Nerte,* l'*Anglore, Magali,* la *Reine Jeanne,* la Provence est la première. Mieux : elle les résume, elle les contient ; et si on pouvait les ramener à une seule, celle-ci s'appellerait *La Provence,* avec encore quelque chose de moins qu'elle n'est vraiment pour lui.

De cette puissante réalité géographique, Mistral a fait un être aux formes humaines et divines, doué d'une âme propre, représentative et synthétique de tout ce que, depuis le plus lointain des âges, le destin et l'histoire y ont façonné de matière et d'esprit.

C'est la certitude de l'existence spirituelle et corporelle de cet être, inexistant pour le profane, qui est la source du génie mistralien, la raison de ses enthousiasmes.

Tu Prouvènço, trobo e canto!
E marcanto
Pèr la liro o lou cisèu,
Largo-ié tout ço qu'encanto
E que mounto dins lou cèu! [11]

Elle est l'empire rayonnant dont le seul nom ravit le monde.

Salut empèri dóu soulèu que bordo
Coume un orle d'argènt lou Rose blèuge!
Empèri dóu soulas, de l'alegrìo!
Empèri fantasti de la Prouvènço
Qu'emé toun nuom soulet fas gau au mounde! [12]

11. « Toi, Provence, trouve et chante ! et marquante par la lyre ou le ciseau, répands-leur tout ce qui charme et qui monte dans le ciel ».

12. « Salut, empire du soleil, que borde comme un ourlet d'argent le Rhône étincelant ! Empire de plaisance et d'allégresse, empire fantastique de la Provence qui avec ton nom seul charmes le monde ! »

C'est la maîtresse qu'on ne peut oublier et qui supplante même les filles de roi :

Car nosto Prouvènço es talamen bello,
Que se la rapello
Tau que noun lou crèi :
Nous amourousis e nous descounsolo
Levant de cassolo
Li fiho de rèi. [13]

Elle est la Muse immortelle, inspiratrice et conductrice, pour tout dire, l'*Archétype!*

Basto, pèr iéu, sus la mar de l'istòri,
Fuguères tu, Prouvènço un pur simbèu,
Un miramen de glòri e de vitòri
Que, dins l'oumbrun di siecle transitòri,
Nous laisso vèire un eslùssi dóu Bèu! [14]

C'est elle, la Provence-Archétype, qui, toujours présente en l'illustre maison du Maillanais, lui montra la voie Félibréenne et le chemin des rois Mages, l'un et l'autre éclairés par l'Etoile radieuse dont la gloire souveraine illumine son tombeau !

Louis ROUX.

[13] « Car notre Provence est tellement belle, que s'en ressouvient tel qui ne le croit; elle nous remplit d'amour et de larmes, et supplante même les filles de roi ».

[14] « Il suffit, sur la mer de l'histoire, pour moi, tu fus, Provence, un pur symbole, un mirage de gloire et de victoire, qui, dans la transition ténébreuse des siècles, nous laisse voir un éclair de Beauté ».

Note sur quelques sépultures gallo-grecques
des environs de Saint-Rémy-de-Provence
(Bouches-du-Rhône)

La période à laquelle se rattachent les sépultures que nous décrivons ci-dessous fait partie de celle, plus étendue, nommée GRÉCO-LIGURE par Déchelette et LIGURE par Vasseur.

Celle-ci commence à l'invasion de la Provence par les Celtes ou Gaulois, datée par M. Clerc de 350 environ avant J.-C. (*Aquæ Sextiæ*, p. 13) et par M. Jullian de 400 (*Histoire de la Gaule*, t. I, p. 311); elle se termine au commencement du IIe siècle, début de l'occupation Romaine en Provence.

Mais celle de notre région par les conquérants dut être beaucoup plus tardive; aussi prolongeons-nous la période gallo-grecque jusqu'au début du Ier siècle. Elle correspond bien ainsi à l'occupation par les indigènes de l'Oppidum des Pennes, fouillé par Vasseur (Déchelette, *2e âge du Fer*, p. 1004), soit IIIe-IIe siècle avant J.-C. ou la Tène II.

Des sépultures d'un âge un peu plus récent (Ier siècle av. J.-C.) ont été découvertes dans le Gard et bien étudiées par M. de Saint-Venant (*Les derniers Arécomiques*, 1898). Une a été décrite à Cavaillon par M. Mazauric (*Bull. arch.* 1911, p. 3), de la même époque.

Des IIe-IIIe siècle, nous ne connaissons, dans notre région, que celles des Baux, sommairement mentionnées par M. de Saint-Venant (*loc. cit.*, p. 28), celles de Mont-Menu, près

PLANCHE I

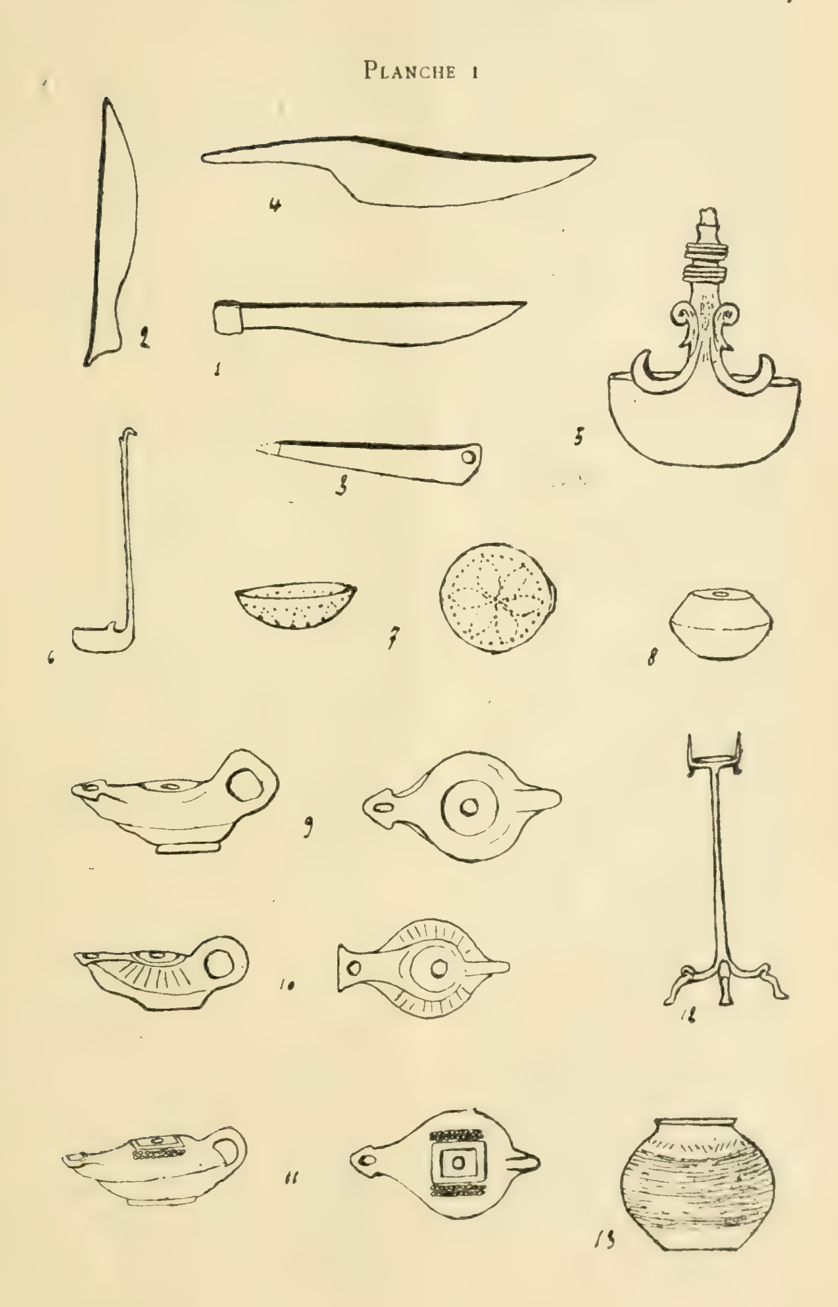


PLANCHE 2



d'Eyguières, indiquées par G. Carrière (*Cong. préhist. Monaco*, 1902, II, p. 296); celles de Beaucaire découvertes récemment (1929), mais qui n'ont pas encore été étudiées.

Seul, le revers Nord des Alpilles n'avait jusqu'ici fourni aucun document de cet âge. Nous sommes heureux de pouvoir combler en partie cette lacune, en signalant autour de Saint-Rémy-de-Provence, sur le territoire de l'antique Glano, une série de sépultures, que nous avons pu fouiller et examiner en détail, et dont le contenu a été déposé au Musée des Alpilles.

Nous les décrivons dans l'ordre de leur découverte et figurons quelques pièces intéressantes de leur mobilier.

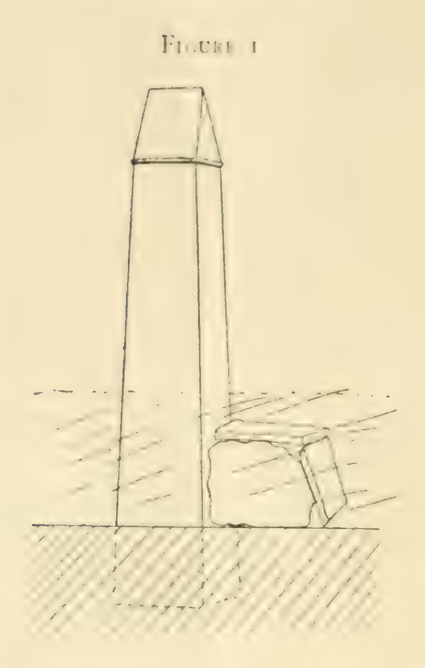
Ces dessins sont dus à l'habile crayon de M. S. Gagnière, d'Avignon, notre ami, que nous remercions très vivement ici de son amabilité.

I

La première en date (1920) a été signalée à notre attention par la présence, au milieu des débris de carrières gallo-romaines, situées au quartier du Thor-blanc, sur le bord du chemin allant de Saint-Paul-de-Mausole au Mas de Zélon, d'une stèle de forte taille émergeant des déblais. Désirant la faire déposer au Musée, nous avions obtenu du propriétaire l'autorisation de l'enlever. C'est en procédant à cette opération que les ouvriers mirent à jour un petit caisson funéraire reposant sur le sol de la carrière et appuyé à la stèle. (Fig. 1).

Celle-ci, en pierre de pays (mollasse dure), à 2 m. 60 de haut, 0 m. 50 de large et 0 m. 45 d'épaisseur à la base. Sa forme est légèrement pyramidale. Elle est terminée en haut par un fronton triangulaire, orné d'un bandeau vertical et d'une grande X, en dessous. Au pied, reposait, sur le sol

FIGURE 1



de la carrière qui en fermait le fond, le caisson funéraire, mesurant intérieurement o m. 65 de long sur o m. 65 de large et o m. 45 de haut, appuyé d'un côté sur la stèle et composé de quatre pierres sur les côtés et le dessus, en dalles de mollasse dure, non équarries.

Stèle et caisson étaient orientés Est-Ouest.

Le caisson contenait :

1° Une petite passoire en bronze, hémisphérique, sans manche ni anse, ressemblant à celles dont on se sert de nos jours pour le thé. Diamètre : 40 mill. Profondeur : 15 mill. (Pl. I, fig. 7) ;

2° Un vase à liquide, en terre fine jaunâtre, à une anse, panse renflée, avec goulot élevé, dont la largeur égale celle de la base du vase. Très mutilé. (Pl. II, fig. 10) ;

3° Une urne funéraire en terre rosée assez grossière, à lèvres étroites et aplaties, ornée, près du col, d'incisions obliques, et, sur la panse, de stries faites au peigne, horizontales ou enchevêtrées. Très mutilée. Diamètre de l'ouverture : 98 mill. *Id.* de la base : 90 mill. — Poterie indigène. (Pl. I, fig. 13) ;

4° Une urne en terre jaunâtre, assez grossière, avec les mêmes ornements et de même forme que la précédente. Diamètre : de l'ouverture : 130 mill. ; de la base : 105 mill. — Poterie indigène. (Pl. I, fig. 13) ;

5° Une urne en terre fine d'un rose orangé, formée d'une succession de demi-cylindres évidés, accolés horizontalement. Elle a le galbe du vase Ibérique n° 4, pl. XXXIV de la collection Mouret d'Ensérune (*Corpus vasorum antiquorum*). Sa pâte correspond absolument à celle d'un fragment de vase Ibérique de ce dernier gisement qu'a bien voulu m'adresser M. Mouret. Diamètre de l'ouverture : 105 mill. ; *id.* de la panse : 160 mill. Hauteur probable (la base manque) : 250 mill. (Pl. II, fig. 9) ;

6° Vase assez creux de la forme d'une cuvette à bords obliques, en poterie campanienne. Diamètre en haut : 250 mill. ; en bas : 70 mill. Hauteur : 70 mill. (Pl. II, fig. 1) ;

7° Fragments informes d'un petit vase en terre rosée, à parois extrêmement minces.

Toutes les poteries de cette sépulture, plus ou moins brisées, n'ont pu être reconstituées qu'en partie ;

8° La branche gauche de la mâchoire inférieure d'un jeune porc et deux os du carpe du même animal.

II

En octobre 1924, le propriétaire de la carrière signalée ci-dessus, en faisant un déblaiement pour l'exploitation, a mis à jour une deuxième tombe à quelques mètres de la première. Près d'elle se trouvait la partie supérieure d'une stèle de même style que la précédente, mais moins massive.

Il n'y avait comme caisson que deux dalles, de la même dimension que celles de la tombe I, dressées verticalement, l'une en face de l'autre, à 0 m. 65 d'intervalle, et dont la base reposait sur le sol même de la carrière. L'orientation était Est-Ouest.

Entre ces dalles furent recueillis :

1° Une lame de couteau en fer, peu épaisse, à un seul tranchant, légèrement convexe. Longueur : 140 mill. Largeur maxima : 25 mill. (Pl. I, fig. 2) ;

2° Une fusaïole bitronconique, en terre rougeâtre, analogue à celle figurée dans les planches de l'Oppidum de la Teste nègre. (Pl. IX, fig. 5 à droite). Diamètre : 38 mill. Hauteur : 26 mill. (Pl. I, fig. 8) ;

3° Une lampe, forme calen, en terre grise, fine, peu cuite, à dessus carré, petite anse courte ; fabrication indigène, mais imitant les lampes grecques delphinoïdes, dont un beau spécimen est au Musée. Longueur : 100 mill. ; largeur : 70 mill. ; hauteur : 30 mill. (Pl. I, fig. 17) ;

4° Un grand vase à liquide, comme celui de la tombe I, mais à peu près intact. Diamètre de l'ouverture et de la base : 80 mill. ; *id.* de la panse : 200 mill. ; hauteur : 260 mill. (Pl. II, fig. 10) ;

5° Une urne funéraire en terre grise, grossière, ornée comme celle de la tombe I. Diamètre de l'ouverture : 140 mill. ; *id.* de la base : 110 mill. Panse brisée. — Poterie indigène. (Pl. I, fig. 13) ;

6° Un plat creux, forme cuvette, en poterie campanienne, à peu près du même type que le n° 6 de la tombe I, mais avec les bords droits. Diamètre de l'ouverture : 250 mill. ; de la base : 85 mill. Hauteur : 75 mill. (Pl. II, fig. 2) ;

7° Un plateau à petits bords droits, en terre grise, fine et tendre, peu cuite, lisse. Imitation indigène de la poterie campanienne. (Pl. II, fig. 6). Diamètre : 250 mill. ; hauteur : 37 mill. ;

8° Une sorte de coupe peu profonde, de la forme d'un compotier bas sans rebords, en terre rougeâtre, grossière, mais assez dure et bien cuite. Diamètre du haut : 155 mill. ; de la base : 55 mill. Hauteur : 40 mill. — Poterie indigène. (Pl. II, fig. 8) ;

9° Un plat creux, à bords fortement retroussés en dessous, en terre grise, fine et tendre, peu cuite, lisse. Diamètre : 140 mill. Hauteur : 35 mill. — Poterie indigène. (Pl. II, fig. 7) ;

10° Un petit vase à une anse, avec lèvres retroussées, en terre fine, légère, verdâtre, mais mal cuite. — Poterie indigène. Très fragmenté ;

11° Un petit vase, sans anse, avec bords retroussés, en terre d'un rose orangé, analogue à celle des vases Ibériques, mais peut-être un peu moins fine. Très fragmenté ;

12° Un fragment d'os long indéterminable.

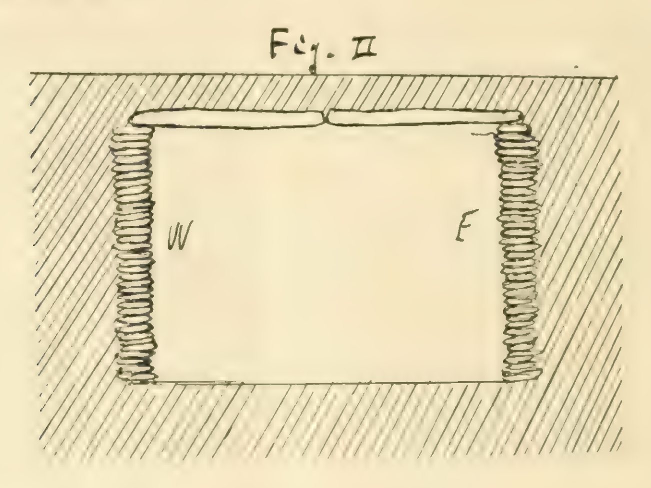
III

Le 20 mars 1928, un ouvrier du service vicinal, réparant un chemin près du mas de Cloud, au quartier de la Galline, mit à jour une petite construction qu'il éventra. Immédiatement prévenu par M. Brémond, agent-voyer, à qui je suis redevable d'avoir pu étudier de près cette découverte, ce dont

je le remercie vivement, je me transportais avec lui sur les lieux et pus faire les constatations suivantes :

Sur le côté Nord du chemin était ouverte une fosse dont le fond était en terre battue et les parois en murs de pierres sèches. Comme couvercles, deux dalles de mollasse à peine équarries et brisées par l'ouvrier. Ses dimensions intérieures étaient : longueur : 1 m. 20 ; largeur : 0 m. 80 ; profondeur : 0 m. 90.

Fig. II



Ce caveau, dont l'orientation était Est-Ouest, contenait :

1° Une lame de grand couteau en fer, de forme triangulaire, à un seul tranchant rectiligne. Longueur : 175 mill. ; largeur maxima : 35 mill. (Pl. I, fig. 3) ;

2° Un Cyathis en bronze en mauvais état, dont la plus grande partie de la tige manque. Cet instrument, sorte de cuillère ronde, plus ou moins creuse, accolée à angle droit à un manche assez long, servait en Grèce aux usages domestiques, par exemple à puiser, dans les amphores et autres grands vases, les liquides que l'on versait dans les cratères. Son descendant, à l'époque romaine, le Simpulum, était utilisé surtout pour un usage religieux, dans les libations.

Notre spécimen est orné sur la base du manche et les bords du cuilleron : c'était sans doute un instrument de riche. Diamètre : 65 mill. ; profondeur : 32 mill. (Pl. I, fig. 5) ;

3° Une lampe, genre calen, à dessus arrondi, en poterie campanienne (pâte rouge à couverte d'un noir métallique). Hauteur : 30 mill. ; longueur (avec l'anse) : 100 mill. ; largeur : 60 mill. (Pl. I, fig. 9) ;

4° Une amphore en parfait état, en terre rosée, de galbe allongé, à longues anses. De type italique et identique à celle figurée par Déchelette (*2e âge du fer*, p. 954, fig. 397). Hauteur : 1 m. 05 ; largeur à la panse et aux anses : 250 mill. ;

5° Un grand vase à liquide, à une anse, en terre fine et jaunâtre, intact, identique à ceux des sépultures I et II. Diamètre de l'ouverture et de la base : 100 mill. ; *id.* de la panse : 200 mill. ; hauteur : 250 mill. (Pl. II, fig. 10) ;

6° Une urne funéraire, en terre grise, assez fine et dure, ornée comme celles des sépultures I et II et de la même forme. Hauteur : 220 mill. ; diamètre de la panse : 220 mill. ; *id.* de l'ouverture : 150 mill. (Pl. I, fig. 13) ;

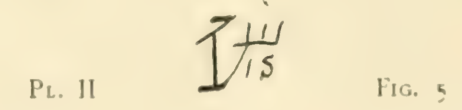
7° Un vase Ibérique, en terre rose-orangée, fine, tendre ; il est orné, dans la moitié supérieure de la panse et sur le col, de peinture brunâtre et jaunâtre (zones, bandes, grillages, etc.). Les dessins sont analogues à ceux figurés dans le *Corpus Vas. antiq.* collection Mouret d'Ensérune. (Pl. II, fig. 29, 30, 31). Comme galbe, il ne correspond exactement à aucun de ceux figurés dans cet ouvrage ; aussi le représentons-nous dans la planche II, fig. 11-12. Dimensions : hauteur probable : 250 mill. Diamètre de la panse : 130 mill. ; *id.* de l'ouverture : 60 mill. La panse est brisée dans sa partie inférieure ;

8° Un plat creux, forme cuvette, en poterie campanienne, identique au n° 6 de la tombe I. Diamètre : en haut : 230 mill. ; id. en bas : 70 mill. Hauteur : 75 mil. (Pl. II, fig. 1) ;

9° Un plat de grande dimension en poterie campanienne, à bords horizontaux, légèrement retroussés à l'extrémité, vers le haut. Il porte à l'intérieur, en caractères cursifs grecs tracés à la pointe, le nom (de son propriétaire, probablement l'incinéré) : EBOYPOC. Je dois l'identification de ce nom à la science et à l'amabilité de M. le Dr Paul Jacobstahl, professeur d'archéologie à l'Université de Marburg (Allemagne), qui a bien voulu me faire connaître que le nom celtique *Ebouros* était jusqu'ici inconnu, alors que celui d'*Eburus* avait été rencontré plusieurs fois à l'époque gallo-romaine. Il compte faire une communication dans son pays, sur ce sujet intéressant. Dimensions : hauteur : 55 mill. ; diamètre : 250 mill. (Pl. II, fig. 4) ;

10° Un autre plat de même forme, mais plus petit. Dimensions : hauteur : 40 mill. ; diamètre : 180 mill. (Pl. II, fig. 4) ;

11° Un plat de grandes dimensions en poterie campanienne, à bords retroussés en dessous. Dimensions : hauteur : 55 mill. ; diamètre : 260 mill. Il porte un graffite qui n'a pu être expliqué et que nous figurons ci-dessous :



Pl. II Fig. 5

12° Un autre plat de même forme, mais plus petit. Hauteur : 40 mill. Diamètre : 160 mill. ;

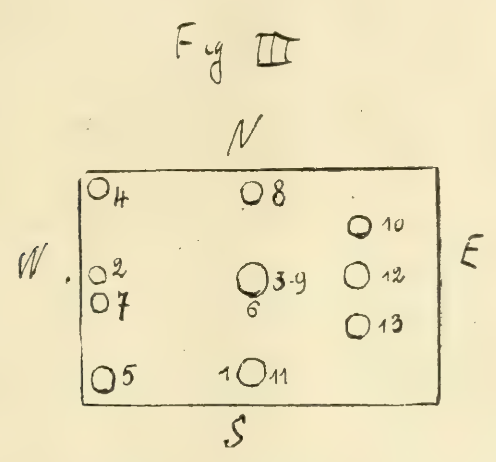
13° Un autre plat, identique au précédent, comme forme et dimensions. (Pl. II, fig. 5).

Les terres d'infiltration n'ayant pas comblé entièrement le caveau, j'ai pu retirer les objets un à un, en repérant leur position respective :

L'amphore n° 4 était debout dans l'angle N.-O., sa base enfoncée en terre de 15 centimètres et son ouverture touchant les dalles de couverture.

Dans l'angle S.O. se trouvait le vase à liquide n° 5 et entre les deux les débris du vase ibérique n° 7 et le cyathis n° 2.

A peu près au milieu du caveau reposait l'urne funéraire n° 6, dont le plat à graffite n° 9 formait le couvercle, avec



la lampe n° 3 au-dessus. Les plats n° 10, 12 et 13 formaient une ligne du Sud au Nord parallèle au petit côté du caveau et à l'Ouest de l'urne. Le couteau n° 1 reposait dans le plat n° 11, qui se trouvait au Sud de l'urne. La cuvette n° 8 était au Nord.

IV

Quelques jours plus tard, les travaux d'aménagement mirent à jour, sur le même côté du chemin, à 20 mètres vers l'Ouest, une autre sépulture qui avait été bouleversée par les travaux de culture.

Nous pûmes y recueillir :

1° Une lame de grand couteau en fer, à dos légèrement concave et tranchant convexe, au bas de laquelle une sorte de virole en fer devait servir à fixer le manche. Longueur : 250 mill. Largeur maxima : 32 mill. (Pl. I, fig. 1) ;

2° Les débris d'un grand vase à liquide en terre fine, jaunâtre, du même type que ceux des tombes précédentes. (Pl. II, fig. 10) ;

3° Les débris d'une urne funéraire en terre grise, grossière, ornée de stries au peigne comme celles des sépultures précédentes. (Pl. I, fig. 13) ;

4° Un plat creux, très mutilé, en poterie campanienne. Diamètre : en haut : 230 mill. ; en bas : 75 mill. Hauteur : 65 mill., de même type que le n° 8 de la tombe III. (Pl. II, fig. 1) ;

5° Le fond d'un bol en poterie campanienne. (Pl. II, fig. 3) ;

6° Fragments d'un récipient très plat en poterie campanienne, avec petits bords presque verticaux. (Pl. II, fig. 6) ;

7° Fonds d'un récipient en poterie campanienne de forme indéterminable ;

8° Un récipient creux en poterie grossière, grisâtre, imitation indigène du type campanien du n° 6 de la tombe II. Diamètre : en haut : 200 mill. ; *id.* en bas : 65 mill. Hauteur : 77 mill. (Pl. II, fig. 2).

V

Le 24 juin 1929, un ouvrier occupé à extraire du sable dans une carrière située à la rencontre du Camin Roumieu et du sentier venant du mas du Bon Dieu, mit à jour, à la partie supérieure de la tranchée, une sépulture formée d'une simple fosse creusée dans la terre, au-dessus du gravier exploité. Elle avait été bouleversée et entamée antérieurement par l'élargissement du dit chemin : aussi certains vases n'étaient pas entiers et les fragments n'en ont pu être tous retrouvés. J'ai pu y recueillir :

1° Une lame de coutelas, à dos épais et concave, lame large et tranchant convexe : la soie était conservée. Longueur

de la lame : 280 mill. ; id. de la scie : 75 mill. Largeur maxima : 37 mill. (Pl. I, fig. 4) ;

2° Un Cyathis en bronze, très simple. Longueur totale : 210 mill. Diamètre du cuilleron : 50 mill. Profondeur : 20 mill. (Pl. I, fig. 6) ;

3° Une lampe, genre calen, en terre grise très fine, ornée sur le dessus d'incisions rayonnantes. Intacte. Longueur totale : 90 mill. Largeur : 52 mill. Hauteur : 30 mill. (Pl. I, fig. 10) ;

4° Une anse d'amphore italique, identique à celles du n° 4 de la tombe III ;

5° Un vase à liquide, très mutilé, de même type que ceux des sépultures précédentes, mais plus grand. (Pl. II, fig. 10) ;

6° Un autre vase à liquide, très mutilé aussi, du même type, mais moins grand. (Pl. II, fig. 10) ;

7° Les débris d'un troisième vase du même type ;

8° Les débris d'une urne funéraire en terre grossière, rougeâtre, de même type que les précédentes et, comme elles, de fabrication indigène ; ornements identiques. (Pl. I, fig. 13) ;

9° Un plat creux en poterie campanienne de même type que ceux des tombes nos I et III. Diamètre : en haut : 230 mill. ; en bas : 80 mill. Hauteur : 75 mill. (Pl. II, fig. 1) ;

10° Un bol en poterie campanienne, à bords légèrement retroussés à l'intérieur. Diamètre : en haut : 100 mill. ; en bas : 35 mill. Hauteur : 40 mill. (Pl. II, fig. 3) ;

11° Un grand plat en poterie campanienne, à rebords horizontaux, légèrement retroussés en haut, sur le bord. Diamètre : 250 mill. Hauteur : 48 mill. Il porte, sur un des bords, le graffite Λ S, en cursive grecque et, dans l'intérieur, CMEP, gravés à la pointe. Nous rapprocherons de ce nom, Smertulitanus, qui est celui d'un potier gallo-romain, dont l'atelier est inconnu et que nous avons trouvé

dans le dépotoir de Saint-Paul, sur un vase orné en poterie rouge, dite Samienne. (Pl. II, fig. 4);

12° Un grand plat en poterie campanienne, identique au précédent. (Pl. II, fig. 4);

13° Un grand plat en poterie campanienne, à bords retroussés vers le bas. Diamètre : 260 mill. Hauteur : 52 mill. (Pl. II, fig. 5);

14° Un grand plat en poterie campanienne, à petits bords presque verticaux. Diamètre : 280 mill. Hauteur : 60 mill. (Pl. II, fig. 6).

VI

Le 15 décembre 1929, en creusant les fondations d'une maison sur le bord Ouest du chemin de Saint-Joseph, à vingt mètres de son croisement avec le camin Roumieu, on mit à découvert une autre sépulture qui, comme la précédente, était une simple fosse creusée dans la terre jusqu'à la rencontre du gravier qui forme le sous-sol de ce quartier.

J'y ai recueilli :

1° Une lame de couteau en fer, dans le genre de celle trouvée dans la sépulture n° II. Malheureusement, dans le transport des objets, elle a été égarée par l'ouvrier;

2° Un Cyathis en bronze, très simple, de même forme que celui de la tombe précédente, mais plus petit. Longueur totale : 180 mill. Diamètre du cuilleron : 50 mill. Profondeur : 30 mill. (Pl. I, fig. 6);

3° Un candélabre en fer, formé d'une tige ronde, terminée en bas par un trépied et en haut par un petit plateau rond, sur lequel sont fixées deux tiges, devant sup-

porter sans doute les chandelles de résine qui servaient à cette époque. Au-dessous du plateau, deux crochets étaient probablement destinés à suspendre deux lampes calen. Cet objet me semble d'autant plus intéressant que je n'en ai trouvé aucune indication dans les ouvrages que j'ai pu consulter. Hauteur : 360 mill. Largeur du trépied : 130 mill. Diamètre du plateau : 55 mill. Hauteur des petites tiges du haut : 70 mill. (Pl. I, fig. 12) ;

4° La moitié inférieure d'une amphore italique en terre rosée, correspondant absolument à celle de la tombe III. (Déchelette, 2e *âge du fer,* p. 954, fig. 397) ;

5° Un grand vase à liquide, de même type que ceux trouvés dans les sépultures précédentes, mais intéressant en ce qu'il permet de préciser certains détails de fabrication. La panse et le col étaient fabriqués à part ; puis ce dernier était ajusté et enfin l'anse reliait le tout. Diamètre de l'ouverture et de la base : 80 mill. ; *id.* de la panse : 160 mill. Hauteur : 22 mill. (Pl. II, fig. 10) ;

6° Une urne funéraire, en terre rougeâtre, très mutilée, mais de même type et ornementation que les précédentes. (Pl. I, fig. 13) ;

7° Un bol en poterie campanienne, à bords légèrement retroussés à l'intérieur. Diamètre : en haut : 95 mill. ; en bas : 35 mill. Hauteur : 40 mill. (Pl. II, fig. 3) ;

8° Un plat à rebords horizontaux, légèrement retroussés en haut, sur le bord. Trop mutilé pour être mensuré. (Pl. II, fig. 4) ;

9° Un plat en poterie campanienne, à bords retroussés vers le bas. Trop mutilé pour être mensuré. (Pl. II, fig. 5) ;

10° Un plat en poterie campanienne, petits bords presque verticaux. Diamètre : 165 mill. Hauteur : 40 mill. (Pl. II, fig. 6) ;

11° Un plat de même type, mais plus grand que le précédent. Trop mutilé pour être mensuré. (Pl. II, fig. 6).

12° Un plat de même type que le précédent mais à bords un peu plus épais. Trop mutilé pour être mensuré. (Pl. II, fig. 6).

J'ai recueilli sur un fragment de ces plats que je n'ai pu identifier, une lettre grecque, tracée à la pointe, qui devait faire partie d'un graffite.

Je donne ci-dessous un relevé par tombe des objets trouvés ; il est disposé sous forme de tableau, ce qui permettra de voir rapidement ce qui les distingue. Je le ferai suivre de quelques considérations sur le mode de sépulture employé et le mobilier qui y a été déposé.

Au fur et à mesure, nous les comparerons avec celles des populations voisines. Malheureusement, seules celles du Gard et de Cavaillon ont été étudiées, et encore la comparaison ne pourra pas être bien exacte, car elles appartiennent, d'après de Saint-Venant (*Derniers arécomiques* 1898) et Mazauric (*Sépulture gauloise à Cavaillon, Bull. archéol.* 1911), à une époque plus récente (la Tène III ou Ier siècle avant J.-C.). Les sépultures très riches d'Eyguières et des Baux, exactement de la date des nôtres, n'ont fait l'objet que de courtes notes, presque sans détails. Celles de Beaucaire, trouvées en 1929, n'ont même pas été signalées.

NATURE DES SÉPULTURES	I	II	III	IV	V	VI	OBSERVATIONS
Tombes	—	—	—	—	—	—	
Caissons	1	1	0	0	0	0	
Caveaux	0	0	1	0	0	0	
Fosses	0	0	0	1	1	1	
Stèles	1	1	0	0	0	0	
Mobilier	—	—	—	—	—	—	
Monnaies	0	0	0	0	0	0	
Armes	0	0	0	0	0	0	
Couteaux	0	1	1	1	1	1	
Ustensiles de bronze	1	0	1	0	1	1	Cyathis et passoire.
Fusaïole	0	1	0	0	0	0	
Ustensiles d'éclairage	0	1	1	0	1	1	Lampes et candélabre.
Amphores	0	0	1	0	1	1	
Vases à liquides	1	1	1	1	3	1	
Urnes funéraires	2	1	1	1	1	1	
Poterie ibérique	1	1	1	0	1	0	
» campanienne	1	1	6	4	6	6	
» indigène	0	3	0	1	0	0	
Graffiti	0	0	2	0	2	1	

Nota. — La tombe IV a été bouleversée avant les fouilles.

Sépultures

Tombes. — Il ne semble pas y avoir eu un type immuable de sépultures dans notre région. Les inhumations ont eu lieu : deux dans un petit caisson funéraire (I et II), une dans un caveau (III), les trois autres (IV, V et VI) dans une simple fosse. Mais la présence de clous dans la sépulture n° V nous laisserait supposer que tout le mobilier funéraire était enfermé dans une caisse de bois.

Dans le Gard, le type principal semble comporter des tumulus de pierres brutes amoncelées, dont le centre est

occupé par de grossières dalles formant un coffre sommairement construit (*Saint-Venant*) et renfermant le mobilier funéraire.

La sépulture de Cavaillon est une auge monolithe en pierre brute, avec un couvercle de même (*Mazauric*).

Aux Baux, dans le cimetière de la Catalane, riche gisement de l'époque gallo-grecque, fouillé et vidé, je devrais mieux dire ravagé et détruit, par des collectionneurs ignorants, j'ai pu constater la présence de petites dalles encore en place ou éparses, qui dénotent l'existence de caissons funéraires anlogues à ceux de nos tombes I et II.

STÈLES. — Deux des tombes que nous avons découvertes (I et II) étaient adossées à une stèle de grande taille, en mollasse du pays, de forme pyramidale. Si nous n'en avons pas rencontré auprès des autres, c'est que ces pierres ont été utilisées postérieurement par les gens du pays pour faire des dalles de pont ou des supports d'appareils à puiser l'eau dans les puits, faits que nous avons constatés nous-même. Nous croyons intéressant de donner ci-dessous la liste des stèles de ce genre que possède le Musée des Alpilles.

1° Celle de la tombe n° I, mesurant : Hauteur : 2 m. 62. Largeur de la base : 0 m. 50. Epaisseur : 0 m. 45. — Anépigraphe ;

2° La partie supérieure d'une stèle analogue à la précédente. — Anépigraphe ;

3° Une faisant partie de l'ancienne collection du marquis de Lagoy et trouvée sur le revers Nord du coteau de la Galline. Hauteur : 2 m. 68. Largeur à la base : 0 m. 45. Epaisseur : 0 m. 40. Elle porte au-dessous du fronton l'inscription en caractères grecs : ΟΥΡΙΤΑϹΟϹ ΗΛΟΥϹΚΟΝΙΟϹ.

4° Une faisant partie de la même collection, recueillie près du Mas de Bigot, ayant servi de dalle de pont et portant

l'inscription en caractères grecs: BIMMOC ΛΙΤΟΥ-ΜΑΡΕΟC.

Ces deux stèles ont été étudiées et figurées par M. Aurès (*Congrès archéol. Arles* 1876, p. 523). M. Héron de Villefosse en a expliqué le texte [1];

5° Une autre, trouvée au Mas de Cloud, quartier du Grès, où elle servait à supporter la barre d'un puits. Hauteur: 2 m. 92 c. Largeur à la base : 40 c. Epaisseur : 40 c. Anépigraphe. Inscription illisible;

6° Une autre, recueillie par M. Brémond, agent-voyer, près du pont de la Pistole, quartier du Grès. Hauteur : 1 m. 90 c. Largeur à la base: 40 c. Epaisseur: 50 c. Elle porte une inscription très superficielle en caractères grecs, qui jusqu'ici n'a pu être déchiffrée.

Toutes ces stèles sont de même type, avec un fronton triangulaire, suivi d'une moulure et encadré d'un bandeau, au milieu duquel se trouvent un ou deux traits verticaux; au-dessous de la moulure, se trouve une grande X. Grâce à l'obligeance de M. le Dr P. Jacobstahl qui m'a adressé une série de photographies de stèles, j'ai pu reconnaître ce signe sur un monument votif analogue comme forme aux nôtres et trouvé en Arcadie. Serait-ce un emblème religieux originaire de la Grèce et apporté dans nos régions par des colons de ce pays?

Dans le Gard, M. de Saint-Venant ne signale aucune trace de ces sortes de monuments.

A Cavaillon, toute une série a été recueillie par Mlle Jouve et étudiée par M. Mazauric (*Inscriptions celtiques de Cavaillon, Revue du Midi*, 1910), qui les figure. Comme quelques-unes des nôtres, elles portent en caractères grecs les noms des personnes inhumées, mais leur forme n'est pas semblable. Elle sont ornées d'une corniche et leur taille,

[1] *Bulletin monumental*, p. 44.

variant de 2 m. à 1 m. 22, semble plus faible que celles de Saint-Rémy. De plus, elles s'encastraient, par un tenon et une mortaise, dans une large dalle, alors que les nôtres reposaient directement sur le sol.

Au cimetière de la Catalane, près des Baux, autre type différent : fronton saillant, formant corniche moulurée à la base : base et piédestal moulurés. Dimensions variant de 1 m. 30 à 0 m. 80 de haut. Le signe X est inscrit de chaque côté du fronton qui porte, sur le devant, deux lignes en croix. Deux de ces stèles existent dans le jardin de M. de Hérain, peintre aux Baux, et une a été donnée au Musée des Alpilles par M. Ch. Cornille, félibre, des Baux.

Mobilier

Monnaies. — Il n'a pas été trouvé une seule monnaie dans les sépultures fouillées. Ce fait tendrait à laisser supposer que les populations de notre région ne suivaient pas complètement les rites d'inhumation usités chez les Grecs, pour qui la présence d'une pièce de monnaie était indispensable afin de permettre au défunt de payer le passage dans la barque de Charon.

Le même fait a été constaté dans la sépulture de Cavaillon par M. Mazauric. M. de Saint-Venant ne signale qu'une monnaie dans les tombes du Gard, reconnues par lui au nombre de quinze, mais sans détermination. Rien non plus à Eyguières et aux Baux.

Armes. — Pas une arme n'a été recueillie. Nous nous trouvons donc en présence d'une population paisible de bergers ou de cultivateurs, protégée par une puissante voisine, en l'occurence probablement Marseille.

Couteaux. — Toutes nos sépultures en ont fourni, sauf la première, dont le mobilier était relativement très pauvre. Leurs formes sont variées, mais s'apparentent toutes à celles

des lames figurées par Déchelette (*2e âge du Fer,* p. 1362, fig. 598 et 599) (pl. I, fig. 1 à 4).

Ustensiles de bronze. — Une petite passoire dans le n° I ; des cyathis dans les nos III, V et VI, objets d'utilité domestique, comme nous l'avons déjà dit. La contenance et la profondeur du cuilleron sont différentes d'après les échantillons, ce qui prouve bien que nous ne sommes pas là en présence de mesures de capacité (voir *Daremburg et Saglio,* art. *Cyathis*). (Pl. I, fig. 5, 6).

Fusaiole. — Ce petit objet, destiné à lester la base des fuseaux pour leur donner plus de ballant, ne s'est trouvé que dans la sépulture II. Il est en terre cuite et d'une forme commune. (Pl. I, fig. 3).

Ustensiles d'éclairage. — Recueilli dans les tombes II, III, V et VI : Trois lampes de trois formes et trois origines différentes (indigène, campanienne et Italique) et un candélabre en fer, objet qui nous semble peu connu et peu répandu. Dans le Gard, une seule lampe a été trouvée (Saint-Venant), aucune à Cavaillon. Pas de renseignements sur les Baux. D'Eyguières, une lampe dans la collection G. Carrière. (Pl. I, fig. 9 à 12).

Amphores. — Une très belle, intacte, dans la tombe III, de type italique, absolument identique à celle figurée par Déchelette (*2e âge du Fer,* pl. XIII, fig. 43). Les nos V et VI en ont donné des débris. Elles ne servaient pas de sépulture, mais de récipient à liquides. Dans le Gard, les amphores ne sont pas de même type. D'après Saint-Venant (*loc. cit.* 6, p. 37, fig. 4), elles seraient de forme romaine du temps de la République. Elles servaient du reste à enfermer les cendres et parfois leur ouverture à été agrandie par mutilation. Aux Baux, d'après le même auteur (p. 28), les amphores trouvées seraient de même type que celles du Gard et

étêtées. A Cavaillon, pas d'amphores, et à Eyguières, pas de renseignements.

Vases a liquides. — Ce type s'est rencontré dans toutes nos sépultures, avec la même forme et la même pâte. Seule la dimension varie. Il se trouve à Cavaillon (Mazaurie, p. 10), dans le Gard (*id.*, p. 10), bien que Saint-Venant ne l'y signale pas.

Parmi les objets recueillis à Eyguières par G. Carrière et exposés au Musée archéologique de Nimes, nous trouvons absolument le même type.

Ces vases, par la constance de leur forme, leur facture soignée, leur pâte toujours la même, nous semblaient être de la céramique importée. Nous sommes heureux de voir notre supposition approuvée par M. le Dr Jacobstahl qui, lors de sa visite au Musée des Alpilles, a bien voulu nous dire que cette poterie provenait de l'Italie méridionale ou de Marseille, où elle était fabriquée en grande quantité pour l'exportation, à l'époque de la Tène II. (Pl. II, fig. 10).

Urnes funéraires. — Toutes nos sépultures ont donné de cette céramique. La tombe n° I même en a fourni deux, ce qui indiquerait une inhumation double. Leur forme est toujours la même : panse large, col très court, bords retournés et plats de peu d'étendue. L'ornementation est formée de petites incisions, obliques dans un sens ou dans l'autre, à la base du col et, sur la panse, de stries au peigne, soit verticales, soit horizontales, soit obliques ou entrecroisées. Ces poteries sont en général bien cuites, mais leur pâte est assez grossière ; rougeâtre, jaunâtre, blanchâtre ou grisâtre, elle contient presque toujours de petits fragments de calcite, comme les poteries néolithiques. (Pl. I, fig. 13). Dans nos sépultures, les urnes funéraires ne contenaient

Sépulture gauloise avec vase polychrome découverte à Cavaillon (Vaucluse). Bulletin archéol. 1911.

que les cendres du défunt, tandis que, d'après Saint-Venant, dans le Gard (p. 8) et aux Baux (p. 29), elles renfermaient des objets métalliques ayant subi l'action du feu.

A Cavaillon, d'après Mazauric (p. 3), l'urne aurait été remplacée par une caissette de bois.

Dans le Gard, les urnes sont remplacées par des amphores.

Dans les objets d'Eyguières, de la collection G. Carrière, au Musée de Nimes, figurent plusieurs urnes funéraires du même modèle que les nôtres. Il en est de même aux Baux et à Beaucaire, où nous avons pu en voir dans les vitrines du Musée.

Poterie Ibérique [1]. — Une seule tombe (III), nous a fourni un vase peint Ibérique indiscutable. Sa forme et ses ornements se rapportaient bien aux figures du *Corpus Vasorum* (*Collection Mouret d'Ensérune*). La tombe I a donné un vase dont la forme est identique à un autre type de la même collection ; seuls les ornements diffèrent. La tombe V a donné la base d'un vase du type de celui de la tombe III ; dans la tombe II, quelques débris semblent se rapporter au même type. (Pl. II, fig. 9, 11, 12).

Pour tous ces vases, la pâte rose orangée, fine et tendre, est identique à celle d'un fragment qu'a bien voulu m'adresser M. Mouret d'Ensérune. Ils sont très bien façonnés et leurs parois sont minces. Aucun vase de ce genre n'est signalé ni à Eyguières ni aux Baux ; nous n'en avons pas vu dans le Musée de Beaucaire.

A Cavaillon, Mazauric (p. 10) a décrit et figuré deux vases peints ; mais ni leur forme ni leur pâte ni leur ornementation n'ont de rapport avec notre vase Ibérique de la tombe III.

[1] Certains auteurs ont nié les importations Ibériques sur la rive gauche du Rhône. Nos découvertes leur donnent un démenti.

POTERIE CAMPANIENNE. — C'est la céramique la plus abondante dans nos sépultures, qui toutes en contiennent : les tombes III, V et VI en ont donné six vases chacune. A défaut d'ouvrages spéciaux sur la question, comme ceux de Dragendorf et Déchelette sur la poterie sigillée, nous avons été obligé d'établir des types, au nombre de six. Ce sont :

1° Vase creux, en forme de cuvette à bords obliques (pl. II, fig. 1) ;

2° Vase creux en forme de cuvette, à rebords droits (pl. II, fig. 2) ;

3° Bol, à bords légèrement retroussés en dedans (pl. II, fig. 3) ;

4° Plat, à rebords horizontaux, légèrement retroussés en haut, sur le bord (pl. II, fig. 4) ;

5° Plat à bords retroussés vers le bas (pl. II, fig. 5) ;

6° Plat à petits bords presque verticaux (pl. II, fig. 6).

Ces vases sont tous identiques, comme pâte (rouge assez dure) et engobe (noir à éclat métallique). Ils ne portent aucune marque (palmettes), sauf peut-être, au fond, une sorte de bouche en creux qui peut être dûe simplement au tournage. Cette particularité et leur façonnage moins soigné que celui des vases à palmettes d'Ensérune, par exemple, m'avaient fait supposer qu'ils pouvaient être une imitation locale des vases campaniens. Mais le Dr Jacobstahl, grand spécialiste en la matière, m'a dit que cette hypothèse était fausse et que tous nos vases provenaient bien de fabriques campaniennes et étaient contemporains des beaux produits à palmettes. Ils constituaient seulement la céramique d'exportation dont l'Italie du Sud a inondé nos régions au cours des IIe, IIIe siècles av. J.-C. Cette exportation semble avoir cessé avec le Ier siècle (La Tène III), pour notre région.

En effet, les sépultures du Gard et de Cavaillon, attribuées à cette époque par de Saint-Venant et Mazauric, n'en con-

tiennent pas, tandis que celles des Baux, d'Eyguières et de Beaucaire en sont très bien pourvues.

Au Ier siècle av. J.-C., la poterie arrêtine commençait à être exportée et utilisée dans nos régions, où elle remplaçait la poterie campanienne.

Poterie indigène. — Deux seulement de nos tombes en contiennent en éliminant, bien entendu, les urnes funéraires dont nous avons parlé plus haut et qui sont de fabrication certainement locale.

Les types indigènes sont, chez nous, tous imités ou presque des formes campaniennes. De la tombe II, qui a fourni trois exemplaires de céramique indigène, nous avons une imitation du type campanien n° 6; la tombe n° IV nous en a fourni une du type campanien n° 2.

Paraissent originaux, dans la tombe n° II, le plat creux n° 9 et une sorte de compotier sans profondeur ni rebords (pl. II, fig. 7, 8).

La céramique de la tombe de Cavaillon n'a aucun rapport de forme et de pâte avec la nôtre et elle est beaucoup mieux confectionnée. Celle du Gard, d'après la description de Saint-Venant (p. 41), est dans le même cas.

Je n'ai pas de renseignements sur la céramique indigène de Beaucaire, d'Eyguières et des Baux.

Graffiti. — Il existe, sur quelques-uns des plats campaniens, des inscriptions en caractères grecs, qui ne sont autres que les noms des personnages inhumés. Nous relevons : dans la tombe III : EBOYPOC, et le graffitte reproduit ici p. 36; dans la tombe V : AS, CMEP ; dans la tombe VI, inscription incomplète et illisible. Les S et E sont de la forme dite lunaire. Ces noms sont tous des noms Celtes, comme ceux des stèles, ce qui tendrait à prouver que l'élément gaulois dominait dans la population.

CONCLUSIONS

Aux IIe, IIIe siècles avant J.-C., sur le revers Nord des Alpilles, tout le long de l'ancienne voie allant d'Italie en Espagne, plus tard la Via Aureliana des Gallo-Romains, actuellement dénommée Camin Roumieu, Camin Aurélian ou vieux chemin d'Arles à Eygalières, suivant les quartiers, vivait une population où l'élément gaulois dominait. Population de bergers et de cultivateurs, elle vivait paisiblement, sous l'égide de Marseille. Sa religion était celle qui régissait la Grèce, mais avec quelques particularités dûes à son origine celtique.

Elle pratiquait, pour ses morts, l'incinération et déposait les urnes funéraires dans des tombes variées, soit des caissons de dalles, soit des caveaux de pierres sèches, soit des caisses de bois, adossés à des stèles et orientés Est-Ouest. Les urnes étaient accompagnées des divers ustensiles domestiques ayant servi aux défunts couteaux, cyathis, lampes, amphores, vases à liquides, avec parfois les vases riches qui embellissaient leurs demeures. Un repas varié, servi dans de la poterie campanienne ou indigène, était aussi déposé dans la tombe. Le nom du défunt, gravé en caractères grecs sur un des plats, y était joint.

Un courant commercial intense régnait sur la grande artère gauloise et s'étendait, d'un côté jusqu'à l'Espagne qui fournissait les poteries Ibériques, et de l'autre jusqu'à l'Italie qui alimentait le pays de sa céramique campanienne.

Glano, qui battait monnaie et possédait un temple, était la capitale civile, commerciale et religieuse de la petite région au nord des Alpilles.

Pierre DE BRUN.

Conservateur du Musée des Alpilles.

La Conque d'Allons

Allons, département des Basses-Alpes, arrondissement de Castellane, canton de Saint-André de Méouilles, possédait, au recensement de 1926, 160 habitants adonnés à la vie pastorale et aux travaux agricoles. Généralement les pasteurs descendent l'hiver dans la basse Provence et la population, alors, ne dépasse pas la centaine.

Vers 1870, elle était de 325 habitants ; Féraud lui en attribuait 365 ; et Achard, à la veille de 1789, 450 [1]. Avant la Révolution le pays était affouagé un quint de feu de cadastre, appartenait au diocèse de Sénez, aux viguerie et sénéchaussée de Castellane, à la subdélégation d'Entrevaux. La sénéchaussée de Castellane fut créée par l'édit de juillet 1639 et démembrée de celle de Draguignan, d'un siècle plus ancienne (édit de Joinville, septembre 1535) et la plus vaste de Provence. La viguerie ou bailliage de Castellane est une institution judiciaire, qui remonte à la Provence comtale [2].

« La paroisse d'Allons est desservie par un seul prêtre, avec le titre de prieur à la nomination de l'évêque de Sénez. Le titulaire en est St-Martin de Tours, mais le patron est saint Domnin, premier évêque de Digne, que l'on fête le 16 septembre par une procession où est porté un buste contenant ses reliques, et par un romérage » (Achard). L'église a été réparée, il y a quelques années, par les soins de M. le chanoine Chalve, supérieur du collège d'Annot, et enfant de la commune.

Dans le haut Moyen Age le territoire appartint aux évêques de Sénez qui le donnèrent à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille. Le 28 décembre 1122, Aldebert, évêque de Sénez, étant au dit monastère et muni de l'agrément de son

chapitre et de son clergé, fait dresser une charte de reconnaissance des biens que l'abbaye possède dans son diocèse, notamment *ecclesiam Santi Martini de Alonz cum pertinenciis suis;* défense d'y construire une église nouvelle à l'insu de l'évêque et sans l'approbation de l'abbaye; sanction: les constructions deviendraient la propriété des moines: *si construantur, monachorum sint.* Le tout convenu, *salva reverentia Senecencis ecclesie et annuali censu ecclesie de Alonz.* Des bulles de Pascal II du 11 avril 1113 et d'Innocent II du 18 juin 1135 signalent Allons parmi les possessions de Saint-Victor[3].

Etait prieur en 1488, Pierre Agard, nommé sur la recommandation de Jacques de Villeneuve, fils de Catherine de Vauclause (Gros livre de Vauclause, fol. 513).

Le territoire d'Allons est constitué par le fond et les rebords d'une conque en forme d'écu pointant vers le midi, d'une altitude minima de plus de mille mètres, et entourée de sommets de 1.500 à 2.000 mètres d'élévation.

Cette conque, très froide et couverte de neige en hiver, mesure environ treize kilomètres dans sa plus grande longueur et à peine six en largeur maxima. Toutes ses eaux sont recueillies par un torrent, l'Ivoine, qui coule dans la direction Sud-Nord depuis le pic de Chamatte, où naît le ruisseau des Garets, devenu l'Ivoine à hauteur du village d'Allons. Sous le château de Vauclause, le cours d'eau fait un coude brusque vers l'Ouest et tombe dans le Verdon à la côte 946 en face de l'actuelle gare *Allons-Argens* des chemins de fer de Provence.

A un kilomètre environ, à l'Ouest du village, s'unissent les ruisseaux: des Garets venant de Chamatte, des Défends qui descend du Puel, et des Combes recueillant les eaux des contreforts du Signal de Saint-Michel; ils sont sérieusement grossis par l'abondante source de la *Fouent dóu Rei*, qui sourd à quatre cents mètres à l'est des habitations.

Du signal de Chamatte (côte 1880), partent en direction du Nord les deux chaînes qui enserrent la conque. Celle de l'Ouest fait une courbe dont la convexité est tournée vers le Verdon qu'elle surplombe,à six ou huit cents mètres,de ses flancs abrupts. Le signal d'Angles (côte 1781), forme le centre de cette chaîne qui s'arrête à un promontoire de 1.415 mètres au confluent de l'Ivoine et du Verdon.

La chaîne orientale sépare le territoire d'Allons de celui d'Annot et de la vallée de la Voire, affluent du Var. Moins uniforme que sa voisine, elle a sensiblement la direction Sud-Nord de Chamatte à la Montagnone (côte 1779), puis s'infléchit au Nord-Est jusqu'au signal du Puel (côte 1533) et de là vers le Nord-Ouest — sur les deux cinquièmes de sa longueur totale — jusqu'au Pic du Rout (côte 1999) où finissent au Nord-Est la commune d'Allons et le canton de Saint-André.

Un chaînon transversal Est-Ouest marque la limite Nord de la commune, mesure à vol d'oiseau quatre kilomètres environ et rejoint le Verdon en face du confluent du ruisseau d'Argens. Le tunnel de la Colle Saint-Michel est percé sous la montagne légèrement au nord de la limite du territoire. Au signal du Puel s'adosse le puissant contrefort de la Colle Durand, qui se dirige à l'Est vers Entrevaux.

La conque d'Allons présente une très grande régularité au point de vue géologique. Du pic de Chamatte au Nord de la commune, la vallée est occupée par une bande de calcaires et de marnes formant les couches d'Allons et les marnes de Barrême (carte géologique de la France au 1/50000, feuille 225, E3-c) étroitement bordée de couches de Brauchaï à Castellane (E3-a) qui, au Nord occupe tout le terrain vers Vauclause.

Les rebords de la conque, sur face et revers des deux chaînes limites Est et Ouest, sont en calcaire de Vergons (C3-5) une petite pince en forme de V à tige en cénomanien et

albien (G_{5-1}) avec un œillet en calcaire de Vergons (G^{8-6}). Cet affleurement est à l'Est du village à cheval sur les ravins des Combes et du Défends.

La partie méridionale de la conque est inhabitée, l'agglomération principale (cote 1054; c'est l'altitude de Chamonix) s'étage sur le bas-flanc du contrefort embranché au signal de la Colle; elle domine le confluent des ruisseaux du Défends et des Combes. Les habitations visent au couchant. Les seigneurs y possédaient chacun une maison. Le logis — en ruine — des Requiston, les plus anciens seigneurs, était à l'Est dans une position stratégique. En plein village était la maison des Richery, alliés aux Requiston au XVIIe siècle et qui ont fourni sur la fin du XVIIIe siècle, deux notables: un officier général de la marine française et un archevêque d'Aix.

Le logis d'Autane — famille installée à la fin du XVIe siècle, — construit sur caves, avec entresol et deux étages, percés de onze ouvertures au midi, sur le verger, bordait la petite place du chef-lieu; elle abrite présentement plusieurs familles.

En descendant l'Ivoine se rencontrent les agglomérations de : *La Forest*, *La Mottière*, la chapelle *Saint-Domnin*, la tuilerie du château de *Vauclause*, tous lieux dits, avec *Auteville*, qui ont été soumis au régime féodal et ont titré diverses familles. Vauclause a été titre de baronnie de 1544 à la Révolution, et jusqu'au delà est demeurée aux Villeneuve, branche de Bargemon, qui s'en sont titrés depuis 1380. Ce sont encore des fermes habitées.

Depuis 1869, les communications sont assurées avec le bas pays par une route carrossable se détachant, à la gare d'Allons-Argens des chemins de fer de Provence, de la route de Saint-André à Colmars. Antérieurement des sentiers muletiers unissaient Allons à Angles par un col (cote 1407) au Sud du signal de la Colle. Le dernier che-

min semble avoir été autrefois le plus fréquenté et le principal accès dans la haute vallée. L'absence de pont sur le Verdon rendait difficiles, sinon impossibles, les relations avec cette vallée.

Le village est bien entretenu, les maisons y sont propres, un certain nombre sont abandonnées, en ruines, ou converties en écuries et greniers à foin. La population est laborieuse, autochtone, non mélangée de transalpins, elle vit du produit des champs : blé, pommes de terre, fourrages, élevage de moutons, coupes de bois. Elle ne cultive plus que les bonnes terres entre le village et le torrent, mais le fait bien et a perfectionné son outillage accru maintenant de charrettes, tombereaux, machines agricoles. Quelques propriétaires de troupeaux descendent en Basse Provence de novembre à juin. Autrefois, les jeunes gens allaient se louer l'hiver dans le Var. Maintenant, à l'arrière-saison, on plante de la lavande aussi tard que possible et on recommence dès le printemps comme première culture. L'hiver on engraisse des ovins et on exploite les bois. (Communication de M. le chanoine Chalve, 22 mars 1928).

Une vieille pièce de comptabilité permet d'induire par son silence que, à la fin du XVIIe siècle, la communauté d'Allons n'inscrivait à son budget aucune somme pour les gages d'un maître des écoles ; mais on ne peut en déduire formellement que la conque en fut dépourvue. Dans la viguerie de Castellane vingt communautés agissaient de même ; deux seulement, Sénez et Ubraye, inscrivaient cinquante et soixante livres à leurs charges négociales [1].

Et les dictionnaires biographiques signalent un enfant d'Allons, Béraud l'aîné, qui, entré à l'Oratoire, professa dans plusieurs collèges de cette Compagnie et enseigna la physique et les mathématiques en celui de Marseille, participa à de nombreux concours ouverts par l'Académie des Sciences et Lettres de cette ville et y fut lauréat en 1781,

1786, 1787, 1788, 1789 (deux fois). Le père Béraud s'expatria en 1792, et passa, croit-on, en Espagne, où l'on perd sa trace [1].

Les plus belles forêts du val d'Allons sont sur la rive droite de l'Ivoine. De Chamatte au ravin de Pracherie et du Défends les bois sont aux particuliers et ont été exagérément exploités dans le dernier demi-siècle [2].

Des taches de hêtres mélangés aux pins sylvestres, entrecoupés de pâtures remontent jusqu'à la limite d'Annot. Au pied de Chamatte, à la source de l'Ivoine, est un pâturage gazonné. La rive gauche est boisée dans son ensemble en pins sylvestres mélangés de hêtres. Vers le signal d'Angles sont aussi des herbages en pente douce mais qui tendent à être envahis par la végétation ligneuse.

Au Sud de la commune, de la crête de Méailles jusqu'à mi-côte, l'Etat possède 475 hectares : reboisements épars de pins à crochet et mélèzes. Une quarantaine d'hectares dans la partie basse ont été incendiés en 1918.

Statistiques :

Terres arables	246 h.	83 a	22 c.
Prés	726	20	17
Forêts à l'Etat	740		
» à la Commune	1000		
» aux particuliers	1343		
Surfaces totalement improductives	12	57	28
Jardins	1	92	66
Voie ferrée	7	54	
	4078	07	33

Bétail admis au pâturage en 1927 :

Caprins	50 têtes
Ovins	4000 »

Aug. RAMPAL.

NOTES

[1] FÉRAUD, Géographie historique des Basses-Alpes, 2e édit., 1861, p 483.

ACHARD, Géographie de la Provence, II, p. 558, col. 2.

La vallée a-t-elle été habitée à l'époque romaine ? — E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, II, p. 255, place les *Vergunni* à Vergons, à S de la conque d'Allons ; et Walckenaer, *Géographie Historique et comparée des Gaules* (1839, p. 66), les *Volumni* sur les bords du Verdon, au nord de Castellane, aux environs de *Vevelanse* (= Vauclause ? ?)

[2] BUSQUET, Les cadastres et les unités cadastrales en Provence du XVe au XVIIIe siècle, in *Annales de Provence*, 7e année, 1910, p. 182. Pour le bailliage de Castellane l'unité cadastrale dans toute la circonscription était la livre, et la valeur de l'unité calculée à vingt florins.

BUSQUET, Les subdélégations de Provence, in *Annales de Provence*, 11e année, 1914, tableau p. 79.

Joseph BRY, Les vigueries de Provence, Paris, Picard, 1910.

[3] GUÉRARD, Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille, II, p. 122, n° 777. Cartularium fol. 177 v. Ad memoriam et cognitionem presentium et futurorum in hoc scripto continuetur quod venerabilis memorie Aldebertus, Senecensis episcopus, adiens Massiliense monasterium, cuncta de quibus inter suam et Massiliensem ecclesiam diutina controversia fuerat, cum consilio et voluntate cannonicorum et clericorum suorum... Rodulfo abbati et successoribus suis et omnibus fratribus ejusdem monasterii, presentibus et futuris, laudavit et firmavit et corroboravit. Igitur ego Aldebertus gratia Dei Senecencis episcopus, cuncta que Massilienses abbates et monachi in episcopatu meo habuisse noscuntur, vel que in antea, Deo donante, potuerint adquirere, laudo et confirmo. Et expresius laudo eis..... ecclesias eciam Bleus sancti Symphoriani et sancti Pontii... ; ecclesiam sancti Martini de Alonz cum pertinenciis suis. Infra terminos autem harum duarum parrochiarum, de Bleus videlicet et de Alonz, interdicimus ne aliqua omnino persona ecclesiam noviter audeat construere sine conscientia episcopi et absque consilio et voluntate abbatis et monachorum Massiliensium, et, si construantur, monachorum sint... Facta carta anno incarnationis Domini M° C° XX° III° indicione Ia mense decembrio V° calendas januarii, feria V, luna XXVII (peut-être faut-il lire : *nativitatis* pour *incarnationis?*)

GUÉRARD, id. II, p. 127 ssq, n° 779 in fine... Ego Pontius Silvanus, pro remedio anime mee et pro animabus parentem meorum, dono

Deo et sancto Victori, Massiliensis monasterii, martiri Christi, et ejus congregationi duos mansos, unum in villa quam nominant Alans, quem tenet Girardus Pecia Cudas, et alium in castro quod nominant Petriscum, quem tenet Abundius.

Facta carta anno incarnationis Domini millesimo XLII.

Kohlen, annotant l'édition de Guérard — exemplaire en notre possession — relève que ce paragraphe ne figure pas à l'original de cette charte intitulée: Carta G. Poncii (Arch. des B.-du-Rh.). C'est pourquoi nous n'osons affirmer que l'origine des possessions de Saint-Victor à Allons remonte à 1042 et que le territoire constituait alors un grand domaine: *villa* et non communauté: *universitas*. Mais les textes de date postérieure n'infirment pas l'hypothèse puisqu'ils confirment les droits de l'abbaye à Allons.

Id., II, p. 227, nº 844, bulle d'Innocent II du 18 juin 1135: cellam de Alunz.

Id., II, p. 238, nº 848, bulle de Pascal II du 11 avril 1113: cellam Alonz.

Id., II, p. 417, nº 972, compromis entre Aldebert, évêque de Sénez et le monastère de Saint-Victor, du 28 décembre 1122: ecclesiam Sancti Martini de Alonz cum pertinentiis suis.

[4] F.-N. NICOLLET, Petite contribution à l'histoire de l'enseignement primaire en Provence au XVIIe siècle, in *Revue historique de Provence*, 2e année, 1902, pp. 138-143.

Biographie des hommes remarquables des Basses-Alpes, 1850, Digne, Repos, p. 35. — LAUTARD, Histoire de l'Académie de Marseille, Marseille, Achard, I, 1836. — DASSY, L'Académie de Marseille, Marseille, Barlatier, 1877.

[6] Renseignements aimablement fournis en 1928 par M. Gueit, inspecteur des eaux et forêts à Digne.

Au sujet de la transhumance on nous permettra de transcrire cette note du préfet Christophe *de Villeneuve* sur l'un des chemins de la Basse-Provence vers les Hautes-Alpes: « Quelques troupeaux prennent la route de Brignoles, Lorgues, Draguignan, Bargemon, Saint-Auban, Annot, Colmars, Allons ». — Voyage dans la vallée de Barcelonnette en 1802, Agen, Moribel, 1815, p. 70. — C'est une route que le préfet devait bien connaitre, car elle était suivie notamment par les troupeaux de sa famille qui, à l'époque, entretenait encore quelque [illegible] d'avérés dans les pâturages de Vaucluse.

Un don de Charles II, duc d'Anjou, comte de Provence à Notre-Dame de Roc-Amadour

Roc-Amadour, aujourd'hui paroisse du diocèse de Cahors et commune du canton de Gramat (Lot), faisait partie autrefois de l'archiprêtré de Thégra, c'était un antique pélerinage et l'un des plus célèbres sanctuaires de Notre-Dame au moyen âge.

Quand cheminant de la gare de Roc-Amadour à l'Hospitalet, on arrive en face de Roc-Amadour, on quitte brusquement le plateau pour descendre dans le ravin ou val ténébreux de l'Alzou. A ce moment, le voyageur s'arrête saisi par le spectacle grandiose et inoubliable qui jaillit à ses yeux : le château de Roc-Amadour dominant de 120 m. presqu'à pic le fond du vallon, au-dessous la vision des églises que protège l'encorbellement du rocher, plus bas encore, au flanc de la colline, le bourg avec sa longue et double file de maisons, ses portes et ses tours, et dans le thalweg, un embryon de prairie qu'arrose le ruisseau de l'Alzou. Ce fouillis de maisons, d'églises, de remparts agrippés de bas en haut sur la falaise d'une gorge étroite et profonde, avec le fort au sommet qui penche sur l'abîme, est vraiment impressionnant. C'est un des plus beaux sites et des plus pittoresques du Quercy.

Dans ce lieu jadis désert et sauvage, un pieux ermite, du nom d'Amator, avant le VIIIe siècle, avait édifié une chapelle à la Bienheureuse Vierge Marie. Après sa mort, en souvenir de la sainteté de sa vie un pélerinage prit naissance et garda un caractère local jusqu'au milieu du XIe siècle. Mais bientôt il se révèle et grandit pendant les Croisades Espagnoles ; les rois d'Aragon sont plusieurs fois

victorieux grâce à la protection de N.-D. de Roc-Amadour, dont la notoriété brille en Espagne et en France dès la fin du XI[e] siècle. Puis au siècle suivant, elle déborde en Portugal, en Italie, en Angleterre, en Allemagne ; de partout les pèlerins affluent à Roc-Amadour, le pèlerinage devient célèbre et mondial [1].

C'est là où les rois de France viennent prier et offrir leurs libéralités à la Madone du Quercy. A leur exemple, Charles II d'Anjou, roi de Naples, neveu de saint Louis, fit don de quatre marcs d'argent à N.-D. de Roc-Amadour à prélever sur le péage de Tarascon [2]. Jusqu'ici, faute de l'original, on n'en connaissait ni l'époque ni le but ; mais les événements qui vont suivre et divers documents permettront d'en fixer la date, le motif et la durée.

Dévotion des rois d'Angleterre à N.-D. de Roc-Amadour. — Henri II, roi d'Angleterre, avait épousé, en 1153, Eléonore, duchesse d'Aquitaine ; il vint à Roc-Amadour, en 1159, sans doute pour mettre sous la protection de la Sainte Vierge, sa future campagne contre le comte de Toulouse [3]. Il y revint, en 1170, dans les circonstances suivantes : étant tombé gravement malade à La Mothe de Gern (Manche), il promit à la Sainte Vierge qu'il ferait le pèlerinage de Roc-Amadour, s'il guérissait. Dès qu'il fut exaucé, il s'empressa de se prosterner aux pieds de la Madone du Quercy et de lui exprimer sa reconnaissance. C'est ainsi que la dévotion à N.-D. de Roc-Amadour fut en faveur à la Cour d'Angleterre [4].

[1] *Documents nouveaux sur Roc-Amadour, ses origines comme grand pèlerinage*, par L. de Valon, [illegible], pp. [illegible].
[2] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, [illegible], p. [illegible].
[3] *Ibidem*, pp. [illegible].
[4] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. [illegible]. — *Cartulaire d'Uzerche*, par J.-B. Champeval, [illegible], n° [illegible], p. [illegible]. — *Vaissete*, t. IV, [illegible].

Dévotion des rois d'Espagne à N.-D. de Roc-Amadour. — N.-D. de Roc-Amadour était vénérée depuis longtemps en Espagne comme en témoignent les dons que les rois d'Aragon firent entre 1080 et 1120 aux abbés et moines de Roc-Amadour [1]. Mais cette dévotion prit plus d'ampleur quand Eléonore d'Angleterre, fille d'Henri II et d'Eléonore de Guyenne, épousa, en 1170, Alphonse VIII, roi de Castille. Ils restèrent dix ans sans avoir d'héritier; aussi après la naissance de son fils aîné, le roi de Castille, en reconnaissance et d'accord avec sa femme, fit, en 1181, l'importante donation des villas d'Hornillos et d'Orbanella à la Glorieuse et Bienheureuse Vierge Marie de Roc-Amadour et à son église [2]. Un autre événement devait rendre cette dévotion plus fervente encore. En 1212, à Las-Navas de Tolosa, Alphonse VIII avait engagé la bataille contre les Musulmans, dont l'armée plus nombreuse obtint, au début, de sérieux avantages. La situation s'aggravait d'heure en heure. Dans cet instant critique, l'étendard de la Bienheureuse Vierge Marie de Roc-Amadour fut déployé et aussitôt les troupes chrétiennes, reprenant courage, remportèrent une éclatante victoire [3]. Et dès lors, le culte de N.-D. de Roc-Amadour fut très grand à la Cour d'Espagne.

Dévotion des rois de France à N.-D. de Roc-Amadour. — Blanche de Castille, fille d'Alphonse VIII et d'Eléonore d'Angleterre, en épousant, en 1200, Louis VIII, roi de France, apporta à son tour, à la Cour de France, la dévotion à la Vierge de Roc-Amadour. Une faveur providentielle allait l'accroître davantage. Leur fils aîné, Louis IX,

[1] *Du nouveau dans la chanson de Roland*, par P. Boissonnade, 1923, pp. 55 et 56. — *España Sagrada*, t. 50, p. 358. — *Diccionario* (adiciones), de Yanguas, p. 320.

[2] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 381 à 386. — *Moreri*, t. I, p. 179; t. II, p. 613.

[3] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 496 à 500.

monta sur le trône en 1226. Atteint au début de 1244, d'une maladie grave qui mit ses jours en danger, la reine Blanche fit apporter des reliques de la Sainte Croix, de la Couronne d'épine, de la Sainte Lance, et les mettant sur le lit de son fils, elle supplia le Christ de sauver le royaume de France en sauvant son monarque ; elle implora en même temps N.-D. de Roc-Amadour et promit d'aller lui rendre grâces. Après la guérison, le roi, avec sa mère et ses trois frères, vint en pélerinage à Roc-Amadour remercier la Sainte Vierge avec effusion et lui demander aide et protection pour la prochaine croisade [1]. Philippe-le-Bel en fit autant à la fin de 1303 ; de même Charles-le-Bel, le 6 janvier 1324 ; et aussi Philippe de Valois, le 30 décembre 1335 [2].

Dévotion de la maison d'Anjou à N.-D. de Roc-Amadour. — Charles d'Anjou avait accompagné saint Louis à Roc-Amadour, en mai 1244 ; témoin du miracle dont son frère avait été l'objet, il fut le promoteur du culte de N.-D. de Roc-Amadour dans la maison d'Anjou. Investi des royaumes de Naples et de Sicile par les papes Urbain IV et Clément IV, il fut couronné à Rome en 1266. Il s'était marié, en janvier 1245, à Béatrix comtesse de Provence et de Forcalquier, dont il eut Charles II, et mourut en janvier 1285 [3].

Charles II fut couronné roi de Sicile en 1289 ; c'est lui qui par lettres patentes a fait don de quatre marcs d'argent à l'église de N.-D. de Roc-Amadour « *par suite de la dévotion qu'il avait pour la Bienheureuse Marie, mère de Dieu, en l'honneur de laquelle ladite église est fondée.* Tel est, d'après un acte de procure, le motif qui a dicté cette dona-

[1] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. [illegible] et [illegible]. — [illegible], t. IV, pp. [illegible]. — *La Revue des* [illegible], [illegible] — *Roc-Amadour*, par E. Rupin, p. 107.
[2] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. [illegible] à [illegible].
[3] *Ibidem*, pp. [illegible] — [illegible], t. I, pp. [illegible] et [illegible].

tion [1]; mais à quelle date, dans quel but, et dans quelles circonstances a-t-elle eu lieu ? Elle était postérieure à 1289 puisque Charles II était roi de Sicile quand il la fit. Jusqu'en 1297 aucun événement ne paraît l'avoir suscitée. A cette date saint Louis fut inscrit au catalogue des saints par Boniface VIII, et après la canonisation (25 août 1298) eut lieu l'élévation du corps : une partie des reliques fut transportée à la Sainte-Chapelle et son cœur resta en Sicile où on l'avait laissé à la demande de son frère Charles Ier [2]. Cette canonisation dut remémorer le souvenir de sa guérison obtenue par l'intercession de N.-D. de Roc-Amadour et donc d'arrêter les regards de la maison de France sur ce pélerinage. Le legs de quatre marcs d'argent semble ainsi postérieur à 1298, mais quand ? Voici ce qui paraît très vraisemblable.

Charles II avait eu à sa Cour de Naples, de 1290 à 1310, cinq ecclésiastiques remarquables du Quercy qui furent, tour à tour, chanceliers ou vice-chanceliers : G. et P. de Ferrières, G. de Goudou, G. d'Hébrard et Jacques Duése [3]. Ces personnages, cela n'est pas douteux, ont dû parler au roi de Naples en faveur du célèbre sanctuaire. Toutefois comme Roc-Amadour dépendait de l'abbaye de Tulle, leur requête ne pouvait faire naître que des dispositions favorables. Pour obtenir un pareil don de quatre marcs d'argent, il fallait une intervention plus directe, plus intéressée.

Au décès de Bernard de Terrasson, abbé de Tulle et de Roc-Amadour (1305), deux compétiteurs se disputaient la succession : Hélie de Tulle et Arnaud de Saint-Astier. Les moines n'ayant pu se mettre d'accord, choisirent le pape

[1] *Moreri*, t. I, p. 463. — *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, p. 453.
[2] *Moreri*, t. IV, p. 676. — *La Revue des Saints*, août 1927, n° 5, p. 300.
[3] *Autour de Jean XXII*, par l'abbé Albe, 1902, pp. 12 et 13.

Clément V comme arbitre, et celui-ci désigna Arnaud de Saint-Astier, promu définitivement par bulles du 9 mars 1307 (n. s.). Il était religieux de Tulle dès 1294, neveu de Bernard de Terrassen et tenu en grande estime par Clément V. Il le mit au rang de ses chapelains d'honneur et l'employa comme légat dans diverses missions ; il l'envoya notamment en Italie en 1308 [1] et c'est alors qu'il eut l'occasion de s'entretenir avec Charles d'Anjou et son chancelier, Jacques Duese, le futur pape Jean XXII. Arnaud de Saint-Astier aimait beaucoup Roc-Amadour, c'est assurément lui qui conçut le projet d'y construire une chapelle dédiée à Saint-Louis pour commémorer sa guérison miraculeuse (c'était chose faite bien avant 1328) [2] ; il dut en faire part au roi de Naples et stimuler en même temps sa générosité. Or il avait pris le gouvernement de l'abbaye de Tulle au moment de la réorganisation du service divin à Roc-Amadour. Ce service, assuré alors par des moines, des prêtres et des clercs, n'était plus en harmonie avec les besoins et la renommée du pèlerinage. L'abbé de Tulle, comme seigneur du lieu, devait pourvoir aux salaires et entretien de ces desservants. L'accroissement de leur nombre et des charges dut inciter Arnaud de Saint-Astier, pendant sa mission de 1308, à faire appel aux libéralités de Charles II. La donation des quatre marcs d'argent a dû donc avoir lieu à cette date, c'est-à-dire un an avant la mort du duc d'Anjou et un document nous apprend que

[1] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 149 à 158.

[2] *Ibidem*, pp. 151 et 152. — Arnaud de St-Astier ne fut sans doute pas étranger aux libéralités des papes Clément V et Jean XXII ; le premier fit en 1314 un legs au monastère de Roc-Amadour, pour l'entretien, à perpétuité, d'un cierge devant l'autel de la chapelle miraculeuse, et le second fit don en 1318 d'un calice de 6 marcs d'argent pour le service de la chapelle de la Vierge Marie de Roc-Amadour (*Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, pp. 190 à 221).

cette rente était destinée à l'entretien de deux religieuses vouées au service du monastère [1].

Quatre marcs d'argent, au début du XIVe siècle, valaient environ 1.500 fr. d'avant-guerre ; ce n'était pas un legs important, mais ce qui le rendait tel c'est d'être annuel et perpétuel [2]. Reste à savoir quelle a été sa durée.

Nous avons d'abord l'acte de procure, du 20 septembre 1334, de l'évêque de Tulle, Arnaud de Clairmont, pour toucher le montant et les arrérages des quatre marcs ; l'acte a été rédigé par le notaire Pierre de Moussac, du diocèse de Cahors, et passé, en Avignon, dans la maison de *Bernard Stephani de Valon*, protonotaire apostolique. On voit, d'après ce document, qu'il fallait obtenir du sénéchal de Provence des lettres compulsoires pour recevoir la rente promise [3]. L'évêque de Tulle, Arnaud de Saint-Astier, décédé en 1333, fut remplacé le 10 septembre de la même année par le quercynois Arnaud de Clairmont [4]. C'est donc à l'occasion de son élection qu'il passe l'acte de procure, témoignage que pareille formalité se renouvelait à chaque mutation d'évêque de Tulle, parcequ'abbé de Roc-Amadour.

En second lieu, Jeanne d'Anjou, reine de Naples et de Sicile, comtesse de Provence et de Forcalquier, confirmait, en 1377 et 1378, la donation de son arrière grand-père, Charles II d'Anjou et faisait remettre les quatre marcs d'argent à Mgr Pierre de Cosnac, évêque de Tulle [5]. Jeanne d'Anjou avait épousé, en quatrièmes noces Othon de Bruns-

[1] Cf. aux pièces justificatives, le document n° 1 : procuration de l'évêque de Tulle, du 30 septembre 1334, p. 69.

[2] *Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, p. 453.

[3] *Ibidem*, p. 453.

[4] *Ibidem*, pp. 159 et 160.

[5] Cf. aux pièces justificatives, les documents n°s 2 et 3 : quittances de l'évêque de Tulle, des 5 janvier et 9 octobre 1378, pp. 70 à 71.

wick (1376)[1] : c'est à cause de ce mariage qu'elle ratifia derechef la donation en question, comme elle avait dû le faire à chacune de ses unions.

Et voici maintenant un nouveau document, c'est l'ordre donné par la reine, Marie de Blois, veuve de Louis, duc d'Anjou, et régente des royaumes de Naples et de Sicile, de continuer à payer les quatre marcs d'argent : « *Mercredi XXIIII jour de janvier* 1386 (n. s.) *scellée une lettre de la reine de Naples* (*Marie de Blois*), *pour l'esglise de Nostre-Dame de Roquemadour pour IIII mars d'argent qu'ils prennent par an, sur le paiage de Tharascon* »[2]. Le duc d'Anjou était mort en Italie, en octobre 1384 ; sa veuve, Marie de Blois, vint en Provence pour assurer à son fils, âgé de sept ans, la couronne de Naples et de Sicile sérieusement menacée. Le pape, Clément VII, lui en fit l'investiture en mai 1385 et confia la régence à sa mère[3]. C'est encore à l'occasion de l'avènement de Louis II d'Anjou que la régente promit, en son lieu et place, d'acquitter chaque année le legs de Charles II. Et cela prouve qu'il en était ainsi à chaque nouveau souverain de la maison d'Anjou.

Ces trois documents attestent enfin que les quatre marcs d'argent ont été payés pendant le XIV[e] siècle, et très probablement jusqu'à l'extinction de la maison d'Anjou.

En résumé, la fondation du duc d'Anjou, en faveur de Roc-Amadour, a été faite en 1308, elle a servi à l'entretien de deux religieuses et duré plus d'un siècle.

L. DE VALON.

1. *Marca* [illegible], p. [illegible]. — *La Provence au Moyen Âge*, par V.-L. Bourrilly et R. Busquet, p. [illegible].

2. *Le Journal de Jean Le Fèvre*, évêque de Chartres, par H. Moranvillé, p. [illegible].

3. *La Provence au Moyen Âge*, par V.-L. Bourrilly et R. Busquet, p. [illegible].

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Doucment n° 1. — Procuration de l'évêque de Tulle
30 septembre 1334

A tous ceux qui verront le présent document de la part de frère Arnaud [1], par la miséricorde divine évêque de Tulle, salut et prière d'y ajouter foi. Sachez que nous faisons, députons et constituons notre procureur, assuré et particulier, notre bien aimé et très cher Garin Vidal, homme d'armes de notre seigneur le souverain pontife, à l'effet de demander, recouvrer et lever quatre marcs d'argent, qui nous sont dus à cause de l'église de Roc-Amadour, sur le péage de Tarascon, ainsi que les arrérages, l'autorisant à donner et concéder, pour nous et en notre nom et au nom de ladite église, des lettres de quittance et de paiement suivant ce qu'il recevra à l'occasion de ces marcs d'argent et des arrérages, à demander et obtenir des lettres compulsoires de la part de noble homme et puissant seigneur, le sénéchal de Provence ou de quelque autre délégué par lui, contre ceux qui lèvent ledit péage. Ces marcs d'argent ont été donnés, sur ce péage, à la susdite église de Notre-Dame par Charles II, d'illustre mémoire, jadis par la grâce de Dieu, roi de Jérusalem et de Sicile, duc de la Pouille et prince de Capoue, prince d'Achaïe, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier par suite de la dévotion qu'il avait pour la Bienheureuse Marie, mère de Dieu, en l'honneur de laquelle ladite église est fondée selon qu'il est contenu plus au long dans les lettres patentes de ce même seigneur roi scellées de son sceau.

En foi de quoi et pour plus de certitude nous avons fait écrire le présent acte public par le notaire soussigné et nous y avons fait attacher notre sceau.

Donné à Avignon le dernier jour de septembre de l'an 1334.

Et moi Pierre de Moussac, clerc du diocèse de Cahors, notaire public par autorité apostolique... j'ai assisté avec les témoins ci-dessous à la constitution dudit procureur, etc., appelé et requis par ledit constituant le révérend père dans le Christ Arnaud, évêque de Tulle.

Donné à Avignon les jours, mois et an susdits, la dix-neuvième année du pontificat de notre très saint père et seigneur, Jean XXII,

[1] Il appartenait à l'ordre des Frères Mineurs ; Jean XXII l'avait fait évêque, par bulle du 10 septembre 1333.

pape par la divine Providence, indiction seconde, présents : vénérables et nobles messires Raoul de Laroque, chanoine de Zamora, Raymond de Langogne, scripteur des lettres de notre seigneur pape et noble homme Galhard de Verneuil, damoiseau, du diocèse de Cahors, témoins appelés pour assister à l'acte ci-dessus [1].

Document n° 2. — 1re Quittance de l'Evêque de Tulle
5 janvier 1378 (n. s.)

Pecunia soluta pro duabus monialibus de Rocamador

Item ponunt soluisse ipsi renderii infra tempus predictum *duabus monialibus* monasterii de Rochamatoris pro valore quatuor marcharum argenti eisdem debitorum ex provisione Reginali quos recipere habent super juribus predictis riparie Rodani, anno quolibet, videlicet pro primo anno presenti (1377), rationis auri florenos viginti quinque Provincialie e solidos quinque et denarios quatuor, prout infra continet apodixa.

In Dei nomine... anno MCCCLXXVIII, die quinto mensis januarii, pontificatus domini Gregorii undecimi, anno septimo ; Reverendus pater dominus Petrus, Tutellensis episcopus [2] ac prior ecclesie Sancte Marie de Rocha Amatoris, fuit confessus se habere realiter quatuor marchas argenti in florenis XXV auri currentibus quilibet pro solidis XXIIII, monete currenti in Avinione et grossos quatuor argenti ab Andrea Tras de Pistorio mercatore et majistro Albertolo de Mediolano, emptoribus jurium Reginalium riparie Rodani... Actum Avinione in domo habitationis domini dicti episcopi, presentibus : Luysio Bonsignoris et Patrucio Jacobeti et me Martino notario...

(Archives des Bouches-du-Rhône, B. 2223, f° 15, r° et v°).

Document n° 3. — 2° Quittance de l'Evêque de Tulle
9 octobre 1378

Pecunia soluta dictis duabus monialibus de Rocha-Amatoris pro secundo anno.

Item ponunt soluisse dicti renderii predictis *duabus monialibus* venerabilis monasterii de Rocha-Amators pro valore qua-

[1] Registres de la cour d'Avignon aux archives du Vatican, t. 42, f° 164. — Traduction de l'abbé Albe (*Roc-Amadour*, par l'abbé Albe, 1926, pp. 453 et 454).

[2] Pierre de Cosnac avait succédé à son frère Bertrand, le 27 août 1376 (*Roc-Amadour* par l'abbé Albe, 1926, p. 186).

tuor marcharum argenti quas reciperehabent super juribus predictis riparii Rodani et pedagii Tarasconis ex annuali provisione eiesdem elargita per excellentiam Reginalem, videlicet pro anno secundo presenti (1378) auri currentes florenos, de solidis sedentibus Provincia, vigintiquinque, solidos quinque et denarios quatuor.

Tenor apodixe sive quitantie.

In Dei nomine... anno MCCCLXXIII, indictione prima, die nono mensis octobris ; Reverendus pater dominus Petrus, Tutellensis episcopus ac prior ecclesie Beate Marie de Rocha-Amatoris, fuit confessus se habuisse realiter quatuor marchas argenti in florenis vigintiquinque currentibus pro solidis XXIIII monete currente Avinione computato et grossis quatuor argenti a discretis viris Andrea Tras de Pistorio et magistro Albertalo de Mediolano... Actum Avinione in domo habitationis domini episcopi, presentibus : Henrico dicto Desuras et Luysio Bonsignoris et me Martino, notario...

(Archives des Bouches-du-Rhône, B. 2223, f° 16, r° et v°).

Un Gentilhomme Normand à Ventabren
au XVIIme siècle

(D'après une Inscription lapidaire)

Le prieuré de Ventabren est une très ancienne construction étroite, sans apparence, assez basse et dépourvue de tout intérêt artistique ou historique. Il est situé dans la partie la plus haute du village, au bord du chemin qui conduit au vieux château et du petit jardin qui en dépend on jouit d'une vue extrêmement étendue. Vendu à la Révolution, il a fait depuis lors l'objet de transmissions successives, et il appartient depuis quelques années à M. Bonnel, directeur de la Société Immobilière, membre de la *Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille.*

Celui-ci l'a convenablement restauré et aménagé pour y passer l'été avec sa famille et il a eu le soin de conserver et de mettre en bonne place quelques souvenirs, inscriptions, armoiries et fragments lapidaires qu'un des précédents occupants y avaient réunis.

C'est ainsi qu'on y voit le blason, aux deux perroquets de sinople, des Gaillard-Longjumeau, seigneurs de Ventabren au XVIIIe siècle, et un morceau de pierre tombale connu sous le nom d'épitaphe du seigneur d'Origny. On ne voit plus aujourd'hui sur ce fragment de petite dimension que quelques mots latins, dont il ne reste parfois que quelques syllabes ou même une simple lettre, de telle sorte que si l'on reconnait bien qu'il s'agit d'une épitaphe, il est impossible d'en préciser le sens.

Ce qui éclaire la question d'un certain jour c'est que sur la pierre on peut voir encore très lisiblement la date du XI des

calendes d'octobre de l'an 1699, et qu'à la date correspondante de notre calendrier, on trouve aux archives de Ventabren un acte mortuaire ainsi libellé :

« L'an mil six cent nonante neuf et le 21 septembre est mort Alexandre Roussel, seigneur d'Origny, âgé d'environ 47 ans, normand natif du diocèse de Lisieux, et a été enseveli le 22 dans l'église de la paroisse au côté droit du grand autel en présence du sieur Antoine Goirand, maréchal, Sr Denis Marroc, ménager, soussignés avec nous. Braguetty, vicaire ».

Achard, dans son dictionnaire géographique, parlant de Roussel d'Origny nous dit que ce personnage qualifié vécut à Ventabren, comme dans une solitude, édifiant le peuple par ses vertus.

Félix Vérany, auteur d'une brochure sur Roquefavour et Ventabren (Boy, éditeur, 1882) et qui avait habité le prieuré, nous dit que la pierre tombale ci-dessus décrite, était demeurée, après la Révolution, dans la chapelle du château, ensevelie sous les décombres et qu'en 1850, Jacques Martin, dit : le père Jacques, ancien desservant l'ermitage Saint-Honorat de Roquefavour, recueillit cette pierre mutilée et la transporta dans le vestibule du prieuré où il habitait.

C'est là qu'en 1858, Félix Verany en prit, dit-il, l'empreinte. Cet auteur ajoute qu'à ce moment l'inscription était entourée de draperies cachant à demi des branches de cyprés, posées en sautoir sous une tête de mort. Au bas de la pierre figurait un blason, ayant pour cimier un casque et pour supports des panaches à grands ramages.

L'écu mal gravé ou dégradé ne permettait pas de déterminer exactement les émaux et les couleurs héraldiques, mais on reconnaissait que l'écu était à une fasce chargée d'un poisson mis en pal et accompagné en chef d'un croissant accosté de deux étoiles.

En 1880, Félix Verany revenant au prieuré, y retrouva la pierre tombale du seigneur d'Origny mais dans le mur d'un poulailler et, naturellement, elle avait été l'objet pour cette utilisation profane de mutilations nouvelles.

Il fit démolir le poulailler et fit placer la relique archéologique sur l'un des murs du jardin du vieux prieuré.

C'est là qu'elle existe encore aujourd'hui.

Le nom de d'Origny a disparu maintenant de l'inscription ; dont il ne reste plus que quelques mots ou partie de mots, une vingtaine environ, ainsi que l'indication de l'âge du défunt : 47 ans, et de la date de sa mort.

Pour compléter les renseignements bien insuffisants donnés sur le sieur de Roussel, seigneur d'Origny, Félix Verany nous dit qu'il a fait des recherches à Paris à la Bibliothèque Nationale, notamment dans le département des manuscrits, mais il lui a été impossible de découvrir la moindre trace de sa généalogie.

L'armorial de l'Hozier, celui de la Chesnaye, signalent une famille d'Origny qui a formé quatorze branches mais dont le blason est tout différent de celui trouvé à Ventabren. Un Roussel d'Origny aurait signé à Soissons, en 1247, la charte d'une donation faite à l'église Sainte-Marie des Vignes. Aucune concordance ne permet de rattacher ces d'Origny à celui qui fut l'objet de l'inscription.

Je puis ajouter que dans des papiers de famille, j'ai trouvé quelques détails non point sur la généalogie du personnage mais sur sa vie à Ventabren.

Je cite textuellement : « Il habita cette commune pendant plusieurs années, menant la vie d'un solitaire, faisant tout le bien possible aux habitants. De son vivant, il s'était fait construire son tombeau à l'ancienne église du château, tombeau en pierre de taille, assez long et large, attendu que le

sujet était d'une haute taille. En dessus de la tête de ce tombeau se trouvait l'épitaphe.

« Le tombeau était couvert d'une pierre sur laquelle était en relief l'effigie du défunt d'Origny, qui avait une belle tête et une barbe respectable.

« A l'époque de la Révolution, les malveillants (*sic*) voulurent détruire ce monument antique. On trouva le seigneur d'Origny dans sa tombe avec ses ossements intacts, qui furent emportés au cimetière qui est près de là. »

La note se termine ainsi : « Dans cette même église, en dessous de la chaire se trouvait le tombeau de MM. de Quiqueran-Beaujeu, seigneurs directs de Ventabren. On trouva dans ce même tombeau quatre gros cadavres et deux petites boîtes qui en renfermaient deux petits. Tout fut détruit et enlevé et porté dans le cimetière où ils furent placés pêle et mêle avec tous les autres. »

Ainsi qu'on le voit, la note qui donne des détails assez précis sur le tombeau du défunt, se contente de le représenter comme un homme d'une haute vertu et d'une piété édifiante, mais elle est muette sur la cause de sa venue à Ventabren et sur ses faits et gestes.

Félix Vérany, grâce aux empreintes qu'il avait prises et conservées de la portion de pierre funéraire, sauvée par le Père Jacques-Martin, a essayé de reconstituer l'épitaphe mutilée et d'y ajouter par supposition les mots ou les syllabes disparus.

Il a ainsi, très arbitrairement, composé les lignes manquantes avec des mots élogieux et rappelant des actes méritoires.

Il avait ainsi des chances de ne pas trop s'égarer puisque on lisait très clairement les mots de *virtutum, decus, corda rapiebat, lacrymarum, ardens, ignitus,* etc., etc. En ajou-

tant à ces mots quelques sinonymes et quelques épithètes, il a ainsi garni les vides et complété l'éloge du défunt.

Mais la quatrième ligne ne se composait que d'un seul mot *Custos* et la ligne suivante *in fine* de l'unique syllabe *tus*.

D'Origny était donc gardien : *Custos*, mais que gardait-il ?

Evidemment quelque chose d'important ; sa fonction de gardien ne pouvait s'appliquer qu'à la conservation d'un monument ou d'une institution digne d'être confié à la vigilance d'un si haut personnage, sans quoi, du reste, on n'eut pas mentionné dans une épitaphe qu'il était gardien.

[illegible] Félix Vérany de combler la lacune du texte par les mots *sacræ ædis* et de faire de la syllabe *Tus*, la dernière du mot *institutus*, et alors tout s'explique : Roussel d'Origny était si pieux, si vertueux, si dévoué, si vigilant, qu'on l'avait institué gardien d'un édifice sacré, c'est-à-dire de l'église du lieu.

Se contentera-t-on de cette hypothèse et admettra-t-on pour exacte cette reconstitution qui fait du seigneur Roussel d'Origny, pompeusement enseveli dans la chapelle du château, en face des seigneurs de Quiqueran, dans une tombe monumentale portant son effigie et son blason, un simple portier qui est préposé à la seule garde de l'édifice sacré ?

Nous ne le pensons pas. Pour nous, avouons que cette reconstitution ne nous avait point satisfait et cependant elle était admise, elle ne se discutait plus, si bien que dans le *Petit Marseillais* du 6 août 1929, on pouvait lire, à propos de l'église de Ventabren et de la bénédiction d'une statue de la sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, religieuse du Carmel de Lisieux, un article qui signalait le rapprochement entre cette sainte et le pieux Roussel d'Origny, également originaire de Lisieux et rappelait son épitaphe en citant le texte

reconstitué par Vérany : « Ses vertus ont illustré le siècle. On le constitua gardien d'un temple sacré pour guérir les chagrins qu'il pourrait rencontrer sur son passage. Son cœur sensible captivait toujours les cœurs et adoucissait les larmes. »

Il s'est donc produit, dans le cas actuel, ce qui a dû se produire maintes fois, à la suite de ces reconstitutions hypothétiques d'inscriptions lapidaires, à savoir que l'hypothèse se confondant avec la réalité, on considère la première comme une vérité historique.

Il suffira au surplus de la répétition par plusieurs auteurs successifs, d'une vérité supposée jadis par l'un d'eux, pour que le fait imaginé soit sanctionné par cette formule : « tous les auteurs sont d'accord sur ce point. »

Qui sait donc si un jour, étant donnée la réputation de grande piété de noble Alexandre Roussel, seigneur d'Origny, et de ses mérites qui lui avaient valu d'être institué le gardien de l'église de Ventabren, ce saint personnage n'aurait pas été choisi pour patron, ou tout au moins pour modèle, par tous les sacristains, bedeaux, suisses, concierges et portiers qui veillent à la conservation de nos cathédrales, églises et chapelles.

Il est temps maintenant de donner la clef de cette énigme, clef que n'a pu trouver M. Félix Vérany, ce qui est tout naturel, étant donné le peu d'éléments dont il disposait, mais que plus heureux que lui, nous pouvons apporter.

En effet, la note privée citée plus haut, quant au *recto*, contenant la description du tombeau, nous renvoie au *verso* pour le texte de l'épitaphe.

L'auteur de la note avait eu soin de la copier intégralement avant toute mutilation de la pierre et dispersion de ses fragments.

Cette épitaphe dont le texte cadre merveilleusement avec les mots, les syllabes et les lettres demeurés intacts sur la pierre tombale dont Félix Verany avait pris les empreintes en 1858, et par lui reproduites à la page 254 de sa brochure est la suivante :

HIC JACET

Alexander ROUSSEL *dominus d'*ORIGNY

Natione Normanus, Norma virtutum

Vitæ solitariæ in gallo. Provinciæ XVII *Seculo decus*

Arctioris pœnitentiæ amator et custos

Vir cœlo semper erectus et intentus

Se suos suaque deseruit ut unicus et pauper

In solitudine moreretur

Piis Christianis cor ardens in via dabat

Corda rapiebat omnibus mitis, sibi austerus

Silentii, jejunii, vigilarum, lacrymarum

Orationis, piæ lectionis ac laboris

Indefessus cultor.

Lugens et ardens vixerat

lætus et ignitus obiit

Ætatis suæ XXXXVII

Venteberani XI *Kal. Octobris*

Anno reparatione mundi

MDCXCIX

Requescat in pace.

Elle peut se traduire ainsi :

Ici repose

Alexandre ROUSSEL, seigneur d'ORIGNY

Originaire de Normandie. Modèle de toutes les vertus,

honneur de la vie solitaire au XVIIe siècle en Provence

Il aima et garda les règles de la plus rigoureuse austérité

et eut toujours ses regards et son esprit élevés vers le ciel

Il fit l'abandon de lui-même, des siens et de ses biens

pour mourir pauvre dans la plus complète solitude.
Il parcourut sa route en donnant tout son cœur aux pieux
Chrétiens, captivant ainsi leur affection
Plein de douceur envers tous, austère pour lui-même
Il s'adonna inlassablement au silence, au jeûne, aux veilles,
aux larmes, à la prière, aux pieuses lectures et au travail
Après avoir vécu dans la tristesse et dans la ferveur
Il mourut content et embrasé de l'amour de Dieu
à l'âge de quarante-sept ans
à Ventabren, le XI des Calendes d'Octobre
L'an de la réparation du monde
1699
Qu'il repose en paix.

Le texte complet, que nous avons fortuitement retrouvé, nous démontre que c'est avec raison que les lecteurs de l'épitaphe avaient attribué à Roussel d'Origny les plus grandes vertus, mais que c'est bien à tort que Vérany et d'autres après lui, se fiant à son témoignage, avaient voulu en faire le gardien de l'église.

Dans son épitaphe, le seigneur d'Origny avait été très justement qualifié de *Custos,* mais ce qu'il avait gardé, c'était les règles de la plus grande austérité.

Le mot *Custos* devant être ici pris dans un sens figuré, la supposition de Vérany n'était donc qu'un quiproquo.

Nous ignorerons peut-être toujours pourquoi Alexandre Roussel d'Origny, gentilhomme normand, était venu en Provence ; pourquoi il s'était fixé dans ce modeste village de Ventabren, qu'il avait édifié par ses vertus et où il mourut à l'âge de quarante-sept ans.

Mais précisément parce que nous savons fort peu de chose sur ce digne personnage, nous devons veiller à ce que ce peu de chose ne soit pas entaché d'erreur.

Wulfran JAUFFRET.

Notes sur la famille Roussel d'Origny

A la suite de la communication de M. le bâtonnier W. Jauffret, nous sommes heureux d'ajouter ces quelques notes complémentaires que nous devons à l'obligeance de deux érudits normands, MM. André Coqueret, docteur en droit, à Caen, et l'abbé G.-A. Simon, curé de Montreuil-en-Auge, en attendant que d'autres renseignements nous permettent d'identifier complètement le « solitaire » de Ventabren, et surtout de découvrir les raisons de sa solitude en Provence.

N. D. L. R.

Cette famille est de l'Eure et n'a eu qu'un éclat très relatif et de courte durée. Elle n'a appartenu qu'en passant au diocèse de Lisieux. Voici le résumé de quelques actes la concernant :

— 1666. — Le fief d'Origny, sis à Corneville-la-Fouquetière, canton de Bernay (Eure), est tenu par Jean Roussel, sieur d'Origny, premier valet de chambre de la duchesse d'Orléans, mais depuis peu, car en 1642 il appartenait à Louis d'Argences, écuyer, dont la famille l'occupait depuis nombre d'années.

(Cf. Charpillon : *Dictionnaire historique de l'Eure*, T. I, p. 852).

— 1681, 10 août. — Gabriel Roussel, écuyer, sieur d'Origny, est parrain à Beaumont-le-Roger (Eure), avec la fille de François Guéroult, écuyer, sieur de la Fuetière, vicomte de Beaumont-le-Roger.

(Cf. H. Saint-Denis : *Beaumont-le-Roger*, p. 322).

— 1698. — Armorial de la généralité d'Alençon (Prévost, éd. T. II, p. 66).

« Gabriel Roussel, écuyer, sieur d'Origny et [illegible] de Daubeuf, sa femme :

D'argent à une fasce de sinople accompagnée en chef d'un croissant de gueules accosté de deux étoiles d'azur et en pointe d'un [illegible] de même posé en fasce.

Accolé : *d'argent à trois fasces de sable accompagnées de quatre roses de gueules, deux en chef, une en fasce et une en pointe.* »

— 1703, 25 septembre. — Dispense de bans pour Alexandre de Mannoury, écuyer, seigneur de Montormel, avec Marie Roussel, fille de Jean Roussel, écuyer, sieur d'Origny, et de Catherine Guenet, et veuve de Charles Morel, écuyer, de la paroisse de Heurtevent.

[Cf. Piel : *Insinuations de Lisieux*, T. 2, p. 552].

— 1734. — Mention de François Gabriel Roussel, écuyer, seigneur d'Origny et de Corneville.

[Cf. H. Saint-Denis, *op. cit.*, p. 364].

Les Roussel ne paraissent pas dans la *Recherche de* 1666, ni à Bernay, ni à Lisieux.

Il y a d'autres Roussel, mais bien connus, et ne portant pas les mêmes armes (notamment les Origny, de Picardie).

En 1666, ils devaient être tout nouvellemen anoblis. Ils ne figurent plus dans l'*Armorial* de Du Buisson, contenant les familles normandes subsistantes au milieu du XVIIIe siècle.

En tenant compte du titre de seigneur d'Origny et des données chronologiques, on peut établir, avec réserves, le fragment suivant :

Jean Roussel, écuyer
Seigneur d'Origny (en 1666)
Premier valet de chambre de la Duchesse d'Orléans
marié à Catherine Guenet,

d'où :

1° Gabriel Roussel, seigneur d'Origny (en 1696).
Marié à Barbe de Dauber,
d'où :
François-Gabriel Roussel, écuyer, seigneur de Corneville et d'Origny (vivant : 1734).

2° Alexandre Roussel d'Origny, né vers 1652, mort le 11 des calendes d'octobre 1699, à Ventabren, notre Solitaire.

3° Marie Roussel, mariée 1° à Charles Morel, écuyer ; 2° à Alexandre de Mannoury, écuyer (en 1703).

Les « Dauber » ne figurent pas parmi les familles normandes, mais la Table Générale de l'*Armorial* de 1696 porte le nom des « Daubert » pour la Provence.

Les conditions juridiques et économiques de la vie d'une famille bourgeoise à Marseille aux XVIIme et XVIIIme siècles

Ayant eu l'occasion de réunir et dépouiller une ample collection de documents sur la vie d'une famille bourgeoise de Marseille [1] depuis la fin du XVIe siècle jusqu'au début du XIXe siècle, il m'a été donné de faire certaines constatations d'ordre démographique, juridique et économique, et ces constatations m'ont paru avoir une portée assez générale pour me permettre d'esquisser le statut légal et les conditions de vie d'une famille de bourgeoisie moyenne aux XVIIe et XVIIIe siècles.

C'est cette esquisse que je voudrais tracer ici. Elle n'apprendra rien sans doute à ceux qui sont familiers avec l'histoire économique et sociale de notre pays sous l'ancien régime ; mais elle pourra du moins constituer un aide-mémoire, un résumé, un tableau synoptique des institutions, des coutumes et des mœurs de cette époque dans les milieux commerçants de notre ville.



Le mariage étant le fondement de la famille, c'est par lui que nous commencerons nos observations.

L'âge auquel il est contracté suit une courbe assez intéressante à noter. De la fin du XVIe siècle à la fin du XVIIe siècle, on se marie très jeune, de 16 à 26 ans pour les hommes, de 14 à 19 ans pour les femmes. Mais, ensuite, de 1680 à 1798, l'âge du mariage s'élève, pour les hommes surtout

[1] [illegible]

chez qui la vie de garçon se prolonge au moins jusqu'à 30 ans et parfois même jusqu'à 45 ans. Les séjours effectués aux Echelles du Levant contribuent à ce résultat, mais ne l'expliquent pas toujours. Pour les femmes elles-mêmes, l'âge du mariage est en hausse, variant entre 18 et 29 ans.

Il n'y a pas, on le sait, jusqu'à la Révolution de mariage civil, et c'est « en face de Sainte Mère Eglise », suivant l'expression consacrée, que le mariage est officiellement « célébré et accompli ». Dans les actes du XVIe et du XVIIe siècles cette cérémonie est appelée « les sacrées donations de corps et bénédictions nuptiales », expression qui n'a plus cours au XVIIIe siècle, où l'on dit simplement : M. X... a épousé Mlle Y...

La célébration du mariage doit avoir lieu en présence de deux témoins, et l'on se contente généralement de ce nombre au XVIIe s. Au siècle suivant, on fait volontiers appel à quatre témoins.

Le consentement des parents, sans être strictement exigé par le droit canonique, est demandé. Le plus souvent il résulte de la présence des parents ; à défaut de cette présence, le consentement du père, donné par acte notarié, est produit à l'église.

Pour la détermination du régime des biens des époux, il est passé, préalablement au mariage, un contrat par devant notaire et trois témoins.

Il est presque superflu de dire, tant la chose est connue, que dans notre ville, tous les contrats comportent le régime dotal, c'est-à-dire celui dans lequel la femme fait apport d'un capital, dont les revenus sont mis à la disposition du mari pour les besoins du ménage, mais qui doit faire retour à la femme ou à ses héritiers au moment de la dissolution du mariage. « C'est la coutume des filles venant en mariage d'être dotées, disent nos vieux contrats, même que la dot

est le propre et particulier patrimoine d'icelles, aux fins que les charges soient plus douces à supporter par les mariés. »

Dans les contrats que nous avons eus entre les mains, le régime dotal s'étend à tous les biens présents et à venir de la femme : il est *universel*.

La dot comprend une somme payable au moment même du mariage, ou dans un délai rapproché, et parfois aussi une somme payable sur la succession du donateur : père, mère, oncle ou tante. Cette seconde forme de donation nuptiale, qui constitue une dérogation à la règle interdisant les pactes sur succession future, est connue en droit sous le nom d'institution contractuelle et elle n'a pas cessé d'être autorisée et pratiquée sous le régime du Code civil.

Au début du XVIIe siècle, le chiffre de la dot payée au moment du mariage est très couramment de 3.000 à 4.000 livres, puis il s'élève progressivement vers 10.000 au milieu du XVIIe siècle, vers 15 et 20.000 livres au XVIIIe siècle.

Dans ces chiffres sont compris les » coffres, habillements (robes, linges), ornements (bagues et joyaux) et ameublements » de la mariée. La valeur attribuée à ceux-ci est d'abord de 300 livres (1610-1616), s'élève à 600 (1618-1622), puis à 1000 (1646), chiffre qui reste cliché jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, sauf quelques exceptions : 2.000 livres en 1710 pour le trousseau de Rose Gouin, 1.500 pour celui de Magdeleine Samuel en 1717, 3.500 pour celui de Rose Féraud en 1781.

Le marié ne reçoit généralement, au moment du mariage que des promesses sur la succession de ses parents.

C'est ainsi que 3.000 livres tournois, sont promis à Jean Cousinéry en 1610 et à Lange Cousinéry en 1615, 20.000 à André Cousinéry en 1650 et à Jean Cousinéry en 1656.

Cependant 1.500 livres sont donnés immédiatement à David Cousinéry et à André Fouilhard en 1618, et, bien des

années plus tard, en 1689, Nicolas Cousinéry reçoit immédiatement de son père l'Echevin 25.000 livres tournois et une maison.

Une clause qu'on retrouve invariablement dans nos contrats de mariage c'est la *donation de survie* ou *donation mutuelle et réciproque des époux au plus vivant d'eux*. La somme stipulée au profit de la femme est toujours le double de celle stipulée au profit du mari. Au début du XVIIe siècle, elle est de 300 livres contre 150 livres, puis de 600 contre 300 (1622), de 1.000 contre 500 (en 1646-47-50) de 2.000 contre 1.000 (en 1671, 1689, 1710 et 1781), de 3.000 contre 1.500 (au mariage Sarmet-Cousinéry en 1717), soit dix fois plus que cent ans auparavant.



La fécondité des mariages est un trait caractéristique de la famille française de la fin du XVIe à la fin du XVIIIe siècle. Pour 22 mariages recensés, le nombre moyen d'enfants ressort à 7,18 et à ne prendre que la période 1570-1689, il s'élève à 8,40 au lieu qu'au XVIIIe siècle (pour les mariages contractés de 1710 à 1798), il fléchit à 5,7. On ne compte que trois mariages sans enfants, et six fois le nombre des enfants s'élève au-dessus de 10. Citons parmi ces mères de famille qui auraient droit rétrospectivement à la médaille d'or de la Reconnaissance française :

Au XVIe siècle, Claire Gueyrard, avec 11 enfants,

Au XVIIe siècle, Anne de Lombardon, avec 16, c'est le chiffre record ; Marguerite Caire, avec 15 ; Magdeleine Magy, avec 14,

Et au XVIIIe siècle, Magdeleine Sarmet avec 13 enfants, Louise David avec 13.

Le revers de cette fécondité des mariages, c'est la *grande mortalité infantile,* que les progrès de la médecine et de

l'hygiène ont permis de diminuer dans une large mesure depuis le XIXe siècle.

De 1571 à 1700 on compte, semble-t-il, 50 % d'enfants morts avant d'avoir achevé leur 7e année (42 sur 84).

Au XVIIIe siècle, la proportion est moindre, sur 60 enfants on en compte seulement 17, soit moins du tiers, morts en bas-âge.

A la différence de ce qui se passe souvent de nos jours, les enfants sont *baptisés* dans un délai très court, le plus souvent le lendemain ou le surlendemain de la naissance.

Pour les noms, les plus fréquemment donnés aux hommes sont ceux de Barthélemy (ce qui s'explique d'ailleurs par la notoriété de deux membres de la famille qui ont porté ce nom), puis de Jean, de Joseph, d'Antoine, de Pierre, d'André, de David et d'Etienne, c'est-à-dire ceux de saints particulièrement réputés de l'église catholique primitive ou de la Bible elle-même. On trouve aussi Victor et Honnorat, qui rappellent des saints du terroir provençal. A noter aussi la faveur dont jouissent au XVIIe siècle les prénoms de Lange et d'Esprit. Charles se multiplie vers la fin du XVIIe siècle. Au XVIIIe siècle on est plus éclectique, moins traditionnaliste, et la dévotion guide peut-être moins que d'autres considérations : on trouve alors des Edouard, des Marcel, des Sextius, des Henri, mais jamais Marius, ce qui confirme les constatations faites par M. Jean Reynaud dans son étude sur la *Corporation des auffiers*.

Pour les femmes, le nom de Marie est souvent donné, mais moins qu'on ne pourrait s'y attendre. Plus souvent encore on trouve les prénoms de Marguerite, Claire, Anne, Madeleine, Françoise et Thérèse. Citons encore comme assez fréquemment employés ceux d'Isabeau ou Elisabeth, Suzanne, Louise et même Marquise, qui a son heure de vogue au XVIIe siècle. Le XVIIIe siècle se distingue par quel-

ques nouveautés, Henriette, Cécile, Joséphine, Rose, Perpétue, Fortunée.

Il est rare qu'avant le XVIIIe siècle plus d'un prénom soit donné au baptême. Mais à partir de 1717, on trouve fréquemment le double prénom, puis vers la fin du siècle s'établit l'usage des triples et quadruples prénoms au nombre desquels figure souvent celui de Marie.

*
* *

L'éducation des fils de la bourgeoisie marseillaise leur était donnée au collège des Jésuites ou à celui de l'Oratoire, qui subsiste seul après 1762. A voir les belles signatures de ces commerçants au XVIIe siècle, les comptes qu'ils ont tenus et les lettres officielles que certains d'entre eux ont écrites comme Echevins de Marseille ou vice-consuls en Levant, on ne peut douter que leur instruction ne fut solide. Et cette conviction s'accroît au XVIIIe siècle. La correspondance officielle ou privée des hommes de la famille, dont plusieurs ont été classés comme élèves « bons » ou « insignes » du collège des Pères de l'Oratoire, donne alors une impression d'aisance, d'élégance,de finesse dans le style, et même d'exactitude dans l'orthographe. Il est visible que le *goût de la lecture* s'est répandu. Je suis bien éloigné de penser qu'on ne lisait pas dans les familles de la bourgeoisie commerçante de Marseille au XVIIe siècle, et je trouve même dans le testament fait en 1683 par André Cousinéry la recommandation que « tous ses *livres,* papiers et autres écritures qui sont maintenant dans son cabinet soient consignés au pouvoir de son beau-frère Jean Magy, ancien échevin », mais il est permis de se demander si dans ce cas, le mot livres ne doit pas s'entendre (quoiqu'il ne s'agisse pas d'un commerçant en activité) de livres de comptes ou livres de raison. D'ailleurs, il n'est fait *aucune mention de livres ou de biblio-*

que dans les inventaires avant la seconde moitié du XVIIIe siècle. A cette époque, nous voyons Barthélemy Cousinéry, avocat en la Cour, possesseur d'une bibliothèque dont je serais tenté d'évaluer le contenu à 2.400 volumes, si je me basais sur ce que l'une de ses huit enfants, Mme Henri Bergasse, recueille dans sa succession, près de 300 volumes. Il y a là des livres de tout format, depuis les lourds in-folio jusqu'à la cavalerie légère des in-12 et in-24. Ils datent non seulement du XVIIIe siècle, mais du XVIIe et du XVIe, voire du XVe siècle, car le plus ancien remonte à 1470, et quelques-uns sont imprimés sur parchemin. Ce sont généralement des ouvrages d'histoire, de religion et de littérature, quelquefois de sciences, médecine, physique, géographie, de lexicographie, de politique et de philosophie. Citons parmi les plus caractéristiques de la formation intellectuelle et des goûts de la famille, Homère (l'*Iliade*), Virgile (l'*Enéide*), Ovide (les *Métamorphoses*), la Géographie de Ptolemée, les œuvres de Pétrarque, de Jodelle, de Balzac et de la Mothe le Vayer, l'*Imitation de J.-C.*, un ouvrage sur l'Esprit de Saint François de Sales, la Bible de Sacy, les œuvres de Nicole, le Nouveau Testament de Quesnel, des mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal, l'Histoire ecclésiastique de Tillemont, l'histoire du Concile de Constance et celle du Concile de Trente, une Histoire de Provence, les Antiquités de Marseille par Grosson, l'Histoire de l'imprimerie et de la librairie, les Mazarinades, un livre d'astrologie de 1654 « *Allæi Astrologiæ Methodius* », etc. Ajoutons que, lorsque Barthélemy Cousinéry se fait peindre, en robe d'avocat, c'est la main appuyée sur l'*Esprit des Lois*, et nous savons aussi par sa correspondance qu'il lisait avec intérêt des brochures sur la question de la sortie des grains du royaume (vers 1764) et le Catéchisme du diocèse de Marseille édité vers 1780.

L'importance de cette bibliothèque doit faire douter qu'elle ait été constituée par un seul homme, surtout peu fortuné; un apport considérable a dû venir de sa belle-famille, les imprimeurs aixois David, mais on peut se demander si malgré tout, certains livres des XVIe et XVIIe siècles ne venaient pas aussi de ses ancêtres marseillais.

D'autres exemples prouvent encore la diffusion de l'instruction et du goût de la lecture au XVIIIe siècle. Ainsi le négociant Joseph-Henry Cousinéry, frère de l'avocat Barthélemy, suit assidûment vers 1782, le *Courrier de l'Europe,* journal fort en vogue, très réputé par ses nouvelles, et où écrivait Brissot; il a lu un ouvrage sur le système de Law « l'histoire des billets de banque » et un ouvrage de médecine, alors très répandu de M. Daran, chirurgien du Roi [1]. A la même époque, d'autres négociants marseillais, les MM. Bergasse sont abonnés à la *Gazette de Leyde.*

A la génération suivante Esprit Cousinéry, consul de France à Salonique à l'époque de la Révolution, est un lecteur passionné, il se constitue une importante bibliothèque qui, avec son médaillier, formera, à certains moments de sa vie, le plus clair de sa fortune. Parmi ses livres favoris, il faut citer des ouvrages de géographie, voyages, histoire, numismatique, la *Vie des hommes illustres de Plutarque,* et aussi des nouveautés littéraires de la fin du XVIIIe siècle: les *Etudes de la Nature* de Bernardin de Saint-Pierre, le *Voyage du jeune Anacharsis* de l'abbé Barthélemy.

Son frère, le notaire Cousinéry, décédé en 1800, possède lui aussi une bibliothèque et s'est abonné, dès le début

[1] Jacques Daran (1701-1784), chirurgien réputé en France et à l'étranger, surtout pour le traitement des voies urinaires. Il avait demeuré quelque temps à Marseille, en revenant de Messine. Il s'était acquis une belle fortune qu'il perdit tout à fait vers la fin de sa vie.

de la Révolution au *Journal des Débats et décrets*, fondé en 1789.

Même dans la correspondance des membres les moins intellectuels de la famille, Toussaint, Sextius Cousinéry, on trouve des citations des Psaumes, de Saint Paul, de Saint Augustin, qui prouvent combien ils étaient nourris de ces ouvrages. Très significative à cet égard — et aussi très touchante — est la lettre où Toussaint Cousinéry, époux de Mlle Laget, recommande à son jeune fils Henri la lecture du psaume 118.

Si l'instruction des jeunes gens de la bourgeoisie n'a jamais été négligée, on n'en saurait dire autant de celle des filles. Ainsi, au XVIIe siècle, on trouve trois femmes ou jeunes filles (Mme Ravelly, Mme André Cousinéry, née Claveau et Anne Cousinéry) qui, dans des quittances, contrats de mariage ou testaments, déclarent ne pas savoir écrire : certainement leur cas n'est pas isolé. Et pour celles dont nous possédons la signature ou quelques lignes, l'écriture est singulièrement gauche et l'orthographe déconcertante !

A cet égard encore de sérieux progrès se manifestent dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. On ne trouve plus d'illettrées, les jeunes filles commencent à aller en pension, il arrive même à certaines d'entre elles de bénéficier, grâce à un oncle, remarquable éducateur, d'une solide instruction classique, où Bossuet, Bourdaloue, Racine, Molière, Rollin, Anquetil, ont leur part ; elles aussi prennent la plume et écrivent des lettres charmantes, sauf parfois à malmener quelque peu l'orthographe.



Dans les rapports des parents avec les enfants, trois habitudes très différentes des nôtres sont à relever : l'usage de la

formule de politesse du pluriel « vous » en parlant aux enfants ; la cohabitation des parents avec un ménage de leurs fils, enfin la prolongation sans limite d'âge de la puissance paternelle sur les biens de l'enfant. Ce dernier point mérite qu'on y insiste.

Il s'agit là d'une survivance du droit romain : tout appartient au père, au moins quant à l'usage et à la jouissance, y compris les gains du fils et la dot que sa femme lui apporte.

Cette situation cesse par l'entrée en religion des enfants et par le mariage des filles, mais lorsque celles-ci sont devenues veuves, elles retombent sous la puissance paternelle et tel est par exemple le cas de Marguerite Cousinéry, veuve de Gaspard de Suat, qui, lorsqu'elle veut faire donation de ses biens en 1638, a besoin du consentement de son père.

Les inconvénients de cette puissance paternelle sont particulièrement sensibles pour les fils qui se marient ou exercent une profession distincte de celle de leur père.

On y obvie parfois dans les *contrats de mariage* en donnant ou promettant au fils, surtout s'il doit faire commerce séparé, la dot de sa femme, une certaine somme en espèces ou marchandises, ses acquets et conquets présents et à venir, le tout pour en disposer librement à ses plaisirs et volontés ; on l'habilite aussi « à négocier à son propre et particulier, à acquérir, vendre, acheter et passer pour ses affaires tous contrats qu'il avisera, tout ainsi qu'il pourrait faire s'il était de pleine liberté et hors des liens de puissance paternelle »[1].

[1] Voir contrats de mariage de Jean Cousinéry le 6 juillet 1610 (notaire Baldouin), de Lange Cousinéry du 2 novembre 1616 (notaire Baldouin), d'André Truilhard du 20 février 1618 (notaire Pierre Boyer) et d'André Cousinéry, le 3 novembre 1650 (notaire Icard).

Ibid. Contrat de mariage de Nicolas Cousinéry, le 3 mars 1689 (notaire Bezaudin). Son père lui donne tous ses acquets et con-

Mais il y a une mesure plus complète, à laquelle on peut recourir, c'est *l'émancipation* que nous voyons accordée à des âges variés, 22, 25, 29, 31, 38, 43 ans, et il semble qu'elle le soit plus facilement au XVIIIe siècle qu'antérieurement. Elle se pratique suivant la forme romaine du Code de Justinien par déclaration devant un magistrat, soit le juge au Tribunal de Saint-Lazare, soit le lieutenant général civil de la Sénéchaussée, et après la Révolution devant le juge du Tribunal civil du district, qui l'homologue de son décret et autorité judiciaire, un notaire, qui donne acte, et deux témoins.

Par l'émancipation le père donne à son fils tout pouvoir d'acquérir, vendre, transporter, commercer, ester en jugement, disposer de ses biens par donations entre vifs ou testament, et se départ de tout usufruit légal sur les acquets et conquets de son fils, sur les biens qui lui sont obvenus ou pourraient lui obvenir par la suite.



Le *patrimoine* familial est pour une large part composé d'immeubles ; la part de ceux-ci est de 63 % dans le partage des biens de David Cousinéry en 1662 et 66 % d'Anne Lombardon, près de 90 % en 1687 dans la succession d'André Cousinéry, de 53 % en 1802 dans la succession de Louise David. Ces immeubles, ce sont d'abord les maisons d'habitation à la ville et à la campagne, car toute famille bourgeoise qui se respecte possède son hôtel et sa bastide ; il est rare qu'elle soit simplement locataire.

Les *maisons* habitées par la bourgeoisie commerçante au XVIIe siècle, sont généralement situées au corps de ville,

[illegible] livres afin qu'il puisse négocier, [illegible] personnes, [illegible] et se présenter en jugement, passer tous actes nécessaires.

sur la paroisse des Accoules (rues de la Prison, de la Loge, de l'Epicerie ou du Change, place Neuve), ou au quartier Saint-Jean, sur la paroisse de la Major (rue Ste-Françoise). Elles ont souvent cette façade haute et étroite à trois étages sur rez-de-chaussée et deux fenêtres qui leur faisait donner le nom de « maisons en bâton de perroquet », et dont plusieurs subsistent dans nos vieux quartiers. Dans ces maisons, on trouve l'escalier avec balustres en pierre de taille des cheminées à grande cape de plâtre blanc; le rez-de-chaussée comprend une salle basse qui peut servir de boutique et une dépense à pétrir le pain, ce qui semble indiquer que souvent les particuliers font eux-mêmes leur pain.

Dans cette ancienne ville on peut au XVII[e] siècle acheter une maison entre 3.100 et 10.300 livres.

Après l'agrandissement de la ville, sous l'intendant Arnould, la bourgeoisie se transporte dans les nouveaux quartiers, au-delà du Cours, rue Dauphine, rue des Dominicaines, rue Tapis-Vert. C'est plus aéré et plus salubre. En face de l'église des Récollets une maison à trois fenêtres, rez-de-chaussée, trois étages, avec cave et cour, coûtait 5.300 livres en 1704 ; elle est évaluée à 14.000 livres en 1755 et devait se revendre 20.350 francs en 1804.

Les propriétés rurales, que nous avons recensées, étaient situées dans les quartiers de Recollens (Bonneveine), Gironde, Sainte-Marguerite, Saint-Loup, Sainte-Marthe, Saint-Marcel, Corporières (Les Camoins), Plaisance, la Valentine. Elles produisent surtout du blé tuzelle, des vignes, des arbres fruitiers, tels que figuiers et oliviers. On fabrique du vin à Sainte-Marguerite et à Sainte-Marthe, on élève des porcs à Saint-Loup, on tente même l'élevage des vers à soie à Sainte-Marguerite.

Les habitations comprennent souvent une chapelle : tel est le cas à Sainte-Marguerite (le Treillat) et à Sainte-Marthe (la Misonne).

Le prix d'une bastide à Sainte-Marguerite est évalué en 1662, à 17.000 livres pour 30 cartairades (ou 6 hectares), en 1687, à 20.075 livres pour 24 cartairades, en 1759, à 22.750 livres pour 22 cartairades, en 1804, à 23.050 fr. pour la même contenance.

Une propriété rurale à Recollens de 14 cartairades (3 hectares), est évaluée à 10.500 livres en 1662. Une autre de 7 cartairades (1 hectare ½), au vallat de Gironde est évaluée 3.400 livres en 1662. Une autre à Saint-Loup (12 cartairades) (2 hectares ½), est estimée 5.600 livres en 1662.

A Sainte-Marthe, en 1790, 88 cartairades franches et redimées de tous droits féodaux, censes et directes, sont vendues 134.000 livres dont 4.921 pour le mobilier.

Il s'en faut beaucoup qu'à cette époque la propriété immobilière soit franche, libre et immune entre les mains de son possesseur. Le plus souvent elle est servile, c'est-à-dire qu'il y a deux propriétaires, l'un qui a, suivant l'expression usuelle, le domaine direct », « la seigneurie directe » ou plus brièvement « la directe », l'autre, qui a « le domaine utile ». Celui-ci a le droit d'user et de jouir du fonds, d'en disposer entre vifs ou par testament, il est donc en fait le véritable propriétaire, mais il est redevable envers le seigneur de la directe d'un cens annuel et perpétuel généralement modique ainsi que d'un droit de trezain en cas de vente et aliénation.

La redevance annuelle pour une propriété assez importante au Treillat (Sainte-Marguerite), est de 3 liv. 12 s. 6 d., pour une plus petite à Saint-Tronc, de 1 livre 2 sols, pour une petite maison à Saint-Giniez, 6 deniers, pour une maison au quartier de [illegible], 15 sous tournois, pour la maison de la rue des Dominicaines en face des Recollets, 6 deniers (c'est un prix d'ami), un sou et 6 deniers pour maison de la rue Sainte-Françoise et rue Baussenque, 18 de-

niers royaux pour maison de la rue du Palais, près de la maison du Roi. Dans certains cas la redevance consiste en mesures de blé de 1 à 8 émines (l'émine vaut trois décalitres 87).

Le propriétaire de la directe est très souvent un établissement ecclésiastique ou personne de main morte : le chapitre de la Major : à la rue Sainte-Françoise et à la rue Baussenque, au Treillat, à Recollens, à Saint-Giniez ; le monastère, devenu au XVIIIe siècle le Chapitre de Saint-Victor, à Blancarie, à Saint-Loup, à Saint-Menet ; le monastère de Saint-Sauveur à la rue du Palais et à Sainte-Marthe ; le couvent des Prêcheurs à Recollens et à Sainte-Marthe, la Commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, le Luminaire de N.-D. de Purification, l'Hôpital de la Charité et l'Hôtel-Dieu à Sainte-Marthe ; souvent aussi de simples particuliers, exceptionnellement Sa Majesté (au coin de la rue de la Loge et de la rue de la Prison).

En cas de vente, le seigneur direct intervient pour donner l'investiture au nouvel acquéreur. La cérémonie est faite devant notaire. Le seigneur direct déclare qu'il a pour agréable l'acquisition et qu'il la lauze, c'est-à-dire l'approuve, la confirme, la ratifie puis « par touchement de mains à la manière accoutumée », il « baille l'acquisition à l'acquéreur pour en faire, jouir, user et disposer, sauf réserve des droits de seigneurie » ; il perçoit en même temps les droits de mutation qu'on appelle d'abord de *trezain* puis de *lods*.

Le *mobilier* donne lieu à quelques intéressantes observations : il y a une évolution marquée d'un siècle à l'autre, dans sa nature, son élégance et sa variété.

La prépondérance du *meuble en noyer* est frappante. C'est de ce bois que sont généralement faits les lits, tables, fauteuils, chaises, coffres, garde-robes et armoires. Parfois cependant le mobilier plus modeste est en bois blanc. On

trouve en 1734 mention d'une garde-robe en marqueterie et d'une table noire.

La mode est aux *lits* élevés; à défaut de sommiers on y entasse des matelas qui reposent parfois sur une paillasse. Ils sont garnis de ciels de lit (enclastres) auxquels pendent des rideaux de gros de Naples, de serge, de lizar, de mousseline ou de toile.

Parmi les *tables* il faut distinguer les tables ordinaires et les tables fermées garnies de leur serrure et clef qui sont des bureaux. Les tables à toilette et de nuit semblent se multiplier au XVIIIe siècle. A la fin de cette époque nous trouvons le *sopha*, très caractéristique de nos habitudes marseillaises, la *commode* avec dessus de marbre, la *table de marbre* sur console en fer doré, la table à jeu, l'*étagère*, la *bibliothèque*.

Pour les *coffres* on peut signaler, comme particulièrement anciens, au XVIIe *siècle* des « coffres à bahut couverts de peau à l'antique ».

Beaucoup de *chaises* sont à bras (1670), la plupart garnies de tapisserie mouchetée, d'étoffe rouge façon damas, de damas vert, de maroquins à clous surdorés, à la gênoise. Il y a aussi parfois des bancs garnis de cuir. La chaise percée figure dans les inventaires jusqu'en 1802. Les chaises en bois blanc sont garnies de corde. A la fin du XVIIIe siècle, on voit mentionner des « chaises à la dauphine » garnies de damas à clous dorés.

Les *glaces* sont rares au début. Nous n'en trouvons que quatre pour la maison de ville et la maison de campagne en 1687 : un grand miroir au salon et trois petits. Celui d'Anne de Lombardon est garni de velours bleu. Au XVIIIe siècle elles semblent devenir plus nombreuses sans l'être cependant beaucoup et la toilette des dames s'accompagne d'un miroir.

Les *tapis* et les *tentures* abondent.

Sur le sol il y a un luxe bien caractéristique de tapis du Levant, notamment de Smyrne et du Caire, mousquets (ce sont les plus beaux ou plus fins de tous les tapis) et barnuds.

Sur les murs nous voyons, au moins dans certaines pièces particulièrement élégantes, des *tapisseries* ; tapisserie de bergamot [1] en 1670, et au XVIIIe siècle tapisseries « de verdure », tapisseries vertes de brocatelle [2], tapisseries d'indienne de Weter.

Aux portes apparaissent à la fin du XVIIIe siècle des *portières* de brocatelle.

Fenêtres et lits sont munis de *rideaux :* il y a notamment au XVIIIe siècle des rideaux d'indienne [3].

Les *cheminées* en 1687 sont recouvertes de parements semblables à ceux des lits. On n'y voit point les garnitures auxquelles nous a habitué le XIXe siècle. On trouve dans une bastide de Sainte-Marthe, au-dessus de la cheminée du salon, un ornement caractéristique du style de l'époque : un grand trumeau avec ornements dorés.

Le *chauffage* se fait au bois. Le foyer est garni de chenets, pelles et mouchettes en fer orné de léton.

Les ustensiles de cuisine comprennent des broches, tournebroches, crémaillère, gril, poêles à frire, poêlons, râpes, marmittes, chaudrons, poissonnières ou judes, coquemars, trépieds, hachoirs, lèchéfrites en airain ou en cuivre, des mortiers de marbre, des mayes à pétrir le pain. Au XVIIIe siè-

[1] Tapisserie faite de diverses matières filées (bourre de soie, laine, coton, chanvre), inventée à Bergame, mais fabriquée aussi en Normandie.

[2] Brocatelle, étoffe faite de coton ou de soie à l'imitation du brocart.

[3] Les indiennes étaient devenues très à la mode au XVIIIe siècle. Toiles de coton peintes de diverses couleurs et figures, venant des Indes ou imitées.

ce apparaissent trois ustensiles révélateurs d'usages nouveaux introduits par le commerce : la cafetière (cafetière en fer blanc et caffetière du Levant), la chocolatière, qui n'est encore qu'en cuivre, la théière en porcelaine.

La *vaisselle* de table se compose vers le troisième quart du XVII[e] siècle, de plats, assiettes, escuelles, eyguières, salières en étain fin ou étain commun, des cuillères de léton, de coquetoires en noyer. La verrerie semble presque inexistante, sauf quelques fiolles, un grand flacon couvert d'auffe, quelques bouteilles à tenir le vinaigre, des burettes et soucoupes de cristal, recensés en 1670 et 1687. L'argenterie est peu importante : on trouve cependant mention dans les mêmes inventaires d'un petit nombre de cuillères et fourchettes en argent ; il y a des couteaux à manche noir..

Au siècle suivant, l'*argenterie* s'est beaucoup accrue : on trouve des cuillères de différents formats y compris cuillère à soupe ou à ragoût, ou à café), des fourchettes, des brochettes, des salières en argent.

La *verrerie* est devenue aussi plus importante : flacons pour le vinaigre, bouteilles, dame-jeannes, compotiers, seaux, entonnoirs de verre, salières de cristal, verres à liqueur.

Toute une vaisselle de faïence et de porcelaine, produits d'industries nouvelles, prend place à la fin du XVIII[e] siècle, dans le matériel de table : tasses et soucoupes de porcelaine peintes en bleu, théière, coquetière, assiettes de porcelaine ; jattes, plats ronds, assiettes, terrine, théière, seaux, pots à confiture de *faïence*. On trouve aussi des plats en terre de pipe.

Quant à la *vaisselle de cave*, elle consiste essentiellement au XVII[e] siècle en tonneaux de vin cerclés de fer ou de bois et en jarres d'huile. Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, on trouve aussi des bouteilles, surtout pour les vins fins

(vin de Chypre, vin de l'Hermitage, vin de Pacaret) et pour les liqueurs (liqueurs d'Amérique).

Pour l'*éclairage* on se sert au milieu du XVII[e] siècle de chandeliers en laiton à l'antique ou en étain à l'antique, de lampes à croc ou en fer.

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle on trouve à côté des chandeliers en laiton des chandeliers d'argent aché, des lampes à pompe et des lampes de cristal.

Les objets d'art qui ornent la maison au XVII[e] siècle sont surtout des tableaux à l'huile ou à la détrempe, représentant des portraits de famille, des sujets religieux: Nativité de N.-S., Adoration des Rois, Circoncision, Présentation de la Vierge, le Banquet de Balthazar, l'Ecce Homo, Saint Joseph, Saint Jean, Sainte Madeleine, Sainte Catherine de Sienne, des sujets mythologiques comme la déesse Diane, des paysages comme les Quatre Saisons. On trouve aussi quelques statuettes: du Christ, en cuivre surdoré, de la Vierge, en argent, un bénitier en argent, un bénitier en laiton, des vases d'argent placés devant la statue du Christ (1670).

A la fin du XVIII[e] siècle ces collections artistiques se sont accrues d'estampes ou de tableaux qui paraissent faire suivant le goût du jour une part plus large aux paysages, aux fêtes populaires, dans le genre des maîtres flamands et hollandais; certains sujets sont empruntés à Rembrandt. Nous trouvons aussi une statue de marbre de Saint Sébastien [1].

Une autre caractéristique des inventaires de cette époque, c'est l'abondance du *linge* de maison. On est frappé du grand nombre de nappes et de serviettes à la Venise, d'essuie-mains et de nappes en cordades, de draps de lit, de couvertures. Les couvertures d'indienne sont déjà mentionnées

[1] Parmi les sujets de tableaux on trouve la Barque de Caron, le Puits de Jacob, la Tour de Babel, Saint Barthélemy, Sainte Barbe.

en 1687, elles se multiplient ainsi que les couvre-pieds d'indienne au XVIII[e] siècle.

* * *

Le patrimoine se transmet habituellement par testament (car bien rares sont les personnes qui meurent *ab intestat*), quelquefois par donation universelle.

Le testament se fait soit en prévision d'une mort plus ou moins prochaine, soit à la veille de prononcer des vœux religieux, puisque les personnes qui les ont prononcés ne peuvent plus rien posséder en propre et sont frappées de mort civile.

Le testament usuel est le testament par acte public ou *testament nuncupatif*, qui remonte au droit romain. Il est rédigé par le notaire qui enregistre la déclaration du testateur en présence de sept témoins.

Exceptionnellement on trouve employé le testament solennel, secret ou mystique, lequel est écrit par le testateur ou « une main affidée », présenté au notaire et à cinq témoins et scellé.

Avant le milieu du XVIII[e] siècle, il ne semble pas que dans nos pays on ait l'idée de faire son testament sans recourir au notaire. Ce n'est qu'en 1770 et 1789 que nous trouvons des testaments olographes, c'est-à-dire écrits et signés de la main du testateur, sans intervention de notaire ni de témoins.

Quelle que soit leur forme, les testaments comportent essentiellement une institution d'héritier [1], le plus souvent unique, qui est généralement l'aîné des fils ou le plus âgé des frères. Il y a donc en pratique un véritable droit d'aînesse coutumier.

(1) « C'est le chef et principal fondement de tout testament ». (No- [illegible]

A côté de l'institution d'héritier, il y a des legs en faveur d'autres enfants ou proches parents, parfois de la veuve, ou encore d'œuvres pies. Signalons le curieux usage de léguer cinq sols à tous ceux qui pourraient avoir droit sur l'héritage du testateur et dont l'omission pourrait nuire à son testament (Pierre Cousinéry, 1636).

Le droit de disposition du testateur ou donataire n'est pas toujours illimité, surtout quand c'est un père de famille qui teste. Il est limité par deux réserves bien connues en droit romain : la légitime et la quarte Falcidie.

La légitime, c'est le droit pour les enfants ou descendants du testateur de toucher sur sa succession, nonobstant toutes dispositions contraires, le tiers ou la moitié de la part qu'ils eussent reçue *ab intestat*. Ainsi la réserve est du tiers s'il y a moins de quatre descendants, de la moitié s'il y en a plus.

Le conjoint survivant n'est pas réservataire, mais il a la donation en cas de survie stipulée au contrat de mariage et puis il n'y a pas de testament qui ne lègue à la veuve pension, meuble, linge.

D'autre part, l'héritier institué est protégé contre les libéralités du testateur à l'égard des légataires par la quarte Falcidie, c'est-à-dire le droit pour lui de toucher au minimum un quart de la sucession. La loi considère que réduire davantage la part de l'héritier, serait se moquer de lui et faire de l'institution d'héritier un trompe l'œil.

La *donation universelle* entre vifs n'est valable que par acte public : elle se fait devant le juge royal de Saint-Lazare ou le lieutenant civil et criminel de Marseille, ou encore par contrat de mariage.

Elle est généralement accompagnée de réserves au profit du donateur : logement, nourriture, chauffage, éclairage, pension.

La *donation mortis causa* se distingue de la donation entre vifs en ce qu'elle ne devient définitive que par la mort du donateur, et du testament qu'elle est irrévocable.

Elle se fait devant notaire, comporte l'autorisation de la personne sous la puissance de laquelle on se trouve, l'acceptation du donataire et présence de cinq témoins. L'ordonnance de 1731 l'assujettit aux mêmes règles que le testament.

Pour terminer cette revue de la vie familiale, disons quelques mots de la longévité des adultes. Elle s'accroît incontestablement à mesure qu'on se rapproche de notre époque. Sur 23 personnes ayant vécu surtout au XVIIe siècle on en trouve deux qui ont dépassé 80 ans et de plus, 4 qui ont passé 70. Sur 18 personnes ayant principalement vécu au XVIIIe siècle, on trouve 11 cas ds longévité supérieure à 70 ans (dont 3 supérieurs à 80).



Tel est l'aspect que nous offre au triple point de vue juridique, économique et démographique la vie bourgeoise à Marseille aux XVIIe et XVIIIe siècles.

A la comparer à celui de la vie contemporaine on ne peut manquer d'être frappé des différences qui s'accusent et des transformations radicales survenues dans le régime des personnes et surtout des biens, dans la composition des patrimoines et dans ce qu'un écrivain contemporain appelle « le décor de la vie ». Mais si grands et si apparents que soient ces changements, ils ne doivent pas nous masquer ce qui dure en dépit des changements de la forme : les assises de la société et de la vie, leurs besoins essentiels à quoi répondent sous des formes nouvelles les institutions législatives, les coutumes sociales et l'organisation économique.

Louis BERGASSE.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

Glanes de Vacances

BAUDUEN. — Au cours de deux visites faites à Fontaine-l'Evêque en juin et en septembre, j'ai noté une cuve funéraire ou coffre à urnes monolithe en pierre froide, absolument identique comme forme et dimensions à celle que j'ai signalée à la Penne, près Aubagne. Ces deux monuments présentent encore à la partie supérieure de leurs parois les petits trous de scellement destinés à assujettir le couvercle. Celui de Fontaine-l'Evêque sert actuellement de vasque à une fontaine placée au midi et en contre-bas du bâtiment qui avoisine au nord la source de Sorps.

Sur le banc de roche horizontal qui surmonte cette belle source, entre cette dernière et le chemin, M. J. Gatefossé avait signalé le premier (*Société d'Etudes scientif. et archéol. de Draguignan*, procès-verbal de la séance du 7 novembre 1924), l'existence de deux groupes de cupules. Le premier occupe une longueur de 1 m. 50 environ sur 0,70, compte neuf cupulettes de 5 à 8 centim. de diamètre et de 5 à 10 centim. de profondeur disposées sur deux lignes courbes et presque parallèles, l'une comprenant cinq cupules et l'autre quatre. Le second groupe compte dix cupulettes de mêmes dimensions que les autres, disposées de façon très irrégulière ; ce groupe présente aussi vers son milieu une cupule ou bassin de 0,20 centim. de diamètre et 2 m. plus loin une entaille ayant la forme d'un sabot d'équidé. M. Gatefossé pense que le groupe 2 représente la Grande Ourse néolithique.

Toutes ces cupules étant très régulières, coniques et profondes me paraissent se rattacher au Bronze plutôt qu'au Néolithique.

Quoiqu'il en soit, les intéressants vestiges de Fontaine-l'Evêque prouvent l'intérêt qu'il y aurait à explorer minutieusement ses abords, comme aussi ceux de la Fontaine de Vaucluse, des sources de l'Argens, etc., qui ont certainement été l'objet d'un culte de la part des populations primitives, attirées par ces eaux abondantes, fraîches et limpides.

Salernes. — En août, au quartier Saint-Barthélemy, on a découvert plusieurs tombeaux en tuiles et j'ai remarqué dans un champ dépendant de la ferme de Maudeyrolles, la présence de vestiges romains (*dolia et tegulæ*).

Tourtour. — Cette localité devrait son nom à deux tours; celle dite de Grimaud à plus d'un kilomètre du village et une autre dont Girardin et Antelmy [1] ont ignoré l'emplacement, mais dont j'ai pu reconnaître la base, qui est carrée, un peu en contre bas et au s.-o. de la vieille église victorine de Saint-Denys au beau vaisseau du XIII[e] siècle.

La Tour de Grimaud n'a décidément rien à voir avec les princes d'Antibes et les Sarrazins. C'est une construction du XIII[e] siècle au plus tôt [2], carrée, haute de 14 m., découronnée, percée d'archières sur deux de ses côtés, au 1[er] étage et au sud d'une porte romane avec archière donnant accès dans la tour également à la hauteur du 1[er] étage. Les angles présentent la taille en bossages, mais le surplus est composé d'un appareil fort médiocre. C'est une tour de guet, isolée et dominant une grande étendue vers Salernes surtout. L'intérieur comporte deux étages voûtés.

Villecroze. — De l'ancien prieuré victorin, fréquenté par saint Izarn [3], il reste l'église de Notre-Dame (aujourd'hui Saint-Pierre du cimetière), paroisse primitive reconstruite au début du XI[e] siècle [4], avec une seule nef — celle de gauche — à plein cintre, orientée et munie d'un portail sur le côté, c'est-à-dire au midi. Lorsque au cours du XII[e] siècle, on accola au sud de cet édifice une deuxième nef, plus grande et voûtée en arc brisé, l'ancien portail fut transposé sur le nouveau mur, à peu de distance du portail de la nouvelle église, disposé également sur le côté. La décoration des deux portails, en belle pierre blanche, se détache sur le tuf à patine dorée dont l'église et son clocheton sont construits ; elle est intéressante et se compose dans le plus ancien portail d'une triple voussure à moulures en plein cintre, supportée de chaque côté par trois colonnettes effilées avec chapiteaux à feuilles lancéolées, comme celles de l'iris ou du lotus. L'archivolte qui surmonte

[1] *L'ancien diocèse de Fréjus*, soc. d'Études de Draguignan, t. VIII, p. [illegible].

[2] Le lieu est appelé la Roque-de-Grimaud en 1205 (*Cartul. de Saint-Victor*, n° [illegible]).

[3] Cf. G. de Rey, *Les saints de l'Église de Marseille*, p. 107 à 192.

[4] Elle est citée en [illegible] et [illegible] (*Cart. de St-Victor*, n[os] [illegible] et [illegible]).

le portail est orné d'oves et fait retour à droite et à gauche. L'autre portail, aussi en plein cintre comprend une double voussure et une archivolte ne reposant pas sur des piliers, tandis que les deux voussoirs, dont un orné de chevrons ou de zig-zag, portent sur six colonnettes avec chapiteaux à acanthes.

Du côté du midi se trouvait un assez vaste bâtiment appuyé perpendiculairement à l'église ; les trous de scellement de ses poutres sont encore visibles. Ce bâtiment a disparu vers 1851 par l'établissement d'un chemin en tranchée. Dans les talus de cette tranchée apparaissent des substructions et des sépultures romaines avec céramique du Ier au IIe siècle et plus haut des tombeaux de la période franque, dont un m'a fourni un pégau.

Dans l'église se voit, encastrée à la renverse dans une des marches du maître-autel, l'épitaphe ci-après, aux caractères très réguliers, qu'il faut lire ainsi :

Anno Domini MCCLXX
VIII mense martii
hoc opus fuit fact
um in quo jacet Aud-
ebertus Coirolus, sa-
cerdos cujus anim-
a requiescat in pace.
Amen. [5]

La principale curiosité de Villecroze, est une grotte à quatre étages, qui s'ouvre au midi dans un puissant banc de tuf auprès d'une belle cascade alimentée par les eaux vives de Tourtour. Ce site est des plus pittoresques. Cette grotte, ou plutôt cet ensemble de grottes, en partie naturelles, en partie creusées de main d'homme et aménagées en habitat par des travaux compliqués, a valu au lieu son nom de Villa creusée [6]. Pour y pénétrer, il faut gravir un escalier extérieur qui conduit à une porte unique, jadis fermée par une herse. D'ailleurs une préoccupation de défense a présidé à tous les aménagements intérieurs. Ainsi les trois escaliers qui font communiquer entre eux les étages, sont dominés par une sorte de créneau surplombant les plus basses marches.

[5] Une charte de 1244 (*Cart. de St-Victor*, n° 1031), relative à un accord passé à Salernes entre Boniface de Castellane et Bernard, prieur de Villecroze, pour leurs droits de seigneurie respectifs sur Villecroze, mentionne parmi les témoins un Pons Coirol, également prêtre.

[6] *Villam Crozam*. Croza, Croze = creux, grotte, cave, etc. (Cf. Mistral, *Trésor du Félibrige*).

En cas de surprise au rez-de-chaussée, qui est surélevé, on pouvait se défendre, étage par étage et enfin gagner l'extérieur par un échappatoire débouchant au sommet du banc de tuf qui recèle tout ce système. En temps normal, ce conduit pouvait servir de cheminée.

L'habitat contient de vastes salles et même une terrasse ou solarium en galerie au 1er étage, mais les pièces les plus hautes et les plus voisines de la cascade seraient inhabitables aujourd'hui à cause des infiltrations d'eau qui se produisent, faute d'entretien et c'est dommage, car ce château-fort souterrain est très curieux et se distingue des autres logis troglodithiques de Provence, habités jadis par de pauvres gens. Ici au contraire, le mur de façade qui n'est pas sans architecture (corniche ornementale et fenêtres à meneaux), dénote la demeure dès le XVe siècle au moins, des seigneurs du lieu, les moines de Saint-Victor. Il est à remarquer, du reste, que le château seigneurial, qui est englobé aujourd'hui dans le village et sert de Mairie, semble ne dater que du XVIIe siècle.

AUPS. — Le château de Taurenne, construit par les de Blacas à la fin du XIVe siècle et augmenté depuis, est un vaste et curieux édifice comportant une cour intérieure entourée sur trois côtés de galeries couvertes supportées par des arceaux avec piliers en pierre. Tourtour ne pouvait communiquer avec la Tour de Grimaud que par l'intermédiaire de Taurenne.

Fabrègues (*Fabrega*) en 1205), ancien fief, paroisse et commune réunis à Aups, présente encore les ruines de son château et de son église, ancien prieuré de Saint-Victor, le tout sur un petit mamelon qui fait face à l'opulent château construit par les de Fabry en 1610. Son étymologie est la même que celle de Fabregoules (*Fabricolas* en 1056); elle provient du latin *fabrica*, fabrique et plus spécialement fonderie de fer. En espagnol *fabrega* a le même sens. Des scories de fer, mélangées à des fragments de *dolia* romains, sont assez abondantes à Fabrègues.

CANNES. — Congrès de *Rhodania*, 5-8 août. — Comme les années précédentes — et mieux encore — le Congrès eut un véritable succès. L'organisation matérielle fut parfaite, les excursions instructives et charmantes, les communications nombreuses et pleines d'inérêt, l'accueil des autorités et des habitants partout des plus chaleureux.

Quarante communications — la plupart concernant la Provence — et se rapportant à l'archéologie préhistorique et classique, au folklore et à la philologie, furent faites par MM. Paul Goby, président du Congrès, Vassy le dévoué délégué général, Bertrand,

Raphelis, Pistal, H. Muller, Hugues, Chatelet, Gagnière, Louis, colonel Constantin, Mistral, Davillé, docteurs Roux et Donnadieu, Thibault, Gatefossé, abbé Martin, Dor de la Souchère, de Gérin-Ricard, etc.

Les excursions groupèrent soixante-dix-huit congressistes et eurent pour objectif les Iles de Lérins, Antibes et son musée dont le consrevateur M. Dor de la Souchère, parla du fameux galet noir d'Antibes à inscription grecque, aimablement prêté pour la circonstance par son possesseur M. Muterse ; on visita ensuite N.-D. de la Garoupe et la brèche Cuvier, Saint-Paul et son trésor, Vence, où le chanoine-majoral Bech mit au profit de tous son érudition et son humour. Cette deuxième sortie en car se termina par Cagnes. Le lendemain, la journée fut consacrée à Grasse, où M. P. Goby remit officiellement au musée Fragonard, les fameuses cnémides grecques en bronze trouvées à Roquefort, à la visite des dolmens (qui sont plutôt des cistes sous tumulus) et de la caverne de Saint-Cézaire, de l'enceinte ligure double de Mauvans et de Saint-Vallier et ses tumuli. Cette journée fut charmante,mais un peu chargée pour M. P. Goby, notre obligeant cicerone, parmi ces nombreux vestiges d'une civilisation lointaine, si bien connus par lui. La dernière journée fut remplie par une séance d'études, l'assemblée générale annuelle et le soir par un banquet dans l'auberge du Super-Cannes, au décor merveilleux.

Le Congrès de 1930 se tiendra à Châlons-sur-Saône et comprendra notamment une excursion à Solutré.

Barcelone. — Du 23 au 29 septembre 1929 a été tenu dans le vaste palais de l'Université le IV[e] Congrès International d'Archéologie, suivi d'excursions qui occupèrent une semaine et comprirent Montserrat, Gerone et Ampurias, Majorque, Taragone et deux voyages, l'un en Andalousie, l'autre à Burgos, Santander, Altamira.

Le Congrès comprit plus de 350 adhérents et fut extrêmement brillant. L'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche, les Etats-Unis, l'Italie, le Portugal y avaient des délégués de choix. Il en fut de même de la France, représentée en nombre et en valeur par le comte Bégouën, MM. Durbach, R. Lantier, Hellena, D[r] Regnault, D[r] H. Martin, Reygasse, Byvanck, D[r] Halkin, Dobias, Mme L. Guignard, etc.

Divisé en deux sections (archéologie préhistorique et archéologie classique, cette dernière comprenant la topographie, la numismatique, l'épigraphie et même l'archéologie chrétienne), le Congrès enregistra une centaine de communications presque toutes accompagnées de projections portant sur une foule de sujets

non seulement intéressants mais souvent importants. L'Espagne a tenu évidemment une très grande place dans le programme des travaux et il s'en dégage nettement qu'elle est en pleine poussée de progrès dans la prospection surtout de sa préhistoire et de sa protohistoire, si riches et hier encore si mal connues.

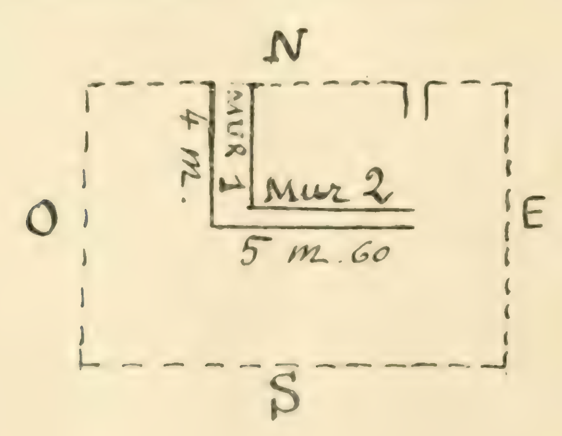
A ces assises, il fut au moins deux fois question de notre département : le Dr F. Regnault parla de ses recherches au Cap Canaille et moi-même d'un nouvel élément chronologique observé dans le décor de poteries trouvées à Belcodène, à Velaux, Ensérune, etc.

La visite d'Emporion et de Rosas, colonies massaliotes, fut des plus attachantes. L'enceinte cyclopéenne d'Emporion avec sa porte, ses tours, ses fossés, son port est tout un enseignement. On peut en dire autant des musées de Barcelone aux séries si bien ordonnées et aussi des riches collections réunies dans le palais National de sa merveilleuse Exposition. — H. de Gérin-Ricard.

Fouilles a Eygalières. — 1° *Grotte.* — La grotte est connue et a été fouillée par des chercheurs du pays, MM. Sauvestre et Barouiller, qui y ont trouvé des silex et ossements, qu'ils ont recueillis.

Elle appartenait probablement au néolithique. L'outillage, que j'ai vu, est fruste et grossier et ne présente pas beaucoup d'intérêt.

II° *Cave coopérative.* — Les fouilles ont eu lieu à l'est de la station de Mollèges-Eygalières, entre le chemin et la route nationale 99. Elles ont mis au jour des substructions vraisemblablement romaines, présentant la forme ci-contre :



L'épaisseur du mur 1 est de 1 mètre et celle du mur 2 de 0 m. 30. Ils sont très solidement construits en maillons et martin, sans parement sur aucune de leurs faces.

Il y a été recueilli : une belle corne de cerf (brisée par les ouvriers), la base d'une corne de bœuf ; des clous et anneaux en fer ; une tuile à rebord ; un morceau de plaque de revêtement en marbre blanc ; une fusaïole en terre cuite bi-conique ; une monnaie fruste et absolument indéterminable ; une fosse creusée dans la partie O a donné un petit bronze en mauvais état, qui pourrait être une monnaie marseillaise.

En résumé, très probablement : petite station du IIe siècle avant J.-C. (monnaie, fusaïole), à laquelle a succédé un bâtiment romain, dont on ne peut connaître l'emploi. Le tout ne présente pas grand intérêt. Les objets recueillis ont été déposés au musée des Alpilles. — P. DE BRUN.

MÉLANGES

Les Expositions de la Chambre de Commerce de Marseille. — 1° *Exposition rétrospective de la navigation à vapeur à Marseille.*

Ouverte, du 14 septembre au 6 octobre 1929, dans l'ancien palais du Ministère des Colonies, au Parc Chanot, cette exposition, inaugurée par le Président Edgard David, avait pour but de commémorer le centenaire de la fondation de la première entreprise marseillaise d'armement à vapeur, la Compagnie Aymard Frères, qui n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère. La Compagnie Ch. et Aug. Bazin se constitua en 1831, et en 1837, la Compagnie Fraissinet, doyenne actuelle des maisons d'armement de notre ville.

Cette exposition comprenait 383 objets de nature fort différente : portraits de navires, modèles ou réductions, autographes curieux, documents d'archives, médailles, vues du port, portraits de personnages, etc., voisinaient dans un cadre aménagé avec goût, où l'on remarquait une belle frise en camaïeu bleu due au pinceau d'Antoine Bertrand. Pour tous ceux que l'histoire maritime attirerait, signalons qu'ils trouveront quantité de détails curieux et inédits dans le *Catalogue* illustré de l'exposition édité par la Chambre de Commerce et rédigé par notre collègue M. Jean Reynaud. M. Hubert Giraud, le grand armateur marseillais et l'organisateur de cette belle manifestation maritime, a préfacé cet ouvrage qui fait grand honneur à notre vieille assemblée consulaire.

2° *Exposition du centenaire de l'Algérie.* — Elle a été inaugurée le 10 avril 1930 au Palais de la Bourse, où elle occupe trois grandes pièces, dont la salle d'honneur de la Chambre de Commerce. Ce cadre somptueux se prête admirablement à ce genre d'exposition, où domine la gravure ancienne. Seule à Marseille cette Assemblée pouvait prendre une telle initiative. Son rôle en Afrique du Nord depuis le début du XVIIe siècle, son autorité morale et la richesse de ses collections lui faisaient presque un devoir de commémorer à Marseille le centenaire de la prise d'Alger.

Ainsi, plus de trois cents pièces ont été réunies qui, à très peu d'exceptions près, appartiennent en propre à la Chambre de

Commerce. Parmi ces pièces, nombreuses sont celles qui présentent un réel intérêt, notamment une vue d'Alger remontant à 1530 environ (à Mme Jean Masson), une autre de 1560 qui représentent bien les plus anciens documents iconographiques sur la capitale de l'Algérie, dont l'aspect au cours des XVIIe et XVIIIe siècles est donné par une succession d'autres vues jusqu'à la conquête. A signaler également une vue, très rare, de l'attaque de Djidjelli par le duc de Beaufort en 1664, gravure éditée à Marseille (à Mme Jean Masson) ; de beaux portraits de Beaufort et de Duquesne ; une série d'images de Bonnart et de Jollain représentent des types algériens du XVIIe siècle, des plans, etc. Voilà pour la période antérieure à la conquête — période à laquelle se rapportent aussi des autographes de Henri IV, de Louis XIII, de Richelieu, de Seignelay, de Sanson Napollon qui rétablit le bastion de France, et des principaux consuls français à Alger, notamment du P. Jean Le Vacher qui mourut héroïquement en 1683 attaché à la bouche d'un canon. Il y a lieu de remarquer aussi un magnifique registre d'actions de la Compagnie Royale d'Afrique fondée en 1741.

Les débuts de la conquête et les différents épisodes de celle-ci sont représentés par une série très remarquable d'estampes en noir et en couleur. Les principaux combats livrés par la glorieuse armée d'Afrique se trouvent rappelés de toutes manières, même par l'image d'Epinal, dont l'intérêt réside surtout en ce qu'elle montre comment étaient présentés à l'élément populaire les grands événements de notre histoire.

On ne pouvait oublier, à l'occasion de cette commémoration, les personnages ayant joué un rôle marqué dans cette longue épopée de la conquête : aussi voit-on les portraits de Bourmont, Duperré, Clauzel, Danrémont, Bugeaud, du duc d'Aumale, de Lamoricière, Changarnier et des princes d'Orléans. On peut voir également le portrait (appartenant à notre concitoyen M. Antoine Mouren) d'un jeune soldat du 48e de ligne, le marseillais Antoine Mouren, qui fut décoré de la Légion d'honneur à vingt-un ans pour sa conduite héroïque lors de la prise d'Alger en 1830, et qui fut, un moment, le plus jeune légionnaire.

Un beau panorama d'Alger lors de la conquête, superbe lithographie en couleurs de Morel-Fatio est très remarqué. De même, aussi les reproductions, également en couleurs des costumes si pittoresques de l'armée d'Afrique par Raffet ; d'autres reproductions en noir de types algériens du XIXe siècle et des vues des principales villes d'Alger entre 1830 et 1850, viennent compléter cette Exposition.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie, répondant à une fort aimable invitation de M. Georges Brenier, président de la Chambre de Commerce et membre de la Société, a visité en corps l'Exposition le lundi 14 avril 1930, à 17 h. 30. Elle a pris plaisir à écouter les explications qui lui ont été données sur les objets exposés par MM. Joseph Fournier, archiviste-bibliothécaire et Jean Reynaud, archiviste-adjoint de la Chambre de Commerce. Elle remercie très vivement la Chambre et M. le président Brenier d'avoir procuré cet avantage à nos collègues. — X. Y. Z.

La IIIe exposition des Amis de la Bibliothèque. — *J.-B. Constantin et le romantisme de son temps.* — En cette année où le romantisme est à la gloire et après tant d'évocations écrites ou parlées de cette époque, il n'était pas mauvais d'en montrer le reflet vivant dans les productions artistiques des petits maîtres provençaux du début du XIXe siècle. Et parmi les plus représentatifs de leur pays vers 1830, il n'était pas d'artiste mieux désigné que J.-A. Constantin, dont on peut dire qu'il fut pendant près de cinquante ans le peintre de la Provence.

Un choix judicieux dans ses œuvres si nombreuses, permettait d'en faire connaître le mérite et la diversité, en apprenant aux visiteurs que Constantin ne fut pas seulement un dessinateur de paysage, mais aussi un portraitiste et un peintre. Et ses peintures surtout furent une révélation pour ceux qui ne connaissaient que ses multiples dessins répandus un peu partout en Haute et Basse Provence. Il y montre dans le paysage les mêmes qualités de composition harmonieuse fidèle aux « conseils » de Valenciennes, le même dessin précis qu'il enveloppe d'une lumière capiteuse, d'une atmosphère fraîche et limpide. Le temps a malheureusement gâté certaines de ces œuvres ; mais parmi celles qu'il a respectées, le *Cours de la Trinité d'Aix* (Collection F. Constantin) et le *Monastère* (du Musée Longchamp), sont des morceaux de haute classe et bien dans la tradition des maîtres anciens. Constantin est plus romantique dans ses dessins, comme l'*Orage* du musée Cantini, ou certaines interprétations de ruines.

De nombreux collectionneurs, les musées de la région et même le Louvre avaient contribué à cette apothéose ; l'idée en avait été lancée par MM. Giniès, directeur de la Revue le *Feu* et F. Constantin, descendant du maître.

Les organisateurs de l'exposition, agrandissant singulièrement le cadre primitivement conçu, avaient rassemblé autour de l'œuvre de Constantin, quelques tableaux, en nombre plus restreint, de ses prédécesseurs, de ses contemporains, de ses élèves. De

ceux-ci le plus brillant, le plus fécond, François Granet, était représenté par quelques pièces honorables mais insuffisantes pour donner une idée du grand talent de cet artiste. On ne pouvait, il est vrai, mieux faire : les meilleurs de ses dessins sont au musée d'Aix, reliés en d'épais cahiers qui ne voient jamais la lumière : l'armoire au lieu du mur, selon des principes trop souvent chers aux gardiens vigilants de nos richesses artistiques. Pour Granet seul il faudrait une exposition et combien belle et révélatrice.

A côté de lui, David de Marseille, qui dirigea les premiers pas de Constantin, Aubert, qui fut son contemporain et qui forma Ricard et Monticelli, Fontainieu, le peintre de la banlieue marseillaise, Clérian le maître aixois, figuraient en un groupe homogène, sans grand éclat, peut-être, si on compare ces devanciers à la brillante phalange de leurs sucesseurs, les Loubon, les Aiguier et les Grézy.

Une exposition de livres romantiques s'ajoutait à ce déploiement de richesses picturales ; la plupart avaient été prêtés par des collectionneurs bénévoles. Nos bibliothèques publiques n'ont guère ajouté au cours du dernier siècle, aux fonds anciens qui les constituaient, que des livres destinés à instruire leurs lecteurs. La bibliophilie est coûteuse et l'on sait l'incurable indigence des budgets d'achats. L'exposition du romantisme, la dernière de Rolland Marcel, ne fut pas ce qu'avaient été les précédentes et la Nationale dût, elle aussi, pour représenter cette époque, faire un large appel aux amateurs.

Grâce à leur appoint on put donc avoir aussi à Marseille une très suffisante idée de l'art du livre dans la première moitié du XIXe siècle. Car le « livre romantique » était précédé du « livre préromantique », période mieux représentée à la Bibliothèque ; les livres de Napoléon constituaient le gros attrait de cette division. Parmi les romantiques on admirait de beaux illustrés de Gavarni, Daumier, Meissonnier ; des reliures signées de Simier, Thouvenin ; un maroquin aux armes de Louis-Philippe, de charmants cartonnages si évocateurs et caractéristiques de leur époque.

Les sujets d'exposition semblent maintenant à peu près épuisés en ce qui concerne le livre ; mais les Amis de la Bibliothèque projettent de continuer pour la peinture la série de leurs manifestations ; il faut les en louer et avec eux M. Joseph Billioud, conservateur en chef, M. Maurice Godefroy et tous ceux qui s'efforcent d'attirer l'attention un peu distraite du grand public sur le mérite très réel des anciens maîtres de Provence. E. I.

PSITTACCOSE. — Propagateurs d'une maladie ainsi classée, les perroquets sont d'actualité. Un arrêté du Maire de Marseille (mars 1930), en interdit la vente à MM. les oiseleurs.

Sait-on que le perroquet, le *papagay*, était jadis un cadeau de choix à offrir à une personne de qualité ?

C'est du moins ce qu'il appert d'un mandat du Trésorier de la Ville de Marseille, daté du 7 mai 1512, où nous lisons que l'on paya à la dame Jehanne la Nissarde, femme du sieur Bernard Ros, qui fut consul de Marseille en 1506 et se distingua plus tard parmi les défenseurs de la cité lors du siège de Charles-Quint, ainsi que nous l'apprend M. Pierre Bertas, une somme de cinquante florins pour un *papagay* acheté à cette dame pour l'offrir à Madame la lieutenante, épouse de Monseigneur le lieutenant du Sénéchal (F. d'Urre, seigneur de Puy-Saint-Martin), à leur première visite en cette ville.

Cinquante florins, un perroquet ! Ces oiseaux-là devaient être alors assez rares à Marseille, malgré nos relations avec les pays chauds et faut-il penser que l'importation de 1469 à 1476 par le port de Bouc de la graine de « papagay » et de paradis était destinée à l'alimentation de ces volatiles ? (Arch. B.-du-Rh., B: 1642).

Jeanne la Nissarde ne tenait-elle pas le sien en présent du fameux capitaine et corsaire Bernardin des Baux, grand voyageur aux pays orientaux, qui précisément lui laissa dans son testament (1527) en reconnaissance des « bons services » qu'il reçut d'elle durant sa maladie, la somme de cinquante écus ? (Cf. P. Bertas : *Le mystère de la naissance de Bernardin des Baux*).

Un sanglier offert par la ville pour la Noël de 1541 au seigneur de Grignan, gouverneur en Provence, ne coûta que dix florins.

On sait que le *perroquet*, sans être prodigalement répandu dans la faune héraldique, où se classifie toute une ornithologie, est aussi quelquefois un *meuble* de blason.

Il serait intéressant de connaître les raisons de ces armes qui ne sont pas *parlantes* (oserons-nous dire), dans les divers armoriaux. En Normandie, *Champs* porte « d'argent à 3 perroquets de sinople becqués et membrés de gueules » ; *Sorin*, « d'argent à 3 perroquets de sinople » ; en Orléanais, *Pérouin* : « d'argent à 3 perroquets de gueules » ; en Poitou, *Guiot*, « d'or à 3 perroquets de sinoples membrés et becqués d'or » ; en Franche-Comté, *Mercerel* : « d'or à 2 perroquets adossés de sinople, becqués, membrés et accolés de gueules ». D'autres familles portent, les

Hals : « d'argent à 3 perroquets de sinople » ; les *Los :* « de gueules à 3 perroquets d'argent » ; les *Groul* à d'autres pièces ajoutent : 3 perroquets de sinople ; les *Bournel de Nan :* « d'argent à un écusson de gueules à l'orle de 8 perroquets de sinople, membrés et accolés de gueules » ; et en Provence même, les *de Gaillard de Longjumeau*, seigneurs de Ventabren : « d'or semé de trèfles de sinople, à 2 perroquets affrontés du même, surmontés chacun d'un tau de gueules. »

On l'aura remarqué, sur ces dix blasons, huit portent des perroquets verts (sinople), donc au naturel.

Il est évident qu'à feuilleter de plus près les armoriaux français et étrangers, notre liste s'allongerait, mais telle n'est pas l'intention de cette notule. — S.

UNE LETTRE INÉDITE D'HENRI IV CONCERNANT LES AFFAIRES D'ALGER. — Savary de Brèves, ambassadeur de France à Constantinople, de 1591 à 1603, avait réussi à obtenir plusieurs commandements de la Porte ottomane visant à faire respecter les bâtiments français de la part des corsaires barbaresques et réparer les dommages causés. Un *chiaoux* — ou envoyé de la Porte — nommé Mustapha, fut chargé d'aller signifier ces commandements au pacha d'Alger et au Divan des Janissaires de cette ville. Un bateau le transporta d'abord de Constantinople à Marseille, probablement celui du capitaine Jean-Philip Castellane, curieux personnage, à la fois navigateur, négociant et diplomate. Lorsque Mustapha fut en France, il alla sans doute rendre visite à Henri IV à Paris, d'où la lettre suivante partit, à l'adresse des Consuls de Marseille :

« De par le Roy Conte de Provence.

« Tres chers et bien amez. Nous avons commandé au Tresorier de nostre espargne Me Raymon Phelypeaux de fournir la somme de huict cens livres pour les frais de voyage jusques en nostre ville de Marseille de Mustapha Chiaoux, en intention que vous lui feriez rendre et paier des deniers provenans du droict de cottimo qui vous a esté nagueres continué par arrest de nostre conseil. Au moyen de quoy nous voullons et vous mandons que des premiers deniers qui proviendront de la levée du dict droict vous ayez a faire payer et acquicter la dicte somme au dict tresorier de nostre espargne sans y user d'aucune longueur ou difficulté, d'aultant que le cappitaine Jehan Philippe de Castellanne en a baillé sa promesse et asseurance comme se faisant fort du

consentement de vostre ville et communauté en cest endroict. Sy n'y fetes faulte car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le III[e] jour de janvier 1604. »

(Signé : Henry.

(Et plus bas : De Neufville.

(Au dos : « A nos tres chers et bien amez les Consuls de nostre ville de Marseille. »

Cette lettre est absolument inédite et a été découverte il n'y a pas longtemps dans un sac de procès par M. Joseph Fournier, archiviste de la Chambre de Commerce. Henri IV y fait allusion au « droit de cottimo qui a été naguère continué par arrêt du Conseil ». Ce droit n'est autre que celui de 1.200 écus par an accordé par le Roi dans les lettres patentes du 15 avril 1600, pour assurer le fonctionnement de la Chambre de Commerce nouvellement créée. Voici dans quels termes la levée de ce droit était concédée :

... Confirmons et approuvons par ces presentes ladicte deliberation du Conseil général de nostre ville de Marseille, tant pour ce qui est de la nomination de quatre personnages de quallité requise pour avoir l'œil a la manutention du dict commerce que pour la levée de douze cens escuz par an pour emploier aux despenses et occurences necessaires d'icelluy, sauf que nous avons limité ladicte levée au temps de trois années seullement, attendent que par Nous y ait esté plus amplement pourveu et ordonné, qu'elle sera faicte en nostre nom sur toutes sortes de marchandises entrans dans nostre dicte ville de Marseille ou en sortans, suivant la pancarte qui en a esté dressée par ledict conseil, cy pareillement attachée soubz nostre contrescel, a la charge de rendre compte de ladicte somme par celluy ou ceulx qui en feront la recepte et en auront l'administration, par devant les gens de nos comptes audict païs...

Après des procédures sans fin, suscitées par les Procureurs du pays de Provence, opposés à la création de nouvelles taxes, le Bureau du Commerce eut gain de cause. Et même, par lettres patentes des 3 mai et 4 décembre 1603, Henri IV autorisa la levée de ce droit, limitée d'abord à trois ans, venant à expiration, pendant une nouvelle période de quatre années. C'est à quoi fait allusion Henri IV, dans sa lettre du 3 janvier 1604, en parlant du droit qui a été « naguère continué ».

Tout ceci est intéressant pour les précisions apportées sur l'esprit qui a présidé à la création de cette commission municipale qui devait devenir ensuite la Chambre de Commerce. Le nouvel organisme devait s'occuper de la protection du commerce

maritime, spécialement en ce qui concernait le trafic en Levant et en Barbarie, gravement menacé par les pirates barbaresques. Le Roi entendait que toutes les dépenses engagées à ces fins soient imputées sur le produit des droits affectés au fonctionnement du dit Bureau. L'exemple cité n'est d'ailleurs pas isolé.

Nanti des subsides fournis par les Marseillais, Mustapha passa en Alger. Mais sa mission n'eût guère de succès. Les Algériens le reçurent avec insolence et ne tinrent nul compte des commandements au Grand Seigneur : quelques mois après, ils pillèrent et rasèrent même le Bastion de France, prinicipal établissement des Français sur les côtes Barbaresques, qui ne put être relevé que trente ans plus tard. — Jean Reynaud.

Justice expéditive. — Nous connaissons bien la condition des esclaves chrétiens dans les pays barbaresques pour le rachat desquels s'employaient si activement les œuvres de la Merci, de la Charité, et les Commissaires du Roi. Et aussi celle des citoyens libres qui y commerçaient, y tenaient des comptoirs, sous la protection d'une représentation consulaire très avertie.

Le document ci-dessous nous prouve une fois de plus qu'il n'est pas prudent de braver les usages, la religion, ou les mœurs d'un pays où l'étranger n'est que toléré, ce que deux galants Marseillais du milieu du XVIIe siècle, apprirent, hélas ! à leurs dépens. — S.

De Thunis — *Monsieur François Bellin*
20 *septembre* 1642 — *marchand*
à Marseille.

A mon grand regret je vous donne de très mauvaizes nouvelles. C'est de la mort estrange du sieur Jehan Rogier votre parent que ayant esté treuvé dans la maison d'un turcq sien amy par le mezouer (le guet) *tout de nuict avecq de femmes. Il feust mené par le dit mezouer au devant du seigneur Day avec les dites femmes et un nommé Pierre Compian qu'estoit avec luy, que dès aussy tost qu'il les vict, comanda au dit mezouer de les aller pendre tant hommes que femmes et de plus que a permis que le Baissa a prins toutes les facultés qu'il avoyt que consistoyent a plus de trois cents piastres. Nous allames au dit seigneur Day avec le sieur Consul, pour luy reprezenter que les dites facultés apartenoyent a de messieurs de Marseille et que luy n'estoit que ageant mais il n'y eust remède. Ce sont de justice de Barbares qu'il la font sans entendre aucune raizon. Je n'ay pas escript au sieur votre beau-fils son beau-frere pour n'avoir l'honneur*

d'avoir sa connoissance, ains me suis adressé à vous estimant que mon debvoir m'obligeoit à ce faire et ne vous dizant pour le present autre sy non que je vous prie y estant de pardessa auray moyen de vous pouvoir servir de moi honnorer de vos comandements que atendant je suis veritablement, Monsieur, Votre très humble serviteur.

BERENGUIER.

Mes baize mains s'il vous plaict à Messieurs Roque Ricards et Rouvier.

L'HOTEL DE VILLE DE MARSEILLE, MONUMENT HISTORIQUE. — Par arrêté du Ministre des Beaux-Arts, du 18 mars 1930, l'Hôtel de Ville de Marseille a été classé comme monument historique.

Rappelons pour mémoire que sa première pierre fut solennellement scellée le 25 octobre 1653 et qu'il fut achevé en septembre 1673, après bien des vicissitudes, si bien qu'il se ressent du grand nombre de mains par lesquelles il est passé, ainsi que l'écrit justement Léon Lagrange.

Une erreur accréditée dans le public l'attribue à Pierre Puget. Le grand sculpteur fut simplement prié de donner son avis sur les ornements de sculpture, et appelé en consultation en 1670, l'édifice paraissant peu solide, il ordonna de le ceinturer de fer.

Seul le blason aux armes du Roi, en marbre blanc, qui lui fut payé 1.500 livres, est de sa main. Mutilé à la Révolution, il est déposé au Musée Longchamp.

A propos d'armoiries, signalons les grilles en fer forgé des portes et fenêtres du rez-de-chaussée, où, dans l'imposte, la *Croix* de Marseille (aux branches latérales brisées par le marteau révolutionnaire), entourée de feuillage d'olivier, se devine encore. Elles portent leur date : 1679, et le 19 juillet de cette année-là, le maître-serrurier Henri Malezon qui avait fourni huit quintaux 96 livres de fer, reçut 315 livres pour son travail.

La rampe et balustrade en marbre de Carrare, du grand escalier, fut exécutée en 1812 par Félix Garbeille, marbrier, par adjudication du 4 janvier 1811 au prix de 20.355 francs, réduits à 19.897 fr. 02 c. par le rabais d'adjudication, et sur les dessins de Michault, alors directeur des travaux de la commune. — J. DE S.

BIBLIOGRAPHIE

Et. Martin, de l'Académie de Marseille. — *Le chanoine Richaud, aumônier du lycée de Digne.* Digne, Chaspoul, 51 p., in-12 carré. (Extrait du *Bull. Soc. sc. et litt. des B.-A.*, juillet 1929, janv. 1930).

A toutes époques le clergé bas-alpin a compté des ecclésiastiques distingués. Le préconcordataire et minuscule *episcopatus diniensis*, avec ses quarante paroisses, eut Gassendi parmi ses dignitaires ; le grand évêché concordataire de Digne comprenant deux départements alpins, englobant la vallée de la Durance de sa source au confluent du Verdon, des pics de l'Oisans aux rocs de Moustiers, vit les légendaires *muletechées* de l'évêque Miollis, figure autrement sympathique et digne de mémoire que sa caricature des *Misérables* (Myriel) ; l'actuel diocèse de Digne, ramené aux limites des Basses-Alpes, a eu à sa tête les Sibour, les Meirieu, les Hazera... qui formèrent des hommes remarquables, tels les historiographes Féraud, Maurel, les chanoines Bondil, Gruvellier, Richaud. Ce dernier, né en 1851 aux abords de Sisteron, a passé 42 ans à Digne dont 35 comme aumônier du lycée, où son souvenir demeure vivant dans la mémoire de nombreuses générations d'élèves qui l'y ont connu et aimé. Mais son action s'est étendue au delà du cercle de la jeunesse ; il fut un sermonnaire apprécié dans les deux langues française et provençale, un des animateurs de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes dans le bulletin de laquelle (t. VI à XXII) s'éparpillent la plupart de ses écrits : biographies, savoureux contes provençaux, études de sociologie locale. En dehors de ce périodique, il se constitua l'éditeur et le biographe de son premier évêque, Mgr Meirieu, et publia au couchant de sa longue et laborieuse existence un ouvrage de doctrine : *Les horizons du monde moral et religieux*. M. Martin, renvoyant son lecteur à un article du chanoine Jean-Cler, de la *Quinzaine religieuse* du diocèse (7 février 1929), pour ce qui concerne la vie ecclésiastique. M. Richaud, étudie surtout l'écrivain sobre et classique, mais consacre ses dernières pages è l'ami fidèle et dévoué qui venait chaque hiver lui rendre visite à Marseille et le fréquentait l'été à Digne ou à Sisteron. — A. R.

L. Mirot. — *Manuel de géographie historique de la France*, 43 cartes hors texte, préface de Camille Jullian, de l'Académie française. Paris, Picard, 1929, XXIV, 374 p.

Dans son avant-propos, l'auteur déclare avoir voulu réunir « le moins imparfaitement possible et mettre au point les données actuellement acquises sur la formation territoriale ecclésiastique, administrative de la France, des origines à l'heure actuelle ». C'est, en effet, un manuel ayant un caractère très général,constitué par six chapitres : I. La Gaule jusqu'à la chute de l'empire romain ; II. La Gaule et les royaumes barbares. Les Mérovingiens et les Carolingiens ; III. La formation du domaine royal. L'absorption des grands fiefs ; IV. La conquête des frontières ; V. Les divisions ecclésiastiques ; VI. Divisions administratives de la France.

La simple indication des titres des chapitres permettra de se rendre compte de l'utilité de cet ouvrage où abondent les détails et les dates, le tout appuyé de nombreuses cartes. Est-ce à dire que l'ouvrage dont il s'agit est à l'abri de la critique ? L'auteur ne le prétend point et désarme celle-ci en signalant à la fin de son avant-propos que les éperuves ont été corrigées en cours de maladie ; il a rectifié en errata un certains nombre d'erreurs. Il ne nous en voudra pas de lui en signaler quelques-unes concernant la Provence : l'intérêt très réel du *Manuel* de M. Léon Mirot justifierait amplement une seconde édition ; dans cette vue et, en dehors de tout esprit critique, il est peut-être utile de relever quelques lacunes ou inexactitudes :

P. 220, l'intendance de Provence ne remonte point à 1542, c'est bien postérieurement à cette date qu'apparaissent les commissaires députés chargés de missions temporaires, le premier n'apparaît guère qu'en 1572 ; — p. 229, il est dit que du grand amiral de France relevaient six amirautés, l'énumération qui suit n'en donne que cinq, l'amirauté du Levant — celle de Provence — a été omise ; — p. 242, il est indiqué que la sous-préfecture d'Arles remplaça celle de Tarascon en 1817 ; c'est, en réalité, par ordonnance royale du 22 février 1816 ; — p. 250, aujourd'hui, le département de Vaucluse ne compte point, comme il est porté dans la nomenclature, les trois sous-préfectures d'Apt, Carpentras et Cavaillon, mais seulement les deux dernières, celle d'Apt ayant été supprimée en 1926 et celle de Cavaillon créée à son lieu et place ; — p. 277, l'hôtel des monnaies de Marseille ne fut pas supprimé en 1878, il l'avait été en 1857 ; — p. 289, la Faculté libre de droit de Marseille n'est point une Faculté catholique, elle

est gérée par une association subventionnée par la municipalité et n'a aucun caractère confessionnel ; la même observation, je le crois, s'applique à la Faculté libre de droit de Nantes ; — p. 300, le tableau des départements en 1790 comprend sous la rubrique *Provence*, en une grande accolade, les trois départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère qui, antérieurement à la division de la France, constituaient le Dauphiné. — J. Fournier.

NÉCROLOGIE

Gabriel LUGAGNE

Notre Société vient de perdre un de ses membres perpétuels, M. Gabriel Lugagne, décédé à Marseille, le 28 mars 1930, en son domicile 9, avenue Dumont-d'Urville, après une longue et cruelle maladie.

Né à Marseille le 26 juillet 1885, il appartenait par son père à une vieille famille marseillaise, tandis que par sa mère il se rattachait à la charmante petite ville d'Aurignac près de Saint-Gaudens, où il aimait à passer tous les ans, avec sa famille, quelques jours de repos.

Après la mort de son père, fondateur de la Maison Lugagne, entreprise de constructions et particulièrement de constructions industrielles, et celle de son frère, Georges Lugagne, inventeur d'un de nos plus excellents Codes Télégraphiques qui porte son nom, tué à la guerre, ainsi qu'un autre de ses frères, notre regretté collègue assumait la double direction de ces entreprises, aidé, pour la première, par la collaboration affectueuse d'un ami dont le choix paternel avait déjà su discerner les qualités et apprécier la valeur, notre collègue M. Marcel de Bouillanne.

L'entreprise Lugagne et de Bouillanne ne s'est pas seulement classée parmi les premières de l'industrie du bâtiment à Marseille, mais s'est particulièrement mise en évidence à Paris par la construction sur les grands boulevards d'un des plus beaux hôtels modernes à elle confiée par l'une de nos plus importantes Compagnies de navigation.

L'activité de Gabriel Lugagne ne s'arrêta pas là. Créateur de plusieurs affaires auxquelles il apportait sa clairvoyance et sa vive intelligence, il put les classer, tant dans la question immobilière que dans les industries annexes au bâtiment, dans le rang le plus enviable.

D'ailleurs très ouvert aux questions de droit, et même par goût personnel, s'intéressant aux connaissances physiques et médicales, il attirait bientôt l'attention de ses pairs qui n'hésitèrent pas à l'appeler dans leurs conseils.

Vice-président du Syndicat des Industries du Bâtiment, il ne tardait pas à être élu bientôt comme juge au Tribunal de Com-



GABRIEL LUGAGNE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Ingénieur-Constructeur

Ancien Juge au Tribunal de Commerce

26 Juillet 1885 - 28 Mars 1920

merce, où pendant un temps malheureusement trop court, il sut faire apprécier ses qualités techniques, sa solidité de jugement et sa connaissance du Droit.

Il nous est particulièrement agréable de rappeler ici ses services de guerre, où il se distingua avec autant de bravoure que de dévouement et qui valurent à l'officier méritant qu'il était la Croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Gabriel Lucagne ne pouvait pas ne pas témoigner de l'intérêt à une Société dont le but était d'étudier l'Histoire de sa ville natale, aussi dès le 12 février 1925, il devenait un de ses membres perpétuels par le rachat de sa cotisation.

Une maladie cruelle le retenait depuis plusieurs mois loin de ses affaires et de ses amis, et il est mort dans la force de l'âge, laissant d'unanimes regrets. Ses obsèques furent célébrées le dimanche 30 mars au milieu d'une affluence considérable, où se joignait à l'élite de ses confrères, un très grand nombre de ses camarades de l'Association des officiers de réserve de Marseille, ayant à leur tête, M. le général de Tournadre, président d'honneur, ami particulier de la famille.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille, prie Mme Gabriel Lugagne, notre sociétaire, ses deux filles, notre cher collègue M. Marc Dubois, son beau-père, M. Marcel de Bouillanne, son associé et toute la famille, de vouloir bien agréer le témoignage très sincère de nos plus vives condoléances avec l'assurance que le souvenir de celui qu'ils ont si prématurément perdu sera pieusement conservé dans notre mémoire. — S.

André BROMBERGER

M. André Bromberger, qui faisait partie de notre Société depuis le 10 juillet 1919, est décédé à Aix le 1 juin, à l'âge de cinquante-un ans.

Il était né à Marseille le 6 septembre 1879 d'une famille d'origine alsacienne ayant opté pour la France après 1870.

Rédacteur au *Petit Marseillais*, les lecteurs de ce grand quotidien appréciaient sa collaboration féconde répandue en spirituels articles où l'Histoire, les Lettres et les Arts alimentaient d'abondance la source de son inspiration d'un esprit clairvoyant et bien français.

Il avait aussi un véritable don de la parole et c'était un conférencier érudit et disert qui ne refusait jamais les ressources de son éloquence à certaines manifestations intellectuelles organisées dans notre ville, où de nombreux auditoires, entendaient avec

intérêt les évocations d'un passé qu'il savait faire revivre avec autant de souriante bonne grâce que de connaissance approfondie de son sujet. Nous nous souvenons quant à nous d'une brillante communication lue à l'une de nos séances, sur le Salon de Mme de Vendo.

Notre aimable confrère avait écrit quelques romans où ses belles qualités d'imagination, de psychologie et de style furent très remarquées : *Fabienne* ou *Deux cœurs de femmes*, paru dans le *Petit Marseillais* ; la *Symphonie inachevée* (épisode de la Révolution française en Provence), publié par le *Soleil*. Il avait achevé un ouvrage sur Néron, car cet humaniste si cultivé adorait les grands souvenirs classiques de l'antiquité.

Ses substantielles études sur Pierre Puget, J.-A. Constantin, pour ne parler que des plus récentes, dénotaient chez lui, un critique d'art, un essayiste, en un mot un connaisseur et un homme de goût.

Ses confrères de la presse quotidienne marseillaise lui ont décerné, à juste titre, les éloges qu'il méritait. Nous comprenons leur émotion de voir les quitter, en pleine activité intellectuelle et maturité de l'esprit, à la fleur de l'âge, ce camarade qui ne connut que des amitiés.

Puissent leurs regrets auxquels notre Société unit confraternellement les siens, adoucir l'amertume de la séparation et apporter à la veuve et aux nombreux enfants de notre cher collègue André Bromberger, un témoignage sincère de notre respectueuse sympathie. — S.

A la recherche de Taurœntum

La situation topographique de Tauroentum n'a pas été définitivement établie jusqu'ici ; les géographes et historiens anciens qui pour la plupart ne sont que des nomenclateurs, citent Tauroentum, tantôt comme une ville, un oppidum ou un castellum et le situent entre Marseille et Olbia ; Ptolemée et l'Itinéraire maritime d'Antonin, seuls et diversement, déterminent une position ; d'autres auteurs comme Pline n'en parlent même pas. Nul ne peut cependant nier que ville grecque ou colonie massaliote, puis romaine, Tauroentum n'ait existé sur la côte. Mais où était réellement ce Tauroentum et qu'était-il ?

Dans un ouvrage récent, *Massalia,* fruit d'un long labeur, énorme et consciencieux travail d'érudition et de science, le professeur Michel Clerc nous dit, en parlant des côtes de la Ligurie : « La situation de Tauroentum a fait couler en Provence des flots d'encre depuis la fin du XVIIIe siècle, où un érudit ciotadin, Marin, a cru en retrouver l'emplacement au fond du golfe de La Ciotat, à la madrague de Saint-Cyr, ses conclusions ont été adoptées et développées au milieu du XIXe siècle, par un autre érudit l'abbé Magloire Giraud et c'est aujourd'hui comme un article de foi que l'identification de la madrague de Saint-Cyr avec Tauroentum ».

L'apparition de cet ouvrage redonne une nouvelle actualité aux vieilles questions de la vraie position de Tauroentum.

Si l'identification de la madrague de Saint-Cyr avec Tauroentum a été acceptée par le public, après les publications de Marin et de M. Giraud et entretenue depuis par des écrivains qui les ont copiés, il n'en a pas été de même dans les milieux scientifiques.

C'est avec juste raison et à la suite d'articles quelque peu fantaisistes, que notre grand historien Camille Jullian, fit en 1909, insérer une note dans la *Revue des Etudes anciennes*, note que M. de Gérin-Ricard fit reproduire dans le Bulletin d'Archéologie de Provence où il est dit : « Il est beaucoup question de Tauroentum dans la Société d'Archéologie de Provence, je voudrais que l'on m'apportât un jour la preuve de ce que nous appelons Tauroentum se soit toujours appelé de ce nom et ne soit pas un baptême de la fin du XVIII[e] siècle. Evidemment il y a là des motifs pour placer là le vieux castellum phocéen, mais jusqu'ici j'attends les preuves irréfutables : ruine préromaine ou texte médiéval ».

Je ne crois pas que ces preuves aient été fournies à Camille Jullian, qui pour trancher une question d'histoire n'aurait pas manqué de les publier.

Dès lors on peut s'étonner que les partisans irréductibles de Tauroentum à la madrague de Saint-Cyr n'aient pas fourni ces preuves, serait-ce qu'ils estiment suffisantes celles données par Marin et M. Giraud ou même Lenthéric, qui n'en est que le copiste fantaisiste ?

Les publications de M. Giraud semblent probantes au lecteur qui ne cherche jamais à contrôler les récits d'un auteur et qui même sur de simples affirmations se forme une opinion souvent indéracinable.

Ceux qui comme moi ne se sont pas spécialement occupés d'archéologie, mais ont voulu cependant se tenir au

courant de l'histoire et du passé de leur pays, savent le peu de soin, qu'ont apporté les historiens anciens dans leurs écrits, comme aussi la désinvolture de pas mal d'écrivains du XIXe siècle, où à côté d'interprétations erronées, des faux se trouvent intercalés; d'autres ont existé avec une imagination un peu trop vive et enfin ont existé et existent encore ceux dont nous parle M. Clerc[1], « dont les appréciations et les hypothèses sont la plupart du temps viciées par un esprit systématique de patriotisme ou d'amour-propre local mal placé, avec lequel le véritable esprit scientifique n'a rien à voir ».

M. Giraud appartient un peu à cette dernière catégorie d'historiens, il a voulu que ses compatriotes soient les descendants des Tauroentins ; ses ouvrages empreints d'une très grande érudition, manquent bien souvent d'esprit d'observation ; ils sont faits en grande partie d'emprunts, il le déclare lui-même dans sa préface.

Ayant fait siennes les idées émises par Marin, il a ensuite trop largement puisé dans la Statistique des Bouches-du-Rhône du comte de Villeneuve et de ce fait a épousé les erreurs commises par Toulouzan, qui dans cet ouvrage a été l'auteur de la partie ayant trait à Tauroentum, puis se servant d'arguments non justifiés, il n'hésite pas à nous dire[1] : « Enfin, Marin ne balance pas à décider avec la foule des géographes et des historiens, que les ruines de Tauroento sont la ville même de Tauroentum, mais il ne fournit pas les preuves de son sentiment, pour remplir cette lacune et dissiper les ténèbres, dont cette question de géographie a été enveloppée, je discuterai l'opinion de Marin, qui est la plus généralement reçue et j'espère apporter en

[1] M. Clerc. *Bataille d'Aix*, p. 9.
[1] M. Giraud. *Mémoire sur l'Ancien Tauroentum*, éd. 1853, p. 83.

sa faveur des arguments si décisifs et des preuves si convaincantes, qu'il ne pourra plus exister de doutes sur l'ancien gisement de Tauroentum ».

Les preuves convaincantes qu'il croit fournir sont, pour la position géographique de Tauroentum : les tables de Ptolemée, l'Itinéraire maritime d'Antonin, le nom qu'a porté l'île de La Ciotat dénommée autrefois Thorenti, la citation de Tauroentum en 1669 dans les archives de La Cadière, ensuite la prétendue existence d'une ville sur ce point avec sa citadelle et son port et, accessoirement à ces preuves, une inscription trouvée à la Madrague de Saint-Cyr, où il croit pouvoir lire Tauroentum, puis divers documents qu'il interprète un peu trop librement.

Nous allons successivement examiner toutes ces prétendues preuves et voir s'il ne peut plus exister de doutes sur la situation topographique de Tauroentum.

Tables de Ptolemée

De Ptolemée, il ne paraît en connaître que le nom et ignorer les critiques d'une œuvre qui, quoique considérable pour cette époque, est loin d'être parfaite, comme il semble le croire et aujourd'hui beaucoup d'autres encore après lui.

Gosselin, dans sa première édition nous dit : « Pour que « l'on puisse se former une idée de l'énormité des erreurs qu'il a faites, on présentera sous le n° VII le tableau de ses principales longitudes en se bornant sur celles employées par Eratosthène et Strabon, ce tableau renferme la masse d'erreurs la plus considérable qu'on puisse imaginer en géo-

graphie; la Méditerranée y prend une longueur de 20 degrés de plus ».

Ptolemée, nous dit de son côté l'abbé Moigno[1]: « s'est aidé des travaux antérieurs d'Eratosthène, d'Hipparque et des autres mathématiciens de l'école d'Alexandrie, mais en admettant la méthode de projection d'Hipparque pour la construction d'une carte qui s'accordât mieux avec la forme sphéroidale de la terre, il a commis dans la représentation des longitudes une erreur matérielle, de sorte que tous les lieux sont placés trop à l'Est.

« Partant de Calpe, qu'il place à 5 degrés Est du promontoire sacré de l'Ibérie ou de l'Espagne, il s'avance vers l'Est, en même temps que les excès de longitude augmentent qu'il fait la Méditerranée plus longue qu'elle ne l'est réellement; il procède de la même manière en Asie et les erreurs s'ajoutent sans cesse, il assigne aux bouches du Gange une position de 46 degrés vers l'Est de sa position véritable ».

Plus loin, l'abbé Moigno nous dit encore: « C'est un fait bien connu que les anciennes éditions de Ptolemée, grecques ou latines, sont incorrectes et fourmillent d'erreurs introduites par les copistes ou les traducteurs, ignorants surtout dans le XIVe siècle; il paraît aussi lorsqu'on faisait une nouvelle découverte, certains érudits ne se faisaient aucun scrupule de modifier ou d'interposer le texte de Ptolemée ».

Dans son histoire de la géographie, Vivien de Saint-Martin nous dit de Ptolemée:

(Page 197): « Tout en rendant grâce à Ptolemée de la multitude de documents qu'il nous a conservés, il est impos-

[1] *Encyclopédie du* XIXe *siècle*, in Ptolemée.

sible, de ne pas déplorer son insuffisance dans l'usage qu'il en a fait ».

(Page 199) : « Nous ne parlons pas d'observations de longitudes. Ptolemée, non plus que ses prédécesseurs n'en possédait pas une seule sur laquelle on pût faire le moindre fond ».

(Page 200) : « Les mêmes positions qui se répètent dans les itinéraires différents et qui sont marqués séparément sur les tables et sur les cartes sans que l'auteur se soit aperçu du double emploi ».

Le stade de Ptolemée est une mesure factice dont il ne compte seulement 500 stades degré équatorial, un stade bâtard, qui n'avait de base réelle ni dans la nature, ni dans l'usage local, cette mesure repose uniquement sur une mesure grossièrement erronée d'un degré terrestre fait par Possidonius, qui crut pouvoir conclure que le degré d'un grand cercle ne comptait que 500 stades. Comme Possidonius jouissait d'une immense réputation de savoir et d'habileté, sa prétendue mesure fut adoptée de préférence à celle d'Eratosthène.... Marin l'adopta à sa carte et à son exemple Ptolemée y apporta toutes les mesures indiquées par les relations et les itinéraires.

(Page 202) : « Il prend toutes les distances marquées par les voyageurs et sans distinction, il réduit ces distances pour les appliquer sur la carte à raison de 500 au degré ».

(Page 203) : « En présence des chiffres bien connus dont il devait savoir l'origine, va-t-il se demander dans quel rapport les nombres d'Eratosthène, peuvent être avec le stade de 500, il n'y songe pas. Il prend purement et simplement les chiffres consacrés et trouvant que 25.400 stades équivalent sur le 36° parallèle à un peu de ses 62 degrés de 500 à l'équateur, il marque sans sourciller 62 degrés, c'est-à-dire un tiers en trop pour la Méditerranée....

« Il n'y a pas dans Ptolemée un seul chiffre, grand ou petit, qui ne soit vicié par cette cause d'erreur, indépendamment de toutes les autres ».

M. Clerc, dont je tiens à citer l'opinion, nous dit de son côté en parlant de Ptolemée [1]: « Enumérant les accidents de la côte en partant des Pyrénées, il place les Fosses Mariennes après Agde et avant la bouche occidentale du Rhône. Disons tout de suite que c'est une erreur peu explicable mais incontestable et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de ce texte ».

Les tables de Ptolemée, ne sont donc pas des documents irréfragables, tant s'en faut.

Voici les tableaux de Ptolemée que nous donne M. Giraud dans son édition de 1853. Je ne relève que les longitudes dont il se sert pour déterminer la position de Tauroentum, trouvant toutefois comme la meilleure des éditions celle d'Amsterdam 1618.

EDITION DE ROME 1508

Massilia	25° 1/2	soit	25° 30'
Tauroentum	25° 2/3	»	25° 40'
Promontorium Cithariste	26°	»	26°

EDITION DE STRASBOURG 1513

Massilia	25° 1/2	soit	25° 30'
Tauroentum	25° 2/3	»	25° 40'
Promontorium Cithariste	26°	»	26°

Sur ces deux éditions, on le remarquera, la position de Tauroentum est indiquée à 10 minutes seulement de Marseille et le Cap Cithariste à 20 minutes de Tauroentum.

[1] M. Clerc, *Bataille d'Aix*, p. 79.

ÉDITION DE LYON 1541

Massilia	24° 1/2 soit	24° 30'
Tauroentum	24° 1/2 + 1/3 »	24° 50'
Promontorium Cithariste °	25° »	25°

ÉDITION DE BALE 1545

Massilia	24° 30
Tauroentum	24° 50
Promontorium Cithariste	25°

ÉDITION D'AMSTERDAM 1618

Massilia Civitas	24° 30
Tauroentum	24° 50
Promontorium Cithariste	25°

Dans ces trois dernières éditions, contrairement aux deux premières, Tauroentum est indiqué à vingt minutes de Marseille et le cap Cithariste à dix seulement de Tauroentum.

Malgré la divergence de ces textes, M. Giraud nous dit [1] : « Mais quelque édition que l'on consulte, malgré la variante qu'elles offrent sur la longitude de Marseille Tauroentum et le promontoire Cithariste, il n'en est *aucune* qui n'indique Tauroentum à 20' longitude orientale de Marseille et le cap Cithariste à 30' de cette dernière ville, distance d'une rigoureuse exactitude ».

On se demande comment M. Giraud ne s'est pas rendu compte de la différence qui existe entre les deux premiers textes et les trois autres, dont la divergence est la contradiction de ce qu'il avance.

[1] M. Giraud, [illegible], p. 97.

Dans l'édition de 1862, nouvelles recherches sur Tauroentum. M. Giraud revient sur la position de Tauroentum et cherche à apporter de nouvelles preuves en citant Walknaer et Léon Renier. Ce dernier a pris pour base dans son travail sur Ptolemée l'édition publiée à Essen en 1838, par Wilbert, dont voici le tableau, texte français, en ne relevant toujours que les longitudes :

La ville de Marseille	24° 30
Et Tauroentum	24° 50
Promontoire Cithariste	25°
La ville d'Olbia	25° 10
L'embouchure du fleuve Argentius	25° 40
Forum Julium colonie	26° 30
Antipolis	27°

Dans ce tableau de Ptolemée, il est essentiel de noter qu'Antibes, se trouve situé à 2 degrés 30 minutes de Marseille et Tauroentum à 20' de cette dernière ville.

Voici maintenant les relèvements faits sur les cartes du service hydrographique de la Marine et avec la plus grande attention par le commandant A. Bérengier, qui a bien voulu me les transmettre :

LONGITUDES A L'EST DU MÉRIDIEN DE PARIS

Marseille fort Saint-Jean	3.01' 30"
Ile Maïre sommet	3.00 00
Cassis phare	3.11' 50"
Bec de l'Aigle	3.16' 15"
La Ciotat phare	3.16' 30"
La Madrague de Saint-Cyr	3.21' 30"
Le Brusq	3.28'
Cap Cepet	3.36' 25"
Toulon, vieille darse	3.35' 35"
Antibes	4.47' 36"

L'examen de ces deux tableaux nous montre que Ptolemée place Antibes à 2°30 de Marseille, alors que sur nos cartes marines, d'une rigoureuse exactitude, il n'y a en longitude entre Antibes et Marseille que 1.46' 06'', la différence est de 43' 54'', ce qui placerait Antibes, d'après Ptolemée, à plus de 81 kilomètres au delà de la position que cette ville occupe.

Nos cartes ne concordent donc pas avec celles de Ptolemée, c'est donc à tort qu'on les a comparées et qu'on veut les comparer encore aujourd'hui.

La comparaison ne peut avoir lieu qu'en faisant subir à nos cartes, la correction nécessaire relative aux 43'54'' que Ptolemée trouve en trop entre Marseille et Antibes, c'est-à-dire ramener sur nos cartes la valeur du degré de Ptolemée.

Cette correction de 43' 54'' pour 2°30 équivaut à une correction de 17'34'' par degré, soit la valeur du degré de Ptolemée, 42'26'' de notre degré.

Dès lors cette correction s'impose pour retrouver les différentes positions des villes et des ports cités par Ptolemée.

Dans le cas qui nous occupe, Tauroentum se trouve placé dans la plupart des éditions citées ci-dessus et en prenant la plus favorable à M. Giraud, à 20 minutes de Marseille, la correction à faire subir à ces 20 minutes de Ptolemée est de 5'51'', ce qui place Tauroentum sur nos cartes à 14'09 de Marseille, qui située à 3° 01' 30 établit la position de Tauroentum à 3° 15' 30'' sur nos cartes, soit au port de La Ciotat et non pas à la Madrague de Saint-Cyr ; nous venons de voir par les relèvements faits par le commandant A. Bérengier, que le phare de La Ciotat est porté à 3° 16' 30'', la petite différence qui existe s'explique par celle qu'il y a du phare au fond du port de cette ville ; nous verrons par la suite la conclusion qu'il faut en tirer.

Le tableau 248, itinéraire des côtes méridionales de la Gaule, entre Marseille et Antibes, nous donne une différence en longitude de 149 minutes, 55 secondes, soit en chiffres ronds 2 degrés 30 minutes, se trouve également réfuté.

Dans le tableau suivant, l'auteur pénètre dans toutes les criques, suit tous les contours et toutes les sinuosités de la côte et trouve 142.500 toises entre Antibes et Marseille, qui égalent 149' 58'', soit encore 2° 30 en chiffres ronds, alors que nos cartes, comme nous venons de le voir, ne portent que 1° 46' 06''.

C'est le calcul le plus fantastique et le plus absurde qu'il soit permis d'établir, car on ne peut mettre en équivalence la longitude entre deux points et la longueur des contours d'une côte entre ces mêmes points, tant vaudrait-il émettre qu'une somme de lignes brisées faites sur le parcours d'une droite égale cette droite, ou encore que les deux côtés d'un triangle isocèle, égalent l'autre côté et c'est avec de telles absurdités que l'on veut démontrer qu'il y a concordance parfaite entre les tables de Ptolemée et nos cartes modernes.

L'Itinéraire Maritime d'Antonin

Tel qu'il nous est parvenu, il donne dans toutes les éditions pour la région qui nous concerne.

à Telo Martius Tauroentum	MP XII
à Tauroento Carsicis	XII
à Carcisis Citharista	XVIII
à Citharista portu oemines	VI
à portu oemines Immadras	XII
à Immadras Massilia graecorum	XII
Total	LXXII

D'Anville, sans admettre la possibilité d'erreurs dans les mesures qui y sont exprimées et sur des appréciations personnelles, a bouleversé cet itinéraire et c'est à lui surtout qu'incombe la confusion qui s'est produite depuis.

Cet auteur nous dit [1] : « En examinant fort en détail tout ce qui est connu sur la côte, *je crois* retrouver le nom d'Oemines dans celui que porte l'île d'Embiez, qui le présente dans sa rade du Bruse après avoir tourné le cap Cicié en partant de Toulon, je reconnais dans cette position qu'elle peut quadrer à la distance marquée XII dans l'itinéraire, entre Telo Martius et le lieu qui lui succède, lequel ne saurait être que Tauroentum, parce que Taurenti est dans un plus grand éloignement de Toulon — que je trouve à 12 milles de route — conduisant au goulet qui sépare la grande rade de Toulon d'avec la rade intérieure, c'est une circonstance du local, qui se concilie avec le rapport qui paraît être le nom actuel d'Embiez. »

Plus loin il ajoute : « Quoiqu'il fasse (l'Itinéraire) succéder immédiatement Tauroentum à Telo Martius, l'Oemines portus Embiez séparé de Telo — dans l'itinéraire par Tauroentum Carsici (Cassis), Citharista (La Ciotat), convient néanmoins à une position qui précède Tauroentum dans les vestiges qui subsistent sous le nom de Taurenti à la droite de la baie de La Ciotat où *on prétend* que ces vestiges seraient plus apparents si la mer n'en couvrait une partie. »

D'Anville croit retrouver le nom d'Oemines dans celui que porte l'île des Ambiers et cela sans aucune preuve lui suffit pour placer là, le portus Oemines, sans se douter que Embiez est une appellation récente par rapport à Oemines porté sur toutes les anciennes cartes comme la station sui-

[1] *Notice sur l'Ancienne Gaule*, p. 17.

vant Immadras en venant de Marseille, Port-Miou ou Cassis.

La plus ancienne appellation des Embiez que j'ai pu recueillir m'a été fournie par M. de Gérin-Ricard, qui l'a trouvée dans une charte de Six-Fours, du 27 février 1197, qui porte « insula delz Embers ». Comment dès lors en se reportant à cette appellation, trouver Oemines dans Embers ?

Sur les anciennes cartes de Hondius, Mercator et autres, cette île figure sous les noms de la Plamasse, la Plumasse, dans de plus récentes les Symbies, les Imbies, enfin les Ambiers.

Mines, minoes, nimes et le plus souvent *Minus*, figurent dans les anciennes cartes dans la position de Cassis ou tout au moins très voisine, avant que cette ville paraisse avoir existé.

Bouche, dans sa chorographie de la Provence, nous dit : « A Citharista portu Mines aut oemines positio MP VI, tout le monde est d'accord que c'est Cassis distant de la précédente station de VI ou de six milles ou d'une lieue et demie. Mot de Cassis fort nouveau, inconnu dans le dénombrement des villages du diocèse de Marseille, où il fait mention d'un village nommé Ema [1], qui à grand peine peut-il être que Mines ou Oemines dont il est ici parlé, puisqu'en ce dénombrement il n'y a aucun Cassis, le port de ce qui est encore retenant les lettres de Ema et Mines ».

La simple croyance qu'a pu avoir d'Anville de retrouver Oemines dans l'appellation récente d'Ambiers, n'est pas suffisante pour placer là cette station puisqu'il n'apporte

[1] Au lieu de Ema c'est Cuia (Cuges) qu'il faut lire, comme l'ont reconnu Mortreuil, R. Busquet, Bérengier et autres. Puisqu'il s'agit de Cuges, à plus forte raison il n'est fait mention d'aucun bourg là où existe Cassis actuellement.

aucune preuve et que depuis rien n'est venu confirmer une opinion que j'estime émise à tort.

Pour Tauroentum, d'Anville nous dit : « Nous avons un indice de la position de Tauroentum dans les vestiges qui subsistent sous le nom de Tauroenti, à la droite de l'entrée de la baie de la Ciotat, où on prétend que ces vestiges seraient plus apparents si la mer n'en couvrait une partie. Ici encore sans aucune preuve et sur le simple indice de ruines appelées Taurenti dont il n'a pas la justification, il n'hésite pas à placer là cette station ; il faut avouer qu'en cette circonstance encore d'Auville s'est contenté de bien peu pour former son opinion, qui en l'état est purement gratuite et ne me paraît pas pouvoir être retenue.

Papon ne me paraît pas avoir possédé en géographie, les grandes connaissances qu'il avait en histoire ; en acceptant la correction de d'Anville, il embrouille davantage la question en ne faisant qu'un seul et même port de Citharista et de Tauroentum en disant : Citharista Ceireste est à quelque distance de la mer, l'itinéraire d'Antonin s'en sert pour désigner ce que nous appelons le port de La Ciotat et qui n'est point différent de celui de Tauroentum, puisqu'ils sont dans le même golfe, à un quart de mille de l'autre ; il faut donc rétablir en cet endroit de l'itinéraire où nous avons remarqué que tous les lieux étaient transportés et lire de la manière que voici : à portus Œmines, Tauroentum et Citharista portus. MP XII. »

Papon ne fait qu'un seul et même port de Citharista et de son Tauroentum qui sont, non pas à un quart de mille comme il le dit, mais à plus de cinq milles l'un de l'autre.

Papon n'est jamais venu sur les lieux et par l'erreur qu'il commet on peut juger de quelle façon on a écrit l'histoire autrefois.

Voici l'itinéraire que cet auteur nous donne :

Telone Martio Œmines positio	MP	XIJ
Portu Œmines-Taurento et Citharista portus		XIJ
Citharista Carsicis portus		VJ
Carcisis Immadras positio		VIJ
Ab Immadris Massilia groecorum portus		VIJ
		XLIV

La Statistique des Bouches-du-Rhône nous fournit de son côté son itinéraire :

Telone Œmines positio	MP	XII
Œmines a Tauroentum		XII
Tauroentum a Citharista		VI
Citharista à Carsicis		XII
à Carsicis Immadras		XII
Immadras Massalia		XII
		LXVI

Enfin l'itinéraire que nous donne M. Giraud :

A Telo Martius Œmines	MP	XVIII
Œmines à Tauroentum		XII
Tauroentum à Citharista		VI
Citharista à Carsicis		XII
Carsicis à Immadras		XII
Immadras à Massilia		XII
		LXXII

Dans ce dernier itinéraire nous voyons figurer la première station (pour lui Œmines au lieu de Tauroentum), à 18 milles, tandis que l'itinéraire en porte 12 et ensuite

pour faire cadrer les chiffres il porte 12 milles entre La Ciotat et Cassis (Citharista à Carcisis), alors qu'il n'y en a que 6 comme porte l'itinéraire (il y a exactement 6.6/10).

La Statistique des Bouches-du-Rhône commet la même erreur entre ces deux dernières stations.

C'est avec ces erreurs manifestes, que l'itinéraire que nous donne M. Giraud s'est substitué à celui d'Antonin.

M. Giraud cite encore à l'appui des preuves qu'il croit donner les mesures prises par Toulouzan sur le temps parcouru par un bateau, ce dernier nous dit : « Les bateliers évaluent les distances par heures. Dans une heure un bateau mené par deux hommes parcourt trois milles avec un temps ordinaire.

« Les bateliers qui vont de La Ciotat à Cassis (il indique 12 milles au lieu de 6), mettent deux heures pour doubler le Cap de l'Aigle et autant pour se rendre à Cassis, mais à quelque distance à cause des dangers ».

Les bateliers mettent deux heures pour doubler le cap de l'Aigle, soit un peu plus d'un mille et autant pour se rendre à Cassis, 11 milles d'après lui !

Tout commentaire est inutile. C'est une joyeuseté de plus à ajouter à l'actif de cet auteur.

Dans l'édition de 1862, M. Giraud nous donne dans un tableau d'après L. Renier (Varietas Lectionis), les confusions produites dans les manuscrits pour les diverses positions de la côte.

Nous voyons par ce tableau qu'il n'existe qu'une seule confusion avec Telone Martio dénommé Taurenio. Que Taurenio, Tauroneo, Tauronio, n'a pas été confondu avec la station suivante Casicis, que par contre Casicis a été confondu avec la station qui suivait, soit Citharista et qu'ensuite Citharista a été confondu avec [illegible]

Minus, nimes, mines et que Aemines, mines, a été confondu avec Immadras, ce qui indique bien l'ordre dans lequel ces stations se suivaient, puisqu'il n'y a aucun enjambement dans l'ordre de ces stations, sinon nous aurions pu voir Œmines confondu avec Telo Martius ou Casicis, ce qui n'existe pas dans les confusions qui se sont produites.

Il résulte de tout ceci qu'il n'y a aucune raison de bouleverser l'itinéraire maritime d'Antonin, qui doit intégralement subsister tel qu'il nous est parvenu, aucun auteur n'ayant jusqu'ici fourni les preuves ou arguments sérieux pour la démonstration des remaniements qu'on lui a fait subir et Tauroentum jusqu'à preuve du contraire doit rester la première station qui suit Toulon en allant vers Marseille.

Les erreurs qui figurent dans l'Itinéraire n'existent que dans les distances.

Insula Thorenti

M. Giraud nous dit : « Nous trouvons dans un dénombrement des droits de possessions de l'abbaye de Saint-Victor à la Cadière et autres lieux, les îles de cette partie du littoral indiquées dans l'ordre suivant insula ben Dorin île de Bandol, insula rupha, ile Rousse, insula Torenti quae sita est ante Burgum civitatis.

« Pourquoi cette appellation de Torenti ? où il est impossible de reconnaître un torrent quelconque, sinon qu'elle est située dans les eaux de Tauroentum et en face de ces ruines ».

Ici M. Giraud omet de nous dire comment cette île, à un mille du port de Cithariste, peut devenir l'île de son Tauroentum dont elle est distante d'environ 6 milles ; il a oublié de nous l'expliquer.

Il faut chercher à cette dénomination une toute autre origine, c'était l'île du torrent.

Masse, dans son mémoire du canton de La Ciotat (1842), nous dit : « Cette île de La Ciotat, qui paraît avoir fait partie du cap de l'Aigle, n'est pas nommée l'Ile Verte dans les titres de l'Abbaye de Saint-Victor, titres sur lesquels pour la vraie dénomination des lieux il est permis de compter.

Voici d'abord une lettre écrite le 3 avril 1754, à M. Bernard, viguier et lieutenant du juge de La Ciotat par M. d'Echeverry, chargé des affaires de l'Abbaye de Saint-Victor : Messieurs de La Ciotat, dit cet agent, sous une prétention mal fondée, s'imaginent qu'ils sont les maîtres de la chasse de l'île de La Ciotat que les habitants appellent l'île Verte et qui réellement se nomme l'île *du Torrent*, etc.

« Dans un recensement des droits et possessions de l'abbaye au bourg de La Ciotat on trouve pour dernier article : Plus insula Torenti quœ sita est ante dictum burgum civitatis, etc.

« En d'autres titres on trouve Torrenti, Tarrente, Chorente.

« Dans un acte de l'an 1292, relatif aux salines d'Hyères, Charles II accorde aux pêcheurs d'Hyères le privilège de prendre sans payer de droits le sel dont ils auront besoin pour saler le poisson péché par eux depuis les îles Saint-Honorat jusqu'à l'île de Corrente ou Torrente. Le t dans la lecture des anciens manuscrits, peut se confondre quelquefois avec le c. Un mémoire fait dans le XVIe siècle, sur cette concession et pour la rédaction duquel on aura consulté probablement soit l'acte original, soit une autre copie que la nôtre, rappelle que le sel d'Hyères «se peut trafiquer dudit Hyères jusques aux insles de Saint Honorat, quest du cousté de Levant, que aussi jusques aux insles de Thorrent de cousté du Couchant que sont auprès du Rosne ».

« Ce qui prouve encore mieux que Charles II en 1292 n'avait pas entendu parler de l'Insula Torenti qui est devant La Ciotat, c'est que le roi René, dans un édit de confirmation du 19 décembre 1448 fixant à son tour les limites de la Province pour l'exportation du sel blanc d'Hyères, les place à *flumine Rhodani usque ad locum Vintimilii inclusive* ».

M. Giraud n'est donc pas fondé à dire que cette appellation de Torenti rappelle Tauroentum puisque voilà une seconde île du même nom devant laquelle on ne saurait placer Tauroentum.

Il y a une autre raison pour expliquer la même appellation donnée à ces deux îles.

Pour celle située à l'embouchure du Rhône, l'ancienne Métapine de Pline, son appellation est dûe au courant formé par le Rhône Torrent ou Chorrent par le changement du T en C.

En ce qui regarde l'île de La Ciotat, nous voyons en consultant les cartes marines et celle aussi de Marion [1] sur les fonds de mer, qu'entre le cap de l'Aigle et la côte vers les Lèques, l'île est reliée à la côte par un fond de dix-huit mètres, qu'immédiatement après l'île, à peu près en face du bec de l'Aigle, soit à l'Ouest, les fonds varient entre 60 et 65 mètres, au Midi il est de 63 mètres, vers le Nord de 48, de telle sorte qu'avec un courant allant vers le large, les eaux d'un fond de 18 mètres tombant dans un fond de 65 mètres établissent un très fort courant connu de tous les navigateurs comme aussi de tous les pêcheurs de la côte, par expansion ce courant a pu s'appeler Torrent.

Cette remarque a déjà été faite par Masse, qui nous dit : « Il nous suffira de dire qu'entre le cap de l'Aigle et

[1] *Annales du Museum d'Histoire Naturelle de Marseille*, tome I.

l'île Verte on observe un courant très fort, qui pour la désignation de cette localité comme pour celle de Bouc aura pu amener la transmutation si simple et si naturelle du T en C.

C'est donc bien l'île du Torrent comme l'a écrit M. d'Echeverry et dans cette désignation toute relation avec Tauroentum me paraît devoir être écartée.

La citation de Tauroentum
dans les archives de la Cadière en 1669

1364. — La reine Jeanne fait donation à l'Abbaye de Saint-Victor, lettres patentes de Naples du 20 décembre : La Cadière, Ceireste, la Ciotat parages et îles qui en dépendaient, le port et l'île de Bandol, île Rousse, pour la Ciotat île de Thorent ; dans cette donation il n'est pas question de Tauroentum.

1554, 7 octobre.— Laurent Strozi, évêque de Béziers, abbé commandataire de Saint Victor, seigneur temporel et prieur du prieuré de la Cadière, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, remet et transporte à bail emphytéotique perpétuel à la commune de la Cadière, les terrres de Saint-Côme de Saint-Damien, Saint-Seris et le «Plan de la marine» selon les limites désignées, ensemble leurs casaulx, maisons antiques et bâtiments ruinés ou qui viendront en ruines dans l'étendue des dits terroirs.

Casaulx, maisons *antiques* semblent bien désigner ces ruines et si ces ruines se fussent appelées alors Tauroentum on n'aurait pas manqué de les désigner sous ce nom.

13 décembre 1556. — Ordonné de modifier le tracé du chemin allant à Notre-Dame de Piété en empiétant sur les

terres de Cosme de Valbelle et autres, celui des Baumelles passant par Saint-Cyr ; ce dernier chemin traversait les ruines, il n'est pas question de Tauroentum.

1649-1650. — Au moment où la peste faisait des victimes, tant à Marseille qu'à la Ciotat, plusieurs familles vinrent chercher asile dans le terroir de la Cadière, qui n'était pas atteint, grâce aux précautions prises par les magistrats qui assignèrent à ces émigrants les huttes de la Madrague et le plan de la mer pour y purger la quarantaine ; par huttes de la Madrague, il est bien indiqué qu'il s'agit encore des ruines, nous n'y trouvons pas davantage l'appellation de Tauroentum.

1669, 1er décembre, apparaît dans les archives de la Cadière l'appellation de Tauroentum relative à la construction d'une citerne où il est dit : « A esté délibéré........ quant à ce qui regarde les mallons, chaux, arène et sable qui seront employés à la fabrique de la citerne ou réservoirs, seront fournis par la communauté et à cet effet donne pouvoir aux consuls de faire achepter de chaux batun qui sera apporté de celluy qui se faict des thuiles et briques qui sont aux ruines de Tauroentum et *communément dict la Madrague* que pour la sable la feront venir de celle que l'on prend au vallon de la Val d'Arenc ».

Il faut bien remarquer ici que l'auteur de la délibération après avoir indiqué les ruines de Tauroentum a pris soin pour être bien compris de spécifier « communément dict la Madrague », ce qui indique bien que c'est seulement sous cette dénomination que ce point était alors connu du public.

Cette citation naissante, isolée dans nos archives, ne me paraît pouvoir être considérée que comme une appellation purement imaginative de l'auteur de la délibération, puisqu'il estimait imprécise la dénomination de Tauroentum.

J'ai dit que cette dénomination était isolée, car on ne la retrouve nulle part ailleurs ni non plus dans les divers cadastres de l'époque où elle aurait pu figurer dans des délimitations de terrains.

En 1641, parmi les propriétaires du bord de la mer, nous voyons figurer « capitaine Anthoyne Bremon, une terre orieris bastide au cartier aspelé la Madrague confrontant une terre de la communauté, le sieur de Valbelle à deux pars la ribi de la mer — trois quarts d'un bien de terre olliviers et confrontant le chemin allant aux Baumelles ».

1641.— « Une terre olliviers avellaniers, jardin au cartier dist Braquiman confrontant le sieur de Valbelle, à deux parts le chemin des Baumelles et le valat de Braquiman ».

Je crois inutiles d'autres citations du même genre où il est fait mention du chemin des Baumelles sans que soit cité Tauroentum.

Cette appellation de Tauroentum survient après la publication de l'ouvrage de Bouche, la *Chorographie de la Provence en* 1664. Il est permis de supposer qu'après l'apparition de cet ouvrage, des controverses ont du s'élever et qu'à la suite de fouilles fort probables, on ait cru retrouver Tauroentum.

A la Cadière existait alors très certainement un noyau d'intellectuels et d'érudits, il y avait deux docteurs, deux notaires, le couvent des pères Trinitaires, où se trouvait le père Lambert, religieux très lettré, auteur de la *Vie de Saint Pons* et autres ouvrages ; Nicolas Henry, professeur en bonnes lettres, régent des écoles, etc., parmi les prédicateurs qui venaient y prêcher, nous voyons figurer à cette époque, le père Degués, le père Robaud, Dalmitti, religieux du monastère de Saint-Victor, N. Bourguignon, chanoine de l'église de Saint-Martin à Marseille, Brest, des Minimes, Bayou, prêtre, docteur en théologie, Jean Arnaud,

vicaire de la Ciotat et grand vicaire de l'Abbaye de Saint-Victor, Pierre Gardanne, docteur en théologie ; c'est dans ce milieu que la question de Tauroentum a pu être agitée après l'apparition de l'ouvrage de Bouche et comme je l'ai dit plus haut, on ait cru retrouver Tauroentum ; dans tous les cas cette citation isolée ne paraît que purement imaginative et ne peut servir d'argument à l'existence de Tauroentum à la Madrague de Saint-Cyr.

Je dois à la bienveillance et à l'amabilité de M. Busquet d'avoir fait des recherches dans le fonds de Saint-Victor (Chartes et papiers). Nulle part l'éminent archiviste n'a rencontré le nom de Tauroentum là où l'on pouvait espérer le trouver !

La Ville

Thibaudeau, Préfet de Marseille, fouilla ces ruines après Marin, en 1804 et en fit un rapport qu'il présenta dans un mémoire à l'Académie de Marseille qui figure dans le tome III de cette Société.

Il nous dit en parlant de Marin : « D'après ses recherches et plus encore d'après ses idées, il ne douta pas d'avoir trouvé les principaux monuments de la prétendue ville de Tauroentum, il fixait même le lieu où avaient été la citadelle, la ville, le théâtre, des bains publics. Il n'est pas moins à présumer d'après les monuments historiques, que Tauroentum n'a cessé d'être que le sixième siècle, mais en quel lieu existait-il ? C'est ce que Marin n'a pu découvrir et mes recherches prouvent que si les découvertes de Marin ont indiqué les ruines d'une habitation quelconque, elles n'ont pas, à beaucoup près, fourni les données pour en conclure que dans ce lieu même existait l'ancienne colonie dont il s'agit.

« La lecture du mémoire de Marin que je fis m'engagea à visiter les ruines décrites par cet académicien..... le ton de persuasion que Marin avait pris dans son mémoire me donnait l'espoir de trouver des vestiges qui assureraient la position de Tauroentum..... j'ai donc fait continuer les fouilles, ces fouilles ont fait découvrir une quantité considérable de bâtiments qui n'avaient pas été vus par Marin et qui se lient cependant aux pièces qu'il avait décrites. A l'aspect de cette masse de bâtiments, la première pensée est de rechercher quelle était leur destination, mais il serait très difficile d'avoir à cet égard des idées justes.

« Millin, conservateur à la Bibliothèque Nationale, s'est transporté avec moi sur les lieux et nous n'avons pu que hasarder quelques conjectures. Etait-ce un monument public ou une habitation particulière. Ici la description d'une galerie sur laquelle plusieurs pièces ont leur entrée, pouvait être des bains, mais rien ne dénote encore que ce fut un lieu public, il pouvait appartenir à un homme riche, les débris qui y ont été trouvés, la distribution des pièces, appuyant ce système ».

Après la description des objets qu'il a trouvés, Thibaudeau conclut : « Il résulte de tout ce que dessus : 1° qu'il a existé dans ce lieu appelé Tauroento, une ville ou une maison de campagne très considérable. Marin ne balance pas à décider que c'est la ville même de Tauroentum. Jusqu'à présent rien ne confirme cette opinion.

« La dénomination du lieu indiquerait tout au plus que ces bâtiments étaient dans l'étendue du territoire de Tauroentum qui n'en était pas éloigné. Il est certain qu'à part deux médailles marseillaises, tout indique des ruines d'édifices romains, les médailles donnent des conjectures sur le temps où ce lieu a cessé d'être habité ; l'architecture, la sculpture, la peinture, tous les arts dont on y voit les traces,

prouvent que ces ouvrages appartenaient au IVe ou au Ve siècle. Etait-ce une maison de campagne? Villa ? les Romains en avaient de fort belles et surtout au bord de la mer. Etait-ce un gymnase? il y en avait de fort grands à proximité des villes.

« Nos résultats ne peuvent qu'annoncer du doute et de l'incertitude ».

Aujourd'hui qu'une grande partie de ces ruines décrites par Marin et M. Giraud, comme la ville même de Tauroentum ont été de nouveau mises à jour et que de plus, vers le Nord-Est et sans discontinuité, l'industrie des sables a mis à nu le sol primitif, nous venons de voir s'évanouir l'illusion de retrouver le bourg que l'imagination de divers auteurs et celle plus particulière de Lentheric, nous disaient enfoui sous le sable à l'embouchure du ruisseau, où ne règne maintenant qu'une nudité désertique. Cette légende si longtemps exploitée ne peut plus avoir cours et désormais ne saurait être invoquée.

Il ne reste que le quadrilatère dans lequel on ne peut trouver des traces de rues ou même d'un monument public pouvant déterminer l'existence d'une ville ou d'un bourg.

Une certitude est maintenant acquise, c'est que ce qui a été décrit comme la ville même de Tauroentum ne présente que les vestiges d'une villa.

M. Clerc, qui a visité ces ruines en 1912, nous dit dans son ouvrage *Massalia,* qu'il n'a vu là que les vestiges d'une villa romaine; c'est ce qu'a également déclaré le regretté M. Henri Hubert, sous-conservateur de notre Musée National de Saint-Germain-en-Laye, qui à diverses reprises visita ces ruines.

En effet, tout correspond ici à la description que Pline nous fait de sa villa dans sa lettre à Gallus, que je crois inutile de reproduire, préférant citer ce que nous en dit plus

brièvement Gaston Boissier [1]: « On se perd dans l'énumération qu'il nous fait de ses appartements, il a des salles à manger de grandeurs différentes pour toutes les occasions; il dîne dans celle-ci quand il est seul, l'autre lui sert à recevoir ses amis intimes, la troisième est plus vaste et ne peut contenir la foule des invités. L'une s'avance dans la mer; on y voit tout en prenant son repas, les flots se briser contre les murailles; l'autre s'enfonce dans les terres, on y jouit de tous les côtés de la vue des champs et des spectacles de la vie rustique.

« D'ordinaire une chambre à coucher suffit aux plus exigeants: il serait difficile de dire combien en contiennent les villas de Pline, il y en a non seulement pour tous les besoins mais pour tous les caprices. Ici on peut voir la mer de toutes les fenêtres, là on l'entend sans la voir, ailleurs on la voit sans l'entendre. Cette pièce est disposée en forme d'abside et par de larges ouvertures elle reçoit le soleil à toutes les heures du jour, une autre est obscure et fraîche et ne laisse entrer que tout juste assez de lumière pour qu'on ne soit pas dans les ténèbres.

Ajoutons que ces pièces sont parées de belles mosaïques souvent couvertes de peintures gracieuses et qu'elles contiennent presque toutes des fontaines de marbre car l'eau y coule de tous les côtés fraîche, claire et abondante.

« Pour compléter cet ensemble, il faut imaginer des bains, des piscines, des jeux de paume, des portiques qui s'étendent dans tous les sens pour jouir de toutes les expositions, etc.

Voilà ce qu'on devait trouver dans la villa d'un homme riche, mais rangé qui, sans faire de folies tenait à être

1. *Promenades archéologiques* ([illegible]), *Rome et Pompéi*, pp. [illegible].

commodément logé à la campagne pour s'y reposer à l'aise ».

C'est l'ignorance de ce qu'étaient les villas romaines et surtout de n'avoir pu se faire une idée de leur grandeur, qui a pu faire voir ou peut faire voir encore une ville dans le quadrilatère occupé par les ruines, dans lequel Marin et M. Giraud et autres ont cru retrouver la ville même de Tauroentum.

La Citadelle

Elle est figurée sous le n° 7 du plan fourni par Marin et c'est sur le même point que la situe M. Giraud ; ce point fait face à la Madrague sur le lieu dit Le Bramaréu, à l'extrémité sud des ruines sur le rocher du bord de la mer et adossée aux constructions et au portique un peu au-dessous de la salle de bains, figurant sous le n° 4 du même plan.

Rien sur les lieux n'indique l'emplacement d'une citadelle, une tour tout au plus a pu peut-être exister là, on sait que les Romains en avaient dans leurs villas pour jouir d'un point de vue ; Pline nous le dit encore en décrivant sa villa : « A côté s'élève une tour au bas de laquelle sont deux cabinets, deux autres au-dessus et une terrasse où l'on peut manger et dont la vue se promène au loin et fort agréablement, tantôt sur la mer, tantôt sur le rivage, tantôt sur les maisons de plaisance des environs ; de l'autre côté est une autre tour : on y trouve une chambre percée au levant et au couchant, derrière est un grand meuble fort spacieux et puis un grenier, au-dessus de ce grenier une salle à manger, etc. ».

Il est bon de noter que même de modestes villas avaient aussi des tours ; Senèque [1] décrivant la simplicité de celle

[1] Epitre LXXXVI.

de Scipion nous dit dans son épître à Lucilius : « J'ai vu cette maison qui est bâtie de pierres de taille flanquée de deux tours accompagnée d'un bois fermé de murs ».

Une citadelle sur ce point n'a pas de raison d'être, adossée au portique elle aurait tourné le dos à l'entrée du port dont elle aurait été séparée par la ville ?

Rien, je le répète, n'indique sur les lieux et en contre-bas l'emplacement d'une citadelle inutile sur ce point, dont la construction à petit appareil dans les vestiges qui subsistent n'est pas différente du reste des ruines.

Le Port

Le premier soin de Marin en venant visiter les lieux, fut de chercher la position du port, de la ville et du château.,

Puisqu'il y a eu un port dans cet endroit, nous dit-il, il ne peut avoir existé que dans la plaine de Saint-Céris, il serait absurde de le placer entre le cap d'Allon et Tauroentum... Mais le port partant de Tauroentum s'étendait presque en ligne droite sur la partie orientale à 600 toises de profondeur *où est actuellement le village de Saint-Cyr,* appelé vulgairement Saint-Céris, il recevait une courbure vers le Nord et revenait par une ligne sinueuse à son ouverture qui avait 60 à 80 toises de diamètre et que la largeur du port était de 340 toises.

L'écroulement du rocher sur lequel était la forteresse de Tauroentum, a donné une nouvelle direction aux courants qui ont engravé ou ensablé l'ouverture du port, les pluies y ont entraîné les terres des montagnes voisines. Il s'y était formé *des marais fétides qui s'étendaient jusqu'à une partie du terroir de la Cadière appelée encore de nos jours la Palu,* du mot latin palus marais. Le terrain pour preuve,

ajoute-t-il, porte le nom de plan de la mer, ce qui annonce une usurpation faite par les eaux.

« Dans cette étendue et à plus de 600 toises de la mer on a découvert une ancre de galère à quatre pointes corrodée en très grande partie et c'est encore là *et à la même distance* du rivage on a trouvé sous terre des murs latéraux en forme de quai, chargés d'anneaux rouillés ou bagues d'amarrage. »

Marin en donnant cette description du port de Tauroentum, s'étendant à 600 toises du rivage, où *est actuellement* le village de Saint-Cyr, n'a pas pris garde, qu'entre la mer et Saint-Cyr il y a une différence de niveau de 24 mètres environ ; si la mer avait affleuré à cette époque au quai qu'il a cru trouver à Saint-Cyr, sa prétendue ville de Tauroentum se fut trouvée à 17-18 mètres sous l'eau, comme d'ailleurs les Lecques, la plaine de Saint-Cyr jusque vers la gare, comme aussi tous les ports du littoral, car la mer n'aurait pu avoir un niveau particulier pour son port de Tauroentum ?

Quant aux marais fétides qui s'étendaient jusqu'à une partie du terroir de la Cadière, la *Palu*, Marin a oublié de se rendre compte que ces anciens marais étaient situés à plus de cinq kilomètres du rivage de la mer et à quatre-vingt-dix mètres d'altitude avec une pente opposée à Saint-Cyr, avec les eaux s'écoulant vers Bandol et son Tauroentum se fut trouvé alors avec les prétendus quais de Saint-Cyr, à plus de quatre-vingts mètres sous l'eau.

Que dire de Marin, qui a écrit de pareilles absurdités et de M. Giraud, qui les a acceptées et avant lui Toulouzan, dans la Statistique des Bouches-du-Rhône [1] ; ici ce n'est plus l'écroulement du rocher sur lequel était la forteresse,

[1] Tome II, pages 186 et 226.

qui a donné une autre direction aux courants, mais « la pointe Saint-Louis qui est au nord du golfe, s'avançait beaucoup vers la pointe des Baumelles, qui est au midi, comme il est facile de le voir dans un grand espace de mer où il y a peu de fond et des rochers bouleversés, cet avancement garantissait le golfe de la violence des flots et du mistral, la mer pénétrait plus avant dans les terres et occupait toute la plaine basse appelée le plan de la mer, c'était l'ancien port de Tauroentum, comme nous le prouverons plus tard.

« Depuis, les éboulements de la pointe Saint-Louis ont fait disparaître cette barrière, les sables poussés par le mistral, ont recouvert toute la côte, comblé le port et caché les ruines de Tauroentum.

« Tauroentum, au temps de la République de Marseille, était un bourg muni d'un châteaufort et pourvu d'un bon port, la pointe Baussier qui termine aujourd'hui le cap Saint-Louis s'avançait à plus d'un demi-mille vers le Sud et ne laissait entre elle et la pointe Carbonière qu'une passe de moins de 600 mètres, alors le port était garanti des vents du Nord-Ouest et offrait un havre sûr et commode, le port s'étendait fort loin dans la direction du Nord-Est, il occupait une grande partie d'une plaine qui a retenu encore le nom du plan de la mer.

« Le ruisseau qui vient des Baumelles s'y jetait et formait une aiguade commode, c'est vers l'embouchure de ce ruisseau, aujourd'hui obstrué par les sables, que se trouvait le bourg de Tauroentum ».

C'est avec de pareilles divagations que s'est créée la légende d'un port dans la plaine de Saint-Cyr et la disparition du prolongement de la pointe Vaussier, qui n'ont existé que dans les cerveaux complaisants et fertiles des écrivains prévenus.

Munis d'un esprit un peu plus observateur, Marin, Toulouzan et M. Giraud, se seraient alors très certainement aperçu de la différence de niveau, qui rend impossible l'existence d'un port s'étendant jusqu'à Saint-Cyr et ensuite que tout le terrain de cette plaine est préromain.

J'avais la conviction que ce terrain était antérieur à la période historique, mais pour en avoir une plus grande certitude j'écrivis, il y a quelques années, à M. Repelin, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Marseille, dont la compétence ne peut être discutée. J'extrais de sa réponse le passage suivant : « J'arrive de suite à la question qui vous intéresse, c'est-à-dire les alluvions entre la mer et Saint-Cyr. Il y a là au point de vue géologique, sur le bord même de la mer, de véritables dunes qui progressent encore à l'heure actuelle et qui d'après la légende de la feuille à 1/50000 géologique de La Ciotat qui vient de paraître, ont envahi les ruines de la ville romaine de Tauroentum ; elles remontent les pentes des grès santoniens aux dépens desquels elles atteignent la cote 160 au petit ensellement qui sépare les sommets 180 et 190 et leurs sables sont poussés sur le versant opposé où leur accumulation atteint une certaine épaisseur.

« Cela est à peu près exact en remplaçant le mot ville par villa, le phénomène éolien est en effet manifeste.

« Au delà de ces dunes vers la terre et jusqu'à Saint-Cyr ce sont des alluvions de la basse terrasse, c'est-à-dire anciennes, en tous cas bien antérieures à l'époque romaine. La partie du littoral qui a pu être modifiée depuis l'époque romaine, se réduit à une petite bande comprenant le cordon de dunes et la partie la plus basse qui l'accompagne et où se trouvent encore des marais et des flaques d'eau ».

Par M. Repelin j'ai eu le plaisir de connaître depuis M. C. Denizot, docteur ès-sciences, assistant à la Faculté

des Sciences, professeur aux cours coloniaux à Marseille, auteur de nombreux travaux sur le quaternaire et particulièrement sur les modifications des rivages de Provence sur la géologie du bassin de Paris et du midi de la France.

M. Denizot, dont la compétence encore ne peut être contestée, est venu à plusieurs reprises à Saint-Cyr étudier notre côte et a eu l'amabilité, sur la demande que je lui fis, de distraire de son étude un rapport plus particulier sur le rivage et la plaine de Saint-Cyr que voici :

Note sur la constitution et l'évolution de la côte de Saint-Cyr

La côte rocheuse qui s'étend depuis les ruines dites à tort de Tauroentum, vers la pointe Grenier, a peu varié depuis le quaternaire moyen, cette époque a laissé une bordure inconstante et large de quelques dizaines de mètres de sable consolidés au tuf marin dans la partie inférieure (*Pecten* cf. *opercularis*) à l'altitude de 3, 2 mètres, puis continentaux avec minces débris de coquilles terrestres dans leur partie supérieure qui atteint 20 à 25 mètres et représente d'anciennes dunes, la limite des deux formations assez indécise ici, mais précisée par les dispositions relevées à Bandol, permet de fixer l'altitude de 10/12 mètres.

Les tufs sont antérieurs aux établissements humains connus, ils supportent non seulement les ruines romaines, mais des stations préhistoriques à débris de cuisine, qui se suivent au nord des ruines presque jusqu'au niveau de la mer actuelle.

Ces dispositions sont confirmées par l'examen de la vallée de St-Cyr d'abord, très peu inclinée, elle offre entre 10 et 15

mètres une rupture de pente et son inclinaison devient deux à trois fois plus forte en avant de Falquette, cette partie basse est comblée par des cailloutis continentaux et limons *à Stenogyra decollata, Helix,* etc., qui aboutissent vers deux mètres derrière le cordon littoral actuel et descendent au-dessous de la mer.

En amont, le substratum crétacique affleure sans peine sous une même formation strictement continentale.

En utilisant l'ensemble des observations faites dans la région, l'évolution de la côte se résume ainsi :

1° Stationnement marin à la côte + 10/12 mètres avant toute trace d'occupation humaine connue : constitution de plage et plus haut de dunes.

2° Regression au-dessous du niveau actuel : dépôt de cailloutis et limons de la vallée terminale.

3° Remontée de la mer et stationnement au voisinage du niveau actuel.

Aucun fait n'indique une variation appréciable de ce niveau depuis l'époque romaine, ce qui fut cité comme ruines submergées ne présente que des pans de murs écroulés, tandis qu'on rencontre à la Madrague une construction ayant le caractère d'un ancien vivier et encore utilisée comme telle.

L'hypothèse de mouvements particuliers submergeant certains points pour en exonder d'autres, ne repose sur aucune observation, aucun dépôt marin ne permet d'imaginer en arrière de la situation actuelle un golfe se prolongeant vers Saint-Cyr à un moment quelconque de l'époque historique.

C. DENIZOT.

4 Juin 1929.

A l'étude si précise, si complète et si autorisée de M. Denizot, tout ce que l'on peut ajouter peut paraitre superflu, je me permets cependant d'y joindre quelques détails qui ne sont que la confirmation de l'opinion si juste qu'il émet et aussi de celle émise par le professeur Repelin.

Postérieurement à la venue de M. Denizot, des tranchées ont été ouvertes perpendiculairement à la plage par la société Pharos, dans l'ancienne propriété Ferrier, pour l'écoulement des eaux pluviales à la mer des villas que l'on vient d'y bâtir, m'ont permis de constater :

1° Que les gallets roulés qui forment la plage ne se retrouvent dans les tranchées qu'à 10/12 mètres au delà du boulevard communal traversant la plage même, ce qui détermine bien l'extrême limite de cette plage à la période historique ;

2° Que du point de contact de ces gallets roulés en allant dans les terres le sol est nettement continental ; j'ai recueilli dans les parties hautes de ces tranchées des Leuchocroa et au dessous des Cyclostoma sulcatum, Stenogyra decollata, Bulimus acutus, Helix elegans var. terrestris H hispida H pyramidata ;

3° Lorsque, il y a quelques années, M. l'ingénieur Charles Guion fit creuser un puits dans sa propriété, sur un point désigné par Marin, comme occupé par la mer, je n'ai pu recueillir encore que des Cyclostoma, Stenogyra, etc. Il est donc bien certain que ce terrain n'a pas été occupé par la mer à l'époque historique.

Préexistence des sables

Les sables sont bien préexistants à tout établissement humain, les kjokkenmoddings découverts par l'exploitation des sables et décrits par M. de Cabrens (*une station préhistorique de plein air à Saint-Cyr*), reposent déjà sur du sable

à des niveaux différents, le phénomène éolien s'est donc produit avant l'époque énéolithique à laquelle M. de Cabrens attribue la principale occupation de cette station et ce phénomène, n'a pu et ne pouvait se produire, qu'avec l'existence d'une plage orientée dans l'axe du vent dominant, ce qui est bien le cas pour celle des Lecques avec le mistral.

Je crois qu'il serait puéril d'insister sur cette question si simple et si visible.

Inscription trouvée à la Madrague de Saint-Cyr

Le dessin que nous donne M. Giraud n'est pas le même que celui qui se trouve dans *Massalia,* où M. Clerc nous donne la photographie de ce document, il me paraît bien difficile d'y lire TAU (ROEN) et encore bien moins LEGIO. Je me retranche dans la lecture qu'en fait M. Clerc, plus qualifié que moi pour en décider; il n'y a là d'ailleurs rien qui puisse établir la situation de Tauroentum.

Interprétation de documents

M. Giraud, en nous parlant de l'arrivée des Phocéens sur notre côte, s'empare d'un texte de Justin qu'il ne cite pas en entier pour laisser supposer qu'ils abordèrent plutôt dans le golfe des Lecques que dans celui de Marseille; il nous dit dans une note: « Cet historien nous apprend que les Phocéens, après avoir fait alliance avec Tarquin, abordèrent bientôt sur le rivage de la Gaule dans un golfe étroit (In remoto sinu) comme dans un recoin de mer (In angulo maris), ce qui paraît mieux convenir au golfe des Lecques qu'à celui de Marseille?

Le texte de Justin est pourtant bien formel: « Condita igitur Massalia est prope ostia Rhodani amnis in remoto sinu velut in angulo maris ». M. Giraud trouve la Madrague de Saint-Cyr plus près du Rhône que Marseille?

Dans l'histoire du prieuré de Saint Damien, il nous dit : « Après que les barbares eurent été expulsés du Fraxinetum leur dernier retranchement et chassés du littoral et quand de nouveaux habitants vinrent repeupler la campagne de Tauroentum, la foule se présenta pour occuper les terres vacantes ; il ajoute ensuite en note, le texte que nous avons vérifié dans le grand cartulaire porte il est vrai *Tolonensis* ; mais c'est une erreur du copiste qui aura pris ce mot pour une abréviation de Tauroentum au génitif Tauroenti (?)

Voilà comment avec Tolonensis il s'agit de Tauroentum.

Conclusions

Nous venons de voir que la valeur du degré de longitude dont s'est servi Ptolemée dans ses mesures, est inférieure à celle de notre degré ; en tenant compte de ce fait, la distance qu'il indique de Tauroentum à vingt minutes de Marseille, n'a qu'une valeur de quatorze minutes neuf secondes et nous détermine la position de Tauroentum au port de La Ciotat même et non pas à la Madrague de Saint-Cyr comme on l'a faussement interprété jusqu'ici.

Mais si La Ciotat est Citharista, comme l'ont reconnu presque tous les auteurs, on ne peut y placer Tauroentum ; il semble dès lors permis de pouvoir admettre, qu'il y a eu de la part de Ptolemée ou de ses copistes une interversion entre Tauroentum et le cap Cithariste dont la longitude serait alors de 24°50 et celle de Tauroentum de 25°, le cap Cithariste ne serait plus disjoint de la ville, Tauroentum serait la station qui suit Toulon et sur ce point alors Ptolemée se trouverait d'accord dans l'énumération des positions avec l'Itinéraire maritime d'Antonin, sans faire subir à cet itinéraire toutes les acrobaties dont sans raisons valables il a été l'objet.

Itinéraire Maritime d'Antonin

Vivien de Saint-Martin nous dit : « On voit que d'Anville, lorsqu'il construisit les grandes cartes de son Atlas, ne pût à peine s'appuyer sur deux cents déterminations certaines ; tout le reste dut reposer sur *des déductions* des combinaisons de matériaux, *des discussions d'itinéraires*, c'est dans cet immense labeur que s'est déployée la sagacité de ce géographe ».

On ne peut évidemment méconnaître la grande valeur de d'Anville, mais son œuvre est beaucoup trop vaste pour que, à distance, il ait pu s'occuper de particularités et de détails qu'il a le plus souvent ignorés. Il ne faut donc pas s'étonner s'il a pu commettre des erreurs en ne s'autorisant que d'une impression personnelle ; sa seule intuition ne peut être admise et ne peut suffire pour se substituer à des preuves qu'il aurait du fournir, c'est ici bien le cas pour les Ambiers et Tauroentum ; rien ne justifie encore le remaniement qu'il a fait subir à l'itinéraire maritime d'Antonin, dont on ne présente généralement aujourd'hui que la fausse copie.

De l'île de Torrenti et de la citation de Tauroentum dans les archives de la Cadière, il ne me paraît pas que l'on puisse retenir un argument pouvant établir l'existence de Tauroentum à la Madrague de Saint-Cyr.

Je crois qu'il m'est permis de passer sur l'existence du port.

Les ruines qui subsistent appartiennent, certainement, à une villa ; nous ne trouvons nulle part les traces d'une construction à grand appareil, tout est au contraire construit en petit appareil et avec un ciment dont l'usage, ne date guère à Rome que du commencement de l'empire et au surplus,

le marbre y est répandu à profusion ; il est donc difficile d'attribuer à cette construction une époque antérieure à celle que je viens de citer, c'est plutôt vers le IIIe siècle qu'il faudrait la faire remonter ; Millin nous dit, en parlant du tombeau qui fut trouvé : « La face de celui qui est conservé a dans son milieu une rosace entre des canelures sinueuses, nommées strigiles, comme on en voit depuis le IIIe siècle ».

Thibaudeau nous dit de son côté « que par la nature des ouvrages, que c'est au IVe ou Ve siècle de notre ère que cette construction appartiendrait. »

Dans tous les cas la villa qui nous occupe a été bâtie en partie sur le tuf et en partie sur le sable et au-dessous de cette construction, il n'y a ni là, ni ailleurs, les traces d'une occupation phocéennne ou massaliote, on n'y a pas encore découvert un sol grec, et s'il y a des débris d'œuvres que l'on peut attribuer à des artistes grecs, elles sont dues, soit à une importation, soit aussi peut-être établies sur le lieu même par ces mêmes artistes. On connaît l'influence qu'eût l'hellénisme à Marseille du IIIe au IVe siècle.

La colonie de Phocée, nous dit Camille Jullian « comme toute cité ionienne produisait ou accueillait des sculpteurs, des graveurs de monnaies et peut-être des peintres céramistes. »

Il faut donc ne pas être surpris de trouver des traces d'œuvres grecques sur un sol qui ne l'est pas et au milieu d'œuvres romaines.

Je crois inutile de parler du combat naval qui eut lieu devant Tauroentum ; César, dans sa description, n'assigne pas de position à ce « *Châteaufort des Marseillais.*

Il résulte de ce que je viens d'exposer, que ni M. Giraud, ni personne, n'a fourni jusqu'ici les preuves certaines et indiscutables du gisement de Tauroentum à la Madrague de Saint-Cyr, où l'on ne peut constater que l'absence de presque tout ce qui a été décrit jusqu'à ce jour.

Mais où situer alors Tauroentum ?

Tout me semble militer en faveur de l'opinion émise par Camille Jullian et M. Clerc, qui placent la colonie Massaliote dans la région de Sanary. L'Itinéraire maritime d'Antonin, qui situe Tauroentum à douze milles romains de Telo Martius, la possibilité d'une interversion de position entre Cithariste et Tauroentum, favorisent cette manière de voir comme aussi les découvertes faites au Brusc, où se trouvent les traces d'une colonie Massaliote, ainsi que d'une citadelle construite à grand appareil, dont quelques blocs étaient encore visibles il y a peu de temps.

Fiessenger, dans son opuscule sur le Brusc, nous parle de cette citadelle et ajoute à propos des fouilles qui y furent faites en 1884-86 : « On reconnut bientôt que deux couches de ruines étaient superposées, la plus récente d'habitations romaines du second siècle de notre ère ; l'autre à quarante ou cinquante centimètres au-dessous de maisons massaliotes, bien antérieures à l'arrivée des Romains. En certaines places très rares on trouve même plus bas encore des indices très probables, de l'occupation de l'âge de pierre.

« Parfois se montraient des poteries de Samos, dans la seconde des petits bronzes de Marseille de la plus belle époque de l'art.

« Ailleurs il n'y avait que de la terre sous les débris romains et c'était peine perdue que de fouiller jusqu'au fond ; plus loin, la couche superficielle était vide, mais sur le sol primitif les petites médailles vertes s'y étalaient, on y a trouvé 30 grands bronzes, 90 moyens bronzes et 1500 petits bronzes de Marseille. »

Puisque l'on a écrit que de Tauroentum, se faisait un grand commerce de poteries, c'est plutôt de là, où tout à côté existent les grandes carrières de la Coudoulière, que ce

commerce a pu se faire, que de la Madrague de Saint-Cyr, où il n'en existe pas à proximité.

M. Roux, qui fut agent de la Société Romain Boyer, m'a déclaré au moment où il fit creuser le port de l'usine de cette Société, avoir retiré une quantité considérable d'amphores et de poteries.

Nous lisons dans l'*Histoire de Sanary*, par Claude Brun, « que sur l'emplacement occupé par la maison de M. Michel, ancien maire, plus de 400 mètres cubes de débris d'urnes et de poteries ont été retirés. »

Cette région a eu une occupation massaliote et romaine plus importante que partout ailleurs sur la côte, entre Marseille et Toulon, elle semble mieux s'harmoniser avec les goûts qu'avaient les Grecs, de s'établir sur des points offrant des débouchés ; il est regrettable que cette région n'ait pas été mieux étudiée, on aurait peut-être trouvé, là, des éléments pouvant contribuer à éclairer d'un jour nouveau, la question de la situation topographique de Tauroentum, mais avec la préoccupation seule de la recherche de la vérité, c'est ce sentiment qui m'a guidé dans le travail que je viens de présenter et laisser à l'appréciation de chacun, prêt à m'incliner devant toute autre opinion contraire à la mienne si elle est étayée par des preuves irréfutables.

LUDOVIC CACHARD.

La Cadière-d'Azur, 8 avril 1930.

Un exploit de corsaires marseillais

(1512)

Le pape Jules II, pour recouvrer les villes de la Romagne enlevées au Saint-Siège par les Vénitiens, fait appel à divers princes, dont Louis XII, roi de France et duc de Milan. Celui-ci accourt en personne et remporte en 1509 la victoire d'Agnadel qui permet à Sa Sainteté d'occuper les territoires convoités. Et maintenant que ses buts de guerre sont réalisés, le pape ne songe qu'à se débarrasser du voisinage du prince, grâce à qui il les a atteints. Il veut arracher à Louis XII le duché de Milan et la seigneurie de Gênes. Dans ce but il fait la paix avec les Vénitiens et même se ligue avec eux contre les Français. Mais les escadres combinées du Saint-Siège et de Venise sont maltraitées par notre flotte provençale que commande Prégent de Bidoux. Alors Jules II ameute tous les pays chrétiens contre la France. Il fait adhérer à la Sainte-Ligue Venise, les Suisses, le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien.

En 1512 nos frontières sont violées tant au Nord qu'au Sud-Ouest. Les côtes de la Manche et de l'Océan sont ravagées par la flotte anglaise qui malmène si durement nos marins de Normandie et de Bretagne que Louis XII appelle à leur secours, Prégent de Bidoux, vice-amiral du Levant. Celui-ci appareille de Marseille, à la fin juin 1512, avec six galères dont il a exigé que les équipages fussent exclusivement composés d'hommes du pays, ce qui prouve l'estime dans laquelle il les tient.

Pendant son absence la défense du littoral incombe à frère Bernardin de Baux, qui dispose lui aussi de six galères, L'heure est critique.

Les Français ont été chassés du nord de l'Italie. La ville de Gênes échappe à notre domination ; nous n'y possédons plus que le château de Godefa, voisin du phare. On redoute que l'ennemi ne tente l'invasion de la Provence ou un coup de main sur Marseille. Aussi au mois de juillet nos consuls prennent-ils les plus grandes précautions. Des corvées creusent et élargissent les fossés sur certains points des murailles qu'on garnit d'artillerie. Ordre est donné aux citoyens sous les plus grandes peines d'apprêter leurs armes et d'obéir aux ordres du capitaine de leur quartier. Des patrouilles parcourent la ville tant le jour que la nuit, pendant qu'à l'Hôtel de Ville siègent en permanence les notables réunis en Conseil de guerre.

Nos marins ne restent pas inactifs. La barque du capitaine Jeannot de Fieux, chargée par frère Bernardin de Baux de ravitailler le château de Godefa qu'assiègent les Gênois par terre et par mer réussit, sous une grêle de boulets, à forcer le blocus et à décharger vivres et munitions destinés à l'héroïque garnison française.

Les galères et le galion de Bernardin de Baux et la nef du montpelliérain Michel d'Andréa, capturent une grande nef portugaise transportant plus de trente mille florins de marchandises appartenant à des Gênois. Le chroniqueur provençal Honoré de Valbelle enregistre en quelques mots le fait et s'écrie : « Ce fut grand gain pour ces voleurs et grand dommage pour les pauvres marchands : fou grand gazan per aquellei layrons et grando perdo als paures marchands.

Valbelle manque d'aménité pour nos marins qu'il blâme toujours, qu'ils soient victorieux ou vaincus. Il est plein de

compassion pour leurs victimes, même si elles sont au nombre de nos ennemis; mais il affecte le plus grand dégoût pour leurs exploits qu'il qualifie de vols, de *raubatori*.

Son opinion est partagée par d'autres personnages qui, peut-être, en leur for intérieur, envient les richeses considérables rapidement amassées par certains capitaines de mer.

A ce propos qu'on nous permette d'évoquer la scène qui, un an auparavant, s'était déroulée dans la galerie de la maison du roi, sise, comme on le sait, sur le port et dans le voisinage de l'Hôtel de Ville.

Le 8 mars 1511, monseigneur Pierre Fillol, archevêque d'Aix et lieutenant du grand sénéchal, y avait convoqué les notables de la ville pour connaître leur opinion sur un projet, recommandé par le roi, ayant trait à la construction d'un quai tout le long de la rive du port, depuis la tour de Saint-Jean jusqu'au plan Formiguier, non loin des Augustins. La discussion fut extrêmement vive. Certains, tels Lancelot Massatel, capitaine d'une grande nef et l'avocat Antoine Gontard, plusieurs fois assesseur de la ville, prétendent que cette innovation doit restreindre la superficie et la profondeur du port et par conséquent en interdire l'usage aux grandes nefs et cela au profit des instigateurs du projet qui n'ont que des navires d'un tonnage moyen. Les patrons Albertinelli, Barthélemy Dupuy dit Servian et encore Raphaël Rostan, qui sera bientôt chargé de la construction de ce quai, le premier qui ait été fait à Marseille, s'élèvent contre ces propos qu'ils jugent diffamatoires. Servian s'écrie: « De grands navires nous pourrions en avoir, si cela nous plaisait, tandis que Dieu ne vous a pas fait la grâce d'en posséder ni de grands ni de petits ». Et l'avocat Gontard de répondre: « Je suis aussi riche que vous; mais la fortune que je possède a été acquise honnêtement, tandis que la vôtre est le fruit de larcins et de brigan-

dage : Car taint que vos avés ho avez de raubatòri et de layronissa ».

Tel est le jugement plutôt sévère porté par quelques-uns de leurs compatriotes sur les corsaires marseillais, mais cela ne les empêche point d'accord avec des armateurs et des négociants de continuer à armer en course galères, galions, nefs, barques ou sagettes pour les lancer à la poursuite des vaisseaux de commerce des nombreuses nations en guerre avec la France. Leur chasse est fructueuse et le port est encombré des navires qu'ils ont capturés et dont les cales sont bondées de marchandises de grande valeur. Et Valbelle de se lamenter : ils prenaient des marchandises en grande quantité et de grande valeur. Quel grand dommage pour les pauvres marchands de Catalogne, d'Espagne, de Gênes ou d'autres pays ennemis; et par contre quel profit pour quelques larrons qui, si Dieu est juste, n'en jouiront pas beaucoup ! « Prenian de marchandisas en grando quantitat et de grando valor que fou grand daumage als paures marchands tant Catalans, Spanhols, Genoveses et totos altras nations, et per contro fou grand proffit a plusors lairons; may si Diou non es mensongier, non s'en proufitaran gaire ».

Combien il est fâcheux que notre chroniqueur, dans son aversion pour les marins de son pays, n'ait songé qu'à les maudire pour l'ensemble de leurs coups de main dénoncés par lui comme des actes de banditisme, sans prendre le soin de nous les énumérer, de nous révéler les noms de ceux qui les exécutèrent et les circonstances dans lesquelles ils furent accomplis.

Il a fait pourtant exception pour l'entreprise hardie d'un gentilhomme, Jaume, c'est-à-dire Jacques, Ricau et de quelques-uns de ses compagnons. Ceux-ci Valbelle ne les a pas désignés, mais nous en avons retrouvé les noms dans un

acte notarié dressé quelques jours avant que le navire sur lequel ils s'étaient embarqués, sortît du port pour faire voile dans la direction du Sud-Est.

Cet acte porte la date du 7 novembre 1512. Ce jour-là, à l'Hôtel de Ville, sont assemblés magnifique homme Pierre André, écuyer, viguier royal subrogé en l'absence du viguier en titre, le gentilhomme montpelliérain Jean Rousset, et les trois consuls de la ville, noble Antoine Albertas, honorables Balthazar Gantelme, marchand et Mr Hugon Laurent, notaire.

Devant ces représentants du roi et de la ville se présente un gentilhomme, originaire et citoyen de Marseille, Jaume ou Jacque Ricau, qui se déclare capitaine d'une nef armée en guerre, nommée la *Sainte-Marie*.

Il demande aux magistrats de l'autoriser à exécuter les lettres qu'il a obtenues de Son Excellence, Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel et Montgomer, grand sénéchal, lieutenant général et gouverneur pour le roi très chrétien Louis XII, en ses pays de Provence, Forcalquier et terres adjacentes.

Ces lettres, qu'il exhibe sont écrites sur papier ; elles sont revêtues du sceau aux armes du grand sénéchal et portent la suscription manuelle de son lieutenant, monseigneur Claude d'Urre sieur du Puy-Saint-Martin. Elles portent que Jaume Ricau a licence et congé dans certaines conditions de courir sus aux ennemis du roi.

Sur un signe du viguier, le notaire Honoré Antelmy donne lecture de ce document dont voici la teneur [1] :

[1] Archives des B.-du-R. — 380 E fonds Marie Perraud, N° 12, cartulaire M. d'Honoré Antelmy, fol. 263. L'original des lettres du grand sénéchal avec le sceau de celui-ci est incorporé à l'acte.

Loys marquis de Rothelin, conte de Neufchastel et Montgomery[1], grand seneschal, lieutenant général et gouverneur pour le Roy es pays et contés de Prouvence, Forcalquier et terres adjacentes, a tous ceulx que ces presentes lettres verront, salut.

Savoir vous faysons que en ensuyvant le bon playsir dud. seigneur et l'auctorité à nous actribuée, avons donné et octroyé donnons et octroyons par cesd. presentes licence auctorité et congié a Jaume Ricaud, cappitaine d'une barche appellée *Sainte-Marie*, d'aller courir par mer avecques lad. barche, ses patrons mariniers et compaignons de guerre telz que luy semblera contre les ennemys et malveillans dud. seigneur comme sont Genneveys, Espaignoulx, Cathallans, Saonois, Veniciens et aultres ennemys dud. seigneur, et fère leur prouffit sur eulx leurs biens, robe et marchandise, prouveu toutesfoys qu'ils ne courront, offendront, ne yront contre les amys, confédérés alliés ne subjects dud. seigneur et aussi qu'ilz retourneront avecques lad. barche et prinses qu'ils feront au port de ceste ville de Marseille, si sur ce inconvenient ne leur survenoyt et possible ne leur estoit d'ont de ce faire et actendre en voulons estre passé par led. capp[itai]ne obligier et donnée caution par devant les officiers royaulx et ordinaire de ceste ville et aultres davant qu'il appartient.

Si donnons en mandement par lesd. presentes à tous officiers, justiciers, cappitaines, patrons mariniers et soubgectz dud. seigneur dud. pays et à ung chescun d'eux si comme à luy appartiendra que de nos presentz congié et licence aud. pays ils laissent et souffrent led. Jaume Ricaud, capp[itai]ne et sesd. patrons mariniers et compaignons jouyr et user tout ainsi que dessus sans leur fère aucun empeschement, car ainsi nous plait il estre faict, sauf en tout le droyt du Roy et notre. — Donné à Marseille, soubz le seel armoyé de nos armes et manuelle subscription de notre lieutenant, le cinquiesme jour de novembre l'an mil cinq cens et douze.

Claude D'URRE, lieutenant.

Par mond. seigneur le marquis à la relation de monsgr du Puy Sainct Martin, son lieutenant. — Signé REMIGII, not.

La lecture de ce document est ouïe avec tout le respect qui sied ; puis Jacques Ricau informe viguier et consuls que la barque *Sainte-Marie*, dont il est capitaine, est prête à

[1] Il était le petit-fils de Dunois, le bâtard d'Orléans, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc.

appareiller avec ses patrons, mariniers, officiers et hommes de guerre aptes et capables et armés comme il convient. Si le viguier l'autorise, comme il l'en prie, à mettre en exécution les lettres de course délivrées par le grand sénéchal, il lèvera au plus tôt l'ancre pour pourchasser les navires appartenant aux nations avec lesquelles on est en guerre : Gênois, Espagnols, Catalans, Vénitiens, Savonais et tous autres ennemis de notre sire le roi Très Chrétien, auxquels il s'efforcera de causer les plus grands dommages en leurs personnes et à leurs biens. Mais il évitera de léser en quoi que ce soit les intérêts des amis, alliés, confédérés et sujets du roi, et si par mésaventure il leur causait quelques dommages il engageait pour les réparer toute sa fortune et celle de ses amis nobles Manaud Paul, Ogier de Carranrais et François Emeric, qui, grâces à Dieu possèdent assez de biens pour constituer des cautions suffisantes.

Le viguier, qui est informé par les consuls de la solvabilité de Jaume Ricau et de celle de ses trois associés qui consentent à être ses fidéijusseurs accepte donc qu'il soit donné suite aux lettres de course. En conséquence Jaume Ricau, en sa qualité de capitaine de la barque et aussi de chef de l'entreprise promet formellement de respecter et de faire respecter par les patrons, marins et compagnons de guerre embarqués sur la *Sainte-Marie* les personnes et les biens des amis alliés, confédérés et sujets du roi, tant à l'aller qu'au retour, et que sa campagne terminée, il rentrera au port de Marseille avec sa barque et tout le butin qu'il aura conquis sur l'ennemi.

En même temps Jaume Ricau, comme chef de l'entreprise et Manaud Paul, François Emeric et Ogier de Carranrais, ses fidéijusseurs, qui déclarent avoir participé de leurs deniers à l'armement de la barque « participes, ut dixerunt, in armamento dicte navis », jurent solennellement qu'au

cas où au cours de leur expédition quelques dommages seraient causés aux amis du roi par leur navire armé, son équipage et sa petite troupe de guerriers, ils engageraient tous leurs biens pour en assurer le remboursement.

Le texte auquel nous avons emprunté ces détails nous fait connaître le cérémonial observé chaque fois qu'un navire armé en course se dispose à prendre la mer pour aller combattre les navires ennemis. Il nous fait connaître le nom du navire de Jaume Ricau omis par Valbelle : la *Sainte-Marie*. C'était au dire de notre chroniqueur un méchant rafiot : « la dicho nau ero mauvaiso veliero ». Il ajoute que pour l'armer Ricau et quelques autres de sa compagnie, suivant sa propre expression, avaient vendu une partie de leur héritage. Les compagnons de Ricau nous sont maintenant connus : ils s'appellent, on l'a vu plus haut, Manaud Paul, Ogier de Carranrais et François Emeric.

C'étaient, assure-t-il, des gens enragés qui avaient délibéré per fas et nefas « d'aver de raubo », c'est-à-dire de conquérir du butin.

Peu de jours après avoir pris congé du viguier et des consuls, ils appareillent et font voile vers l'Italie. Ils arrivent à l'île d'Elbe et pénètrent dans le port de Porto-Ferrajo. Jaume Ricau y trouve amarrés une vingtaine de navires marchands, aussi gros que le sien et encore un galion armé en guerre. Tranquillement il vient jeter l'ancre au milieu de tous ces bateaux sans éveiller la moindre méfiance de qui que ce soit, car en vérité, la barque marseillaise est si bien camouflée, ses bouches à feu sont si habilement dissimulées qu'elle a l'air du navire de commerce le plus pacifique et le plus inoffensif. Personne donc ne fait attention à elle. Mais soudain un tumulte effrayant se produit. Sur un signal de Ricau, les batteries ont été démasquées et coulevrines et fauconneaux résonnent avec fracas.

envoyant leurs boulets sur les navires voisins pendant que retentissent les sonneries stridentes des trompettes. C'est une panique effrénée à bord de tous les vaisseaux. Mariniers et passagers se hâtent de s'enfuir à terre. Quelques-uns sautent dans la mer et s'y noient. Le sauve qui peut est général et en un clin d'œil tous les navires sont désertés. Alors sans se hâter Ricau en choisit trois qui ont de riches cargaisons, il les amarine en les chargeant des objets les plus précieux fourragés dans les autres, et puis il donne le signal du départ.

Quelques jours après, la *Sainte-Marie,* cette mauvaise voilière, rentre au port de Marseille, escortée des trois beaux bâtiments qu'elle a capturés.

Et Valbelle termine son récit par ces mots : « Et a qui arribas fèron lur part. » Ce qui signifie qu'en arrivant Ricau et ses trois compagnons partagèrent le butin acquis par un coup de maître qui dénote l'ingéniosité, le sang-froid et le courage sinon la témérité des corsaires marseillais.

Car ce sont des Marseillais qui l'ont accompli, ce qui semblerait laisser croire que les marins provençaux, ces pauvres Mocos, ne sont pas toujours les marins d'eau douce qu'il est bon de railler et même de mépriser.

L'instigateur du raid de Porto-Ferrajo, Jaume Ricau est bien, comme il l'affirmait en exhibant les lettres de course délivrées par le grand sénéchal, citoyen de Marseille et originaire de cette ville. Sa famille est une des plus anciennes de notre cité où elle était déjà florissante au XIIe siècle. Elle a joué un rôle considérable au moment où Marseille s'imposait les plus grands sacrifices, d'abord pour conquérir son indépendance, ensuite pour maintenir son autonomie menacée par les comtes de Provence. Dans le *Recueil des actes concernant les vicomtes de Marseille,* publié par MM. de Gérin-Ricard et Isnard, on peut lire le

nom de quatre Ricau assistant le 1er avril 1216, à la vente faite à la commune par le vicomte Raymond-Geoffroy, de la huitième partie de la seigneurie de Marseille.

Dans tous les documents qui subsisten t des XIIIe et XIVe siècles, on voit les Ricau à qui on donne le titre de chevalier « miles » ou de damoiseau « domicellus » exercer les charges de conseillers, de syndics ou de capitaines. L'un d'eux, Jacques Ricau, était désigné en 1350 pour être l'un des porteurs du dais sous lequel devait faire son entrée en notre ville la reine Jeanne, comtesse de Provence. Ricau Ricau, syndic en 1399, était chargé en 1404 de surveiller le littoral dans la crainte d'une incursion des Maures dont les galiotes rôdaient vers les îles d'Hyères. Vingt ans plus tard, Gaspard Ricau acquérait une fâcheuse notoriété. Il était accusé, avec plusieurs autres gentilshommes, dont Amiel Boniface et Guigonnet de Montolieu, d'avoir participé en 1423 aux actes de pillage que commirent après le sac de Marseille par les Aragonais, quantité de gens des localités voisines et même de Marseillais, qui pour ne pas être reconnus s'étaient barbouillé le visage de suie, « mascara » comme on dit en provençal. Le crime reproché à Ricau et à ses compagnons était un véritable sacrilège, car on les accusait d'avoir dérobé le chef de Saint-Victor, les reliques et tous les joyaux d'or et d'argent du monastère de Saint-Victor. Ils furent arrêtés et mis en prison à l'hôpital Saint-Esprit où ils restèrent assez longtemps internés. Puis on les relaxa après que les moines de Saint-Victor fussent rentrés en possession des reliques et des orfèvreries disparues. Il vaut mieux croire que leur mise en liberté fut la conséquence de la démonstration de leur innocence et non de l'application des lettres du roi proclamant dans une pensée d'apaisement l'abolition de tous les excès commis par les voleurs masqués, les « mascarats ».

La fin du XVe siècle est marquée à Marseille par une effroyable tragédie à laquelle est mêlée un Ricau. Charles VIII avait eu la fâcheuse idée de partager l'administration de la Provence entre deux grands personnages : Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, qui avait le titre de grand sénéchal et François de Luxembourg, exerçant la charge de lieutenant général et de gouverneur. Vers la fin de 1492, le grand sénéchal imagine un nouveau règlement municipal, plus démocratique et comportant un conseil de 72 membres. En mars 1493, le gouverneur casse ce conseil et le remplace par un autre composé seulement de 36 personnes. Alors le peuple entre en effervescence. Le 22 avril on donne la chasse aux conseillers nommés par Luxembourg et on en arrête un grand nombre qu'on interne à la tour de Saint-Jean. Informé du tumulte, le grand sénéchal accourt le 23 non pour calmer les esprits, mais pour les exciter davantage. Il mande le capitaine Jeannon Ricau, le revêt des armes du roi et le charge d'aller arrêter les partisans de Luxembourg qui se sont cachés à la Major. Ricau se transporte en cette église, il y découvre Julien Bayssan et ses enfants qu'il réussit à conduire à la tour de Saint-Jean, au milieu d'une foule qui s'échauffe d'heure en heure.

Puis Jeannon Ricau s'en retourne à la Major pour y arrêter Charles Cassin, seigneur de Peypin, que le peuple considère comme son principal ennemi. Le seigneur de Peypin et son fils Louis sont enfin découverts. Ricau les conduit hors de l'église et leur apparition sous le porche est accueillie par un hourvari de cris furieux : « A mort le traître ! More lou traïdor ! »

Jeannon Ricau entraîne ses prisonniers,espérant les protéger contre les colères de la foule ; mais ses efforts sont

impuissants. Il est débordé par le nombre, des forcenés peuvent s'approcher de Charles Cassin, qu'ils accablent d'injures et de crachats ; puis les coups commencent à pleuvoir. Frappé à ce coups de bâtons, lardé de plusieurs coups de couteau, le pauvre gentilhomme se traîne lamentablement, jusqu'à la placette où se trouve cette fontaine dite de Rodeau, qui a donné son nom à la rue Radeau. Là il s'écroule et quelques instants après il exhale le dernier soupir.

Six mois plus tard, Jeannon Ricau est élu premier consul pour l'année 1494-1495, et le 21 juillet 1495, jour et fête de Saint-Victor, patron de Marseille, il assiste au triomphe de son fils Jaume Ricau qui, armé de pied en cap et monté sur un destrier richement caparaçonné, parcourt au grand galop certaines artères de la ville en déployant les couleurs de la cité. Car c'est lui que le consul a désigné cette année pour porter l'étendard de Marseille « ad portandum vexillum ».

Tout semble donc sourire à Jeannon Ricau. Mais la vengeance veille. En 1498 il tombe sous le poignard de Louis Cassin, seigneur de Peypin, qui le considère comme le propre bourreau de son père.

Sept ans plus tard, son fils unique Jaume Ricau, en proie à un accès de neurasthénie, se jette de la plus haute fenêtre de sa maison, située sur la rive du port. Le lendemain, 1er novembre 1505, on l'enterre à Saint-Martin.

Et maintenant de cette maison des Ricau, qui fut jadis si nombreuse, il ne reste plus qu'un représentant capable d'en perpétuer le nom. Il s'appelle aussi Jaume Ricau : c'est notre héros de Porto-Ferrajo.

Jaume Ricau était le fils de Julien Ricau que le grand sénéchal Jean de Cossé inscrivit en 1475 sur la liste du singulier conseil municipal qu'il avait créé et dont tous les

quarante-huit membres étaient assurés tous les quatre ans de porter pendant trois mois le chaperon consulaire. Julien Ricau exerça donc la charge de consul du 15 février au 15 mai 1477 et pendant le même trimestre en 1481. Il mourut peu après l'exercice de ce dernier mandat avant 1484. En son testament du 9 mars 1481, il avait désigné pour héritier universel son fils Jaume Ricau, dont il confia la tutelle à sa femme Batrone Boniface [1]. Vraiment raço racejo; Jaume Ricau qui se montra marin si audacieux, imitait l'exemple de son grand-père Jaume Boniface. Des actes notariés nous apprennent en effet que celui-ci, capitaine d'un baleinier armé en guerre nommé *Saint-Esprit*, avait enlevé au printemps de 1450 un navire catalan chargé de sel et de laines et dont le patron était noble Martin de Leorca, natif de Biscaye. Deux ans plus tard, avec le même baleinier *Saint-Esprit* il partait pour une nouvelle campagne financée cette fois par Jean d'Arlatan, chevalier, seigneur de Châteauneuf-de-Martigues [2].

Si Jaume Boniface est un hardi capitaine de mer, son fils bâtard Etienne Boniface, oncle par conséquent de Jaume Ricau, fait preuve d'une rare énergie dans l'accomplissement de ses devoirs de citoyen et de militaire. C'est lui, en effet, qui d'après Ruffi, fut banni de la ville en 1489 par les consuls et les membres du Conseil dont il avait dénoncé les abus, les gaspillages et les gabegies; mais il fut bientôt rappelé et c'est lui, en 1495, à qui la ville fait l'honneur de donner le commandement de la petite compagnie d'hommes d'armes demandés par Charles VIII, qui était en train

[1] Archives de B.-du-Rh. Série E., fonds Verdillon n° 172, not. Hugon Laurent, 1480-82, f° 167.

[2] Arch. des B.-du-Rh. Série E., fonds Doat, not. Odoli, reg. 13, f° 87 v° et reg. 15, f° 320.

de perdre le royaume de Naples avec la même facilité qu'il l'avait conquis [1].

Nous inclinons à croire que Jaume Ricau fut l'un des hommes d'armes de la compagnie de son oncle, car justement en avril 1495, quoiqu'il n'ait guère plus de vingt ans, il fait son testament comme s'il allait courir danger de mort. Il n'était pas encore marié et instituait pour héritière universelle sa mère Batrone Boniface [2].

Nous ignorons ses faits et gestes entre 1495 et 1512. Après l'affaire de Porto-Ferrajo nous le retrouvons capitaine ordinaire de la ville pendant le mois de septembre et d'octobre 1518.

Il s'était marié avec noble Jaumette Caradet, fille du notaire Jean Caradet dit Bourgogne, et sœur de ce Jacques Caradet dit Bourgogne, l'admirable tireur d'arquebuse, qui lors du siège de 1524, du haut des remparts, exerçait son adresse en prenant pour cibles les gentilshommes espagnols de l'entourage de Bourbon et de Pescaire.

Il semble que Jacques Ricau n'ait pas fait bon ménage avec Jaumette Caradet. D'ordinaire tout mari en son testament fait l'éloge de son épouse, vante ses services, la comble de largesses et prend les précautions les plus minutieuses pour que son existence soit assurée et confortable en la maison ou ailleurs dans le cas où il y aurait incompatibilité d'humeur entre elle et les héritiers de son mari.

Jaume Ricau, qui dicte ses dernières volontés le 19 septembre 1523, n'a pas de telles préoccupations. Il ne lègue à sa femme que le strict nécessaire ordonné par la loi ou

[1] Voir Bulletin original aux Archives municipales.
[2] Arch. des B.-du-Rh. Série E, not. Massard, [illegible], f° 112.

l'usage : une somme de dix florins pour l'achat du manteau de deuil traditionnel et le gîte et la nourriture en sa maison pendant l'espace d'une année seulement, un an et pas davatage : « lego uxori mee stagiam et vitam suam spacio unius anni in domo mea et non plus »[1].

Qui sait si Jaume Ricau n'eut pas eu plus d'affection pour son épouse si elle lui avait donné un fils pour continuer la race ; malheureusement elle ne fut mère que de deux filles, Catherine et Marguerite et c'est cette dernière que Jaume Ricau désigna pour son héritière universelle.

Quelques mois après le capitaine de la *Sainte-Marie* décédait et avec lui s'éteignait la race des Ricau, après trois siècles d'existence.

Sa fille et héritière Marguerite Ricau, fut la troisième épouse du marchand Jean Gain, fils de Jacomin Gain, qui s'était enrichi dans la profession de lanier, c'est-à-dire cardeur de laine ou tisseur de drap.

Ce Jean-Gain est en quelque sorte le créateur de la place située au cœur de Marseille, sur l'emplacement du Tolonée de ses vicomtes et qui pendant quatre siècles a conservé le nom officiel de Jean-Gain, concurremment avec celui plus populaire de place aux Œufs. Il n'en reste maintenant que le souvenir depuis que les démolisseurs ont rasé les quartiers de derrière la Bourse.

Les descendants de Jean Gain et de Marguerite Ricau se donnèrent le titre de nobles et d'écuyers et écartelèrent les armes de Jaume Ricau, le corsaire, avec celles de Jacomin Gain, le cardeur de laine.

[1] Arch. des B.-du-Rh. Série E., notaire Masseil. 1523. f° 436.

Quand il organisa son expédition de l'île d'Elbe, Jaume Ricau devait friser la quarantaine. Il était pourtant moins âgé, semble-t-il, que son compagnon Manaud Paul.

Les Paul de Marseille ne sont pas d'origine judaïque comme l'insinue l'auteur de la critique du nobiliaire de Robert de Briançon. Ils ne descendent pas du courtier Balthazar de Paul, qui fut astreint en 1512 à payer la taxe imposée aux juifs récemment baptisés chrétiens. Un acte du 14 novembre 1496 nous fait connaître que ledit Balthazar de Paul était un marchand catalan. Or en 1496, il y a déjà plus d'un siècle et demi que le trisaïeul du père de Manaud Paul est fixé à Marseille, ce Hugues Paul, qui est originaire d'Aubagne, où pullulent les Paul, ainsi que dans toute la banlieue Est de Marseille, notamment à Eoures.

Son grand-père Jean Paul, riche marchand, est le créancier du fils du roi René, le duc de Calabre, qui meurt sans lui payer sa dette de 1.500 florins.

Son père, Guillaume Paul, rend aussi de précieux services au comte de Provence, qui le nomme son maitre d'hôtel. Il exerce la charge de consul en 1478, 1481, 1485 et 1489, et en 1492 le grand sénéchal Saint-Vallier l'inscrit sur la première liste du conseil des 72.

Guillaume Paul est l'époux de Barthélemye de Remezan, fille de noble Jacques de Remezan, qui lui aussi est maitre d'hôtel du roi. Son fils Manaud Paul, s'est surtout occupé de commerce maritime. A plusieurs reprises on le voit participer à des armements ou des nolisements de navires. Il fut quelquefois appelé à siéger au conseil de ville, mais son rôle politique fut moins brillant que son frère cadet Louis Paul, qui second consul pour l'année 1515-1516, eut

l'honneur de tenir un des bâtons du dais de brocart sous lequel, monté sur couriser richement harnaché, le vainqueur de Marignan, François Ier, fit son entrée solennelle à Marseille le 22 janvier 1516. Douze ans après, Louis Paul obtenait le premier chaperon pour l'année 1528-29.

Les noms de Manaud et de Louis Paul sont inscrits tous les deux sur la liste dressée par Jean Thierry de l'Etoile, des citoyens qui se distinguèrent pendant le siège de 1524.

Manaud Paul est mort en 1531. De son mariage avec Brigide de Barles, fille de l'avocat Bertrand de Barles, il eut trois fils qui disparurent sans postérité peu de temps après lui, et une fille nommée Françoise, qui se maria avec un marchand italien naturalisé en 1541, Nicolas de Brancolis. Françoise Paul est donc la grand'mère de ce chanoine Henri de Brancolis qui, en 1592, assassinait son vieux collègue nommé Abram, en des circonstancse que nous avons rappelées dans notre livre : *Le drame de l'église Saint-Martin.*

Le second compagnon de Jaume Ricau est François Emeric, petit-fils d'un notaire de Brignoles Jean Emeric et fils de noble Louis Emeric, marchand à Marseille et d'Alayonne de Cepède. Il est donc le cousin germain de Jean de Cepède plusieurs fois consul de Marseille et l'un des plus brillants officiers de la flotte royale pendant le règne de Louis XII et de François Ier.

A peine âgé de dix-huit ans François Emeric a contracté mariage en février 1508 [1], avec une jeune fille appartenant aussi à la famille de Cepède, divisée alors en plusieurs branches : Marie de Cepède, fille de feu Michel, et arrière-

[1] Archives des B.-du-Rh. Série E., fonds Doat, n° 99, protocole de Morgues Jourdan, subst. de Caradet.

petite-fille par sa mère Marguerite Martin, de Jean Martin, qui fut chancelier de Provence sous le règne du roi René. Marie de Cepède est la cousine germaine de noble Antoine Albertas, le premier consul de Marseille, qui assistait le 7 novembre 1512 à la présentation au viguier des lettres de courses délivrées à Jaume Ricau. On comprend donc qu'il ait attesté la solvabilité du mari de sa cousine se constituant caution de Ricau, encore qu'il eut à peine dépassé l'âge de vingt ans.

François Emeric mourait jeune avant décembre 1524 et sans aucune postérité mâle. Son jeune frère Claude Emeric, que Nostradamus a confondu avec un autre Claude Emeric, qui était charpentier de marine, eut une vie plus longue. Il fut nommé premier consul en 1569 et son fils est sans doute ce Jean Emeric mort sans postérité au Levant, vers 1600.

Si Jaume Ricau, Manaud Paul et François Emeric n'ont pas eu de lignée, il n'en est pas de même de leur quatrième compagnon Ogier de Carranrais.

Celui-ci est le fils d'un gentilhomme breton, attiré en notre Provence par le roi René, qui lui a donné le titre d'écuyer de son écurie et le commandement de sa nef. Les services du marin breton ont été également appréciés de Charles III, dernier comte souverain de Provence, qui l'a fait marier avec Perrette Simon, fille d'un marchand marseillais. Capitaine de la tour de Saint-Jean de 1481 à 1487, il est ensuite nommé capitaine et baile royal de Barjols et Aups. En 1494, capitaine d'un groupe de grosses nefs, il s'est couvert de gloire à la bataille de Rappallo, gagnée par le duc d'Orléans, plus tard Louis XII. Il ne mourut qu'en 1513; mais son fils aîné, Ogier de Carranrais, le suppléait déjà en 1504 comme capitaine et bailli de Barjols.

Ogier, à ce moment, ne devait guère avoir plus de vingt ans. En 1508 le consul lui octroyait l'honneur convoité des jeunes gentilshommes les plus distingués de porter le jour et fête de Saint-Victor l'oriflamme rouge de la ville, et sans aucun doute, ce 21 juillet 1508, parmi les personnes applaudissant ses prouesses d'équitation, se trouvait la jeune fille qu'il épousait trois semaines plus tard, le 10 août 1508, noble damoiselle Marguerite de Monteux, fille de feu Pierre de Monteux et d'Isabelle de Cépède. Hélas ! cette union fut brève et l'année suivante, le 19 décembre 1509, Marguerite de Monteux sentant la mort approcher dictait ses dernières volontés.

Ogier se remarie le 13 mai 1512 avec noble fille Marie Jarente, fille du docteur ès-lois Maître Jean Jarente, des barons de Sénas et de Catherine Imberte, celle-ci fille du fameux Pierre Imbert, si souvent premier consul de la ville, le petit roi de Marseille, qui fut aussi à son heure un capitaine de mer hardi et expérimenté [1].

Ogier de Carranrais ne s'attarde pas à savourer les délices de la lune de miel ; c'est six mois après son mariage qu'il s'embarque sur la nef *Sainte-Marie* pour courir la belle aventure.

Après l'expéditions de Porto-Ferrajo, Ogier de Carranrais dut participer à la tentative faite au printemps de 1513 pour recouvrer la seigneurie de Gênes.

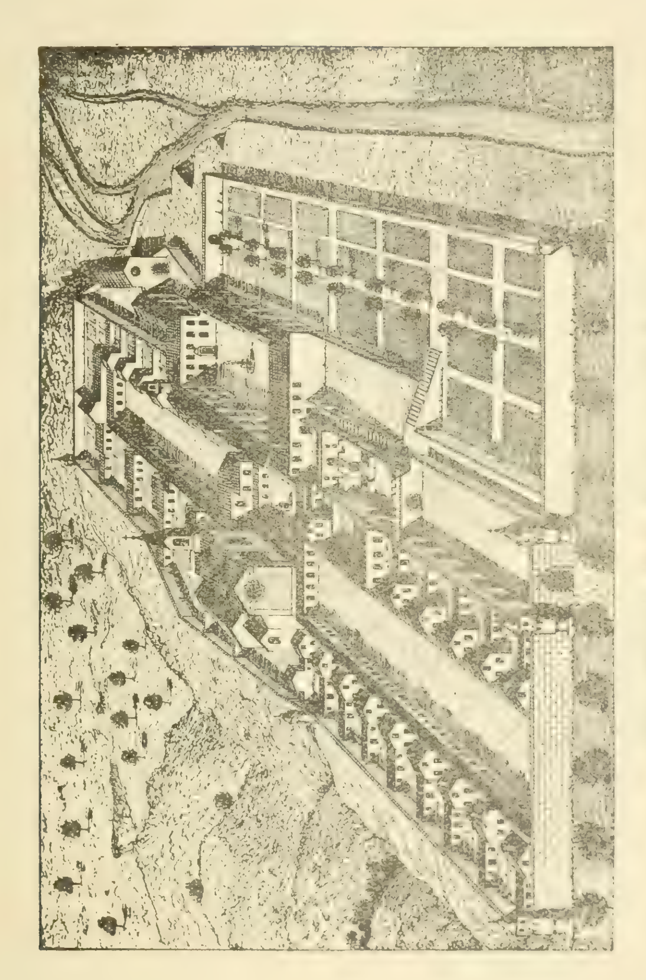
Ses concitoyens l'élurent pour l'un des deux capitaines de l'artillerie pour l'année 1517-1518, et l'année suivante ils le chargeaient de veiller sur la sécurité de la ville en qualité de capitaine ordinaire pendant les mois de novembre et décembre 1519.

[1] Cf. Pierre Bertas, « *L'incroyable destin de Pierre Imbert, le petit roi de Marseille.* » PROVINCIA, 1928.

Oger mourut prématurément avant le 8 août 1521. Il avait eu de Marie Jarente un enfant nommé Jean de Carranrais qui devint un des plus actifs officiers de notre marine de guerre. Il fut premier consul de notre ville en 1553 et mourut en 1581. Sa femme Madeleine de Vega ne lui avait donné que des filles. L'une d'elles, Marguerite de Carranrais, épouse du gentilhomme toulonnais Jean de Marin, impose à son fils aîné Barnabé de Marin, l'obligation de relever le nom et les armes des Carranrais, lui substituant Pierre son second fils qui allait se fixer à Marseille. C'est en vertu de cette substitution qu'en 1777, à l'extinction de la branche aînée des Marin, la branche marseillaise issue de Pierre, releva à son tour le nom de Carranrais. Il fut porté pour la première fois dans cette branche par Jean-Baptiste-de Marin de Carranrais qui, comme ses ascendants se voua à la mer. Il fut capitaine des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis.

Ce Jean-Baptiste-Philippe de Marin de Carranrais est l'arrière-grand-père de feu M. François de Marin de Carranrais, homme de cœur et de probité qui consacra tous ses loisirs, sa grande intelligence et sa vaste érudition à la gloire de son pays natal où ses aïeux ont joué un rôle si brillant. Aussi sa perte a-t-elle été vivement ressentie aussi bien à la *Société de Statistique* qu'au sein de l'*Académie de Marseille*, dont il fut directeur et où son éloge a été prononcé avec tant de ferveur et de vérité par M. Auguste Rampal, qu'il serait imprudent de vouloir y ajouter quelque chose, si ce n'est le désir de voir perpétuer ce nom de Carranrais, qui nous rappelle tant de pages glorieuses de notre marine provençale.

Pierre BERTAS.



Vue générale de la Chartreuse de Bonpas
(gravure conservée à la Grande-Chartreuse)

NOTICES

I° Chartreuse de Notre-Dame de Bonpas

(Vaucluse)

751 — 1791

A 12 kilomètres d'Avignon, sur la route de Caumont, on rencontre un peu avant cette localité, une montagne que baigne la Durance. La Chartreuse de Bonpas était assise sur l'un des flancs, à la limite du Comtat Venaissin et de la Provence, à proximité du pont actuel de la Durance sur lequel passe la route nationale n° 7 d'Aix à Avignon.

Occupé d'abord par les frères Pontifes, le couvent passa à l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui dut fortifier cette colline pour repousser les bandes pillardes, qui, au moyen-âge ravageaient la contrée, puis enfin fut cédé à l'Ordre des Chartreux.

Les ruines de cette antique Chartreuse attiraient encore l'attention des passants au commencement du XIXe siècle, aujourd'hui il n'en reste plus grand'chose. Les constructions dataient de plusieurs époques qui allaient du XIIIe au XVIIIe siècle. La vieille chapelle et la maison des Hospitaliers étaient antérieures au XIVe siècle, ce sont les constructions qui se sont conservées le plus longtemps ; de celles des Chartreux, il ne reste plus que l'ancienne Hôtellerie, devenue la maison d'habitation du propriétaire actuel, deux tours et une ancienne porte.

Bonpas était sur le passage de deux anciennes voies romaines qui se réunissaient sur la rive gauche de la Durance. Le passage de la rivière à cet endroit était donc très important dans l'antiquité, il se faisait au moyen d'un bac, assuré par un service de bateliers, dont la corporation devait être assez nombreuse, car à cette époque la Durance était navigable depuis Pertuis, utilisée surtout pour le transport des produits du pays.

Au sujet de l'origine du nom de Bonpas, divers historiens rapportent qu'en un lieu appelé « Maupas » au bord de la Durance, il existait une bande de brigands, qui détroussaient et assassinaient les malheureux voyageurs qui passaient à cet endroit, aussi disait-on que c'était un « Mauvais pas » à traverser. Le brigandage ne cessa qu'à l'arrivée dans ces lieux, d'un personnage nommé Libertus, venu pour y établir un ermitage et secourir les passants. D'après ces auteurs, il aurait bâti vers 1176 une chapelle en l'honneur de Notre-Dame, à côté de sa demeure. Ses vertus désarmèrent les brigands et lui attirèrent de nombreux disciples qui établirent dans cet endroit dangereux, un passage sur la Durance, Maupas prit alors le nom de « Bonpas ».

Au cours de l'année 751, les Sarrasins ayant envahi la Provence, les Avignonnais leur livrèrent bataille à Bonpas, espérant empêcher le passage de la rivière, mais ils furent vaincus et tous massacrés. Charlemagne ordonna de recueillir les ossements de ces victimes et de construire une chapelle à l'endroit même pour y renfermer les restes de ces défenseurs. Cette chapelle fut sans doute celle que Libertus restaura plus tard avec l'aide des Pontifes qui s'étaient réunis à lui.

Au cours du XII[e] siècle, les papes Clément III et Célestin III, ainsi que l'évêque d'Avignon Godefroy et Pontius, abbé de Saint-André de Villeneuve-les-Avignon, donnent

de nombreux biens à ces religieux de Bonpas et leur accordent d'importants privilèges, mais au XIIIe siècle, ceux-ci en butte à de continuelles vexations de la part des seigneurs et des populations voisines, se virent dans la nécessité de demander d'abord au pape Jean XXI, puis à Grégoire X, de transférer leur couvent à l'ordre des Templiers. Cette autorisation ne leur fut pas accordée, d'autre part les Templiers ayant été supprimés par Clément V et leurs biens transférés aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ce fut à cet Ordre que passa le couvent de Bonpas, jusqu'au moment où le pape Jean XXII voulant fonder une Chartreuse, fit faire l'abandon par les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de leurs biens de Bonpas à l'Ordre créé par Saint-Bruno.

Le nouveau monastère des Chartreux fut donc créé à Bonpas par une bulle de Jean XXII, datée du 1er décembre 1320; le premier prieur en fut Dom Pierre Favier.

L'histoire du développement de cette communauté naissante qui adopte le vocable de Notre-Dame de Bonpas, est celle de la plupart des autres miasons de cet Ordre. Les libéralités des princes de l'Eglise, des seigneurs ou des personnes moins titrées, permettent aux Chartreux d'agrandir leur couvent et leur domaine. Protégée à ses débuts par les plus hauts dignitaires de la Cour pontificale, la nouvelle Chartreuse connut d'abord des jours prospères, mais un siècle après sa fondation, en 1422, sa détresse devint à ce moment si grande, que les religieux durent se réfugier à la Chartreuse de Villeneuve-les-Avignon. Dix ans après, sept pères et deux convers revenaient reprendre possession de leur Chartreuse et rien ne vint troubler leur vie de prières et de recueillement jusqu'aux guerres de religion du XVIe siècle.

Les anciens bâtiments des Hospitaliers n'étant pas construits pour la vie cartusienne, les Chartreux durent édifier un monastère tout à côté de l'endroit où la montagne rejoint la Durance. Ils le fortifièrent comme un château-fort afin de pouvoir se défendre contre les invasions des seigneurs voisins et contre leurs violences créées par les guerres de religion. Leurs fonds terriers étaient aussi très importants, répandus dans les territoires de Caumont, de Thor et de l'Isle.

Un des grands revenus de Bonpas consistait dans la vente des statuettes destinées à figurer dans les crèches de Noël, appelées aujourd'hui « santons ». Les Chartreux comptaient dans leurs rangs d'excellents figuristes dont la réputation s'étendait à vingt lieues à la ronde, qui sculptèrent un nombre infini de ces figurines dont le pape Jean XXII avait été le premier initiateur.

Quelques années avant la Révolution française, les ressources du couvent étaient telles que les Chartreux proposèient d'élever à leurs frais, risques et périls, une double digue sur les deux rives de la Durance, depuis Mirabeau jusqu'au confluent de ce fleuve avec le Rhône, à la condition, toutefois, que les terrains qu'ils gagneraient sur le lit de la Durance leur appartiendraient. Le plan soumis à la Cour de France ne fut pas agréé.

La Chartreuse subit le sort commun des couvents à l'époque de la Révolution française. Elle fut détruite, ses biens vendus comme propriété nationale, et il n'en reste que peu de choses : un vieux bâtiment et une chapelle en ruines. On ne voit aucune trace du cloître, des cellules, de l'église. La maison du propriétaire actuel serait croit-on l'ancienne hôtellerie du couvent, elle est tout à côté d'une grande porte d'entrée garnie de ses tourelles de défense à machicoulis du

XVᵉ siècle. Dans le jardin, un grand portique de pierre encadré dans deux colonnes engagées dans le mur, avec architrave et corniche à frise sculptée, et en avant, sur une murette qui rejoint le portique se trouve une colonne à chapiteau, tout nous invite à croire qu'il faut voir dans ces ruines, la porte de la chapelle qui prenait accès dans un cloître, dont il ne reste que ces colonnes debout.

Tels sont les seuls ouvrages qui existent sur le sol foulé pendant près de six siècles par les Frères Pontifes, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem et les Chartreux. Puisse leur souvenir durer plus longtemps.

Le nécrologe de la Grande-Chartreuse nous a conservé les noms d'un grand nombre de bienfaiteurs de Bonpas, des prières étaient dites à leur intention. Parmi ceux-ci nous relevons :

Simon Langhan, cardinal-évêque de Cantorbery. — Martin de Salva, cardinal-évêque de Pampelune. — Son neveu Michel de Salva, cardinal de Pampelune. — Philippe de Cabassol, cardinal, tous quatre furent ensevelis dans la chapelle du couvent. — Alphonse Duplessis de Richelieu, cardinal-archevêque de Lyon, frère du grand ministre, ancien Chartreux, prieur de Bonpas. — Guillaume de Vercoza, évêque et cardinal auprès du pape Clément VI. — Les comtes de Valbelle. — François de Seytre et Eléonore de Sade de Goult et de Blancherny, son épouse, inhumés dans la salle du Chapitre. — Michel de Valpergues, enterré dans la chapelle, etc...

Au XVIIᵉ siècle, la Chartreuse grâce à tant de bienfaits, voyait le nombre de ses sujets augmenter successivement avec ses revenus qui s'élevaient alors à 12.253 livres. Il y avait au couvent, 19 pères, 10 frères et 24 domestiques.

En compulsant les divers titres conservés dans les archives départementales du Vaucluse et l'obituaire conservé à la Grande-Chartreuse, nous avons pu obtenir la longue liste de tous les prieurs, vicaires et procureurs de Bonpas, depuis sa fondation en 1320 jusqu'à sa dispersion en 1791. Il y eut 85 prieurs dont quelques-uns eurent une certaine notoriété, tels que :

D. Elisaire de Grimoard, neveu du pape Urbain V, qui devint ensuite général de l'Ordre en 1360.

D. François de Gordes, de Simiane de Casanova, qui fut nommé évêque d'Apt vers 1570.

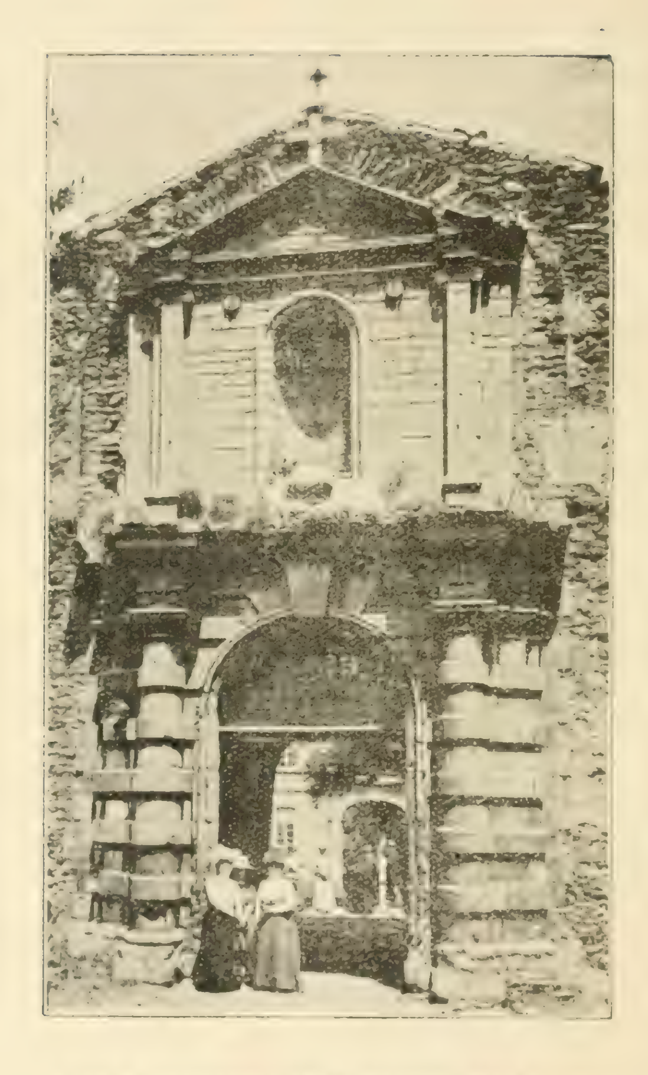
D. Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, devenu cardinal, archevêque, comblé d'honneurs à Lyon, où il mourut le 13 mars 1653, enseveli dans l'église de la Charité.

D. Polycarpe de la Rivière, historien, qui eut une certaine notoriété à l'époque et qui disparut d'une manière inconnue en se rendant aux eaux du Mont-d'Ore vers 1638.

D. Hugues de Monteynard, d'une des plus anciennes familles du Dauphiné, qui remonte à l'an 900, famille dont il existe encore des descendants.

Les vicaires furent au nombre de 70.

L'histoire d'une Chartreuse est courte, lorsqu'on a dit la fondation, quand on a donné la liste de ses prieurs, raconté comment et à quelle époque elle a cessé d'exister, il ne reste rien ou presque rien à dire. Ces longs siècles qui séparent la première et la dernière des deux dates se sont écoulés dans l'uniformité d'une vie de prière et de travail qui fut toute pour Dieu et ne voulut rien laisser aux hommes.



Porte Monumentale de la Chartreuse de la Verne

2° Chartreuse de la Verne

(Var)

1170 — 1791

Les ruines de la Chartreuse de Notre-Dame de La Verne, sont situées sur une petite plateforme rocheuse au milieu des collines des Maures, à 415 mètres d'altitude et à 12 kilomètres de Collobrières.

De ce site sauvage, la vue s'étend jusqu'au golfe de Saint-Tropez découvrant un admirable panorama. Tout autour, des vallons couverts de châtaigniers, de chênes-lièges et de pins, à travers lesquels court le ruisseau abondant de La Verne. Ce magnifique paysage tenta les moines au XII[e] siècle, et ils y établirent leur Chartreuse. La prière leur paraissait plus douce et plus incline à prendre son vol, sous les châtaigniers bordant les abîmes, en face de la cime moutonnante des forêts vertes et des montagnes toutes poudroyées d'argent et d'or.

L'histoire de ce monastère était complètement inconnue, tous les documents anciens, toutes les archives ayant péri dans la tourmente révolutionnaire. Heureusement qu'au XVII[e] siècle, un érudit religieux de cet Ordre, D. Joseph Capus, prieur de la Chartreuse de Montrieux en 1685, a laissé un manuscrit qui porte le titre de : « Fundationes et dispositiones cartusiarum provincia provinciae » — 1681 — qui donne un inventaire raisonné de tous les titres, chartes, bulles, etc., qu'il avait vus, lus et compulsés à

la Chartreuse de La Verne ; de sorte que, si les originaux n'existent plus aujourd'hui, on en possède la nomenclature et la copie de quelques-uns.

Dans quelles mystérieuses archives ces documents étaient-ils cachés depuis 1681 ? Ils ont fait retour à la Chartreuse de Val-Sainte près de Fribourg, en Suisse, couvent qui avait été fermé en 1778 ; occupé par les Trappistes en 1791 ; chassés à leur tour en 1817 ; occupé par les Rédemptoristes en 1818 ; enfin racheté par les Chartreux en 1863.

Il semblerait que ces documents ne furent connus que par un érudit chartreux en 1897, qui se rendit à la Val-Sainte pour en faire un inventaire et compléter ce que D. J. Capus n'avait pu décrire étant décédé en 1682, pour y ajouter l'histoire depuis cette date jusqu'en 1791, où fut abandonné pour toujours cet antique monastère.

C'est grâce à ce dossier, mis gracieusement à ma disposition par les R. P. Chartreux que j'ai pu reconstituer autant que possible l'histoire de cette Maison dont l'extension des propriétés et surtout l'importance des pâturages qu'elle possédait aux environs de son monastère, ne tardèrent pas à lui créer des difficultés sans nombre de la part des seigneurs voisins. Nous donnons ici un résumé succinct de cette monographie, trop longue pour être reproduite en entier.

Ce couvent fut fondé en 1170 par Pierre Isnard, évêque de Toulon, et Fredol, évêque de Fréjus, sur l'emplacement d'un ancien prieuré abandonné qui portait déjà le nom de Notre-Dame de La Verne. Il appartenait pour le spirituel à deux diocèses, celui de Toulon et celui de Fréjus. Leur ligne de division passait au milieu de l'église et du cloître.

ARMOIRIES DU COUVENT

La règle générale de l'Ordre veut que chaque Maison de Chartreux adopte les armoiries de son fondateur, qui le protège contre ses ennemis, lui assure la libre disposition des biens qu'il lui a donnés et même ceux que d'autres lui ont laissés sous sa sauvegarde.

Cette Maison ayant eu pour premier et principal fondateur Pierre Isnard, évêque de Toulon, ce sont les armes de ce prélat qui ont été adoptées et qui figurent dans l'Armorial de l'Ordre, décrites ainsi : *de gueules fretté d'argent de huit pièces.*

Quand au sceau du monastère, il n'a pas été possible d'en découvrir un seul exemplaire dans les quelques documents originaux échappés à la destruction.

Isnard et Fredol en furent les premiers bienfaiteurs, ainsi que nous l'indique une charte de 1170, qui donne aux Chartreux les terrains où sera située la Chartreuse.

Des libéralités nouvelles des Papes, des Souverains et des Seigneurs augmentent l'étendue du territoire de ce monastère et leur accordent encore de nombreux dons et privilèges. Parmi ces bienfaiteurs on relève les noms de : Raymond Bérenger IV, Comte de Provence et de son fils Alphonse I[er]. Citons encore, Guillaume de Valbelle, le bienfaiteur de Montrieux; les seigneurs de Villeneuve et plusieurs évêques.

C'est par suite de ces libéralités que la Chartreuse de La Verne devint propriétaire d'une étendue considérable de terrains; plus de trois mille hectares leur furent abandonnés par les seigneurs de Collobrières, de Bormes et de La Môle, dont la circonscription forma un domaine particulier ne dépendant d'aucune commune voisine et où ils

exerçaient les droits féodaux et seigneuriaux en vertu de grands privilèges qui furent accordés par Alphonse Ier.

Pour le temporel, les Chartreux de La Verne, s'occupaient principalement de l'élevage des troupeaux, qui, devenus trop importants et ne trouvant plus assez de pâturages dans le territoire de La Verne, durent en franchir les limites, d'où de nombreux différends avec les voisins, ce qui nécessita une demande de bornage par les communautés, de Bormes en 1225, puis de Collobrières en 1250.

Il y eut donc de nombreux procès entre les Chartreux et les communes voisines et aussi avec tous les seigneurs des environs; procès qui, en plusieurs circonstances amenèrent ces seigneurs à se livrer à des voies de fait sur les Chartreux et leur personnel. Le seigneur de Bormes fut un des plus agressifs. Ainsi au cours de l'année 1416, Rosselin de Fos, seigneur de Bormes et Jacques de Fos, son neveu, voulant absolument que le prieur de La Verne leur fît abandon de tout ce qu'une sentence arbitrale leur avait enlevé en l'an 1359, sans pouvoir obtenir des Chartreux ce qu'ils désiraient, s'en vinrent sans permission chasser sur les terres du couvent. Ils rencontrèrent à la ferme de Campaux, le Prieur et le procureur qu'ils enlevèrent et emmenèrent prisonniers dans leur château de Bormes, où ils les tinrent sept jours enfermés; ils furent si mal traités qu'ils en moururent deux mois après. Ils avaient été relâchés sur la plainte des moines, et les seigneurs furent convoqués à la Cour pour venir y être jugés. Comme ils auraient sûrement payé de leurs têtes ce forfait, ils auraient demandé une transaction aux Chartreux qui mit fin à l'affaire.

En 1578, il y eut un acte encore plus violent contre le couvent, un document inédit du dossier nous apprend

qu'un certain cadet de Baudiment, assisté de quatre cents soldats et de cent cavaliers à l'occasion de troubles survenus en Provence, s'en vint piller la Chartreuse de La Verne. Après avoir démoli la plus grande partie des murailles, il entra dans le couvent, fit battre les religieux en les injuriant, prit les clefs du monastère et de l'église, puis chassa les moines tout nus. S'étant emparé du Procureur, il le fit pendre sous les aisselles, jusqu'à ce qu'il lui ait promis 300 écus. Le titre raconte : « Il pilla et « déroba tous les calices, reliquaires et autres joyaux d'or « et d'argent et pierreries de grande valeur qui étaient « dans l'église, tous les ornements représentant environ « 6.000 écus, de plus il saccagea et prit dix-huit lits gar- « nis, grande quantité d'étains, draps, serviettes et usten- « siles divers, le tout estimé à 3.000 écus. Plus tout le « blé, vin, huile, farine, etc., qu'il fit transporter à « Sainte-Maxime, où il entreposait ses larcins, le tout « estimé encore 1.000 écus. Plus tout le bétail, mulets, « chevaux, etc... ». Cette incursion empêcha les religieux de pouvoir cultiver leurs terres et fit qu'ils vécurent longtemps en grande pauvreté.

Les Chartreux, outre les biens qu'ils possédaient aux Bormettes, à Collobrières, à Cogolin, à Bormes, à Hyères, dont ils étaient propriétaires des Salines, à La Môle, avaient encore des pâturages sur les territoires de Brignoles, de Flassans, de la Celle, de Gonfaron, du Luc, et de Vidauban ; plus un droit de pêche au lieu dit : Rasso, et à Bormes, pour acheter du poisson. Un acte de l'année 1305 donne l'autorisation aux Chartreux de faire paître leur bétail avec toutes sortes de franchises dans tout le ressort de ces terres. Ce troupeau, qui est énuméré dans cet acte, se composait de 600 chèvres, autant de brebis, 200 pourceaux, 40 juments et 50 vaches. On peut juger

par ces quelques chiffres l'importance de ce couvent, qui vit passer dans ses murs cent cinquante-quatre prieurs depuis sa fondation jusqu'à sa ruine.

Quand arriva la Révolution, les Chartreux furent dénoncés, accusés d'entretenir des relations avec les ennemis et de cacher des émigrés. La municipalité de Toulon y envoya un commissaire, accompagné d'un détachement de la garde nationale, pour y faire des perquisitions qui prouvèrent le néant de ces assertions.

La Chartreuse était en pleine prospérité spirituelle et temporelle, elle comptait vingt religieux, qui ne furent pas expulsés, comme cela eut lieu presque partout ailleurs. On se contenta de les dépouiller de tout l'argent qu'ils possédaient et tous les biens furent mis sous séquestre, ne leur laissant que la maigre pension que l'Assemblée Nationale avait accordé à chaque religieux, insuffisante pour leur permettre de vivre. Ils passèrent ainsi un an de privations, puis ne pouvant plus y résister, ils résolurent de s'enfuir malgré une étroite surveillance dont ils étaient l'objet. Ils sortirent au milieu d'une nuit, vêtus en paysans, portant avec eux un brancard sur lequel était le P. Jean Redon, octogénaire, qui mourut en cours de route et fut enterré au pied d'un chêne au lieu dit : « Le Grand Nouguier », à trois heures de distance de la mer, sans qu'on put jamais plus tard retrouver trace de cet ensevelissement. Les fugitifs gagnèrent la côte où une barque qui les attendait, les conduisit à Nice, ils y furent reçus par l'évêque, et quelque temps après ils passèrent en Italie et se dispersèrent. Six mois environ après leur départ, le procureur qui était resté à la Chartreuse comme gardien, passa en Italie à son tour.

Après cette fuite tragique, les objets mobiliers du monastère furent mis en vente comme biens nationaux.

L'inventaire, qui avait été fait, comprenait les objets en argent à l'usage du culte ou de la table du couvent, qui furent transportés à l'hôtel de la Monnaie de Marseille. Environ quarante tableaux décorant les diverses pièces du couvent, quelques-uns de grande valeur; les livres de la bibliothèque et un médaillier qui renfermait une collection de 1.300 pièces, tout cela fut livré aux enchères. Les bâtiments inoccupés furent démolis ou s'écroulèrent, il ne reste plus que des ruines occupées par le garde du propriétaire actuel du domaine.

Telles qu'elles sont, ces ruines ont un beau caractère romantique dans un cadre vraiment approprié. Les bâtiments ne sont pas ceux du couvent primitif, qui fut incendié en 1271 par un feu de broussailles allumé tout proche, pour y semer ensuite du blé, selon la coutume du pays, le couvent fut détruit en entier. Après sa restauration, un deuxième incendie, dont nous ignorons la cause, le détruisit à nouveau, sauf l'église. Il fut alors reconstruit au XVIIIe siècle. La maison avait l'aspect d'une forteresse. Sa haute porte en serpentine que l'on voit, se compose de deux parties: celle du bas, dont l'ouverture monumentale entre deux colonnes en bossage est de style renaissance et la partie haute au fronton triangulaire de style grec, avec ses colonnes doriques, porte une grande niche vide, dans laquelle devait se trouver la statue de la Vierge, patronne du couvent. Cette porte, qui constituait l'unique entrée de la maison était fixée dans un mur élevé et crénelé, flanqué de tours de défense à ses extrémités. Ce genre de construction était très répandu à l'époque, dans ces monastères isolés, afin de pouvoir se défendre contre les surprises des pillards ou des bandes armées des seigneurs voisins qui se montraient trop souvent. Une grande cour séparait cette porte de l'hôtellerie où les

étrangers recevaient l'hospitalité. Sous le porche d'entrée de la porte serpentine, on voit encore l'entrée de la petite chapelle, seul endroit où le sexe féminin était admis, les autres parties du monastère lui étant interdites par la règle, qui existe encore du reste aujourd'hui. En façade sur cette cour, une belle porte renaissance, dont la clé de voûte porte la date de 1772, donne accès dans le couvent cloîtré. Une autre porte plus petite, qui a conservé sa belle boiserie, donnait accès sur le grand escalier, sur lequel prenaient naissance les couloirs conduisant aux chambres et autres pièces destinées aux étrangers qui étaient reçus au couvent, et aussi aux appartements des supérieurs, tels que le Prieur, le Procureur, le Vicaire, qui ne sont pas cloîtrés. En descendant dans les ruines, on trouve d'abord le petit cloître, dont il reste un côté des arceaux encore fort beaux, avec des fragments de voûte, après une haute salle voûtée, telle une chapelle, était sans doute le réfectiore des Pères, voisin de la chapelle, dont une belle porte monumentale un peu détériorée est encore en place sur le côté de l'église ; de là, on entrait au grand cloître dont les piliers sont restés debout, mais non les voûtes et encore tout est bien délabré, mais a encore du caractère. Au milieu du préau était le cimetière envahi auourd'hui par la végétation et les grands arbres. Les cellules des Pères avaient toutes leurs portes d'entrée sur ce cloître, il en reste les ouvertures ruinées ; quant aux cellules, il ne reste plus que de misérables pans de murs. La muraille qui fermait le couvent à l'extrémité du coteau est encore garnie d'une petite porte fortifiée avec machicoulis bien conservée ; et à l'intérieur de celle-ci deux petites meurtrières permettaient d'observer qui se présentait au dehors. Un peu plus loin est la tour ruinée de

l'ancien moulin à vent. En revenant dans la cour d'entrée, on voit le grand bâtiment adossé à la haute muraille extérieure qui fait face à l'hôtellerie décrite ci-dessus, c'était le logement des Frères des diverses obédiences, utiles à la vie de la maison. Puis dans l'aile en retours, qui réunit actuellement les deux bâtiments, se trouvait la boulangerie dont le four existe encore, puis plus loin quelques grands pans de murs recouverts d'un lierre centenaire qui envahit tout et s'y est établi en maître. Le grand autel de l'église en marbre polychrome, qui avait été enlevé à la Révolution et placé dans l'église de Collobrières, a été racheté plus tard par les Chartreux ; il se trouve aujourd'hui à la Chartreuse de Montrieux, dans la salle du Chapitre, œuvre du sculpteur Pierre Puget. Sur le devant, un cartouche aux rinceaux de feuillage, artistiquement sculpté et les consoles d'angles surmontées de têtes d'anges ; mais la partie vraiment remarquable de cet autel est son tabernacle, avec ses belles têtes d'anges réparties sur les côtés ; celui-ci était surmonté d'une très belle Gloire, qui fait maintenant l'ornement de l'autel de l'église de la Garde-Freinet.

Ces ruines voient encore à certaines époques de l'année un certain mouvement, au moment de la cueillette des châtaignes, si abondantes ; les ouvriers employés à cette récolte, quelque fois au nombre d'une cinquantaine, viennent faire leur campement dans ces vastes bâtiments délabrés. Des chasseurs se réunissent aussi quelquefois pour chasser le sanglier. Tout ce monde là oublie vite, grâce à leur hôte obligeant, que cette maison fut autrefois une maison de jeûne et d'abstinence.

Marc DUBOIS.

La perte de Djijelli en 1664

racontée par un esclave marseillais

Rendre justice à Charles X, qui prit l'initiative de la conquête d'Alger, à ses successeurs immédiats dans la poursuite de ce grand dsesein, Louis-Philippe et Napoléon III, est un devoir élémentaire dont les récentes manifestations du glorieux centenaire ont su s'acquitter avec une louable impartialité.

Il n'est pas téméraire de reconnaître que le souci d'assurer la liberté de la navigation dans cette partie de la Méditerranée, fut de tout temps l'objet des soins de la vieille monarchie capétienne.

Ainsi, sous Louis XIV, Colbert songeant à créer un établissement solide en Afrique, décida-t-il le Roi à envoyer un corps expéditionnaire qui sous la conduite du duc de Beaufort — le populaire Roi des Halles — devait s'emparer de Gigeri, le 22 juillet 1664.

Gigeri — aujourd'hui Djijelli et qui fut sous les Romains Igilgilio — est un petit port de l'arrondissement de Bougie, département de Constantine, qui compte environ six mille âmes, et qui n'avait pas alors, il s'en faut, une population aussi nombreuse, mais dont l'importance stratégique avait fort bien fixé le choix du grand Ministre de la Marine que fut Colbert.

On ne sera pas surpris d'apprendre que la ville de Marseille, plus naturellement intéressée à l'entreprise, y participa, selon son habitude, par de généreux subsides, des

« rafraîchissements », selon le langage militaire du temps, qui lui valurent, outre les remerciements officiels du Gouverneur de Provence, le duc de Mercœur, une lettre particulière de Louis XIV que voici [1] : «

De par le Roy Comte de Provence

« *Très chers et bien amès. Quoy que n[ot]re très cher et très amé cousin le duc de Mercœur qui nous avoit donné advis avant vous des rafraîchissemens que vous avès envoyés à nos troupes de Gigery vous aye desjà pu tesmoigner le gré que nous vous sçavons de ce nouvel effort de votre zèle pour nostre service, Nous avons bien voulu néantmoins vòus escrire encore cette lettre pour vous le tesmoigner nous mesme, et vous asseurer qu'en eschange nous vous donnerons volontiers dans tous les rencontres des marques de n[ot]re protection et de n[ot]re bienveillance.*

« *Donné à Vincennes, le* 10e *octobre* 1664.

« LOUIS.

(Contresigné) DE LIONNE ».

Hélas ! l'organisation de notre occupation fut assez défectueuse. Le duc de Beaufort, continuant avec sa flotte, ses manœuvres de surveillance en Méditerranée, avait bien laissé une petite garnison, bientôt livrée à elle-même, très mal approvisionnée, décimée par la maladie et surtout exposée, dans ces conditions, aux attaques incessantes des « Turcs et Maures ».

Dans l'impossibilité de s'accrocher quand même au fort qu'elle avait élevé sur la côte, la petite garnison dût se rembarquer le 31 octobre, abandonnant son canon, et par une

[1] Archives de Marseille. EE. 106.

malchance nouvelle, un bateau qui portait quelques compagnies du régiment de Picardie sombrait en vue des côtes.

Ce ne fut pas, naturellement, sans combattre que les Français se replièrent.

Nous lisons dans un récit anonyme, publié en 1830 [2], de brefs aperçus de cet échec : « Ces barbares, comme il nous plait de les appeler, profitant du temps où l'amiral (le duc de Beaufort) était allé courre contre les Algériens, emportèrent le fort d'assaut. Les Français du village qui se virent alors exposése aux irruptions continuelles des Arabes, résolurent de frapper un coup décisif, et de se mettre ainsi à couvert de leurs insultes. M. du Fretoy marche à la tête de la cavalerie, l'infanterie le suivit. Mais les Français fort inférieurs à l'ennemi, furent bientôt mis en déroute. Ils tâchèrent de gagner le hâvre. Les barbares les suivirent dans leur fuite précipitée. Ils tuèrent ou firent enlever quatre cents hommes qu'on avait laissé derrière pour arrêter les Arabes pendant qu'on embarquerait l'artillerie et le bagage, dont cependant une grande partie tomba entre leurs mains. Cette défaite fut imputée par M. du Fretoy à la négligence du commandant de l'infanterie. »

Il est toujours d'une extrême difficulté de reconnaître les véritables causes d'un échec militaire : tant de facteurs échappent à leur analyse, et il paraît évidemment quelquefois plus simple de déplacer les responsabilités.

Saurons-nous jamais assez les véritables conditions de la surprise et de la reprise de Gigeri ?

Il est certain que cette nouvelle inattendue eut une fâcheuse répercussion, non seulement dans les conseils du gouvernement mais encore sur nos populations riveraines,

2. Histoire d'Alger et du bombardement de cette ville en 1816. — Anonyme. Chez [illegible]. Paris, 1830. (Pages [illegible] à [illegible]).

et même sur la condition des malheureux « roumis » retenus esclaves en Alger. Aussi lira-t-on avec intérêt, pensons-nous, la copie d'une lettre qu'un esclave d'Alger écrivait à un marchand de Marseille, le 12 janvier 1665, moins de deux mois et demi après l'événement. Quel est ce marchand ? Quel est cet esclave ? Nous l'ignorons. Entre gens du commerce, on avait du parler « en loge » de l'affaire, et pour compléter les renseignements que possédaient les Echevins de Marseille, notre négociant, sans doute, avait dû envoyer à l'Hôtel de Ville la copie de la lettre [3] de son correspondant retenu captif chez les Barbaresques.

Etait-ce un employé de factorerie, ou un marchand ? un capitaine ou écrivain de navire ? C'était en tout cas quelqu'un d'assez qualifié, car ses expressions sont fort correctes et exactes, et rien qu'à la façon dont il écrit : « *Voilà l'honneur de* NOS FRANÇAIS... » ne se désigne-t-il pas lui-même comme un bon Marseillais ?

Il écrivait donc, de ses chaînes d'Alger :

« *La perte de Gigiry n'est que trop véritable puisque Dieu le veut, car toutes les forces d'Afrique ne les pouvait tirer de là en aucune façon ; et si on l'avait perdu à force des armes, à la bonne heure, mais le gouverneur de la dite place a rendu un très mauvais office au Roi puisque sur un seul prétexte de se voir abattre un tour* [4] *que les ennemis faisait jouer dans les retranchements ; ils ont abandonné honteusement à perte de monde et toute son artillerie, balle, mèche, mousquets et toute munition de bouche, et équipage.*

« *Il est vrai qu'un misérable Lorrain, chirurgien qui se vint rendre Turc au camp de nos ennemis, les avertit comme les*

[3] Archives de Marseille. GG. 10[illegible].

[4] Un *tour* est un réduit, construit dans les batteries de côtes qui sont exposées à être attaquées avec du canon.

l'ennemis abandonnaient la place et qu'il ne fallait pas perdre temps à les attaquer, que s'ils attendaient à lendemain ils ne trouveraient personne dans la dite place, ce qu'ils firent à l'instant.

« *Je vous laisse à penser comme ils prirent son temps à propos, puisqu'ils trouvèrent que nos gens avaient abandonné les lignes et que personne ne leur résistait.*

Ils entrèrent et ne donnèrent quartier à qui que ce soit de tous ceux qui se trouvèrent au devant d'eux, et ce qui est le plus à regretter, environ 250 qu'ils étaient malades dans les infirmeries, aussi passèrent la même rigueur avec deux ou trois femmes, qui font en tout un nombre d'environ 500: ceux qui sont morts, et il y en a une bonne partie qui sont morts sur le bord de la mer pour ne les avoir voulu embarquer, à la réserve de 237 qu'ils ont pris à composition à... fort le grand marabou et qui se sont battus pendant [trois] jours et trois nuits, ne pouvant résister, et qu'il [auroit] mieux valu qu'ils fussent tous morts, cinquante mille fois que de passer le tourment qu'ils ont passé, car ils les ont perdus à coups de bâtons tant sous les pieds que sur l'estomac, qui crie vengeance devant Dieu.

« *Voilà l'honneur de nos Français qu'ils ont perdu toute son estime et réputation dans cette affaire, car ces gens ici nous appréhendaient par dessus les autres nations, mais à présent ils sont vēnus si superbes que nous n'osons montrer le nez par les rues. Ils nous bafouent et nous crachent sur le visage, soit hommes ou enfants, avec mille mauvais discours de notre Roi qui toucherait une pierre, et si bien souvent nous étrillent comme il faut, ce qu'il faut boire comme du sucre; Auparavant nous portions notre bonne charge de fers, et moi particulièrement en avais ma bonne part de 40 à 45 livres, mais néanmoins dans ce temps-là personne ne*

nous disait mot, au contraire, ils étaient doux comme du miel, présentement ils ont pris du vent, mais ils n'ont pas trop de raison de s'en vanter, car ils ont perdu des leurs un assez bon nombre et j'espère que notre bon Roi en tirera raison, le bon Dieu veuille lui toucher le cœur pour châtier cette maudite race, car s'il a dessein pour cette ville jamais depuis qu'Alger est Alger elle n'a été si faible qu'elle est à présent, car pour envoyer trois mille hommes c'est tout ce qu'il a jamais pu faire et il en avoit bonne partie des Mores qui sont à la paye[5]*. Vous voyez la ville déserte et n'y avait que des barbes blanches ce qui était cause de nos grandes chaînes, et nous avons été entre deux qu'on ne nous aie coupé nos cheveux et nos barbes, mais cela s'apaisa par après.*

« Ce qui s'est trouvé dans Gigeri, savoir; 31 pièces de canon de fonte, de 24, 18, 12, 10, 6 : 4, et balles, 14 pièces de canon de fer de plusieurs calibres, 9 à 10 mille mousquets.

« Balles, mèches, et toutes provisions de guerre, et munitions de bouche pour plus de deux années.

« Ils ont fait des grandes réjouissances ».

« L'honneur des Français » ne devait pas tarder à obtenir une brillante réparation, par les victoires navales qu'en avril et surtout le 24 août 1665, le duc de Beaufort remportait sur les Barbaresques.

On eût certainement à Marseille d'autres échos de cette malheureuse affaire de Gigeri, ne serait-ce que par la relation des soldats de l'expédition, qui furent soignés à l'hôpital Saint-Jacques de Galice et du Saint-Esprit, et pour l'entretien desquels les Recteurs de cet établissement adressaient

[5] Mercenaires entretenus par le dey.

une requête [6] à M. Arnoul, intendant des Galères, en remboursement de neuf cents livres.

Deux jeunes Provençaux, qui firent partie de l'expédition, ont dû satisfaire aussi la curiosité de leurs concitoyens sur ces fâcheux événements, l'un Gaspard de Mérindol, cadet de famille d'Aix, l'autre Pazery, fils du viguier de Pourrières, où ils furent mis en quarantaine, à cause de la peste qui sévissait à Toulon [7].

Sans compter, un bon capucin, bien connu à Marseille, le P. Maurice, qui dès le 10 décembre 1664, à peine de retour de Gigeri, écrivait aux Echevins qu'il serait allé visiter les « belles Infirmeries » de leur ville, si le « mal contagieux » ne l'avait pas obligé lui aussi à purger une quarantaine à Toulon [8].

Gigeri ou Djijelli ne devait revenir sous notre domination que cent soixante-quinze ans plus tard, la ville et le port ayant été enlevés par notre armée d'Afrique, le 13 mai 1839.

JEAN DE SERVIÈRES.

[6] Archives de Marseille, [illegible] 129.
[7] Cf. Henri de Gérin-Ricard, *Pourrières*, ms., 4e partie, chap. IV.
[8] Archives de Marseille, GG. [illegible]

EMBRUN
Métropole des Alpes-Maritimes
et le XIIme Congrès de RHODANIA

Au début du mois d'août 1930, la ville d'Embrun a fait une réception chaleureuse au XIIe Congrès de *Rhodania*. On ne saurait savoir trop de gré aux archéologues de la vallée du Rhône de choisir pour leurs assises annuelles des villes petites ou moyennes. Ils ont débuté à Pertuis en 1911 ; ils étaient à Aubenas, il y a trois ans ; à Cannes, l'année dernière ; dans l'intervalle ils ont siégé à Bourg-en-Bresse, Avignon, Lons-le-Saulnier, Vienne, Besançon.

Embrun donne l'impression d'un gros bourg, et, somme toute, n'est guère autre chose avec ses trois mille habitants et sa rue principale, qui est une fraction de la route nationale n° 94 d'Italie en Espagne. Mais sa position est superbe sur son plateau de poudingue, dominant de près de cent mètres le cours de la Durance et une vallée bien arrosée et soigneusement cultivée, en face d'un horizon de hautes montagnes dont le fond est constitué par la chaîne du Farpaillon flanquée à droite du majestueux Morgon et de l'Aurel à gauche.

Embrun, pour l'archéologue, a l'avantage d'être une vieille cité, riche d'histoire et de souvenirs. Son nom antique *Ebrodunum*, décèle son origine gauloise et sa

position [1]. Pas très riche en monuments; mais le principal, la cathédrale est remarquable et précieux.

Les congressistes n'oublieront pas l'excellent accueil qu'on leur a réservé et l'empressement de toute la population. Pour ne pas gêner l'hospitalisation des touristes, le délégué général de Rhodania, M. Vassy [2], — un dictateur plus ibère que latin, a-t-il semblé à beaucoup — assuma le souci de nourrir et d'héberger tous les adhérents : aux deux hôteliers, il ne demanda que la table, un jour à chacun ; le logement chez l'habitant fut préparé par le secrétaire de la Mairie, M. Barbier. Le premier soir, 4 août, la municipalité reçut officiellement Rhodania à l'Hôtel de Ville — ancienne demeure de la famille de Magalon — dans sa salle d'honneur tapissée du mobilier d'Eugène Barthelon, un des derniers insignes bienfaiteurs de la ville [3]. A l'entrée de la rue principale, en travers de la voie, une grande banderole portait l'inscription de bienvenue : *Salut à Rhodania.* Les membres du comité local d'organisation accueillaient les participants à la gare ; une équipe de jeunes gens se mit aimablement à leur disposition pour les conduire à leurs logis respectifs ; la grande salle de leur patronage : *Le Foyer Familial,* s'ouvrit pour l'instructive conférence — sans projections par suite d'un

[1] Cf. Verdun, [illegible], etc., Lugdunum...

[2] Au Congrès [illegible], quand le titre de délégué général fut donné à M. Vassy, quelques membres firent des réserves au sujet de l'extension de ses attributions, d'où le surnom de [illegible].

[3] Eugène Barthelon, mort au début du siècle, habitait [illegible] Marseille et possédait néanmoins le domaine de Cadarache — [illegible] — l'établissement thermal et [illegible]. A la suite de [illegible], il choisit [illegible] cette belle [illegible].

léger accident — de l'historien local Martin-Civat sur les vicissitudes d'Embrun à travers les siècles [4].

Nous allons essayer de nous inspirer de cette mémorable leçon pour rappeler les liens nombreux qui, de toute antiquité, ont rattaché la haute Durance aux côtes de la Méditerranée, en dépit des évolutions historiques et sous l'empire des inéluctables lois économiques [5].

Embrun est un vieil habitat alpestre.

Au temps de César et d'Auguste, elle obéissait à des souverains locaux Donnus et Cottius, tantôt alliés, tantôt

[4] *Martin-Civat.* Histoire d'Embrun, métropole des Alpes Cottiennes. Embrun. A. Jugy, 1926, in-16, 126 pages.

[5] A titre de curieuse survivance de l'ancienne province des Alpes-Maritimes, on n'a peut-être pas suffisamment remarqué un incident survenu naguère lors de la formation des régions économiques.

Nice entra de mauvais gré dans le 11e région, chef-lieu Marseille. Elle souhaitait l'indépendance et prétend ressusciter à son profit le vieux titre de capitale des Alpes-Maritmes qu'a possédé Cimiez. A cette fin elle chercha à lier parti avec Grenoble, qui tend à la prééminence alpine, et elle réclama avec insistance une double ligne des Alpes, ferroviaire et touristique pour automobiles. Satisfaite sur le second chef, elle semble avoir été élégamment dupée sur le premier par la Compagnie P.-L.-M. Celle-ci, sur la fin de la grande guerre, mit au concours l'étude des rectifications à apporter à la ligne des Alpes. Le prix fut attribué au secrétaire de la Chambre de Commerce de Grenoble qui préconisa un tracé par les vallées de l'Ubaye et du Var. J'ai eu en mains le mémoire d'un concurrent évincé, qui, étudiant divers tracés, soulignait impartialement leurs avantages et inconvénients techniques, stratégiques, économiques et financiers. Il donnait la préférence à un tracé qui aurait relié Gap, Digne, Draguignan et Nice ; mais avec le pressentiment d'un prochain avenir, il concluait ainsi : Au point de vue commercial et moyennant quelques rectifications au tracé actuel dans la montagne, on pourrait penser à un raccordement Pertuis-Nice ; ce serait celui qui offrirait le moins de difficultés techniques et le plus de facilité pour une ligne à grand rendement. — En fait, le raccordement Pertuis-Nice est le tracé que la P.-L.-M. a le plus sérieusment étudié et a finalement adopté et pour lequel elle sollicite l'autorisation du Parlement.

ennemis des Romains, mais qui furent néanmoins respectés par ceux-ci. Suse, sur le revers oriental des Alpes, fut le chef-lieu des Alpes Cottiennes, et Embrun, celui des Alpes atrectiennes. Elle avait rang de cité, et Néron lui accorda le droit latin.

Par les réformes de Dioclétien, disparurent les petites provinces équestres des Alpes qui furent englobés dans la province des Alpes-Maritimes dont le chef-lieu fut transféré de Cimiez, près de la Méditerranée, sur la voie Aurélienne, à Embrun sur la grande voie Domitienne, reliant la Cisalpine à l'Espagne,et qui, de Suse gravissant le Genèvre, descendait la vallée de la Durance, traversait le Rhône et gagnait Narbonne.

Valentinien dénomma quatrième Viennoise la province des Alpes-Maritimes sans en modifier les limites. Adoptée par l'Église romaine, cette division administrative a traversé les siècles. Pour en comprendre l'économie remémorons-nous cette observation des géographes :

Dans l'antiquité, à une époque où la circulation était à peu près exclusivement pédestre ou équestre, les cols des montagnes étaient plus aisément franchissables par les habitants des hautes vallées que les cluses creusées profondément en aval par les torrents et constituant autant de verrous. La haute Durance et l'Ubaye communiquaient plus facilement avec le haut Var et le Verdon qu'avec les basses plaines de la Durance. D'autre part, les relations ont été constantes sur les deux versants des Alpes, facilitées par la commune origine des habitants.

L'ancien diocèse d'Embrun comprenait :

Le pays briançonnais : vallées de la Guisane, de la Clarée, de la Cerveyrette et de la Durance jusqu'à la Roche de Rame, vallées qui semblent avoir appartenu jusqu'au VIIIe siècle au diocèse de Maurienne ;

Haut et Bas Embrunais : Haut Embrunais comprenant le Queyras, le territoire de Guillestre et le val Durance de la Roche de Rame au défilé de Saint-Clément ; Bas Embrunais descendant presque aux portes de Gap, puisque toute la vallée de l'Avance jusqu'à Remollon en relevait, ainsi que Chorges, l'ancienne capitale des Caturiges ;

En face d'Embrun, sur la rive gauche de la Durance, de petites vallées descendant du Parpaillon : Crévoux, Vachères, Boscodon.

Par les cols du Parpaillon — et mieux par le chemin de Vars en haut Embrunais, — la cité communiquait avec la *vallée des Monts,* ou de l'Ubaye, à laquelle Raymond IV comte de Provence, donna un centre, en 1230, par la fondation de Barcelonnette. Le Val des Monts rejoignait la vallée de Seyne, — dont le torrent, la Blanche, tombe dans la Durance en face de Remollon — par le col Saint-Jean au-dessus de Saint-Vincent du Lauzet. Un peu plus en aval de la grande rivière se trouvaient les enclaves provençales de Théus, Bréziers, Sigottier... Bréziers était un des quatorze châteaux de l'archevêque d'Embrun ; un comte de Provence le lui avait cédé au XII[e] siècle.

Au sud-est de la vallée de l'Ubaye, on communique avec le Piémont par le col de Larche ; avec le haut Var par les sols de Sestrière et de la Cayolle ; avec la vallée du Verdon par le Valgelayé et le col d'Allos.

Le haut Var constituait le diocèse de Glandevès, et, plus au sud, était celui de Cimiez, réuni à Nice dès le VI[e] siècle. La haute vallée du Verdon appartenait au diocèse de Sénez, au sud duquel sont les territoires des diocèses de Vence et d'Antibes, le siège de ce dernier transféré à Grasse au XII[e] siècle. Enfin, à l'occident du diocèse de Sénez, la vallée de la Bléone constituait, avec ses trente une paroisses, le

diocèse de Digne. Tous ces évêchés étaient suffragants d'Embrun.

Relevons que : les Alpes de Provence, étant influencées par les plissements liguro-pyrénéens, abandonnent la direction méridienne pour projeter leurs contreforts dans la direction de la latitude ; les territoires des trois provinces ecclésiastiques de la Provence se développent plutôt dans la direction méridienne. Arles [6], le long du Rhône, depuis Vaison et Die jusqu'à Toulon ; Aix, du col de la Croix-Haute à Fréjus ; Embrun, du Lautaret à la baie de Villefranche.

Après la chute de l'empire romain et l'occupation barbare, Embrun aurait perdu son rang de capitale de province, si ses évêques ne lui avaient conservé celui de métropole ecclésiastique [7].

Du Ve au IXe siècle elle vit maintes fois l'étranger : Lombards et Vandales s'en emparent en 433 ; à la fin du siècle, Euric la place sous l'autorité wisigothique (480) ; elle passe à l'ostrogoth Théodoric au siècle suivant. Puis les monarques mérovingiens étendent leur autorité jusqu'aux Alpes, et Charlemagne fera de l'évêque Marcel un de ses légats.

[6] Au XIVe siècle, l'archevêché d'Arles a été coupé en deux tronçons par la création de l'archevêché d'Avignon, avec pour suffragants : Orange, Carpentras, Cavaillon, Vaison.

[7] Ouvrages consultés : *M. Fornier*, édit. *Guillaume*, Histoire générale des Alpes Maritimes ou Cottiennes et particulièrement de leur métropolitaine d'Ambrun, Gap, 3 vol. in-8°, 1890-1891-1892.

Albert, Histoire géographique naturelle ecclésiastique et civile du diocèse d'Ambrun, 2 vol. in-12, Embrun, 1783.

Ladoucette, Topographie, usages, histoire et dialecte des H. A., [illegible] Paris, 1834.

Fisquet (H.), France Pontificale, Archevêché d'Embrun, Paris-Repos.

Depéry, Histoire hagiologique du diocèse de Gap, in-8, Gap, 1852.

Après lui, l'Embrunais fit successivement partie de la Lotharingie, du royaume de Provence, de celui d'Arles, et obvint par succession à l'empereur franconien Conrad II. Entre temps, la ville reçut plusieurs visites des Sarrasins (732, 960), et aussi celle des Hongrois (1002).

Embrun est dès lors membre du Saint Empire romain germanique — qui, au dire du rhénan Gœrres, ne fut jamais ni saint, ni romain. — Son archevêque recevra le titre de prince en 1251, et exercera des droits régaliens : justice, monnayage... sauf à les partager avec ses voisins.

Car l'archevêque n'est pas seigneur exclusif ; une partie du territoire appartient à des laïques. Le comté d'Embrun devint assez tôt propriété des comtes de Forcalquier, et forma avec le Gapençais, au début du XIIIe siècle, la dot de Béatrice de Montferrat, mariée à André, dauphin de Viennois (1202). Celui-ci répudia sa femme (1210), mais garda la dot, et, à cette fin, se reconnut, pour les terres qui la composaient, un vassal de l'archevêque et fut avec lui en pariage pour les droits souverains. Ses successeurs préférèrent reconnaître la suzeraineté de Charles d'Anjou (1257). Pourtant le Dauphin prêta hommage à l'archevêque (1300) et poussa l'obédience jusqu'à démolir sa citadelle (1321).

Au milieu du XIVe siècle, Humbert II cède le Dauphiné au roi de France (1349) qui devient ainsi fendataire du Saint-Empire et doit pour le comté d'Embrun hommage à l'archevêque. Jean le Bon le prêta (1355) ; mais les Capétiens avaient pour règle, en qualité de rois de France, de ne devoir hommage à personne : *li roy emperaire est en si reyaulme*. Charles V le Sage élabora une solution élégante autant qu'ingénieuse : en 1378, son fils, le Dauphin Charles, reçut de l'empereur Charles IV le titre de vicaire impérial dans le royaume d'Arles et fut ainsi dispensé de l'hommage à un prince de l'Empire, qui, à l'inverse, dut

le lui prêter, comme représentant de l'empereur, et à titre de vassal immédiat de celui-ci.

Au XIIIe siècle, les archevêques n'eurent pas à défendre leur autorité seulement contre les Dauphins. Le mouvement d'indépendance communale qui, dans les républiques consulaires de Marseille, Arles, Avignon, Nice, se manifesta si fort sous les derniers comtes de Provence et fut durement réprimé par Charles d'Anjou, gagna aussi les Alpes. Les consuls d'Embrun profitèrent des démêlés entre archevêques et dauphins pour accroître leurs franchises : ils sont en conflit avec l'empereur, avec leurs archevêques et notamment avec l'un des plus remarquables de la série, le juriste Henri de Suse, l'*Ostiensis* des canonistes, qui a composé dans son château de Crévoux, en face du roc d'Embrun, sa fameuse *Summa Aurea*. Par l'arbitrage de l'évêque de Senez la paix fut rétablie (à Sisteron, 1257), entre le prélat et les habitants d'Embrun ; mais ceux-ci n'eurent plus à la tête de la cité, au lieu de consuls à juridiction étendue, qu'un corps de ville aux prérogatives restreintes. Toutefois, les archevêques, à leur entrée en ville, continuent à jurer le respect des privilèges d'Embrun.

Les guerres d'Italie, en amenant les armées françaises à traverser les Alpes, valurent à Embrun des visites royales. Louis XI, dont le nom est plus particulièrement attaché à son histoire, n'y parut qu'en qualité de dauphin ; mais, ultérieurement la ville eut la visite de Charles VIII, Louis XII, François Ier et Louis XIII [1].

Ces guerres valurent à la ville la dernière de ses grandes épreuves. Elle fut occupée, en 1692, par le duc Victor-Amédée de Savoie. Cette même année, pour la première

1. Vers la fin du XIIIe siècle le roi d'Angleterre Édouard II. était venu en pèlerin à Notre-Dame du Réal.

fois, l'archevêque prêta l'hommage à son suzerain, en tant que roi de France ; il s'appelait alors Louis XIV.

Dans la longue série des archevêques figurent des prélats de toutes les conditions sociales. Après le conocrdat de 1510, ce furent surtout des grands seigneurs : Tournon, Lenoncourt, Levis, Aubusson, Hénin, Genlis ; mais quelques-uns appartînrent à des familles récemment parvenues aux honneurs, tels Tencin, ou sortant même de la bourgeoisie, comme le charitable arlésien Du Laurens [8]. Au moyen âge, ils sont de la région ou au moins du Midi : Champsaur, Benevent, Suse, Mevouillon, Mandagot, d'Ancezune, d'Avançon ; et souvent des personnages qui jouent dans l'histoire un rôle considérable, notamment à l'époque de la papauté avignonnaise : Chabert, Deuse... ; l'un d'eux, Guillaume de Mandagot mnaqua de peu la tiare, tandis que Jules de Médicis devint le pape Clément VII ; mais est-il jamais venu à Embrun ?

Signalons un détail peu remarqué : le premier des évêques *titulaires* — au sens que la curie romaine donne présentement à ce terme, *possesseur du titre sans juridiction* — fut l'oncle de Napoléon, le cardinal Fesch, primat des Gaules, archevêque de Lyon, Vienne et Embrun, en vertu du concordat de 1801. En 1817, il fut question de rétablir les archevêchés de Vienne et d'Arles ; et, en 1823, on répartit ainsi les titres : Lyon et Vienne ; — Aix, Arles et Embrun, ce qui était beaucoup plus logique tant au point de vue de l'histoire que de la géographie.

[8] *Ch. de Ribbe*. Une famille au XVI[e] siècle. Tours, Mame, 1870, in-12.

Le pèlerinage de Notre-Dame d'Embrun [1] a été très fréquenté au Moyen Age, mais a connu la décadence après l'occupation de la ville par les Huguenots, et a été supplanté, à partir du XVIIe siècle, par celui de Laus, au même diocèse [2]; lequel, à son tour, a été éclipsé, au XIXe siècle, par celui de la Salette, au diocèse de Grenoble.

Le pélerinage d'Embrun offre cette originalité que l'image en vénération était interprétée comme une adoration des Mages peinte au tympan du portail latéral nord, de la cathédrale, où elle aurait succédé à une reproduction sculptée du Christ cantonné entre les attributs des évangélistes; ce portail est abrité par un porche qui demeure encore aujourd'hui l'usuelle sinon la principale entrée. De là vint au portail, à l'image, à l'église le nom de *Grand Réal, Notre-Dame du Réal ou Notre-Dame la Réale*. L'image sainte ayant été *biffée* par les soldats de Lesdiguières (1585,) fut, lors de la restitution de l'église aux catholiques (1599), remplacée par les soins du vieil évêque Guillaume d'Avançon, un des très rares prélats français ayant assisté au concile de Trente. L'usage du chapitre

[1] Chan. [illegible], Notes d'histoire sur Notre-Dame d'Embrun. Gap, Imp. Alpine, 1917, 8°, 44 pages.

Chan. [illegible], Notre-Dame du Réal à Embrun ou Notre-Dame d'Embrun, in *Notre-Dame*, P. Bonne Presse, juillet-août [illegible], pp. [illegible].

M. [illegible] a présenté au Congrès un coin d'enseigne représentant le tableau du Réal et [illegible] sur le sujet, [illegible] de M. [illegible] Vallon.

[2] L'archevêque Genlis installa au Laus, pour l'entretien du pèlerinage, les missionnaires unis de Sainte-Croix, de Sisteron, et de Notre-Dame de Sainte-Garde, de Carpentras. Il y a eu ensuite les Oblats de Mgr de Mazenod y résidèrent quelques années.

Un indice de la popularité du pèlerinage du Laus dans le diocèse d'Embrun : lors du naufrage de la [illegible] en [illegible], [illegible], l'un des survivants et fidèles narrateurs de la catastrophe, [illegible] une complainte, une cantilène en l'honneur [illegible] N.-D. du Laus [illegible] des Alpes.

était de venir à l'issue des vêpres, encenser solennellement Notre-Dame la Réal.

Le singulier chrétien que fut le roi Louis XI témoignait une dévotion particulière à N.-D. d'Embrun, en portait l'image à son bonnet, l'invoquait sur son lit de moribond, et se fit attribuer le titre de protochanoine qui passa à ses successeurs et que pourrait revendiquer M. le président Doumergue, déjà chanoine de Saint-Jean de Latran à Rome (depuis Henri le Béarnais), et, par l'héritage de la maison de Savoie, chanoine de Saint-Jean de Maurienne (depuis Humbert aux blanches mains). Avant de sourire, rappelons-nous qu'à Strasbourg les chanoines de Saint-Thomas sont des ministres du Saint Evangile.

L'église Notre-Dame d'Embrun, dans son état actuel, ne remonte pas au delà de la fin du XIIe siècle. Son clocher est moderne, mais la reproduction exacte de celui détruit par la foudre le 18 juin 1852. Il donne la double impression de solidité et d'élégance, malgré l'audacieuse construction de sa base, et doit être surtout contemplé par la rue qui monte du Séminaire et de l'ancien Collège. L'extérieur de l'église, qui relève du style roman, est d'une noble et sobre simplicité ; quand on le regarde en venant de la terrasse du Roc, elle donnerait même l'impression d'une immense grange basse sous une toiture fortement inclinée, le couvert de la nef de droite se prolongeant sur l'annexe (chapelle Sainte-Catherine), où repose présentement le trésor de la cathédrale. L'intérieur de l'église, au contraire, est aérien et majestueux avec ses hautes voûtes ogivales sobrement décorées, sa magnifique rosace et les piliers élancés de ses nefs. Enlart y relève, ainsi qu'en d'autres églises alpines : Digne, Sisteron..., des influences lombardes très caractéristiques : alternance des couleurs de la

pierre, principalement sur la façade et au clocher, colonnettes du porche reposant sur des lions accroupis [11].

Les orgues sont un don de Louis XI, qui voulut une messe chantée quotidienne. Le trésor est remarquable, moins par ses pièces d'orfèvrerie, dont plusieurs sont enrichies de gemmes précieuses, que par une très importante collection de vêtements ecclésiastiques [12] : chasubles, dalmatiques, chapes..., restes échappés à plusieurs pillages, sauvées, à la Révolution, par le sacristain de l'époque, et ayant depuis lors souffert de la négligence des hommes, des ravages des temps et des vicissitudes des événements.

Au levant de la cathédrale et par conséquent en arrière du chevet sont les bâtiments de l'ancien palais archiépiscopal. A l'angle N.-O. de sa vaste cour intérieure, se dresse la Tour Brune, dernier vestige des constructions médiévales, et de la plate-forme de laquelle on jouit d'un vaste panorama qui embrasse tout le Bas Embrunais. Le corps de logis au midi, en façade sur la promenade du Roc, servait naguère au tribunal, et c'est dans la salle d'audience que Rhodania a tenu ses assises. Les murs en avaient été décorés par M. Guigue d'une intéressante collection de lithographies relatives au pays. Est-ce l'embryon d'un musée local qui pourrait recueillir quelques pièces du mobilier Barthelon reposé à la Mairie ?

La promenade du Roc, bien ombragée de tilleuls et sur laquelle on fit une aimable exhibition de costumes anciens et de danses locales, abrite un buste de Clovis Hugues, l'ancien député marseillais. Une indiscrète, voire maladroite dévotion, a encombré diverses places publiques de l'effigie du député-poète, très discuté comme homme politique,

[11] André *Michel*, Histoire de l'Art, I. I, Colin, p [illegible]
[12] *[illegible]*, in Bull. Com. [illegible] hist. [illegible].

beaucoup moins comme poète, et qui fut, à ce dernier titre seulement, le correspondant, l'ami, peut-être le commensal à Saint-Jean-du-Désert du baron Gaston de Flotte, l'intransigeant légitimiste de la *Gazette du Midi* et le joyeux dénicheur des *Bévues Parisiennes*. Il aurait été plus indiqué de mettre au Roc un buste d'Antoine de Saint-Joseph, bourgeois d'Embrun, consul émérite au Levant, allié à la famille des Césars corses et maire de Marseille sous l'Empire.

La promenade constituait autrefois les jardins épiscopaux. Il est regrettable qu'il n'y ait pas tout le long du Roc, de la caserne des Capucins au jardin du Séminaire, une terrasse ou promenoir d'où l'on jouirait continuement de la belle vue de la Durance et des montagnes. Sur les flancs de la cathédrale est une place ombreuse, de moindres dimensions que sa voisine, et peut-être plus antérieurement accessible au public. On sait que nos pères, beauocup plus préoccupés de sécurité que d'élégance édilitaire, vivaient étroitement resserrés dans une enceinte murée. Embrun a conservé la sienne jusqu'à la fin du XIXe siècle. Sa rue principale descendait de la porte de Briançon à E, à celle de Gap à O. Au Sud-Est, la citadelle des Dauphins fut remplacée par un couvent de Capucins, aujourd'hui caserne. Les Franciscains, installés à Embrun dès la première moitié du XIIIe siècle, avaient eu, à N.-E. de la ville et contre le rempart un couvent dont la vaste église [13] a été récemment démolie pour agrandir la

[13] Cette église fut laissée aux catholiques pendant les années de l'occupation de la ville par les Protestants. Elle avait été choisie comme point d'attaque lors du siège de la ville par les Provençaux (1369) — bandes formées de résidu des Grandes Compagnies et venant du côté de la Provence. Cf. communication au Congrès sur le siège par le comt Thomé de Maisonneuve.

place du Marché que clôture aujourd'hui le mur intérieur du collatéral gauche de l'ancienne église et au delà duquel sont conservés deux vénérables vestiges du couvent : une chapelle annexe, encore décorée de fresques à sa voûte, sert de garage pour la pompe à incendie ; l'ancienne salle capitulaire est une écurie.

Les chanoines logeaient près de la cathédrale : autour du parvis de N.-D. la Réal, où se voit encore la maison de la Prévôté, et près du Roc, entre les jardins du Séminaire et de l'évêché et l'enclos des Capucins.— Dans les terrains descendant du Roc vers la porte de Gap étaient le Séminaire et le Collège des Jésuites, ce dernier utilisé au XIXe siècle en maison centrale, sur l'initiative du préfet Ladoucette. Ce fut une compensation, une sorte d'indemnité partielle offerte par l'État à la ville d'Embrun pour la perte de ses établissements religieux et pour n'avoir pu obtenir ni l'Ecole centrale, ni la préfecture des Hautes-Alpes. Ladoucette calculait une population de 1200 détenus ; après l'Empire, plusieurs départements ayant été détachés de la circonscription, les pensionnaires furent réduits à 800. Le second Empire supprima même l'établissement en 1866. Réouvert en 1875, il a été définitivement fermé en 1893, les locaux ne répondant plus aux prescriptions nouvelles : un chemin de ronde ne pouvait être établi autour des bâtiments ; — l'organisation du travail était difficile à cause de l'absence d'industrie dans la région ; — une mutinerie grave avait éclaté en 1890, alors que la population, inférieure à 300 individus, se composait surtout de jeunes détenus.

Cette fin de siècle fut fatale à Embrun. Place forte jusqu'au traité d'Utrecht (1713), le rattachement de la vallée de Barcelonnette au gouvernement de Provence la plaça en troisième ligne, en arrière de Briançon et de Mont-

Dauphin. Déclassée, puis démantelée, ses vieilles portes de Briançon et de Gap furent démolies avec les remparts à partir de 1884. Embrun, désormais ville ouverte, ne s'est guère étendue hors de son enceinte antérieure, malgré l'établissement de la gare à 200 mètres des anciens remparts.

Au début du présent siècle la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, lui a fait perdre le petit Séminaire diocésain, fondation de Mgr Depery. Comble d'infortune : son tribunal d'arrondissement, qui lui avait été enlevé par les décrets Poincaré, ne lui a pas été rendu par ceux de 1930, et son sous-préfet a pris la clef des champs. La situation de la ville ne pouvait pas faire présager une pareille décadence. Pourtant, dès le XVIIIe siècle ses foires étaient d'un produit restreint et le Gapençais et le Briançonnais témoignaient d'une activité supérieure [14].

Embrun était avant tout un centre ecclésiastique [15]. L'archevêque, depuis l'adjonction à sa mense de l'abbaye de Boscodon, disposait d'un revenu de 28.000 livres. Le chapitre était nombreux : 18, voire 20 membres au XVIIIe siècle, avec officiers de bas chœur, choristes, clergeons. Plusieurs chanoines possédaient de riches prébendes. L'église métropolitaine était pourvue de 58 chapellenies (1658) ; la ville avait compté jusqu'à sept paroisses urbaines. Un Séminaire avait été établi dès le début du XVIIe siècle, conformément aux recommandations du concile de Trente. Réorganisé en

[14] Tableau du produit des foires pour 1787 (Arch. H.-A., G.)

Gap	561.000 l.	Briançon	88.000 l.	Guillestre	52.000 l.
Veynes	257.000			Embrun	[illegible]8.000
Saint-Bonnet	116.000			Chorges	21.000
Aspres-s.-Buech	79.000				
Laragne	73.000				
Ribiers	61.000				

[15] *Guillaume.* Inventaires des archives des Hautes-Alpes, séries G. H.

1671, il fut divisé en grand et petit Séminaire. Dès 1704, l'archevêque Genlis lui avait attribué une rente de 2.000 livres ; il possédait le prieuré de Notre-Dame de Bon Rencontre : Le Laus, et, quand il l'abandonna, on lui fit une pension de 1.000 livres.

Le Collège, fondé en 1583, reconstitué en 1604, après la reconstitution du catholicisme à Embrun était, ainsi que le Séminaire, sous la direction des Jésuites. Il a compté parmi ses recteurs le P. Croizet, notable auteur ascétique du XVIIIe siècle. Le nombre des élèves s'éleva jusqu'à 600. La dotation du Collège se composait d'un certain nombre de prieurés dont le plus important était celui de Saint-André-les-Gap. L'ensemble des revenus montait à 12.007 livres et les charges à 12.462. Le Collège périclita après l'expulsion des jésuites.

Nous ne croyons pas être loin de la vérité, — mais nous n'apportons pas la preuve de notre opinion — en supposant que les animosités des jansénites à l'encontre des jésuites et de ce qu'ils appelèrent dans leurs pamphlets le *brigandage d'Embrun*, n'ont pas été étrangers à la décadence de la ville. L'importance du siège épiscopal était telle que, lors de la Constitution civile du clergé, l'évêque élu pour les Hautes-Alpes, Ignace Caseneuve, ne songea pas à prendre résidence ailleurs qu'à Embrun. Au Concordat de 1801, il y eut à peu près un évêque pour deux départements. Pourquoi le siège de l'évêché des Alpes fut-il placé à Digne, chef-lieu des Basses-Alpes, il est vrai, et ville en voie de développement, mais chef d'un des plus petits diocèses de l'ancienne Eglise des Gaules. Quand, en 1823, on rétablit un évêché pour les Hautes-Alpes, pourquoi Gap fut-il préféré à Embrun, bien situé au centre du département ? Pour voisiner avec la préfecture et par amour de la symétrie ? Dans un département voisin, le Var,

que l'on dotait aussi d'un évêché, entre quatre anciens sièges : Toulon, Fréjus, Grasse, Vence, on fit choix de l'antique *Forum Julii*, réduit au rang modeste de chef-lieu de canton et dont les annales, certes, n'étaient pas plus illustres que celles d'Embrun.

Nous n'avons pas le loisir de parcourir celles-ci. Disons au moins, un mot de l'organisation de la ville et de son terroir. Il existait un *consulat* qui administrait la *terre commune d'Embrun* comprenant, avec la ville enclose de murs, des terres sous le Roc et jusque sur la rive gauche de la Durance, réparties entre les hameaux de Beauvoir, Le Puy Caleyères, Chalvet, Saint-Sauveur, Saint-André ; mais les habitants d'au delà de la rivière demandèrent des consuls particuliers — analogues à nos adjoints spéciaux — sans cesser de faire partie de la communauté. Le 1er novembre 1548, Balthazar de Jarente, entrant dans la ville épiscopale, mit pied à terre à la porte Saint-Marcellin pour prêter serment de respecter les libertés de l'Embrunais. En présence de six témoins, du secrétaire de la ville, de Jean Savine, docteur es droits, juge ordinaire de la cité et terre commune d'Embrun et du lieu de Chorges, le serment fut prêté : « aux deux consuls du clos de la cité, au consul pour le membre de l'adroit, au consul pour le membre de Saint-André, au consul pour le membre de Saint-Sauveur, terre commune ».

L'hôpital d'Embrun était le mieux renté de la région. A la fin du XVIIIe siècle, ses revenus étaient de 11.462 livres, tandis que celui de Gap n'en avait pas 4000 ; mais il avait une dette de quarante mille livres et ses charges annuelles s'élevaient à 14.545 livres. Parmi celles-ci, relevons une rente de cent livres léguée par M. Vallier de Châteauvieux, trésorier de France à Embrun, pour doter annuellement une pauvre fille.

Présentement l'hôpital d'Embrun dispose de cent vingt lits.

Le mandement, dit l'archiviste Guillaume, est une circonscription territoriale formant un tout distinct au point de vue administratif, féodal, financier et judiciaire et dont les propriétés pastorales et les forêts étaient indivises. Chaque mandement comprenait une ou plusieurs communautés : celui de Guillestre en comprenait trois : Guillestre, Risoul, Ceillac. Il y en avait 96 dans les Hautes-Alpes. Celui d'Embrun ou de la *terre commune* a disparu, en 1887, après des procès séculaires avec l'administration des Domaines, et ses propriétés ont été partagées entre les communes actuelles d'Embrun, de Saint-André et de Saint-Sauveur.

AUGUSTE RAMPAL.

APPENDICE

Session tenue à GAP par RHODANIA

Le Congrès de *Rhodania* a tenu, le 7 août 1930 au matin, dans la salle du Conseil de Préfecture de Gap. une séance de clôture sur une savante communication de son président, M. de Manteyer, archiviste des Hautes-Alpes [1], concernant des objets préhistoriques trouvés dans un tumulus de la Bâtie Neuve (H.-A.) et dont il a pu fixer l'époque au moyen de l'analyse chimique, qui a renseigné sur les métaux employés et qui les classe comme étant d'origine orientale [2]

[1] Le président de Manteyer donne l'impression d'un gentleman farmer. D'origine aristocratique, Pinet par son patronymique, il vit à Manteyer, exploitant ses terres et ses bois, venant en ville une ou deux fois par semaine pour y vaquer à ses obligations sociales. Il a succédé à M. l'abbé Paul Guillaume à la tête du service des Archives départementales qu'il surveille de haut et de loin, avec la compétence d'un chartiste et d'un ancien membre de l'Ecole française de Rome. Ce n'est point un bureaucrate, c'est un savant, un peu distant peut-être, mais qui, en deux mots renseigne sur une question délicate ou la résume habilement. Dans la journée, simplement vêtu, avec sa barbe en collier d'un autre âge, c'est le rural qui vit sur ses terres ; mais le soir, par tradition ancestrale, il endosse l'habit de cérémonie pour présider un banquet dont les convives, même les officiels, sont en veston ou en tenue de voyage.

[2] Outre les communications énumérées au cours de notre compte rendu, il en a été présenté un certain nombre intéressant :

— LA BASSE-PROVENCE. *Bertrand*, Etude sur le bas-relief de S. Simian près Brignoles, et la christianisation des monuments

L'après-midi, on visita le musée départemental très important pour la préhistoire et l'archéologie; et on fit une intéressante course aux ruines de Tallard.

Les assises prirent fin sur une double cérémonie gastronomique à l'Hôtel Lombard: le matin apéritif d'honneur offert par la municipalité; le soir banquet de soixante-six couverts, honoré de la présence du préfet des Hautes-Alpes,

[illegible] — *Chauchat*. Les fouilles de Fox-Amphoux, qui ont révélé des colonnettes composées de cinq briques. — Cette disposition a surpris M. Müller, mais on la retrouve à Fréjus, a observé M. Poupé. — *[illegible]*. Exploration des grottes du Castellaras, d'époque énéolithique. — *Rafélis*. La Divinité casquée de Saint-Cassien. Est-ce Minerve ou Vénus? MM. Bertrand et Révelloz prennent part à la discussion.

LES HAUTES-ALPES. *[illegible]*. les marques d'orfèvres de la région Briançonnaise. — *Müller*. Mise au point sur la préhistoire dans le département. — *[illegible]*. Statuette romaine trouvée à Lagrand (H.-A.) et représentant un enfant jouant avec un écureuil — [illegible]. M. *L. Raynaud*. Présentation d'une photographie prise, à la veille du congrès, d'une pierre trouvée à Chardillac, sur les bords d'un chemin rural; — du même: Vestiges de constructions anciennes relevées à Saint-Bonnet en Champsaur, et que M. Müller croit pouvoir dater des VIIIe ou IXe siècle.

— ISÈRE ET VALLÉE DU RHONE. Colonel *Constantin*. Cavaliers [illegible] sculptés aux façades des églises du Sud-Est. — *Le [illegible]*, propose une correction à la lecture donnée par Allmer de l'inscription funéraire de S. Sixte près Voiron (Allmer [illegible] C.I.L. [illegible]) — du même, Dissertation sur une statuette en bois, haute d'environ un mètre, [illegible]

[illegible]

M. Antonini, du député d'Embrun, M. Grimaud, et des maires de Gap et d'Embrun.

Gap, il y a cinquante ans, avait l'aspect d'un gros bourg, commerçant et animé. Son boulevard circulaire du Nord, s'il était tracé de la statue de Ladoucette à la Banque de France, était veuf des constructions officielles et privées, lycée, couvents... qui sont venues successivement le border. Toute l'activité, et surtout la circulation hippique, était concentrée dans la Grand'Rue, fraction de la route Nationale n° 94, alors sans trottoir. Depuis lors, la route a pris l'aspect de rue citadine; des maisons ont été édifiées à neuf ou reconstruites; certaines voies d'accès vers le centre ont été élargies; la terrasse du Séminaire, transformée en place publique, communique par un large escalier avec la Grand'Rue. Enfin, la cathédrale, dont les Gapençais sont justement fiers, est depuis plus de vingt ans livrée au culte et bien dégagée par une promenade ombreuse où s'élève, en souvenir de la dernière guerre, un monument de style et de disposition discutables; sous ces frondaisons solitaires, qui s'étendent jusqu'à la Préfecture et se confondent avec les ombrages de l'ancien évêché, on peut philosopher à l'aise, loin du mouvement et du bruit.

Gap étant à peu près dépourvu de tout vestige ancien, les archéologues y donnent leur principale attention au Musée départemental, qui occupe, en face de la gare, une portion de l'ancienne Pépinière. Cette création, plus que séculaire du préfet Ladoucette était assez vaste pour que y aient trouvé place, en partant de la ville :

depuis nombre d'années, l'Ecole normale de garçons;

plus récemment, le Musée, sur une vaste esplanade de verdure;

et par delà, les terrains de sport et le jardin public.

Le Conseil général des Hautes-Alpes aurait volontiers laissé la charge et l'entretien du Musée à la ville de Gap. Sa fondation est due à la persévérance d'un professeur du Lycée, M. David Martin, assisté dans ses travaux par un collègue M. Nicollet [1]. La division intérieure est fort bien conçue : à chaque étage, vaste hall central au fond duquel est un large escalier à double révolution ; — à droite et à gauche, deux salles formant T. Elles abritent, au rez-de-chaussée, côté Est, l'importante collection ornithologique de M. Olphe-Gaillard ; dans le hall et les salles à Ouest, les sculptures et les pièces archéologiques : inscriptions, stèles, blasons, débris de sculpture romaine et médéviale. Parmi les sculptures on doit signaler quelques œuvres d'enfants du pays, tel Marcellin ; et surtout, transporté de la salle du Conseil général des Hautes-Alpes, le mausolée bien connu de Lesdiguières par Jacob Richier.

Les parois de l'escalier sont tapissées d'une iconographie locale documentaire sans valeur artistique mais utile à consulter et réunie plus spécialement par M. Nicollet. S'y mêlent : la photographie, la lithographie, la gravure, les images sincères et les charges caricaturales. J'ai été quelque peu surpris de n'y trouver aucun document sur une famille alpine, les *Meissas*, dont le chef fut député aux Cinq Cents et dont trois fils aux prénoms belliqueux : Achille, Alexandre, Napoléon, ont popularisé le nom auprès des écoliers

[1] Notre confrère M. Nicollet est malheureusement décédé à Aix-en-Provence le 22 novembre 1930. Il avait assisté avec sa famille au Congrès d'Embrun. Professeur agrégé de l'Université, employé successivement aux lycées de Gap, d'Aix, il occupa les loisirs de sa retraite à la direction d'une imprimerie. Membre de diverses sociétés savantes (Société d'études des Hautes-Alpes, Société d'études provençales dont il fut le secrétaire général dès la fondation, etc.), il avait inséré dans leurs bulletins des articles appréciés d'histoire locale.

du milieu du siècle passé par une riche série de manuels élémentaires.

Dans la salle centrale du premier étage est une abondante collection de faïences locales. Les salles à l'Est abritent le musée de peinture, où le conservateur actuel, M. Tenc, a groupé des toiles d'artistes locaux peu connus, mais dont le pinceau ne fut pas sans mérite. J'ai surtout remarqué une tête de femme âgée bien expressive.

Les salles à l'ouest intéressent particulièrement les archéologues avec leurs abondantes collections de haches, silex et autres pièces préhistoriques ; — surtout des coupes en verre de l'époque romaine, dont l'une a valu au Congrès une communication ingénieuse, — peut-être trop — de l'infatigable M. Müller, ancien conservateur du Musée de Grenoble ; — enfin la pièce maîtresse du Musée, une ceinture de bronze accompagnée de bagues et bracelets, offerte au moyen d'une inscription locale ; c'est une pièce de tout premier ordre [1].

Ajoutons que la pierre à cupules de Chardavon a été naguère transportée à Gap et se dresse dans les plates-bandes, en face de l'entrée du Musée.

[1] Bull. Société d'Etudes des H.-A., avec reproduction.

Coin moderne d'Embrun

Ce coin moderne représentant l'image miraculeuse de N.-D. d'Embrun, des trois rois ou des rois, est sûrement l'enseigne du pèlerinage d'Embrun. Quelques pèlerinages avaient plusieurs types d'enseignes, celui de Roc-Amadour, notamment, en comptait plus de vingt. A Embrun, au contraire, il paraît n'y en avoir qu'un seul, sans variante ni attributs : *Notre-Dame des Rois*, que nous allons étudier.

Le coin moderne est la reproduction, faite au siècle dernier, d'un coin du XVe ou XVIe siècle [1]. Celui-ci devait être la réplique d'une peinture à fresque appelée réal ou grand réal (dérivé de regalis ou royal) qui se trouvait à l'extérieur de l'église sur le tympan du portail latéral. Cette fresque datait du XIIIe siècle parce que peinte sur un enduit qui recouvrait un bas-relief du XIIe siècle : Notre-Seigneur assis et bénissant au milieu des quatre évangélistes [2]. Il n'en reste qu'une inscription en caractères gothiques ainsi conçue :

Tres reges Marchior Ballasar regina cœli
Joseph Angelus... ait ad Josep [3]

Enfin le tableau de la fresque devait être à son tour, l'image de l'enseigne primitive de N.-D. d'Embrun. A

[1] *Notre-Dame du Réal à Embrun*, par le chanoine E. Grimaud (Bulletin de Notre-Dame, Paris, 2 juillet 1907, p. 397).

[2] *Ibidem*, p. 397. — *Notes d'histoire de N.-D. d'Embrun*, par le chanoine E. Augier, 1902, pp. 14 à 20.

[3] Chanoine E. Grimaud, *op. cit.*, p. 397. — Chanoine E. Augier, *op. cit.*, p. 18.



Enseigne du Pélerinage d'Embrun
Notre-Dame des Rois



Portail latéral de la Cathédrale d'Embrun
où se trouvait la peinture à fresque de Notre-Dame-du-Réal

quelle époque remontait-elle ? C'est ce que nous allons essayer de déterminer, regrettant de n'avoir comme document que le coin d'enseigne moderne.

Pour décrire l'image miraculeuse, on ne peut se fier sur l'inscription de la fresque parce que trop récente et fautive, ayant été très probablement mise soit au début du XVIIe siècle, quand on a voulu rétablir la fresque primitive détruite par les protestants en 1585, soit plutôt en 1706, lorsqu'on a remplacé, par une nouvelle peinture, celle du XVIIe siècle, et l'on comprend dès lors que ces fresques renouvelées aient pu altérer la légende primitive : *tres reges* à la place de « Jaspard », *Domini* supprimé, et *ait ad Josep* au lieu de « annuntiavit »[1].

Le coin du XVe ou XVIe siècle, bien plus ancien et surtout plus authentique parce qu'exécuté avant la destruction de la fresque primitive, permet de donner une description exacte de l'insigne dont voici la légende :

IASPAR. MELCHIOR. BALTHASAR. REGIA CLI. IOPH.
AGLS. DNI. AIT
.NRE. DAME. DANBRVM.

Jaspard, Melchior, Balthasar, Regina cœli,
Joseph, Angelus Domini, Annuntiavit.
Notre-Dame d'Anbrum

Ce tableau représente au centre, la Sainte-Vierge couronnée, assise sur un trône, tenant de la main droite un sceptre fleurdelisé et de la main gauche l'Enfant Jésus assis de face sur ses genoux, bénissant de la main droite et portant le globe du monde dans la main gauche. A la droite de la Vierge, les rois Mages couronnés, deux debout et un à genoux, offrant leurs présents à l'Enfant-Dieu. A sa

[1] Chanoine Grimaud, *op. cit.*, pp. 308 et 309 ; — Chanoine Augier, *op. cit.*, p. 18.

gauche, saint Joseph, un lis dans la main droite et un livre dans la main gauche ; à côté l'ange Gabriel, les ailes déployées, porte une banderole où devait être inscrite la salutation angélique. Enfin, au sommet, une étoile rayonnante.

C'est en somme le tableau de la Nativité avec l'adoration des Mages.

Au point de vue *iconographique*, la chevelure longue par derrière de la Sainte-Vierge, de saint Joseph et des Mages, témoigne du XIIe siècle, c'était la mode alors des cheveux longs [1].

La Sainte-Vierge tenant de face l'Enfant Jésus assis sur ses genoux, dans l'axe même de son corps et selon la tradition romane, est un dispositif en usage aux XIe et XIIe siècles [2].

L'Enfant Jésus bénissant de la main droite et portant, dans la main gauche le globe du monde, dénote le XIIe et XIIIe siècles.

Contrairement à la tradition, la Sainte-Vierge n'a pas le nimbe, ni l'Enfant-Dieu le nimbe croisé.

Saint Joseph est coiffé d'un bonnet phrygien ou plutôt d'un capuchon ; la première coiffure fut de mode au temps de Louis VII, la seconde dès 1183 [3].

Les bouts arrondis de la chaussure de la Vierge, de saint Joseph et de l'ange accusent aussi la fin du XIIe siècle. De la même époque encore les manteaux, sans manches, de saint Joseph et des rois Mages [4].

[1] *Histoire du costume en France*, par J. Quicherat, 1875, pp. [illegible] et [illegible].

[2] *L'architecture religieuse en France, à l'époque gothique*, par R. de Lasteyrie, 1927, t. II, p. 350.

[3] Quicherat, *op. cit.*, pp. [illegible] et [illegible].

[4] *Ibidem*, pp. 156 et [illegible].

Enfin, la légende du coin d'enseigne, suivant l'usage des XIIIe et XIVe siècles, a été gravée les premiers mots en entier et les autres en abrégé.

Avec ces éléments on peut dater l'enseigne primitive de N.-D. d'Embrun de la fin du XIIe siècle ou du début du XIIIe. Sa création coïnciderait avec la construction de la cathédrale d'Embrun, qui a eu lieu dans la seconde moitié du XIIe siècle, et cela témoignerait que le pélerinage d'Embrun commençait à s'affirmer. Quand un pélerinage se révélait, la nécessité d'une enseigne s'imposait pour en propager au loin le culte et le souvenir. Il dut en être ainsi pour Embrun qui, vu l'essor de son pélerinage, se trouva dans l'obligation d'avoir la sienne.

La *composition* des enseignes rappelait généralement un fait, un souvenir pieux : palmes à Jérusalem, clés à Rome, coquilles à Saint-Jacques de Compostelle, image de la Vierge-Mère sculptée par saint Amadour à Roc-Amadour, etc. L'enseigne d'Embrun doit être également symbolique et allégorique ; on a voulu sûrement remémorer les bienfaits des principaux donateurs qui avaient contribué à la construction de la magnifique et imposante cathédrale. Les trois Mages, par leurs présents doivent commémorer la munificence de plusieurs rois, très probablement de Charlemagne, de l'empereur Conrad III, en 1147 [1], et d'autres rois avant Conrad, mais lesquels ? En 1032, Embrun qui avait appartenu à l'empire romain, puis à l'empire d'Occident rétabli par Charlemagne, se trouvait rattaché, dès le règne de Conrad II, au saint empire romain germanique [2]. Il est très probable que Conrad II a dû profiter de cette

[1] Chanoine Grimaud, *op. cit.*, p. 308. — Chanoine Augier, *op. cit.*, p. 11.

[2] *Histoire d'Embrun*, par M. P. Martin-Civat, 1927, p. 1[illegible].

circonstance pour gratifier, de ses largesses, l'église d'Embrun et qu'après lui d'autres rois l'auraient imité. Deux documents semblent bien le confirmer. Le premier est une bulle du pape Victor II, de 1057, qui pour répondre aux vœux de la population, des princes et prélats d'alentour, ordonne à l'archevêque d'Embrun de rétablir dans sa splendeur primitive, l'église d'Embrun ruinée par les Sarrasins et les hérétiques. C'était le témoignage que l'église primitive, attribuée par la tradition à la générosité de Charlemagne, était somptueuse ; cela témoignait encore qu'à cette époque il y avait déjà des ressources pour commencer la nouvelle église, mais pas assez pour la rendre splendide. Et comme le pays était très pauvre, il fallait obtenir des dons princiers et royaux [1]. Le second document en fait foi. C'est une bulle du pape Eugène III, de 1152, qui confirme à l'archevêque d'Embrun toutes les possessions de son église et notamment celles qu'elle tenait *des largesses des rois*. Et cela prouvait qu'en dehors de la donation de Conrad III, dont on possède la charte, il y avait eu, avant 1147, d'autres rois très généreux [2].

On a ainsi le critérium que le tableau de la Nativité avec l'adoration des Mages, était allégorique et rappelait les bienfaits des rois ; mais pour qu'il fût l'enseigne du pelerinage d'Embrun, il y fallait un sceau gravé sûrement sur l'enseigne primitive, à savoir :

Sigillum Beate Marie d'Ambrun

La fresque primitive, au contraire, ne devait pas l'avoir, parce qu'elle n'était pas, comme l'enseigne, la reproduction

[1] Chanoine [illegible], *op. cit.*, pp. 305 et 306. — Chanoine Augier, *op. cit.*, p. [illegible] — *Histoire générale des Alpes-Maritimes*, par Marcellin Fornier, édition P. Guillaume, 1892, t. III, pp. [illegible] à [illegible], [illegible] et [illegible].

[2] Fornier, *op. cit.*, t. III, pp. [illegible] à 212.

intégrale du sceau de son église. Son but était de montrer à la foule : *Notre-Dame des Rois*.

Pour la *fabrication* des enseignes de N.-D. d'Embrun on se servait de coins dont le relief permettait d'en multiplier les exemplaires par estampage au moyen de minces feuilles de plomb, or, argent, cuivre ou étain. Ce procédé employé en orfèvrerie et en numismatique aux XIIe et XIIIe siècles, le fut aussi pour les enseignes de pélerinage dès le XIIIe siècle. Il ne semble pas qu'on ait fait usage, à Embrun, du procédé plus ancien de la fonte des métaux coulés dans des moules où les sujets étaient gravés en creux.

Voilà ce que le coin moderne nous apprend sur l'enseigne primitive de N.-D. d'Embrun. Mais il va nous permettre aussi de dater le coin du XVe ou XVIe siècle dont il est la reproduction.

La légende de ce coin ancien est en latin, sauf la finale en français : *Notre-Dame d'Anbrum*, et cela témoigne que ce coin n'est pas du XVe siècle, parce qu'à cette époque les inscriptions des médailles étaient tout en latin. D'autre part, Embrun fut rattaché à la France, en 1349, et à partir de François Ier, le français fut substitué au latin ; et enfin la forme circulaire du coin, dans sa partie supérieure, accuse aussi le XVIe siècle. C'est donc un coin renaissance qu'on peut dater de 1550 environ, parce qu'exécuté avant 1585.

Pour quel motif le graveur du coin renaissance a-t-il ajouté en finale : *Notre-Dame d'Anbrum*, alors que la fresque primitive n'en parlait pas ? C'est pour bien marquer que le tableau qu'il représentait était l'enseigne du pélerinage d'Embrun. La tradition seule, alors, l'affirmait, car on ne fabriquait plus depuis longtemps les enseignes

d'Embrun, les moules et les exemplaires, disparus aussi depuis longues années.

En résumé, le coin moderne, réplique du coin renaissance, de la fresque, et de l'enseigne primitive, permet de tirer les conclusions suivantes :

L'enseigne primitive de N.-D. d'Embrun, d'après ses caractères iconographiques porte la date de la fin du XIIe siècle ou début du XIIIe; elle représentait le tableau de la Nativité avec l'adoration des Mages et sa légende :

Jaspar, Melchior, Balthasar, Regina cœli, Joseph,
Angelus Domini Annuntiavit

devait se terminer par :

Sigillum Beate Marie d'Ambrun

C'était une médaille allégorique rappelant les bienfaits des rois.

La fresque primitive, reproduction de la même scène, était postérieure et ne mentionnait pas la finale de l'enseigne.

Au XVIe siècle on ne fabriquait plus depuis longtemps des enseignes d'Embrun, les moules et les exemplaires avaient disparu, et si le graveur du coin renaissance a ajouté en finale : *Notre-Dame d'Anbrum*, c'est pour bien marquer, comme la tradition l'affirmait, que *Notre-Dame des Rois* était l'enseigne du pélerinage d'Embrun.

Ludovic DE VALON.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DE FRANCE. — La Société d'archéologie de Beaune a voté le vœu suivant qui a été transmis au ministre de l'Instruction publique et auquel ne peuvent que souscrire toutes les Sociétés d'histoire provinciales.

« Considérant que l'histoire de France, telle qu'on l'a comprise jusqu'ici, se grave difficilement dans la mémoire des enfants parce qu'elle se borne à une nomenclature de faits lointains et comme abstraits dont le cadre est généralement étranger à leur imagination ;

Considérant que l'histoire des grandes régions ou provinces abonde en épisodes particuliers propres à intéresser et à émouvoir les élèves de ces régions parce que les lieux et les monuments cités leur sont connus ou même familiers ;

Demande à M. le ministre de l'Instruction publique que, sans rien changer aux programmes actuellement en vigueur, on interroge désormais plus spécialement dans chaque Académie sur les épisodes particuliers de la région dont l'Académie est le centre (Guyenne et Gascogne, pour Bordeaux ; Provence et Comtat, pour Aix ; Auvergne, pour Clermont ; Bourgogne et Nivernais, pour Dijon, etc.) ;

Demande que les manuels régionaux d'histoire de France soient rédigés dans chaque Académie sous les auspices des sociétés savantes d'accord avec les autorités universitaires et que ces manuels soient autorisés pour l'enseignement public ;

Et souhaite que des excursions soient organisées au cours de l'année scolaire, ayant pour but la visite des monuments historiques du département, devant lesquels les professeurs et instituteurs feraient les leçons d'histoire de France les plus vivantes, les plus efficaces et les plus intéressantes pour les élèves ».

UNE LETTRE INÉDITE DE E. F. CLARY. — On sait que c'est en allant demander fin décembre 1793 aux représentants du peuple, Albitte notamment, la mise en liberté de son mari, que Mme Etienne-François Clary, qu'accompagnait sa jeune belle-sœur, Désirée, depuis reine de Suède, fit la rencontre de Joseph Bonaparte, commissaire des guerres à Marseille, et que celui-ci reconduisant ces « citoyennes » chez elles, rue des Phocéens (actuellement rue de Rome), y fit la connaissance de Julie Clary qu'il épousa au mois d'août suivant.

Voici une lettre inédite du frère des futures reines de Suède et d'Espagne réclamant contre son arbitraire incarcération:

— *Aux Citoyens représentants du peuple.*

— *Citoyens.*

Etienne-François Clary, associé de la maison du citoyen Lazare Perrin expose aux Représentants du peuple qu'il est sorti de Marseille avec permission de la municipalité, le vingt-neuf juillet de l'année dernière (29 juillet 1792), pour accélérer à Gênes un recouvrement de quatre cent mille livres dûs à la maison cy-dessus nommée, il est rentré en France le sept novembre, (7 novembre 1792) et depuis ce temps y menait la vie paisible d'un bon citoyen, lorsque sur des dénonciations d'émigration illicite ou de propos pas tout à fait Révolutionnaires il a été arrêté par ordre de Représentants du peuple le 17 septembre dernier (17 septembre 1793).

Pour décider sur son sort, il n'a que deux questions à présenter: est-ce une émigration illicite que celle faite le 29 juillet 1792 pour raison de *Commerce avec l'authorisation de la municipalité,* et pour le court espace de trois mois? Est-il coupable pour avoir *cédé* à la force, lors du règne de la contre-révolution *à Marseille?* Est-ce un crime que d'avoir vécu paisiblement sous un régime tirannique, mais dont la durée paraissait courte? Est-ce un crime enfin que de s'être laissé entraîner *à la section* et d'y avoir *causé* à bas bruit, sur les affaires particulières et jamais sur celles de la République.

Voilà les seuls reproches que l'on fait à celuy qui vous demande si une détention de trois mois n'a pas assés satisfait la calomnie et la vengeance, et si ce ne seroit pas un acte d'inhumanité de la prolonger plus long temps. Rendés cette décision avec la sévérité et la justice qui vous font craindre des méchants et aimer des bons citoyens, vous prononcerés infailliblement la mise en liberté du malheureux qui implore votre équité.

E. CLARY.

à la maison d'arrêt ditte Ste Claire.
le 18 frimaire l'an 2e de la République 1re une, et indivisible (dimanche 8 décembre 1793).

(Au dos:) Renvoyé au Comité de surveillance, avec prière de s'en occuper incessamment.

Marseille, le 18 frimaire an II de la République.

Le Secrétaire de la Commission Nationale, [illegible]

Le [illegible] (*Vers sur le Théâtre*). — Napoléon, [illegible] était à l'île d'Elbe depuis quelques semaines à peine, mais l'[illegible] causée par sa chute n'était pas encore [illegible] à

Marseille où elle fut très exaltée, moins cependant qu'après les Cent-Jours.

C'est ainsi que le 21 juin 1814, au Théâtre, un spectateur ayant jeté, malgré la défense, un écrit sur la scène, le public toujours à l'affût de nouveautés, en demandait la lecture à l'acteur qui naturellement, tendit le papier au commissaire de police de service.

Celui-ci, M. Gaudemar, crut prudent d'en référer à l'autorité municipale présente au spectacle, en l'espèce le marquis de Gaillard, adjoint au maire, qui refusa. Le public n'insista pas, et le commissaire envoya dans son rapport quotidien au marquis de Montgrand, maire de Marseille, le billet escamoté par le sage M. de Gaillard. Celui-ci n'oublia pas dans cette circonstance qu'il avait été autrefois le brillant commandant en second de la Garde d'Honneur destinée à l'escorte de l'Empereur si Sa Majesté venait visiter Marseille, et gentilhomme, ancien officier de dragons, jugeait sans doute indigne d'un soldat d'accabler un vaincu, fut-il « Nicolas », ayant sur la conscience un *milliard* de victimes. Pas plus !

Voici, comme témoignage de l'esprit public, cet inoffensif poulet.

(S.)

LE CONSCRIT A NICOLAS

Air : *Chacun gagne son pain*
du « Porteur d'eau »

1er *Couplet*

Disciple de Néron
Dont l'infernal génie
Du pur sang de Bourbon
S'abreuve sans raison,
Suppôt de Tyrannie
Tu fus le vil fléau
De ma chère patrie
A L'EAU.

2e *Couplet*

CORSE maudit des dieux
Qui creusa maints abîmes
Tes forfaits odieux
Firent frémir les cieux
D'un milliard de victimes
Tu fus le seul bourreau
Monstre souillé de crimes,
A L'EAU.

3e *Couplet*

Usurpateur des lys
Dont l'odieuse histoire
Nous trace de Louis
Les malheurs inouïs
Monstre qui mit (*sic*) ta gloire
A creuser son tombeau
Au fond du Styx va boire
DE L'EAU

4e *Couplet*

Sous ton sceptre d'airain
Longtemps gémit la France
Mais notre heureux destin
Le brisa dans ta main
Le Ciel dans sa clémence
Ramène le Rameau
Des lys notre espérance
SUR L'EAU.

5e Couplet

P[illegible] de valeur
[illegible]
Enfant de la Terreur
De Crime et de l'Erreur
[illegible], pour vous la vie
Doit être un lourd fardeau
Allez de compagnie
A L'EAU.

6e Couplet

Sur votre sol Elbois
Ce tyran mercenaire
Relégué par nos Rois
Déjà dicte des lois
Sous un autre hémisphère
Emportez ce [illegible]
Et pour purger la terre
A L'EAU.

7e Couplet

Caron, quand le trépas
Sur les bords du Cocyte
T'enverra Nicolas
Ne le traverse pas
Car le vil hypocrite
S'emparant du bateau
Te jeterai (*sic*) bien vite
A L'EAU.

8e Couplet

Nous retrouvons les Lys
L'âge d'or vient d'éclore
La paix les jeux les Ris
Viennent avec Louis
La France à son aurore
Goûte un plaisir nouveau
Et nous ramène encore
SUR L'EAU.

UN VŒU À NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE PAR UN ANCIEN PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE. — Nous avons évoqué en 1924, dans une séance et dans PROVINCIA, la physionomie d'un ancien président de la *Société de Statistique*, le capitaine Tallet de Broignard, tué à l'ennemi, le 13 octobre 1840, lors de la conquête de l'Algérie.

Sur les circonstances de sa mort, le *Moniteur* et le *Moniteur algérien* nous avaient donné des détails précieux. Or, voici que la *Revue des Deux-Mondes* (1er août 19[illegible]), publiant les « Souvenirs d'Algérie » du maréchal de Mac-Mahon, apporte sur cette mort au champ d'honneur des détails nouveaux et légèrement différents. Certes, c'est bien dans une embuscade que notre héroïque ancien président fut tué, mais on peut dire que la cause fut la faiblesse de sa vue qui lui fit prendre des cavaliers ennemis pour nos spahis ; mais on lira surtout dans ces souvenirs du Maréchal, l'accomplissement tardif d'un vœu à Notre-Dame-de-la-Garde qui dut, en effet, exciter la curiosité sympathique — en 1840 ! — de notre population marseillaise. — J. DE S.

« [illegible] le maréchal Valée [illegible] ([illegible]), il avait envoyé un de ses officiers de l'État-major général, le capitaine

Fallot, porter un ordre du commandant du convoi. Cet officier, sa mission terminée, regagna le petit mamelon où se trouvait précédemment le maréchal. Là, il aperçut des cavaliers revêtus de burnous rouges et, comme il avait la vue assez faible, il les prit pour des spahis, mit pied à terre et donna son cheval à l'un d'eux. Celui-ci, qui était un régulier d'Adb-el-Kader, saisit son pistolet et brûla la cervelle du capitaine.

« Quelques mois avant, ce même officier, descendant la rue de la Kasbah à Alger, heurta une voiture dont le timon lui fit à la cuisse une large blessure. Il crut qu'il allait succomber et fit le vœu, s'il se rétablissait, de monter en uniforme, sur les genoux, depuis le point où il débarquerait à Marseille, jusqu'à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde. Une fois rétabli, il chercha à se dégager de sa promesse et fit demander au Pape de l'en relever, moyennant une aumône. Mais le Saint-Père ne voulut pas consentir à cet échange. Le capitaine se rendit alors à Marseille, se mit en grande tenue et accomplit son vœu au milieu d'une population considérable accourue pour le voir. »

A PROPOS DU CRUCIFIX D'ELVIRE. — En 1927 à Paris, dans une exposition à la maison Victor Hugo, place des Vosges, on a pu voir parmi les souvenirs Lamartiniens, deux crucifix dits *crucifix d'Elvire*, provenant : l'un du château de Saint-Point où il orne habituellement la chambre du poète, l'autre d'une famille Testot-Ferry, de Bussières en Mâconnais. Celui de Saint-Point avait été signalé par M. D.-M. Cerf, dans son *reliquaire de Lamartine*. Quel est l'authentique ? Dans le christ de Saint-Point la matière est du bois, de l'ivoire dans l'artre.

On connaît l'origine du crucifix. Il fut légué au poète par Mme Julie Charles mourante avec une *Imitation de Jésus-Christ*. C'est à son sujet qu'Alphonse écrivit les vers fameux :

Toi que j'ai recueilli sur sa bouche expirante
Avec son dernier souffle et son dernier adieu,
Symbole deux fois saint, don d'une main mourante,
Image de mon Dieu.

Il dit plus loin :

Et mes pleurs goutte à goutte ont imprimé leurs traces
Sur l'ivoire amolli...

Ce qui trancherait le différend, si l'on pouvait toujours ajouter foi aux assertions du poète, observe le possesseur du christ d'ivoire. Mais les vers sont de plusieurs années postérieurs au don de la mourante :

Oui, tu me resteras, ô funèbre héritage.
Sept fois depuis ce jour l'arbre que j'ai planté
Sur sa tombe sans nom a changé son feuillage.

[illegible] erreurs possibles de mémoire.

Toutefois on peut verser au dossier d'autres documents. Le poète avait dit :

Ah ! puisse alors sur ma funèbre couche
Triste et calme à la fois comme un ange éploré
Une figure en deuil recueillir sur ma bouche
L'héritage sacré.

Or, son vœu aurait été exaucé. Son Antigone, sa nièce Valentine de Cessiat, put présenter au poète mourant le crucifix d'Elvire ([illegible]), et le laissa en mourant à une des ses parentes, Mlle de Belleroche, qui en disposa († 1925, château de Bionnay), en faveur d'un enfant Renée de Chastelier.

Curieuse coïncidence : les possesseurs successifs de la relique ont des alliances à Marseille.

Mlle de Belleroche s'y maria naguère avec un de nos grands industriels, père et grand-père M. Félix Fournier, pour le consoler de la mort d'une épouse tendrement aimée. La jeune Renée de Chastelier est issue du comte Pierre de Chastelier et d'Adèle [illegible]. Cette dernière est la première née du capitaine de frégate [illegible], marié à Marseille en 1882 à Mlle Marie-Laure Rambaud, un des quarante-cinq petits-enfants du grand capitaine d'industrie que fut Joseph Grandval, lequel présida pendant vingt ans ([illegible]) notre conseil des prud'hommes et y eut pour successeur son gendre Victor Négrel ([illegible]).

A propos de Joseph Grandval me sera-t-il permis d'apporter une rectification à l'opinion qui fait de M. Grandval un enfant de la Corse. Il est bien né à Ajaccio parce que son père originaire du Dauphiné y était alors fonctionnaire. Est-il vrai que, venu dans la métropole pour y tenter la fortune, il y débarqua nu et cru en suite de naufrage ? Cette mésaventure ne le découragea point, et l'histoire du commerce de Marseille enregistre ses intelligentes initiatives : raffineries de sucre, [illegible], armement, comme aussi l'opulence de sa succession (un million à chacun de ses neuf enfants), ses libéralités à nos institutions locales de bienfaisance et à sa ville natale qui, reconnaissante, a donné son nom à la grande avenue du quartier des hivernants [illegible] Napoléon Bonaparte. Sans doute, l'épopée du grand capitaine [illegible] l'imagination ambitieuse de son jeune et [illegible] concitoyen. — A. R.

Le théatre des Variétés amusantes. — Par testament du 2 décembre 1709, notaire Moisson, un sieur Antoine Velin légua ses biens à dame Sacoman, épouse Michel Roque. Les descendants de celle-ci, à la fin du siècle, aliénèrent un terrain, à la rue des deux Pavillons et provenant de Velin, à sieur Jean-Baptiste Olive agissant pour compte d'ami et moyennant le prix de 80.000 livres ; l'acquéreur fit déclaration de command au profit d'André Beaussier, négociant (notaire Bonsignour, actes des 23 septembre 1788 et 3 février 1790). Beaussier eut le privilège de l'entreprise des spectacles à Marseille de 1781 à Pâques 1789. Ce fut lui qui exploita le premier la salle Beauvau, inaugurée par la troupe du maréchal gouverneur prince de Beauvau, le 31 octobre 1787 et construite, d'après les plans de l'architecte Bernard, (on en trouve les plans au musée du Vieux Marseille, et une autre série dans les collections Rondel), par la Compagnie Rabaud, sur les terrains de l'Arsenal, vendus par le roi à la Compagnie Rapally, au prix de 7.300.000 livres (6 juillet 1784).

Beaussier, qui employa toute sa vie beaucoup de papier timbré, eut des difficultés avec la Cie Rabaud au sujet du prix de location de la salle. Son privilège ne lui fut pas renouvelé et passa à sieur Laurent Garet, bourgeois de Paris. Prévoyant son éviction, Beaussier avait acquis par l'entremise d'Olive le terrain de la rue Pavilllon ;Olivre y avait mis les maçons et le bruit se répandit promptement qu'il s'agissait de l'édification d'une salle de théâtre : *le Spectacle des Variétés amusantes,* avec pour directeur sieur Balthazar Bonnet, dit Bonneville.

La Cie Rabaud s'émut et invoqua le privilège. Bonnet feignit de ne pas comprendre, et activa le travail des ouvriers, puis, se démasquant, signifia qu'il abandonnait ses constructions à Olive, propriétaire du sol. Successivement Olive déclarait qu'il avait acquis le terrain pour le compte de Beaussier, et Bonnet plaidait que les petits spectacles échappaient au privilège. Et comme on était à l'an I de la liberté, Beaussier, dont Bonnet était l'homme de paille, fit représenter à la salle Pavillon des spectacles patriotiques pour gagner la faveur du public, des clubs et des assemblées. Bonnet obtint, dès 1790, l'autorisation du Conseil général de la commune d'établir, sous le titre de *théâtre des Variétés* un petit spectacle, où le 14 juillet 1790 fut célébré la fête de la Fédération, par un divertissement de sa composition : *Les fêtes de la Liberté,* ou *La Fédération Nationale à Marseille.* Lacoste, ancien officier d'artillerie, y fit jouer, le 11 juillet 1791, une comédie dédiée à l'assemblée des Amis de la Constitution.

Bientôt, la nouvelle salle, dont l'architecte fut Charles Lequin, prit le nom de *théâtre de la Nation,* tandis que la salle Beauvau devenait le théâtre Lepelletier, puis Brutus. Aux deux salles commandait Beaussier, à Brutus avec Quérian pour prête nom et à la Nation avec Bonnet.

Le 30 brumaire II (20 novembre 1793), les artistes des deux salles se réunissent à la Commune et, en présence et dans la salle du corps municipal, jurent de maintenir la Constitution, en leur qualité d'instituteurs publics chargés de la manifestation des principes révolutionnaires.

En l'an II (27 mai 1794), le proconsul Maignet met les deux théâtres en régie; Beaussier est l'administrateur commun, un artiste, Ponteuil, le directeur des deux salles.

En nivôse III, à la période thermidorienne, on donne à la Nation: *Le Souper des Jacobins,* ou *Le crime puni;* en vendémiaire IV, un drame lyrique: *Le Brigand,* de Kreutzer. L'année suivante, un ancien commerçant, originaire de Toulouse et fixé à Marseille, fait représenter *Collot dans Lyon.* On joue *La Pauvre Femme.* — *Les Suspects.* — *L'intérieur des Comités révolutionnaires.* Sans doute le succès ne vint pas, car durant l'hiver V le théâtre de la Nation fut fermé et ne rouvrit ses portes qu'au printemps: le 3 messidor V, selon Beaujard.

A la saison suivante — s'il est permis d'ainsi parler, les théâtres alors étant ouverts toute l'année — Bonnet prit la direction du grand théâtre et la garda jusqu'à l'an IX : 1801.

De nouvelles salles se construisent: Thomire installe le *théâtre français et italien* au Jeu de Paume de la rue Thubaneau. L'architecte Paul Audibert aménage dans l'ancien couvent des Lyonnaises le *théâtre français* ou Gymnase.

En [illegible], André Beaussier est en déconfiture et loue les locaux de la rue Pavillon à Pierre Carbonel. Les deux salles secondaires étaient alors exploitées par Foignet fils, auquel succédèrent les époux Fay qui reçurent de Prat, en 1811, la salle Beauvau en pleine prospérité. Celle-ci ne se maintint pas avec la nouvelle direction qui recourut dans sa détresse au Conseil municipal. Cette assemblée vota pour la saison 1812 une subvention de [illegible] fr., mais applicable au grand théâtre seul, les salles secondaires du Gymnase et du Pavillon étant des entreprises privées.

A cette date la salle Pavillon était fermée depuis plusieurs années. La liquidation d'André Beaussier avait été pénible. Son frère Bonaventure, chargé d'affaires de France à Tripoli de Barbarie et membre de la Légion d'Honneur, s'était par mandataire, rendu

acquéreur du domaine Pavillon pour 70.000 francs (notaire Portetassy, 28 février 1807), prix insuffisant pour satisfaire les créanciers (règlement d'ordre de M. Vacquier juge, 7 janvier 1809). Bonaventure Beaussier étant mort peu après, l'expropriation de l'immeuble (inscrit au rôle de la contribution foncière de 1815, section 4, article 619, pour un revenu net de trois cents francs) fut poursuivie par divers créanciers successoraux et l'adjudication rapportée le 12 juillet 1816 au prix de 46.500 francs par l'ami et le mandataire du défunt, M. Césaire-Philippe Vallière, ancien consul de France à Alger (il fut receveur municipal sous la Restauration) qui renonça à exploiter le théâtre et démolit la salle en 1822.

Quelques années après (6 août 1831, notaire Luc Giraud), l'immeuble fut vendu à M. Louis-Guillaume-Hippolyte Luce, qui proposa aux autorités compétentes, par l'entremise d'un futur maire de Marseille, M. Bernex, de construire la nouvelle Bourse sur cet emplacement. L'opération n'ayant pas été réalisée, les hoirs Luce louèrent leur domaine, en 1858, à M. Jacques Velten, qui fit place nette, rasa toute les constructions et édifia deux halls où s'installèrent : au hall W, un café-brasserie, et au hall E, un établissement de confections créé en 1849 et chassé de la place Noailles, 24, par l'élargissement de la rue Noailles, la *Belle-Jardinière* de Paris, qui a célébré, en cette année 1930 le centenaire de sa fondation, tandis que sa succursale de Marseille compte plus de trois quarts de siècle d'existence et de prospérité. — A. RAMPAL.

Bibliographie. — *V. Combarnous.* L'Histoire du Grand Théâtre de Marseille. *Augustin Fabre.* Les Rues de Marseille, III. *Cauvière.* Le Caducée, *passim.* *Laurent Lautard.* Esquisses Historiques.

L'HOMMAGE DE MARSEILLE AU CHEVALIER PAUL. — Jusqu'ici, ce glorieux marin français, né à Marseille, y ayant vécu jusqu'à son embarquement, ayant illustré sa ville natale par des exploits répétés au cours de plus de cent batailes navales, parvenu aux plus hauts grades de la marine royale par son courage et sa valeur, n'a reçu comme témoignage de reconnaissance de ses concitoyens qu'une plaque au coin d'une rue, dans le quartier du Lazaret.

Pour réparer l'oubli dans lequel risquait de tomber ce grand nom, la Chambre de Commerce a demandé, au mois de mai dernier, à M. le ministre de la Marine de vouloir bien relever le nom du *Chevalier Paul* en l'inscrivant à l'arrière d'un des grands contre-torpilleurs en construction.

Déférant au désir exprimé par la vieille compagnie consulaire, M. le ministre de la Marine vient de décider que ce nom serait donné au contre-torpilleur « D. 15 », actuellement en construction à La Seyne. En même temps, le ministre agréait la Chambre de Commerce de Marseille comme marraine du navire.

Voilà une excellente occasion pour essayer d'élucider les points demeurés obscurs de la vie de l'illustre marin. M. A.-Jacques Parès a retrouvé son acte de décès dans les archives municipales de Toulon. Cet acte, ignoré d'Henri Oddo, le seul historien du chevalier, place la mort de celui-ci au 20 décembre 1667. Quant au mystère de sa naissance, il est toujours aussi impénétrable. Sa venue au monde et ses premières années paraissent du domaine de la légende. Heureusement, ses faits d'armes et ses exploits ne le sont point. C'est un motif de plus pour les érudits de s'attacher à compléter la biographie d'un grand marseillais, très digne d'être honoré par ses concitoyens. — J. R.

Pour la protection du château du Roi René à Tarascon. — *La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence,* adresse ses vives félicitations au Comité des « *Amis du Vieux-Tarascon* » pour leur intelligente et patriotique initiative. C'est de tout cœur qu'elle s'associe au vœu émis par eux pour la défense et la conservation de ce joyau d'architecture militaire et féodale qu'est le Château de Tarascon, dont les murs depuis Charles II, Louis II, le roi René, comtes de Provence, jusqu'à la Révolution, résonnent encore des plus éloquents échos de notre Histoire provençale.

Toute mesure qui assurera la protection et la mise en valeur de cet admirable château-fort, qui face à celui de Montmorency, à Beaucaire, donne à cette perspective du grand Rhône une si sereine et si majestueuse allure, ne pourra que rencontrer l'approbation unanime de tous ceux qui gardent le culte du Passé et le respect des beaux paysages de la Patrie.

Toute destination artistique ou scientifique, d'utilité publique, qui ôtant les pénibles affectations du siècle dernier et du premier quart de ce siècle, rendra à ce vénérable monument, à défaut de son ancienne splendeur, le reflet de sa noble origine, en lui attirant de plus nombreux visiteurs, sera accueillie avec la plus vive reconnaissance par tous les cœurs provençaux. — (*Vœu émis par le Conseil en séance du 21 décembre*).

BIBLIOGRAPHIE

M.-P. Martin-Civat. — *Histoire d'Embrun, métropole des Alpes Cottiennes.* — Embrun, Jugy, 1926, 126 pages in-16.

Nous avons, cet été, rapporté d'Embrun ce petit livre qui est à notre estime un excellent ouvrage de vulgarisation. Ecrit d'un style souple, alerte, aisé, sans prétendre à l'érudition, sans note savante, il résume exactement dans ses courtes pages les historiens locaux : Fournier surtout, et aussi Ladoucette.

L'auteur met en tête de ses huit chapitres les nomenclatures des archevêques, des représentants de l'arrondissement, des sous-préfets depuis 1870. Plus intéressante eut été cette dernière liste si elle avait commencé en 1800, parcequ'elle aurait alors compris quelques fonctionnaires assez intimément liés à l'histoire de la ville. Un nom d'archevêque a été omis, celui du cardinal Fesch, archevêque de Lyon, Vienne ét Embrun, qui aurait fait précéder la liste des archevêques d'Aix, Arles et Embrun ; mais c'est là une vétille, on pourrait même dire que ces listes utiles, mais non nécessaires auraient pu céder la place à quelques pages de texte supplémentaires.

Un appendice est consacré aux monuments conservés et disparus et peut servir de guide touristique et explicatif des bonnes pages historiques qui le précèdent.

Toutes les cités de France qui peuvent se flatter d'un passé respectable devraient posséder un compendium de leurs annales aussi commode et intéressant que le modeste volume composé par un cognacien de bonne plume pendant ses courtes années d'enseignement au collège d'Embrun. — A. R.

Au Mont Ventoux avec Franz Leenhardt. — Broché in-12, portrait, 38 p. Marseille, imp. du *Sémaphore.*

Le pasteur Franz Leenhardt, au nom à consonnance allemanique, appartient à la France méridionale, voire à la Provence, par ses alliances de famille, son enseignement théologique à la Faculté protestante de Montauban (transférée à Montpellier en 1906) ; davantage par ses travaux géologiques et spécialement par sa thèse sur le Ventoux (étude géologique sur la région du mont Ventoux, in 4°, 274 p., fig. et plans. Paris, Masson, 1883). Aussi est-ce justement qu'une plaque commémorative a été scellée près de l'Observatoire

le 18 juillet 1928 (1875-1883). Le professeur F. Leenhardt étudie le Ventoux et en dresse la carte géologique : ce qui a fourni à ses émules et amis l'occasion de rappeler son souvenir et celui de ses travaux sur leur théâtre même. M. Westphal y parla en compagnon de route et en ami ; le professeur Blayac, de la Faculté des sciences de Montpellier, analysa son œuvre scientifique ; le professeur Roman, de Lyon, en précisa l'importance ; et le professeur B. Perrier, au nom de ses anciens élèves, en souligna l'originalité par les conclusions d'ordre philosophique qu'il en tirait. On doit remercier la famille Leenhardt d'avoir recueilli ces pages de pieux hommages, ce qui permet aux absents par une attrayante et instructive lecture de s'associer de leur cabinet à la pieuse cérémonie du Ventoux. — A. R.

Hyacinthe CHOBAUT et Jean de SERVIÈRES. — *Les Origines de M. Thiers.* — Un vol. in-8° de 147 pp. Marseille, Institut Historique de Provence, 1930.

Cherchons immédiatement une amicale querelle aux auteurs. Nous dirons ensuite plus librement tout le bien que nous pensons de leur remarquable travail. Pourquoi ont-ils intitulé leur livre : *Les origines de M. Thiers*, alors qu'il s'agit en fait de la biographie — qu'on pourrait croire « romancée » suivant la mode, mais qui n'est que trop rigoureusement exacte — d'un fils de famille dévoyé, P.-L.-M. Thiers, père de l'illustre homme d'Etat ? Ce faisant, MM. H. C. et J. de S. ont, sans le vouloir expressément, englobé M. Thiers lui-même dans le discrédit qui, à très juste titre, devait frapper un certain nombre de membres de sa famille.

Nous savons bien ce que les auteurs pourront avancer avec raison pour expliquer leur choix : l'exactitude historique, des motifs... mettons de publicité, enfin leur respect bien connu pour la mémoire d'un des grands hommes d'Etat français. N'importe, quand on a fermé le livre, on ressent une sorte de malaise et peut-être un peu de honte. Il fait mal au cœur de sentir un des hommes qui ont honoré la France mêlé de si près à tant de turpitudes, leur devant même son existence, en supportant les conséquences sans y avoir la moindre responsabilité !

Mais hélas ! la politique, c'est l'envers de la gloire. Et, quoi qu'on dise, les hommes publics appartiennent tout entiers au public ; leur existence se passe, malgré tout, dans une maison de verre, et s'ils sont relativement épargnés pendant leur vie, la curiosité de l'histoire s'empare d'eux après la mort et complaisamment étale

le bon et le mauvais côté de leur personne privée, sans épargner leur ascendance ni leur descendance.

Reconnaissons sans détour que la personnalité d'Adolphe Thiers ne sort pas diminuée du présent travail, bien au contraire. Si, comme le disait justement Napoléon III, cité par les auteurs, « ses amis on les choisit, mais ses frères, on les subit », M. Thiers dut subir, toute sa vie, avec une dignité qui jamais ne se démentit, non seulement ses frères, — des « bons à rien » sans moralité, — mais encore et surtout un père dont, au témoignage de la duchesse Decazes, il ne parlait jamais qu'avec la plus grande tristesse.

La famille Thiers était pourtant d'excellente bourgeoisie, milieu où se cultivent et se conservent les qualités et les vertus de la race. Elle était originaire d'Aix et, plus anciennement de la partie du Dauphiné confinant à la haute Provence. Au XVIII[e] siècle, L.-Charles Thiers, avocat au Parlement, remplit pendant vingt ans les importantes fonctions de secrétaire-archivaire de la ville de Marseille. On lui fait le reproche fondé de s'être attaché à servir les intérêts de l'Etat avant ceux de la ville: ce faisant il servait les siens propres. Cette manière de faire manquait évidemment de délicatesse et d'élégance. Mais, somme toute, à part M. le Maire de Cypières qui ne l'aimait pas, les échevins de Marseille ne purent jamais faire à leur archivaire de reproches sur la façon dont il avait exercé sa charge. A l'occasion, L.-Ch. Thiers, qui possédait une certaine fortune, n'hésitait pas à faire acte de négociant ou d'armateur. Il le faisait directement, à son nom, ce qui, de nos jours, amènerait sûrement la révocation d'un fonctionnaire. Au XVIII[e] siècle, cette façon d'agir ne choquait personne et l'exemple était donné de haut.

De son mariage avec Marie-Marguerite Bronde, il eut neuf enfants, sept filles et deux fils, dont la plupart moururent en bas-âge. On trouve trace du mariage de deux des filles. Un seul fils devait survivre. Pierre-Louis-Marie, né le 9 septembre 1759; il fit le désespoir de ses parents durant leur vie et jeta le déshonneur sur le nom familial jusqu'au 23 février 1843, jour où une mort bienfaisante... pour ses contemporains, l'enleva de la scène du monde où il ne joua jamais que les rôles les plus malfaisants.

Ce sont les faits et gestes de ce triste personnage qu'ont exposés MM. H. C. et J. de S. Leur bonne étoile de chercheurs les a mis sur la trace de documents d'un haut intérêt appartenant principalement aux archives municipales de Marseille, aux archives départementales du Gard, et surtout aux belles collections de notre sympathique concitoyen, M. Joseph de Barbarin. Ces documents

entièrement inédits — éclairent d'un jour nouveau la pénible histoire de la famille Thiers, au XVIII[e] siècle finissant et dans la première moitié du XIX[e] siècle. Les auteurs du livre ont admirablement tiré parti de cette documentation nouvelle et ont campé une figure d'aventurier dont la biographie se lit comme un roman — mais roman, hélas! trop véridique!

P.-L.-M. Thiers se montra toute sa vie un mauvais garnement. Enfant paresseux dans son enfance, débauché et dissipé dès sa jeunesse, il dut, à l'âge de 18 ans, être enfermé à Saint-Pierre-de-Canon en vertu d'une lettre de cachet sollicitée par ses parents. Cet internement fut suivi d'un embarquement pour les « Isles » sur un vaisseau de son père *La Catherine*. Pris par les Anglais, le jeune Thiers fut échangé et se réfugia à la Martinique où il fit des dettes. Rentré en France, marié à l'âge de 25 ans avec une demoiselle qui en avait 33 et qui lui donna quatre enfants, il semblait qu'ayant jeté sa gourme, sa vie devait devenir celle d'un bon père de famille. Pourtant, c'est à partir de cette époque qu'il donne sa mesure de malhonnête homme. Ses exploits se succèdent et quelques qualificatifs résumeront dès lors son existence : intrigant, hâbleur, prévaricateur, dilapidateur de la fortune paterneile, fournisseur aux armées trop vite enrichi, comptable public infidèle et voleur, séducteur, père indigne, polygame... Nous ne pouvons, hélas! que renvoyer au livre de MM. H. C. et J. de S. le lecteur désireux de connaître les faits qui justifient ces épithètes hautement méritées.

Bien entendu, P.-L.-M. Thiers avait abandonné sa seconde femme et son fils Adolphe sans leur laisser aucun moyen d'existence. Il ne tenta de se rapprocher de ce dernier que lorsqu'il commençait à atteindre la notoriété. Mais le jeune historien de la Révolution et du Consulat, se contenta d'adresser ces mots à celui qui sollicitait un secours : « Mes devoirs envers ma mère ne sont pas assez complètement remplis pour que je songe à pourvoir à des besoins qui ne sont rien moins que prouvés et qui sont ceux d'un homme dont je porte le nom, dont je suis le fils, mais qui ne fut jamais mon père et que je ne regarderai jamais comme tel... » Cependant, dès 1832 et jusqu'à la mort de son père, Adolphe Thiers lui fit une pension, mais à condition que le bénéficiaire demeurât à Carpentras, sous la surveillance du sous-préfet. Et c'est dans cette ville, dans la compagnie d'un autre de ses fils, Louis, que le vieillard, inconscient, semble-t-il, de son indignité, termina sa vie en 1843.

Les faits et gestes de Louis-Charles Thiers et de son fils P.-L.-M. Thiers [illegible] de l'histoire anecdotique. Mais le livre de

MM. H. C. et J. de S. contient autre chose : le tableau des vicissitudes d'une famille bourgeoise sous l'ancien régime finissant et sous le régime moderne.

Les auteurs nous font entrer dans l'intimité de la famille ; avec eux, nous faisons l'inventaire du mobilier des Thiers, nous assistons au départ pour la campagne, nous recevons la récolte, nous sommes témoins des querelles de famille, et même des larcins commis par les domestiques !

Balzac aurait-il en son temps connu les exploits de l'un ou l'autre de ces « héros » ? Il se peut, et, quoique la friponnerie soit de tous temps et de tous lieux, on retrouve dans tel ou tel de ses romans des personnages proches parents de P.-L.-M. Thiers ou de ses fils Louiset — agent provocateur — ou Germain — qui avait inscrit à la devanture de son magasin à Paris : *Germain Thiers, peintre en bâtiments et frère de Monsieur le Ministre de l'Intérieur.*

Félicitons bien sincèrement MM. H. C. et J. de S. de leur travail documenté, consciencieux, et de la façon dont ils ont su le présenter au public, et, pour terminer, souhaitons que ce qu'ils qualifient bien à tort de « modeste préface » à l'histoire définitive d'Adolphe Thiers soit un jour suivi de cette biographie complète de notre illustre concitoyen, pour la composition de laquelle ils viennent de se montrer aussi qualifiés. — J. REYNAUD.

Michel CLERC, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres d'Aix, MASSALIA, 2 vol., 960 p., IX planches hors texte. Marseille, Tacussel, 1927 et 1929.

Il serait téméraire de prétendre, dans une simple notice, donner une analyse détaillée d'un ouvrage tel que le *Massalia* de M. M. Clerc, si impatiemment attendu par les érudits. L'éminent historien n'a pas consacré à Marseille antique moins de deux gros volumes, de 480 pages chacun, traitant, le premier des origines jusqu'au IIIe siècle av. J.-C., le deuxième du IIIe siècle à la fin de l'empire d'Occident (476 ap. J.-C.). Nous nous bornerons à en donner aux lecteurs de PROVINCIA un simple aperçu et à les renvoyer, pour les détails, à l'ouvrage lui-même.

Dans un travail d'une telle ampleur, on s'attendait à ce que les divers problèmes qui se rattachent à l'histoire de Marseille pendant neuf cents ans fussent examinés sur toutes leurs faces. M. Clerc n'a nullement déçu cet espoir. Il avait déjà abordé antérieurement certains de ces problèmes, tel celui des Ligures dans la région marseillaise et celui des établissements Phéniciens, tel encore celui

de la topographie urbaine au temps de César; nous retrouvons tout cela dans *Massalia*, avec des solutions définitivement mises au point, et quelquefois toutes nouvelles, car l'auteur ne craint point, et avec raison, de revenir sur une opinion primitivement énoncée, lorsqu'elle lui paraît contredite par des faits connus. Pour mener à bien une telle entreprise, M. Clerc a conduit des enquêtes longues et minutieuses, réuni une masse énorme de textes, tant littéraires qu'épigraphiques, et examiné tout ce que l'archéologie mettait à sa disposition; comme il n'a d'autre part ni le fétichisme des documents écrits ni celui des vieilles pierres, alors que sa compétence s'étend à ces dernières aussi bien qu'aux premiers, comme il travaille avec cette méthode historique rigoureuse, avec cette dialectique serrée que nous lui avons connue à la Faculté des Lettres, ses hypothèses reposent toujours sur un faisceau d'arguments solidement charpentés et se présentent avec beaucoup de séduction.

L'œuvre est divisée en six livres; les trois premiers, qui forment la matière du Tome I, ont respectivement pour objet: La Région Marseillaise avant l'arrivée des Grecs; Marseille, de la fondation au milieu du Ve siècle; Marseille à son apogée, du milieu du Ve siècle au début du IIIe. Le Tome II est ainsi divisé: Marseille en relations d'alliance avec Rome (IIIe et IIe s.); Marseille en guerre avec Jules César; Marseille sous l'Empire Romain. Le rôle joué par notre ville dans les événements de 49 av. J.-C. a paru d'une si grande importance à M. Clerc, qu'il a fait de cet épisode l'objet de son cinquième livre tout entier. Dans chacun des autres ce n'est pas seulement l'histoire politique pendant la période considérée que l'auteur examine; c'est aussi la vie économique, dans le sens le plus large du mot, la vie urbaine, la vie intellectuelle et les mœurs. Au courant de la plume, signalons des pages captivantes sur les ressources du terroir, le commerce et l'industrie, sur la céramique et les monnaies, sur l'Université marseillaise et sur l'introduction du christianisme dans la région.

Massalia abonde en vues originales, et son auteur n'hésite pas à s'écarter de l'opinion courante sur des points essentiels. Ainsi, il ne croit pas du tout à l'arrivée d'un lot de colons grecs sur les bords du Lacydon après la prise de Phocée par les Perses: une étude attentive des auteurs anciens, notamment d'Hérodote, lui permet d'établir que la seconde émigration phocéenne, inférieure en nombre à la première, s'est d'abord dirigée vers la Corse, puis dispersée en Italie. Plus loin, il s'occupe d'une façon remarquable de l'itinéraire du grand voyageur marseillais Pythéas, si injuste-

ment attaqué par Strabon; il signale au passage les raisons qui lui paraissent démontrer que l' « ultima Thulé » n'est pas une île, et que ce n'est ni avec l'Islande, ni avec les Orcades qu'il convient de l'identifier, mais simplement avec la péninsule norvégienne. D'autre part, dans l'étude de l'époque impériale, il s'élève contre l'opinion qui fait de Marseille, durant sa décadence commerciale, une ville de plaisir; il établit au contraire que c'était uniquement un centre d'études, et que les lettres, la médecine et les arts y fleurirent pendant tout l'empire romain.

Quant à la question de la superficie urbaine au temps du siège, on devine avec quel soin elle est étudiée. M. Clerc maintient d'ailleurs toutes ses opinions émises à ce sujet depuis 1898 et renonce seulement à exclure de la ville grecque l'échine des moulins. Il persiste à placer le camp de Trebonius sur les Carmes, la *vallis altissima* de César entre cette hauteur et celle de l'Hôtel-Dieu et l'acropole de Massalie sur la crête du Grand Horloge. Les limites qu'il assigne à la ville du côté de la terre sont la Tourette, les rues du Panier, des Belles-Ecuelles et de Sainte-Marthe, enfin les fragments de murs découverts dans la direction de l'Est près de la place Jean-Guin, de la rue du Pont et de la rue Belsunce, jusqu'à l'église des Augustins. De ce côté il admet, et avec raison, l'existence d'un haut fond, dont les traces ont été jadis reconnues par Lan et Vasseur, et il estime que cette sorte de prolongement du Vieux-Port, alimenté par les eaux courantes, notamment par le gros ruisseau du Lacydon, a dû être utilisé par les Marseillais pour des fins militaires. Pourquoi faut-il qu'un ensemble aussi parfaitement cohérent se trouve déparé par une erreur d'imprimerie, dans le tracé de la planche hors texte qui résume les données de l'auteur sur la topographie marseillaise en l'an 49 av. J.-C.? Cette erreur nuit à la clarté du texte, bien qu'un papillon rectificatif ait pu être introduit dans le corps du Tome II (page 283).

L'ouvrage de M. Clerc est si universel, il contient tant de points controversés, sur lesquels l'auteur a pris parti, qu'il excitera sans doute bien des commentaires; il soulèvera des critiques, mais on y puisera beaucoup. On pourra n'être pas toujours de l'avis de M. Clerc, mais on reconnaîtra en *Massalia* l'œuvre d'un maître, qui inspire d'un bout à l'autre l'amour de l'histoire et le désir de pénétrer profondément les replis du passé demeurés obscurs. Les vrais Marseillais sauront gré à l'ancien doyen de la Faculté des Lettres d'avoir voué à sa ville d'adoption les années les plus productives de sa longue carrière d'historien et dressé à la gloire de Marseille ce magnifique monument. G. RAMBERT.

NÉCROLOGIE

Gustave MARTIN

Notre collègue M. Gustave-François-Adolphe Martin, membre de notre Société depuis janvier 1922, est décédé à La Ciotat, où il était en villégiature, le 8 septembre dernier.

Il était né à Marseille le 2 novembre 1868, rue du Champ-de-Mars, en ce paisible quartier de la Plaine Saint-Michel, qu'il n'a jamais quitté, où il avait depuis de longues années son domicile au n° 22.

Neveu du savant professeur Marion, qui surveilla son éducation, Gustave Martin, doué d'un joli talent de graveur entra jeune au Cabinet des Médailles de la ville de Marseille, sous la direction du savant conservateur M. Laugier, qui fut pour lui un maître et un ami, et l'initia si bien aux problèmes les plus ardus de la Numismatique, qu'à sa mort, l'élève recueillit sans difficulté la délicate succession du maître qu'il occupa avec distinction vingt-cinq ans.

On doit à Gustave Martin une bonne carte Numismatique de la Gaule, et la gravure de quelques excellentes médailles. La couverture de notre *Provincia* est de lui.

Très épris des traditions et des richesses de l'art provençal, il avait été des premiers à donner son adhésion à la création de ce Musée du Vieux-Marseille, dont il fut sa vie durant l'infatigable secrétaire, et qu'il contribua à enrichir de fort instuctives peintures documentaires.

L'affaiblissement de sa vue, qui le désolait, et que ne fit qu'accentuer, durant la guerre, un long stage aux poudreries de Vénissieux à Lyon, le mit dans l'obligation de prendre sa retraite sitôt qu'il eût atteint la limite d'âge.

Membre de la *Société de Numismatique* de France, Gustave Martin, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1924, au titre des Arts provençaux de l'Exposition Coloniale de Marseille.

Notre Société adresse à sa sœur, Mme Vve [illegible], et à sa famille, ses plus sincères condoléances. — S.

Marie BERTRAND

Notre collègue, M. Marie Bertrand, archiviste-bibliothécaire de la ville de Cannes, a été emporté subitement le 6 novembre 1930, par une embolie.

M. Bertrand était né à Brignoles le 7 décembre 1867. Ses parents étant venus s'établir à Cannes le mirent à l'Institut Stanislas, où il fit d'excellentes études couronnées par le baccalauréat ès-lettres. Il fut alors destiné à la pharmacie, mais après un stage assez court dans une des principales officines de la ville, il entra dans le journalisme et devint secrétaire de la rédaction du *Littoral.*

Un jour vint, en 1902, où la place de bibliothécaire-archiviste municipal, devenue vacante, fut mise au concours : le colonel de Ville-d'Avray ayant été classé premier et Bertrand second, ce fut le troisième qui fut nommé ; mais devant une campagne de presse violente, ce dernier et le Maire qui l'avait choisi, furent obligés de donner leur démission. Le colonel fut alors nommé chef du service et Bertrand lui fut adjoint comme sous-bibliothécaire jusqu'au jour, où en 1910, la retraite du colonel permit à notre collègue d'occuper à son tour le premier poste.

Dans ces fonctions il fit preuve d'autant de savoir que de courtoisie et sut se créer des amitiés nouvelles et précieuses. L'archiviste du département, M. Moris, trouva en lui un collaborateur précieux pour le classement et l'inventaire des archives communales, tant et si bien que l'archiviste du Var, sur ses indications, n'hésita pas à demander aussi au Maire de Cannes l'autorisation pour Bertrand d'aller faire des travaux de même nature dans ce département. A l'un comme à l'autre, Bertrand donna complète satisfaction. Naturellement il s'occupa de classer les archives de son propre dépôt — malheureusement peu importantes numériquement — et publia un *Inventaire sommaire* de la partie antérieure à 1790.

Outre de très nombreux articles semés dans les journaux locaux, Bertrand a publié :

Cannes, Grasse, Antibes, guide illustré particulièrement remarqué pour le soin donné à la partie historique ; *Note sur deux inscriptions antiques des remparts d'Antibes ; Inscriptions antiques inédites,* relevées à Antibes, Fréjus et Saint-Cassien ; *Les véritables armoiries de Cannes ; A travers les archives communales de Cannes* (deux séries d'études d'après les documents originaux) ; *Notes sur deux inscriptions romaines de Fréjus; Le menhir d'Aire-peyrone; La prise des îles de Lérins par les Espagnols et assemblée*

[illegible] *des communautés de Provence à Cannes en 1635 ; l'homme [illegible] dans la vallée du Cannet.*

Comme plusieurs de ses camarades de Stanislas, Bertrand avait été [illegible] à l'histoire et au folk-lore locaux par le Félibrige. Il avait publié [illegible], recueil de contes ; *En [illegible]*, poésies et [illegible] *de Setembre* 19[illegible] *à l'[illegible] de l'Assemblado generalo de la Mantenènço de Prouvènço.* Enfin, grand amateur de théâtre, Bertrand avait fait jouer avec un véritable succès deux revues locales : *Les Cannes [illegible] de l'année*, en 190[illegible] et *Cannes [illegible] Canne*, en 1911.

Mestre en Gai Sabé, cabiscòu de l'Escolo felibrenco de Lerin, [illegible] de la Maintenance de Provence, Bertrand faisait partie de notre Société de Statistique, de la Société scientifique et littéraire de Cannes, de l'Institut historique de Provence, de la Société d'Études de Draguignan, de Rhodania, de la Société d'Études Provençales.

Officier de l'Instruction publique pour ses services scientifiques et littéraires, Bertrand disparaît au moment où une maladie qui l'avait menacé de cécité paraissant maitrisée, il songeait à utiliser lse loisirs que la retraite devait lui faire dans quelques mois pour donner au public le résultat des recherches et des trouvailles faites au cours de sa carrière. Sa mort sera longtemps regrettée de tous ceux qui auront besoin de renseignements relatifs à sa région, de quelque nature qu'ils soient. La manifestation grandiose de sympathie qu'ont eu ses obsèques permet de croire qu'on s'en est rendu compte à Cannes. — J. C.

François-Napoléon NICOLLET

Le [illegible] novembre 19[illegible] est décédé à Aix-en-Provence, notre aimable et savant collègue M. François-Napoléon Nicollet, professeur honoraire du Lycée Mignet, secrétaire et fondateur de la *Société d'Études Provençales* et... l'imprimeur apprécié de nos publications.

Il était né à [illegible] (Hautes-Alpes), le 2[illegible] septembre 18[illegible], où le [illegible] curé, M. [illegible], lui fit commencer ses études, avant de le diriger sur le petit Séminaire d'Embrun, où il se montra un élève remarquablement doué et titulaire de presque tous les prix, et notamment [illegible] d'honneur [illegible] par l'évêque de Gap.

[illegible] par son frère aîné, [illegible], à la prêtrise, il entra en [illegible] au grand Séminaire de Gap, où il poursuivit ses études jusqu'en 18[illegible].

Bachelier en 1877-1878, après avoir séjourné quelques mois dans l'institution de l'abbé Cauvin, rue Terrusse et l'institution Donadey, boulevard Longchamp, à Marseille, en qualité de professeur, il entra au Lycée de cette ville comme aspirant répétiteur, puis répétiteur de 2e classe en 1880. Admissible à la licence-ès-lettres au mois de novembre de cette année, il fut délégué à la classe de 7e du Lycée de Nice, et, sa licence obtenue en juillet 1882, nommé répétiteur de 1re classe et chargé du cours de 4e au Lycée de Mont-de-Marsan, puis au Lycée de Tournon (1883-1884).

Admissible à l'agrégation de grammaire en 1886 et reçu agrégé en 1888 avec le no 14 sur 28, M. Nicollet fut successivement professeur de 4e au lycée de Tournon, de 5e au lycée de Ben-Abenoun, de 6e au lycée d'Alger, et enfin de 4e au lycée de Gap, en septembre 1891. De 1895 à 1899, il passait tour à tour du lycée de Carcassonne à celui de Grenoble, et enfin, après quelques mois de disponibilité, était affecté en février 1900 au lycée d'Aix, où il devait rester jusqu'à sa retraite en 1920.

Aucun des érudits provençaux ne saurait oublier qu'il fut en 1904 le fondateur, l'animateur et le zélateur de la *Société d'Etudes Provençales* dont les publications, les *Annales de Provence*, ont donné jusqu'à ce jour une vingtaine de volumes.

Dès sa retraite et pour assurer l'activité de cette Société qui lui tenait à cœur, M. Nicollet avait acheté l'imprimerie Niel, depuis lors « Imprimerie Universitaire », qui par la suite s'est vu confier les mémoires de la plupart de nos Sociétés d'histoire régionale, et l'on peut dire justement qu'il est mort sur la brèche, au service de l'érudition provençale.

Notre regretté confrère avait publié une quantité de travaux fort appréciés. Ils ne sont pas inconnus de notre grand public.

Rappelons-les rapidement : *Notice historique sur l'école centrale de Gap; Etat de l'enseignement primaire dans les Hautes-Alpes en* 1789; *Défense de la frontière des Alpes pendant la campagne de l'an VII; Formation d'un bataillon des Hauts-Alpins en* 1793 ; *Etymologie du mot* Champsaur; *le Collège communal de Gap avant la Révolution ; Recherches étymologiques; Phonétique et patois alpins; Correspondance des associés haut-alpins avec la Société des Amis de la Constitution de Grenoble ; les Collèges dépendant de l'Université de Toulouse au* XVIe *siècle; l'Enseignement secondaire en Italie; les Bénéfices clunisiens du diocèse de Gap; Etudes sur la langue populaire du Gapençais; l'Enseignement primaire dans la Provence en* 1789; *As Ais ou à Aix et non a-z-Ais; Mélange de linguistique provençale; Histoire et étymologie du mot Braca .. braie;*

[illegible]. Le lieutenant J.-B. Nicollet ([illegible]); *l'Académie [illegible] d'Aix pendant les Cent Jours; L'Enseignement secondaire dans la région provençale sous le Consulat et l'Empire; La [illegible] dans le territoire d'Arles au XVIIIe siècle; La Transhumance... au XVIIIe siècle; L'industrie dans les Bouches-du-Rhône et à Marseille en l'an X; L'enseignement mutuel dans la région provençale;* et surtout son importante histoire de l'*École Centrale des Bouches-du-Rhône.*

M. F.-N. Nicollet appartenait à notre Société depuis [illegible]. Nous garderons de lui le souvenir d'un excellent confrère, d'un homme de cœur, simple, modeste, d'un commerce très agréable, très ami des érudits, et nous prions sa famille d'agréer nos plus sympathiques et nos plus sincères condoléances. — J. de S.

Société de Statistique d'Histoire et d'Archéologie
de Marseille et de Provence

Fondée en 1827 — Reconnue d'utilité publique en 1831

Siège social : 63, Boulevard Longchamp.
Secrétariat général : Archives de la Chambre de Commerce, Palais de la Bourse, Marseille.

IN MEMORIAM
1920 - 1930

1920. — Marquis de Clapiers-Collongue. — P. Fournier.
1921. — *F. Magnan.*
1922. — A. Ritt. — F. Malaret. — G. de Courville. — J.-B. Astier. — *Paul Paret.*
1924. — Le baron S. du Roure. — Dr A. Guébhard. — Marius Richard.
1925. — *R. Laurent-Vibert.*
1926. — A. Duboul. — P. de Roux. — *Joseph Laurent.*
1927. — E. Troump. — P. Billon. — *S. Gaymard.* — M. de Campou, marquis de Grimaldi-Régusse.
1928. — *V. Faure.* — F. de Marin de Carranrais.
1929. — Colonel J. Maurel. — F. Gendrier. — M. Danon. — Chanoine A. Pascal. — G. Usslaub. — P. Senès.
1930. — *G. Lugagne.* — A. Bromberger. — G. Martin. — F.-X. Nicollet. — M. Bertrand.

(Les noms en *italique* sont des Membres *bienfaiteurs* ou *perpétuels*)

Conseil d'Administration pour 1931

Président .... MM. le Dr Marc ROMIEU.
Vice-Présidents .... Pierre BERTAS ; Jean REYNAUD.
Secrétaire-Général ..... Jean de SERVIÈRES.
Secrétaires .... Xavier MORETTI ; Alexandre RAVEL.
Trésorier .... Auguste RAMPAL.
Trésorier-Adjoint ...... Fortuné TRESSENS.
Bibliothécaire-Archiviste. Dr Louis MALZAC.
Conserv. des Collections Marc DUBOIS.
Conseillers permanents.. Joseph FOURNIER ; Cte Henri de GÉRIN-RICARD.
(art. 4 des statuts)
Conseillers .... Mme Paul PARET ; MM. Dr Fernand FARNARIER ; Georges FENOUILLET ; Charles LATUNE ; Gaston RAMBERT ; Ludovic de VALON.

Liste des Membres de la Société
arrêtée au 31 décembre 1930

(N. B. — Cette liste complète ayant paru à la fin du tome précédent, nous ne publions ici que les mutations principales).

NOUVEAUX SOCIETAIRES
(14 Membres Titulaires)

A Marseille

Madame

Ranque (Jean), 18, avenue des Chartreux (9 octobre 1930).

MM.

Cervoni (le baron Louis), avocat, 58, rue Montgrand (13 nov. 1930).
Dumon (François), docteur en médecine, 139, boulevard Longchamp (9 octobre 1930).
Eyssautier (Jérôme), maître-relieur, 13, rue de la Darse (8 janv. 1931).
Falcot (Etienne), président de la Société pour la Défense du Commerce, 20, La Canebière (9 octobre 1930).
Gidi (Robert), [illegible], chef de bureau à la Préfecture, 47, rue Hoche (8 janvier 1931).
de Laget (Paul), avocat, 42, rue Auguste-Blanqui (9 octobre 1930).
M[illegible] de Campsavy (Georges), ✠, docteur en médecine, 12, rue Edmond Rostand (11 décembre 1930).
Olivier (Prosper), directeur du Crédit Foncier de France, 42, rue Roux-de-Brignoles (10 avril 1930).
Peyre (Jules), sous-inspecteur du matériel Cie P.-L.-M. en retraite, 6, rue Jules-[illegible] (10 avril 1930).
Picard (Edouard), docteur en droit, 51, boul. Périer (11 fév. 1931).
Vallon de Fontaube (J.), docteur en droit, chef de bureau à la Préfecture, 47, boulevard [illegible] (13 novembre 1930).
W[illegible] (J. Maurice), courtier, 110, rue Paradis (13 novembre 1930).

A Nyons (Drôme)

Rousset (Paul), directeur de l'Agence des Enfants Assistés (9 octobre 1930).

SOCIETAIRES DECEDES

M. LUGAGNE (Gabriel), ✻. Membre perpétuel. Décédé le 28 mars 1930.
M. BROMBERGER (André), I. ✿. Sociétaire. Décédé le 4 juin 1930.
M. MARTIN (Gustave), ✻, I. ✿. Sociétaire. Décédé le 8 sept. 1930.
M. BERTRAND (Marie), I. ✿. Sociétaire. Décédé le 6 novembre 1930.
M. NICOLLET (François-Napoléon), I. ✿. Sociétaire. Décédé le 24 novembre 1930.

DEMISSIONNAIRES

Mme GAUTIER (Albert). — Mlle DURAND (Alexandrine).

MM. Dr BONNET (Victor) ; DANIEL (Albert) ; Dr DANIEL (Gaston) ; LUZZATI (Henri) ; MAZUYER (René) ; Dr MELCHIOR-ROBERT (Paul) ; ROCCA (Jean).

Récapitulation par catégories

au 31 Décembre 1930

(compris les 2 Membres bienfaiteurs et les 5 perpétuels décédés)

Membres d'honneur :	7		
» honoraires :	2		
» bienfaiteurs :	10		
» perpétuels :	24	284	
» titulaires :	250		
» correspondants :	12		
Abonnés, France :	12	13	
» Etranger :	1		
		297	cotisants

Sociétés correspondantes

France :	105
Etranger :	12

Récapitulation par régions

(Provence et Départements limitrophes)

Bouches-du-Rhône

Aix :	2
Arles :	1
La Ciotat :	1
Marseille :	243
Martigues :	2
Port-de-Bouc :	2
Rognac :	1
Roquevaire :	1
Saint-Remy :	2
Valdonne-Peypin :	1

Alpes-Maritimes

Cannes :	1

Gard

Uchaud :	1

Var

La Cadière :	1
La Motte :	1
Montfort-sur-Argens :	1
Port-Cros :	1
Saint-Cyr :	1
Signes :	1
Toulon :	2

Vaucluse

Apt :	1
Lourmarin :	1
Pertuis :	1
Peypin-d'Aigues :	1

Autres Départements

Corse

Ajaccio : 1

Drôme

Nyons : 1
Suze-la-Rousse : 1

Gironde

Bordeaux : 1

Rhône

Lyon : 2
Givors : 1

Seine

Paris : 6

Seine-Inférieure

Rouen ; 1

TOTAL : 284 Membres
13 Abonnés

297 Cotisants

Table des Matières du Tome X

I. — Actes de la Société

II. — Mémoires

III. — Bibliographie

IV. — Nécrologie

V. — Chronique et Mélanges

Imprimerie
Universitaire de Provence
5 Rue Emeric David
Aix en Provence

PROVINCIA

REVUE TRIMESTRIELLE

d'Histoire et d'Archéologie Provençales





REVUE TRIMESTRIELLE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE PROVENÇALES

PUBLIEE PAR LA

SOCIETE DE STATISTIQUE, D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

DE MARSEILLE ET DE PROVENCE

TOME XI — ANNÉE 1931

1er et 2me Trimestres)



MARSEILLE

AU SECRETARIAT GENERAL DE LA SOCIETE

Palais de la Bourse

—

1931

Sur la diffusion de l'écriture néolithique

Si l'on veut, sans passion et de façon toute objective, se faire une idée sur la valeur des découvertes faites à Glozel par le Docteur Morlet et E. Fradin, il est nécessaire de rechercher si des trouvailles analogues n'ont pas été faites dans d'autres points du département de l'Allier, du territoire français ou même de l'étranger.

Nous nous proposons, au cours de cet article, de donner quelques indications à ce sujet et de montrer que la Provence elle-même a connu une écriture alphabétiforme comparable à celle de Glozel, comme le font penser certains indices déjà recueillis.

Dans l'Allier tout d'abord, plusieurs années avant les fouilles du Champ des Morts, un nodule de schiste avait été trouvé par M. Bujon à Montcombroux. Il fut publié en 1917 par M. Pérot dans le Bulletin de la Société préhistorique française. Ce nodule porte quatre caractères: le premier ressemble à une petite flèche, le second se rapproche un peu d'un Z renversé dont les branches horizontales seraient très courtes, le troisième est analogue à un T majuscule, le quatrième est une petite croix de Saint-André. Ce nodule était accompagné de plusieurs autres objets et M. Pérot a considéré l'atelier de Montcombroux comme remontant à l'âge du bronze, quoiqu'on n'ait pas trouvé de métal dans la station. M. Pérot a publié et décrit aussi une hache provenant de Sanssat, qui porte une croix et quelques traits

plus ou moins parallèles. Or, les divers signes que porte le nodule de schiste de Montcombroux et la hache de Sanssat ont été retrouvés quelques années plus tard sur les galets ou les briques à inscriptions de Glozel en même temps qu'une foule d'autres, le relevé du Dr Morlet comportant, à l'heure actuelle, au moins 111 signes différents.[1]

Les autres découvertes faites dans l'Allier sont contemporaines des fouilles du Dr Morlet. Au plus fort des controverses soulevées par ces fouilles, M. Guitet-Vauquelin, chef de la rédaction du journal *Le Matin*, ayant voulu faire des recherches aux environs immédiats du champ des Morts, mais en dehors de la propriété des Fradin, trouva sous un gros arbuste, qu'on eût quelque peine à déraciner, un galet gravé portant trois signes alphabétiformes et à 70 centimètres de profondeur un harpon fortement fossilisé.

Vers la même époque, en décembre 1927, M. Cl. Mercier rencontra à Chez-Guerrier, commune de Mayet-de-Montagne, en labourant un champ, un galet noir comme on n'en rencontre pas dans ce terrain. L'ayant lavé, il y trouva une gravure d'animal accompagnée d'une inscription formée d'une vingtaine de signes. De peur d'avoir les mêmes ennuis que les Fradin il ne fit pas connaître tout d'abord sa trouvaille. Mais le Docteur Morlet, ayant été prévenu, pût avoir entre les mains ce galet et le publia. Ayant fait quelques recherches en collaboration avec M. Mercier il trouva dans le même terrain plusieurs autres galets gravés et des fragments de haches portant des signes, accompagnés de débris de poteries analogues à celles de Glozel, mais bien mieux cuites. Des fouilles furent poussées en profondeur, mais elles ne donnèrent aucun résultat.

---

[1] Voir Dr Morlet, *Glozel*. G. Desgrandchamps, *Paris*, 1929, p. 170 et 171.

Le 14 janvier 1928, sur le plateau de Couarle, à 1.200 mètres de Glozel, le Docteur L. Chabrol découvrit un fragment de lampe (?) d'argile et des briques à inscriptions en tout semblables à celles de musée Fradin.

Un peu plus tard, le Docteur Chabrol et M. Lamy, explorant la grotte artificielle de Cluzel, commune de la Chapelle, trouvaient un bloc calcaire portant deux incriptions analogues à celles de Glozel.

En janvier 1928, M. Fradin-Rongères entreprit de fouiller une excavation située à flanc de coteau près du village de Puyravel où un bœuf d'attelage s'était enfoncé 13 ans auparavant, tout comme dans la fosse ovale de Glozel. Il s'agissait d'une galerie souterraine circulaire creusée de main d'homme, véritable grotte artificielle. M. Fradin-Rongères y trouva un morceau d'ocre brune, un beau polissoir en grès fin, un galet schisteux gravé d'un équidé, accompagné de signes d'écriture toujours du type de Glozel. Sur l'autre face il y avait encore trois signes. Il découvrit aussi une petite hachette faite d'un galet roulé dont le tranchant seul est poli, en tout semblable aux haches polies primitives du musée Fradin, un pic en roche volcanique très dure, poraussi des signes, enfin de la céramique peu cuite et redevenue malléable comme celle du Champ des Morts.

C'est alors que le Docteur Morlet demanda que les fouilles de Puyravel fussent méthodiquement et scientifiquement conduites. Elles furent continuées par le regretté doyen Depéret avec la collaboration du professeur Mayet et du Docteur Morlet. Ces auteurs trouvèrent à 40 centimètres de profondeur, sous un plancher très compact et non remanié, formé de blocs de schiste cimentés par de l'argile, un bloc rectangulaire couvert de signes, des galets gravés de têtes de chevaux et de signes glozéliens, une petite hache votive couverte aussi de caractères. Quelques jours plus tard, le

Docteur Morlet trouva une hache plus grosse faite d'un galet de schiste de forme courbe couvert d'inscriptions et un galet portant sur une de ses faces sept signes dont un inconnu à Glozel, enfin des débris de vases beaucoup mieux cuits que la céramique funéraire du champ des Morts.

La grotte artificielle de Puyravel a ainsi fourni en assez grand nombre des objets semblables à ceux de Glozel et presque certainement de la même époque.

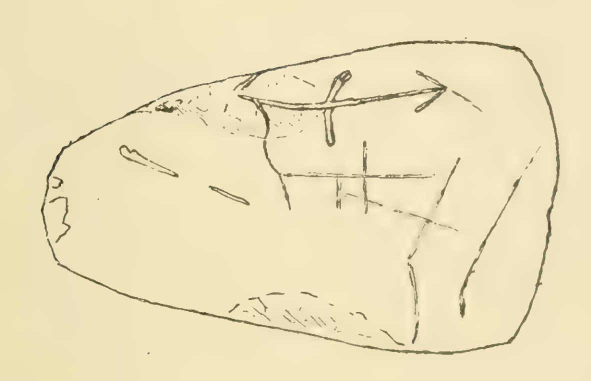
On ne peut donc plus douter que dans l'Allier des stations analogues à celles de Glozel aient été découvertes. La seule existence de ces stations et celle d'inscriptions rupestres dans la vallée du Sichon et de l'Allier constitue un argument très fort en faveur de l'authenticité du gisement de Glozel, car elle prouve que Glozel n'est pas isolé, qu'il y a eu sur place une civilisation caractérisée par connaissance d'une véritable écriture, très probablement de type syllabique.

Mais, en dehors même du centre de la France, il semble que l'écriture alphabétiforme de Glozel ait existé en d'autres régions et quelques indices nous permettent de penser que la Provence a pu être un lieu de diffusion de l'alphabet néolithique.

Au mois de juillet 1913, au cours de recherches archéologiques dans la région de Forcalquier, j'eus l'occasion de recueillir à Ongles (Basses-Alpes) une hache polie portant des signes qui ne me frappèrent pas tout d'abord. J'avais bien remarqué à cette époque quelques traits intentionnellement tracés sur les deux faces de cette hache, mais je n'avais pas eu l'occasion de les les étudier de plus près. Ce n'est qu'au mois de mars 1931 qu'il me fut donné d'ouvrir une caisse où j'avais rangé ma collection de haches polies et de pointes de flèches néolithiques depuis un déménagement remontant à 1920. Examinant alors attentivement cette hache polie, je vis qu'elle était couverte de traits formant des signes qui

rappelaient singulièrement les signes alphabétiformes qu'on observe sur les objets de Glozel.





Les deux faces de la hache polie à inscriptions d'Ongles (B.-A.) (grandeur naturelle)

Ma trouvaille étant de plusieurs années antérieure (1913) aux polémiques soulevées par le problème de Glozel, il m'a paru intéressant de donner une description détaillée de cette hache, car elle constitue un document d'un certain intérêt à verser au débat ouvert sur l'existence d'une écriture à l'époque néolithique ou énéolithique dans notre pays et sur la diffusion de cette écriture. Elle représente de plus très

probablement le premier objet portant des signes alphabétiformes du type de Glozel trouvé en France.

La hache d'Ongles est faite d'un galet de quartzite assez bien poli à tranchant soigné et légèrement courbe. Elle est de taille plutôt réduite (6 cm. 5 environ) et appartient à un type assez courant dans les champs de la région où on trouve en grand nombre des pointes de flèches de silex et en quelques points des maillets à rainures.

Une des faces de la hache présente, dans le voisinage du sommet, un trait oblique profondément gravé, surtout dans sa partie supérieure (voir fig.). Cette face, la plus large et la mieux polie, présente d'autres traits et des signes pour la plupart très faiblement tracés. Le seul fait méritant d'être signalé, c'est l'existence, dans la dépression située à la partie moyenne du bord droit et se prolongeant sur la partie polie en direction du tranchant, d'un signe très net qui semble bien figurer un flèche emmanchée, traversée par une ligne courbe assez épaisse représentant un arc schématisé. La flèche existe sur le nodule de Montcombroux, décrit par M. Pérot, mais elle est plus courte et sans arc.

L'autre face est plus intéressante par l'existence à sa partie moyenne de caractères profondément gravés dont plusieurs se rapprochent des caractères alphabétiformes de Glozel.

Sur sa surface polie on voit un grand signe formé de deux traits obliques et convergents et entre eux on distingue un point comme dans les caractères 8 ou 14 du signaire de Glozel, publié par le Docteur Morlet. Plus près du tranchant, un autre signe, églement très net, rappelle le signe 39 ou 41 avec plus de certitude encore. C'est le *tau* primitif.

A la partie inférieure de la hache, tout au voisinage du tranchant se voient des caractères baucoup plus légèrement tracés, à peine visibles, en forme d'X. Il semble que la hache aurait subi un nouveau polissage qui aurait eu pour résultat,

comme sur l'autre face, de faire disparaître, en partie, des caractères existant antérieurement, mais il n'est pas possible de l'affirmer avec sûreté et il se peut que la gravure ait été d'emblée très légère. Quoi qu'il en soit tous les traits, même les plus fins, sont patinés en blanc sale alors que les surfaces polies sont d'un gris verdâtre.

Près du sommet, on voit un signe assez compliqué qui semble lui aussi en partie effacé par repolissage et qui se rapproche du signe 60 du relevé du Docteur Morlet.

Ce qui frappe lorqu'on examine l'ensemble de l'incription tracée sur cette face, c'est que les caractères sont dirigés dans un sens quelconque. Cette absence d'alignement est un caractère primitif sur lequel a insisté Flinders Petrie [1]. Il écrit : « Le sens de la direction est une acquisition beaucoup plus tardive que le sens de la forme. » et encore : « Les signes sont tournés sens dessus dessous, inscrits sur une ligne ou sur une autre, leur forme est renversée et la direction de l'écriture peut être dans l'un ou l'autre sens ou dans les deux sens alternativement, comme dans les inscriptions en boustrophédon. Toutes ces variations n'étaient rien pour les hommes qui n'accordaient aucune signification au sens de la direction et qui pensaient que la forme seule, en quelque direction qu'elle soit, devait apparaître nettement ».

La hache d'Ongles présente donc des caractères indubitables d'archaïsme. Elle nous paraît offrir un intérêt documentaire particulier parce qu'elle a été trouvée dans une région assez éloignée du centre de la France, les Basses-Alpes, où jusqu'à présent, du moins, à notre connaissance, on n'avait pas signalé d'objets néolithiques ou énéolithiques portant des caractères alphabétiformes analogues à ceux de Glozel. Elle prouve la diffusion d'une écriture ancienne dans la région provençale à une époque que nous croyons pouvoir faire remonter à l'Enéolithique.

---

[1] Flinders Pétrie, *The formation of the alphabet*. London 1922.

Mais, même pour la Provence, notre trouvaille n'est pas destinée à rester isolée. Tout récemment, M. Georges Daumas, de Marseille, a signalé à l'Institut historique de Provence la découverte faite par M. Roubert, de Lauris, dans la station Mességuière, à Lauris (Vaucluse), de deux galets gravés dont il a donné la description [1]. L'un d'entre eux, un petit galet plat, porte trois signes: le premier est formé de deux barres parallèles, le deuxième ressemble à un A auquel il manquerait le sommet, le troisième a un aspect onduleux.

Grâce à l'obligeance de M. Daumas j'ai pu avoir ce galet entre les mains et j'ai été frappé des analogies que présente l'inscription qu'il porte avec celles de Glozel. Le premier signe est le signe 10 du signaire du Docteur Morlet, le deuxième est le signe 29, le troisième se rapproche du signe 81 ou 83. L'autre galet, brisé, porte, sur la surface de section un signe rappelant le signe 24 et sur le bord une sorte de swastika primitif ou de signe jugiforme très légèrement tracé. Or, on sait que le swastika se retrouve fréquemment dans les inscriptions de Glozel.

Voilà trois objets au moins recueillis en Provence, un dans les Basses-Alpes et deux dans la région d'Avignon qui remontent probablement à l'Énéolithique et qui portent des signes se rapprochant beaucoup des signes alphabétiformes de Glozel, nouvel indice que la civilisation de Glozel n'est pas restée isolée et que l'écriture néolithique a été connue des anciens habitants de la Provence.

Mais ce n'est pas seulement en France c'est aussi à l'étranger que des découvertes comparables à celles de Glozel ont été faites. Les plus connues sont celles d'Alvao (Portugal). Il s'agit de plaques de pierre portant des signes alphabétiformes, signalées il y a une vingtaine d'années par M. l'abbé Brenha

---

[1] Georges Daumas, *Stations préhistorique et romaine à Lauris (Vaucluse)*, *Mémoires de l'I. H. P.*, mai 193[illegible].

et déposées aujourd'hui au musée anthropologique de Porto. Elles furent tout d'abord considérées comme des faux parce que les inscriptions qu'elles portaient ne correspondaient à aucune écriture connue. Ces inscriptions ayant été trouvées sur le plancher d'une chambre dolmentique, le professeur Mendes-Correa les considère comme post-mégalithiques, mais antérieures au deuxième âge du fer qui débute au Portugal en 500 avant J.-C. Les caractères de ces inscriptions présentent de grandes analogies avec ceux de Glozel.

En janvier 1928 un nouveau document fut découvert par R. P. José Teloès entre les mains d'humbles montagnards. Il s'agissait d'un tesson de poterie trouvé par ces paysans en arrachant les fondements d'un des dolmens d'Alvao. Le professeur Mendes-Correa a étudié ce tesson de poterie qui est intéressant en ce qu'il est couvert d'inscriptions alphabétiformes à disposition linéaire. (1) Il écrit: « Il s'agit d'un fragment de grand vase d'argile grossière portant une inscription ayant plus de ressemblance avec les alphabets ibériques et surtout avec l'écriture si discutée de Glozel qu'avec l'alphabet phénicien. L'authenticité de cette pièce est évidente, son caractère archaïque n'offre aucun doute... L'alphabet d'Alvao me semble plus ancien que les inscriptions ibériques du Sud du Portugal et plus récent que la période néolithique, date qui a été attribuée aux trouvailles de Glozel, avec lesquelles cependant il présente une ressemblance frappante; cette ressemblance constitue en ce moment un argument de premier ordre en faveur de l'authenticité des objets trouvés à Glozel... »

---

[1] Mendes-Correa, *l'Authenticité d'Alvao;* réponse à M. Dussaud, t. IV, fasc. I. des *Trabalhos da Soc. Port. de antropologia et etnologia* 1928.

Il est encore difficile de dater à coup sûr la station de Glozel qui, pour le Docteur Morlet, remonterait au néolithique ancien et même au mésolithique. On sait que nous l'avons personnellement considérée comme protohistorique [1] et les études récentes faites par le Docteur Chabrol [2] sur les fours de verrier de la région viennent encore compliquer le problème de l'âge à attribuer sinon au gisement au moins à la fosse ovale. Mais si le niveau le plus ancien de Glozel doit être rapporté au néolithique I, les trouvailles d'Alvao et peut-être aussi celles de Provence doivent être classées à une date plus récente et représenteraient une diffusion et une continuation de la civilisation glozélienne dans l'Enéolithique et le Protohistorique. En dehors du Portugal, des découvertes du même ordre viennent d'être faites récemment en Roumanie. D'autre part, les faits observés dans le Sahara marocain par M. Flamand en 1921, puis par M. Russo, docteur ès-sciences, chef du service hydrologique du Maroc, méritent d'être rapprochés des précédents. M. Russo a trouvé à Zenaga des signes d'écriture à côté de dessins rupestres et ces caractères se rapprochent du tifinar et un peu du libyco-berbère. Or, c'est avec ces écritures qui représentent des survivances des anciennes écritures méditerranéennes que l'alphabet de Glozel présente les plus grandes analogies. Il semble donc qu'une même civilisation ait

[1] Dr Romieu, *Considérations sur le gisement de Glozel et sur son ancienneté*. [illegible] t. VII, 1927, pp. 111 à 138.

[2] Dr L. Chabrol, *Promenades archéologiques autour de Glozel. Les antiquités de la montagne bourbonnaise*. *Revue anthropologique*, 1929.

[3] *Les verreries anciennes des Monts de la Madeleine, des Bois Noirs et* [illegible] Bull. de la Soc. d'Emulation du Bourbonnais, 1930. Moulins.

existé tout autour de la Méditerranée, avec une écriture peut-être autochtone et sans affinité étroite avec les écritures orientales.

Quoi qu'il en soit, les trouvailles se multiplient d'inscriptions identiques ou analogues à celles de Glozel, prouvant que Glozel n'est pas isolé comme on l'a cru au début, mais représente une nouvelle civilisation, un nouveau faciès de l'archéologie préhistorique qu'il faudra un jour ou l'autre introduire dans les cadres classiques, lorsque la multiplicité des découvertes analogues ne pourra plus permettre de douter de l'authenticité de cet extraordinaire gisement.

Dr Marc Romieu,

Professeur à la Faculté de Médecine de Marseille.

EXPLORATION ARCHÉOLOGIQUE
de la Grotte du Pilier
dans le Vallon de la Croix Noire
à MARSEILLEVEYRE

MM. Raphaël Moynier et Cauviaux, membres de la Société des Excursionnistes Marseillais, travaillaient à l'automne de 1928 à établir un sentier partant du tiers supérieur du tracé marron, montant du chemin de la Grotte-Rolland au sommet de Béouveyre, au centre du massif de Marseilleveyre. Ce sentier avait pour but de relier le tracé marron au-dessous du second à pic rocheux, avec la cheminée de l'ancienne usine à plomb et de desservir la partie supérieure du vallon de la Croix-Noire.

Tout à fait au sommet de ce vallon, ces travailleurs arrivèrent au pied d'une petite grotte dont l'entrée était située à deux mètres environ du sol. Pour pénétrer à l'intérieur, ils durent évacuer une certaine quantité d'argile rouge située en avant d'une superbe colonne stalagmitique atteignant le plafond de la grotte et semblant placée là comme un gardien, ou mieux comme une statue dans sa niche. Se gardant bien de graver, ,par un travers fréquent, hélas ! chez les excursionnistes, leur nom ou leurs initiales sur cette colonne, ces messieurs durent, pour aller plus avant, enlever l'argile qui rétrécissait le passage sur les côtés de la stalagmite. Ils pénétrèrent alors dans une petite grotte

un peu coudée vers l'Est et ayant environ 1 m. 50 de largeur moyenne, 8 mètres de long, 3 mètres de hauteur moyenne, dont le sol en pente vers l'extérieur était constitué par une argile rougeâtre.

Les quelques coups de pelle donnés pour élargir le passage à droite de la colonne permirent à leur attention d'être frappée par deux objets dont la couleur blanche tranchait fortement sur l'argile rouge qui les entourait. Ils recueillirent ces objets, qu'ils prirent en premier lieu pour des dents de sanglier. Au local des excursionnistes, quelque temps plus tard, ils les montrèrent à notre collègue M. Marc-Dubois. Celui-ci reconnut leur qualité de pendeloques et nous signala cette découverte à la parlotte archéologique du mardi soir.

Il fut aussitôt décidé d'aller voir les lieux et de fouiller la grotte. Le 3 février 1929, dirigés par MM. Raphaël Moynier, Cauviaux et Valauris, auteurs de la découverte, nous allâmes, avec MM. Dubois et Duce, commencer l'exploration méthodique de cette grotte.

Etude de la Grotte

Cette grotte, baptisée par nous, en raison de sa caractéristique, la grotte du Pilier, est située à une altitude de 200 mètres dans la paroi à pic et en surplomb de la deuxième barre de la roche néoconnienne de Beouveyre. Cette barre forme, en outre, à cet endroit, un angle ouvert vers le Nord dans le sommet duquel s'ouvre la cavité. L'ouverture, évasée vers l'extérieur, est de forme ovoïde. La paroi de sa partie inférieure est formée de couches de calcite allant en retrait vers le sol situé environ à 2 mètres au-des-

sous. Le grand diamètre de l'ouverture ovoïde a environ 4 mètres, le petit diamètre 2 m. 50.

Après avoir gravi les quelques marches de l'escalier construit par les Excursionnistes Marseillais, on se trouve dans une sorte de vestibule de 1 mètre 80 de profondeur, dont la paroi supérieure s'incline vers l'intérieur et porte à gauche une sorte de cheminée reliant, comme nous l'avons constaté, le vestibule avec l'intérieur de la grotte par-dessus la stalactite.

Le fond de ce vestibule, visible de l'extérieur de la grotte, est presque entièrement occupé par une stalactite en forme de colonne ou de pilier, de 2 mètres de hauteur et 30 centimètres de diamètre, se détachant en blanc sur le fond obscur de la grotte. Cette colonne repose sur un fût ovoïde dont la grande base disparaissait dans l'argile. Entre ce pilier et la paroi rocheuse de chaque côté se trouve un étroit passage d'environ 60 centimètres de largeur maximum, permettant d'accéder à l'intérieur de la grotte dont nous avons déjà indiqué les dimensions.

1. *Etude du talus de la grotte :*

Avant de nous attaquer au déblaiement de la grotte, nous jugeâmes utile — et nous n'eûmes pas à le regretter — de commencer scientifiquement par un examen du talus au-dessous de son ouverture. Celui-ci était à peu près plat sur deux mètres de longueur, distance à laquelle commence la pente générale très accentuée du ravin à sec constituant le vallon de la Croix-Noire. Signalons qu'il n'y a dans celui-ci aucun autre point d'eau que quelques suintements infimes sur la paroi gauche de la grotte à son entrée. Nous ouvrîmes perpendiculairement à la roche une tranchée ayant 0. m. 70 de largeur, 1 m. 50 de profondeur et partant du pied du talus.



Entrée de la grotte du Pilier

La coupe nous donna :

Terre végétale superficielle : environ 5 centimètres ;
Cailloux et argile rouge : environ 30 centimètres ;
Couche archéologique de terre noire avec petits charbons : 0 m. 03 ;
Au-dessous, couche d'argile rouge compacte : 1 m.20.

Cette coupe nous ayant permis de nous rendre compte de la situation du gisement, nous avons enlevé et passé successivement au crible les couches supérieures. Terre végétale, cailloux et argile rouge et enfin couche noire archéologique.

Ce mode prudent de procéder nous a permis de trouver *in situ* dans la couche noire deux patelles et une petite hache polie en serpentine. Le criblage des terres nous a fait constater la présence d'un bout de fer rond oxydé long de 4 centimètres et d'un diamètre de 1 centimètre et demi. Celui-ci était dans la couche superficielle. Dans les autres terres, nous avons recueilli par le criblage deux esquilles d'os et un petit débris de poterie de forme triangulaire.

2° *Examen du vestibule et des passages latéraux du pilier* :

Le vestibule, avons-nous déjà dit, avait été fouillé sommairement par nos excursionnistes marseillais. Nous reprîmes la fouille, systématiquement jusqu'au roc par une tranchée médiane allant de l'entrée à la colonne où elle atteignait 80 centimètres de hauteur. Nous avons dégagé ainsi le piédestal, masse arrondie de calcite cristallisée atteignant sur les côtés le roc et au-dessus de laquelle se trouvent les passages latéraux. Toutes les terres, même celles qui avaient été remuées par les précédents explorateurs, furent soigneusement criblées, ce qui nous permit de trouver

une petite pendeloque n° 9), qui avait échappé à leur attention. Nous dégageâmes ainsi deux banquettes latérales au devant de la colonne qui donnent dans ce vestibule l'aspect de bancs de chœur placés au devant d'un autel.

Dans une autre séance de travail, le 14 avril, à laquelle coopéraient MM. Marc Dubois, Duce et le Docteur Marcel Barbot nous avons continué à vider le passage droit de toute son argile. Au milieu de celle-ci humidiflée par les infiltrations de la voûte se trouvait une couche archéologique de terre noirâtre avec petits debris de charbon d'une épaisseur de 0 m. 05 à 0, 10 allant en diminuant vers la paroi doite où elle se terminait sur le roc.

A environ 20 centimètres de profondeur au-dessous du sol de ce passage nous eûmes le plaisir d'extraire une plaquette rectangulaire convexe paraissant de la même matière que les pendeloques déjà découvertes.

Plus l'on avançait à l'arrière du pilier vers l'intérieur de la grotte, et plus la couche noirâtre diminuait d'épaisseur.

Cependant en criblant l'argile de ces déblais, M. Marc Dubois recueillit encore une petite pendeloque qui devait être la dernière.

Alléchés par ces découvertes successives, nous décidâmes de vider complètement la grotte de toute l'argile qu'elle contenait et dont l'épaisseur paraissait augmenter à mesure qu'on avançait vers le fond. Le Docteur Barbot entreprend une tranchée de 70 centimètres de large allant de la surface au roc. Ce travail a demandé cinq à six séances sans donner le moindre résultat archéologique. Enfin notre collègue, M. Penninghton, a bien voulu, à son tour, employer toute sa vigueur à extraire l'argile située entre la tranchée axiale et les parois de la grotte. Il n'a eu lui aussi aucune récompense pour ce travail pénible et fastidieux.

Pas le plus petit objet, ni la moindre trace de sépulture comme nous l'avions espéré au début.

B. Etude des objets decouverts

Après avoir succinctement décrit la situation de la grotte, sa forme, les moyens employés pour en faire une exploration méthodique, et la place de ces objets qui ont été découverts, il nous reste maintenant à les étudier les uns après les autres. Nous donnerons dans une troisième et dernière partie leur emploi et leur signification.

1° *Lamelles osseuses*

Les deux esquilles osseuses recueillies dans les talus de la grotte, grâce à un criblage attentif, auraient, sans ce procédé, échappé à notre attention. Nos connaissances histologiques trop lointaines ne nous ont pas permis de reconnaître à quel genre de mammifère elles pouvaient appartenir.

La première, la plus grande, (n° 1), présente l'aspect d'une lamelle d'un demi centimètre de largeur sur 0,045 de longueur et 2 millimètres d'épaisseur. L'extrémité la plus épaisse se termine en pointe. L'autre est arrondie. La plaquette est amincie sur les deux faces. Elle porte des stries parallèles obliques, lui donnant la forme d'un petit grattoir à tranchant affilé. Il est probable que c'est là le rôle qui lui était dévolu par ses possesseurs.

La seconde esquille d'os (n° 2) est plus petite. Elle a la forme d'un triangle très étroit et très allongé. Elle a 30 millimètres de long sur 5 millimètres à sa partie la plus large. Une de ses extrémités se termine en pointe très aiguë.

Le bord inférieur légèrement convexe a une épaisseur de 2 mm. Le bord supérieur, un peu moins épais est, au

contraire, concave. Cet objet nous paraît avoir joué le rôle de petite alène utilisée pour préparer, à travers des peaux d'animaux, le passage d'une aiguille.

2° *Coquilles de patelles*

Ces deux coquillages, d'une espèce qui pullule encore de nos jours sur tous les rochers du littoral, ne présentent en eux même rien de particulier.

L'un, (nº 3) fortement conique a un grand diamètre de 32 millimètres et un petit de 27 millimètres. Le second, (nº 4) plus aplati et ébréché d'un côté a 30 millimètres pour son grand diamètre et 24 millimètres pour le petit.

3° *Petite hache polie* (nº 5)

La petite hache polie trouvée par nous dans le talus de la grotte est en serpentine, provenant d'un caillou roulé de la Durance. Sa longueur médiane est de 38 millimètres. La largeur du tranchant est de 20 millimètres. Contrairement à beaucoup d'exemplaires de ce genre d'instrument, le tranchant est presque droit. Les angles sont seulement un peu arrondis. Une des faces est en partie recouverte d'un enduit de matière stalagmitique. Sa taille minuscule la classe dans le groupe des haches votives. Elle en diffère par l'absence de trou de suspension, particularité signalée par Déchelette comme caractéristique des haches votives.

4° *Poterie* (nº 6)

La seule trace de poterie que nous ayons trouvée dans nos fouilles est contituée par un petit débris de forme triangulaire dont les côtés ont respectivement : le supérieur, 22 millimètres ; le côté gauche, 30 millimètres ; le côté droit, 24 millimètres. La face postérieure est convexe et unie. La face antérieure convexe porte un renflement de

3 millimètres de haut, partie d'un cordon qui devait exister sur le pourtour de l'ouverture du vase. Cette poterie, certainement autochnone, a été faite avec une argile grisâtre parsemée de cristaux, que l'on ne trouve pas à Marseilleveyre même, mais un peu plus loin, dans la vallée de l'Huveaune.

5° *Pendeloques dentiformes*

A part la hache votive, la découverte la plus intéressante est celle des diverses parties d'un collier. La caractéristique commune aux quatre pendeloques est la forme en dents de suidés que leur auteur a voulu leur donner en profitant très habilement des courbures de la matière qu'il travaillait. Toutes les quatre ont été taillées dans des coquillages épais, probablement dans la partie la plus large, la charnière. Ceux-ci devaient appartenir au genre pecten ou au genre pondyle, vulgairement appelés bénitiers. La profonde cavité de ceux-ci favorisait la sculpture de l'artiste primitif. Toutes quatre sont percées d'un trou de suspension à leur base. Chacune d'elles se termine en une pointe plus ou moins aiguë et plus ou moins longue.

Grâce à l'avis éclairé de notre ancien maître et collègue actuel M. Repelin, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, nous avons déterminé la véritable texture de ces pendeloques que l'on pouvait, surtout les deux grandes, croire d'une toute autre matière, tant le poli et le finassage du travail était parfait, leur donnant l'aspect de l'ivoire ou de l'os bien poli.

Dans leur description successive nous suivrons l'ordre des numéros de notre tableau.

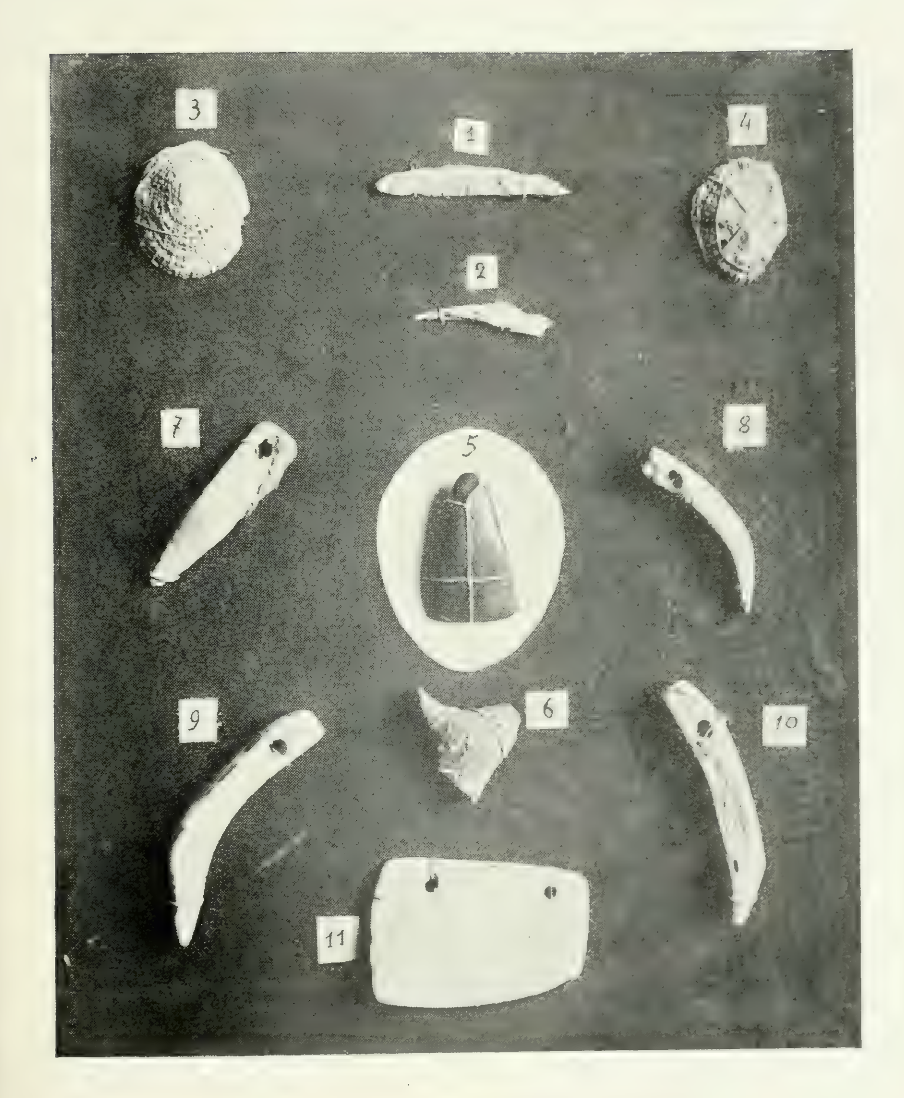
1° Pendeloque (n° 7). De forme applatie et angulaire. présente deux faces, deux bords, une pointe, une extrémité.

La face supérieure, légèrement arrondie, a une largeur de 7 millimètres sur une longueur de 28 millimètres. Sa partie incurvée a 22 millimètres et se termine en pointe. La face inférieure a les mêmes dimensions, mais est convexe. Bord supérieur 9 millimètres de largeur. A 4 millimètres de celui-ci, les deux faces présentent un trou creusé en entonnoir sur chacune. Le bord droit est recouvert en partie ainsi que la face supérieure par une concrétion calcaire. La partie vers la pointe est arrondie. Couleur jaunâtre.

2° Petite pendeloque (n° 8). Présente quatre faces dont les angles sont arrondis. Incurvée dans son tiers supérieur. Les trous infundibuliformes sont creusés sur les faces latérales. Leur centre est à 7 millimètres de la base. Partie droite: longueur, 30 millimètres; largeur de la base cartie droite : longueur, 30 millimètres ; largeur de la base carrée, 1 centimètre. Longueur de la pointe, 21 millimètres.

3° Grande pendeloque (n° 9). Trouvée par MM. Moynier et Cauviaux. Aspect blanc translucide. Présente quatre faces bien nettes ayant chacune 8 millimètres de longueur. la partie plane de la face supérieure a 4 millimètres de long. La face inférieure, 30 millimètres; la partie recourbée a 25 millimètres. Les trous sont creusés sur les deux faces latérales à 8 millimètres de la base carrée dont les angles sont arrondis.

4° Grande pendeloque (n° 10). Trouvée aussi par MM. Moynier et Cauviaux. Présente l'aspect d'un morceau de vieil ivoire jauni. Forme quadrangulaire à angles fortement arrondis. Elle est presque droite. La pointe est dessinée en biseau pris sur l'épaisseur totale. Longueur de la pointe : 15 millimètres. Les trous de suspension sont creusés sur les faces latérales à 13 millimètres de la base. Longueur totale de la pièce : 6 centimètres.



Objels trouvés dans la grolle du Pilier

Tous les trous de suspension des quatre pendeloques paraissent avoir été creusés par le même outil. Leur diamètre extérieur est de 4 millimètres.

6° *Plaque terminale*

Celle-ci (n° 11) présente deux faces, l'une concave, l'autre convexe inégalement. Epaisseur moyenne 1 millimètre et demi. De forme rectangulaire. Les côtés supérieur et inférieur ont 52 millimètres de longueur. Le côté gauche a 34 millimètres; le côté droit, 28 millimètres. Les angles de ce quadrilatère irrégulier sont légèrement arrondis.

Trous de suspension au nombre de deux, l'un à 15 millimètres du côté gauche et 6 millimètres du côté supérieur. L'autre 5 centimètres du côté supérieur et 12 millimètres du côté droit. Diamètre des trous: 4 millimètres. La face supérieure convexe est polie. La face inférieure concave est plus grossière. Cette plaquette a été, elle aussi, taillée dans un morceau de coquillage.

Nature et utilisation des objets recueillis

Les divers objets recueillis dans la fouille de la grotte du Pilier appartiennent à la fin de l'époque néolithique, moment où un peuple de chasseurs s'était de plus en plus voué à une vie agricole et à la domestication de certains animaux.

Il est probable que les pendeloques et la plaque constituaient les éléments d'un collier monté au moyen, soit de boyaux d'animaux, moit même de fils tissés. Leur réunion au même endroit semble bien prouver qu'ils étaient dépendant les uns des autres et que ce collier avait été peut-être suspendu à la colonne stalagmitique.

Cette découverte est intéressante en ce qu'elle est la première en Provence d'objets de ce genre *taillés dans* des coquillages. Jusqu'ici on avait trouvé des pendeloques faites en matières les plus diverses. Déchelette à l'abondante documentation duquel il faut toujours recourir, signale des pendeloques en ivoire à Cro-Magnan, en corne de cerf à Balma-Grande, en os, en défenses de sanglier, en dents de divers animaux, en pierres à divers endroits, en pierres et coquilles dans le dolmen de la vieille-Verrerie (Var), en test de coquilles découpées en disques et perforés, en coquilles entières enfilées à la suite des unes des autres, en callaeïs, en ambre, etc., etc. Nous n'avons trouvé nulle part la description de modèles semblables à ceux de la grotte du Pilier.

Comment et pourquoi tous ces objets se sont-ils trouvés réunis dans cette grotte ?

Celle-ci est trop petite, trop exposée au Nord, et au mistral pour avoir servi de demeure comme nombre d'autres grottes du même massif exposées au Sud et à l'Est. L'aspect et la situation même de cette cavité nous avait fait croire au début de nos fouilles qu'elle avait rempli, à l'époque néolithique, le rôle de grotte funéraire. Nous espérions, en la vidant complètement, y trouver les traces ou les restes d'une sépulture. Malgré le travail acharné de sos dévoués confrères, en particulier de M. Penninghton, nos recherches ont été vaines. Dans l'argile compacte qui la remplissait, sur une hauteur moyenne de 1 m. 50 nous n'avons rien trouvé, sinon çà et là quelques cailloux et dans le fond trois à quatre grosses pierres.

Ce n'est donc pas une grotte sépulchrale, mais elle peut avoir été une grotte sacrée. La colonne stalagmitique de l'entrée semble avoir, pour les néolithiques de Marseilleveyre,

joué le rôle des statues dans les églises actuelles. Sa ressemblance avec un phallus érigé, peut avoir appelé les hommages de ces hommes primitifs. Ils auraient apporté là, en offrande, des vivres, dont les coquilles de patèles sont le seul reste, des peaux d'animaux, disparues depuis longtemps, des poteries, et ce collier.

Nous sommes heureux d'avoir vu cette opinion appuyée par l'avis éclairé de notre savant confrère M. de Gérin Ricard.

D'après lui, dans les grottes de la partie Nord de Marseilleveyre, fouillées par MM. Bout de Charlemont ou Vasseur, ceux-ci n'ont jamais rencontré que des vases d'offrande et jamais de vaisselle ménagère.

De plus, M. de Gérin Ricard m'a signalé qu'une découverte analogue à la nôtre fût faite à l'Est et non loin du Puits du Lierre. Les objets recueillis qui sont en la possession de notre savant collègue ont un caractère bien net d'offrandes. Ce sont :

Un col d'amphore de la Tène ;

Des tessons d'un petit vase importé de la même époque ;

Une omoplate de ruminant ;

Une hachette polie en serpentine, d'une longueur de 3 centimètres ;

Une tête de couteau en silex à arètes rabattues, longueur : 40 millimètres, trouvée à 1 m. 50 de profondeur et à 3 mètres de l'entrée de la grotte.

Il y aurait donc eu dans le massif de Marseilleveyre plusieurs grottes sacrées, ou objets d'un culte votif.

J'ajouterai, en terminant cette trop longue communication que les séances passées à fouiller cette grotte ont été pour tous ceux qui y ont participé, et dont plusieurs faisaient là leurs débuts, une excellente préparation pour des

fouilles ultérieures. Ils y ont appris comment il faut observer et agir sans précipitation, d'une manière scientifique pour pouvoir situer la place des objets dans leur gisement. Ils se sont enfin entraînés au pénible métier de terrassiers et ont acquis la certitude que rien ne vient sans peine.

Docteur L. MALZAC.

NOTE
sur quelques Sépultures Gallo-Grecques
des environs de Saint-Rémy-de-Provence
(Bouches-du-Rhône)

1er Supplément

Bien que peu de temps se soit écoulé depuis que j'ai étudié en détail les sépultures de Saint-Rémy [1], je crois intéressant de relater la découverte faite tout récemment (17 décembre 1930), d'une septième tombe contenant des objets en meilleur état de conservation ou différents de ceux des précédentes.

Mon ami S. Gagnière, a bien voulu reproduire les plus belles pièces et je l'en remercie vivement.

VIIme

Le gisement en est la carrière de sable, sise au croisement du Camin-Roumieu et du chemin du Mas-du-Bon-Dieu, où avait été trouvée déjà la cinquième sépulture. L'ouvrier, prévenu par sa première découverte, prêta une plus grande attention à la fouille et put retirer d'une fosse creusée dans la terre au-dessus du gravier exploité, le mobilier suivant à peu près intact :

---

[1] *Provincia*, 1930.

1° Un cyathis en bronze d'assez grande taille et d'une ornementation très soignée sur la tige, analogue à celle du cynthis mutilé de la tombe III. Le cuilleron est uni et assez profond. Longueur totale : 20 centimètres. Diamètre du cuilleron : 5 centimètres. Profondeur : 4 centimètres (fig. 1).

2° Une fibule en fer d'assez grande taille, malheureusement mutilée vers la pointe. Elle présente une ressort irrégulier à trois spires, dont deux d'un côté et une de l'autre. Elle se rapproche assez de la figure 535 n° 1, de Déchelette[1], de la Tène II. Longueur : 6 centimètres.

3° Une lampe, genre caleu, de forme delphinoïde, tout à fait analogue à celle figurée dans Daremberg et Saglio[2], art Lucerna (fig. 4.571). La pâte en est grise et fine et le vernis d'un noir franc, était peu adhérent. Elle est ornée, sur le dessus, de quelques reliefs assez frustes, semblant représenter des fleurs ou des fruits. Elle est remarquablement plate. Les auteurs du Dictionnaire attribuent cette forme au premier siècle avant J.-C. ; mais je crois que la présence de la poterie ibérique et campanienne permet de la faire remonter au deuxième siècle, au moins.

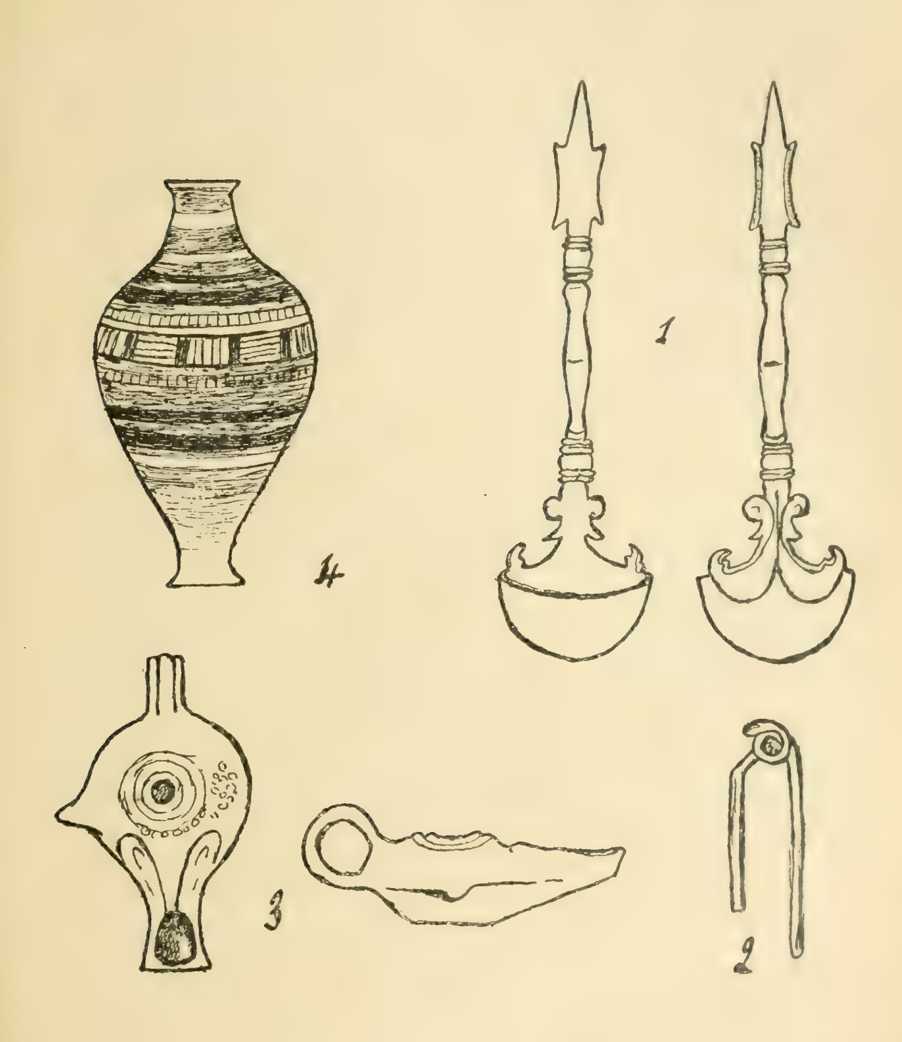
Longueur, 11 centimètres ; largeur, 5 centimètres ; hauteur, 2 (fig. 3).

4° Une urne funéraire en terre grise, grossière, mais assez dure et de forme régulière, ornée, comme toutes celles déjà recueillies, d'incriptions obliques sur le col et de stries faites au peigne sur la panse. Ce type est remarquablement constant, pour une poterie indigène, et M. Mouret d'Ensérune a bien voulu me faire savoir qu'il en avait trouvé de

---

[1] Deuxième âge du fer, p. 1253.

[2] *Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines.*


1
4
3
2

semblables dans ses fouilles qu'il date de la deuxième moitié du IIIᵉ siècle avant J.-C.

Hauteur, 20 centimètres. Diamètre de l'ouverture, 14; de la panse, 20 centimètres; de la base, 12 centimètres.

5° Un vase Ibérique peint, analogue, comme pâte (fine, rosée et mince) à celui de la sépulture III, mais d'un galbe plus élancé, le fond de la teinte est jaunâtre et occupe le col et le pied; il est coupé de bandes d'une teinte plus claire. Sur le milieu de la panse se trouve une bande blanche d'un demi-centimètre, avec de petites barres verticales noires; puis une autre bande de même couleur de deux centimètres de large, ornée de traits noirs verticaux et horizontaux, par séries alternées de quatre, séparées par des bandes noires verticales d'un demi-centimètre de large. Au-dessus et au-dessous, se trouve une teinte brune de quatre centimètres, alternant avec une teinte un peu plus claire, en bande.

Je n'ai pas trouvé de forme et d'ornementation identiques dans le Corpus d'Ensérune. Mais M. Mouret m'a fait savoir qu'il en avait recueilli d'analogues, qu'il se proposait de décrire, dans des tombes de la deuxième moitié du troisième avant J.-C., associés à l'urne funéraire n° 4 et à la poterie campanienne commune sans palmettes.

Hauteur, 20 centimètres. Diamètre de la panse, 12 centimètres; de l'ouverture et de la base: 6 centimètres (fig. 4).

6° Un plat campanien de la forme VI (*Saint-Remy*; pl. II, fig 6), avec petits rebords verticaux. Cette poterie campanienne, sans palmettes, à vernis plus mat et peu adhérent, est postérieure aux beaux vases à vernis très adhérent, très brillant et marqués, qui succèdent eux-mêmes à la poterie grecque à figures rouges sur noir, du IVᵉ siècle avant J.-C.

D'après le docteur Paul Jacobstahl [1], la grande quantité de poteries campaniennes et ibériques, trouvées dans le Midi de la France, laisse supposer qu'elles n'étaient pas fabriquées en Italie ou en Espagne, mais bien dans le pays, par des Grecs ou des Ibères.

On remarquera que le mobilier de cette tombe est incomplet, qu'il y manque, en particulier, le couteau en fer et le vase à liquides, qui se trouvent constamment dans les autres, ainsi qu'une plus grande quantité de vaisselle campanienne. Cela tient sans doute à ce que la partie haute de la sépulture, très superficielle, avait été détruite par les travaux de culture.

Pas plus que dans les précédentes, nous n'avons trouvé d'armes, ni de monnaies. Pas de graffite sur les plats. Pas de dalles ni de clous indiquant la présence d'un coffre en bois, renfermant le mobilier funéraire. La sépulture n'était sans doute qu'une simple fosse creusée à la surface du cailloutis, qui forme tout le sol de cette région.

P. DE BRUN,

Conservateur du Musée des Alpilles.

Saint-Remy, le 17 février 1931.

[1] *Archeologischer Anzeigere*, Berlin, 1930, p. 213 à 225.

Le Nonce RAYMOND STEPHANI de VALON
amène aux pieds de Jean XXII
l'antipape PIERRE de CORBARIO (Nicolas V)
(1330)

Les *Stephani de Valon* sont originaires du Quercy, leur nom patronymique du côté paternel est « Stephani » (d'Étienne) et leur lieu d'origine : Gigouzac, et du côté maternel, « de Valon », et le lieu d'origine: Lavergne-Valon. Ces deux familles (*Valon* et *Stephani*), fusionnées au XIII[e] siècle, furent la souche des *Stephani de Valon* qui ont formé, à cete époque, quatre branches: deux avec le nom *Stephani* (Gigouzac et Martel) et deux avec le nom *Valon* (Lavergne et Thégra). *Raymond Stephani de Valon* appartenait à la branche cadette de Gigouzac, il devait être fils de *N... Stephani* et de N... de Furno et cousin germain de *Bernard Stephani*, protonotaire apostolique [1].

Les Stephani de Valon avaient pris part aux croisades d'Orient, aux croisades espagnoles et à la guerre des Flandres [2] ; ils vont maintenant jouer un rôle sur un autre théâtre : à la Cour des Papes d'Avignon.

---

[1] *Historique de la famille de Valon, seigneurs de Gigouzac*, par L. de Valon, [illegible], p. [illegible]; *Seigneurs de Thégra*, [illegible], pp. [illegible] et [illegible].

[2] *Ibidem, seigneurs de Gigouzac*, pp. 4 à 7, 23 et 24, et *seigneurs de Thégra*, pp. 46 et 47, 124 à 127.

A la fin du XIIIe siècle, il y eut à la cour de Charles II (neveu de saint Louis), roi de Naples et de Sicile, cinq ecclésiastiques remarquables du Quercy qui furent tour à tour chanceliers ou vice-chanceliers, de 1290 à 1310. Ce furent : Guillaume et Pierre de Ferrières, Guillaume de Goudou, Guillaume d'Hébrard et Jacques Duèse, le futur pape Jean XXII [1]. La réputation de leur talent et le crédit de plusieurs personnages du Quercy leur avaient ouvert la voie des honneurs [2]. Ces chanceliers entraînèrent à leur suite bon nombre de parents et de compatriotes qui se formèrent à l'école des affaires politiques et administratives, et c'est ainsi qu'eut lieu, vers la Provence, le premier exode de Quercynois travaillant et se perfectionnant à tel point que le terrain sera tout préparé quand Jean XXII montera sur le trône pontifical.

Pendant ce temps, un événement d'importance venait de se produire. A la mort de Benoît XI, un pape français élu, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, prit le nom de Clément V et fut sacré à Lyon, en 1305. A ce moment, Rome et l'Italie n'offraient pas au Pape un séjour très sûr à cause de la rivalité des Guelfes et des Gibelins. Sollicité par le roi de France, Clément V, après quelques

---

[1] *Autour de Jean XXII*, par l'abbé Albe, première partie, 1902, p. 13.

[2] *Philippe de Caturco*, originaire de Cahors, chancelier de France sous Philippe le Hardi ; *Aymeric d'Hébrard*, quercynois, évêque de Coimbre (Portugal) de 1279 à 1296 ; *Bertrand de Comarque*, quercynois, évêque de Fréjus de 1280 à 1300 ; *Bertrand de Montfavès*, quercynois, professeur éminent à l'Université de Montpellier, fin du XIIe siècle, puis cardinal dès 1316 ; et aussi *saint Louis de Toulouse*, fils de Charles II d'Anjou, évêque de Toulouse, 1296 à 1298 (*Autour de Jean XXII*, par l'abbé Albe, première partie, pp. 8 à 14, 51. — *Moreri*, t. IV, pp. 698 et 699).

hésitations, prit la résolution d'établir la cour pontificale en Avignon et y fixa sa résidence en 1309. Il eut pour successeur, en 1316, Jacques Duèse, qui porta la tiare sous le nom de Jean XXII. Son avènement fut une source de bienfaits pour son pays natal; bon nombre de princes de l'Église, prélats et dignitaires furent des parents, amis et compatriotes. Les *Stephani de Valon*, dont l'essor religieux avait été considérable au XIII[e] siècle eurent part à ses largesses; ils comptèrent, sous son pontificat, plusieurs évêques, nonces ou personnages importants, entre autres : *Raymond Stephani*, archevêque d'Ephèse; *Bernard Stephani*, protonotaire, puis évêque de Riez ; *Pierre Stephani*, nonce en Sicile; *Pons Stephani*, nonce en Italie; *Guillaume de Valon*, écuyer du Pape; *Raymond* et *Pierre Stephani de Valon*, damoiseaux du Pape [1].

Bernard Stephani, notaire apostolique, possédait un hôtel en Avignon, à cause de ses nombreux clercs et de ses parents; il était le familier des papes Jean XXII, Clément VI et Innocent VI, et son crédit lui attirait bien des solliciteurs. Son frère *Raymond*, seigneur de Gigouzac, et son neveu *Pierre*, tous deux damoiseaux du Pape étaient aussi *personæ gratæ* à la Cour pontificale [2]. *Raymond Stephani*, le futur nonce, né à Gigouzac, vers 1290, vint de bonne heure à la Curie et trouvait, auprès de ses proches parents, aide et protection. Il dut débuter vers 1320, à la Chambre apostolique où il se fit remarquer par ses connaissances et ses aptitudes; aussi franchit-il rapidement les premiers degrés: tabellion, scripteur, puis clerc

---

[1] *Historique de la famille de Valon, seigneurie de Gigouzac*, par L. de Valon, 1913, pp. [illegible] à 63.

[2] *Ibidem*, pp. 44 à 50, pp. 67 et 68.

de la Chambre apostolique. Il prêta serment le 20 avril 1322 [1] et se consacra tout entier aux devoirs de sa charge, car Jean XXII, qui avait concentré dans sa main tous les rouages administratifs, exigeait beaucoup [2]. Les clercs de la Chambre étaient des personnes de choix qui occupaient des postes de confiance ; en voici les attributions :

Les clercs, véritables notaires attachés à la Chambre apostolique, rédigeaient les documents nécessaires pour les contrats, recevaient les comptes particuliers des collecteurs et les vérifiaient avant de les présenter au camérier ; ils écrivaient les lettres camérales. Personnages importants, ils étaient parfois chargés de missions diplomatiques ou extraordinaires pour lever tel impôt sur place ou vérifier sur place la gestion d'un collecteur.

Avec le camérier et le trésorier, ils formaient le Conseil supérieur de la Chambre et résidaient à Avignon. Au nombre de sept, sous Clément V, ils ne furent plus que trois ou quatre pendant tout le reste du XIV[e] siècle ; ils portaient le titre de conseillers [3].

Raymond Stephani resta quelque temps à la Chambre apostolique, se perfectionnant dans les questions adminis-

---

[1] Dilecto filio *Raymundo Stephani*, clerico non conjugato Caturcensis diocesis, salutem etc..... Ne contractum memoria deperiret etc..... ut supra in proxima etc..... usque fieri fecimus que talis est. Ego *Raymundus Stephani*, clericus non conjugatus, Caturcensis diocesis, ab hac hora etc..... suit la formule du serment..... ut in forma ut supra usque sancta Dei evangelia etc... nostre concessionis. Datum Avinione XII Kalend. maii, anno sexto (*Archives du Vatican*, Av. 16, f. 200). — *Autour de Jean XXII*, par l'abbé Albe, deuxième partie, p. 170.

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, 1912, p. 47.

[3] *Autour de Jean XXII, la Cour d'Avignon*, par l'abbé d'Albe, 1925, p. 86 du tirage à part. — *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, 1912, p. 313.

tratives et financières ; mais bientôt, l'heure de l'action va sonner ; Jean XXII fera appel à son concours dans les événements qui vont suivre.

A la mort d'Alfred de Habsbourg (1[er] mai 1308), la succession au trône d'Allemagne fut briguée par Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, et Henri de Luxembourg. Sollicité par le roi de France de prêter son appui, Clément V, redoutant l'accroissement de sa puissance, favorisa plutôt le succès d'Henri qui fut élu le 27 novembre 1308 ; il confirma l'élection le 26 juillet 1309 et fixa le couronnement à Saint-Pierre de Rome, le 2 février 1312. Mais Henri VII, pressé de ceindre la couronne impériale, résolut de descendre en Italie. Le Pape, inquiet de ses préparatifs, lui opposa le roi de Naples, Robert d'Anjou. Pour l'éviter, Henri s'embarque le 13 février 1312, suit le littoral et gagne Rome où il entre le 7 mai. Enfin il se fait couronner, non à Saint-Pierre, selon le désir du Pontife, mais au Latran, par la violence, le 29 juin 1312. L'Empereur, irrité de l'attitude de Clément V et de l'hostilité du roi de Naples, réosolut de se venger et prit ses dispositions pour le surprendre. A cette nouvelle, le Pape lance, le 12 juin 1313, une bulle d'excommunication contre celui qui l'attaquerait. Henri VII passa outre et mourut deux mois après. Clément V profita de l'interrègne pour régler les rapports de l'Eglise et de l'Empire, en proclamant, le 14 mars 1314, la supériorité du Saint-Siège sur l'Empire et son droit de l'administrer pendant la vacance. Il s'éteignit à son tour, le 20 avril 1314, et fut remplacé par Jean XXII, élu le 7 août 1316 et couronné le 5 septembre [1].

---

[1] *Les Papes d'Avignon*, par G. Mollat, 1912, pp. 192 à 200. — Moreri, t. II, p. 688 de l'édition 1732 ; t. IV, p. 734. — *Autour de Jean XXII*, par l'abbé Albe, 1902, première partie, pp. 55 et 56.

Pendant ces deux ans, il se produisit, en Allemagne, une double élection : le 9 octobre 1314, une partie des électeurs acclamaient Frédéric d'Autriche pendant que la majorité se prononçait en faveur de Louis de Bavière et tous les deux furent couronnés le même jour, le 25 novembre 1314. Une occasion favorable s'offrait à Jean XXII, pour faire prévaloir la suprématie du Saint-Siège. Il laissa aux deux prétendants le soin de vider leur querelle et déclara l'Empire vacant, le 17 juillet 1317. Les deux empereurs en vinrent aux mains ; après quelques succès et revers, la victoire décisive que remporta Louis de Bavière, le 28 septembre 1322, le plaça sur le trône impérial. Pressé par le vainqueur de confirmer son élection, le Pape temporisa, imposa des conditions qui ne furent pas acceptées. Louis de Bavière, sans attendre d'être reconnu, s'empressa de remplir les fonctions de roi des Romains, contrariant ainsi les plans de Jean XXII, poussant même l'audace jusqu'à soutenir les ennemis de l'Eglise. En réponse, le Pontife le somma, sous peine d'excommunication, d'avoir à comparaître devant la cour d'Avignon et à se désister de la couronne impériale. A l'expiration des délais, l'Empereur ne s'étant pas présenté ni soumis fut excommunié, le 23 mars 1324 [1].

Louis de Bavière, nullement ému des foudres de l'Eglise, accabla le pontife de ses sarcasmes, le traita d'hérétique, protesta contre ses prétentions, proclama la suprématie de l'Empire et son indépendance vis-à-vis du Saint-Siège. Il

---

1 *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 200 à 205. — Moreri, t. I, p. 824 ; t. III, p. 733 ; t. IV, pp. 280 et 672.

appela enfin de la sentence de Jean XXII devant un Concile général qui devait se tenir à Rome [1].

Le Pape sans retard releva le défi ; il lança, le 11 juillet 1324, une seconde excommunication plus accablante que la première, qui enlevait à Louis de Bavière tous ses droits à l'Empire. Celui-ci abandonné par la plupart de ses partisans, effrayé par les démarches des prétendants au trône d'Allemagne, renonça à la couronne impériale en faveur de Frédéric d'Autriche, le 7 janvier 1326, gardant toutefois l'Italie avec le titre de roi des Romains [2].

Trois prétendants briguaient sa succession : Jean de Bohême, appuyé par le roi de France ; Charles le Bel, poussé par Léopold d'Autriche, et Frédéric d'Autriche, investi par Louis de Bavière. Aucun d'eux n'était *persona grata* auprès de Jean XXII, ni du duc d'Anjou, roi de Naples : les deux premiers parce que la France deviendrait trop puissante ; le dernier à cause de sa réconciliation avec son rival et de l'abandon de ses droits de l'Empire (13 mars 1325). En cette occurence Jean XXII s'efforça d'obtenir leur renonciation, de gagner les suffrages des princes électeurs pour favoriser, au moment opportun, le candidat préféré [3].

C'est à ce moment que le Pape va utiliser le nonce *Raymond Stephani* pour accomplir des missions délicates.

1, 2 et 3. *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 205 à 208. — *Moreri*, t. I, p. [illegible], t. III, p. 733, t. IV, pp. [illegible], [illegible] et 731. — *Archives des Bouches-du-Rhône*, B [illegible], p. 53 de l'Inventaire. — *La Provence au moyen âge*, par V. L. Bourrilly et R. Busquet, t. I, p. 91.

*
* *

Pendant que ces évènements se déroulaient en Allemagne, d'autres difficultés surgissaient en Espagne que Jean XXII avait à cœur d'aplanir.

Sanche, roi de Majorque, mort sans postérité, le 4 septembre 1324, avait légué sa couronne à son neveu, Jayme d'Aragon, âgé de 10 ans, fils de Ferdinand. Mais Jayme II, roi d'Aragon, revendiquant ce royaume, le lui disputa aussitôt. Comme ses prétentions n'étaient pas fondées, Jean XXII soutint la cause de l'héritier légitime et fit accepter, malgré l'opposition du roi d'Aragon, Philippe de Majorque pour tuteur du jeune roi, son neveu, et gouverneur de ses Etats: les Baléares, le Roussillon et la Cerdagne [1].

Le calme semblait rétabli, quand Jayme II et Gaston de Foix, fomentant la révolte, la plupart des villes se soulevèrent en janvier 1325, refusant l'obéissance au régent, et la guerre civile allait éclater sans l'intervention du Pape qui envoya deux nonces pour rétablir la paix. Cependant, comme le conflit se prolongeait, on eut recours au roi de France et grâce à la diplomatie de Jean XXII, les rebelles reconnurent, le 11 juillet 1325, Philippe de Majorque comme tuteur de son neveu. Pendant ce temps, le régent s'employait à régler la question délicate de la succession de Sanche. Il était secondé par les nonces B. de Saint-Maurice et Hugues de Mirabel, délégués auprès des souverains d'Espagne. Après de longs et laborieux pourparlers, le roi d'Aragon, par convention du 24 septembre 1325, renonça à tous ses droits sur le royaume de Majorque à

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 288 et 289.

la condition que le jeune prince héritier, qu'il gardait prisonnier, épouserait Constance, fille de l'Infant Alphonse d'Aragon. A cause de leur proche parenté, le mariage ne pouvait avoir lieu sans une dispense pontificale. Jean XXII, devinant les desseins de Jayme II, refusa de l'accorder, restant tout d'abord inflexible à toutes les sollicitations afin d'écarter à tout prix, les rois d'Aragon du trône de Majorque. Pour atteindre ce but, il envoya en Espagne le nonce *Raymond Stephani*, muni de ses instructions, avec des lettres apostoliques pour le roi d'Aragon, son fils et les deux nonces du Saint-Siège. Il avait pour mission d'obtenir la libération du jeune roi, la renonciation complète des souverains au trône de Majorque, la pacification du royaume et la soumission des sujets au roi et au régent [1].

Raymond Stephani partit, le 13 octobre 1325, accompagné d'un notaire et de ses serviteurs [2], et, aussitôt arrivé à la Cour aragonaise, il entama les négociations de concert avec les deux nonces. Ils surent dissiper la méfiance des Souverains et gagner leur confiance en faisant entrevoir la promesse de la dispense, s'ils acceptaient le traité proposé. Ceux-ci essayèrent, mais en vain, de lou-

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 200 à 202. — *Moreri*, t. I, p. 571, t. III, p. 657. — *Archives du Vatican*, Introitus et Exitus, vol. 70, fo 104.

[2] 13 octobre 1325. — Fuit missus magister *Raymundus Stephani* ad partes Aragonie per papam cum litteris apostolicis directis tam domino regi Aragonum et filio suo quam dominis Hugoni de Mirabello et Bertrando de St-Mauricio, sedis apostolice nuntiis, super certis expedientiis cum rege et ejus filio ... et pro expensis dicti magistri *Raymundi* et notarii sui cum equitaturis et famulis tradidimus 36 lib. tur. parv., in 20 agnis auri, 18 sol., 6 den. tur. gross.

Item pro uno roncino empto pretio 15 flor. pro notario suo, qui non habebat unde equitaret, tradidimus 15 flor. (*Archives du Vatican*. Introitus et Exitus, vol. 70, fo 104.)

voyer pour ne pas être dupes. Cependant, après de longues tractations et hésitations, à la pensée que Jean XXII resterait intransigeant et voulant surtout éviter l'ingérence de la France dans les affaires de Majorque, Jayme II finit par céder et signer les conditions imposées par le Pape. Enfin, dès qu'il eut pacifié tous les états rebelles et rendu à Philippe de Majorque le jeune roi, le Pontife lui fit remettre, par les soins de *Raymond Stephani,* l'indult tant désiré (1326)[1].

C'était un brillant succès remporté par Jean XXII qui obtenait gain de cause sur tous les points; aussi, dès que *Raymond* fut de retour en Avignon, il lui marqua sa satisfaction en lui accordant, par faveur spéciale, canonicat et prébende de Saint-Martin-des-Petits-Champs, au diocèse de Paris, vacants par le décès du nonce Raymond Moret (12 janvier 1327). On voit dans les bulles, l'éloge qu'il fit de ses mérites et services appréciés depuis longtemps[2].

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 292.

[2] Dilecto filio magistro *Raymundo Stephani*, canonico Sancti Martini de Campellis in Bria, Parisiensis dioc. scriptori nostro salutem.....

Dum laudanda tua merita probitatis quam nobis longa conversatio notam fecit, attendimus dum etiam grata et accepta servitia que nobis fideliter impendisti hactenus et impendere sedulis non desistis paterna consideratione pensamus dignum reputamus et congruum ut te prerogativa favoris et gratie prosequamur. Cum itaque canonicatus et prebenda ecclesie Sancti-Martini de Campellis in Bria, Parisiensis diocesis quondam Raymundus Moreti, nuncius noster et sedis apostolice dum viveret obtinebat... Nos volentes tibi premissorum meritorum intuitu gratiam facere specialem canonicatum et prebendam predictos sic vacantes cum plenitudine juris canonici ac omnibus juribus et pertinentiis suis motu proprio..... de mera liberalitate nostra apostolica tibi conferimus. Dat. Avinioni 2 idus januarii anno undecimo (12 janvier 1327) (*Archives du Vatican,* Jean XXII, vat. 82, ep. 738).

Tranquille du côté de l'Espagne, le Pontife tourna ses regards vers l'Allemagne où de graves complications venaient de se produire. Louis de Bavière, mécontent de Jean XXII qui temporisait au lieu de ratifier la cession du trône d'Allemagne qu'il avait faite en faveur de Frédéric d'Autriche, se ravisa et releva la tête quand il apprit la mort de Léopold d'Autriche, le principal allié du Pape (février 1326). Profitant de cette circonstance, il fit ses préparatifs pour marcher sur Rome et s'y faire couronner. Sans se laisser abattre, Jean XXII lance aussitôt une bulle qui enlève à son rival le duché de Bavière et tous les fiefs de l'Empire (3 avril 1327); par une seconde bulle, il le déclare hérétique (23 octobre 1327), et par une troisième, il annonce à la chrétienté que Robert d'Anjou, roi de Naples, allait faire la guerre à Louis de Bavière, hérétique[1]. Il s'efforce en même temps de détacher de son obédience quelques-uns de ses partisans. A cet effet, il envoie en Allemagne le nonce *Raymond Stephani* avec des lettres apostoliques pour Jean de Luxembourg, roi de Bohême, et l'archevêque de Trêves. Tous les deux avaient contribué à l'élection de Louis de Bavière, en 1314, et le roi de Bohême avait brigué la couronne impériale une première fois, sans succès, en 1314, et une seconde fois, sans plus de succès, en 1324. *Raymond Stephani* devait s'appliquer à les gagner à la cause de Jean XXII[2].

Il quitta Avignon, le 17 octobre 1326, accompagné d'un notaire, de sa suite et avec les fonds nécessaires pour un

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 208 à 210. — *Archives des Bouches-du-Rhône*, B [illegible], p. 53 du registre. — *Moreri* t. IV, p. 692.

[2] *Les papes d'Avignon* par G. Mollat pp. 201 et 207. — *Archives du Vatican*. Introitus et Exitus, vol. [illegible], f. [illegible].

séjour de deux mois [1]. Il fut bien accueilli par le roi de Bohême et fit luire à ses yeux la possibilité, avec l'appui du Pape, de ceindre la couronne impériale. En présence de cette perspective, Jean de Bohême dut se laisser persuader, car, à partir de ce moment, il entra dans les vues de Jean XXII. *Raymond Stephani* obtint même résultat auprès de l'archevêque de Trèves. Sa mission terminée, il revint à Avignon et, chemin faisant, fut assailli par une bande de brigands qui le dépouillèrent de son argent, lui et son escorte. Ne pouvant continuer sa route, il expédia son clerc à la Chambre apostolique afin de lui porter les fonds pour arriver à destination [2]. Le Pape lui témoigna encore sa satisfaction en lui conférant, par une nouvelle faveur, canonicat et prébende en l'église Saint-Donatien-de-Bruges, au diocèse de Tournai, et loua derechef ses mérites, sa fidélité, ses services de plus en plus appréciés (2 janvier 1328) [3].

---

[1] 17 octobre 1326.— Magister *Raymundus Stephani* fuit missus per dominum nostrum (Papam) ad Regem Boemie et archiepiscopum Treverensem cum litteris apostolicis eis directis in partibus Alamannie et pro expensis suis et socii et famulorum cum 2 equitaturis tam eundo et morando quam redeundo tradidimus sibi pro 2 mensibus 45 sol. tur. gross. cuneo rotundo.

Item postea cum fuisset derobatus, in itinere veniendo, missimus eidem per G. Rainerii clericum suum (1er décembre 1326) pro expensis, 10 lib tur. parv. in 11 sol 9 den. tur. cuneo rotundo, 3 den. tur. parv. (*Archives du Vatican*, Introitus et Exitus, vol 82, f. 88).

[2] *Archives du Vatican*, *Introitus et Exitus*, vol. 82, f. 88.

[3] Dilecto filio *Raymundo Stephani* canonico ecclesie Sancti-Donatiani de Brugis, Tornacensis diocesis, scriptori nostro salutem.

Dum accepta servitia que nobis obsequiose fideliter impendisti ac sedulis non desistis exhibere nec non tue probitatis merita commendanda longue conversationis experientia nota nobis attendimus, dignum paterna consideratione censemus et congruum, ut te pregogativa spécialis favoris et gratie prosequamur. Cum itaque canoni-

Le succès de Jean XXII fit précipiter les événements en Italie et la lutte de l'Empire et de la Papauté prit dès lors un caractère aigu. Louis de Bavière, appuyé par les Gibelins, après avoir fait déclarer le Pape hérétique et intrus, marche sur Rome, suivi par de nombreux seigneurs, passe à Milan, traverse la Lombardie, s'empare de Pise, et entre dans la Ville Éternelle, le 7 janvier 1328. Le 11, il est proclamé empereur par le peuple romain, et, le 17, il ceint le diadème dans l'église Saint-Pierre [1].

Sans retard le duc d'Anjou, secondé par le Pape, et avec l'aide des villes restées fidèles, concentre une armée, le 2 mars 1328, et empêche Louis de Bavière d'envahir le royaume de Naples. C'était le moment opportun pour procéder à l'élection d'un nouvel empereur. Le Pape en profita pour entamer des négociations avec les princes allemands et les décider à rompre avec Louis de Bavière. Dans ce but, il envoya derechef le nonce *Raymond Stephani* auprès des électeurs influents et du roi de Bohême qui paraissait son candidat préféré, afin de les convaincre et

---

catus et prebenda Sancti-Donatiani de Brugis, Tornacensis diocesis, quos quondam Hugo Bovis dum viveret obtinebat per ipsius obitum..... Nos volentes tibi premissorum meritorum intuitu gratiam facere specialem canonicatum et prebendam predictos sic vacantes cum plenitudine juris canonici ac omnibus juribus et pertinentiis suis motu proprio... de mera liberalitate nostra apostolica tibi auctoritate conferimus et de illis etiam providemus. Datum Avinione 4 nonas januarii anno duo decimo (*Archives du Vatican*, reg. 85, litt. [illegible]).

[1] *Les Papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 208 à 211. — *La Provence au moyen âge*, par V. L. Bourrilly et R. Busquet, p. 91. — [illegible], t. IV, p. [illegible]. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Roux (Bulletin de la Société de Tulle, deuxième livraison, 1909, p. 174).

de s'entendre avec eux sur le choix du prétendant, la date et le lieu de l'élection [1].

Raymond Stephani partit pour l'Allemagne, au début d'octobre 1327, avec une provision de 40 agneaux d'or pour les frais du voyage et un ample vestiaire d'habits d'hiver pour un long séjour [2]. Au début, les conversations prirent bonne tournure et les princes semblaient disposés à suivre les directives de Jean XXII. Mais bientôt les difficultés surgirent: les uns voulaient voter pour Jean de Bohême, d'autres pour Frédéric d'Autriche et quelques-uns pour Henri de Bavière. La perspective de la lutte contre l'Empereur fit naître aussi des hésitations, et plus la discussion se prolongeait et plus la solution paraissait insoluble. Finalement, les divergences furent telles que, malgré la pression du *Nonce* et des partisans du Pape, l'accord ne put s'établir sur le choix du candidat et *Raymond Stephani* fut obligé de revenir en Avignon sans avoir réussi dans sa

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 210 et 211 ; *Archives du Vatican,* Introitus et Exitus, 84, fos 66 et 67.

[2] 26 septembre 1327. — Cum dominus noster vellet mittere majistrum *Raymumdum Stephani,* clericum et canonicum Sancti-Martini de Campellis in Bria, ad partes Alemanie, de mandato ipsius domini nostri Pape tradidimus dicto magistro 2 vestes videllcet 3 cannas cum dimidio de camelino pro supertunicali, tunica et capucio, et forraturas pro dictis supertunicali et capucio, pro quibus et factura dictarum vestium et quodam capello feltrino predidcto, pro toto 23 flor. auri et 6 den. vienn. Quam pecuniam solvîmus Audeberto de Lacus, nepoti fratris Petri de Angula, prioris Tholose...

Item eadem die pro expensis suis et notarii et 2 equitaturarum et famulis eundo, morando et redeundo, tradidi dicto magistro *Raymundo Stephani* 40 agnos auri.

Die 29 mensis septembris pro uno roncino empto pro viagio domini magistri *Rapmundi Stephani,* pretio 26 flor. auri, Joanni de Freno, mercatore Lucano, solvimus dicto pretio... (*Archives du Vatican, Introitus et Exitus*, 84, fos 66 et 67).

mission [1]. Et comme il consacrait tout son temps à la Curie ou aux négociations du Saint-Siège, il demanda et obtint la faveur de percevoir les bénéfices de ses canonicats sans résider (27 mars 1328) [2].

Louis de Bavière, furieux des agissements de Jean XXII pour le détrôner, ne lui pardonna pas l'injure et poussa même la vindicte jusqu'au schisme. De concert avec les ennemis de l'Église, ils surexcitèrent la foule et, dans une première assemblée, tenue le 14 avril 1328, l'ortodoxie de Jean XXII fut mise en cause et Louis de Bavière fut chargé d'instruire le procès. Dans une seconde réunion, le 18, le Pape fut reconnu coupable d'hérésie et criminel pour avoir attaqué le pouvoir impérial. Enfin, le 12 mai, le peuple, de nouveau convié sur la place Saint-Pierre, proclama pape le frère mineur Pierre Rainallucci, originaire de Corvara ou Corbario, qui prit le nom de Nicolas V. Après

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 210 211 et 218. — *La Provence au moyen âge*, par V.-L. Bourrilly et R. Busquet, p. 91.

[2] Dilecto filio magistro *Raymundo Stephani*, canonico ecclesie Sancti-Martini de Campellis in Bria, Parisiensis diocesis scriptori nostro salutem.

Racio juris hoc exigit ut qui servitio ecclesie generalis insistit... cum itaque tu Ecclesie Romane obsequiis, que caput ecclesiarum est omnium, insistas fideliter et devote, nos personam tuam premissorum intuitu favore prosequi cupientes tibi auctoritate presentium indulgemus ut in Romana curia in officio scriptorie nostre sedis apostolice obsequiis insistendo fructus redditus et proventus canonicatus et prebende ecclesie Sancti Martini de Campellis in Bria Paris. dioc. cujus canonicus existis et aliorum quorumcumque beneficiorum ecclesiasticorum... cum ea integritate libere percipere valeas... et ad residendum in eisdem ecclesiis minime tenearis... Datum Avinione 6 Kal. aprilis anno duodecimo (*Archives du Vatican*, av. 30, f° 114).

quoi, Louis de Bavière l'introduisit dans l'église Saint-Pierre où eut lieu la cérémonie d'intronisation [1].

Le schisme était consommé; mais si Louis de Bavière avait réussi à se venger de Jean XXII par le couronnement de l'antipape, ce fut son dernier succès en Italie. Non seulement il fut impuissant à le faire accepter par la chrétienté, mais il allait subir, sans délai, le châtiment de son crime contre le Saint-Siège. Chassé de Rome, le 4 août 1328, il se réfugie à Pise, se voit abandonné par la plupart de ses troupes et des villes rebelles, et n'a d'autre alternative que de franchir les Alpes en janvier 1330. Dans cette détresse, il cherche à se réconcilier avec le Pape qui reste inflexible et exige l'abdication avant le pardon [2].

Jean XXII, triomphant du côté de son rival, va maintenant poursuivre l'antipape sans trêve, et nous allons voir encore intervenir le nonce *Raymond Stephani.* Son proche parent, *Bernard Stephani de Valon*, venu de bonne heure à la Curie, gravissait rapidement les degrés de la hiérarchie; il devenait protonotaire apostolique dès 1327, et évêque de Riez, le 29 mai 1329. Mais redoutant peut-être les responsabilités de l'épiscopat, ou préférant rester à la chancellerie, toujours est-il qu'avant de recevoir la mître, il demanda des ajournements successifs. Familier de Jean XXII, son crédit

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 211 et 212. — *Moreri*, t. IV, p. 672; t. V, p. 227. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de la Société de Tulle, deuxième livraison, 1929, pp. 174 et 175.

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 217.— *Moreri*, t. IV, p. 672; t. V, p. 227. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de la Société de Tulle, deuxième livraison, 1929, p. 175).

à la Cour ne fut pas étranger à la faveur des *Stephani de Valon* et en particulier de *Raymond Stephani* [1].



Abandonné du peuple romain et menacé par le légat du Pape et les troupes de Robert d'Anjou qui arrivaient aux portes de la ville, l'antipape, hué par la foule, quittait précipitamment Rome, s'enfuyait errant en Italie avec Louis de Bavière, poursuivis tous deux par les partisans de l'Eglise [2].

D'après Bernard Guy « l'antipape était Pierre Rainallucci, de Corbario, diocèse de Reate. Il était marié et vivait depuis cinq ans avec Jeanne Mathias, de Corbario, quand, au mépris du lien conjugal et malgré les protestations de sa femme, il entra chez les Frères Mineurs et suivit la règle de Saint-François. Mettant sous les pieds ses serments et sa religion, il travailla de toute son âme et prêta la main à une élection aussi folle que sacrilège et prit le nom de Nicolas V. A la honte de la ville, il parodia dans Rome le rôle et les fonctions du pape Romain. Il créa des cardinaux complices de ses folies et, agissant comme un ministre de l'Antéchrist, il fit des efforts diaboliques pour briser l'unité de l'Église. Sa femme le cita en jugement devant l'évêque de Reate, à la fin de novembre 1328; après toutes

---

[1] *Essai historique sur la famille de Valon, seigneurs de Gigouzac*, par L. de Valon, 1913, pp. 79 à 81.

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 215. — *La vie des papes d'Avignon* par Baluze, 1693, traduite par l'abbé Burie (Bulletin de la Société des Lettres et Arts de la Corrèze, deuxième livraison 1909, p. 155). — *Muratori*, t. V, p. 227.

les formalités juridiques, l'évêque publia contre Pierre de Corbario une sentence de condamnation » [1].

Ce tableau montre ce qu'était l'antipape. Son influence, presque nulle, se maintint tant que dura la protection de Louis de Bavière, environ un an. Pendant cet intervalle, il créa 9 cardinaux et nomma 18 évêques ; il avait pour adeptes les Franciscains révoltés à la suite de leur condamnation et réfugiés auprès de Louis de Bavière, et aussi quelques ermites Augustins qui prirent fait et cause pour lui, sans obtenir d'ailleurs le moindre résultat. Après avoir quitté Rome, suivi de sa cour et de quelques fidèles, P. de Corbario séjourne à Viterbe, du 6 au 16 août 1328 ; à Todi, du 23 au 28 ; de nouveau à Viterbe, du 2 septembre au 17 décembre ; à Montemarano, le 24 décembre, et enfin, après bien des infortunes, il entre à Pise, le 3 janvier 1329, où il va expier par le châtiment la honte de ses crimes [2].

Les habitants de Pise firent bon accueil à Louis de Bavière et à l'antipape qui tint sa cour au palais archiépiscopal jusqu'à ce que l'empereur, devenu odieux, fut obligé de s'enfuir, le 11 avril 1329. Il avait laissé un lieutenant, nommé Tarlatus, afin de conserver la ville sous son giron ; mais celui-ci désireux d'en être seul le gouverneur, fit grâce des impôts aux Pisans et conclut la paix avec le parti de l'Eglise et les Florentins [3].

---

[1] *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de Tulle, Corrèze), deuxième livraison 1929, pp. 174 et 175.

[2] et [3] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 215 et 216. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de la Société de Tulle, deuxième livraison 1929, pp. 175 et 176). — *Moreri*, 1732, t. , p. 227. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, t. V, n° 854, p. 407, note 4.

Pierre de Corbario s'était séparé volontiers de Louis de Bavière qui probablement, de son côté, ne voulait plus traîner après lui une épave si encombrante. Il devint bientôt une grande gêne pour Tarlatus, non moins décidé à s'en débarrasser au plus tôt. Dans cette situation critique, l'antipape, ne voyant de salut qu'auprès de l'Empereur, résolut de le rejoindre en Lombardie et pria son lieutenant d'assurer sa sécurité pendant le trajet. Mais Tarlatus, en présence des dangers d'une pareille aventure, refusa [1].

Ne se sentant plus en sûreté, l'antipape se mit sous la protection du comte Boniface de Donoratico. Celui-ci pendant la nuit, le fit conduire dans son château de Burgaro, sur les bords de la mer, à trente-cinq milles de Pise, où il resta caché pendant quelque temps. Mais Jean XXII le poursuivait sans relâche et, ne pouvant se saisir de sa personne, il ordonna aux troupes florentines de découvrir, à tout prix, sa retraite. A leur approche, le comte Boniface prit peur et clandestinement le ramena dans son palais de Pise. Bientôt le bruit de sa réclusion s'ébruite et parvient aux oreilles des partisans de l'Eglise. L'évêque de Lucques engage Boniface à livrer son protégé s'il veut éviter les pires ennuis. Les Pisans, craignant des représailles, envoyèrent une délégation au Souverain Pontife pour lui témoigner de leur fidélité. Jean XXII, comprenant les perplexités du Comte, lui adresse, le 10 mai 1330, une lettre aussi pressante qu'impérative, lui faisant entrevoir, en cas de refus, les malheurs qui allaient fondre sur lui et sa maison, l'opprobre sur son nom et sa famille, les peines de l'enfer, s'il mourait brusquement, et, au contraire, la gloire qui rejaillirait sur lui et les siens s'il lui remettait l'antipape dont il

---

1. [illegible]

aura pitié après abjuration de ses erreurs. Donoratico fit tout d'abord la sourde oreille, mais pressé dans ses derniers retranchements, ébranlé et jugeant que toute résistance serait néfaste, s'inclina, fit savoir au Pape qu'il consentait à lui livrer son prisonnier moyennant certaines conditions, et lui annonce l'envoi en Avignon de son fidèle Ciolus Scaciarius pour entrer en pourparlers avec le Saint-Siège [1].

Le nonce *Raymond Stephani* prit part aux négociations ; il avait été choisi par le Pape pour suivre cette affaire à cause des succès qu'il avait obtenus en Espagne et en Allemagne et aussi, sans doute, grâce à l'intervention de son proche parent *Bernard Stephani de Valon* qui n'était pas encore sacré, le 1er mars 1330, quoique nommé évêque de Riez depuis le 29 mai 1329. Il obtint alors un indult pour différer sa consécration jusqu'à Pâques, puis un nouveau délai jusqu'à la Saint-Michel, retardant ainsi son sacre pour réserver cette dignité à *Raymond Stéphani*, s'il réussissait dans cette nouvelle mission de confiance [2].

Jean XIII qui voulait, à tout prix, faire cesser le schisme, se montra conciliant vis-à-vis du comte de Donoratico, accueillit favorablement ses ouvertures et reçut son délégué avec bienveillance. Les négociations durèrent tout le mois de juin, pendant lequel le Comte travaillait l'antipape pour l'amener à composition. Pierre de Corbario, ne pouvant éviter le châtiment, ni espérer l'indulgence que dans la soumission, fit amende honorable, consentit à être livré

---

1 *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, pp. 215 et 216. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de Tulle, deuxième livraison 1929, p. 176). — *Moreri*, t. V, p. 227. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, t. V, n° 854, pp. 467 et 468.

2 *Essai historique de la Famille de Valon, seigneurie de Gigouzac*, par L. de Valon, 1917, pp. 78 à 82.

à Jean XXII, priant Donoratico d'être son avocat et son protecteur. Puis il adressa au Pape une lettre très humble, pleine de repentir, lui avoua l'énormité de sa faute, qu'il méritait la gehenne, implora sa miséricorde et se soumit, pour l'expiation de son crime, à tout ce qu'on lui imposerait à Rome, Pise ou ailleurs [1].

Après de longues tractations, l'accord se fit, au début de juillet, sur les bases suivantes: Jean XXII garantirait à Pierre de Corbario la vie sauve, l'absolution de ses crimes moyennant une abjuration régulière et publique, une pension annuelle de 3.000 florins d'or, l'exemption de toute autorité sauf celle du Saint-Siège, mais il serait tenu de résider dans un endroit désigné.

Le 13 juillet, le Pape écrivit au comte de Donoratico, pour lui confirmer l'accord et lui exprimer toute sa satisfaction. Nous avons reçu, lui dit-il, la lettre de soumission de Pierre de Corbario, qui a été lue dans la salle du Consistoire en présence et à la grande joie du Sacré-Collège. Il lui mande de le remettre entre les mains de l'archevêque de Pise et de l'évêque de Lucques, de veiller à sa garde et à sa sûreté. Il lui annonce qu'il a confié à *Raymond Stephani*, clerc de la Chambre apostolique, la mission de conduire l'antipape jusqu'à Avignon et de lui en faciliter la tâche. Enfin, il le prie d'avoir agréable de faire accompagner le malheureux par son fidèle Ciolus Scaciarius dont il n'a qu'à se louer [2].

Le même jour, Jean XXII recommande à Pierre de Corbario de persévérer dans sa conversion, ne lui cache

---

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 216. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, t. V, nº 861, pp. 472 et 473, ainsi que les notes correspondantes.

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 216. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, t. V, nº 861, pp. 470 à 472, ainsi que les notes correspondantes.

pas la grande satisfaction que sa lettre lui a causé ainsi qu'à toute sa cour ; qu'il recevra de l'archevêque de Pise ou de l'évêque de Lucques, l'absolution de son crime après confession et abjuration publique de ses erreurs, d'abord à Pise, puis à Nice et dans les principales villes du littoral et de la Provence sur l'itinéraire tracé : Nice, Marseille, Avignon, et enfin après une abjuration plus solennelle devant le Pape et le Sacré-Collège. Il l'assure qu'il sera traité avec bienveillance et lui dit que le nonce *Raymond Stephani* a mandat de l'amener de Pise en Avignon et qu'il sera plus amplement informé par Ciolus [1].

Pendant les premiers jours de juillet, *Raymond Stephani* et Guilaume de Peyrilles furent chargés de rédiger l'acte d'abjuration ; quand ce document fut prêt et approuvé par le Pape, le *Nonce* s'occupa des préparatifs du départ, fixé au 14. La veille, il avait reçu de Jean XXII ses dernières instructions et une provision de 600 florins d'or pour les frais du voyage (100 pour lui et 500 pour Ciolus Scaciarius qui devait l'accompagner), et, le lendemain, ils partirent ensemble pour l'Italie [2]. La tâche de *Raymond Stephani* était délicate à cause des difficultés à vaincre et

[1] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 216. — *Bullarium Franciscanum, de C. Eubel*, t. V, n° 891, pp. 472 et 473 ainsi que les notes correspondantes ; n° 864, p. 475. — *Vitæ paparum Avenionensium*, par Baluze, t. I, pp. 142 à 146.

[2] Die 14 mensis julii magister *Raymundus Stephani*, clericus Camere, fuit missus, per dominum nostrum papam, ad partes Pisanas et Tuscie, et dictus Syolus Scatierii cum eo, et de mandato domini nostri pape, pro expensis ejus et familia quam habebat, pro negotiis nostri domini pape, tradidimus dicto magistro *Raymundo Stephani* 100 flor, auri (*Archives du Vatican*, Introitus et Exitus Camere, n° 29, f° 64). — Le 2 juillet, Ciolus avait reçu 500 florins d'or (note de l'abbé Albe).

des dangers à courir [1]. C'est pour en faciliter l'accomplissement que Jean XXII écrivit plusieurs lettres impératives, datées du 13 juillet 1330 :

Aux Archevêques et Evêques sur le parcours à suivre par le *Nonce*.

Nous vous exhortons, tout particulièrement, à protéger notre cher fils, *Raymond Stephani*, chargé des négociations du Saint-Siège, contre toute agression, dommages, et d'assurer sa sécurité en tous lieux, à l'aller et au retour. De même à l'égard de Ciolus Scaciarius, délégué du comte Donoratico, qui se rend en Italie avec le Nonce et doit revenir avec lui [2].

A Hugues de Lengres et Jacques Vincent, citoyens de Marseille, patrons de galères.

Nous vous recommandons instamment de mettre vos navires à la disposition de notre cher fils, *Raymond Stephani*, de le conduire, en toute sûreté, sur les lieux désignés à l'aller comme au retour, et de mériter ainsi notre paternelle bénédiction [3].

A Paul, abbé de Saint-Savin, près Pise (4).

Nous vous engageons vivement à recevoir, avec égard, notre *Nonce*, vous priant de lui prêter tout votre concours

[1] G. Mollat, *op. cit.*, p. 210. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Bone (Bulletin de la Société de Tulle, deuxième livraison 1920, p. 176).

[2] *Archives du Vatican*, reg. Vat. nº 115, ep. 1040.

[3] *Ibidem*, nº 115, ep. 1042. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, nº 805 et note 5, p. 475.

[4] Jadis partisan de Louis de Bavière et de l'antipape, revenu maintenant dans le giron de l'Eglise romaine (*Archives du Vatican*, reg. Vat. 115, ep. 1082, 1083, 1090).

pour la réussite de l'importante affaire que vous nous avez soumise de concert avec le comte de Donoratico [1].

A l'Archevêque de Pise et à l'Evêque de Lucques.

Vous recevrez l'antipape des mains du comte Boniface et nous vous donnons plein pouvoir pour l'absoudre de ses crimes après confession et abjuration publique en présence de nombreux prélats, religieux, membres du clergé, nobles ou non ; vous recommandant expressément de faire bon accueil à notre nonce, *Raymond Stephani*, d'avoir pleine confiance en lui et de l'aider de tout votre pouvoir à mener à bonne fin la soumission de Pierre de Corbario [2].

Toutes ces lettres furent confiées au *Nonce*, avec plusieurs autres, pour les remettre aux intéressés. Les pressantes recommandations de Jean XXII, son insistance et l'énergie déployée dans cette circonstance témoignaient combien il avait à cœur de faire cesser le schisme au plus tôt.

Raymond Stephani de Valon, parti d'Avignon, le 14 juillet, arrivait bientôt à Marseille, montait sur une galère armée prête à l'avance, levait l'ancre et, après un voyage rapide sur terre et sur mer, débarquait à Pise, vers le 22 juillet.

Les journées du 23 et 24 furent employées à terminer les accords avec le comte de Donoratico et Pierre de Corbario qui accepta toutes les conditions de Jean XXII, notamment de revêtir l'habit franciscain avec les insignes imposés aux pèlerins pénitents dans le cas d'expiations obligatoires

[1] *Archives du Vatican*, reg. Vat. 115, ep. 1040 et 1048.

[2] *Ibidem*, reg. Vat. 115, ep. 104[illegible]. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, nº 862, pp. 473 et 474 ; nº 863, pp. 474 et 475 et notes correspondantes. — *Les Papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 216.

pour faute grave ; c'est-à-dire : deux grandes croix, l'une sur la poitrine et l'autre sur le dos, la corde au cou et les chainettes aux mains [1]. Quand tous les détails furent réglés, le comte Boniface remit l'antipape à l'archevêque de Pise et à l'évêque de Lucques et, le 25, en séance solennelle, il avoua son crime et prononça son abjuration en leur présence, devant le *Nonce*, prélats, clergé régulier et séculier, comte de Donoratico et les notables de Pise, après quoi il fut absous [2].

Les jours suivants furent consacrés à dresser les actes de ces événements avec lettres explicatives pour mettre le Pape au courant ; puis, le *Nonce* fit partir un courrier sûr à destination d'Avignon. Il s'occupa ensuite des préparatifs du départ qu'il avait fixé au 30 juillet ; mais, sur les instances de l'antipape, il fut retardé de 5 jours pour lui donner le temps de mettre tout en ordre avant de quitter Pise. Enfin, le 4 août, *Raymond Stephani*, accompagné de Pierre de Corbario, s'embarquait et voguait en direction de la Provence. Il avait affrété trois galères armées dont deux entouraient celle de l'antipape, et pris ainsi toutes les précautions pour protéger le convoi contre toute agression [3].

Poussées par un vent favorable, les galères parvinrent au port de Nice, le 6 août, et, le lendemain, l'antipape

---

[1] Mollat, *op. cit.*, p. 216. — *Roc-Amadour*, par E. Rupin, pp. 208 et 209.

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 216. — *La vie des papes d'Avignon* par Baluze, traduite par l'abbé Bure (Bulletin de la Société de Tulle, 2me livraison 1909, pp. 176 et 177). — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, t. V, n° 802, pp. 473 et 474 ; n° 803, pp. 474 et 475 ; n° 804, p. 475.

[3] G. Mollat, *op. cit.*, p. 216. — *Archives du Vatican*. Introitus et Exitus Cameræ, numéro 108, folios 82 et 83. — *Bullarium Franciscanum*, de C. Eubel, n° 804, p. 475 et note 3 ; n° 873, p. 476.

réitera son abjuration en présence du *Nonce*, du clergé et des notables de la ville [1]. A partir de ce moment le voyage se poursuivit lentement : le *Nonce* atteignit Marseille vers le 15 août et entrait en Avignon le 23. Le trajet avait duré 20 jours ; conformément aux prescriptions de Jean XXII, on avait dû s'arrêter à Toulon, Marseille, Arles, Tarascon, pour faire renouveler par Pierre de Corbario sa confession publique. Durant tout le parcours, *Raymond Stephani* eut toutes les peines du monde pour le protéger contre les huées, les injures et les malédictions de la foule ; en Avignon, il fut salué par les hurlements et les imprécations d'un peuple en délire qui l'aurait écharpé sans les gens d'armes [2].

Avant l'arrivée de l'antipape, le courrier envoyé de Pise par le *Nonce* était parvenu à la Curie, vers le 7 août, et avait remis à Jean XXII les pièces du dossier. Le Pontife éprouva une grande joie en apprenant ces importants résultats ; le conflit prenait fin, le schisme touchait à son terme. Aussi, dès le 9 août, s'empressait-il d'écrire au comte de Donoratico et à Ciolus Scaciarius pour leur témoigner toute sa satisfaction et les remercier d'avoir contribué au succès. Il ajoutait en terminant « consolez Pierre de Corbario, c'est tout ce que nous pouvons dire en sa faveur ». Et, le 19, il informait les rois d'Aragon et de Na-

---

[1] Vel potius Niciam. Petrus de Corbario die aug. 1330 posituerat in portu Pisano in galea armata que altera die Pisis vehebatur versus Niciam, ubi die 6 augusti appulsa est (C. Eubel, *op. cit,* numéro 864, note 3, p. 475).

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 216. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de la Société de Tulle, 2me livraison 1929, pp. 176 et 177). — C. Eubel, *op. cit.*, nº 869, p. 477 ; nº 872, p. 478 ; nº 873, p. 479.

pies de cet heureux événement et de l'arrivée de l'antipape aux portes d'Avignon [1].

L'effervescence régnait dans cette ville depuis que Pierre de Corbario se trouvait dans ses murs. Pendant la journée du 24 août, on organisa les derniers préparatifs de la grande cérémonie pour la confession solennelle qui devait avoir lieu le lendemain. De leur côté, *Raymond Stephani* et Guillaume de Peyrilles qui, sur mandat du Pape, avaient rédigé l'abjuration de Pise, achevèrent de mettre au point celle plus complète d'Avignon. Ils s'étaient inspirés, pour la composer, de la lettre de soumission de l'antipape, de la réponse de Jean XXII, de ses missives relatives au schisme, des faits et des gestes de Pierre de Corbario depuis son élection ; elle fut approuvée par le Pape dans la soirée du 24. — Le 25, dans la salle du Consistoire, en présence de Jean XXII assis sur son trône, des cardinaux, prélats, abbés, religieux et des principaux personnages de la ville, *Raymond Stephani* introduisit l'antipape, revêtu de l'habit franciscain et la corde au cou, qui se tournant vers le tribunal apostolique et s'adressant au Pape lui dit : « j'ai péché contre le Ciel et envers Votre Sainteté », et le Pontife de répondre : « tu étais plongé dans les ténèbres de l'erreur et maintenant la lumière reluit dans ton âme ». Puis, le malheureux fit l'aveu de son forfait en ces termes : [2]

« Au nom du Père tout puissant, du Fils et du Saint-Esprit ;

« Le sage nous enseigne que le pardon n'est jamais accordé à celui qui cache ou dissimule ses péchés, mais que

---

[1] C. Eubel, *op. cit.*, n° 865, p. 475, n° 867, p. 476 et note 5.

[2] *Les papes d'Avignon*, par G. Mollat, p. 210. — *Moreri*, t. V, p. 229. — *Vitae paparum Avenionensium*, de Baluze, t. I, pp. 142 à 152, 712, 713 et 715.

la miséricorde n'est jamais refusée à l'aveu sincère du pécheur repentant. C'est pourquoi, moi, Pierre de Corbario, le plus misérable des pécheurs, voulant revenir dans la voie de la vérité que j'ai indignement abandonnée et retrouver la grâce de Dieu dans le sein de sa miséricorde, quoique, récemment, à Pise, j'ai spontanément reconnu mes fautes avec grande amertume de cœur, en présence du Révérend Père Simon, archevêque de cette ville; de Guillaume, évêque de Lucques; de *Raymond Stephani,* clerc de la Chambre papale et nonce apostolique, et d'un grand nombre d'autres prélats et religieux, malgré cette confession de mes péchés et cette abjuration de mes erreurs, malgré le serment fait devant eux de me conformer aux ordres et aux enseignements de l'Eglise, quoique j'ai eu le bénéfice de l'absolution conférée par l'archevêque et l'évêque, revêtus de l'autorité apostolique par lettres patentes du Saint-Siège, je veux de nouveau reconnaître mes erreurs en présence de Sa Sainteté le Seigneur Jean, par la grâce de Dieu Souverain Pontife, seul vrai et unique vicaire de Jésus-Christ sur terre, et en présence du sacré collège des Cardinaux de la Sainte Eglise romaine, et je veux faire tout ce que votre Sainteté m'ordonnera.

« Et d'abord, je reconnais avec grande amertume que ce séducteur schismatique et hérétique, Louis de Bavière, roi des Romains par une élection irrégulière, avait été rejeté à bon droit par le Siège apostolique et par Votre Sainteté. Sous le poids d'une condamnation comme fauteur d'hérésie et de schisme et sous l'impulsion de l'esprit diabolique, il vint à Rome.

« A la nouvelle de son arrivée, un pieux ministre de la province romaine, de l'Ordre des Frères Mineurs, et le Seigneur Jean, par la grâce de Dieu, cardinal-diacre de Saint-Théodore, légat du Siège apostolique et de Votre Sainteté, pour la meilleure observation de l'interdit dont la ville était frappée, donnèrent publiquement, à moi et à

tous les Frères, en vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication, encourue *ipso facto*, l'ordre de quitter la ville. Moi, misérable pécheur, avec obstination je suis resté à Rome, en même temps que le pernicieux hérétique Louis et d'autres semblables, réprouvés par Votre Sainteté et par la Sainte Église de Dieu. Malgré l'interdit qui pesait sur la ville, j'ai souvent célébré les offices divins, les livrant ainsi, autant qu'il était en moi, à une indigne profanation.

« Ensuite, le perfide Louis, livré à ses mauvais instincts, se fit couronner empereur, promulgua contre vous, Bienheureux Père, une diabolique sentence de déposition et d'abus et vous fit des procès faux, téméraires et injustes. Sur les instances de quelques perfides Romains, dans une réunion de complices appartenant au clergé et au peuple, il me choisit pour Pape, c'est-à-dire pour misérable antipape.

« Je me laissais séduire par ses importunes et pernicieuses prières, par celles non moins pernicieuses d'une infinité de Romains, clercs et laïques, m'assurant fallacieusement que l'empereur avait le pouvoir de déposer le Pape et de le remplacer par un autre.

« C'est pourquoi, aveuglé par les fumées de l'orgueil, dominé par les sentiments d'une ambition diabolique, j'ai donné, sans rougir, une adhésion téméraire et digne de tous châtiments à cette néfaste élection et aux agissements de cet impudent hérétique Louis quand il s'est fait couronner faux empereur et quand il a abusé de ses pouvoirs pour vous déposer.

« En conséquence, j'ai reçu une consécration ou plutôt une exécration des mains de l'évêque schismatique Jacques Castello et un couronnement de l'hérétique Louis de Bavière. Une telle fonction ne lui appartenait pas, quand il eût été vraiment empereur, ce qu'il n'était pas, et que

j'eusse été vrai pape, tandis que je n'étais qu'un antipape couvert d'iniquités.

« De plus, j'ai eu la prétention d'ordonner des cardinaux, c'est-à-dire des anticardinaux, et des titulaires à tous les offices dont le pape a coutume de s'entourer. Quoique réprouvé et condamné, j'ai composé une bulle dont j'ai fait un usage téméraire et inique.

« Pour établir plus fortement et plus promptement ma détestabel situation et celle du ci-devant Louis, j'ai soutenu les fausses opinions de l'hérétique Michel de Césene, naguère ministre général de l'Ordre des Frères Mineurs, d'après lesquelles le Christ et les apôtres n'avaient que la jouissance et non la propriété de ce qu'on leur attribue. Sans crainte des jugements de Dieu, j'ai mis la main à toutes les actions injustes et illicites : les procès, la sentence de déposition contre vous, Très Saint Père, l'autorisant de mon patronage, la corrigeant par les plénitudes de mon pouvoir dans ce qu'elle pouvait avoir de défectueux. J'ai approuvé et promulgué, sans honte, tous les articles des décrets déclarant la proposition suivante, contraire à la Sainte Ecriture :

« Le Christ et les apôtres possédaient ce qu'on leur attribue, autrement que par le simple usage de fait.

« Il est donc évident que lui et moi nous sommes tombés dans l'hérésie condamnée par votre constitution apostolique.

« Et cependant j'ai adressé aux princes et aux rois des lettres mensongères vous attribuant un grand nombre de faussetés, d'erreurs et d'hérésies, les informant que sur les sollicitations des scélérats Louis et Michel, j'avais procédé à votre déposition et prononcé contre vous une sentence de condamnation. J'exhortais ces princes et ces rois à ne pas vous reconnaître comme souverain Pontife, mais de réserver pour moi et pour Louis, leur obéissance et leurs faveurs.

« J'ai obligé les prêtres réguliers et séculiers à célébrer ou plutôt à profaner les divins offices dans les villes et dans les campagnes sans tenir compte des censures et de l'interdit dont elles étaient frappées. J'ai dépouillé les églises des calices, des ornements et des objets précieux nécessaires ou utiles au culte divin. J'ai privé de leur dignité et de leurs bénéfices, les fidèles, prélats et les clercs en mettant à leur place des hérétiques presque toujours au moyen de la simonie. A ces faux prélats, j'ai donné directement ou indirectement le faux pouvoir de faire des consécrations, c'est-à-dire des exécrations et des sacrilèges.

« Sans honte et sans la crainte des jugements de Dieu, j'ai opéré par le glaive contre les Frères Mineurs qui refusaient obéissance au ci-devant Michel dont la déposition était légitime et qui dans le chapitre général fut remplacé d'une voix unanime. J'ai usé des mêmes procédés contre ceux qui observaient les défenses et les interdits promulgués par Votre Sainteté ou par vos légats. J'ai accordé au dit Michel, et à ses sectateurs, des secours, des faveurs, des indulgences et des dispenses canoniquement réservés au Souverain Pontife. A ces prétendus pontifes, j'ai confié la fonction d'élever aux ordres sacrés. Plusieurs, je crois, ont usé de ces pouvoirs prétendus, pour faire des prétendues ordinations. J'ai disposé temporairement, en plusieurs lieux, quelquefois à perpétuité, du patrimoine de Saint-Pierre.

« Toutes ces actions et beaucoup d'autres contre Dieu, contre l'Église et contre vous, Bienheureux Père, vrai et seul vicaire de Jésus-Christ sur terre, je reconnais et j'avoue qu'elles sont nulles, inutiles et vaines, exécutées par un homme qui n'avait aucun droit pour les accomplir. Autant qu'il est en mon pouvoir je les renie, je les révoque et je proclame qu'elles sont nulles et de nul effet. J'ajoute et je confesse que je crois tout ce que croit la Sainte

Eglise Romaine, tout ce que vous croyez, prêchez et enseignez » [1].

Après cette confession, Pierre de Corbario abjura toutes ses erreurs, fit serment d'obéir à l'Eglise et au pape et demanda, en lui baisant les pieds, l'absolution des censures qu'il avait encourues. Enfin, il fut absous par Jean XXII qui lui donna le baiser de paix et le rétablit dans l'unité de l'Eglise après lui avoir imposé une pénitence [2]. *Raymond Stephani* le conduisit ensuite dans les appartements réservés pour lui dans le palais pontifical, où il resterait désormais avec défense de sortir de son enceinte [3].

Le lendemain, 26 août, une messe solennelle d'actions de grâces fut célébrée en grande pompe, dans l'église de la Bienheureuse Vierge Marie, par le Souverain Pontife qui prit pour thème de son sermon : « Vous tous bénissez le Seigneur et racontez ses merveilles » [4].

Pour en perpétuer le souvenir, *Raymond Stephani* et Guillaume de Peyrilles, dressèrent en plusieurs exemplaires, les actes et les instruments donnant la relation de ces événements, la confession et l'abjuration de l'antipape avec les circonstances qui avaient fait naître et cesser ce lamentable schisme. Sans en attendre la fin, Jean XXII, le 31 août, exprima au comte de Donoratico toute sa joie et lui fit l'éloge de Ciolus Scaciarius pour son dévouement au

---

[1] *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, 1693, traduite par l'abbé Borie (Bulletin de la Société de Tulle, 1929, 2me livraison, pp. 177 à 181).

[2] *Ibidem*, p. 181. — *Vitæ paparum Avenionensium* par Baluze, t. I, pp. 712 à 715.

[3] *Les papes d'Avignon*, par Mollat, p. 216. — *Moroni*, t. V p. 227.

[4] *Vitæ paparum Avenionensium*, par Baluze, t. I, pp. 712 à 715.

Saint Siège et les services rendus au *Nonce* durant le trajet de l'antipape de Pise en Avignon. Et, le 2 septembre, il félicita l'archevêque de Pise d'avoir contribué à la paix de l'Eglise [1].

Enfin le 6 septembre, en consistoire privé, les instruments furent signés par P. de Corbario qui pour leur donner force et valeur les scella de son sceau en présence de Gasbert de Laval, archevêque d'Arles, camérier du pape, de *Bernard Stephani*, évêque élu de Riez, G. de Peyrilles et *Raymond Stephani* [2]. Et le lendemain, Jean XXII en informa les rois de France, de Sicile, d'Aragon, de Castille, de Portugal, de Pologne et de Majorque, en les invitant à se réjouir avec lui de la grande grâce que le Ciel venait d'accorder à l'Eglise [3].

Après l'abjuration, le *Nonce* s'était empressé de régler avec la Chambre apostolique tous les frais du voyage de l'antipape. Il avait reçu à cet effet quatre mille florins d'or de Guilaume Doucin, évêque de Lucques, que lui avait comptés, sur l'ordre du pape, Laurent de Azayolis, mar-

---

[1] C. Eubel, *op. cit.* t. V, n° 870, pp. 477 ; n° 872, pp. 478 et 479.

[2] *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Bonn (Bulletin de la Société de Tulle, 1920, 2e livraison, p. 181). — Actum et datum Avinione anno 1330, indictione 13, die 6 mense septembris, loco (in consistorio privato) et pontificatu Johannis XXII, anno 15, quibus supra, presentibus testibus venerabilibus patribus dominis Gasbetto (de Laval) Arelaten. archiepiscopo, domini pape camerario, *Bernardo Stephani* electo Regen., ac nobis Guillermo de Petrilla et *Raymundo Stephani* Camere domini pape clericis auctoritate apostolica publicis notariis ad hec vocatis quibus mandatum fuit per prefatum dominum nostrum papam ut inde conficeremus unum vel plura publica instrumenta, quibus vero instrumentis idem frater Petrus de Corbario mandavit se subscribere et sigilli munimine roborare (Archives du Vatican, Arm. XXXIV, t. II, f° 44).

[3] C. Eubel, *op. cit.*, t. V, n° 873, p. 479.

chand de Florence. Avec cette somme, Raymond Stephani paya à Hugues de Lengres les dépenses occasionnées par les trois galères qui avaient servi au transport de Pierre de Corbario, et la Chambre apostolique lui remit, en outre, 154 florins d'or pour les cinq jours de plus qu'avait duré le séjour à Pise [1].

Raymond Stephani avait accompli, avec succès, sa mission délicate et périlleuse ; en dépit des dangers et des difficultés de toutes sortes, il avait amené aux pieds de Jean XXII, l'antipape Pierre de Corbario, soumis, sain et sauf. Fut-il victime de son dévouement ? fut-il atteint en Italie, de la malaria morbide ? on l'ignore. Toujours est-il qu'il tomba gravement malade quelques jours après

---

[1] .. .. De mandato domini nostri pape, Laurentius de Azayolis mercator et socius soc. Azayolorum de Florentia de mandato apostolico litterarie sibi facto fuisset tradi et assignari in pecunia numerata ; de pecunia dicte societ. domino Guillelmo Dulcini (Doucin) episcopo Lucano (Lucques) in parte Tuscie recipienti pro et nomine domini pape pro certis negotiis Romane Ecclesie persequendis 4080 flor. auri prout constitit per 3 instrumenta et litteram dicti episcopi : solvimus Laurentio de Azayolis mercatori et socio Azayolorum de Florentia dictam summam et 70 flor. pro portagio sive cambio.

De ista summa pecunie dixit magister *Ramundus Stephani*, clericus camere, se recepisse pro expensis trium galearum et unius ligni et pro adductione fratris Petri de Corvario, qui dicebatur antipapa, de Pisis Avenionem et pro expensis suis inde factis 4000 florenorum auri ab episcopo Lucano (Archives du Vatican, *Introitus et Exitus*, 108, f° 82, [30 août 1330]). — Cum Hugo de Lengres, civis et patronus galearum Massiliensis, missus fuisset ad civitatem Pisanam cum una galea armata pro aportando fratrem Petrum de Corvaria... et ibidem in Pisis dictus patronus ultra tempus quam convenerat expectasset per quinque dies quibus dictus frater Petrus non fuit paratus, pro salario dicti patroni et gentis armate dicte galee quinque dierum predictorum solvimus sibi (computatis pro die quolibet 31 1/4 flor.) 154 flor. auri et 3 turn. gross. (Archives secr. Vat. *Introitus et Exitus Camere*, 108, f° 83, 29 septembre 1330).

l'abjuration, obtint le 22 septembre l'autorisation de tester, l'indult « in articulo mortis » et mourut le 24 ou 25 septembre avant d'avoir reçu la récompense méritée [1]. On peut entrevoir qu'elle aurait été sa récompense, s'il eût vécu. *Bernard Stephani*, nommé évêque de Riez, le 29 mai 1329, n'était pas encore sacré. C'est lui qui avait dû solliciter, pour *Raymond*, la faveur et l'honneur d'aller chercher l'antipape dans l'espoir que l'évêché de Riez lui serait réservé s'il réussissait. Ce fut sûrement la cause de ses ajournements successifs, et la preuve, c'est que *Bernard Stephani* renonça à l'épiscopat, le 29 septembre 1330, trois ou quatre jours après la mort de son parent [2]. *Raymond Stephani* succombait au milieu des chants l'allégresse d'un événement dont l'heureuse issue était un peu son œuvre; cette mort prématurée fut un deuil pour la Chambre apostolique et pour les *Stephani de Valon*, si nombreux alors à la Curie, et le pape dut leur en exprimer tous ses regrets.

Jean XXII gardait l'antipape prisonnier dans son palais n'étant pas sûr de sa sincérité, ni de ses vraies dispositions, ni qu'un prince mécontent ne se servît de sa personne pour troubler la paix de l'Eglise. A part cette réclusion, on le traitait avec bienveillance, lui donnant livres, ouvrages et objets qu'il pouvait désirer. Après trois ans d'une détention relativement douce, Pierre de Corbario mourut dans l'oubli, le 13 octobre 1333 [3].

Il fallut aussi quelque temps pour réparer les désordres causés par le schisme. Dans la Toscane notamment, où il

---

[1] *Archives du Vatican*, reg. Vat. 116, f° 217, ep. 937 et 942.

[2] *Historique de la famille de Valon, seigneurie de Gigouzac*, par L. de Valon, [illegible], pp. 76 à [illegible].

[3] *Les papes d'Avignon* par G. Mollat, p. [illegible]. — *La vie des papes d'Avignon*, par Baluze, traduite par l'abbé Barre (Bulletin de la Société de Tulle, [illegible], 2e livraison, p. [illegible]) — *[illegible]*, t. X, p. 227.

y en avait le plus, la tâche consistait à restituer aux églises les bien dépouillés et à enlever aux hérétiques ce quils détenaient indûment. Elle fut confiée au proche parent de *Raymond*, le nonce *Pons Stephani*, qui s'en occupait encore en 1333 [1].

Ludovic de VALON.

---

[1] *Pontio Stephani*, canonico Biterren., in partibus Tuscie apostolice sedis nuntio.

Habet quorundam relatio fidedigna quod olim dum dilectus filius Petrus de Corbario ord. Fratr. Minor. in sue perfidie cecitate maneret nonnulli tam ab ipso quam Ludovico de Bavario de diversis heresibus et sismate condempnato et dampnate memorie Castrucio vel ipsorum aliquo auctoritate vel nomine in partibus Tuscie beneficia seu hospitalia vel alia pia seu ecclesiastica loca dampnabiliter receperunt et adhuc detinent... discretioni tue per apostolica scripta committimus et mandamus quatenus super predictis summarie simpliciter et de plano sine strepitu et figura judicii te informans detinentes beneficia... ne autem beneficia hospitalia seu loca remaneant rectoribus destituta... Arc. Vat, reg. vat. 117, f° 42, ep. 245.

LE MEURTRE

de

François Forbin, Viguier de Marseille

et ses suites

(1530)

Sur la liste des principaux officiers de la flotte rassemblée en 1524, lors de l'invasion de la Provence par les Impériaux, figure le nom de Michel de Pontevès. Ce gentilhomme, appartenant à une des plus illustres maisons de notre région, paraît avoir été ignoré de nos généalogistes. Il fut pourtant un de nos plus hardis capitaines de mer.

Fils de noble Balthasar de Pontevès, seigneur de Buous, et de Catherine Isnard, il est né à Carpentras en 1503 [1]. Il a donc à peine vingt un ans quand Bourbon vient assiéger Marseille. Malgré son jeune âge, il est le capitaine d'un grand bâtiment qu'on qualifie tantôt de galion, de barque ou de nef. C'est la *Sainte-Marie*, plus connue sous le nom de la *Bravasa* ou de la *Brave*, à cause de ses exploits accomplis grâce à son extrême mobilité, aux quatre cents hommes qu'elle peut embarquer et surtout à l'habileté et

---

1. Au cours d'une enquête, le 21 mars 1526, Michel de Pontevès se dit âgé de vingt-deux ans : « Etatis annorum viginti duorum ». Arch. des B.-du-Rh. Fonds [illegible] n° 104. Extensoire du not. Pierre Morlan, 1512-1526, f° 161.

à la vaillance de son maître et seigneur, le fameux Bernardin de Baux.

Le grand corsaire a une affection toute particulière pour Michel de Pontevès, que nous inclinons à croire un de ses proches parents. Ainsi s'expliquerait-on qu'il lui ait donné la direction de son galion.

Le jeune gentilhomme justifie la confiance dont il est l'objet. Après la retraite de Bourbon, avec la *Brave*, il a pris part à toutes les opérations de notre flotte dont les succès ont été rendus inutiles par la désastreuse défaite de François Ier à Pavie.

La trêve qui suit rend la liberté à nos navires. Sur l'ordre de frère Bernardin, et muni de l'autorisation royale, Michel de Pontevès s'élance vers l'Archipel, où il a mission d'attaquer et d'endommager les Turcs, ennemis de la foi chrétienne.

Divers actes notariés signalent que le 6 décembre 1525, entre l'île de Cerigo et celle de la Crète, Michel de Pontevès a intercepté le galion *Saint-Pierre et Saint-Paul,* des frères Georges et Dimitri Correxi, de l'île de Chio, auxquels il a intimé l'ordre de lui livrer toutes les marchandises ou « robes » chargées par des Turcs, mais celles-là seulement et non pas celles appartenant à des chrétiens : « Patron, avait-il dit à Dimitri Correxi, dones my la raubo que tènes des Turcs car de crestians non n'en volle point » [1].

Les « robes », c'est-à-dire les marchandises, étaient nombreuses et précieuses. Elles consistaient en 105 rouleaux de camelot de soie, 24 balles de soie écrue, 9 balles de noix

[1] Arch. B.-du-Rh. fonds Latil 104. Pierre Morlan (1512-1526), f° 157 et suivants. Titulum ad futuram et eternam rey memoriam pro communitate civitatis Ancone, f° 191. Titulum ad eternam rey memoriam pro Georgio et Dimitri Correxi, loci de Siou..

muscades et autres épices, 9 balles de rhubarbe et une balle de tapis. Elles furent déchargées du galion *Saint-Pierre et Saint-Paul* et transportées à bord de la *Brave*, qui les amena à Marseille.

En décembre 1527, au cours d'une croisière sur le littoral de la Catalogne, notre capitaine de la *Brave* enlève aux Espagnols plusieurs petits navires, une grosse nef chargée de céréales et encore une caravelle patronisée par Antoine Patte, portant une riche cargaison et, en outre, des passagers d'importance, tels l'évêque de Girone Guillaume de Boyl, son frère Jean de Boyl, le fils de celui-ci et une quinzaine de personnes de la suite de l'évêque, clercs ou laïcs.

L'arrivée à Marseille, le 11 janvier 1528, de la nef prise par le capitaine Michel de Pontevès, y provoque une vie joie, car elle est chargée de blé sicilien et la disette règne encore en notre ville, où elle fut si grande quelques mois auparavant, qu'elle occasionna de graves désordres au cours desquels tous les magasins des stockeurs de blé furent forcés et livrés au pillage.

Une semaine plus tard, Michel de Pontevès, sur la *Brave* et suivi de la caravelle espagnole, qu'il a amarinée, pénétrait à son tour dans le port et le chroniqueur Valbelle ne pouvait s'empêcher d'observer que ce jeune capitaine était en vaillance le digne héritier de feu frère Bernardin.

Le grand corsaire vient, en effet, de mourir. Sur son lit d'agonie, le 11 décembre 1527, il a dicté son testament où il a surtout favorisé Michel de Pontevès. Il lui a légué, outre une importante somme d'argent, la maison qu'il possède sur le port et son grand galion la *Brave*. En outre, en ce même testament, il a supplié le roi, son héritier universel, de bien vouloir donner à viager à Michel de Pontevès la belle résidence royale située sur la rive méridionale

du port, ce jardin du roi dont lui, Bernardin, a eu la jouissance depuis 1513 [1].

En rentrant donc de sa glorieuse croisière de Catalogne, le capitaine de la *Brave* apprend les libéralités de frère Bernardin et aussi de quelle façon brutale elles lui ont été ravies. Sous prétexte que frère Bernardin de Baux est né dans le Comtat, terre du Saint-Siège, François Ier a déclaré étranger à la France ce vaillant capitaine qui a servi avec tant d'éclat et de loyauté la France pendant trente ans. Il a déchiré son testament et par droit d'aubaine a fait main basse sur son immense héritage, pour en gratifier son favori, Anne de Montmorency, maréchal et grand maître de France.

Donc, non seulement Michel de Pontevès n'obtiendra pas le jardin du roi, mais enocre il ne pourra se loger en la maison de Bernardin, située sur le port, à la hauteur de la place Neuve, il n'aura pas un seul écu de la grosse somme qui lui était destinée, il ne sera jamais maître et seigneur de la *Sainte-Marie* dite la *Brave*.

Bien plus, il ne pourra pas écouler les prises qu'il vient de faire avec ce navire sans l'assentiment d'Anne de Montmorency, représenté à Marseille par son maître d'hôtel, le Basque Christophe de Lubiano, seigneur de Saint-Ylliés [2].

Aussi n'est-ce que dans la seconde moitié de juin 1528, qu'il peut négocier la rançon de ses prisonniers, notamment de l'évêque de Girone, Guillaume de Boyl, qui accepta

[1] Voir le testament de Bernardin de Baux en notre travail: *Le mystère de la naissance de Bernardin de Baux*, publié en 1928, dans les *Mémoires de l'Institut Historique de Provence*.

[2] Arch. B.-du-Rh. dans E. 764*, not. Jean Sicole (1528-29), f° 230, acte du 15 juin 1528.

de payer 1.500 écus d'or pour sa rançon et celle de ses treize serviteurs et 500 écus pour son frère et son neveu [1].

L'évêque de Girone est donc resté notre hôte forcé pendant six mois, ce qui lui a permis d'inaugurer, le 18 mai 1528, l'église nouvelle des frères prêcheurs, dont la fondation était due à la générosité de frère Bernardin [2].

On conçoit sans peine que les spoliations dont il est l'objet, ne sont pas pour apaiser l'irrascibilité de ce jeune gentilhomme passionné, hautain et ombrageux et, de plus, chatouilleux sur le point d'honneur, ainsi que le prouve l'échauffourée qui se produit deux mois après son retour de la Catalogne.

Le 12 mars 1528, Michel de Pontevès, acompagné de quelques familiers, se rend aux Augustins, pour y entendre la messe. Au cours de l'office, quelques personnes pénètrent dans l'église et l'une d'elles se dirige vers le capitaine de la *Brave*. C'est un patron de galère, nommé Pierre Bon, qui après avoir frôlé l'échafaud deviendra le personnage le plus considérable de notre ville et portera les titres de baron de Méollhon et de gouverneur de Marseille.

Pierre Bon aborde le capitaine Michel comme on appelle d'ordinaire Pontevès : « Capitaine, lui dit-il à voix basse, M. de Saint-Paulet, lieutenant du capitaine Jonas, vous prie de ne pas tolérer dans votre compagnie maître Antoine, barbier chirurgien du capitaine Jonas, qui a gravement offensé ledit capitaine et que nous voulons châtier. »

— M. de Saint-Paulet est-il là ? demanda Pontevès, je serais heureux de faire sa connaissance ».

Pierre Bon le lui montre. Aussitôt le capitaine de la *Brave* va vers M. de Saint-Paulet, lui donne l'accolade et l'entraîne dans la chapelle de Sainte-Barbe.

---

[1] Série E. 704*, not. J. Sicolle (1528-29), f° 258, 259, 260.
[2] Voir Jean [illegible] [illegible] Q., f° 213.

« Pierre Bon, lui dit-il, m'a fait connaître votre désir et il me serait fort agréable de le satisfaire, à la condition, toutefois, de ne pas entacher mon honneur. Ne pouvez-vous pas retarder un instant votre vengeance ?

— Impossible, répond Saint-Paulet, à cause de la gravité de l'offense faite par ce barbier au capitaine Jonas.

— En vérité, s'écrie Michel de Pontevès, je serais désolé de prendre parti pour un individu qui aurait fait le moindre déplaisir au capitaine Jonas, dont je m'honore d'être le serviteur. Mais, voyons, encore une fois, n'est-il point possible d'aranger cette affaire ?

— Non, non, riposte Saint-Paulet avec énergie.

— En ce cas, puisque le barbier, dites-vous, s'est mêlé à mes gens, se plaçant ainsi sous ma protection, je vous serais infiniment obligé de ne point l'attaquer pendant qu'il m'accompagnera à mon logis, après quoi vous serez libre de faire ce qu'il vous plaira. Mais, chemin faisant, si vous tentiez contre lui le moindre acte de violence, mon honneur m'obligerait de mettre la main à l'épée pour le défendre. Je vous prie donc de contenir votre colère jusqu'à ce que je sois entré en ma demeure.

— Non, non, cela n'est pas possible, fait Saint-Paulet.

Mais Michel de Pontevès se retire en ajoutant : « Adieu, capitaine, je m'en vais, mais, croyez-moi, faites ce que j'ai dit. »

Et il sort de l'église escorté de ses gens. A peine a-t-il fait quelques pas que sa troupe est asaillie par les hommes de Saint-Paulet. Les épées sortent du fourreau et s'entrechoquent. Mais survient à temps Madelon d'Ornesan, capitaine de plusieurs galères, qui est le frère de Bertrand d'Ornesan, baron de Saint-Blancard, lieutenant général des galères du roi et vice-amiral du Levant.

A sa prière on rengaine et Michel de Pontevès lui dit : « Monsieur, je vous donne ma parole que mes gens et moi

garderons l'épée au fourreau à la condition qu'en fassent autant les compagnons de M. de Saint-Paulet, lequel vient de me jouer un lâche et vilain tour. »

Et là-dessus il rejoint son domicile où il pénètre avec ses compagnons. Mais voici bientôt Saint-Paulet et les siens. Ils se plantent devant la demeure du capitaine Michel et chaque fois que celui-ci paraît à la fenêtre ils le narguent et le provoquent. Michel de Pontevès n'y tient plus. Suivi de quatre ou cinq de ses familiers, il descend dans la rue et l'épée haute se met à charger Saint-Paulet et la quinzaine d'hommes qui l'escortent.

C'est alors un combat tumultueux auquel participent bientôt près de deux cents citoyens, et qui se déroule jusqu'aux abords de l'Hôtel de Ville. Plusieurs des belligérants sont blessés, et certainement on aurait eu des morts à déplorer si le viguier et ses archers n'étaient arrivés à temps pour ramener l'ordre.

Invité par les magistrats à ne plus troubler le repos public, le capitaine Michel leur déclare : « Messieurs, je me considère comme un bon gentilhomme et un loyal sujet du roi. Aussi serais-je bien marri de désobéir à mon souverain et à ceux qui le représentent. Donc, soyez sans crainte, ce n'est pas moi qui enfreindrai vos ordres ; mais veillez à ce que M. de Saint-Paulet, ou tout autre, ne viennent me provoquer, auquel cas je leur ferai connaître que j'ai le cœur placé au bon endroit » [1].

Hélas! les incidents de ce genre ne sont que trop fréquents entre les officiers de notre flotte, d'origines différentes et épousant les querelles de leurs chefs. Aux heures de désœuvrement, ils passent le temps à se chamailler quand ils ont fini de perdre leur solde aux cartes et aux dés.

---

[1] Arch. des B.-du-Rh. Matricule de la Cour (1527-1578). Greffier Bertrand Begue.

Michel de Pontevès, avons-nous dit, est hautain et méprisant. Sur ce point, son beau-frère de cinq ans plus jeune que lui, ne le lui cède en rien. Il s'appelle Michel de Villages [1]. Il est le fils de Pierre de Villages, seigneur de Fontarèche, consul de Marseille en 1514, et le petit-fils de Jean de Villages, natif de Bourges, qui vint se fixer à Marseille vers 1450, pour y commander les galéasses de son compatriote, le fameux argentier Jacques Cœur, oncle de sa première femme.

La mère de Michel de Village, Magdeleine Boucher, une Parisienne, est fille de Girardin Boucher, maître de la Chambre des comptes du roi René, et nièce de Jean Allardeau, évêque de Marseille.

A peine âgé de vingt ans, en 1528, il est déjà marié à Madeleine de Pontevès, sœur de Michel de Pontevès, lequel est le parrain de leur premier né, baptisé aux Accoules, le 26 juin 1528 [2].

Ce père de famille est donc dans toute la fougue de la jeunesse. Aussi faut-il peut-être l'excuser de l'acte de rébellion dont il s'est rendu coupable pendant l'été de 1529. A cette époque l'empereur élu, Charles-Quint, se préparait à passer en Italie pour s'y faire couronner. Dans ce but on a rassemblé une puissante flotte à Barcelone. Craignant que l'empereur ne soit tenté de se livrer en cours de route à un coup de main sur Marseille, on a pris de grandes précautions et même fait entrer quatre mille Provençaux pour aider les habitants à la défense de leur ville. Naturellement

---

[1] Le 31 mars 1531, dans l'acte de location de deux magasins de la rue de Jérusalem, Michel de Villages se dit âgé de vingt-trois ans. (Etude de Me E. Chanot, not. Jean Gilly, 1531, f° 20 v°.

[2] Arch. B.-du-Rh. Etat civil de Marseille. R. 567 (Bapt. des Accoules, f° 179: « Die XXVI junii, fuit baptisatus nobilis Michael filius Michaelis de Villagiis cujus patrinus fuit nobilis Michael de Pontèves, matrina nobilis Magdalena Lartissute ».

ces habitants sont tenus d'obéir strictement aux ordres du viguier et du capitaine de leur quartier. Pendant quelque temps on est sur le qui-vive. Enfin, le 2 août 1529, les vingt-sept galères et les quatre-vingts navires de Charles-Quint passent au large de Marseille et cinglent vers l'Italie. L'alerte est passée. Mais le viguier de Marseille, Pierre de Cériase (fils du Florentin Bernard de Cériase et d'une Marseillaise, Catherine Blancard) intente alors une action contre Michel de Villages, qui s'est refusé à se plier aux consignes qui lui avaient été données par son capitaine et par le viguier lui-même. L'affaire se gâte par l'entêtement de Michel de Villages, qui ne veut s'excuser en rien de son acte d'indiscipline. Alors, intervient un des citoyens de Marseille les plus distingués, le docteur en lois François Forbin, petit-neveu du grand Palamède Forbin, et fils de Charles Forbin, qui fut deux fois premier consul de notre ville et son viguier, 1516. François Forbin s'est voué a l'étude du droit, suivant ainsi la carrière en laquelle avait brillé son grand-père maternel Vivaud Boniface, juge-mage de Provence.

Donc, le docteur François Forbin, qui est sur le point de succéder à Pierre de Cériase, offre ses bons offices pour pacifier l'incident survenu entre le viguier et Michel de Villages ; mais il se heurte au mauvais vouloir de ce dernier.

L'affaire en est là lorsque le 12 février 1530, Pierre de Cériase rencontre le capitaine Michel de Pontevès sur la place Neuve. Il se plaint à lui de l'acte regrettable d'insubordination commis par son beau-frère en un moment où le service du roi et la défense de la ville exigeaient le dévouement et l'obéissance de tous. Il rappelle encore son obstination à refuser tout arrangement amiable et le peu de cas qu'il a fait de l'intervention du docteur François Forbin.

Mais Michel de Pontevès au lieu d'amadouer le viguier, l'excite davantage par des propos goguenards, si bien

que la colère de Pierre de Cériase va maintenant se retourner contre lui [1].

Trois semaines plus tard, l'ancien capitaine de la *Brave*, car on lui a retiré le capitanat du galion de Bernardin, Michel de Pontevès rédige son testament le 5 mars 1530, en lequel il institue pour héritière universelle Geneviève Raynaud, fille d'Alain Reynaud, seigneur de Caderousse, sa fiancée bien aimée [2].

A quel mobile a-t-il obéi en dictant ses dernières volontés, à peine âgé de vingt-sept ans? Redoute-t-il les effets des inimitiés que l'envie ou son caractère altier lui ont attirées, ou simplement d'être frappé de l'épidémie de peste dont certains cas sont déjà signalés? On ne peut se prononcer.

En ce moment une grave infraction est faite aux statuts de Marseille. En vertu des chapitres de paix l'office de viguier est annuel et ne peut être tenu que par des gentilshommes étrangers à Marseille. Or, par lettres patentes données à Blois le 14 mars 1530, François Ier transforme l'office annuel en office perpétuel, et y ayant joint la charge de capitaine, il le vend non à un étranger, mais à un Marseillais. Ce Marseillais est François Forbin, à qui François Ier donne et octroie« l'estat et office de la viguerie et capitainerie de Marseille et son district sa vye durant commençant le premier jour de may prochain venant » [1].

Conformément aux lettres patentes, François Forbin est installé dans sa charge le 1er mai 1530, sans que nul ne songe à protester contre sa nomination, peut-être parce que sa personnalité est sympathique, mais plutôt parce que les citoyens

---

[1] Arch. B.-du-Rh. Judicatures de Marseille B. 62*, matricule criminelle (1529-30), f° 434 v°.

[2] Arch. B.-du-Rh. Fonds Latil n° 70; protocole de J. de Deva (1529-1530), f° 521.

[3] Arch. B.-du-Rh. B. 32, f° 18.

à cette heure sont moins préoccupés de l'entorse faite à leurs privilèges que des progrès incessants de la peste.

L'épidémie de 1530 est une des plus graves qui aient désolé notre pays. Les consuls n'ont pas tardé à sortir de la ville pestiférée, et Pierre de Cériase n'a pas attendu le 30 avril, jour où expirent ses fonctions de viguier, pour se réfugier sur le terroir.

C'est donc au moment où le fléau sévit avec le plus d'intensité que François Forbin prend le bâton du roi. Ce n'est pas du dehors qu'il exerce sa charge, mais du cœur même de la cité abandonnée de la majeure partie de ses habitants. Il lui faut donc prendre garde que des malandrins ne pillent les maisons désertes ; il lui faut surtout veiller sur la sécurité de la ville, tant contre un coup de main possible des galères de Doria, que le mauvais temps a retenues quelques jours dans nos eaux, que contre une agression des Mores, dont trente-quatre fustes et quatorze galères saccagent le littoral des îles d'Hyères à la Napoule, enlevant hommes, femmes et enfants, pour les vendre comme esclaves.

Le Conseil, sous la présidence de François Forbin, a pris les mesures nécessaires pour la défense de la cité. Mais enfin tous ces sujets de crainte ont disparu. La peste a cessé et les Marseillais ne songent qu'à témoigner leur reconnaisance à leur viguier François Forbin, qui s'est comporté avec tant de courage et de dévouement au cours des épreuves qu'ils viennent de subir. L'assemblée générale° du Conseil des soixante-douze, tenue le 28 octobre 1530, décide d'allouer à magnifique seigneur François Forbin, la somme de cent florins et cela pour sa belle attitude, les peines et les travaux qu'il s'est imposés pour les affaires de la ville depuis son entrée en charge durant la peste et après : « per lo bon portament, penas et trabailh que a pres per los affayres de lad.

cieulat despueys son intrada deld. offici durant la pesta et après... »[1]

Un mois plus tard, François Forbin se prépare à aller en Cour. Il se propose d'y décrocher la charge de conseiller au Parlement d'Aix, qu'on lui a promise et ensuite de demander au roi l'autorisation de résigner son office perpétuel de capitaine-viguier de Marseille, en faveur de son frère, Claude Forbin.

Mais le voyage est long de Marseille à l'Ile de France. En cours de route on peut être attaqué par des bandits, ou tout simplement par des ennemis personnels. François Forbin s'en est créé un redoutable : le capitaine Michel de Pontevès, que l'ancien viguier Pierre de Cériase lui a fait poursuivre pour l'insolence avec laquelle il accueillit ses plaintes sur la rebellion de son beau-frère, Michel de Villages.

François Forbin a été obligé d'appeler devant son tribunal l'ancien capitaine de la *Brave*. Celui-ci ne s'y est pas présenté. Les sergents ont ensuite fait les citations d'usage. Elles sont restées sans effet. Alors on a procédé aux « cries » publiques, c'est-à-dire que le trompette de la Cour a parcouru la ville en publiant à haute voix l'ordre donné à Michel de comparaître avant trois jours devant les juges, sous peine de confiscation de personne et de biens.

Cette publication a profondément humilié Michel de Pontevès, qui a fait connaître qu'il saurait se venger. Des menaces d'un tel homme ne sont pas à dédaigner. Aussi, le 30 novembre 1530, François Forbin dicte ses dernières volontés. Après avoir fait quelques libéralités à son frère Gaspard Forbin, moine et pitancier de l'abbaye de Saint-Victor, à sa fille naturelle nommée Constance, il désigne son frère Claude Forbin pour son héritier universel[1].

---

[1] Arch. mun. CC. Bulletaire. (Dépenses extraordinaires de 1530).

[1] Arch. B.-du-Rh. Not. Pierre Morlan.

Deux ou trois jours après il monte à cheval et se met en route. Il est acompagné d'un serviteur, d'un secrétaire de la Cour de Grenoble et de quatre marchands se rendant à Lyon. La petite caravane parvient à Orange, où on descend à l'hôtellerie de l'*Ange*. Peu après, nos voyageurs se préparent à prendre le repas du soir. Mais en ce moment arrivent de nouveaux cavaliers : c'est le capitaine Michel de Pontevès flanqué de deux compagnons armés jusqu'aux dents. Dès qu'il l'a vu, François Forbin devine bien que ce n'est pas le hasard qui l'a conduit en ce lieu, mais la résolution de se venger de ce qu'il considère comme une injure. Néanmoins il ne laisse rien percer de son appréhension et très courtoisement il fait prier Michel de Pontevès de vouloir bien partager son souper. L'invitation est acceptée. Le capitaine s'assied à la table du viguier, à qui il reproche assez vivement de l'avoir fait « crier » dans les rues de Marseille. Forbin s'en excuse en disant qu'il y avait été contraint par les devoirs de sa charge. Ces explications échangées, le repas commence et l'on fait bonne chère. Puis on se sépare et chacun regagne sa chambre.

Le lendemain, de grand matin, François Forbin se dispose à partir. Avant de s'éloigner il frappe à la porte de Michel de Pontevès : « Capitaine, fait-il, adieu. Je vais en Cour. N'avez-vous aucune commission à m'y faire faire ?

— Non, lui est-il répondu.

Alors le viguier descend dans la rue où l'attendent son serviteur et les mêmes personnes qui l'ont accompagné jusque-là. On monte à cheval et on prend la direction de Pierrelate.

Lorsque la petite troupe s'est éloignée, Michel de Pontevès sort à son tour de sa chambre et rejoint ses deux compagnons de la veille. Tous trois enfourchent leurs chevaux, qui sont excessivement rapides, et aussitôt ils galopent à la poursuite de François Forbin. C'est dans le bois

qui est entre la Palud et Pierrelate, qu'ils finissent par le rejoindre. Aveuglé par la colère, le capitaine Michel fonce sur le viguier et lui donne un coup de javeline qui le traverse de part en part. François Forbin lâche les rênes, vacille et tombe, malheureusement, son éperon s'accroche à l'étrier et, ainsi suspendu, il est traîné pendant quelques pas par son cheval, et quand celui-ci s'arrête, Michel de Pontevès s'acharne à frapper sa victime à coups de couteau jusqu'à ce que le secrétaire de Grenoble parvienne à le maîtriser.

L'infortuné viguier de Marseille est transporté à Pierrelate, où il ne tarde pas à rendre le dernier soupir. Le corps fut enterré en l'église de Notre-Dame des Plans [1].

Qu'est devenu son meurtrier ? Sans doute a-t-il réussi à échapper à la justice. Claude Forbin s'est efforcé de venger le meurtre de son frère. Il n'y réussit pas du vivant de Michel de Pontevès qui était déjà mort en 1545, alors que l'action intentée contre lui n'était pas encore réglée.

Le meurtre de François Forbin n'est pas le seul qu'on puisse reprocher aux officiers de notre flotte. Il en est un particulièrement odieux dont le véritable instigateur est ce capitaine Jonas que nous avons vu ordonner à ses lieutenants Saint-Paulet et Pierre Bon de châtier le barbier qui, après l'avoir offensé, s'était réfugié auprès de Michel de Pontevès.

Quel est ce capitaine Jonas ? Dans l'article qu'il a consacré au duc de Bourbon, Brantome rappelle qu'en 1527, lorsque l'ex-connétable fut blessé mortellement à l'escalade des murs de Rome, il pria ses plus fidèles amis et surtout le

---

[1] Le meurtre de François Forbin est relaté dans les mémoires d'Honoré Valbelle.

capitaine gascon Gogna ou Gognian de le couvrir d'un manteau pour que la nouvelle de sa mort n'arrêtât point l'élan de ses troupes et ne leur fît abandonner une entreprise si bien commencée. Et Brantôme écrit que ce Gognian doit être le capitaine Jonas qui, plus tard, eut la tête tranchée à Paris.

Brantôme a fait erreur. Le capitaine Jonas n'a pas accompagné le connétable dans sa défection. Bien au contraire, il fut un des plus héroïques défenseurs de Marseille assiégée en 1524 par le dit Bourbon. C'est lui qui, le 31 août 1524, sort furtivement du port avec une troupe de cent hommes, débarque dans l'anse de Porte-Gallique (la Joliette), se rue sur les Impériaux besognant aux tranchées, en tue une dizaine, saccage leurs travaux, jette à la mer leurs outils de sape puis se remet en mer et rentre dans le port avec des prisonniers.

Ce capitaine se nomme frère Maurice de Jonas, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et commandeur de la commanderie de Foliez, dans le diocèse de Bourg. Vaillant capitaine, mais amoureux à l'excès de plaisirs, désireux de briller et dominer. Lors de la fastueuse cavalcade que fut en 1531 le guet traditionnel de Saint-Lazare, il s'efforce d'éclipser toute la brillante troupe d'officiers des galères, de gentilhommes et d'opulents bourgeois qui, en ajustements de parade, et sur des coursiers richement harnachés, défilent dans la clarté de centaines de torches et le fracas des arquebusades des compagnies de quartiers.

Très riche et de plus subventionné spécialement par la ville, Nicolas d'Arène est un superbe capitaine de guet. Il est vêtu de satin cramoisi sur lequel sont semées les armoiries de Saint Lazare en broderie d'argent. Le caparaçon de son coursier est du même satin cramoisi brodé d'argent ainsi que les vêtements des six laquais à cheval qui

l'escortent. Mais Maurice de Jonas a voulu le dépasser par un appareil plus magnifique encore. Habillé de satin blanc, il chevauche accompagné, non pas de six, mais de huit laquais portant sa somptueuse livrée.

En conséquence, il ne faut pas s'étonner si parfois on rencontre dans les protocoles des notaires, les traces de certains emprunts qu'il est obligé de contracter pour soutenir son train princier. C'est donc un gentilhomme d'un orgueil démesuré, autant que de caractère vindicatif.

Nous ne savons comment le jeune Marseillais Henri de Vega a pu encourir sa colère. Toujours est-il que le 2 octobre 1531, des hommes de Jonas l'attaquent la nuit au moment où il revenait de la noce d'une de ses cousines, en compagnie d'un autre invité. Il s'en tire avec une estafilade au bras, mais son compagnon est tué d'un coup de hallebarde dans le ventre.

Cinq mois plus tard, le 27 février 1532, une embuscade est soigneusement organisée par Pierre Bon, lieutenant de Jonas. Il a posté des hommes au coin de toutes les rues voisines de l'hôtel de ville dans lequel il se dissimule avec une douzaine de ses gens. Soudain, Henri de Vega débouche dans la rue de la Loge. Un des hommes de Pierre Bon l'aperçoit, aussitôt il tire son bonnet et lui fait décrire un tour au-dessus de sa tête. C'est le signal. Tous les sbires sortent de leurs cachettes et l'assomment à coups de matraques plombées. Pierre Bon s'avance alors, regarde Henri de Vega gisant à terre et dit : « Achevez-le ». Ses ordres sont exécutés, et aussitôt les meurtriers et leur chef se jettent dans leur galère amarrée en face de l'hôtel de ville, coupent à coups de hâche les cordes qui l'attachent au quai, et à force de rames se hâtent de sortir du port et de prendre le large. Pierre Bon se fait déposer au château d'If où il reste caché quelque temps grâce à la complicité

du capitaine de la forteresse Louis de Fournillon. Puis, il réussit à se réfugier à Avignon, sa ville natale [1].

La justice n'arrêta que deux des plus humbles comparses qui furent pendus, Les autres ne furent point inquiétés. Aussi, cette impunité ne peut que favoriser le développement de cette folie meurtrière dont nos officiers de galères semble être frappés. Trois mois plus tard, le 5 juin 1532, quelques-uns d'entre eux, Louis de Fournillon, capitaine du château d'If, Antoine de Sigoyer, vice-capitaine de cette forteresse, le Marseillais Jean de La Cépède, et un Dauphinois, le sieur de Novesan, s'en vont à cheval dîner à la bastide de Christophe de Lubiano, qui comme maître d'hôtel de Montmorency, commande la division des galères de feu Bernardin. La petite troupe enfile la rue Blanquerie, plus tard rue de l'Etrieu, qui conduit à la Porte Reale. Sur la placette précédant cette porte stationne un cavalier : Antoine de Glandevès, l'un de nos meilleurs capitaines de galères, très aimé des Marseillais qui lui restent reconnnaissants de son admirable dévouement lorsqu'il était leur viguier en 1524, dévouement qui s'était affirmé non seulement pendant le siège de Bourbon, mais encore pendant l'épidémie de peste qui suivit la retraite des Impériaux.

Dès que le sieur de Novesan aperçoit Antoine de Glandevès, il frémit de rage, car il en veut à mort à ce gentilhomme de n'avoir point châtié son fils qui s'est permis de le railler.

Aussitôt, il tire l'épée et fonce sur Glandevès à qui La Cépède crie : « Attention, recule-toi. »

Le sieur de Cuges voit le danger et fait retourner son cheval pour faire face à l'attaque, si elle se produit, mais la pe-

---

[1] Voir le récit de ce meurtre dans les mémoires de Valbelle et aussi dans le travail ayant pour titre « *L'Insécurité à Marseille sous François Ier* », publié par M. V.-L. Bourrilly, dans les *Annales de la Société d'études provençales*, tome I, p. 247-254.

tite troupe passe devant lui. Il semble donc que le péril est conjuré.

Pas du tout, Novesan virevolte et par derrière enfonce son épée dans le dos d'Antoine de Glandevès, avec une telle rage, qu'il a la plus grande peine à la retirer. Le sieur de Cuges tombe de cheval et dans un flot de sang, rend le dernier soupir. Un barbier-chirurgien constate, en son jargon, qu'il a été frappé d'une grande estocade par derrière « entre la teste et la quatrième côte du côté droit, pénétrant toute la partie spirituelle et venant sortir par devant à la partie gauche à l'émonctoire du cœur...» La plaie, large de quatre doigts à l'entrée est à la sortie d'un pan, c'est-à-dire vingt-cinq centimètres.

Les juges se sont aussitôt rendus à la bastide de Christophe de Lubiano où ils espèrent découvrir Novesan. Ils sont accompagnés de Jacques de Vega, frère d'Henri de Vega, récemment assassiné par les gens de Jonas. On assure que si tous avaient déployé le même zèle que Jacques de Vega, on aurait pu mettre la main au collet du meurtrier d'Antoine de Glandevès. Mais Christophe de Lubiano a, sans aucun doute, favorisé son évasion. Ce crime restera donc sans châtiment malgré que, dans la plainte qu'elle dépose, la veuve du sieur de Cuges, Marguerite de Villemus, ait fait observer qu'une telle impunité est de nature à maintenir « la continuelle coustume de meurtrir, piller, rober, injurier, non payer debtes que journellement se font par plusieurs vaccabons des gens des gallères disants qu'ils n'ont supperieurs que leurs cappataines.. » [1].

Ce nouveau meurtre émeut vivement la population. Des bruits sinistres circulent. On prévient Jacques de Véga qu'il a tort de se rendre régulièrement à la bastide de Michel de Villages, le beau-frère de l'ancien capitaine de la *Brave*.

---

[1] Arch. des B.-du-Rh. Judicatures de Marseille 264, f° 85 et suivants.

Les gens des galères qui ont tué son frère ont juré sa mort. Et ce n'est pas seulement à lui qu'ils en veulent, mais à une quinzaine des meilleurs gentilshommes de la ville. Ceux-ci subiront le sort d'Henri de Véga et d'Antoine de Glandevès. L'un de ces gens de galères n'aurait-il pas même dit : « Si ces porcs de Marseillais grognent, si les porcs renon, on les écorchera, il y aura de nombreux tués et nous serons les maîtres de la ville ».

Evidemment, ce sont des racontars. Jacques de Véga n'a pas été inquiété, mais lui n'a pas pardonné à Maurice de Jonas l'assassinat de son frère. Il n'a cessé de l'épier et finalement, il a découvert que ce capitaine de nos galères entretient des relations criminelles avec les ennemis du roi. Jacques de Véga le dénonce. Maurice de Jonas est arrêté et jeté à la Bastille ; on emprisonne également les principaux de son entourage, dont Pierre Bon, son homme de confiance. Après un séjour dans les cachots de la tour de Saint-Jean, les prisonniers sont transférés à Paris où leur procès est fait. Pierre Bon en sortit indemne, mais Maurice de Jonas fut décapité et un des valets du bourreau de Paris apporta à Marseille sa tête qui fut mise au haut d'une bigue plantée sur la tour de la porte de la Calade, dominant tout le port, c'est-à-dire bien à la vue des équipages des galères [1].

L'arrestation de Jonas n'a pas clos le cycle des violences. Mais ce ne sont plus maintenant les étrangers à notre ville qui en assassinent les originaires, ce sont les Marseillais qui s'égorgent entre eux.

Permettez-moi de vous présenter Adam Bouquier. C'est le petit-fils d'un agriculteur aisé, Bertrand Bouquier, con-

---

[1] Arch. B.-du-Rh. Judicatures B. 253*, f° 546, 26 avril 1535. Presentatio capitis capitanei Jonnas.

sul au temps du roi René, et le fils de Jean Bouquier junior qui, en 1513, avait vendu sa maison du port à frère Bernardin.

De son grand-père maternel, Me Jean Caradet, dit Bourgogne, Adam Bouquier a hérité de la charge de notaire. Comme tel, chaque année, il n'a pas manqué, à l'époque du renouvellement de la Municipalité, d'employer toutes les influences pour se faire attribuer l'un des greffes ou *tabliers* des diverses judicatures de la ville. Ces greffes sont de toute antiquité la propriété de la Commune. Mais, par suite des intrigues de cinq notaires Mes Raphaël, d'Aix, Jean Massatel, Antoine Flote, Bertrand Bègue et notre Adam Bouquier, le roi les a réunis à son domaine et érigés en offices perpétuels pour les vendre un bon prix aux tabellions susnommés.

Lorsque la nouvelle en avait été connue à Marseille, ce fut un énorme scandale. D'urgence, le Conseil se réunit, le 3 avril 1528, et le premier consul Louis Bayssan, voue à l'indignation publique les cinq notaires sacrifiant la cité dont ils sont les fils à leurs intérêts particuliers.

Aussitôt, le Conseil prononce une sentence de flétrissure contre eux. Il les raye de la liste des citoyens. Désormais, ils sont sans patrie « apolites », comme écrit le secrétaire de la commune. En outre, il est décidé que l'on peindra sur la façade de l'hôtel de ville les images des cinq traîtres pendus par les pieds [1].

L'affaire dura cinq ans. Elle se clôtura par la victoire de la ville, qui rentra en possession de ses tabliers ou greffes. Les ennuis qu'elle causa à Adam Bouquier, le dégoûtèrent à jamais du tabellionnat. D'ailleurs, à la plume d'oie, il a

---

[1] Arch. mun. BB., 34, f° 10.

toujours préféré l'épée qu'il porte, dit-il, en sa qualité de gentilhommè. Et, ma foi, il ne sert pas mal de cet outil.

Or, le dimanche 18 octobre 1534, Adam Bouquier fait une partie avec son cousin Ambroise de Remezan, en la salle du jeu de paume de la Blanquerie. La partie finie, on cause, et sans doute l'objet de la conversation est le procès intenté contre Maurice de Jonas, en ce moment, enfermé à la Bastille. On rappelle toutes les scènes de violence imputables à ce capitaine et son entourage, même son maître d'hôtel qui, pour une histoire de femme peu recommandable, coupa la gorge à un barbier.

Adam Bouquier se met alors à blâmer le meurtre commis il y a quatre ans sur la personne du viguier François Forbin par le capitaine Michel de Pontevès, lequel en cette circonstance ne s'était pas comporté en loyal gentilhomme.

Michel de Pontevès est un gentilhomme ayant plus d'honneur que vous, s'écrie alors un jeune homme de dix-huit ans, neveu de l'ancien capitaine de la Brave et qui doit être l'hôte en ce moment de sa tante Madeleine de Pontevès, épouse de Michel de Villages.

Adam Bouquier à cette apostrophe ne peut se contenir : Si tu avais dit, réplique-t-il au jeune homme, que le capitaine Michel était aussi homme de bien que moi, je ne protesterais point. Mais assurer qu'il a plus d'honneur que moi, c'est un mensonge d'abord et ensuite une injure que je ne puis supporter ». Et là-dessus, il administre deux ou trois souflets à son interlocuteur.

Cet incident devait avoir une suite fâcheuse. Le lendemain, Bouquier rend visite à Claude Forbin, frère de feu François Forbin, à qui sans doute il raconte la scène du jeu de Paume tout en jouant aux cartes ou aux dés. Arrive Jean Delascours, alias Thibaud, qui s'adresse au notaire-

gentilhomme : « Michel de Villages désirerait vous parler ». — Répondez-lui, fait Bouquier, qu'après cette partie j'irai me promener. Si nous nous rencontrons, il pourra parler tout à son aise ».

En effet, quelques instants plus tard, il prend congé de Claude Forbin et s'en va flâner jusqu'à la porte Réale en compagnie d'Ambroise de Remezan et d'Antoine Jourdan. Devant la maison du Poids de la Farine, il rencontre Michel de Villages qui lui dit : « Soyez tranquille, je finirai bien par vous trouver tout seul ».

Quelques jours plus tard, le dimanche 25 octobre 1534, Bouquier sort de la Loge pour se rendre en sa maison où il a prié à dîner Vincent Forbin, seigneur de la Fare, et Ambroise de Remezan. Lorsqu'il passe dans la rue de Jérusalem où se trouve la demeure de Michel de Villages, celui-ci de sa fenêtre l'aperçoit, et aussitôt descend à la rue pour se porter à sa rencontre. Il l'apostrophe en ces termes : « Qu'as-tu dit de moi au jeu de paume ? L'on m'assure que tu t'es répandu en calomnies sur mon compte.

— C'est complètement faux, répond Bouquier. Si quelqu'un t'a raconté que j'ai médit de toi, celui-là en a menti par la gorge.

— C'est bien, fait alors Michel de Village qui s'en retourne. Puis il revient sur ses pas et fort irrité il crie à Bouquier : « Si tu oses prétendre que je ne suis pas un homme ayant plus d'honneur que toi ,je dirai, moi, que tu es un menteur ». Aussitôt il tire l'épée et se rue sur Adam Bouquier qui n'a pas été long à se mettre en garde. Le combat est vif, les deux adversaires y mettent un tel acharnement que tous deux roulent à terre. Un seul se relève, c'est Me Adam Bouquier ayant une écorchure au-dessus du poignet et une estafilade à la jambe gauche d'où le sang coule à flot.

Il jette un coup d'œil sur son adversaire gisant à terre, et le jugeant blessé à mort, il fuit en toute hâte vers l'église de la Major pour s'y mettre en sûreté, mais avant d'en passer la porte, il se dépouille de toutes ses armes, comme il est exigé de tous ceux qui invoquent le droit d'asile dans les lieux saints bénéficiant de cette immunité. Il y restera jusqu'à ce qu'il ait trouvé l'occasion de s'évader et de s'éloigner de la ville [1].

Pendant ce temps on s'est empressé de porter secours à Michel de Villages. On l'a installé dans la maison de Jean d'Arêne où le lendemain 26 octobre 1534, sentant sa fin proche, il dicte son testament en lequel il institue pour héritiers universels ses deux fils Michel et Christophe de Villages à qui il donne pour tutrice, leur mère Madeleine de Ponteves, sœur du capitaine Michel. Il meurt quelques heures après, à peine âgé de vingt-six ans [2].

Comment six mois après son meurtre, Adam Bouquier a-t-il pu tomber entre les mains de la justice à laquelle il avait pu échapper jusque là ? Nous l'ignorons. Toujours est-il que le 15 avril 1535 il est interrogé par les juges et c'est de son interrogatoire, où il a sans doute arrangé les faits à sa manière, qu'est tiré le récit de la sanglante rencontre au cours de laquelle Michel de Villages paya de son sang le meurtre perpétré par son beau-frère, sur la personne du viguier François Forbin.

La famille de ce dernier aida sans doute son vengeur à se tirer sans trop de mal de cette aventure. La sentence du tribunal dut être plutôt indulgente, mais elle devait comporter la peine du bannissement. En 1545, Adam Bouquier obtint des lettres de pardon, mais le Parlement d'Aix, avant de les entériner le contraint à certaines libéralités à l'égard

[1] Arch. B.-du-Rh. Judicatures de Marseille B. 253*, f° 208.
[2] Arch. B.-du-Rh. Not. B. Bègue (1524-37), f° 135.

des congrégations religieuses, telles les sœurs de Sainte-Claire, dont le procureur et économe Jean Pinlat, donne quittance à Adam Bouquier des vingt livres qu'il vient de lui verser à cette intention [1].

Peut-être trouvera-t-on que la justice est lente en ces temps-là, ce n'est que trop vrai. La preuve en est que Michel de Pontevès est mort avant que se soit terminé le procès que lui a intenté le frère de sa victime, Claude Forbin. En effet, le 31 décembre 1545, c'est-à-dire plus de quinze ans après le drame de Pierrelate, Adam Bouquier est chargé de se rendre à Grenoble et de retirer au greffe du Parlement de cette ville, certaines pièces, originaux ou copies, que Claude Forbin a fournies lors du procès qu'il a intenté à Antoine Bot, le parent et l'un des deux compagnons de Michel de Pontevès le jour du meurtre. Ces documents lui sont indispensables pour une autre cause qu'il a en instance devant le Parlement d'Aix, contre feu Michel de Pontevès, c'est-à-dire les hoirs de l'ancien capitaine de la *Brave* [2].

Adam Bouquier n'a été autorisé à rentrer à Marseille que onze ans après y avoir occis Michel de Villages. Il y joue un rôle politique des plus actifs. Son humeur est toujours aussi batailleuse.

Nommé conseiller de ville le 28 octobre 1547, il est en désaccord constant avec Nicolas d'Arène, l'ancien capitaine du guet de Saint-Lazare de 1531, l'un des hommes les plus puissants de la ville, dont il a été plusieurs fois viguier et le premier consul en l'année municipale 1546-47. En avril 1549, au cours d'une séance du Conseil, une véhémente discussion a lieu entre Nicolas d'Arène et Adam Bouquier, et sans doute les coups auraient succédé aux injures sans l'intervention des autres conseillers. Nicolas d'Arène en garde rancune à son contradicteur.

[1] Arch. B.-du-Rh., fonds Doat, n° 180, not. d'Olliolis (1545), f° 519.
[2] Même fonds, n° 190.

Or le 3 Mai 1549, le capitaine Jean de Carranrais fait baptiser solennellement un de ses esclaves turcs. A cette cérémonie sont invités les notables de la ville. Accompagné de divers gentilshommes, dont Gaspard Forbin, moine de Saint-Victor, et frère de feu le docteur François Forbin, Adam Bouquier se rend à l'église. Sur la place Neuve il reçoit par derrière une violente poussée qui faillit le jeter à terre. Il se retourne : c'est Nicolas d'Arène qui vient de se porter à cet acte de violence. Mais Adam Bouquier est prompt à la riposte. Sa main s'abat sur la joue de l'ancien consul en un soufflet retentissant. Nicolas d'Arène et un de ses compagnons, Baptistin Maneyrole, se jettent sur lui. Il se dérobe à leur étreinte et tirant l'épée les charge avec vigueur, blessant l'un et l'autre au bras.

Voilà donc Adam Bouquier contraint à s'exiler encore de Marseille et à quémander en Cour le pardon de ce nouveau délit. Des lettres patentes de rémission lui sont décernées à Angers le 2 juin 1551. Mais Nicolas d'Arène emploie tout son crédit à en empêcher l'entérinement.

Toutefois les Marseillais témoignent leur confiance à Adam Bouquier. En 1553 le Conseil le charge d'aller en Cour pour y hâter la solution de certaines affaires. Mais à Vienne il est arrêté par les magistrats de cette ville, à la requête de Nicolas d'Arène. Et même on procède aussi à l'arrestation de son compagnon de voyage Vincent Forbin, seigneur de la Fare. Les consuls de Marseille durent envoyer à Vienne le notaire Accasse Rambert, sinon pour obtenir la mise en liberté de leur ambassadeur, tout au moins le recouvrement des écritures, papiers, lettres et mémoires qu'ils avaient confiés à Adam Bouquier pour plaider la cause de la ville [1].

---

[1] Arch. mun. Voir la délibération de la séance du Conseil de Ville du 19 août 1553.

Après quelques mois de détention, Adam Bouquier rentre à Marseille et le 27 octobre 1553 il demande à la Cour d'interdire à la partie adverse de le troubler en sa personne et ses biens pendant la durée des formalités de l'entérinement, et aussi de l'autoriser à rester en liberté pendant ce temps. Mais les juges le contraignent à passer le guichet, c'est-à-dire à se constituer prisonnier [1].

Il est probable que tout s'apaisa de ce côté. Mais ce n'est qu'à la fin de 1554, c'est-à-dire vingt ans après l'homicide de Michel de Villages, qu'Adam Bouquier réussit à faire enregistrer par le Parlement d'Aix les lettres de pardon obtenues depuis dix ans.

La Cour n'avait autorisé leur entérinement qu'à la condition qu'il serait versé, à titre de dommages-intérêts, la somme de 500 livres tournoises, aux fils de feu Michel de Villages.

Le 15 janvier 1555, cette somme est apportée non par Adam Bouquier, mais par son fis François Bouquier à Michel et Christophe de Villages. Mais ceux-ci refusent de recevoir pour eux-mêmes le prix du sang de leur père et d'en souiller leurs mains. Ils font remettre cet argent à Jean Blanc qui le distribuera, selon leurs indications, à des œuvres pieuses en commémoration de leur père, pour la rémission de ses péchés et le salut de son âme [2].

Six ans plus tard Adam Bouquier était nommé premier consul de Marseille en l'année municipale 1561-62, qui fut l'une des plus tragiques de notre histoire locale, à cause des passions religieuses. Des protestants furent massacrés sous les yeux du second consul Pierre Blanc. Théodore de

[1] Arch. B.-du-Rh. Judicatures B. 327*.

[2] Arch. B.-du-Rh., fonds Doat n° 190, not. J. d'Ollioules (1555), f° 52 v°.

Bèze et Crespin ne signalent pas la présence à ces scènes sanglantes d'Adam Bouquier. Peut-être n'était-il pas à Marseille en ce moment ; mais à coup sûr il n'était pas à Paris, où en avait d'abord décidé de l'envoyer ; mais on s'était ravisé, et c'est son fils, François Bouquier, qui était allé en Cour y demander l'exemption pour Marseille des prêches calvinistes. Le rôle de ce François Bouquier pendant la Ligue est trop connu pour que nous le rappelions. Disons toutefois que Antoine Bouquier, petit-fils d'Adam Bouquier, épousa le 27 juin 1584 Marguerite d'Arène, petite-fille de ce Nicolas d'Arène, qu'Adam Bouquier, trente-cinq ans auparavant, blessait d'un coup d'épée [1].

Ainsi l'amour peut éteindre les haines. Celle existant entre les Cériase et les Villages n'attendit pas trois générations pour être effacée.

En janvier 1545, Michel de Villages, fils de feu Michel de Villages et de Madeleine de Pontevès, épousait Catherine de Cériase, fille de ce Pierre de Cériase, dont la plainte au viguier François Forbin contre Michel de Villages et son beau-frère le capitaine de la *Brave* avait eu pour conséquence le meurtre de François Forbin par Michel de Pontevès, et par voie de représailles celui de Michel de Villages par Adam Bouquier [2].

C'est à croire que comme les comédies au théâtre, les tragédies dans la vie réelle finissent quelquefois par des mariages.

Pierre BERTAS.

---

[1] Arch. B.-du-Rh. Sénéchaussée de Marseille, Insinuations, reg. 2, fº 317.

[2] Arch. B.-du-Rh., fonds Drat nº 189, not. J. d'Ollioules (1545), fº 92 vº.

LOURMARIN

En remontant aussi haut que possible, nous rencontrons les traces de l'homme primitif dans les environs immédiats de Lourmarin, tout à fait disposés pour lui offrir l'habitat qui lui convenait.

En effet, la chasse et la pêche constituaient ses seuls moyens de subsistance. Il lui fallait donc vivre au pied d'une montagne dont les vallons servaient de repaire au gibier qu'il pourchassait, au bord même d'un cours d'eau pour la pêche — toutes conditions trouvées aux abords de la combe de Lourmarin.

Le savant notaire M. Deydier s'est livré passionnément à la paléolithique et a recherché les stations de la préhistoire établies dans notre région.

C'est ainsi qu'il pu fouiller des ateliers créés à Ansouis, au Puget, pour la confection des armes et outils en pierres taillées, utilisés par l'homme préhistorique.

Il s'est surtout attaché à l'atelier de la Baume des Puyrards, au pied du rocher de Buoux, où il a recueilli une riche moisson d'objets très divers.

M[e] Deydier a légué sa riche collection au Musée Calvet, d'Avignon, où je vous engage vivement à la visiter, quand l'occasion s'en présentera. Vous y verrez de nombreux échantillons de silex ou pierres taillées, des débris de squelettes d'animaux disparus depuis longtemps, tels que l'antilope, l'ours des cavernes.

Le hasard m'a fait rencontrer, moi profane, dans le sillon tracé par une charrue, la pointe de flèche que voici. Dans un tas de pierres, cette hache en serpentine.

Quelques milliers de siècles peut-être se passent avant de retrouver les restes de peuplades moins primitives.

L'histoire permet de mentionner la présence vers le Xe siècle avant notre ère, de trafiquants Grecs et Phéniciens venus aborder sur les rivages de la Provence, qu'ils parcourent en tous sens, dans l'intérêt de leur négoce. Ils ne se mêlèrent pas à la population, les Caudeleuses, sauvages et barbares, qui tenaient beaucoup de l'homme primitif, en avaient hérité de toutes leurs pratiques.

Vers le VIIe siècle avant notre ère, les peuples Indo-Européens traversèrent l'Europe et s'infiltrèrent peu à peu en Provence, où ils se fixèrent, apportant avec eux les principes d'une civilisation bien plus avancée, l'emploi des poteries, des métaux. Ils pratiquèrent l'élevage des bestiaux, le défrichement des landes et la culture des céréales.

Les Ligures élevèrent de véritables forteresses sur les rocs escarpés de notre vallée, d'où ils pouvaient, d'un lieu inaccessible, repousser un assaut, par exemple, par des jets de pierres.

A Lourmarin même, sur la crête du rocher qui domine le village, on retrouve les traces des primitives murailles élevées par leurs soins.

A quelques cents mètres de Lourmarin, à l'entrée de la combe, se trouve un même emplacement utilisé par les Ligures.

Un peu plus loin, à la Roche-d'Espeil.

Enfin, dans la vallée de Buoux, ils en occupèrent le fort.

Dans ces quatre stations, on a trouvé des traces, des restes de la civilisation Ligure, poteries, moulins à bras en basalte, des armes, bouts de flèches ou harpons en bronze aussi

bien en pierre polie, en silex non encore incomplètement abandonnés.

Quelques centaines d'années plus tard, nous voici à l'époque romaine, deux siècles avant notre ère — époque lumineuse entre toutes, où la civilisation prend son essor sous l'influence des arts et des lettres.

Dès leur arrivée, les Romains s'établirent militairement dans les postes de leurs prédécesseurs, le castelas de Lourmarin, château sarrazin, la Roche, le fort de Buoux.

On retrouve dans les ruines de ces forteresses des restes indéniables de constructions romaines.

De ces aires élevées, ils surveillaient le défilé de la combe, la route si fréquentée qui mène de la vallée de la Durance à celle de Calavou, à travers le Luberon. Ils y entretenaient une police qui assura aux habitants une sécurité parfaite.

Aussi les colons vinrent-ils nombreux d'Italie s'installer dans la plaine qui s'étale du Luberon à la Durance. Ils y bâtirent des fermes, des villas, dont on retrouve les fondation. Des tombeaux, des bas-reliefs, des inscriptions signalent également les endroits habités par les Romains.

Vers le VIIe siècle, l'invasion sarrazine, venue d'Espagne, chassa les Romains de la Provence. A l'inverse de ceux-ci, elle apporta dans le pays la ruine et la désolation. Leur nom s'apparente avec un sentiment de terreur.

Le rocher situé à l'entrée de la Combe évoque, par son appellation, le château Sarrazin, le triste souvenir de ce séjour de deux siècles de durée.

Après le départ des Sarrazins décimés, croit-on, par une épidémie, les moines civilisateurs dont quelques-uns appartenaient à l'abbaye de Saint-Victor, de Marseille et qui, d'ailleurs, avaient déjà fait une courte apparition dans la vallée de la Durance d'où ils avaient été chassés par les Sarrazins, ces moines, donc, vinrent reprendre l'œuvre

romaine et pour surveiller de près la régénération du pays, installèrent un peu partout sur ce territoire dévasté des chapelles, des églises, des cloîtres, des abbayes, des prieurés.

Nous entrons avec eux dans la période vraiment historique par les chartes du XIe siècle, qui nous sont restées.

L'Eglise de Lourmarin, par ses fondations, date de cette époque. Elle fut reconstruite presque complètement dans les commencements du XIXe siècle.

A la fin du XVe, le pays était peu peuplé ; les invasions des Lombards, des Goths, les épidémies de peste, la famine l'avaient ruiné. Il n'était donc pas cultivé.

Les terres situées au Midi du Luberon, celles de Lourmarin, de Cabrières, de la Tour d'Aigues appartenaient à la puissante famille d'Agoult, dont le château de Sault constituait la résidence.,

Les d'Agoult possédaient également le marquisat de Saluces, dans les Alpes italiennes.

Leurs sujets dans ces pays montagneux au climat ingrat, vivaient péniblement de l'élevage des troupeaux.

Répudiant l'autorité de l'Eglise Romaine, ils s'étaient façonné dans leur isolement, dès 1180, une religion particulière qu'ils faisaient enseigner par des ministres choisis parmi les plus instruits d'entre eux. Ceux-ci étaient chargés d'interpréter les préceptes de la Sainte Bible, devenue leur seul guide.

Jusqu'au moment de la Réforme, au commencement du XVIe siècle, ils conservèrent leurs doctrines et leur foi, ancêtres et précurseurs des Protestants.

Ces Vaudois, dès l'apparition de Luther et de Calvin, se rallièrent à leurs idées. Ce fut leur perte.

Quoiqu'il en soit, Foulques d'Agoult, vers 1470, entreprit le repeuplement du terroir de Lourmarin en y installant de ces familles de Vaudois amenées de la Vallée de Freissan.

du diocèse d'Embrun, des Piémontais, comme on les appelle dans les écrits de l'époque.

Il passa avec eux un contrat en bonne et due forme, devant un notaire de Forcalquier. Nous ne le connaissons malheureusement que par la trouvaille inespérée d'un contrat identique, calqué sur le premier, comme il en est indiqué dans la première page de celui-ci.

Raymond d'Agoult, fils de Foulques, devant le succès de l'entreprise paternelle, employa les mêmes procédés de colonisation pour ses terres en friche de Cabrières d'Aigues.

Un des notables de ce village, M. Félician, nous a communiqué une copie de ce contrat, dans lequel figure le nom d'un de ses ascendants, vis à vis de celui du magnifique et puissant Seigneur de la Tour d'Aigues.

Aux conditions stipulées sur ce contrat, passé en 1495, devant un notaire de Pertuis, ont peut assurer qu'il n'a rien de féodal, que les vassaux du Seigneur ne font nullement figure de serfs.

Les exemples de citation en justice du Seigneur par ces mêmes vassaux ne sont pas rares et en témoignent.

Ce contrat est donc un acte par lequel un propriétaire partage son bien entre des particuliers, tenus, en échange du don, à certaines redevances, certainement moins onéreuses que les impôts de toute sorte exigés de nos jours.

Raymond d'Agoult s'engage, lui et ses successeurs à perpétuité, à soutenir, protéger, défendre ses vassaux à qui la justice doit être rendue par des officiers spécialement nommés à cet effet.

En échange, les vassaux seront tenus de prêter hommage ou serment de fidélité. En cas de refus, le récalcitrant devra vendre, céder les biens qu'il a reçus et être traité en étranger du pays.

Les terres seront attribuées en plein don à emphitéote et leur contenance dépendra des facultés de chacun et de ses

charges de famille. Ceci, moyennant une redevance de la septième partie du grain, au moment de la récolte, de la neuvième partie des raisins, de la cinquième des noix, amandes et olives.

Chaque particulier pour, en former un village bâtira une maison, une cour et une étable sur un espace donné de neuf cannes de longueur, moyennant quatre poules à livrer au moment de la Noël. Si la maison a été construite sans étable, il ne devra donner que deux poules.

Les hommes devront une journée de corvée par an (aujourd'hui cela s'appelle la prestation) pour cultiver les jardins du Seigneur. Ils seront nourris ou recevront six patars (aujourd'hui, on n'est pas nourri).

Le possesseur d'un attelage de bœufs devra le mettre à la disposition du Seigneur une journée par an. Il sera également nourri pendant cette journée ou recevra de même six patars.

Tout particulier sera tenu de porter au château, au moment de la Noël, une charrettée de bois ou une charge, s'il ne possède pas de charrette. Il faut noter que la coupe des bois dans l'immensité du Luberon était absolument libre. Chacun en prenait pour les besoins de son ménage, mais il lui était interdit d'en vendre.

Quand un bien passait en d'autres mains, soit par vente, soit par héritage, le nouveau propriétaire devait donner au Seigneur quatre poules et deux poulets. Les droits d'enregistrement ou de succession sont autrement élevés de nos jours.

Le blé devait être fauché par les èques (chevaux) du seigneur, moulu dans le moulin dudit, qui s'engage à le faire construire dans les meilleures conditions, et ce, moyennant la vingtième partie du blé remis.

De même, le Seigneur s'engage à faire construire un four dans lequel tout le pain sera cuit, moyennant un prélèvement de un pain sur quarante.

Chaque particulier s'engage à planter, dans ses terres, six douzaines d'arbres fruitiers, dans l'espace de six ans.

Les particuliers pourront élever autant de moutons, chèvres, pourceaux, vaches et bœufs que leurs moyens le leur permettent, sans nuire aux intérêts des voisins.

Il sera créé une Communauté à la tête de laquelle sera placé un baile, deux consuls assistés d'un lieutenant, de deux ou trois syndics ou conseillers et d'autres officiers, s'il y a lieu.

Le contrat fait défense de jurer le saint nom de Dieu, de la Vierge et des Saints.

Défense de chasser, n'importe le gibier, ni posséder engins de chasse, furets, martres, belettes, fouines, dressés à cet usage.

Défense de porter aucune arme, même un bâton ferré.

Défense d'exercer la médecine ou la chirurgie sans licence de la Cour ou des Officiers du lieu.

Défense aux femmes de mauvaise vie de passer plus de trois nuits dans le village, ni d'afficher aucun joyau d'or, d'argent ou de perles, de ne porter ni manteau, ni mante ou capucine. Mais, attaché au bras, le signe ordinaire distinctif.

Défense de commettre le crime d'adultère sous peine de 100 livres coronats.

Les autres délits sont frappés d'amendes de 25 à 100 livres coronats.

Sur ces bases s'établirent à Lourmarin les Vaudois de Foulques d'Agoult à qui l'on doit, en grande partie, l'édification du village et celle, plus importante pour lui, du Château, lequel est devenu un centre d'excursion depuis l'habile et savante reconstitution due au regretté M. Robert Laurent-Vibert, qu'un misérable accident d'auto est venu enlever prématurément à ses belles recherches sur l'histoire de Provence.

Foulques utilisera donc la main-d'œuvre dont il disposait désormais d'abord à la construction des demeures vaudoises blotties contre le Rocher, le fameux Castellas, qui en occupait le centre, ensuite, nous l'avons dit, à l'édification du magnifique château qui, depuis la fin du XVe siècle a, par sa robuste structure, bravé les injures du temps.

Peu après, commencèrent pour les malheureux convertis au Calvinisme, les tourments suscités par le clergé romain.

François Ier, par un arrêt du 7 juillet 1531, leur ordonna de se convertir au catholicisme.

Ici, commence le martyrologe de nos Lourmarinois ; cinquante-quatre d'entr'eux, tous Vaudois, se virent, sur refus de se convertir, saisis et emprisonnés à Apt. La maison de Hugues Berthier fut rasée.

Blanche de Levis, veuve de Louis d'Agoult, dame de Lourmarin, alla se jeter aux pieds du Roi pour faire cesser ces persécutions. Elle en obtint des adoucissements au sort de ses malheureux vassaux.

A Lourmarin, les noms des seigneurs changent avec les alliances contractées. Les d'Agoult sont remplacés par les Lesdiguières, ceux-ci par les Caumont, enfin, les de Bruny, de la Tour d'Aigues, dont le château remplaçait celui de Sault, comme résidence seigneuriale.

Dans les armoiries des d'Agoult figurait un loup. La plus ancienne tour du château est surmontée de gargouilles représentent des loups au repos, dans l'attitude la plus benoîte.

Cette évocation de la bête sauvage est due à une jolie légende.

Une fille d'un roi de Pomérancie, Waldung, s'était mariée clandestinement avec un baron de sa cour. Le secret fut surpris, et le père, irrité, envoya sa fille à l'étranger, jusqu'au château de Sault où il la fit enfermer dans une prison de l'une des tours.

Ayant accouché d'un garçon, la jeune femme, dans la crainte qu'il ne fut supprimé par ses cruels gardiens, le descendit, une nuit, par la fenêtre de sa geôle, au moyen de cordes, jusqu'au pied de la tour, avec le vague espoir qu'un passant attendri recueillerait l'enfant et lui prodiguerait ses soins.

A quelque temps de là, les gens du Château, chassant dans les bois touffus qui l'entouraient se trouvèrent en présence d'un repaire de loups au milieu duquel ils ne furent pas surpris de trouver un enfant en excellent état.

Une louve l'avait trouvé au pied de la tour, emporté dans sa tanière et allaité de concert avec ses louveteaux.

L'enfant réintégra le château au milieu des démonstrations les plus joyeuses. On lui donna le nom de Wolf (loup); il devint le premier seigneur de la famille des d'Agoult, aïeul des Foulques, des Raymond, des Louis.

Les Vaudois, dans les premières années du XVI[e] siècle, s'étaient multipliés, avaient essaimé leurs colonies tout le long de la partie méridionale du Luberon, attirant à eux les parents et amis laissés dans leurs primitives vallées des Alpes, de la sorte qu'en 1545, date de l'apogée de leurs persécutions, ils avaient fondé et ils occupaient trente villages, dont le chef-lieu était Mérindol, siège de leurs assemblées, résidence des chefs du parti.

De 1530 à 1545, les avertissements n'avaient pas manqué aux Vaudois du Luberon, mais les mesures de rigueur prescrites par les édits royaux avaient toujours trouvé un esprit tolérant, indulgent chez les grands chefs du Parlement d'Aix, chargés de l'interprètation, de l'exécution de ces édits.

Lorsque, à peu d'intervalle, les deux Présidents du Parlement, Chassanée et Garçonnet, vinrent à disparaitre, leur successeur, Forbin d'Oppède, homme violent et emporté,

résolut d'appliquer les édits en dépassant largement la rigueur imposée.

Au même moment, les Vaudois se virent l'objet des menaces de trois puissants ennemis, le Comte de Grignan, gouverneur de Provence, le Président Forbin d'Oppède, Guillaume Guérin, avocat général du Parlement. Le Président avait un grief tout particulier contre la dame de Lourmarin, la baronne de Cental d'Agoult qui lui avait refusé la main de sa fille, à cause du caractère difficile qu'on reconnaissait au Président.

Ce fut une véritable croisade qui s'organisa contre les hérétiques du Luberon, particulièrement ceux de Lourmarin, sujets de la dame de Cental.

Les troupes, rassemblées à Aix, comprenaient 400 volontaires catholiques, 4 régiments venus d'Italie où ils avaient guerroyé, sous le commandement du capitaine Paulin, de la Garde, que Forbin d'Oppède plaça à la tête des troupes -- en tout, 4.000 hommes.

Les gens de Lourmarin décidèrent de résister à une attaque. Ils prirent les armes et se réunirent sur la place publique, après avoir transporté leurs meubles, fait évacuer le village par les femmes et les enfants, envoyés dans la montagne. Informé du fait, d'Oppède venu à Cadenet, leur envoie un parlementaire porteur des conditions suivantes :

Déposer les armes ;

Faire rentrer leurs familles au bercail ;

Remettre leurs meubles en place ;

Fournir des vivres à mille fantassins et 300 cavaliers. Se convertir au catholicisme, sous peine de prise de corps et de confiscation de tous leurs biens ;

Invités à envoyer des déléguées à Cadenet pour traiter de leur soumission, ils firent répondre qu'ils préféraient la mort à l'abjuration de leurs croyances.

Le 16 avril 1545, les troupes réunies à Pertuis, commandées par le Capitaine Paulin, se dirigèrent sur Cabrières, La Motte, Peypin, Saint-Martin. La plupart des habitants avaient fui à l'annonce de leur arrivée. Ceux qui étaient restés furent massacrés, les maisons pillées, dépouillées de tous les objets de valeur transportables, puis incendiées. La troupe surexcitée se livra à une orgie de meurtres et de dévastation.

Une autre troupe, conduite par Forbin d'Oppède en personne, se dirigea vers Villelaure, Trésemines, le Puget, Lauris, Mérindol et Lourmarin.

Nous avons dit que les habitants de ce dernier lieu s'étaient réunis en armes, prêts à se défendre. Ils avaient été mal informés des ressources de l'ennemi. Aussi, celui-ci, après plusieurs assauts, se rendit maître de la place. Le massacre des habitants, le pillage, la ruine des maisons vinrent s'ajouter aux ruines des autres villages de la vallée. Seuls, le château, la maison du bailli furent respectés.

Les troupes rentrèrent à Aix le 4 mai, traînant avec elles un grand nombre de prisonniers, un butin considérable. Enfin, le bilan de cette abominable expédition entreprise au nom de la religion, s'établit de cette façon : 140 maisons brûlées à Lourmarin ;

1.840 personnes massacrées en Provence.—

900 à Cabrières du Comtat ;

1.000 périrent de faim, de fatigue, en prison ; soit près de 4.000 victimes ; 22 villages avaient été incendiés.—

La Comtesse de Cental d'Agoult eut la douleur d'assister, impuissante, de son château, à la ruine de ses biens, au massacre de ses sujets, ce qui avait fait un désert de la région la plus riche de la Provence.

Ses justes plaintes au Roi François Ier furent écoutées, et le 10 juin il fit demander au Parlement d'Aix un procès-

verbal de l'action guerrière entreprise par son président d'Oppède.

Sur une défense admirablement présentée des coupables, le Roi passa l'éponge. Il meurt en 1547.

Henri II change de conseillers et s'entoure de personnages favorables à une révision des faits évoqués par la Comtesse de Cental.

Une cour de justice est instituée ; après examen du dossier de l'affaire, elle ordonne l'arrestation des meneurs, Forbin d'Oppède, de Laffond, le vice-Président du Parlement d'Aix, Guérin, son procureur, le Capitaine Paulin. On les défère au Parlement de Paris.

Il nous reste des débats de ce procès retentissant qui émut toute l'Europe, le réquisitoire imprimé du Procureur Aubery. Profondément convaincu de la culpabilité des accusés, il demande qu'on leur appliquât les peines les plus sévères.

Des influences très puissantes intervinrent. Forbin et le capitaine Paulin furent élargis et, plus tard, reprirent leurs anciennes fonctions, l'un de Président au Parlement, l'autre de commandant d'armée.

Quant à Guérin, convaincu de faux, de malversations, de concussions, il fut condamné à avoir la tête tranchée.

Pendant ce temps, les Vaudois fugitifs, profitant de l'accalmie du moment, étaient revenus, attirant à eux ceux des vallées des Alpes qu'ils étaient allé retrouver au moment de la tourmente. Ils se mirent aussitôt à reconstituer leurs foyers détruits.

Malgré les décrets incessants publiés contre les hérétiques, ceux-ci ne firent que prospérer sous l'œil bienveillant du Seigneur qui voyait avec joie les richesses agricoles de ses vassaux s'accroître de jour en jour, et mieux encore, retrouvait les revenus qu'il en tirait.

Une assemblée, tenue à Mérindol, en 1560, réunit les délégués de 60 églises calvinistes. La tolérance s'affirma si bien que Charles IX accordra la liberté du culte, à condition que les cérémonies religieuses eussent lieu en-dehors des agglomérations, villes ou villages, en attendant que l'Edit de Nantes, en 1598, leur laissat toute liberté de réunion. La fin de ce XVI[e] siècle, à partir de 1575, fut troublée par des luttes incessantes entre des bandes de catholiques et de protestants.

Sous prétexte de religion, ces bandes n'avaient en vue que le pillage, admirable prétexte, pour s'emparer du bien d'autrui.

Les catholiques étaient commandés par le Comte de Carcès, d'où leur nom de Carcistes, les religionnaires connus sous le nom de Razats, à cause de leur barbe taillée ou rasée.

De Vins, un lieutenant de Carcès, s'empare de Lourmarin par surprise. Mais il en est bientôt chassé après avoir mis quelques jours le siège devant de château où s'étaient réfugiés un groupe de religionnaires. Les meurtrières pratiquées dans l'une des tours, principalement, datent de cette époque.

On le voit, l'histoire de notre Provence, depuis ses débuts jusqu'au XVIII[e] siècle, présente une succession de combats, d'invasions, de coups de mains. En somme, la lutte pour la vie par le meurtre et le pillage.

Au début du XVII[e] siècle, le château passa, par alliance, entre les mains du duc de Lesdiguières de Bonne de Créqui, richissime possesseur de plusieurs seigneuries en Provence, où il fixait à Sault sa résidence, lors des rares séjours qu'il y faisait.

Il possédait le fastueux domaine de Vizille, en qualité de Gouverneur du Dauphiné, habitait un magnifique hôtel à

Grenoble ; à Paris, un des plus beaux de la capitale, rue de Tournon.

Au cours du XVIIe siècle, les pauvres Vaudois de Lourmarin furent l'objet d'une étroite surveillance. Ce fut un défilé continu des troupes chargées de la police : parfois, sur des dénonciations, des envois aux prisons d'Apt ou aux galères de Toulon. Cependant, en 1865, à la révocation de l'Edit de Nantes, les persécutions prirent une acuité plus grande. Il fallait, pour les religionnaires, entichés de leur religion, ou se convertir, ou aller grossir le nombre des prisonniers ou des forçats, après la saisie de leurs biens.

Il leur était défendu de quitter le royaume et les frontières étaient bien gardées. Malgré toutes les précautions, bien des fugitifs trouvèrent le moyen de passer à travers les mailles du filet et allèrent installer leurs industries, leurs métiers, leur commerce en Allemagne, en Hollande, en Suisse, à Genève surtout, où il se réunit la plus importante colonie des protestants évadés de Provence. Plusieurs noms de familles lourmarinoises ont été retrouvés dans les archives de Genève, dont le nôtre. Environ 1.500 Provençaux gagnèrent l'étranger.

A l'intérieur, le nom des dragonnades est encore fixé dans la méroire des religionnaires de Provence et des Cévennes.

Pour rester attachés au pays et à leurs biens, des habitants du Lourmarin se convertirent à la religion catholique, mais d'une façon bien tiède, si nous en croyons un billet anonyme, fort incorrect, adressé à Lebret, Président du Parlement, sans doute par un ecclésiastique du lieu.

Lourmarin, le 4 mai 1698

Monseigneur,

Le mépris qu'on fait de vos ordres, et, par conséquent, de ceux de notre Grand Roy, dans ce lieu, m'oblige de vous avertir que ceux à qui vous les adressez (les consuls) en tiennent fort peu compte de

les faire mettre à exécution, ne sachant point encore si on leur graisse la patte pour cela, car cette maudite canaille de huguenots n'épargnent rien pour détourner et traverser l'instruction de notre Grand Roy. Vous serez averti toutes les semaines si ceux à qui vous envoyez les ordres, après que vous les aurez menacés de les faire mettre dans une citadelle, ne le faisant pas comme il faut, suivant l'instruction du Roy.. De cent enfants, il n'en va pas six à la messe ni au catéchisme, pas une fille seulement.. Quand on a été obligé d'en mettre un en prison, on s'est contenté de la lui faire voir et de le mettre ensuite aux arrêts du château, qu'il était mieux qu'en leur maison, ce qui donne à cette canaille de se moquer de notre religion, et de vos ordres et par conséquent de ceux de notre Roy. J'ai cru que ne pouvais pas plus longtemps vous cacher la chose; mais brûlez ce billet si vous voulez savoir toutes les semaines si on fait son devoir.

Sous Louis XV, des préoccupations gouvernementales particulières firent oublier les luttes religieuses. Les guerres incessantes d'Espagne, des successions de Pologne et d'Autriche, et celle de Sept Ans demandèrent qu'on apportât tous les soins à la levée des hommes pour les besoins de l'armée, et celle des impôts, toujours plus lourds, destinés à leur entretien.

Nous rappellerons à ce sujet que le recrutement était basé sur le tirage au sort et sur les primes à l'engagement.

Ordre était donné parfois aux Consuls de Lourmarin, par le subdélégué à l'Intendance de Provence de réunir les jeunes gens en vue d'un tirage au sort qui devait désigner un ou deux miliciens.

Ainsi, chaque communauté de Provence était invitée à fournir un nombre de recrues proportionné au chiffre de sa population.

Les fils uniques étaient dispensés.

Celui que le sort désignait pouvait se faire remplacer par son frère.

La prime d'engagement variait. Elle approchait de 120 livres pour six années de service.

A ce propos, nous citerons une lettre de soldat, modèle du genre du reste employé dans tous les temps.

Elle fait penser que si l'argent ne fait le bonheur pour certains, il n'en est pas de même pour le milicien sous les armes.

Briançon, le 4 avril 1758

A Monsieur Vial, Consul de Lourmarin,

Je vous fait la présente pour vous faire savoir l'état de ma santé, qu'elle est bonne. Dieu merci. Je prie le Seigneur que la votre en soit de même et en même temps pour vous prier de me faire le plaisir me faite tenir vint quatre sur mon engagement don ma lettre vous servira de reçu de ce que vous me ferez tenir, vous saluerez pour moi mon très cher père et frères et sœurs et vous leur direz qu'il ne tire point de peine de moi parceque je me tiens toujours contand.

Je vous prie de me faire tenir les vint quatre livres au plutôt qu'il vous sera possible si vous voulez me tenir contand que je suis en attendant votre réponse, celui qui a loneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

Il nous faut maintenant parler de deux fléaux qui, dans ces derniers siècles, à des époques parfois rapprochées, ravagèrent la Provence, firent le vide dans certaines parties du pays, la faminē, le mal contagieux, comme s'expriment nos documents, la peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Le mal contagieux, et aussi la famine viennent souvent compléter l'œuvre de dévastation provoquée par les invasions. Parfois, le mal contagieux sévit de façon atroce, d'où l'épouvante attachée à son nom.

La peste de 1720 dépassa toutes les autres en horreurs, decrites par les historiens de l'époque. On sait quels affreux tableaux ils nous en ont laissé.

En 1347 périt un tiers de la population.

Au XVe siècle sont signalées au moins deux épidémies très violentes.

Au XVIe siècle on compta quatorze maladies contagieuses.

Au XVIIe siècle deux surtout laissèrent de profondes traces à Lourmarin, celle de 1630 et celle de 1649.

Alors, sur le soupçon de peste, nul ne pouvait voyager sans être muni d'un billet de santé, signé des autorités du lieu d'où il venait, visé par un ou deux médecins, affirmant que le lieu en question était indemne.

Dans le village où il se rendait il se heurtait à une porte fermée, entrebâillée pour le livrer à un examen minutieux après avoir bien contrôlé le billet dont il devait être muni.

Lourmarin était entouré de hautes murailles dont il ne reste que très peu de chose, murailles percées de portes dont le nom est resté, attribué au quartier qu'elles desservaient.

C'étaient les portes de la Cordière, de la Chapelle, de la Terrasse, des Moulins.

Les édiles avaient ménagé auprès de chacune d'elles un logis, servant de corps de garde où se tenaient des veilleurs chargés du contrôle de la cortie ou de l'entrée des gens.

Les archives communales renferment de nombreuses notes de frais occasionnés par la construction, les réparations effectuées à ces portes ou à ces logis. Comme nous voyons les frais nécessités par la bonne marche de l'horloge dont la situation dominante permet au travailleur de mieux guider son temps.

Des notables du pays tenaient à honneur, pour donner l'exemple, d'assurer le meilleur des services, de prendre un tour de garde à ces portes. D'autres étaient rétribués — à raison de 4 à 6 livres par mois.

La Communauté se tenait continuellement en relation avec les pays environnants : Apt, Pertuis où le médecin-chirurgien Corgier est envoyé un jour pour rendre compte de l'état sanitaire, ce qui lui valut deux livres d'honoraires.

La poste n'existait pas et les messagers envoyés à Apt ou à Pertuis recevaient un salaire de six sols, pour un parcours de 40 kilomètres effectués à pied.

Le seul moyen préservateur de la contagion était le feu. On brûlait après la maladie, tout ce qui avait touché le près au malade. Dans les rues, on allumait de grands brasiers. On respirait du vinaigre. On essayait des remèdes, les plus bizarres, les plus extraordinaires. Un médecin cru. à l'efficacité du sang de chat et tombé frappé par le mal, en but. Un autre préconisait l'urine humaine!

Un mal contagieux, qui fit en Provence plus de victimes peut-être que la peste, est la petite vérole. Au XVIIIe siècle, elle sévit avec intensité, si bien que tous étaient frappés. Nous possédons une liasse de passeports, sur lesquels huit sur dix environ portent que le sujet est marqué de la petite vérole. Mais sa marche relativement lente, sa calme évolution, le nombre des victimes relativement restreint n'en faisait pas un épouvantail comme la peste!

Le Préfet du département, en 1809, donne les instructions les plus précises pour recommander l'emploi des vaccins aux médecins. Le fameux vaccin de Jenner.

De cette époque nous possédons une statistique des mieux établie des malades atteints de la petite vérole ou des bien portants traités par la vaccine.

En tête du document figure : la liste des personnes qui se livrent à l'art de guérir à Lourmarin (*sic!*) Nous avons ainsi les noms de quatre médecins et de deux sages-femmes.

Chose merveilleuse, une période de douze années se passa sans aucun cas.

Cependant, en 1840, on signale une recrudescence de la maladie, sans doute par oubli des traitements par le vaccin, on compta vingt-cinq malades et huit morts. Depuis, l'atte-

nuation est constante pour en arriver à l'extrême rareté des cas!

La Communauté a eu le soin constant de secourir les pauvres — dont nous possédons des listes, à diverses époques. Ils étaient très nombreux au XVIIe siècle, les listes accusant près de deux cents assistés. Au XVIIIe siècle, ce nombre diminua de plus en plus, sauf dans les temps de famine, où les grands moyens étaient employés, tels les recensements de grains chez les particuliers avec visites domiciliaires.

L'autorité militaire puisait dans les réserves de ses greniers pour venir au secours des municipalités.

Nous avons aussi des comptes de blés, de seigles fournis par les plus fortunés du village et destinés à subvenir aux besoins des plus pauvres, dans un sentiment de solidarité humaine agréable à constater.

Nous avons dit qu'après le pillage et l'incendie de Lourmarin par les troupes de Forbin d'Oppède, les religionnaires, rassurés, sur les instances de la dame de Cental, étaient venus reconstituer leur village, s'étaient mis à l'œuvre pour rebâtir leurs demeures, cultiver leurs champs. Peu à peu leur nombre s'était si bien augmenté qu'à la fin du XVIe siècle la population ocmptaït 1.300 âmes.

Au XVIIe siècle la population flotta entre 1.300 et 1.600.

De même au XVIIIe siècle, où elle se maintient vers 1.500 âmes jusqu'au commencement du XIXe où elle atteint 1.800, époque où le village s'enrichit de nouvelles maisons. La population commença à décliner vers 1870. Le vieux village souffrait des injures du temps. Les maisons s'affaissaient, se lézardaient sans que les habitants fissent rien pour les entretenir. Leur nombre diminuait sans cesse, ils trouvaient insalubres leurs logis étroits, serrés les uns contre les autres, dans des rues tortueuses et humides, où ne péné-

traient ni l'air ni la lumière. Peu à peu ils abandonnèrent le vieux Lourmarin serré contre le vieux rocher, le Castellas, cité plus haut et laissèrent leurs maisons tomber en ruines, telles qu'on les voit aujourd'hui.

Lourmarin suffit bien à loger les six cents et quelques habitants qui restent. Aura-t-il le sort de Six-Fours, dans le Var, qui ne compte plus un seul occupant et présente l'aspect d'une agglomération de maisons sur lesquelles se serait acharnée une artillerie ennemie. Notre vieux village commence à présenter aussi bien ce même aspect.

Il est indéniable que cette dépopulation est due à deux causes principales : la faible natalité qui s'accentue toujours, l'exode vers les grandes villes.

D'un siècle à l'autre les conditions de la vie qui se transforme, selon les institutions et le progrès, deviennent bien différentes.

Ainsi, l'institution des patentes sur les métiers et les professions, en 1791, nous donne une idée de cette transformation. La liste des patentés va nous instruire. Avant 1791, le village possédait quatre auberges, il n'en compte plus qu'une. Il est vrai de dire que le chemin de fer côtoyant la Durance, a enlevé la plupart des voyageurs suivant la route d'Aix à Apt. Lourmarin fournissait des relais pour les voyageurs, car de Lourmarin à Apt le chemin de la Combe est dépourvu de toutes ressources, région aride et sauvage entre toutes.

Ont disparu du village une foule de petits métiers exploités par la grande industrie d'aujourd'hui : les bouchonniers, les cardeurs de laine, les cordiers, tourneurs, tisseurs de fils, fabricants de bas, filateurs de soie.

Les chapeliers, tailleurs d'habits, cordonniers, sont les victimes de la confection recherchée dans la grande ville.

De même les lingères, les brodeuses, les tailleuses, les modistes.

Trois ou quatre Maîtres chirurgiens et un apothicaire qui, souvent, en faisait fonction, se partageaient les malades. On s'adresse aujourd'hui aux villages voisins. Le notariat a compris jusqu'à trois titulaires.

Les corps de métier comptaient en 1791, quatre-vingt-dix citoyens patentables. Le nombre en est bien diminué et les religionnaires sont redevenus agriculteurs comme au début de leur installation à Lourmarin.

On peut se demander comment le château échappa au vandalisme de la fureur révolutionnaire, déchaînée en 1793 ?

Des bandes de pillards parcouraient le pays, comme au temps des Sarrazins, des Lombards ou des Goths, visant les opulents châteaux que ces derniers n'avaient pas connus, aussi bien les demeures cossues qui leur étaient signalées.

C'est au syndic de l'époque, Abraham Goulin, que nous devons la conservation de celui de Lourmarin, menacé par les hordes révolutionnaires.

Animé d'une mâle énergie, il rassemble et arme tant bien que mal une milice, l'installe au château devenu, avec ses dépendances, bien national. Il place des hommes de guet aux endroits bien disposés pour signaler une agression.

Goulin expose à ses administrés son idée de convertir le château en hôpital, aménagé pour recevoir les malades nécessiteux de la région. Ce prétexte fit merveille, car nombre de défenseurs se présentèrent pour combattre les criminels qui parcouraient le pays en vue du butin à recueillir au nom de la liberté, de la fraternité.

C'est ainsi que le château de Lourmarin n'eut pas à subir le sort de tant d'autres des environs, brûlés pour effacer les traces du pillage.

L'entretien de ces bâtiments massifs était chose bien difficile et fort onéreuse pour d'autres que de grands seigneurs et le fier château s'en allait en ruines, les tours démantelées, les murs lézardés, les plafonds effondrés. Les rares abris qu'il présentait réunissaient les chemineaux de passage, dans des locaux privés de portes et de fenêtres.

Un historien de talent, un ami de l'art architectural, un bienfaiteur, M. Laurent-Vibert, que le hasard d'une excursion plaça, un jour, en face de cette belle ruine, séduit par la majesté de l'édifice, prit à tâche de reconstituer, avec le plus ardent souci du respect du passé, cette moyennageuse résidence des d'Agoult.

On peut se rendre compte à quel point il y a réussi !

Pour terminer, nous ajouterons une courte biographie de deux illustrations, enfants de Lourmarin, arrivés à la célébrité avec des fortunes très diverses.

Il s'agit de Jean Ailhaud et de Philippe de Girard.

Jean Ailhaud, né en 1674, appartenait à la bourgeoisie protestante. Ses ascendants ont, de tout temps, occupé les plus hautes situations dans l'administration du village : les baillis, syndics, consuls, maires, ou simplement greffiers, portent souvent ce nom au cours des derniers siècles.

La maison occupée par cette famille est une des principales et des plus anciennes.

Jean Ailhaud fut envoyé à Aix pour y étudier la médecine.

Revenu dans sa maison familiale, il employa les loisirs que lui laissaient ses débuts de médecin à étudier les effets des drogues purgatives.

Il combina un mélange des plus employé et lança le produit dans le public au moyen d'une réclame forcenée, en précurseur de la réclame médicale si employée de nos jours.

Il y réussit à merveille.

Le remède lancé par Ailhaud renferme six sortes de plantes, toutes purgatives : du jalap, du gaïac, de l'aloès, de la scammonée, de la gomme-gutte, du séné. Le malade le plus récalcitrant ne pouvait échapper à ses effets.

Ailhaud publia d'abord une petite brochure mentionnant les merveilleuses propriétés et les vertus de sa *poudre*. Elle guérissait à peu près toutes les maladies qui, comme on le sait, sont dues à une certaine âcreté du sang que les purgatifs font disparaître. De là, le nom de remède universel, qu'il lui attribua. Des malades, reconnaissants d'une guérison effective, lui envoyèrent des remerciements qu'il fit aussitôt insérer dans une seconde brochure répandue à profusion. De nombreuses attestations reçues et toujours insérées dans de nouvelles éditions, formèrent de véritables petits volumes. La poudre d'Ailhaud prit une telle extension qu'elle fut bientôt connue, appréciée de toute l'Europe. Elle jouit d'une vogue persistante. Hélas ! Elle ne guérit plus, suivant la boutade d'un médecin célèbre disant à ses élèves : « Hâtez-vous de vous servir des remèdes pendant qu'ils guérissent ! »

La fortune suivit bientôt la notoriété. On prétend qu'elle devint immense. Mais, on peut le dire à sa louange, Ailhaud en fit le plus noble usage, secourant les malheureux, soulageant les misères, instituant de bonnes œuvres. Le bourgeois de Lourmarin, au faîte de la célébrité, se fit anoblir, nommer Conseiller-secrétaire du Roi, prit le titre de seigneur, Baron de Castellet, Montjustin, Entrechaux, Vitrolle, dont il acquit le magnifique château. Il y mourut en 1756, laissant trois enfants, dont l'aîné avait suivi la carrière du père, s'étant fixé à Aix comme médecin, installé dans un des plus beaux hôtels de la vieille capitale provençale. Les deux autres fils étaient entrés dans les ordres.

Sur Philippe de Girard, une précédente étude a paru dans *Provincia,* en 1924.

Rappelons simplement que Philippe de Girard doit sa renommée à l'invention de la filature mécanique du lin qui prit un essor rapide dans le monde entier, à la fondation d'une ville industrielle de 30.000 âmes en Pologne et qui porte son nom russifié de Girardow.

Paris a donné le nom de Philippe de Girard à l'une de ses principales artères.

Avignon et Lille lui ont élevé une statue.

A l'encontre de d'Ailhaud, l'inventeur de génie eut une existence pénible, malheureuse et mourut dans un état voisin de l'indigence.

J.-P. ANASTAY.

UN HOTEL BOURGEOIS

du XVIIIème siècle, à Marseille

(actuellement Hôtel du Général Commandant le XVe Corps d'Armée)

L'hôtel du Quartier Général du XVe corps d'armée, situé N° 11 de la rue Arméný, a été construit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. S'il n'a jamais eu la prétention de rivaliser avec les splendeurs des hôtels de la ville d'Aix, ni de surpasser celles de ceux dont la bourgeoisie de Marseille orna notre ville au cours de ce siècle, il présente cet avantage pour les amateurs du passé de n'avoir pas souffert des atteintes du temps, d'avoir conservé intactes ses ornementations extérieures et intérieures et de n'avoir pas subi de changement de destination, puisqu'après avoir servi d'habitation à ses propriétaires successifs, il est encore aujourd'hui, devenu sous le second empire propriété du ministère de la Guerre, l'hôtel particulier du général commandant le XVe corps d'armée.

Cette situation heureuse, jointe au souvenir de famille qu'il présente pour moi d'avoir appartenu à Dominique Audibert et été habité pendant de nombreuses années par lui, qui occupa une place en vue dans le haut négoce et dans le monde marseillais, m'a incité à rechercher l'origine de la petite histoire de cet immeuble. Le dossier établi par la Préfecture pour son achat par le ministère de la Guerre, conservé aux archives départementales, les minutes des notaires et

quelques lignes sur la rue Armény dans *Les Rues de Marseille,* d'Augustin Fabre, m'en ont fourni les éléments.

L'hôtel est construit sur une parcelle d'un terrain qui, avant l'agrandissement de Marseille au XVIIe siècle, était situé en dehors de la ville. En vue de cet agrandissement les échevins en firent l'acquisition à Jean Armény, pour y construire les remparts bordés de leurs lices. « Mais comme le plan de la ligne de ces murailles, nous dit Augustin Fabre, fut quelque peu modifié, le terrain était resté à la ville et les frères Armény, après la mort de leur père, jugèrent convenable de l'acquérir ».

C'est ainsi que « par acte du 6 juillet 1669, les Echevins de Marseille, agissant au nom de la ville, vendirent aux trois frères Bruno, Léon et Jean-François Armény, négociants, un terrain de 371 cannes au quartier de Paradis, dans le nouvel agrandissement. Le prix fut de cinq livres dix sols la canne carrée ».

Après cet achat, ils ouvrirent la rue à laquelle on donna leur nom. Elle s'appela au début la rue d'Armény et quelquefois rue Armény, pour prendre plus tard, on ne sait pourquoi, le nom de la rue de l'Armény. Cette appellation était vide de sens, comme le fait remarquer Augustin Fabre, qui félicite la municipalité Honnorat d'avoir rendu à cette rue le nom de rue Armény, qui n'aurait jamais dû être modifié. En ouvrant cette rue derrière la nouvelle église de Saint-Ferréol, venant des lices intérieures de la porte de Rome jusqu'à la rue de Paradis, les frères Armény faisaient une opération avantageuse. Le nouveau quartier que le récent agrandissement de la ville venait de faire rentrer dans son enceinte, attirait les riches négociants marseillais à la disposition desquels le morcellement de la propriété Armény mettait des terrains tout à fait agréables pour se faire construire des hôtels avec façade sur la nouvelle rue et jardin sur les lices intérieures de la ville.

C'est ainsi que le 16 juillet 1750, par acte de Mre Hazard, notaire, Jean-François Armény, fils de Bruno Armény, vend au sieur Nicolas Boismortier, chirurgien-major de la Marine au département de Marseille « un emplacement à bâtir maison, de la contenance de 349 cannes un huitième de pan menu, actuellement employé en jardin clos de murailles et y étant puits, vivier, fontaine, jet d'eau, dépendant des eaux de la ville dont le sieur Armény n'a aucune concession particulière... tel que le sieur Armény le possède au nouvel agrandissement de cette ville, quartier de Paradis, et qu'il a rapporté partie de la succession de sieur Bruno Armény son père, par l'acte de partage sur ce passé devant Me Gastinel, notaire, notre devancier immédiat, le 10 mai 1734, et partie à titre de l'achat de l'hoirie de son dit père par acte reçu par feu Me Fabron, un de nos prédécesseurs, le 28 février 1732, formant les deux parties rapportées une contenance d'environ 400 cannes carrées dont 80 cannes ont par lui déjà été vendues à Antoine Laugier, maître-maçon, depuis environ deux années ».

Le terrain vendu confronte du Levant le terrain employé en jardin par le sieur Lamer, qui l'a acquis de l'hoirie Bruno Armény, du Midi les lices intérieures de la ville, du Couchant un terrain dépendant également de l'hoirie Bruno Armény et employé en jardin par la dame veuve Dauphin, et du Septentrion, la rue dite d'Armény.

Jean-François Armény se réserve la majeure directe de seigneurie sur le terrain vendu tant pour lui que pour les demoiselles Armény, ses deux sœurs consanguines, à raison de cinquante livres la canne carrée, soit pour le prix de dix-sept mille quatre cent cinquante-trois livres quinze sols sept deniers, dont le vendeur reconnaît avoir reçu comptant trois mille livres quinze sols, sept deniers. Pour le surplus, sept mille livres seront payées à son acquit et décharge à la dame Cécile-Gabrielle de Moustiers, veuve de Messire François de

Foresta-Collonges et à Messire Jean-François de Foresta-Collonges, fils de la dite dame, et enfin sept mille livres seront payées au vendeur dans quatre années, à compter du jour de la signature de l'acte, « avec les intérêts au denier vingt payables en fin d'années ».

Au surplus, le terrain vendu étant loué à un sieur Croizet, pépiniériste, ce dernier est obligé d'en sortir au moment de la vente, en en retirant ses rosiers et pépinières, moyennant une indemnité à la charge du vendeur.

Boismortier ne fit pas construire sur le terrain acheté à Armény et le revendit le 10 janvier 1757 à raison de 85 livres 19 sols 3 deniers la canne carrée à deux acheteurs, le sieur Arnaud Abdon Bourlat de La Force, originaire de la ville de Carcassonne, négociant à Marseille, et Mr Laurens Philip, courtier royal à Marseille. L'acte, passé aux minutes de Me Rancurel, notaire, détermine la part devant revenir à chacun d'eux. A Bourlat de La Force revient un terrain d'une contenance de 303 cannes, 1 pan, 1 menu, confrontant du Levant la maison et le jardin du sieur Ramel, du Midi, les lices intérieures de la ville, du Couchant la portion vendue à Philip et du Septentrion la rue dite d'Armény. Les acheteurs s'engagent à séparer leurs terrains par un mur mitoyen, et par acte, passé chez le même notaire le 17 décembre de la même année, ils reçoivent de Jean-François Armény et de ses deux sœurs Marie-Jeanne et Thérèse Armény, investiture pour la majeure directe de seigneurie que ceux-ci s'étaient réservée lors de la vente faite à Boismortier le 16 juillet 1750.

Sur le terrain acheté par Philip, fut construit le petit hôtel qui devait porter plus tard le nom d'hôtel Salavy et qui appartient aujourd'hui à Me Raymond Teisseire, avoué honoraire ; sa façade a gardé son cachet ancien et l'intérieur de l'immeuble a conservé d'intéressants vestiges du passé qui le rendent tout à fait digne de son voisinage avec l'hôtel

du corps d'armée. C'est, en effet, sur le terrain qu'il avait acheté par le même acte, que Bourlat de La Force a construit cet immeuble, qui fait honneur à la sûreté de son goût et au talent des artistes qui y furent employés.

A sa mort, c'est son fils Antoine-Louis Bourlat de La Force, qui devient propriétaire de l'hôtel, suivant testament en date du 4 février 1772, aux minutes de Rancurel, notaire. Cette belle habitation séduisit Dominique Audibert. Il en devint locataire, puis s'en rendit acquéreur le 24 décembre 1785, par acte passé devant Me Boisson, notaire. L'acte donne une description complète de l'immeuble vendu qui comprend la maison, le jardin au derrière, sur les lices intérieures, ensemble les remises, écuries, cour, grenier, fontaine, latrines, poulailler, pigeonnier et deux pavillons couverts d'ardoises, et généralement toutes leurs dépendances quelconques, le tout... formant la totalité du même immeuble que le dit vendeur a recueilli dans la succession de son père.

Les confronts de l'hôtel sont alors du Levant, la maison et le jardin de M. Delisle-Grandville, conseiller au Parlement, aujourd'hui propriété de M. Charles Gavoty, et du Couchant la maison et le jardin de noble Joseph-Laurens Philip, aujourd'hui propriété de Me Raymond Teisseire.

En même temps que l'immeuble, Antoine-Louis Bourlat de La Force vend à Dominique Audibert « tous les trumeaux en glace qui sont posés à vis ou autrement dans la dite maison, tables de marbre, bustes, statues, estampes, tableaux et tapisseries qui s'y trouvent ».

La vente est faite au prix de cent quinze mille livres pour la maison, jardin et édifice en dépendant, et à celui de quinze mille livres pour les immeubles par destination et objets mobiliers, soit en tout au prix de cent trente mille livres. Un état signé par les parties, annexé à l'acte, fait

connaître qu'il y avait dans l'immeuble vingt-cinq trumeaux évalués à 6.600 livres, neuf tables de marbre évaluées à 600 livres environ, quarante-six dessus de porte en tableaux peints sur toile avec châssis, une tapisserie dans l'antichambre du Nord, au premier étage, à grandes figures, une semblable dans celle du Midi, deux vues de Venise dans celle du rez-de-chaussée, les batailles d'Alexandre gravées par Audran dans la salle à manger, deux bustes de marbre de l'école de Puget, et dans le jardin, diverses statues. Je passe sous silence les lustres, chenêts et rideaux qui se trouvaient à profusion dans la maison.

Devenu hôtel Audibert, l'immeuble, tout au moins jusqu'à la fin de la monarchie, connut une existence brillante. Dominique y recevait avec faste la société la plus choisie de la ville, ses amis de l'Académie de Marseille et de la Chambre de Commerce, ses parents et coreligionnaires les George Audibert, les Tarteiron, les Seimandy et les Hugues, dont les hôtels de la place de Noailles et de la rue Tapis-Vert furent, comme celui de la rue Arménv, largement ouverts au culte des lettres et des arts. Sous la Révolution, les têtes des meilleurs d'entre eux roulèrent sur l'échafaud et leurs hôtels vendus comme biens nationaux ont été démolis ou à ce point transformés qu'ils n'ont pas laissé de vestiges intéressants. Dominique Audibert, plus heureux et surtout plus habile, conserva sa tête et son hôtel. Après s'être tenu à l'écart pendant les jours les plus troubles de la Révolution, il fut, au retour de l'ordre, appelé à représenter Marseille au Conseil Supérieur du Commerce à Paris. Sa charge exigeant sa présence dans la capitale, il se fixa à Saint-Germain-en-Laye et ne fit plus que de rares apparitions dans sa ville natale que, vers la fin de l'Empire, il quitta sans esprit de retour.

Son hôtel de la rue Armény, désormais sans utilité pour lui, ne lui était plus qu'une lourde charge. Aussi, après en avoir enlevé la belle collection d'objets d'art qu'il y avait réunie, mais y laissant tous ceux qu'il avait achetés avec l'immeuble, le 8 décembre 1813, par acte passé devant Me Rey, notaire à Marseille, et pour la modique somme de 45.000 francs, il vendait son hôtel au général Jean-Baptiste Louis-Philippe d'Olières, comte du Muy, connu dans sa jeunesse sous le nom de Comte de Saint-Maime, propriétaire au dit lieu de Saint-Maime et à celui de Dauphin, Comte de Grignan et autres lieux, des comtes de la Reynarde, baron, marquis d'Olières, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, grand officier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ainsi qu'il se qualifie dans son testament olographe du 27 juin 1817. Il ne mourut qu'en 1820, et par son testament, déposé chez Me Perrin, notaire à Aix, après avoir laissé à chacune de ses sœurs, la marquise de Simiane et la marquise de Gueidon, une rente de 2.000 francs à son neveu, le marquis de Gueidon, une rente de 3.000 francs, à sa femme Candide-Dorothée-Louise de Vintimille du Luc, une pension viagère de 3.000 francs, le mobilier et la jouissance de son hôtel de la rue Bourbon n° 3, à Paris, celle d'un appartement à son choix dans celui de la rue Armény et celle de son château de la Reynarde. Il institue pour son légataire universel, son cousin éloigné, Ferdinand-Joseph-Marie de Félix du Muy et désigne comme exécuteur testamentaire François-Auguste-Désiré d'Audibert de Ramatuelle, secrétaire du Conseil général de la Banque de France, son cousin, auquel il lègue un diamant de 3.000 francs.

C'est donc par ce testament que Ferdinand-Joseph-Marie de Félix du Muy devint propriétaire de l'hôtel de la rue

Armény. Il ne l'a pas habité, pas plus que la veuve du testateur n'y a exercé son droit de jouissance. Il fit choix pour sa résidence habituelle du château de la Reynarde, à Saint-Menet et, pour avoir un pied-à-terre à Marseille, il fit construire dans le jardin de l'hôtel une petite maison avec façade sur les lices intérieures de la ville, devenues boulevard du Muy et, actuellement, boulevard Paul-Peytral, maison qui devint, par la suite, le bureau de la Place, et qui est maintenant, depuis quelques mois, la *Réunion des Officiers de la Garnison (active et réserve)*.

Peu après être entré en possession de la succession du général du Muy, le nouveau propriétaire de l'hôtel de la rue Armény chercha à en retirer un revenu. Il avait hérité d'immeubles somptueux et de beaucoup de charges, mais de peu de rentes. A la même époque, le Quartier général de la Division de Marseille, qui occupait un immeuble rue Mazade (actuellement rue Montgrand) était à la recherche d'un nouveau local. L'hôtel du Muy lui convenait à merveille, et, par bail du 10 octobre 1821, l'Administration Militaire en prit possession et cette possession devait être définitive. L'hôtel prit alors le nom d'hôtel de la Division, pour prendre plus tard, celui d'hôtel du XV[e] corps d'armée.

Le bail du 10 octobre 1821 était un bail de six ans, qui venait à expiration le 10 octobre 1827, fut prorogé jusqu'au 29 septembre 1835. Le 1[er] octobre 1835, un nouveau bail, de neuf ans, celui-là fût passé jusqu'au 29 septembre 1844, moyennant un loyer annuel de 6.500 francs. A ce bail, en succède un autre qui devait être le dernier. Il était conclu pour une période de neuf ans, allant du 1er octobre 1844 au 29 septembre 1853, moyennant un loyer annuel de 10.000 fr. Il n'arriva pas, d'ailleurs, à expiration. Les affaires du comte du Muy n'étaient pas prospères et pour désintéresser ses créanciers, le 18 décembre 1850, par acte de M[e] Gavot,

notaire, il vendit son hôtel à Jean-Joseph de Salasc, demeurant à Toulon, pour la somme de 200.000 francs. Cette somme étant insuffisante pour éteindre ses dettes, il vendait par le même acte à César-Ambroise-Louis Régis les terres et prairies (faisant partie de sa terre de la Reynarde), qu'il possédait dans le territoire de Marseille, entre la Grand'Route de Marseille à Aubagne, la rivière de l'Huveaune et les terres de la Milhière, appartenant au dit Régis, pour la somme de 70.000 francs. Ses dettes payées, il ne lui restait qu'un reliquat de 29.000 francs et sa situation s'étant encore aggravée par la suite, il vendit son château de la Reynarde à Louis Régis.

Par contre, Jean-Joseph de Salasc faisait une opération très avantageuse, puisque, après des pourparlers qui ne furent pas très longs, il vendit l'hôtel pour la somme de 400.000 francs, le 6 février 1852, au préfet Elisée de Suleau, agissant pour compte du Ministère de la Guerre.

Je n'en ai pas terminé avec le récit des diversres phases par lesquelles l'hôtel a passé avant de devenir la propriété du Ministère de la Guerre, mais avant de clore cette courte notice, une obligation s'impose, celle d'attirer l'attention des Marseillais, attachés au souvenir du passé de leur ville, sur la reconnaissance qu'ils doivent à l'Administration de l'Armée de leur avoir conservé intact ce joyau de l'architecture du dix-huitième siècle, grâce aux soins avisés que, dès le début de l'occupation en 1821, elle a donnés à l'entretien de l'immeuble et à la conservation de son contenu, tel qu'il figure à l'inventaire de 1785. L'immeuble et ses ornements intérieurs ont subi si peu de modifications que, si les convives de Dominique Audibert, revenus à la vie, venaient aujourd'hui à franchir le seuil de l'hôtel, à en gravir l'escalier, en s'appuyant à sa belle rampe de fer forgé, à en traverser

les antichambres et à pénétrer dans les salons, ils n'y trouveraient aucun changement et se croiraient encore au temps où, suivant le mot de Talleyrand, on a connu la douceur de vivre.

Charles LATUNE.

RAPPORT

de

M. Gaston RAMBERT

Agrégé de l'Université
Directeur de l'École Supérieure de Commerce

sur l'attribution de la Médaille de la Fondation " Paul-Paret " en 1929

Les conditions dans lesquelles je prends la parole ce soir m'obligent moralement à vous présenter mes excuses. Le maître de céans devrait, en principe, se garder d'exprimer autre chose que la bienvenue à ses hôtes et sa satisfaction de les voir chaque année plus nombreux. Or, déjà, en 1928, l'excessive indulgence de nos collègues m'ayant porté à la présidence de cette cérémonie traditionnelle, je cumulais les préoccupations du monsieur qui reçoit avec l'honneur de remettre au nom de la Société la médaille Paul Paret, à notre ami Marcel Provence. Et me voici aujourd'hui coupable d'un nouveau cumul, en vous présentant le rapport sur cette même médaille Paul Paret pour 1929. C'est, à proprement parler, une récidive. Je suis, toutefois, persuadé que vous me pardonnerez de bonne grâce, même lorsque je vous aurai avoué qu'un sentiment de joie se mêle à ma confusion : la joie qu'éprouve un professeur à faire publiquement l'éloge d'un ancien collègue qu'il a vu à l'œuvre. Vous voyez que le hasard n'a pas seul distribué les rôles, ce soir.

Mesdames, Messieurs, l'an dernier, notre groupement décernait, pour la première fois, la médaille Paul Paret à

une collectivité, la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, qui, depuis plus de cinquante ans, est à la Haute-Provence ce que la Société de Statistique est depuis 1827 à Marseille et au Littoral. Cette année, notre choix s'est porté sur un membre éminent de la Société sœur, l'historien Christian Cauvin, professeur honoraire du Lycée de Digne, que je salue ici en votre nom.

•

Né à Digne le 8 novembre 1864, M. Christian Cauvin ne fit point ses classes dans le chef-lieu des Basses-Alpes où il devait, plus tard, enseigner avec tant de dévouement et d'éclat. Il était encore, en effet, dans sa prime jeunesse, lorsque son père, Conducteur des Ponts et Chaussées, fut nommé à Aix-en-Provence et c'est au collège de la capitale, devenu depuis lors lycée, que notre lauréat fit ses études secondaires. Bachelier en 1883, il suivit les cours de la Faculté des Lettres et obtint la licence ès-lettres, mention histoire, en 1887 dans des conditions si flatteuses que le président du jury d'examen lui offrit une bourse d'agrégation à Lyon. M. Cauvin préféra rester fidèle à la Provence et entrer dans la carrière sans délai : nommé répétiteur au Lycée de Digne, sa ville natale, en 1888, il ne devait plus jamais le quitter, et Dieu sait les sacrifices qu'il dut consentir pour y rester ! Successivement, professeur de classes élémentaires, puis chargé de cours de lettres, notre collègue dut attendre seize ans pour enseigner dans sa véritable spécialité : c'est seulement en 1904 que cet historien, qui s'était déjà révélé par ailleurs, fut installé dans une chaire d'histoire ! Il s'y dépensa jusqu'à compromettre sa santé, enseignant d'ailleurs, concurremment, au Lycée, aux Cours secondaires de jeunes filles, à l'Ecole normale d'Instituteurs et menant de front de nombreux travaux personnels.

Déjà membre de plusieurs sociétés savantes, l'Alliance française, la Ligue de l'Enseignement, la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes qui en avait fait son secrétaire dès 1903, M. Cauvin s'attelait à l'histoire de la Révolution dans les Basses-Alpes et réunissait sur cette période une masse énorme de documents. Il en extrayait bientôt la matière d'un premier ouvrage, *Les Volontaires des Basses-Alpes,* beau volume de 563 pages, paru en 1910, qui fut couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques. Le grand succès qui avait acceuilli les Volontaires fut, pour notre collègue un stimulant ; il conçut, en effet, le projet d'étudier la période révolutionnaire dans les Basses-Alpes sous tous ses aspects, politique, administratif, religieux, militaire, financier, économique ; le plan d'une dizaine de volumes était dressé et la matière, nous le savons, ne manquait point. Une haute intervention obliga M. Cauvin à différer son projet et , plus tard, à y renoncer ; ce fut, certes, pour le grand déplaisir des historiens des Basses-Alpes, mais les géographes n'y perdirent rien. En effet, l'influence dont je parle avait un but louable au plus haut degré : celui d'obtenir du professeur du Lycée de Digne l'étude de géographie régionale qui n'existait pas alors et qu'on jugeait, avec raison, susceptible de rendre aux éducateurs, à tous les degrés, les plus grands services. C'est ainsi que M. Cauvin fit paraître, en 1914, avec la collaboration de M. Eisemenger, la *Haute-Provence,* ouvrage dont la réputation ne tarda pas à dépasser le cadre régional, car c'est une véritable lacune qu'il venait de combler. A quoi se résumaient, en effet, avant le volume de notre collègue, les publications sur la Provence alpestre ? Aux beaux travaux de Ph.Zürcher, cet autre pionnier de la science géographique à la Société scientifique et littéraire de Digne, mais ces tra-

vaux visaient uniquement la tectonique ; sur l'hydographie et le climat, on n'avait écrit que fort peu de chose, sur la vie économique, presque rien. M. Cauvin ne sera point surpris si je l'assure aujourd'hui que, de tous les volumes qu'il a publiés, c'est certainement celui-ci qui a surtout éveillé l'attention de ses confrères et que ces derniers ont été heureux de le lui voir compléter, par des articles de revues, tels que l'étude sur les *Mines des Basses-Alpes* (les Alpes économiques, Grenoble 1920), les *Grandes Gorges du Verdon* (l'Illustré de Province et des Colonies), enfin, cette courte mais si substantielle notice sur le *Bassin du Verdon* (Digne 1925), où l'auteur, en 28 pages, a réussi à grouper tant de données géographiques précises.

Cependant, notre collègue ne renonçait pas à l'œuvre historique commencée et dont l'interruption allait être singulièrement prolongée par la guerre. Retenu à l'arrière, tant par son âge que par son état de santé, il mit au service du pays toute l'ardeur qu'il avait jusqu'alors déployée à faire avancer la science. Une foule d'œuvres de guerre furent organisées par ses soins: Comité départemental des Réfugiés, Office des pupilles de la Nation, La Provence pour le Nord, la Conférence au Village, Ligue Française, et j'en passe. Je passe également sur les nombreuses conférences qui lui furent demandées et qu'il ne sut guère refuser. La tourmente une fois passée, il eut le courage de se remettre à ses études et coup sur coup donna deux volumes d'histoire pure: *Le Retour de l'Ile d'Elbe dans les Basses-Alpes*, qui parut en 1921, lors du centenaire de la mort de Napoléon Ier ; en 1922, *Les Cent Jours dans les Basses-Alpes*. Le second marquait la fin d'une longue série d'études historiques sur Digne et sa région, car, dans l'intervalle, M. Cauvin avait écrit de très nombreuses notices, depuis sa

pittoresque étude sur les Dignois et Bas-Alpins au Moyen-Age, jusqu'à la si curieuse note d'urbanisme sur l'Eclairage à Digne en passant par la Grande-Peur, les incursions marseillaises à Digne et la Société populaire de Sisteron.

En 1925, M. Cauvin, dont la santé appelait des ménagements, prit sa retraite ; il quitta, après 37 ans d'enseignement, le Lycée Gassendi, où sa personnalité avait marqué fortement tant de promotions d'élèves et où son souvenir est resté si vivant. Il se retira à Aix où il a pris, depuis lors, un repos bien gagné, mais dont il sort de temps à autre à la requête de ses amis Bas-Alpins. C'est ainsi que nous avons eu la bonne fortune de le rencontrer à Digne en 1928, lors de la célébration du Cinquantenaire de la Société Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes, et l'année suivante, à Riez, lors de notre promenade traditionnelle, qui, cette année-là, sur l'instance de Marcel Provence, avait pris pour objectif le pays de Moustiers : et je me souviens encore quel charme ce fut pour les excursionnistes d'entendre, après un joyeux dîner, une véritable conférence que M. Cauvin voulut bien improviser sur les voies romaines dans les Basses-Alpes.

Mesdames, Messieurs, je vous ai présenté l'œuvre de notre lauréat. Ce qu'il n'est guère possible d'exprimer, ce sont les qualités de l'homme, c'est surtout, parmi elles, sa profonde, sa souriante modestie. Ah ! mon cher Collègue, que vous êtes bien, dans toute la noble acception du mot, un Universitaire, un homme pour qui la conscience professionnelle, la probité intellectuelle, constituent le phare de toute une carrière(de toute une vie ! — un travailleur scrupuleux, sévère pour lui-même, indulgent aux autres, qui a su toujours se tenir sagement à l'écart des polémiques et

des luttes du forum malgré les sollicitations incessantes dont il fut l'objet !

De si visibles mérites ont-ils toujours trouvé leur récompense ? Je n'oserais trop l'affirmer. Trop souvent les personnalités officielles, même parmi les meilleures et les plus distinguées, se croient quitte envers les travailleurs tels que vous lorsqu'elles leur ont décoché un compliment en public ou envoyé trois lignes d'appréciations flatteuses. Mais de cela, ni vous, ni moi, ne nous étonnerons. *Probitas laudatur et alget,* a écrit Juvénal, qui s'y connaissait : on loue la vertu mais on la laisse se morfondre ! Et comme de juste, on s'empresse souvent autour de visages plus remuants et plus loquaces qui savent refléter habilement cette même vertu. Au cours de votre active carrière, mon cher Collègue, vous avez dû être pour autrui l'occasion de bien des congratulations, de bien des distinctions de toutes couleurs et de tout ordre. Sans doute, ces temps sont-ils révolus, sans doute à l'heure où vous ne désirez plus rien, que du repos, où, jouissant d'une paisible retraite vous laissez errer votre pensée sur les travaux et les jours, c'est avec une philosophie sereine que vous devez considérer l'effort accompli ; sans doute vous dites, avec raison, qu'un tel effort vaut par lui-même et non par les commentaires qu'il provoque ; sans doute cette constatation seule est-elle pour vous un puissant réconfort. Ce serait mal vous connaître, toutefois, de croire qu'une manifestation comme celle de ce soir, toute de simplicité et d'estime réciproques, peut vous laisser indifférent. Nous avons donc tenu à vous dire que, tout proche de vous, des hommes qu'unit un amour commun pour la Provence ont, pendant des années, suivi votre tâche et goûté vos publications. La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence ne pouvait, et

pour cause, vous traduire sa considération par des rubans ou par des croix. Elle a simplement voulu vous décerner sa plus vieille distinction, sûre que, s'il était encore parmi nous, l'énergique manieur d'hommes et d'idées, en l'honneur duquel cette distinction fut créé, applaudirait chaleureusement à notre choix, forte d'ailleurs de l'approbation de celle qui fut sa digne compagne. Laissez-moi vous dire, mon cher Collègue, avant que M. le Président ne vous en remette la médaille, combien je suis moi-même heureux et fier de vous proclamer, au nom de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, lauréat de la fondation Paul Paret pour l'année 1929.

RAPPORT

de

M. Georges DENIZOT

Docteur ès-sciences

sur l'attribution de la Médaille de la Fondation "Joseph-Laurent" en 1929

Le 12 janvier 1928, notre confrère M. Louis Laurent fondait un prix, à décerner par notre Société, en mémoire de son fils Joseph, emporté à la fleur de l'âge par un mal implacable. Botaniste d'avenir, Joseph Laurent était, dans toute la signification de ce mot, un Naturaliste. Sa jeunesse studieuse ne connaissait pas ces distractions faciles qui sollicitent la générosité de nos étudiants; toute son activité, toute sa vie étaient consacrées aux observations sur le terrain, aux recherches dans le laboratoire. Pour lui, la nature était un livre ouvert, dont il fallait déchiffrer le texte. Et ce n'est pas un labeur aisé, au regard des forces humaines: le respect du fait, le soin du détail sont, pour le Naturaliste, les seules directives; il sait que toute la synthèse est caduque, dès qu'elle s'écarte des réalités. Délaissant cette paresseuse tendance que l'on qualifie, bien à tort sans doute, de philosophique, et qui prétend édifier sur des rêveries, le vrai chercheur de la Nature se consacre à fixer les faits, si nombreux, si divers qu'ils soient, à les classer, à les interpréter sans chercher à les forcer. Il n'accepte de les plier,

ni à ces modes qui, trop souvent, font triompher prématurément telle théorie présentée avec habileté, ni à ces paradoxes pour lesquels la suprême élégance est de heurter les idées reçues. Il sait que son labeur est parfois ingrat, souvent méconnu ; il sait qu'il n'apporte qu'une maille dans la chaîne d'une œuvre immense. Telles sont les qualités que le fondateur a voulu reconnaître en ceux qui, à l'exemple de son fils, se consacrent à l'étude de la Nature dans la région dont Marseille est la métropole incontestée.

Ayant, pour le seconde fois, à décerner ce prix, le Conseil de la Société n'a pas eu d'hésitation à se porter sur le nom de M. Robert de Joly, et ce choix fut ratifié à l'unanimité, par l'Assemblée générale du 1[er] janvier 1930.

A notre précédente réunion solennelle, vous avez entendu la brillante conférence de notre confrère. Toujours charmé, et parfois quelque peu effrayé, son auditoire le suivit, par la pensée, dans les gouffres inquiétants, dans des torrents redoutables ; et l'attention se partageait entre la merveille de la création et l'audace de l'explorateur. En face de la difficulté, projetée sur l'écran, chacun pouvait concevoir la somme d'efforts physiques, nécessaires pour la vaincre. Cependant, ce n'est pas cette valeur athlétique de l'œuvre de M. de Joly que la Société entend sanctionner. Ce sont là les moyens, dont il convient de discerner le but ; et c'est un des caractères de votre lauréat que de réserver ses efforts en vue d'un but, de mettre ses qualités matérielles au service de la recherche proprement scientifique.

C'est en 1926 que s'affirma la carrière de M. Robert de Joly. Quelques visites de grottes et d'avens l'avaient intéressé au plus haut point ; l'un même, dans un causse voisin du Vigan, lui avait présenté un remarquable habitat préhistorique. Il n'est pas possible de pénétrer dans un des gouffres de notre région sans être pris du désir d'en voir

d'autres ; chacun pose des problèmes qui ne peuvent manquer d'accaparer l'esprit. Comment se sont-ils constitués ? Quels sont leur rapport avec la circulation des eaux ? Bien des esprits s'étaient passionnés pour cette étude, au premier rang desquels le maître incontesté de la Spéléologie, M. E.-A Martel, et d'autres savants tels que M. Eugène Fournier, auteur d'importantes explorations aux environs de Marseille avant de prendre possession de la chaire de Géologie à Besançon. M. de Joly n'eut garde de dédaigner l'aide de ses précurseurs. Loin de méconnaitre ou de sous-estimer leur œuvre, il ne manqua pas d'en tirer les féconds enseignements ; il eut la bonne fortune de les recueillir de leur bouche, et ce n'est pas un des moindres mérites de votre lauréat que l'estime dont l'entourent ses devanciers.

La question des moyens matériels se posait dès d'abord. On ne saurait imaginer, sans expérience pratique, quelles difficultés peuvent se présenter, au cours des explorations souterraines. Il ne suffit pas d'aligner des quantités suffisantes de cordages : il faut que ce matériel soit apte à circuler dans des conditions difficiles ; il faut surtout posséder la « manière de s'en servir ». L'équipement personnel du spéologue doit être étudié avec soin ; la nécessité d'un éclairage puissant, celle d'une liaison téléphonique d'un poste à l'autre et avec l'extérieur créent de grandes difficultés. Beaucoup de recherches avaient échoué parce que leuss auteurs étaient mal équipés, munis d'éclairages insuffisants, incapables de trainer, dans d'étroites sinuosités, des échelles lourdes et encombrantes. Bien des relations de visites sont vagues, faute des instruments nécessaires. Dès ses premières explorations — les plus voisines de Marseille ont été communiquées à la Société[1] — M. de Joly porta

[1] R. de Joly, *Quelques gouffres de Provence*, Provincia, t. VII, pp. 67-77, 1927.

toute son attention sur ces indispensables auxiliaires. Construisant lui-même ce qu'il ne trouvait pas dans le commerce, où les articles de spéléogie ne sont pas chose courante; perfectionnant, complètant sans cesse son outillage, il parvint à fixer un matériel type, apte aux explorations les plus audacieuses et les plus difficiles.

C'est avec de tels moyens que furent complètement explorés des gouffres jusque là réfractaires, en particuilier dans notre région, le légendaire Garagaî et le redoutable Chourum-Martin [2]; celui-ci portant à près de deux cents mètres, la plus grande profondeur enregistrée en Provence. En écoutant le récit de ces explorations, la Société a particulièrement apprécié la précision dont ils sont empreints.

Ces explorations en Provence sont celles qui nous touchent le plus; mais elles sont loin de correspondre à la principale activité de notre confrère. Il est, en effet, une région qui, pour un spéléologue, doit passer avant toute autre: c'est la région des Causses, le pays des avens, aux gouffres nombreux, souvent profonds, où les phénomènes souterrains se peuvent étudier dans les meilleures conditions qui soient. Après les belles campagnes de recherches de ses prédécesseurs, dont les résultats sont présents à toutes les mémoires, il y avait encore la place de nouvelles découvertes, et le sujet n'est pas près de s'épuiser. Résidant désormais au-delà du Rhône, M. de Joly entreprend l'étude systématique des Garrigues et des Causses, n'ignorant aucune parcelle de ces territoires, ne se laissant rebuter par aucun insuccès. Les résultats de ces explorations sont consignés en diverses publications, celles de la *Société de Géographie* de Paris, de la *Société des Sciences naturelles* de

---

[2] R. de Joly, *Les Garagaï de Sainte-Victoire*, Provincia, t. IX, pp. 68-76, 1929; *L'exploration du Chourum-Mrtin*, id. pp. 207-228.

Nimes, du *Club Cévenol;* le grand public en a eu connaissance par la voie des journaux.

Mais son activité ne pouvait se borner à nos régions: en 1928, il organisait, grâce à la générosité de la Compagnie de navigation «Mixte» une brillante campagne à Majorque; l'année suivante, il commençait l'exploration des Pyrénées et des Corbières; en 1930, le Professeur Fournier le faisait appeler par le Ministère de l'Agriculture, pour l'étude des phénomènes hydro-géologiques des environs de Besançon; et nous ne pouvons citer toutes les communes qui ont eu recours à ses services.

C'est au rythme de près de cent explorations, totalisant plus de cinq mille mètres d'échelle, que se poursuivent ses recherches durant chacune des années 1929 et 1930; et la présente année ne sera pas inférieure.

Toute exploration est préparée avec un soin minutieux : le matériel a été revisé - toute défaillance pourrait être grave - et souvent amélioré depuis la précédente sortie. Le recrutement des collaborateurs, qui ne peuvent guère être que des bénévoles, se heurte à de grosses difficultés. Enfin tous le monde est là: l'auto, bondée de matériel, est conduite par des cheminements invraisemblables jusqu'au bord du trou; et le chef de l'expédition vient à peine de quitter son volant, que les premières dispositions sont prises. Le premier à-pic est sondé, la place du départ d'échelle, celle du poste téléphonique sont décidées, chacun reçoit ses premières instructions. Tout celà est fait avec méthode, au risque d'être inutile si le gouffre est de minime dimentions; gain de temps, au contraire, si l'aven est important, et dans ce cas le temps est précieux. Si déjà une exploration partielle a été faite, les dispositions sont arrêtées sur tout le parcours connu. Et le travail commence aussitôt, se poursuit sans souci des heures, limité seulement par

les difficultés de l'entreprise et la capacité physique de l'équipe, dont le chef est toujours le dernier à éprouver quelque fatigue. Il est des explorations au cours desquelles la progression n'a pu se faire qu'au taux de 10 à 15 mètres, en déplacement horizontal comme en déplacement vertical, au cours de l'heure entière.

Mais ces efforts physiques ne constituent que le moyen: visiter une grotte, un aven, pour M. de Joly c'est relever toutes ses dispositions. Quelles que soient les difficultés rencontrées, elles ne sauraient empêcher ses observations précises. Il faut l'avoir vu, accroché à un roc ou suspendu par un bout de corde, au mépris de toute commodité, consulter ses appareils, griffonner ses notes sur son petit carnet à couverture blindée, pour concevoir jusqu'où peut être poussé l'amour de son œuvre.

Au retour, toutes ces notes devront être remises au net: elles se transformeront en un rapport précis, circonstancié, qui n'omet pas les incidents de l'exploration. A l'entendre, on en revit les péripéties; on se rappelle telle position délicate, et la pierre maladroitement ébranlée d'en haut; on s'est plaint de l'insuffisance du ravitaillement, on a grogné contre les intempéries qui nous dispensent une eau glacée, alors que la saison devrait être sèche; là, on se remémore une baignade qui, sur le moment, était bien désagréable; ailleurs on s'est meurtri coudes et genoux sur des aspérités vraiment inutiles. On se rappelle aussi la splendeur des gouffres, que l'on a trouvés vierges, sans tourniquet à l'entrée, sans allées sablées et sans le contact du vulgaire, comme tel aven mis à mal par le moderne goût du lucre.

De tous ces efforts, il ne résulte pas seulement l'inventaire des richesses de nos abîmes. Chacun pose de multiples problèmes, au premier rang desquels ceux qui sont en rapport avec la présence de l'eau. Cette question des eaux sou-

terraines est une des plus captivantes : tous les spéléogues ont reconnu son importance, et là encore nous devons citer le nom de notre maître M. E.-A Martel, dont le « Traité des Eaux souterraines » fait justement autorité. Vaste sujet, qui réclame sans cesse de nouvelles observations ; chaque aven donne son caractère propre, toute nouvelle exploration apporte de nouveaux faits. Cette question des eaux souterraines est abordée, dans toute son ampleur, par M. de Joly ; c'est en grande partie pour fixer l'action érosive de l'eau courante que notre confrère s'associait, en 1928, à l'exploration du Verdon, dont le film vous a été projeté l'an passé, et qui lui donna le sujet d'un très bel article dans la *Revue de Géophysique*. Quelques points de détails — la formation des « perles », les conditions de l'établissement de quelques grottes de Majorque envahies par la mer, celles-ci en collaboration avec nous-mêmes — ont fait l'objet de communications appréciées devant la *Société géologique de France*.

Tels sont les titres de votre lauréat ; telles sont aussi les promesses de sa carrière scientifique. Nous ne souhaitons pas seulement de voir M. de Joly continuer ses recherches spéléogiques : nous émettons le vœu que ces recherches se portent souvent sur le territoire de la Provence, où son activité trouvera toujours à s'employer. Dans l'hommage auquel votre rapporteur est heureux de s'associer, il trouvera, non pas un encouragement dont il n'a nul besoin, mais la certitude que ses travaux sont appréciés, chez nous, à leur haute valeur.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

ROIS ET REINES D'ESPAGNE A MARSEILLE. — Lorsque le jeudi 16 avril dernier, à six heures du matin, sur la place d'Afrique, dans le paisible réveil des ports à peu près déserts, le roi Alphonse XIII, ayant pris congé des officiers du croiseur-cuirassé espagnol qui l'avait déposé sur le sol français, eut jeté un ultime regard vers la silhouette du majestueux navire, fondue dans le brouillard léger, et qu'avec le duc de Miranda il eut pris place dans un démocratique taxi, vite dirigé sur l'hôtel Noailles, quelle dut être la pensée du monarque, volontairement descendu de son trône, à son premier contact avec Marseille ?

Marseille ! Alphonse XIII devait dire, quelques heures plus tard, aux journalistes, qu'il ne connaissait pas personnellement cette belle cité.

Songeait-il — car les rois ont de la mémoire — à son père Alphonse XII qui, le vendredi 8 janvier 1875, et à la même heure — six heures du matin ! — s'était embarqué, dans ce même port, sur une frégate espagnole en route pour Valence et pour rentrer quelques jours plus tard à Madrid, au milieu des acclamations populaires ? Car après six années d'incohérence et d'anarchie, de luttes intestines et fratricides, l'éphémère essai d'un monarque étranger et d'une république précaire assaillie de *pronunciamentos,* le peuple espagnol rappelait son souverain légitime.

Le trône était vacant, on le sait, depuis la fuite de la reine Isabelle II, le 29 septembre 1868. Celle-ci, résidant à Paris, avait officiellement abdiqué le 26 juin 1870, en faveur de son fils.

En effet, après divers projets de candidatures, dont celle du prince Léopold de Hohenzollern qui nous valut la guerre franco allemande, le général Martinez Campos, proclamait roi, le 30 septembre 1874, le fils de la reine Isabelle, Alphonse XII. Celui-ci, à peine âgé de dix-sept ans, était arrivé à Marseille le jeudi 7 février 1875, par l'express de Paris, accompagné de son aide-de-camp le duc de Riva, du prince de Monaco, des comtes de

Ferrandina, de Ezpeleta, d'Almine, de Hiquena, du marquis de Campo-Sagrado et de plusieurs journalistes français et américains.

Le marquis de Ballenera et le comte de Jumuri étaient venus de Madrid, au devant de leur jeune souverain, que le général Espivent de La Villeboisnet, commandant le quinzième Corps, en grand uniforme, attendait à la gare Saint-Charles, où le 55e de ligne rendait les honneurs militaires.

Après une journée de repos passée presque entièrement à l'hôtel — « l'Hôtel de Marseille » aujourd'hui : « Le Grand-Hôtel de Marseille », mitoyen du « Noailles », *ô tempora ! ô fata !* Alphonse XII s'embarquait le lendemain, au petit jour ; une corvette *Ciudad del Madrid*, qui devait éclairer sa marche, avait levé l'ancre, la veille, à neuf heures du soir.

Dans cette même gare de Marseille, où le père avait été reçu avec les honneurs souverains, et que le fils allait arpenter en simple particulier, accompagné, il est vrai, de la déférente escorte de M. le contre-amiral Joubert, notre ancien attaché naval à Madrid, songeait-il aussi, le roi Alphonse XIII à cet aimable Amédée de Savoie, duc d'Aoste, deuxième fils de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, qui occupa quelques mois, au milieu des pires ennuis et de farouches tentatives d'assassinat, le trône des Bourbons espagnols ?

Il avait abdiqué le 11 février 1873, ce trône où les Cortès l'avaient élu le 4 décembre 1870 et le lendemain même quittait Madrid pour gagner Lisbonne, s'y embarquer pour Bordeaux et se rendre — *via* Marseille — de Bordeaux à Gênes où il arriva le 9 mars. Sa femme, la princesse Marie de La Cisterna, l'accompagnait, ayant dans ses bras un jeune prince, né le 29 janvier, moins de quinze jours avant la fuite de Madrid, Louis, duc des Abruzzes, actuellement amiral de la marine royale italienne.

Cette infortunée reine d'Espagne, redevenue duchesse d'Aoste, devait mourir, le 6 novembre 1876, à San-Rémo, dans sa vingt-neuvième année, des suites de ces relevailles évidemment tragiques et prématurées.

Et le roi Alphonse XIII, dans ses rapides heures marseillaises, pouvait évoquer encore, détachées des annales de l'Espagne, les pages concernant le long séjour de son quatrième aïeul.

En 1808, en effet, le roi Charles IV et son fils Ferdinand, prince des Asturies, ayant abdiqué à Bayonne entre les mains de Napoléon, devaient résider le roi à Compiègne, l'infant héritier à Valençay. Autorisé, pour sa santé, à se fixer dans le Midi, après avoir hésité entre Aix et Nice, le roi choisit Marseille où il

arriva le 18 octobre, avec la reine Maria-Luisa, leur second fils, l'infant don François de Paule, leur fille Marie-Louise, veuve du ci-devant roi d'Etrurie et son jeune fils.

Le fameux favori Manuel Godoy, prince de la Paix, le général Villena, grand-chambellan, plusieurs grands d'Espagne de l'ancienne Cour, environ deux cent cinquante personnes et deux cents chevaux.

La résidence royale fut l'Hôtel Majastre (ancien Hôtel de la Banque de France, rue Montgrand), et la résidence d'été, une maison de campagne à Mazargues, bâtie par le négociant Bastide, appelée depuis : « Château du Roi d'Espagne », appartenant aujourd'hui à M. F. Barry.

A la suite de diverses conspirations tendant à enlever Charles IV pour le remettre aux Anglais dont la flotte bloquait les côtes de Provence, les souverains espagnols quittèrent Marseille en avril 1812 pour se retirer à Rome, où la reine mourut en 1818, le roi en 1819.

Pendant ce séjour de trois années, la population marseillaise n'avait cessé de leur témoigner les plus grands égards. Leur générosité était fastueuse, leurs aumônes abondantes, il est vrai, mais c'était aussi une occasion pour fronder avec prudence le gouvernement impérial.

Qui sait si Alphonse XIII, se remémorant en hâte tous ces souvenirs, ne voyait pas surgir encore dans ses pensées, sans doute obsédées par d'autres préoccupations plus urgentes, la physionomie de cette petite Marseillaise, Julie Clary, fille de l'échevin, qui ayant épousé en 1794 un petit commissaire des guerres, le citoyen Joseph Bonaparte, frère, il est vrai, d'un petit général qui devait devenir « le grand Empereur », fut reine d'Espagne et des Indes, elle aussi, d'une façon plutôt nominale de 1808 à 1813, mais sous la protection des baïonnettes françaises. Malgré quelques *Josephinos* ou *Afrancesados* toujours prêts à adorer le soleil levant, le peuple espagnol n'avait pas subi la dynastie imposée par un maître terrible qui reconnut d'ailleurs lui-même dans cette aventure le commencement de sa fin.

« La guerre d'Espagne m'a perdu ! » disait-il à Sainte-Hélène.

Et enfin, dans le recul du temps, puisque la solitude pouvait permettre à sa rêverie quelques reminiscences historiques, pourquoi le roi Alphonse n'aurait-il pas retrouvé dans ce décor marseillais, évidemment bien changé depuis plus de deux cents ans, les ombres du fondateur de sa dynastie, le premier Bourbon

d'Espagne, Philippe V et ses deux épouses Marie-Gabrielle de Savoie et Elisabeth Farnèse de Parme qui furent tous les trois aussi, et séparément, les hôtes rapides de Marseille ?

En 1701 d'abord. Rappelons-nous les faits. Le duc d'Anjou, deuxième fils du Grand Dauphin, fils de Louis XIV, ayant été désigné par le testament de Charles II, roi d'Espagne, comme son successeur, est proclamé roi, le 2 octobre 1700, à Fontainebleau, sous le nom de Philippe V.

Ce jeune prince est âgé de dix-sept ans. Il doit fonder une dynastie. Le 11 septembre 1701, il se marie — par procuration — à Turin, à Marie-Louise Gabrielle de Savoie, deuxième fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, dont la fille aînée, Marie-Adélaïde, est depuis 1697, l'épouse du duc de Bourgogne, dauphin de France, son frère aîné.

La charmante petite reine d'Espagne — elle n'avait pas encore quatorze ans — doit aller rejoindre son jeune époux à Figuères. Les galères de France, sous les ordres du comte du Luc, la conduisent à Nice où l'attendent les galères d'Espagne, commandées par le comte de Lémos, mais la mer l'ayant éprouvée, elle veut continuer son voyage par la Provence et le Languedoc, et c'est ainsi que le 24 octobre 1701, elle s'arrête une journée à Marseille où elle est logée à l'hôtel du comte de Grignan, lieutenant du roi en Provence, tandis que sa nombreuse suite se répand dans les plus honnêtes maisons de la ville, réquisitionnées à cet effet, dans le voisinage immédiat, rues Grignan, Saint-Ferréol, Canebière, le Cours.

Honneurs royaux réglementaires.

En 1702, alors que les premières hostilités de la guerre de la succession d'Espagne, l'ont amené à voir en personne ses états en Italie, Philippe V, qui a participé avec honneur à la victoire de Luzzara, est rappelé impérieusement en Espagne envahie par les Anglais, les Hollandais et les Portugais.

Venant de Gênes, il arrive à Marseille, le 27 novembre, accompagné du duc de Medina-Cœli, du marquis de San-Estaban, du comte d'Estrées, vice-amiral de France et capitaine général de la Mer, en Espagne, d'une trentaine de grands seigneurs et d'une suite de trois cents personnes.

Comme sa femme, Philippe V va loger chez le comte de Grignan, et sa suite dans le voisinage.

Pendant son court séjour, il visite l'arsenal des galères, alors en plein relâchement, mais où il entend néanmoins un très beau

concert suivi de danses, et assiste à une représentation de la Comédie italienne. Les échevins lui ont fait préparer une loge magnifique.

Sa première femme — d'où sont issus les rois d'Espagne jusqu'à Alphonse XIII — morte à vingt-six ans, le 14 février 1714 et pleurée, on peut le dire, par le peuple espagnol qui l'adorait, Philippe V, se remarie le 16 septembre de la même année — encore par procuration — à Parme, avec la princesse Elisabeth Farnèse, nièce et héritière d'Antoine Farnèse, dernier duc de Parme de cette Maison, et dont il aura deux fils, Charles et Philippe, qui seront la tige des Bourbons de Naples et de Parme.

La nouvelle reine — elle avait vingt-deux ans — prenait la mer à Sestri-de-Levant, à destination d'Alicante. Une forte tempête l'incita à se faire débarquer à Monaco pour continuer sa route par la Provence.

Elle assista à Antibes aux réjouissances provoquées par la prise de Barcelone, que le maréchal de Berwick avait enlevée d'assaut le 11 septembre, coucha à Brignoles le 25 octobre, à Auríol le 26, et le samedi 27, après avoir dîné à Aubagne, faisait son entrée à Marseille.

Les Echevins, en robe de cérémonie, et chaperon, allèrent la recevoir à la porte de Rome, comme tombait la nuit.

Bien que l'incognito fût officiel, la Cour de France avait dépêché pour les détails du protocole M. des Granges, maître des cérémonies, et si les dais, les trônes, les visites de corps, les harangues furent supprimés dans les réceptions envisagées, les salves d'artillerie n'en donnèrent pas moins le « salut royal », et MM. les Echevins eurent le grand soin de faire tirer d'abord les canons de la ville, auxquels répondirent aussitôt ceux de la Citadelle et des forts.

Le comte de Grignan eut pour la troisième fois l'honneur de voir son hôtel devenir le « Palais » de la Majesté espagnole, et les belles maisons voisines le logement des seigneurs et des dames de la Reine et de sa nombreuse suite

On sait, d'ailleurs, par les plaintes de Mme de Grignan, que M. de Grignan s'était ruiné ou presque par le faste des deux premières réceptions royales.

La reine Elisabeth était acocmpagnée par la princesse de Piombino et la princesse Pio, dont le mari fut vice-roi de Catalogne, la comtesse de Somaglia, le marquis de Los Balbazes, vice-roi de

Sicile, et son fils, le duc de Sesto, les marquis de Grillo, Imperiali, de Scotti, ministre de Parme à Madrid, de Gonzague, M. Pighetti, envoyé du duc de Parme, et une suite d'environ deux cents personnes.

Le dimanche 28 octobre, Sa Majesté fut reçue à l'Hôtel de Ville. Les Echevins en robe l'attendaient au bas de l'escalier sur le port et lui firent simplement la révérence, je veux dire qu'il n'y eut point la harangue de M. l'assesseur, puis, ils rentrèrent avec le gouverneur-viguier et M. des Granges, dans la salle de la Loge (Etat Civil), où la reine, en chaise à porteurs, ayant à sa portière le marquis de Los Balbazes, suivie des grands seigneurs et de ses dames, pénétra après eux.

Cette salle avait été revêtue de fort belles tapisseries et l'on y avait placé le tableau représentant la famille royale de France.

Il y avait, ce jour-là, l'élection des nouveaux Echevins. Contrairement à l'usage, elle eut lieu le matin, puisque l'après-midi était remplie par la visite royale et le *Te Deum* chanté à la Cathédrale pour la prise de Barcelone.

Mais le « clou » du séjour de la reine à Marseille fut à coup sûr la splendide réception que M. Arnoul, intendant des Galères et du Commerce, avait organisé à l'Arsenal des Galères et à la Maison du Roi, et qui eut lieu le lendemain.

La reine, reçue l'après-midi à la porte du grand pavillon de l'Horloge, traversa en chaise la grande cour entre une double haie de soldats des Galères et s'arrêta un instant pour faire honneur à Messieurs les Gardes de l'Etendard, presque tous Chevaliers de Malte. Leur commandant, le chevalier de Rousset, la salua de l'esponton.

Ayant mis pied à terre, elle gravit l'escalier de la salle d'armes où l'attendaient le chevalier de Rancé, premier chef d'escadre, à la tête des officiers généraux, capitaines et officiers des Galères, l'intendant et Mme Arnoul, les dames les plus qualifiées de la Marine et de la Ville.

La décoration de cette célèbre salle d'armes dépasse l'imagination

L'idée primordiale, répétée à profusion, était la glorification, le « Triomphe », du bouclier symbolique, rappelant le nom de Parme (bouclier, en latin, se traduit *parma*), avec les applications les plus galantes et les plus précieuses, un luxe de jeux de mots et de devises, en arrangements et motifs, soulignés de vers latins, français, espagnols, italiens.

Elles évoquaient, cela va sans dire, l'histoire des maisons de France et Farnèse, le Roi-Soleil, les vastes possessions espagnoles, les qualités et les vertus personnelles de la reine : peintre, polyglotte (elle parlait six langues), protectrice maternelle des trois enfants de la défunte reine, future mère elle-même d'une nombreuse lignée, et jusqu'à la coïncidence de la présence à Marseille, de l'ambassadeur de Perse et d'un chaouch de la Sublime Porte, dont le cortège avait défilé sous ses yeux, dans la journée.

Le roi Philippe V y était aussi représenté dans une armure dorée et damasquinée, revêtu d'un manteau de velours cramoisi, doublé d'hermine, tenant le bâton de commandement et le bouclier de Parme, puis la reine même, en Minerve, mais le visage voilé par respect, car disait un distique prudent :

Seule, elle peut se peindre et se représenter
Et tout autre doit se cacher.

A la vérité, le temps avait manqué pour faire reproduire à la cire et fidèlement son visage.

Pour éclairer la reine dans ces hautes salles un peu sombres à l'heure de la visite, vingt Ecrivains du Roi portant chacun un flambeau de cire blanche, la précédaient.

Trompettes et violons jouaient en sourdine.

Puis, le cortège passa de l'Arsenal à la Maison du Roi, ou Intendance, attenante. Des appartements de repos, luxueusement meublés, y avaient été préparés. Après une collation servie par les Commisaires des Galères, — vingt-huit corbeilles de paâtisseries , fruits et confitures, — la Reine assista, dans une salle de théâtre édifiée à cet effet, à la représentation du prologue de *Phaëton*, du *Médecin malgré lui*, de Molière, de la *Chasse d'Enée* et *Didon*, de Campra.

Elle devait aller à l'Hôtel de Ville voir du balcon, les illuminations des Galères rangées en bataille, mais un peu lasse, elle préféra regagner son Palais.

Durant ces trois journées, tour à tour, MM. Arnoul, le chevalier de Rancé, le bailli de la Palleterie, traitèrent en un somptueux dîner les principaux seigneurs de la Cour.

Ajoutons que l'Intendant de Provence avait ouvert au compte particulier de la ville un crédit de quatre mille livres, « sauf augmentation si le cas y écheoit ».

Le lendemain Sa Majesté, charmée de cette halte dans notre grande Cité, continuait par Aix sa route vers son royaume *Tra los montes*.

Certes, le roi Alphonse XIII, n'a pas reçu dans les circonstances de son rapide passage, des témoignages officiels aussi pompeux; du moins gardera-t-il le souvenir ému du vrai peuple marseillais, respectueux, qui n'oublia point que ce souverain chevaleresque et de sang français fut, incontestablement, pendant les affres de la Grande Guerre, l'ami de notre pays et la Providence de nos prisonniers. — Jean de SERVIÈRES.

LA BIBLIOTHÈQUE ET LE MUSÉE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MARSEILLE. — Par délibération du 17 mars 1931, la Chambre de Commerce de Marseille a décidé la création d'un Musée maritime et colonial à Marseille, dont le principe avait été adopté dès 1929. La réalisation en avait été ajournée faute de local approprié. Mais le départ imminent du Tribunal de Commerce — qui va s'installer dans un bâtiment neuf, construit pour lui, dans le voisinage immédiat du Palais de Justice — rendra libre, d'ici quelques mois, de vastes locaux au Palais de la Bourse.

Une partie de ces locaux, notamment la belle salle de la première Chambre du Tribunal de Commerce, va être affectée à la Bibliothèque de la Chambre de Commerce. Celle-ci pourra s'installer au premier étage, à un endroit très accessible au public, ce que les habitués apprécieront particulièrement. Ses aménagements seront conçus suivant les principes les plus modernes et les plus pratiques.

D'autres salles, sur le côté Est du Palais de la Bourse, seront attribuées au Musée maritime et colonial. On sait l'importance des collections iconographiques de la Chambre de Commerce. Elles pourront être mises sous les yeux du public dans un cadre très approprié. A ces tableaux, à ces estampes, s'ajouteront des modèles de navires, des maquettes, des objets divers, dont le nombre, restreint au début, ne pourra manquer de s'accroître par la suite.

Et ainsi se trouvera réalisé un vœu que formulait dès 1883 le regretté Louis Brès : il aurait désiré que la Chambre de Commerce de Marseille fît l'acquisition d'importantes collections de peintures de marine, des Roux, en possesion de l'un d'eux, François Roux. Ces collections, hélas ! sont aujourd'hui

bien dispersées. Il y a pourtant tout lieu d'espérer qu'un certain nombre de ces pièces iront enrichir, un jour ou l'autre, le nouveau musée maritime de la Chambre de Commerce.

Ajoutons qu'en France, les Chambres de Commerce du Havre, de Dunkerque, de Bayonne et de Nantes ont constitué déjà un musée maritime local. Dans notre ville même, le Musée du Vieux-Marseille possède une intéressante petite-section navale. — J. DE S.

BIBLIOGRAPHIE

Emile Ripert.— *La Côte vermeille* et le *Languedoc Méditerranéen.* Collection: Les Beaux Pays, Grenoble, in-8 carré, 220 pages, 247 héliogravures et cartes.

Le voyage auquel nous sommes conviés n'est point en zigzags, à l'instar de ceux de Topffer, conteur gracieux, pédagogue hargneux, paraît-il ; il est plutôt en spirale. L'auteur part de Cerbère à la frontière ibérienne, suit la côte vermeille en Roussillon jusqu'à sa capitale, Perpignan ; et là, contournant les Corbières, il quitte la mer pour remonter l'Agly et redescendre en vitesse les gorges de l'Aude, pressé qu'il est de faire halte en la cité de Carcassonne et en l'antique métropole narbonnaise. Puis, il revient vers le sud, saluant au passage les vieilles abbayes de Font froide et de La Grasse, et remonte au nord, puis à l'est par le chapelet des étangs de Leucate à Aigues-Mortes. De la ville de Saint-Louis il se rapproche du Rhône par Saint-Gilles et Beaucaire, s'en va à Uzès recueillir le souvenir de Racine, s'attarde complaisamment devant les monuments romains du Pont-du-Gard et de Nîmes, s'arrête à Montpellier, à Maguelone, se détourne sur Pezenas et Saint-Guilhem-du-Désert, comme l'aurait fait un pèlerin de Saint-Jacques, et termine son voyage à Béziers, la capitale du vin, et dont les arènes lui suggèrent un chapitre ultime sur l'art tauromachique, si goûté des populations languedociennes : ferrade abrivado, corrida de muerte, quadrille...

L'auteur cache son érudition qui est étendue sur tous sujets: histoire, art, littérature, mais rappelle d'un mot heureux et bref les particularités locales dans son récit alerte et rapide. Aussi est-ce un plaisir de le suivre, sauf, pour lui témoigner le plaisir qu'on en a à le faire en sa compagnie, à ouvrir, une fois revenu *at home*, et si l'on veut mieux se pénétrer l'atmosphère abondante la grande Histoire de Languedoc, de Vaissète ou Molinier, les œuvres de Ménard Germer-Durand, Azais, Germain, des félibres, et même la vieille monographie de Lenthéric, sur les *Villes mortes du golfe de Lion*, de lecture singulièrement plus ardue. — A. R.

René SALGUES. .. *Le Verdon*. Étude biographique, 1931, in-8°, 43 pages. Brignoles, Imprimerie Autran-Bagnasco.

Docteur triple, en médecine, pharmacie et sciences naturelles, résidant à Brignoles, en Basse-Provence, l'auteur nous donne, dans ces courtes pages, d'abondants renseignements de caractère scientifique sur la contrée du Verdon. D'abord, une rapide description du torrent et de ses affluents(pp. 2-4), suivie d'une étude intérieure de la région du point de vue géologique (pp. 4-15), avec une analyse des eaux du lac d'Allos (pp. 15-16). Suit une riche nomenclature de la flore, accompagnée du tableau des herborations de l'auteur et indication des habitants (pp. 16-32). La faune est succinctement indiquée (pp. 32-35), sauf l'ophidique assez développée (pp. 35-38). En guise de conclusion, M. Salgues préconise le reboisement et le repeuplement piscicole et cynégétique (pp. 41-42).

Travail compendieux et précis, non écrit pour les profanes, mais qui fournit maints et maints renseignements utiles à qui veut s'initier à l'étude d'une des régions les plus austères, mais extrêmement curieuse du Sud-Est de la France. — A. R.

EXCURSIONS ET RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES EN PROVENCE

Montfort — Peypin-Valdonne — Belcodène Fox-Amphoux — Lançon — Marseille La Ciotat — Saint-Cyr — Allauch

On a souvent fait aux archéologues et aux chercheurs en général le reproche, souvent mérité, de ne pas publier presqu'au fur et à mesure les résultats de leurs découvertes. C'était le cas d'Albanès et de G. Vasseur, pour ne citer que ceux-là et ce fut grand dommage pour la Science de les voir emporter avec eux le bénéfice d'importantes constatations et quelquefois la clé de problèmes intéressants.

Pour ne pas encourir ce reproche *post mortem* et, m'inspirant de l'exemple de Félix Mazauric qui, sous le titre de *Recherches et acquisitions* (du Musée de Nimes), a publié de 1906 à 1917, sous forme d'annales, de précieuses notes, je me résouds à inaugurer ici une série d'excursions et de recherches archéologiques se rapportant à des sujets trop variés, et pas assez étendus pour faire l'importance de publications spéciales. [1]

---

[1] C'est en quelque sorte une suite à ma chronique archéologique de *Provincia* 1929 et 1930.

La substance en a été tirée de mes carnets de route, sans apprêt aucun et dans le seul but d'aider de jeunes confrères à poursuivre la prospection archéologique de notre belle Provence, si riche en antiquités, en souvenirs et en enseignements. Il reste encore tant à faire dans ce domaine... et cette réflexion me vient à l'automne d'une vie consacrée à ces passionnantes études. Mais nos continuateurs devront, pour mener à bien leur tâche, prendre connaissance de la bibliographie se rapportant aux sujets qu'ils étudient, sous peine de découvrir l'Amérique tous les jours et pratiquer des fouilles; ce sont là conditions essentielles et souvent négligées depuis la guerre.

MONFORT (Var). — 1° *Antiquités de Notre-Dame de Spélugue.* — L'ancien prieuré ainsi nommé, probablement à cause de la crypte (*spelunca*, caverne, grotte, en provençal *crotte*, cave), qui est au-dessous d'une église importante, avec chapelles latérales du XIIIe siècle, accolée à des bâtiments des XIIIe et XVIe siècles, renferme dans la crypte, transformée en cave, les deux parties entières d'un autel chrétien pédiculé, en pierre froide (Planche fig. 15); la table rectangulaire mesure 1 m. de long; toute sa face est évidée de 2 centimètres par rapport à ses bords; le pied, paralellipédique, a 1 m. de haut et comporte sur sa façade principale des cavités mi-sphériques (diamètre 10 centimètres) superposées et parfaitement polies, destinées, pensons-nous, à contenir les reliques que, suivant la liturgie observée alors, l'autel devait renfermer. Cette disposition des *loculi* dans le support est des plus rares et je ne trouve à citer comme cas analogue qu'un autel de l'abbaye de Lérins, que j'ai fait connaître et dont les *loculi* sont carrés et devaient

comme ceux de Montfort être obturés par un bouchon de métal ou de bois. [1]

L'autel de Montfort doit appartenir à la période comprise entre les VIIIe et XIe siècles. Pour les indigènes, les deux cupules étaient utilisées comme écuelles à soupe par des prisonniers rivés par des chaînes à ces deux blocs. Quelle richesse d'imagination !...

Autour de l'habitation, j'ai noté la présence d'une colonne antique en porphyre gris de l'Estérel, d'un important fragment d'inscription en pierre tendre, scellé sur la façade O. et publiée par Le Blant [2] d'après Albanès (54 cm × 40). C'est une épitaphe de cinq lignes du Ve siècle. Remarqué aussi des fragments de *dolia* gallo-romains et un égoutoir rond très plat (2 cm de profondeur et 50 cm de diamètre) et à long bec, en pierre tendre (Planche fig. 16), qui, lors de ma visite, contenait une solution de sulfate de cuivre pour les vignes. Cet ustensile domestique *en pierre* est des plus rares ; il ne remonte peut-être qu'au moyen âge, mais *en terre* il était très employé à la Tène II.

A Saint-Jean, sur la rive droite de l'Argens, existait un habitat gallo-romain (8 septembre 1927).

2° *Stèle sculptée de Robernier*. — Les conditions de la découverte et de milieu de la très curieuse pierre sculptée

---

[1] H. de Gérin-Ricard, *Autels-cippes chrétiens*, 1906. Congrès des Sociétés savantes de Provence, fig. 7.

Dom Cabrol et Leclercq (*Diction. d'archéol. chrétien.* au mot autel, col. 3170), mentionnent qu'à Henchir el-Beguem et à Zaoui (Algérie), le *loculus* des reliques est creusé dans la table même de l'autel, tandis qu'à Chabet-Mechamah, il paraît avoir été ménagé dans le pied.

[2] *Supplément aux inscriptions chrétiennes*, n° 330. V. aussi Mireur et Dauphin, Bull. de la Soc. de Draguignan, 1886, t. XVI, p. LXII.

de *Robernier*, conservée au musée de Saint-Germain-en-Laye étaient ignorées, j'ai recherché le point où elle gisait jadis. Grâce à Mme Sauvaire, propriétaire du Petit Robernier, j'ai appris qu'il se trouvait au haut d'un champ de vignes, incliné vers le château, à 120 mètres environ à l'O. de ce dernier, dans le voisinage immédiat de trois jolies sources. Les abords ne m'ont fourni aucun vestige antique, mais cela n'a rien de surprenant étant donné que là le sol ancien a été recouvert d'une épaisseur de terre de près d'un mètre descendue peu à peu de la colline, qui domine le champ au S.-O. Le monument gréco-ligure aurait, du reste, été trouvé, lors d'une plantation de vignes faite en 1894, à une profondeur de 0,60 à 0,70.

PEYPIN (Bouches-du-Rhône). *Terre de Valdonne.* — 1° *Cimetière romain et mérovingien.* — Au lieu dit la Grande-Plantation (d'oliviers et de vignes) et sur le bord S. de la voie antique de Marseille à Tourves, [2] des labours, rencontrèrent, du 20 au 24 septembre 1921, des sépultures, reconnues déjà vers 1823 lorsque mon arrière grand-mère avait renouvelé la plantation de vignes.

Cinq tombes en lauses et en *tegulæ* et *imbrices* apparurent d'abord sur un espace de 2 m. carrés; trois étaient à près de 1 m. de profondeur; les deux autres, à environ 0,50, étaient superposées aux premières. L'une des plus basses avait pour fond deux grandes dalles jointées au mortier; les côtés étaient en tuiles plates et la panse d'une grande

[1] Cf. Déchelette, Manuel d'[illegible] [illegible]; H. de Gérin-Ricard, *Le sanctuaire* [illegible] [illegible], p. [illegible]

[2] Cf. mon article dans [illegible] [illegible], p. [illegible] et *Les Antiquités* [illegible] [illegible]

amphore avait été utilisée comme couvre-joint.[1] Le tombeau avait 2 m. 20 de longueur et contenait un squelette de 1 m.85 environ ; j'ai pu extraire le crâne entier ; il est dolicocéphale (indice céphalique 75). A la tête du tombeau gisait, renversée dans la terre une pierre rectangulaire en calcaire de la Couronne (40 cm. de long sur 27 cm. de haut et 10 à 13 cm. d'épaisseur), qui porte sur deux lignes, en caractères de 75 mm. à la première ligne et 70 à la seconde, l'inscription suivante :

CIVLIV
NASSO

qui doit être lue *C(aius) Juliu (s) Nasso.*

Nasso pourrait être ici pour Naxos, mais les formes Nasso, Nassonis et Naso ont été déjà rencontrées à Saint-Geniez-de-Laudun, à Uzès, à Nimes, Montpellier, etc.[2]

Cette épitaphe légèrement écornée à l'angle supérieur droit et au sommet paraît complète. Sa brièveté, la forme des caractères et leur décroissance à la deuxième ligne indiquent la fin du Ier siècle de notre ère ou le début du IIe.

La deuxième tombe du fond ne présentait rien de particulier, à part un vase en verre brisé ; celles, plus récentes du rang supérieur, non plus, sauf les tessons d'un pégau en terre grise vacuolaire, caractérisant le Ve siècle.

Cinq ans plus tard, en juillet 1926 et aussi en juillet et septembre 1928, le percement d'une tranchée pour l'exploitation des argiles mit à jour une dizaine de sépultures des mêmes types que les premières dont l'une était double ;

---

[1] Cette amphore, en terre rouge et du type italique, présente à l'extérieur un endroit blanchâtre (?) de chaux assez caractéristique ; on en rencontre dans les castella à la fin de la Tène, notamment à Saint-Blaise, où elle est très abondante et à la Tourette-St-Marcel.

[2] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, nos [illegible], 3918, 4205.

elles contenaient des squelettes complets reposant sur le dos, les bras allongés; deux étaient placées à seulement 60 cm. de profondeur contenaient des sujets jeunes et chacune un poignard de fer à soie très oxydé, dont la poignée, en corne ou en bois avait disparu ; ces armes de 32 cm. de long et de 3 cm. à la base entrent dans la catégorie des scramasax mérovingiens.

Plus au S., on rencontra une poche de 1 m. 60 de profondeur sur autant de largeur contenant un mélange d'ossements comprenant au moins quatre individus, des tuiles, des tessons de poterie franque, le tout sans ordre et recouvert d'une couche d'argile.

Toutes ces tombes sont à peu près orientées du N.-O. au S.-E., mais il y a lieu de remarquer que la pente du terrain est dans ce sens. Aussi, s'est-on peut-être préoccupé de placer ainsi la tête du mort plus haut que les pieds.

Ce petit cimetière de vingt tombes disposées sur cinq rangs était entouré, sur son côté S.-O. par un mur en pierres sèches, dont nous avons pu suivre les bases sur plus de trente mètres, et qui, partant de la voie antique déjà citée, rejoignait à son extrémité S. un mur bâti avec mortier de chaux de quinze mètres de longueur accompagné de fragments de tuiles rondes, de tuiles plates et de gros *dolia*. Sur le côté E., qui est rocailleux, il n'existait pas de mur ou du moins il n'en reste pas trace. Quant au quatrième côté (celui du N.) il était longé par la voie dont il a été parlé.

Nous sommes donc ici en présence d'un champ de repos, clôturé sur deux de ses côtés (ceux qui le séparent des cultures) et dans lequel on a enseveli au Ier-IIe siècles, puis au Ve. Les tombes les plus anciennes sont certainement celles des habitants de la *villa rustica* ou de la *mutatio* toute vosine, qui existait au temps d'Auguste en face, c'est-à-dire de

l'autre côté de la voie, sur un coteau peu élevé. J'ai publié le résultat de mes fouilles dans cette construction et aussi son plan.[1] Ces fouilles n'ayant amené la découverte d'aucun objet de l'époque franque, époque de laquelle date la destruction par le feu de la demeure, je ne tenterai pas d'expliquer la présence en ce lieu de tombes du ve siècle; mais la terre de Valdonne possédant sur deux points peu éloignés de là (à Doria et sur un point dont il va être parlé) des vestiges d'habitats mérovingiens, il ne serait pas impossible que leurs habitants aient continué à utiliser le cimetière gallo-romain. Le cas est fréquent. (Octobre 1928).

2° *Autre habitat gallo-romain à Valdonne.* — Une pièce de terre dominée à l'E. par le château de Valdonne et dominant à son tour le lieu dit Terro blanco et le Merlançon, présente sur son bord S.-E. et à moins de 150 mètres du château un clapier de 20 m. de longueur. Ce sont là les ruines d'une construction romaine dans lesquelles j'ai recueilli des tuiles à rebord, des scories de fer, une portion de moulin en basalte, un bouchon d'amphore en poterie, etc. Tous ces débris ont été accumulés là au cours des épierrements successifs du champ où les labours ordinaires avaient révélé déjà l'existence de substructions sur lesquelles le blé jaunissait au printemps, mais un défoncement récent (1927), effectué au tracteur, dut être abandonné sur ce point du champ à cause de la résistance de ces murs.

3° *Habitats et ateliers de tuilier et de potier mérovingiens et carolingiens.* — Dans la terre de Valdonne, sur la rive droite du Merlançon et sur la rive droite d'un de ses affluents, le ravin de Courrüou ou du Prat de Gaillard, au S.-E. de la voie ferrée, se trouve une parcelle plane, aujour-

---

[1] Cf. *Monographie de Peypin*, [illegible], p. [illegible] et *Annales* [illegible] *de l'Aix*, p. 258.

d'hui boisée, jadis cultivée comme l'indiquent des *bancaou* parallèles au Merlançon. Là existent, à moins de 100 m. de la voie ferrée, les ruines d'une construction assise sur une base et envahie par les chênes kermès. A quelqes mètres au S. gît un gros bloc de pierre dont la face supérieure présente une profonde entaille naviforme ou plutôt navetiforme. C'est la crapaudine d'une lourde porte, comparable au bloc qui se voit encore en place à l'entrée de la première enceinte du castellas ruiné de Belcodène (XI[e] s.), bloc pris par Bargès [1] pour un autel païen ou un socle de statue.

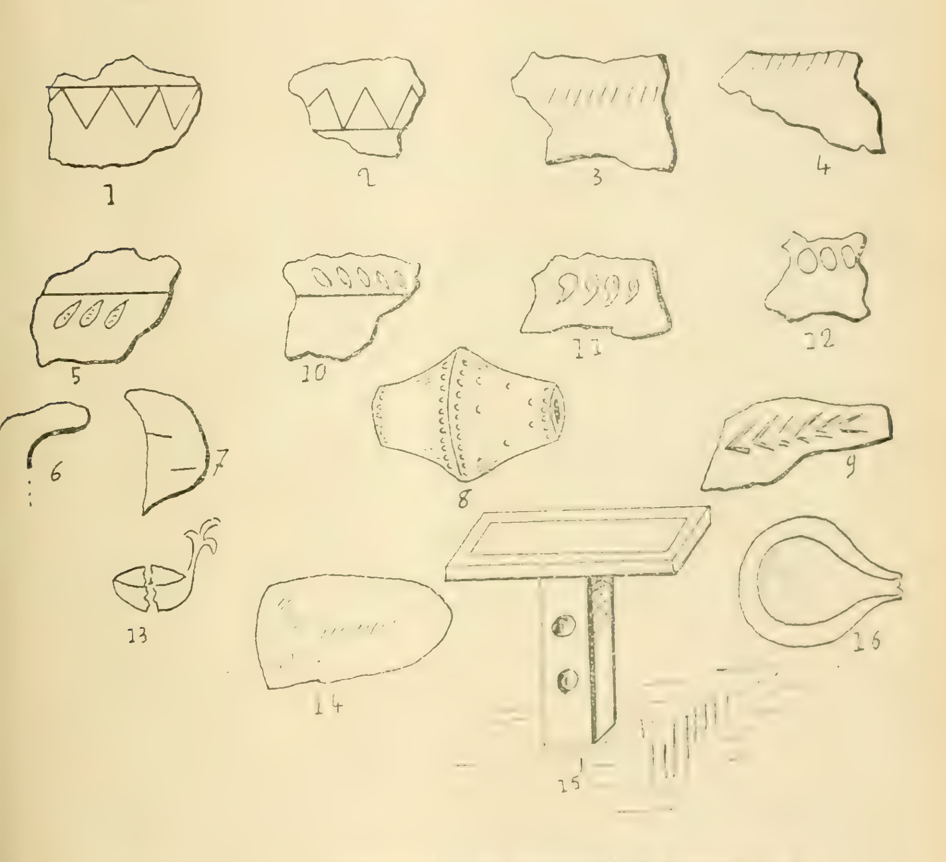
A 45 mètres plus au S.-E., j'ai noté les vestiges d'une longue cabane (16 m. × 5 m.) qui fait penser à une bergerie ou à un logement d'esclaves. La construction devait être en bois et recouverte en pisé, dont on retrouve une accumulation sur toute la longueur. A son extrémité S., le bâtiment se continuait sur 10 mètres par un mur en pierre sèche d'environ 2 mètres d'épaisseur. Sa raison d'être est difficile à expliquer.

Cet ensemble de ruines et leurs abords m'ont fourni : tuiles à rebords, scories de fer, outil de fer, fragments de flacons de verre à pâte blanche, rouge ou verte ; le fond d'un petit vase de verre grenat porte un cachet incomplet et par suite indéterminable ; les déchets de cuisine comprennent le bœuf, le mouton, de petites huîtres... ; enfin, deux genres de céramique : le premier, caractéristique des IV[e]-V[e] siècles, est à pâte fine gris ardoise, ornée ou non de rouelles et palmettes estampées, se rattachant surtout à des écuelles à lèvres plus épaisses que les parois ; le deuxième comporte des écuelles, des plats et des récipients à liquides et autres en pâte grise mais grossière et vacuolaire. (Voir 1927).

---

[1] *Notice sur les Antiquités de Belcodène*, [illegible]. Paris.

Tuilerie. — En 1924, j'avais reconnu au même quartier, à quelques mètres au S.-E. du bassin du Prat de Gaillard, sur la berge gauche du ravin, qui venait d'être endommagée par le passage d'une charrettée de bois, une accumulation importante de rebuts de fabrication de *tegulæ* et d'*imbricæ* jetés alors au bord du ravin. Il n'y a là que des tuiles mal



BELCODÈNE 1 à 12 céramique (1/4 de grandeur), 8 fusaïole (1/2) ; FOX-AMPHOUX 13, lampe en fer au 1/2 ; MARSEILLE, Baume-Loubière 14, hachette en pierre polie, aux 3/4 ; MONTFORT 15, autel chrétien au 1/40 ; 16 égoutoir en pierre au 1/25.

cuites, gauchies, fendues, etc. Immédiatement en amont existent les vestiges d'un barage en gros blocs destiné à recueillir l'eau nécessaire à ce petit atelier d'usage tout à fait local. L'argile existe sur place en abondance. Je n'ai pu encore découvrir l'emplacement du four, sans doute parce qu'il doit être forcément assez enfoncé en terre comme toutes les installations de ce genre et de cette époque, à moins qu'il ait été détruit au XVIIIe siècle par la création du grand bassin alimenté par la petite source dite du Prat de Gaillard.

Les rares fragments de vases trouvés dans le voisinage de l'atelier se rapportent aux environs du IVe siècle.

Atelier de potier. — Au-dessous et au S.-E. du village de Peypin existe une vieille bastide, ancienne verrerie, appelée Casteou Veyran [1] que j'ai déjà eu l'occasion de citer. [2]

A 45 mètres à l'O. de la source appartenant à cette bastide, sur le côté gauche du vieux chemin conduisant à Peypin, un champ d'un demi-hectare environ parsemé de tessons de poterie grise attira mon attention. Un examen attentif des lieux me fit bientôt reconnaître au bord du chemin précité et dans la hauteur de la tranchée par laquelle il passe l'épaisseur d'un mur arasant le sol du champ suivi de deux poches creusées dans l'argile rouge qui forme le sol naturel. [3]. Leur contenu se composait de cendres, char-

---

[1] Elle appartenait certainement et depuis longtemps à une famille Veyran, dont le nom pourrait bien avoir quelque rapport avec la profession d'ouvriers verriers.

[2] *Sépultures découvertes à Peypin et à Roquefeuil* dans *Provincia*, 1925, p. 51.

[3] Ces argiles sont encore actuellement exploitées dans ce quartier par les potiers et tuiliers de la Destrousse et d'Aubagne.

bons et tessons de poterie dont je poursuivis l'exploitation en septembre 1928 pendant trois séances; elle me donna plusieurs couffins d'échantillons céramiques que je pus étudier à loisir chez moi, à Valdonne, après les avoir soumis à un nettoyage indispensable.

La cendre grise tranchant sur l'argile rouge m'a permis de suivre exactement les contours de ces poches, lesquelles avaient été coupées verticalement par leur milieu, lors d'un élargissement tout récent du chemin.

La poche A, celle avoisinant le mur, était de forme irrégulière, concave au fond et mesurait : hauteur 1 m. 25, largeur 1 m. 60; son sommet arasait presque le champ. Sa fouille produisit :

1° Vaisselle gris ardoise à pâte fine, quelquefois décorée de palmettes estampées et appartenant surtout au type écuelle. Cette céramique, d'époque chrétienne, wisigothique ou mérovingienne, d'après Déchelette, se place vers le Ve siècle ;

2° Poterie gris fer à pâte grossière et vacuolaire se rapprochant, par sa nature et par la forme des vases, des produits de l'atelier carolingien (?) de Mimet, que j'ai signalé en 1903 et sur lequel je suis revenu plusieurs fois.[1]

Les vases de la poche A se rattachent aux types pégau ou pichet, marmite et écuelles.

Quelques exemplaires sont ornés de lignes pointillées sur l'épaule.

Nous avons déjà mentionné plus haut ces deux genres de céramique à propos d'un habitat de Valdonne.

La poche B, placée à 2 m. à l'O., de la précédente était ovoïde, à aspect de jarre ou de silos à large ouverture ; ses

---

[1] *Mimet*, 1903, p. 105. [illegible] p. 247 et Bull. de la Soc. Archéol. de Provence, 1914, p. 23.

parois étaient encore tapissés d'une couche d'argile lavée de 3 cm. d'épaisseur; elle mesurait 1 m. en tous sens; destinée à contenir de l'argile épurée, elle avait été comblée après l'abandon de l'atelier. Dans ce remblaiement, j'ai noté :

1° à la base, des *tegulæ* et *imbricæ* verdâtres et mal cuites, surmontées d'un mélange de cendres, charbons, pierres et des types de poterie ci-après :

2° Vaisselle grise du Ve siècle déjà rencontrée dans la poche A 1° (écuelles, plats, pichet à goulot étroit);

3° Poterie gris fer avec mica, déjà rencontrée dans la poche A 2° (écuelles, pichets avec ou sans goulot, marmites à anses, coupes avec pied de 4 cm. de haut, vases globuliformes, minces, à fin rebord et ouverture rétrécie (15 centimètres);

4° Ecuelles en poterie jaune ou rougeâtre, fine (rare).

Le combustible employé était du bois comme l'indique les charbons y recueillis. Le charbon minéral si abondant à Valdonne n'a été connu et utilisé qu'à la fin du XVIe siècle.

BELCODÈNE (Bouches-du-Rhône). — *Foyers de la Tène I.*

En août 1928, je remarquais au sommet du front de taille de la grande carrière de pierre dépendant du château et faisant presque face à son pigeonnier, de l'autre côté de la route nationale 8 *bis*, une poche au-dessous de la couche de 35 cm. de terre arable qui recouvre les bancs exploités, poche qui se prolongeait verticalement dans les bancs grâce à une crevasse et atteignait ainsi une hauteur totale de 0,80; sa largeur était de 2 m. 50 et son développement en direction de plus d'un mètre. Elle renfermait au fond une couche archéologique variant de 10 à 40 centimètres,

contenant des cendres de foyer au centre duquel se trouvaient quatre galets de grès y apportés et fortement calcinés par le feu qui les avait colorés les uns en rose, les autres en vert. Ces pierres, dont le diamètre moyen est de 35 cm. et l'épaisseur de 10 à 15 cm., reposaient sur les cendres; une fois surchauffées, elles devaient servir de supports aux marmites pour la cuisson des aliments. Une grande quantité (plus de 100 kilos), de portions de vases en terre brisés par l'usage était mélangée aux cendres. J'en ai extrait des échantillons se rapportant à vingt variétés allant de 0 m. 15 à 0 m. 60 de hauteur, tous à fond plat et à parois bombée. Leur pâte ne diffère pas de celle des vases néolithiques; ils sont dressés à la raclette, de couleur rose ou brune, jamais noire. Quelques-uns sont carénés et un quart environ ornés de motifs géométriques incisés sur un seul rang circulaire placé sur le col ou sur l'épaule (chevrons (Planche fig. 1 et 2), sties courtes et rapprochées (fig. 3 et 4), décor en fougères, ou en arête de hareng (fig. 9), points ovales et obliques (fig. 10 et 12) ou en forme de pépins de raisin (fig. 11) ou encore de bâtonnets (fig. 7) ou d'empreintes de *clausilia solida* (Drap.)[1] (fig. 5).

A 400 mètres environ au N. de ce gisement, existe au quartier de l'Albinote, une autre carriere de pierres à 115 mètres de l'embranchement de la route nationale avec le chemin de Belcodène et à 100 mètres environ à l'E. de ce dernier. En forme de fer à cheval, son côté O. présente sur une longueur de 10 mètres des foyers analogues à celui

[1] En 1929, au Congrès de Rhodanie [illegible] et au Congrès International d'archéologie de Barcelone, j'ai communiqué le résultat de mes recherches sur ces empreintes coquillières, jamais [illegible] que j'ai rencontré sur divers points de la Provence [illegible] et en Espagne.

décrit ci-dessus et, comme lui, reposant dans la couche de terre arable qui recouvre le banc de pierre exploité. La coupe, de haut en bas, est la suivante : terre arable 10 à 25 cm. ; couche archéologique 10 à 20 cm. ; roche exploitée.

Deux fouilles pratiquées, en septembre et octobre 1928, dans ce gisement, dont la moitié environ avait été détruite par l'avancement de la carrière, m'ont permis de reconnaître deux foyers écartés de 3 à 4 m., établis sur la roche et dont les cendres, mélangées à de la terre cuite, des galets de grès, des ossements d'animaux, notamment de cervidé et des scories de fer, contenaient de la céramique en quantité aussi abondante qu'à la carrière du château ; même variété de vases, même ornementation, identité de pâte, de formes et de technique ; ils sont l'œuvre des mêmes ouvriers.

En août 1931, toujours dans la même carrière (côté N.) et 36 mètres plus à l'E., j'ai repéré un quatrième foyer de 6 m. de long récemment mis à découvert par l'avancement de la carrière. Voici sa coupe :

1° Humus de 0,20 à 0,40 ;

2° Cendres charbonneuses avec poteries, ossements d'animaux et fragment de meule en basalte 0,20 ;

3° Banc de roche exploité.

Les foyers des deux carrières se trouvent à 50 et 100 m. du côté interne d'un mur de défense, avec saillants, long de plus de 1.500 m. et du type des castella saliens de la région ; il est appelé le Grand Camp.[1] Je crois ces foyers

---

[1] [illegible] ouvrage particulier, qui ne forme pas enceinte soit qu'il n'ait pas été achevé, soit qu'il ait été destiné à mettre obstacle [illegible] de l'E., sorte de barrage traversant dans toute la partie facilement accessible du plateau [illegible], p. 13.

de la même époque que le mur, c'est-à-dire de la Tène I, soit de l'an 500 à l'an 300 avant notre ère.

Ils pourraient bien être les foyers de campement des populations qui ont construit ce mur considérable, foyers qui se déplaçaient à mesure que la construction avançait à moins d'y voir les bivouacs des défenseurs du sol dans une période d'alerte, ce qui revient à peu près au même, les mêmes familles sinon les mêmes individus ayant forcément assumés ce double rôle.

J'ai recueilli là, en dehors de la céramique indigène, deux éléments chronologiques, qui sont : une anse de coupe grecque d'un type très répandu au IVe siècle et une fusaïole indigène, noire, ornée de petits ronds. Ce motif est courant sur les armes et les bijoux du début du deuxième âge du fer.

M. Armand Viré a découvert dans la grotte dite Le Cuzoul des Brasconies à Biars (Lot), de la céramique à décor incisé presque identique à celle de Belcodène et qu'il attribue à l'époque hallstatienne. [1] Tandis, qu'après avoir hésité à attribuer les gisements de Belcodène à la phase finale de cette période (Hallstatt II), j'ai incliné pour une époque légèrement plus basse en raison de la présence ici de meules en basalte, d'une fusaïole très évoluée, d'une anse grecque et du voisinage du mur de défense. [2] Comme on le voit, l'écart n'est pas grand et ces attributions d'âge ne peuvent encore être que provisoires, aussi bien pour le Lot que pour les Bouches-du-Rhône.

---

[1] Bull. de la Société préhistorique franç., 1924, p. [illegible]. Belcodène n'a fourni aucun échantillon de poterie plombaginée et de vases à décor intérieur rencontrés dans le Lot. L'emploi de manches en bois y est inconnu.

[2] En Provence, quelques *oppida* peuvent être d'origine hallstattiene mais, pour le moment, la plupart paraissent appartenir à la civilisation du deuxième âge du fer par l'industrie qu'ils renferment.

Fox-Amphoux (Var). — Ce double vocable s'applique à deux hameaux de la même commune, dont l'étymologie du premier doit être *Foux*, signifiant en provençal, fontaine ou eau jaillissante, tandis que *Amphoux* rappelle un nom de personne très répandu en Provence.

J'ai vu la source ou Foux pendant une période de sécheresse (août 1929) ; elle coulait encore dans sa petite grotte naturelle, surmontée immédiatement des ruines de l'habitat féodal, assis sur deux terrasses en gradins, et comprenant château, donjon, église romane avec sa voûte (XIIe siècle), le bourg et son enceinte avec une tour ronde et un fossé sec à l'E., au pied du donjon.

Villa gallo-romaine. — Dans la campagne, entre les habitations du Logis et de Clastre un défoncement à 0 m. 50, fait au tracteur en janvier 1929, a mis à jour les substructions d'une villa occupant plus d'un hectare. J'ai noté sur place : substructions, tuiles, dolia, tians, vaisselle dite samienne ornée, verre, ossements, fer, nombreuses cendres, une menotte ou entrave de fer à charnière et le boulanger, propriétaire des lieux, m'a montré chez lui un fragment d'épitaphe (30 cm. × 26) en pierre qui devait comprendre quatre lignes ; elle n'est incomplète que par le haut mais quelques lettres manquent à la fin des deux premières lignes qui demeurent ; ses caractères ont 33 millim. et leur réglage est apparent.

... M .....
SVO AII....
ASORES F

Bien qu'il n'y ait pas grand'chose à tirer de ce fragment, j'hasarderai en passant la lecture suivante :

d. m	diis manibus
.. M.. ou.. II...	(nom propre)
SVO. AIO ou AIII	suo Aulo
A SORES. F	a Sores (ia) filiæ

Depuis des centaines d'années, les pierres d'œuvre, surtout de la villa, ont été utilisées aux agrandissements successifs des bâtiments de Clastre et du Logis, auberge à voûtes et à meneaux qui semble avoir été construite sur le corps principal de l'habitation romaine.

Sépulture romaine du Petit Nans. — Ma cousine, Mme Paul Magnan, dont j'étais l'hôte à Château-Barras [1], voulut bien me dire qu'en 1900, dans un domaine voisin, appartenant à sa mère, Mme Henri Gavoty, dénommé le Petit Nans, à la pièce dite Sous le Jas, près d'une vieille *carraïre,* les labours firent découvrir une tombe en tuiles dans laquelle un des mulets enfonça la jambe.

Les souvenirs très concordants et très précis de toute la famille et un examen détaillé des objets recueillis dans cette sépulture (qui doit être accompagnée d'autres) m'ont permis de fixer quelques détails intéressants, d'autant plus que cette découverte est encore inédite.

La tombe contenait un squelette entier de femme, reposant sur le dos, les bras allongés le long du corps, ayant auprès de sa main droite une coupe en verre bleu et à portée de la main gauche une lampe (type callen) en fer, mince, à queue courte, mais relevée en anse de bougeoir. (Planche fig. 13). Le récipient, qui est sans couvercle, était brisé en deux par le milieu. Aux pieds, se trouvait un pichet à goulot étroit et à anse unique en terre jaune, haut de 0,155 mm.; vers le milieu du corps, une écuelle en terre. La défunte portait au doigt une bague de bronze unie du type jonc et, aux bras sept bracelets de bronze, dont :

Cinq ovales, minces, soudés, ornés de stries, du type dit *semaine,* et mesurant 65 mm. à leur grand diamètre,

---

[1] Ancien domaine du fameux directeur. Commune de Fox-Amphoux.

Un plus épais, ouvert et terminé par deux têtes de serpent ciselées très finement. Diamètre 55 mm.,

Un très fin, strié, à bouts amincis et ouvert assez largement. Diamètre 55 mm.

Cette tombe païenne, avec son mobilier relativement riche et archaïque, ne doit pas appartenir à une époque plus basse que le IIe siècle. Il est fort probable que la découverte d'autres sépultures voisines permettra de mieux préciser, surtout si on prend le soin de cribler la terre qui a pénétré par leurs joints, pour la recherche des menus objets (perles, monnaies, etc.), qu'elles renferment ordinairement à cette période.

LANÇON (Bouches-du-Rhône). — En mars 1929, M. Chanfreau [1] signala que des défoncements au tracteur pratiqués au domaine de la Baumetane (propriété Théry), avaient rencontré les substructions d'un établissement agricole romain. Dans une visite, faite le 8 avril 1930, au dit champ, appelé La Chevillière, je notais une très grande abondance de tegulæ, et la présence de deux tambours monolithes creusés dans de la pierre de Calissane, et formant une cuve de un mètre environ de diamètre sur un peu moins de hauteur. Le fond de ces récipients qui est plat est renforcé d'une base débordante en forme de tore et muni au centre d'un trou pour l'écoulement d'un liquide. Ce sont là vraisemblablement les cuvettes d'un pressoir à olives, l'olivier ayant toujours été la culture dominante de cette localité.

Je remarquais aussi une petite auge carrée en pierre qui pouvait être un accessoire dudit engin.

M. Pierre Théry, qui avait bien voulu m'accompagner, m'a promis de donner à ces pièces, qui ne sont pas communes, un asile dans le parc de son élégante villa de la Baumetane.

---

[1] *Provincia*, [illegible]

MARSEILLE (Bouches-du-Rhône). — 1° *Baume Loubière.* — Cette grotte, une des plus belles des environs, avait été étudiée, décrite, figurée et en partie fouillée par M. E. Fournier, il y a plus de trente ans.[1] Une Société vient de l'« industrialiser » depuis juillet 1930, c'est-à-dire d'en faciliter l'accès au tourisme par l'établissement d'un chemin et par divers aménagements pour rendre plus commode la visite intérieure de la caverne.

Ces travaux sont venus modifier l'état ancien. L'entrée primitive, très exigüe, a été affectée au service de l'éclairage et une entrée, plus vaste, a été pratiquée quelques mètres plus loin, vers l'E. en empruntant un abri sous roche, communiquant du reste avec la grotte et qui sert aujourd'hui de porche ou de hall à une descenderie récemment établie.

De plus, pour permettre la circulation debout dans ce labyrinthe de galeries et de diverticules, où l'on ne pouvait jadis cheminer qu'à plat ventre, le sol a été abaissé par l'enlèvement d'une quantité importante des terres de comblement qui ont éét rejetées au dehors.

C'est dans ces déblais que les 31 mars et 13 avril 1931, accompagné d'un de mes fils, j'ai pu recueillir à la surface les quelques vestiges archéologiques ci-après :

Une hachette triangulaire (40 mm × 27), écornée sur une face, en une roche blanchâtre à aspect de turquoise morte, mais qui en réalité appartient au genre jade (Planche fig. 14) ;

Un fragment du talon d'une autre hachette en jadeïte vert clair ;

Rares éclats de silex et dents humaines ;

---

[1] E. Founier, *Les Cavernes des environs de Marseille* (*Mém. de la Société de Spéléologie*, t. I, [illegible], p. 41). On en trouvera un résumé par Michel Clerc dans *Massalia*, t. I, p. 21.

Un *cardium tuberculatum*, percé près de la charnière d'un trou de suspension pour l'adapter à une parure. A propos de cette espèce de coquillage, M. Fournier note que la Baume Loubière ne lui en a fourni qu'un seul exemplaire non percé ;

Une défense de sanglier entière ;

Des ossements d'animaux appartenant à des espèces déjà reconnues par M. Fournier ;

Une assez grande quantité de fragments de vases en poterie des types olla, à anses, écuelles, droit quelques-uns ornés de cordelières ou d'impressions digitales ;

Des tessons de céramique, du bronze, du fer et de la poterie romaine des Ier ou IIe siècle avant notre ère (amphores à enduit blanchâtre).

M. A.-M. Griffoni, directeur de la Société Foncière Phocéenne, de laquelle dépend la Baume Loubière, m'a montré dans ses bureaux une hache polie en pierre noire de 10 cm. environ, provenant du déblaiement et il a bien voulu me dire qu'un géologue de Montpellier avait emporté divers objets et cent kilogs environ d'ossements extraits de la grotte. Il a eu, en outre, l'obligeance de m'indiquer la superposition de couches ci-après observée sur un point de la grotte :

Argile et pierres (provenant de la voûte) ;

Humus ;

Cendres de foyers ;

Enduit stalagmitique ;

Argile ;

Cendres de foyers.

Cette coupe diffère un peu de celle donnée par M. Fournier : elle n'a sans doute pas été relevée au même point.

Comme l'avait déjà constaté M. Fournier, les silex sont très rares dans ce gisement ; M. Bertranetti, contre-maître au déblaiement, n'en a point remarqué et m'a dit n'avoir eu son attention attirée que par la hache précitée, par de la poterie et par des ossements.

M. Fournier a classé ce gisement dans la deuxième époque néolitique, on dirait aujourd'hui dans l'énéolitique, ce qui me paraît confirmé par les découvertes récentes.

Les remaniements faits dans la grotte ne laissent pas grand espoir pour des recherches fructueuses. Toutefois, le fond du hall d'accès, sur une longueur de six mètres environ et de trois mètres de largeur au maximum, pourrait être fouillé avec quelque chance de succès, à la condition que ces travaux soient faits avec compétence et méthode.

2° *Iles de Pomègue et de Ratonneau.* — Le petit archipel des *Stoechades,* comprenant les îles appelées dans l'antiquité *Phœnice, Mesen* et *Proten,* était surtout connu par ses pêcheries de murex, d'où l'on tirait la pourpre, et de corail. Aussi, est-il probable qu'avant la fondation de Massilia, ces îles devaient attirer des marchands phéniciens ou autres pendant la saison favorable à ce genre de pêche et que les objets d'échange apportés par leurs galères devaient y être vendus aux indigènes. Il est vraisemblable que le siège de ces marchés temporaires, de ces foires, devaient être sur la côte Est, c'est-à-dire du côté faisant face au Lacydon, dans les calanques de la Quarantaine (Pomègue) et de Saint-Estève (Ratonneau), ports naturels, où les navires étaient à l'abri du mistral et de la largade et les gens et les marchandises en sécurité contre un trop grand afflux de clients indigènes ou contre une surprise de pillards.

Plus tard, M. Clerc [1] pense que les Grecs de Marseille, devenus possesseurs de ces îles, y entretinrent des postes de garde.

Brutus, s'en étant emparé, en fit la base de sa flotte pour le blocus de Marseille suivi de la bataille du Frioul où il fut victorieux en l'an 49 avant notre ère.

Ces faits et une monnaie d'argent de Tyr, à la tête d'Hercule et à l'aigle, trouvée en juillet 1900 sur la plage Nord de Ratonneau dans des graviers, par un commis de la Santé, Etienne Bodson, qui me l'apporta, firent naître en moi le désir de faire une prospection archéologique de ces parages, jamais explorés à ce point de vue.

En juin dernier, je pus réaliser ce projet dans des conditions particulièrement agréables, puisque notre très obligeant confrère, M. Denizot, avait bien voulu réserver dans son canot automobile la place d'un de mes fils et la mienne et nous faire les honneurs des îles du Frioul, dont la géologie n'a plus de secret pour lui.

C'est donc à trois et munis de toutes les autorisations nécessaires, que nous avons fait le tour des principales calanques. Quant aux sommets des deux îles, ils ont été complètement bouleversés par l'établissement des forts et batteries et beaucoup de criques ont été remblayées avec les déchets provenant des carrières de pierre ouvertes pour la construction des forts, du port Dieudonné et de la jetée reliant les deux îles. Tel est le cas de la calanque de Saint-Estève, où existait une église en 1182 et aussi le Palais de Gallien, encore debout au XIV[e] siècle et dont Ruffi [2] parle plusieurs fois en le situant auprès de la Baume de Gallien.

[1] *Massalia*, t. II, p. 117. Voir aussi t. I, p. 31 à 33.

[2] *Histoire de Marseille*, t. I, p. 10 et 268 et t. II, p. 288. Ici la principale source de Ruffi est Pierre Amiel, de Brenac, évêque de

c'est-à-dire au-dessus de la calanque encore appelée La Galiane, assez voisine de celle de Saint-Estève.

Depuis le déboisement des îles, fait après le XVe siècle, tout l'humus a été emporté à la mer par les pluies ; partout la roche est à nu, sauf au fond du port de la Quarantaine, où débouche un petit ravin dans lequel on rencontre des débris d'amphores grecques et italiques et qui m'a fourni un poids conique en terre cuite de 55 mm. de hauteur, 65 mm. de diamètre à la base et pesant 275 gr.

Aujourd'hui, il est donc impossible de pratiquer aucune fouille sur terre, mais des dragages sous-marins, à de faibles profondeurs dans le fond des criques, pourraient être tentés. Dernièrement, M. Jean Tourette, journaliste, en s'aidant d'un scaphandre, a reconnu sur le versant S. de l'Ile d'If une grotte sous-marine à six mètres de profondeur, indice d'une élévation du niveau de la mer à une époque reculée. (Renseignement de M. G. Denizot.) [1]

La Ciotat (Bouches-du-Rhône). — *L'Ile Verte,* sur son côté N., c'est-à-dire sur celui faisant face au port de La Ciotat, présente des vestiges d'antiquités qui ne paraissent jamais avoir été remarqués.

C'est dans une crique, servant de débarcadère probablement depuis toujours, en face et à environ vingt mètres du rivage, dans une accumulation de terre de trois à quatre mètres de haut, que j'ai repéré un gisement relativement riche en débris romains surtout : amphores (nombreu-

---

Sinigaglia, qui accompagna Grégoire XI d'Avignon à Rome en 1376 et écrivit en latin une relation de ce voyage, dont une traduction, publiée en 1910 à Marseille par M. le baron Emile Perrier comporte de précieuses annotations. Le Palais de Gallien y est mentionné à la page 32.

[1] V. le *Petit Provençal* du [illegible] juin 1931.

ses), tuiles à rebords, verre, vaisselle fine, sigillée et à engobe rouge vif, vaisselle grise, poterie commune, déchets de cuisine (ossements d'animaux et nombreuses coquilles appartenant aux genres patelle, huître, trochus).

D'époque antérieure à la Conquête, je n'ai rencontré que des fragments de coupes campaniennes à glaçure noire des deux côtés, caractéristique des IIIᵉ et IIᵉ siècles avant notre ère ; il est vrai que je n'ai pas pratiqué une véritable fouille dans ce dépôt.

Sur toute l'île, encore si boisée, il y a moins de quarante ans, mais ravagée depuis par des incendies, le poudingue est à nu. Je n'y ai rencontré de la terre, en dehors des dépôts du débarcadère, que sur un petit cap surmonté d'une plateforme, où végètent encore quelques pins et qui se trouve sur le côté E. de l'île. Le temps m'a manqué pour l'explorer en détail.

Le chenal qui se trouve entre l'île et le point le plus rapproché de la côte, c'est-à-dire le Bec de l'Aigle, est appelé par les pêcheurs *Lou Friou* ; il y existe un courant dont la vitesse est de un nœud et demi (16 mai 1931).

SAINT-CYR-LES LÈQUES (Var). — Au cours d'une semaine passée en fin janvier 1931 à la plage des Lèques, j'ai fait diverses promenades aussi bien du côté de La Ciotat que du côté de la Madrague.

Dans une de ces courses qui avait pour but la ferme avec source de Nartette et après avoir dépassé de deux cents mètres la villa Ducros (La Madrague), je remarquais sur la gauche et tout près du chemin montant que je suivais, une petite baume ou abri (hauteur 2 m. 30, largeur 2 m. 25, profondeur 3 m. 60) s'ouvrant à l'O. d'un bloc éboulé depuis plusieurs millénaires de la crête rocheuse qui domine.

Le contenu de cette excavation avait été vidé depuis peu par les ouvriers de M. Ducros (qui étaient occupés à cultiver des narcisses) pour y abriter des outils et y faire cuire leur nourriture. Ils m'affirmèrent n'avoir remarqué là que des ossements mélangés à de la cendre, le tout recouvert d'un peu de terre.

A l'aide d'une pioche qu'ils me prêtèrent je pus fouiller les rares poches laissées par eux dans le sol et les parois de l'abri et y constater la présence d'une sorte de magma composé de cendres très charbonneuses, de coquilles (surtout de patelles) et d'ossements humains assez mal incinérés. Les déblais ne révélèrent aussi que des ossements humains, aucun silex, aucun tesson de poterie.

L'examen des restes humains, fait par notre confrère le Dr F. Farnarier et son fils, a permis de reconnaître des portions de crâne (pariétaux et occipital), de longs os (fémurs, tibias, peronés, cubitus, radius, humerus), métatarse, phalangettes se rapportent à deux et peut-être trois sujets adultes, dont un de très forte complexion.

Cet ossuaire de l'incinération sous grotte est à rapprocher de celui de la cascade de Sièges (Simiane), qui appartient au plus tard à l'âge du Bronze. [1]

La découverte en elle-même n'a pas grande importance mais le voisinage des ruines romaines, dites de Tauroentum, en bordure desquelles on a reconnu déjà des vestiges énéolithiques, [2] lui donne un certain intérêt parce qu'elle nous éclaire sur les civilisations qui se sont succédées à la

---

[1] H. de Gérin-Ricard, *Les Bouches-du-Rhône*, t. I. Préhistoire et Protohistoire, p. 60.

[2] Du côté N., M. de Cabrens a noté des silex, de la poterie et des foyers dans des fonds de cabannes (« Rhodania », 1921, p. 114) et M. Fr. Moulin a recueilli devant moi en 1904, presque au bord

Madrague de Saint-Cyr. Cette succession présente pour le moment un long hiatus allant du Bronze moyen à la Tène II et qui comprend notamment les quatre premiers siècles de l'existence de Massalia. Je n'ai, en effet, jamais rien vu dans les trouvailles faites sur ce point qui puisse être attribué avec certitude aux Ve-IVe siècles.

Par contre, les vestiges romains y sont très nombreux ; on les suit depuis l'embranchement des chemins de Saint-Cyr et des Lèques jusqu'à la villa Ducros sur plus de un kilomètre. J'en ai même trouvé en montant vers Nartette et cela me paraît bien étendu pour les ruines d'une simple villa, aussi grande fut-elle.

Le très grand nombre de tegulæ qu'on aperçoit vers le bout de la Madrague, loin des principaux vestiges dits de Tauroentum, semble y indiquer naguère la présence de hangars, comptoirs ou petits entrepôts au bord de mer, dont des substructions existent encore entre la route et le rivage.

Sous la terrasse de la villa Jacques Isnardon se voit aussi le sol d'une construction, où j'ai remarqué en passant la présence de clous de bronze utilisés surtout pour les embarcations, de différentes céramiques (samienne ; grise grossière ; rouge sans engobe avec cercles concentriques et en relief à l'extérieur ; imitation locale de la vaisselle campanienne).

Dans ce quartier, j'ai enfin consacré une excursion, sans succès du reste, à la recherche d'une vigie antique sur le

de la mer et au-dessous de la villa Ducros une jolie hachette polie, probablement aujourd'hui au musée de Genève à qui il a légué ses collections. Je dis probablement parce qu'une grande partie des documents recueillis en Provence par feu M. Moulin n'est jamais parvenue à destination.

sommet (cote 154) du cap abrupt de la Fauconnière, qui sépare au S. la Madrague de la haute mer et d'où la visibilité est circulaire. Je n'y ai rencontré que les ruines d'un ancien poste de douane.

ALLAUCH (Bouches-du-Rhône). — 1° *Domaine de Pichauris.* — En procédant à des études géologiques dans ce quartier, notre confrère M. Georges Denizot, de la Faculté des Sciences, nota la présence de vestiges romains mis à jour par l'établissement récent d'un chemin privé allant, de celui qui relie l'auberge de Pichauris à la Ferme, à une source située à l'O. de cette dernière. Pour arriver au gisement, il faut suivre sur 300 mètres environ le chemin nouvellement créé.

Notre obligeant confrère me signala le point et quelque temps après (le 30 mai 1931) il poussa l'amabilité jusqu'à m'y conduire. C'est sur le côté gauche du nouveau chemin (côté en déblai), au bord d'un ancien champ, qu'apparaît sur 8 à 10 mètres une couche de tegulæ appartenant à la toiture d'un bâtiment rustique, qui s'est abattue sur le sol (ce dernier formé de terre battue) lors de sa destruction.

A moins de 100 mètres au Sud et en amont, existe une source qui vient d'être l'objet de travaux pour en augmenter le débit. Le sentier qui la relie aux vestiges précités est jalonné de fragments de dolia et de vases grossiers, brisés pendant leur utilisation pour le transport de l'eau.

De l'autre côté du chemin, dans un bois s'étendant au Nord et un peu en contre-bas, les vestiges romains se prolongent.

Ces maigres constatations intéressent uniquement la future carte archéologique mais elles témoignent, une fois de plus qu'à l'époque romaine, les coins les plus reculés et

les plus sauvages comme les bois de Pichauris (que j'ai encore connus infestés de loups), étaient habités.

J'ajoute qu'entre 1920 et 1925, il a été trouvé dans les ruines du château de Pichauris — celui du XVIe siècle qui était derrière et au-dessus de la ferme — un trésor de deux cent quarante deux pièces d'argent des Valois.

2° *Sépultures médiévales (?) d'Allauch.* — Au début de juin 1931, je fus informé que des squelettes avaient été rencontrés en établissant les fondations d'une maison à côté de celle de M. le Dr Brunet, maire. Sur place, ce dernier m'indiqua qu'il en avait été aussi trouvé en face de sa demeure lorsqu'on refit le mur de soutènement du chemin d'Allauch aux Camoins. Par les maçons du chantier et, grâce encore à une indication de M. G. Denizot, j'appris que ces sépultures s'étendaient de l'autre côté du chemin et qu'on en avait rencontré une vingtaine environ, il y avait quelques mois à la carrière de pierre, en exploitation, du vallon de Bélan (côté Est) tout auprès de la machinerie des concasseurs.

Des constatations que je fis et des renseignements que me fournirent les ouvriers, il résulte que toutes ces sépultures étaient faites sans l'aide de tuiles ni de lauses, sans trace de cercueils et qu'elles ne contenaient aucun objet.

Ce cimetière, épousant les courbes de niveau de la base de la colline du Château où il y a un peu de terre, tandis que tout le restant en est dépourvu, me semble être celui dans lequel on ensevelissait les habitants peu fortunés du bourg féodal habité du XIIe siècle, et peut-être aussi ceux du village actuel jusqu'au moment où fut établi l'« ancien cimetière », aujourd'hui abandonné, situé entre le village et les moulins à vent.

H. DE GÉRIN-RICARD.

Une supercherie artistique

FAUSSE STATUE D'ÉVÊQUE-CHARTREUX

(Bois Flamand du XVIme siècle)

Au cours de l'année 1911, s'ouvrit au Musée Communal de Tournai, en Belgique, installé dans l'ancienne Halle aux Draps, une Exposition rétrospective des Arts Flamands.

La sculpture des époques du moyen-âge et de la renaissance y étaient abondamment représentés. Reculant devant le marbre et la pierre, les sculpteurs flamands travaillèrent particulièrement le bois, dont un bon nombre de pièces intéressantes avaient été réunies, surtout par l'apport des collectionneurs groupés par M. Théodore, conservateur adjoint du Musée de Lille.

Une de ces pièces fut reproduite dans la revue *Les Arts*, N° 122 de février 1912, accompagnée du texte suivant : (fig.)

« Un saint Philibert avec un dragon, appartient à « M. Clampanain, bien qu'un peu tardive, la figure est « encore d'un bon style. Mais ce qui resterait à établir, « pour celle-ci, comme pour beaucoup d'autres d'ailleurs, « c'est une origine certainement locale... »

Nous examinerons plus tard la fin de cette phrase ; pour l'instant l'examen de cette photographie nous montre un moine revêtu de la robe du Chartreux, dont le costume est

tout spécial à cet Ordre et n'a pas été modifié depuis neuf siècles. Intrigué par le nom et surtout par les ornements symboliques de ce saint transformé en évêque-chartreux, auquel il manque pourtant l'anneau au doigt et la croix pastorale sur la poitrine. Après avoir compulsé les archives de l'Ordre des Chartreux et revu la liste des quarante-huit évêques et des quatorze archevêques cartusiens, de même que le calendrier spécial de leurs saints ; je n'y trouvais aucune trace d'un saint Philibert ayant appartenu à l'Ordre des Chartreux. Les ouvrages hagiographiques consultés, ne citent que saint Philibert, né au VIIe siècle, en 616, qui fonda les abbayes bénédictines de Jumièges et de Noirmoutier, ayant vécu 468 ans avant que saint Bruno ne fonde son Ordre en 1084. Il ne pouvait donc pas être représenté vêtu de la robe du chartreux, qui n'existaient pas encore.

Cette obscurité jointe à quelques détails observés sur cette statue, nous amenèrent à pousser à fond les recherches afin de découvrir la véritable identité du personnage représenté. Au cours de celles-ci, entreprises à la Bibliothèque de Marseille, un heureux hasard nous y fit rencontrer le savant abbé Leroquais, de Paris, qui y étudiait la liturgie cartusienne et le calendrier de l'Ordre, dans les ouvrages conservés à la Bibliothèque de la Ville. Après avoir examiné ensemble cette statue, il n'y eut plus de doute sur la fausseté de son interprétation, elle avait été truquée. M. Billioud, le conservateur de la Bibliothèque, qui était en relation amicale avec M. Denis de Péage, archiviste de Lille, estima que par cette voie, on pourrait retrouver le collectionneur Lillois, propriétaire de la statue, afin d'avoir quelques éclaircissements sur son origine. Des explications furent donc demandées, que M. Denis de Péage transmit à M. Théodore, qui avait contribué à l'organisation de l'Exposition de Tournai en 1911.

Voici un extrait de sa réponse :

« Lille, 12 mai 1930. — J'ai pris connaissance de la lettre « de M. Billioud de Marseille que vous m'avez transmise « avec la photographie de la statue en chêne sculpté des



Statue bois sculpté du XVIe s. dite de saint Philibert
Gravure d'Antoine Woensam du XVIe siècle, représentant Denys-le-Chartreux.

« premières années du XVIe siècle ayant figuré à l'Exposi- « tion des anciennes industries d'art tournaisiennes (Tour- « nai juillet-octobre, 1911), où elle était désignée au cata- « logue de la dite Exposition de la façon suivante : « page 37, N° 70. Statue de saint Philibert, ayant un dragon « aux pieds, chêne XVIe siècle. Celle-ci appartenait alors à

« M. Clampanain de Lille, qui possédait une des plus « remarquables collections françaises de céramique. « M. Clampanain est mort depuis plusieurs années et ses « collections sont dispersées à présent... Je me rappelle « parfaitement cette belle statue baptisée saint Philibert, « par M. Clampanain, et qui devait mesurer environ 1,20 « de hauteur. Si feu M. Clampanain était très fort en « céramique et beaucoup d'autres choses, il était beau- « coup moins difficile quand il s'agissait de restauration « pour ses bois sculptés anciens, dont plusieurs étaient du « reste fort beaux, pour ceux appartenant aux XVe et « XVIe siècles... Les attributions du catalogue de l'Expo- « sition de Tournai, sont celles données par les propriétai- « res des objets prêtés à cette Exposition. Il n'y a donc « pas lieu dans le cas présent de s'arrêter à l'identification « de M. Clampanain pour le bois baptisé saint Philibert ; « même d'après la photographie, on voit que la volute de « la crosse pourvue du sudarium est moderne, que la mitre « placée aux pieds du saint est une très mauvaise addition « hors de proportions et pas du tout dans le reste du style « de l'œuvre. Quant à leur origine, on peut dire que pres- « que tous les bois sculptés de M. Clampanain provien- « nent de la région de Lille et de la Belgique (Flandre et « Tournai). Le champ de la question iconographique de « cette statue se restreint beaucoup, nous nous trouvons « devant un saint abbé, un chartreux ayant un dragon aux « pieds... »

Cette lettre comporte elle-même une erreur de la part de l'écrivain désignant cette statue comme représentant « un saint abbé-chartreux ». Il n'y a pas d'abbayes dans cet Ordre, mais seulement des monastères, et d'après les Statuts cartusiens, le supérieur de l'Ordre, porte le titre de général et non d'abbé, comme chez les Bénédictins et

les Trappistes. Il ne porte pas la mître et n'a aucune des prérogatives des évêques, il reste simple moine. Urbain V avait voulu que le Prieur de la Grande Chartreuse prit le titre d'abbé et porte la croix et la mître. Le R. P. Guillaume Raynaldi, qui était alors général de l'Ordre, refusa cette dignité.

Une seconde lettre de M. Théodore, datée du mois d'août 1930, adressée à M. Denis de Péage, vient encore nous donner de nouveaux renseignements, il écrit : « ... Au « mois de mai dernier, je vous ai fourni des renseigne-« ments au sujet de l'attribution iconographique de cer-« taine statue en chêne sculpté dite de saint Philibert, « datant du début du XVIe siècle et ayant appartenu à feu « Clampanain... Je me suis rendu à Tournai pour voir « l'Exposition des Arts Décoratifs anciens et du Livre, « ouverte en cette ville... de mai à septembre, sur laquelle « on avait attiré mon attention. Qu'ai-je vu tout d'abord « en entrant à l'Exposition d'Art de la Halle aux draps ? « Cette fameuse statue dite de saint Philibert ayant appar-« tenu jadis à M. Clampanain et aujourd'hui propriété de « son neveu et héritier M. Raphaël Pollet, à Tournai. La « statue en question figurait sous le N° 51 du catalogue, « de la façin suivante : « Grande statue de saint Phili-« bert, abbé avec dragon, chêne sculpté du XVe siècle ». « Vous vous doutez si je l'ai examiné soigneusement et « pour cause. De cet examen, il résulte que tout le devant « de la mître aux pieds du saint, toute la crosse et son « sudarium sont entièrement refaits... »

Cette nouvelle lettre confirmait bien ce que nous avions supposé depuis longtemps sur le truquage de cette statue, aussi bien que sur le personnage et son attribution.

Mais quel était donc ce chartreux dont on avait fait un saint Philibert ? Sans aucun doute cette statue était une

œuvre locale; il fallait chercher quel pouvait être le chartreux ayant vécu dans les Flandres et devenu assez célèbre au XVIe siècle pour avoir inspiré un sculpteur, les recherches étaient donc restreintes. En étudiant les monographies des diverses chartreuses de la région précitée, je trouvais que dans la chartreuse de Ruremonde, un moine de ce couvent avait été Denys de Leuwis, né à Rickel, devenu Denys le Chartreux, surnommé « Le Docteur Extatique » et mort à Ruremonde en 1423. On y disait : « Sa vie « fut une oraison et une étude continuelle, sa fécondité « littéraire — (plus de 200 ouvrages) — ne peut se comparer qu'à celle de saint Augustin... il fut plusieurs fois « question d'introduire en Cour de Rome la cause de sa « béatification, et dans les siècles passés il a été dans « plusieurs localités l'objet d'un culte spontané ».

Denys-le-Chartreux naquit en 1402 à Rickel près de Liège; à peine âgé de vingt ans, il fut reçu maître ès arts à Cologne et prit l'habit dans la Chartreuse de Bethléem de Ruremonde en 1423. Cette maison avait été fondée en 1370 par Werner, seigneur de Swalmen. Denys consacra le reste de sa carrière à l'étude des Livres Saints et à la composition de ses nombreux ouvrages religieux qui sont au nombre de cent quatre-vingt sept. On sait que le travail des mains était un des points essentiels de cet Ordre religieux, et que la transcription des manuscrits en faisait l'article principal avant l'invention de l'imprimerie; mais il est incontestable que le Docteur Extatique — (c'est le surnom que l'on donnait à Denys à cause de ses profondes méditations et de son expérience dans ce qui concerne la vie intérieure) — ait pu trouver le temps de composer et de les écrire lui-même, car il n'eut jamais de secrétaire. Il ne dormait que très peu et ne prenait d'autre délassement que le changement d'occupation, entremêlant la prière,

la méditation, la lecture et la composition. Quoique ses jeûnes, ses veilles, son opiniâtreté au travail lui eussent attiré diverses infirmités, il ne relâcha rien de ses exercices ascétiques ni de ses études. Il fit admirer sa patience dans la diversité des maux qui affligèrent son corps. Ces maux, outre ceux qui lui survenaient de jour à autre et qui passaient, étaient une paralysie, la pierre et des ulcères incurables aux jambes... Il était en relation avec les prélats les plus distingués de son temps et mourut Prieur de sa Maison avec la réputation d'un saint, le 12 mars 1471, à l'âge de 69 ans dont quarante-huit passés dans l'Ordre. On honorait sa mémoire à la Grande Chartreuse, en Dauphiné, où l'on exposait quelques-unes de ses reliques avec celles d'autres saints.

A l'aide des archives cartusiennes de Farneta (Italie), de Parkminster (Angleterre) et des bibliothèques de Grenoble et de Marseille, il fut facile en consultant les ouvrages de ce moine, qui contiennent de ses nombreux portraits, gravés sur bois, d'identifier la statue avec une de celles-ci reproduite dans plusieurs de ces ouvrages imprimés entre 1531 et 1565. Cette planche gravée, de l'école de Durer, mesure 17 centimètres sur 13 centimètres. A une grande richesse de composition, se joint une finesse admirable dans l'exécution, aussi lit-on sans étonnement, au bas de la colonne de gauche, le monogramme du célèbre peintre-graveur Antoine Woensam, nommé aussi Antoine de Worms, décédé en 1541, contemporain des éditeurs pour lesquels il exécuta encore plus d'une planche. (Fig.)

Dans celle qui nous intéresse, Denys est entouré d'un nimbe lumineux bordé de nuages, debout, tenant de la main droite une gloire au milieu de laquelle on lit : « Benedictus Deus in seculo », et de la gauche, un livre, à ses pieds le démon qui fait tous ses efforts pour saisir le

globe du monde et le soumettre à sa puissance ; mais Denys s'oppose à son dessein. L'inscription de la banderolle du haut porte ces mots : « D. Dionysius Carthusiensis, Doctor Extaticus ». Au-dessus de chacune des deux colonnes qui encadrent la composition se trouve un médaillon représentant l'un le Juge Suprême, l'autre des élus dans la gloire... Comme fond de tableau, on aperçoit dans le lointain, une ville, probablement Cologne, où furent édité ces ouvrages. Cette belle gravure est encore reproduite dans quelques-uns des quarante-deux volumes in-4° de : « Opera Omnis », réimprimés en 1898 par les Chartreux. (Montreuil-Tournai).

La ressemblance des deux documents, statue et gravure, est frappante. Certainement que le sculpteur inconnu, peut-être un moine , s'est inspiré pour exécuter son œuvre, de cette gravure sur bois exécutée en 1557 et qui était alors répandue à un grand nombre d'exemplaires dans le pays, qui a été maladroitement modifiée à une époque récente par un artiste ignorant tout du personnage représenté et faussement baptisé. Cette statue représente donc Denys le chartreux et non saint Philibert évêque.

La bibliothèque de Marseille possède plusieurs ouvrages de Denys, dont deux exemplaires sous le N° 53875, éditions de Cologne de 1548 et de 1558, ornés d'une même gravure d'Antoine Worms. On y voit Denys agenouillé, à sa gauche, sainte Barbe, patronne de Cologne, d'une main semble rassurer Denys intimidé et de l'autre présente un de ses ouvrages à l'Enfant Jésus que la sainte Vierge assise sur un trône tient sur ses genoux. A sa droite, plusieurs livres de sa composition gisent épars sur le sol. Dans le haut, on lit cette sentence de la Sagesse : « Bonorum operum gloriosus et fructus ». On y trouve aussi certains détails charmants, tels que l'empressement de l'Enfant-Jésus à saisir un

volume que ses petites mains ne réussissent pas à retenir, et la contenance à la fois timide et pieuse de Denys. Les éditeurs ont placé cette gravure dans vingt et une éditions des œuvres de ce chartreux, publiées de 1533 à 1568 à Cologne.

Je termine en remerciant ici toutes les personnes auxquelles j'ai du faire appel et qui se sont intéressé à cette étude; c'est grâce à leur bienveillante collaboration que j'ai pu la mener à bonne fin.

Marc Dubois.

Un Provençal "moyen" du XVIIIme siècle

Le Chanoine J. BERNARD, d'Hyères, Secrétaire du Cardinal de Gesvres.

Dans une chambre du palais épiscopal de Beauvais, ayant vue sur le jardin, le 17 novembre 1768, Joseph Bernard, prêtre, sous-chantre et chanoine de l'église cathédrale, l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la dite ville et secrétaire de Son Eminence le cardinal de Gesvres, fermait au jour gris et triste du ciel picard, ses yeux qui s'étaient ouverts pour la première fois quelques soixante ans plus tôt à la radieuse lumière de Provence.

La terre natale, tant aimée par lui et si souvent évoquée dans ses lettres, ne devait point recevoir son corps pour le dernier sommeil et c'est dans la chapelle de la Vierge en la cathédrale, loin du tombeau des siens, qu'il dût se résigner à élire sa sépulture.

A lire les pages couvertes de son écriture claire et régulière, dans le portefeuille où ses lettres sont conservées, aux archives du Var [1] j'ai cru discerner peu à peu cette figure d'autrefois et le désir m'est venu d'en esquisser les traits. Ce n'est pas seulement une sympathie instinctive qui m'incline vers ce déraciné; j'ai tenu à le tirer de

---

[1] Série E., famille Bernard.

son oubli parce que sa vie jette une certaine lumière sur l'ancienne France et sur ces classes moyennes trop ignorées, qui ont une si large part en sa formation.

Je passerai les années d'enfance de Joseph Bernard : les enfants de condition modeste n'ont point d'histoire. Tout l'effort familial se concentrait d'ailleurs sur son frère aîné. Des économies transmises et grossies d'une génération à l'autre permettaient d'acheter, sous son nom, le greffe du sénéchal d'Hyères et de lui laisser en cette ville la maison ancestrale qu'il devait agrandir et embellir à son tour. Il convient de noter en passant que ce droit d'aînesse, si critiqué, au nom du peuple, a permis au peuple, sous l'ancien régime, de s'élever assez rapidement par le travail et l'économie à la bourgeoisie et ensuite à la noblesse.

Joseph Bernard, comprenant qu'il ne devait pas retarder de son fait l'ascension de la famille partit jeune et presque sans ressources pour Paris, où il espérait, en entrant dans l'état ecclésiastique, se mettre peu à peu à l'abri du besoin.

Les premiers temps qui suivirent son départ de Provence furent assez durs. Il dut faire quelques dettes, mais il préféra emprunter aux rares personnes de Paris qui pouvaient s'intéresser à lui que de recourir aux siens. [1]

Il se rendait compte que sa famille se trouvait dans cette phase critique des débuts de l'émersion où la moindre charge supplémentaire l'eut peut-être replongée dans la masse. Son geste parut naturel à son père qui devait plus tard lui recommander comme un geste aussi naturel, de disposer de la plus grande part possible d'économies qui étaient pourtant bien siennes, afin de faciliter le mariage de sa sœur.

---

[1] Lettre du 24 avril 174[illegible].

Mais je ne m'arrêterai pas davantage sur ces années d'établissement, m'intéressant plus à ses opinions et à ses sentiments, qu'aux menus détails d'une vie qui ne comporte point de grandes aventures. D'ailleurs, ce n'est guère que lorsque Joseph Bernard est devenu secrétaire de M. de Beauvais, qui devait être ensuite cardinal de Gesvres, que sa correspondance avec son frère aîné devient une source suffisante de renseignements psychologiques.

Le principal sentiment qu'ait éprouvé le chanoine Bernard, la question religieuse mise à part, est certainement celui de la famille. C'est à la famille qu'il donne la première place et c'est elle qui doit être à son avis l'idée directrice de la vie. En cela, il est réellement représentatif de l'ancienne France.

Et tout d'abord, il est persuadé que pour maintenir serrés les liens de l'affection familiale, il n'est rien de tel que la présence réelle. Il faut se voir le plus possible ; ne pas laisser l'indifférence s'introduire par la porte de l'absence.

Malheureusement, il est loin. Sa situation lui interdit tout voyage qui l'obligerait d'abandonner celui dont il est secrétaire. Il ne lui reste que la ressource d'écrire et c'est à ses lettres qu'il demandera de conserver son souvenir présent dans la vie quotidienne de ceux qu'il aime.

« ... Quoique nous n'ayions rien de particulier à nous « dire, je ne crois pas qu'il convienne, mon cher frère, « que nous soyons plus longtemps sans nous donner signe « de vie. Je commence comme votre cadet et espère que « vous suivrés bientôt mon exemple... »[1]

---

[1] Lettre du 6 août 1738.

L'affection n'est jamais égale entre deux personnes, il y en a toujours une qui aime plus généreusement et c'est souvent cette générosité qui est le point de départ de sa ruine. Son frère qui est absorbé par ses affaires, sa femme et ses enfants, ne pense pas aussi souvent à lui et ses réponses se font attendre :

« Il y a longtemps, mon cher frère, que je n'ay reçu de « vos nouvelles qu'indirectement, vous n'ignorés pas pour- « tant combien vos lettres me font plaisir. Je serais bien « charmé que cet aveu si souvent réitéré m'en procurat de « plus fréquentes... »[1]

Ces lettres si rares et si désirées ne vienneni même pas rassurer le pauvre chanoine, lorsque la maladie, installée en Provence, lui donne mille inquiétudes pour ce frère aîné, continuateur de la race :

« Vous avez le plus grand tord du monde de ne pas « m'écrire dans un temps de maladie tel que celui que vous « venés d'avoir. Vous m'avés fait passer bien de mauvais « quarts d'heures, car on sçavoit icy les Rhumes qui vous « ravageoient et vous auriez eu plus d'une lettre de ma « part si je n'avais espéré tous les jours d'en recevoir de « la vôtre. Cette maladie est venue icy et bien des gens « en ont été attaqués. Plusieurs en sont morts. M. de Beau- « vais l'a eüe et il s'en sent encore. Elle est aussi à Beau- « vois, où elle fait fracas ; nous espérons qu'elle sera dis- « sipée dans le temps que nous irons... »[2]

Il ne faudrait point croire cependant que Bernard prit quelque humeur du silence de son frère. Voici une lettre

---

[1] 29 novembre 1744.

[2] 29 mars [1743] ?

qui est un merveilleux acte de foi dans une affection fraternelle qui lui donnait pourtant des raisons de douter d'elle :

« ... Il n'en fallait pas tant mon cher frère pour vous « authoriser à rompre le silence. Si vous aviés bien voulu « vous souvenir de ce que je vous ay marqué dix fois, que « je n'ay pas de plus grand plaisir que de recevoir de vos « nouvelles, vous n'eussiez pas été neuf mois, sans m'en « donner, mais vous ne vous êtes point mis sur ce ton là, « ainsi je perds espérance de vous convertir sur cet arti- « cle. On dit qu'il faut conserver ses amys tels qu'ils sont ; « j'adopte le proverbe. Quand vous voudrés m'écrire vous « me ferés un vray plaisir, quand vous ne trouverés pas « à propos de vous en donner la peine, je prendroy patience « et m'en consoleray, comme de la disette des nouvelles « du pays dans laquelle vous me faisés vivre, et qui me « divertiroint néanmoins quelquefois... » [1]

Il ne semble pas que le pauvre chanoine ait eu plus de succès avec le reste de sa famille en matière de correspondance, si j'en juge par un passage d'une lettre adressée à son frère :

« ... Je suis ravi que ma sœur Lebrun vienne passer « quelque temps avec vous. Dittes luy, je vous prie, mille « choses pour moy, quoique je dûs la gronder, elle et son « mary, de ne point donner de leurs nouvelles. Je les « embrasse tous les deux... » [2]

La vie des familles modestes de la bourgeoisie est toute encombrée de servitudes et de préoccupations qui ne laissent guère de temps pour le style épistolaire. Bernard qui

---

[1] Lettre du 31 déc. 1739.

[2] Lettre du 15 nov. 1742.

sortait de ce milieu, devait au fond s'en rendre compte et c'est certainement ce qui le rend si indulgent.

Persuadé que la famille qui veut grandir doit rester unie, il estime, en son bon sens, que cette union a besoin d'un chef qui la maintienne. Aussi s'emploie-t-il de son mieux à fortifier l'autorité que son frère peut tirer de sa qualité d'aîné.

Sa sœur Barthélemy lui écrit pour l'intéresser à l'union qu'elle projette entre sa fille et Me Liotaud, avocat de Brignoles, qui a la direction de la poste de cette ville et 30.000 l. de bien, Elle lui demande d'assurer à sa nièce 3.000 l. comme il l'a déjà fait pour la fille de leur sœur Lebrun. Bernard en fait aussitôt part à son frère : « ... Que pensés vous de ce parti ; le croyés vous bon ; vous « en a-t-on parlé ? Car je suis bien aise qu'on sçache, « quand on me demande quelque chose, que vous pouvez « beaucoup pour m'engager à l'accorder ; Si vous estimés « que je doive avoir égard à la demande de ma sœur, ayés « la bonté de me le marquer. Vous pouvés même luy dire « que je vous écris pour vous consulter là-dessus... »[1]

L'union d'une famille n'est pas aisée à conserver. La Révolution s'est efforcée de supprimer tout ce qui pouvait gêner l'expansion de l'individualisme qui est le plus actif agent de désagrégation des sociétés, mais il existait avant elle, et la solide armature de l'ancien régime, minée par l'affaiblissement du sentiment religieux, commençait déjà au début du XVIIIe siècle, à le mal contenir.

Il y a au foyer familial, dans la maison paternelle, laissée au frère aîné, une sœur qui n'est pas encore mariée et qui trouve le joug d'un frère moins léger que celui des parents.

---

[1] Lettre du 12 juillet 1750.

Nanon, car tel est le nom de cette jeune personne, s'en est plainte au chanoine. Elle se déclare prête à épouser n'importe qui pour sortir de cette existence. Le chanoine écrit aussitôt à leur aîné une lettre dans laquelle il donne des conseils qui montrent la connaissance qu'il a du cœur humain et son grand désir de maintenir la concorde parmi les siens :

« ... Je n'ay jamais douté que ses plaintes ne fussent » outrées, ainsi tout ce dont il s'agit aujourd'huy c'est » de la ménager et de l'empêcher par là de faire quelque » sot mariage. Je pense que pour n'avoir point de discus- » sion avec elle vous devriés fixer une certaine somme » que vous lui donneriés par an pour son entretien, par » dessus la nourriture que vous lui devés. Alors qu'elle » fasse de cet argent des choux et des raves, cela ne vous » regardera plus.

» L'homme est né pour la liberté. La dépendance, quel- » que petite qu'elle soit, nous gêne infiniment. Il n'y aura » pas grand mal quand notre sœur se verra maîtresse de » quelque chose. Je suis toujours dans le dessein de luy » faire une petite pension, je regarde cela comme une » espèce de justice que je luy dois, dans la situation où » je me trouve, Dieu mercy. Je compte même par là l'arrê- » ter chez vous et vous faire bien vivre ensemble. Je ne » sçays si je seray assés heureux pour y réussir. Mon » intention est donc que vous luy donniés vingt écus par » an sur les 200 l. de rente que vous me devés à raison » de mon titre clérical. Je laisse à votre choix de luy » compter ladite somme de 60 l. en un ou plusieurs » payements... »[1]

---

1. 22 novembre 1737.

Une lettre écrite un mois après, environ, nous apprend que le remède du chanoine a été d'un bon effet et que la gestion sans contrôle d'un petit budget a pour l'instant rendu le sourire à Nanon.

Il en profite pour insister à nouveau sur la patience, ou mieux la charité, qui est nécessaire pour vivre en bonne intelligence, même en famille : « .... Quelque unis qu'on « soit par le sang, il y a tant d'occasions d'avoir de « l'humeur l'un contre l'autre, lorsqu'on vit ensemble, « qu'on passerait sa vie dans des brouilleries continuelles, « si l'on ne se met sur le pied de se supporter « réciproquement. »[1]

Mais pour que la bonne entente règne, toutes les concessions que peut faire l'un sont insuffisantes, si l'autre n'y veut mettre aussi du sien. Le chanoine, bien qu'il en fût convaincu, dut en faire l'expérience.

Il a poussé l'amour fraternel jusqu'à assurer 1.000 écus à sa sœur Lebrun pour faciliter le mariage de sa fille, mais elle ne l'a pas payé de reconnaissance : « Comment gou- « vernés vous notre sœur Lebrun, les voyez vous quelque- « fois ? Pour moy, il y a beaucoup d'apparence qu'une « lettre par an fera tout notre commerce... »[2]

Cette lettre annuelle finit même par cesser faute de réponse.

Il n'y a pas de défaut plus répandu que la jalousie, qui est d'ailleurs un des fruits de l'égoïsme, et il n'y en a pas qui détruise mieux la concorde familiale. Aussi Bernard s'est-il posé comme règle d'éviter tout ce qui pourrait l'alimenter ; nous n'en prendrons comme exemple que cette rcommandation accompagnant l'envoi à sa nièce préférée de boucles d'oreilles et d'une croix avec un coulant, le

---

[1] 12 janvier 173[illegible]. V. aussi [illegible] 173[illegible], [illegible] mars [illegible] et [illegible] avril [illegible].

[2] 17 novembre 1743.

tout en diamants de stras : « .... Pour ne pas donner
« lieu à la jalousie à laquelle je vois qu'on n'a que trop
« de penchant, je ne crois pas, mon cher frère, qu'il convienne que vous disiez que je fais ce présent à ma
« nièce... »[1]

Quelques précautions qu'on prenne, qui peut se dire à l'abri de la jalousie? Cette passion dévore le beau-frère Barthélemy et pour la satisfaire, il incite perfidement des tiers à chercher noise au greffier de la sénéchaussée d'Hyères. Celui-ci se plaint amèrement au chanoine des deux affaires que la malignité de son beau-frère lui a mises sur les bras. Bernard l'invite aussitôt à se réconcilier avec lui, à ne pas rester en mauvais termes avec quelqu'un qui peut lui nuire et il ajoute avec mélancolie : « ... Rien
« n'est si laid que de voir des parens chercher à se faire des
« pièces au lieu de se soutenir. On ne voit rien de pareil
« dans ce pays-ci... »[2]

La connaissance que j'ai des régions méridionales ne portant que sur un lointain passé, je ne pense pas être désagréable à leurs habitants actuels en approuvant le jugement du bon chanoine. Tant de vieux papiers qui me sont passé sous les yeux le confirment pleinement. L'affection familiale semble une plante de serre close qui ne saurait s'accommoder ni du grand soleil, ni du mistral.

Parmi les épreuves que peut avoir à affronter l'entente familiale, il n'y en a pas de plus redoutable qu'une succession. Cette épreuve ne fut pas épargnée à la famille Bernard mais une lettre du chanoine nous permet de constater qu'elle n'était point de nature à affaiblir son sentiment.

[illegible]

« Vous avez très grand tort, mon cher frère, d'avoir mal
« pris ma réponse sur la succession de notre tante... Croyés
« vous que je n'aye pas senti que notre beau-frère en
« agissant de la sorte, m'ait frustré moi-même du quart
« de cette succession ? mais dans le tems que je mets tout
« en usage, jusqu'à mon argent, pour conserver la paix
« entre vous, voulés vous que je vous anime contre luy ?
« Comptés, mon cher frère que je sçauray toujours faire
« entre vous et luy la distinction que vous mérités et que
« si je me porte à contribuer à l'éducation de ses enfans,
« l'honneur et la religion y ont plus de part que toute
« autre chose... »[1]

*
* *

Rien de ce qui touche la famille ne le laisse indifférent et c'est pour nous l'occasion de connaître ses opinions sur l'éducation des enfants. Elles portent même sur l'âge le plus tendre :

« ... C'est toujours beaucoup que ma comère [sa belle-
« sœur] ait conduit son fils jusqu'à environ quinze mois,
« me paraissant qu'on peut se dispenser de prolonger un
« plus long terme, le lait aux enfans... »[2]

Il est opposé à l'éducation lointaine des enfants. Les premières études doivent se faire à la maison. « Nous « n'avons pas été autre part, comme vous scavés... »[3] Il faut ensuite choisir la ville la plus voisine où l'on peut trouver les conditions suffisantes. Paris ne doit être envisagé que lorsque les jeunes gens ont fini ce que nous appellerions l'enseignement secondaire.

---

[1] 28 nov. 1737.
[2] 13 janvier 17[illegible]3.
[3] 30 octobre 1749.

Bien que séculier lui-même, il n'estime pas beaucoup la régence de ses confrères et reconnaît que les religieux forment des écoliers d'une toute autre valeur. L'enfant doit s'efforcer « de faire ses classes avec distinction, s'il se peut ». Puis, les premières études finies, vers l'âge de dix-huit ans, il prendra un parti suivant ses talents « ... et l'on peut compter sur la fortune, si l'on est assés heureux pour exceller dans celui que l'on a pris... »[1]

Il ne se contente point, d'ailleurs, de donner des conseils ; il n'hésite pas à contribuer de ses deniers à la bonne éducation de ses neveux. Il paie une partie de la pension, à Beaucaire, du troisième fils de sa sœur Barthélemy.[2]

Plus tard il félicite son frère de garder son fils en Provence : « ... mais n'oubliés pas, je vous prie, de lui faire « faire son droit et de le faire passer avocat. Je suis fort « fâché que mon père n'en ait pas fait autant pour vous, « dès que vous ne vouliez point servir. Il faut toujours « penser à se donner un état dans le monde, surtout quand « il en coûte si peu. Si quand il sera avocat vous ne voulés « pas qu'il monte plus haut, à la bonne heure. Il me paraît « cependant, s'il avait envie d'étudier et d'être bon juge, « qu'on pourrait luy mettre sur le corps une charge, comme « d'avocat du roy, qui ne l'obligeroit pas à grand chose. « Je pourrois même luy en faire la galanterie et la lever « pour luy aux parties casuelles. Je ne vois pas icy des « gens en charge ruinés par les taxes, surtout pour des « charges qui ne coûtent pas beaucoup ; et, du moins, « avec une charge, on a un état dans le monde... »[3]

L'établissement des filles, aux époques civilisées, a toujours été un objet de souci pour les parents ; aussi est-on

---

[1] [illegible]

[2] [illegible]

tenté de les offrir, dès qu'elles ont l'âge d'être casées, au premier preneur acceptable et s'il ne s'en présente point, de les produire le plus possible dans l'espoir d'en séduire un.

Tellle n'est point l'opinion du chanoine.

« ... Il est dangereux de marier les enfants si jeunes, « écrit-il, au sujet de sa nièce, le 18 juillet 1751, et il « ajoute que « pour bien marier ses filles, il ne faut pas « trop les montrer; cecy vous fait sans doute comprendre « que mon avis ne serait pas que ma nièce fit de trop « fréquens voyages à Brignolles ni ailleurs, mais qu'elle « continue à vivre dans la retraite... »

S'il s'agit, par contre, de considérer un parti qui se présente, il n'y a pas de père de famille plus prudent que lui. Voici une lettre qui est un véritable manuel de mariage:

« ... Si je me mêlois de marier ma nièce, je disculerais « tout avec la dernière exactitude. Je suppose que vous en « ferés de même... Quant vous aurez fait cet examen, que « vous aurez vu clair dans le bien du futur et que vous « êtes assuré d'ailleurs qu'il est gentilhomme et d'un « caractère à rendre votre fille heureuse, je ne crois pas « que vous risquiez beaucoup d'aller en avant... L'âge du « futur ne me déplait pas. A-t-il servi? En quoy consiste « son bien. Est-ce en terres? Est-il seigneur de paroisse, « ou demeure-t-il ordinairement à Brignoles? — Son nom ne m'est pas inconnu; je me souviens d'avoir demeuré au « séminaire d'Aix avec un abbé du Bourget qui étoit un « gros garçon de fort bonne humeur. Je crois qu'il était « du côté d'Aups. Le prétendu est-il de cette famille? Ses « père et mère luy cédant tout par contrat de mariage à « l'exception de 10.000 l. pour le cadet et de 1.500 l. de

« rente pour eux, de combien le prétendu jouira-t-il ? Tout « ce qu'on lui cèdera montera-t-il bien à 300 l. de rentes ?... « Quel avantage le futur fera-t-il à ma nièce ? Est-ce qu'on « ne douare point les femmes chés vous ?... » [1]

*
* *

L'union familiale trouve un moyen de se manifester dans l'entr'aide qu'on se doit apporter les uns aux autres, et sur ce point le serviable chanoine n'a rien à se reprocher, il n'est point de service qu'il ne soit prêt à rendre à ses parents.

Leur oncle Barthélemy Bernard de la Roquette, officier de cavalerie, voudrait bien une commission de capitaine. Le chanoine se donne mille peines pour l'obtenir [2], bien que l'excellent oncle ait un gosier fort en pente et fréquente dame bouteille d'une façon qui inquiète son neveu. [3]

Il s'occupe ensuite du cousin Féraud qu'il recommandera à M. de Béthune, dès qu'il sera revenu de l'expédition d'Angleterre. [4]

Tout doit être employé pour maintenir la famille au rang de l'échelle sociale où elle est parvenue et si, c'est possible, pour l'aider à s'élever un peu plus haut.

La condition pécuniaire n'y est point indifférente. On ne vit point noblement sans rentes qui vous affranchissent des besognes roturières et de l'état psychologique auquel elles conduisent le plus souvent. Aussi, bien qu'ecclésiastique, il n'admet pas que la famille soit oubliée, fût-ce au

---

1. [illegible]
2. [illegible]
3. [illegible]
4. [illegible]

profit d'œuvres charitables, et lorsque le cardinal de Gesvres, le 12 novembre 1744, laisse en mourant tous ses biens au séminaire de Bourges, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés et à quelques personnes de distinction, [1] sous réserve d'un legs insignifiant de 500 l. à chacun des siens, il ne peut cacher à son frère son indignation :

« ... La succession montera à 14 ou 15 cent mille livres...
« C'est bien dommage que tout cela se trouve quasi entiè-
« rement perdu pour sa famille et c'est ce qui luy arrivera
« si elle n'attaque pas le testament et ne le fait pas réduire.
« Elle n'a point encore pris de parti sur cela quoy que tout
« le monde le luy conseille, tout Paris ayant été indigné
« d'un tel testament. Notés que depuis 1740 M. le car-
« dinal de Gesvres a donné au moins 400.000 l... » [2]

Le grand attachement qu'il porte à sa famille ne s'écarte pas cependant d'une scrupuleuse honnêteté. Comme il le dit lui-même, en une lettre du 18 juillet 1751, il n'a que son canonicat et une chapelle de 10 pistoles, mais il n'en désire point davantage « ... n'étant point entré dans l'église « pour y enrichir mes parens... »

Les alliances sont des supports qui ne doivent point être négligés par le tronc familial.

La compagnie quotidienne de Nanon pèse au frère et il cherche à la marier. On est beaucoup moins difficile pour les autres que pour soi même et le premier parti qui se présente lui semble assez bon. Heureusement, le chanoine intervient ; il proteste contre le mariage projeté « cette alliance ne le flatte nullement » ; il lui conseille de rompre sans dire que cela vient de lui « pour ne pas donner occa-« sion de nous taxer d'avoir de la gloire, car ce n'est

---

[1] 29 novembre 1744.
[2] 5 janvier 1745.

« qu'avoir les sentiments convenables à son état que de « vouloir s'y soutenir. C'est ce que je vous conseilleray « toujours de faire. »[1]

La lettre du 31 décembre 1739 exprime la même idée : « Je suis dans le principe qu'un chacun doit passer dans « son état et sa condition par les honneurs qui lui sont « affectés. »

Avec une logique implacable, malgré sa charité, il estime que les membres de la famille qui sont susceptibles de l'abaisser doivent être rejetés impitoyablement. Ses sentiments, sur ce point, nous sont parfaitement connus, grâce à l'épisode de son neveu Barthélemy.

Ce neveu, « léger, menteur, ayant le discours d'un aventurier, ne doutant de rien »[2] est venu le voir à Paris. Pendant son séjour qui dura cinq semaines, il mit au supplice son malheureux oncle : « Grossier, impoli, ne sachant ni vivre, ni s'asseoir, ni marcher, ni se tenir, en un mot comme quelqu'un qui n'a point eu d'éducation, ne sachant pas seulement couper une cuisse de poulet sur son assiette ; jugés du plaisir qu'on a de produire de pareilles gens ! »

Sans se rendre compte de l'énervement du chanoine et malgré les bontés que celui-ci ne pouvait s'empêcher d'avoir pour lui, ce lamentable neveu eut l'audace de faire d'incessants appels à son aumônière.

C'en était trop : « Je l'ai mené le bâton haut. Il me « craignait. Je n'ai pas démarré de ce ton là, pour lui « ôter tout envie de revenir. »

---

1. [illegible]
2. [illegible]

L'appréhension que le chanoine avait d'une frasque qui le compromit, le décida à porter le coup de grâce et il envoya à ses parents la facture de la dépense faite chez lui par leur fils.

Un instant, il put croire la famille débarrassée de ce triste sujet ; il était parvenu à le faire embarquer pour la Martinique, où il avait un oncle dominicain. Malheureusement le neveu ne produisit pas meilleure impression sur ce grand oncle, à en juger par la lettre qu'il écrivit au chanoine : « Vos parens et les miens m'ont embarrassé « d'un neveu qui me donnera peut-être du chagrin... Il « m'a dit que protégé par M. le duc de Gesvres, il obtien- « dra icy un emploi d'enseigne ou de lieutenant dans les « compagnies franches du détachement de la marine et que « vous devés m'écrire à ce sujet, j'attendray donc les nou- « velles sans lesquelles, je le renverray en France... »

Bernard répondit tout de suite à son oncle « en le sup- « pliant de ne pas renvoyer cet enfant... qu'il allait faire « agir le duc de Gesvres pour un emploi, mais qu'au nom « de Dieu ! il ne leur fit pas l'affront de le leur renvoyer, « attendu qu'ils ne saurait qu'en faire... » [1]

L'indésirable neveu revint pourtant. L'automne de la même année le voyait débarquer en rade de Marseille.

A peine averti par le Père Pument, le chanoine écrivit à son beau-frère pour lui marquer « que si le drôle était son fils, il préviendrait l'affront qu'il peut luy faire en s'assurant de sa personne. » En ce qui le concerne, il s'est mis en garde, en faisant savoir à son neveu que s'il venait le voir à Beauvais, il le ferait enfermer.

---

[1] 13 avril 1749.

*
* *

Vivant en un temps où les rapports sociaux connurent les nuances les plus délicates, convaincu d'autre part, de l'appui qu'y pouvait trouver les siens, le chanoine Bernard entretint ses « relations » avec un soin sans défaut.

Humble roturier de Provence, que la Destinée met sans cesse en contact avec les plus hauts personnags, il ne s'est pas laissé éblouir par ces brillantes fréquentations. L'homme d'église qui a sondé l'ombre du fond du cœur humain, reparaît en lui dans cette phrase cruelle, écrite à son frère à propos de ses rapports avec la marquise de Lenoncourt : « Je n'ay point l'honneur de connaître Mme la « marquise de Lenoncourt, je vous observerai seulement en « gros que quand des personnes de distinction ont besoin « d'un quelqu'un, il n'est point de politesse, ni de compli- « ment qu'elles ne lui fassent, mais que quand elles n'en « ont plus besoin, elles changent de ton... » [1]

Il croit cependant, à la reconnaissance et entretient un vrai réseau d'amitié par des cadeaux annuels et méthodiques :

« ... N'oubliés pas quand vous m'enverrés des fruits de « mettre six grosses savonetes pour l'intendant de M. le « Duc de Gesvres qui s'est donné bien des peines pour « vous... J'aurais besoin cette année d'une caisse de fruits « de plus. M. le Duc de Tresnes me fit l'honneur de m'en « demander pour luy le mois de may dernier ; ainsi au lieu « de deux caisses, comptés sur trois. Je voudrais bien aussi « que vous trouvassiés deux ou trois cent d'oranges chi- « noises vertes, lors de l'envoy. Je sais que la chose est

1. [illegible] mai [illegible]

« assés difficile, la saison des oranges étant dans le mois « d'août, mais il me semble aussi qu'il y en a d'automne... « Réservés 25 ou 30 cedras, 60 ou environ bergamotes, et « quelques poncires, pour nos 3 caises. Le reste sera en « oranges rouges... »[1]

Sa générosité ne s'adresse point qu'aux gens de haut parage; un grand nombre de personnes plus modestes, émargent au budget des cadeaux : « Je viens de faire, en « mon particulier, ma distribution en faveur des dames de « la ville qui sont nos amyes; ces bagatelles leur font grand « plaisir... »[2]

En 1747, l'invasion autrichienne provoque un grand afflux de troupes de Provence. Bernard y voit tout de suite l'occasion pour son frère d'obliger des gens de marque, par les attentions de l'hospitalité qu'il doit leur donner:

« ... M. le comte de Tresmes à qui j'ay dit que vous « avés chez vous M. le marquis de Monti, vous prie de luy « faire bien des compliments de sa part et de dire mille « choses à M. le chevalier de Meaupou, colonel de Bigorre, « s'il est à Yères. J'aurais bien autant aimé que vous « eussiés logé ce dernier, qui est fils de M. le 1er président « de Paris, fort amy de la maison de Gesvres et qui a « une belle terre dans le diocèse de Beauvois, appelée « Bruyères, où il vient tous les ans passer les vacances... »[3]

Le chanoine craint que son frère ne comprenne pas suffisamment les conséquences que peut avoir une hospitalité empressée. Il sent qu'il n'a pas eu ce contact avec une politesse exquise qui l'a affiné lui-même et il s'efforce

---

[1] 28 novembre 1737.
[2] 13 avril 1749.
[3] 27 février 1747.

avec toute la délicatesse de son affection fraternelle de l'amener à réfléchir sur ce point.

... Il me marque que vous attendés Mr le comte de Tresmes; j'espère que vous ne me laisserés pas oublier tout ce qui pourra le regarder et que vous me détaillerés mieux ce que vous aurés fait pour luy, que vous ne l'avés fait pour Mr de la Tour, sur lequel vous ne m'avés pas seulement marqué s'il a soupé chés vous, ou non. Je compte que vous aurés eu aussi bien des attentions pour M. du Blaisel s'il a été avec M. le comte, et qu'il se louera beaucoup de vous, à son retour dans ce pays-cy... [1]

*
* *

Après ses affections de famille, le sentiment qui tient le plus de place en l'âme du chanoine Bernard, c'est l'attachement à son pays natal. [2] Et comme l'on comprend ce sentiment! Ç'a été une des grandes forces qui ont favorisé l'épanouissement de la douce France, jadis, lorsque le poison des amours internationales n'était pas encore insinué dans les âmes.

Sans doute, la terre trop pauvre pour des familles trop nombreuses, obligeait parfois ses fils à s'expatrier pour gagner leur pain ailleurs. Mais ils n'oubliaient point ce nid pourtant ingrat! Au soir de leur vie, ils tenaient à revenir fermer leurs yeux là où ils s'étaient ouverts à la lumière, à s'endormir dans la terre pétrie du sang de leurs morts et nourricière de leur race à venir.

---

1. 29 juin 1741.
2. V. entre autres 14 janvier 1737, 8 février 1740, 16 avril 1740, 6 mars 1742.

Cet attachement trouvait d'ailleurs dans les souvenirs de notre chanoine un merveilleux support.

L'image de ces admirables paysages de Provence drapés du plus beau manteau végétal et baignés de lumière blonde, en un air léger, ne devait-elle point l'obséder, dans la monotonie des pays plats et des ciels gris ?

Cet amour du pays s'étend à ceux qui y demeurent. Avec quel plaisir, ne s'entretient-il pas des moindres incidents de la ville d'Hyères ; mais il a voyagé et il ne peut plus comprendre les rivalités locales :

« ... Vos cordeliers sont de terribles gens. Est-il possi-
« ble que des compatriotes ne se puissent souffrir et qu'ils
« obligent leur supérieur à les mettre tous hors de leur
« maison !... »[1]

Il reçoit non seulement avec joie tous ceux qui viennent de Provence mais il s'emploie à les aider, à leur obtenir ce qu'ils désirent, ou à les mettre en avant :

« Nous avons, le caresme prochain, pour prédicateur à
« la cathédrale un homme d'Yères. C'est le Père Bastide,
« jacobin, qui est à Paris depuis quelques années. Je l'ay
« demandé pour lui à M. de Beauvais, à la réquisition du
« père Pument qui est fort mon amy... »[2]

« Le père prédicateur réussit dans ce pays, il fait hon-
« neur *à la patrie*, dont je suis bien flatté. Nous nous
« voyons très souvent et je tâche de luy procurer les petites
« douceurs qu'un prédicateur peut souhaiter pendant sa
« station... »

---

[1] 31 décembre 1739.
[2] janvier 1752.



Cependant, la charité que notre chanoine doit à son cœur et à son état, l'empêche de se confiner dans ces émotions personnelles. Les vicissitudes des récoltes, la rigueur des saisons, les épidémies, la guerre, encore qu'il n'en soit point touché, ne le laissent pas indifférent. Sa correspondance fournit d'abondants renseignements sur le rendement des blés, des vins, du cidre.

Nous serions entraînés trop loin par les extraits qu'on en pourrait donner. Nous citerons cependant un exemple qui met en évidence l'organisation économique si défectueuse de cette époque où une belle récolte était presque aussi calamiteuse qu'une disette. Il est vrai que, s'il faut en croire quelques esprits chagrins, nous en serions encore à peu près au même point.

« ...Je suis très aise que vous ayiés eu une abondante récolte. Nous avons éprouvé icy le même bonheur. Je n'ai jamais vu tant de bled dans ce pays que cette année, jugés en par le prix où il est : le boisseau de chés vous ne se vend icy que 15 sols le bled ordinaire et 20 s. le plus beau. Cela n'accomode personne, tant ceux qui ont des terres, que le peuple même qui n'en a point, attendu que la modicité du revenu des premiers ne leur permet pas de faire gagner les seconds. Aussi l'argent commence-t-il à devenir bien rare... »[1]

Il serait aussi trop long de mentionner les grands hivers ou les sécheresses qui le font apitoyer en ses lettres. J'en extrairai toutefois un passage intéressant du point de vue de l'industrie au XVIIIe siècle :

[1] 15 novembre 17[illegible].

« Le froid qui avoit paru s'adoucir les jours passés, « recommence. Il est très vif. Dieu veuille qu'il finisse « car il cause surtout bien de l'embarras à Beauvais, où « plus de deux mille personnes ne scauroint travailler aux « laines. Et il ne faut rien moins que leur donner du pain « pendant ce temps-là... » [1]

Il ne se contente pas d'ailleurs de s'attendrir sur ceux qui souffrent de ces calamités, sur les pauvres, il subvient généreusement à leurs besoins, même lorsque cette charité cesse d'être facultative.

« .... Vous se scauriés croire combien il en coûte pour « vivre à la porte de Paris. Outre toutes les pertes que nous « faisons cette année, nous avons encore dans cette pro- « vince et les voisines, les pauvres à nourrir à la ville et à « la campagne jusqu'au 1er d'août, par arrêt du Parlement. « Tout le monde est taxé. Cela a commencé le 1er de ce « mois. En voilà encore pour une dizaine de mille livres « qu'il faudra prendre sur nos bénéfices d'icy au mois « d'août, tant pour ce qui vous en coûte par mois à la ville, « que dans nos terres et seigneuries, mais cet argent est si « bien employé, étant de sa nature pour les pauvres, que « nous la donnons du meilleur cœur du monde... » [2]

Il fut aussi fort bien placé pour exercer sa charité avec Mgr de Gesvres qui se montra lui-même admirable lors de l'épidémie de « Suette » qui éclata en 1750 à Beauvais. Toute la lettre serait à citer ; elle est malheureusement trop longue. Les médecins de Paris s'étant trouvé impuissants, le roi eut recours à un médecin de Marseille, Boyer.

« ... C'est à luy que cette ville doit son salut. Quand « il eut une fois désabusé de l'erreur où on était icy

---

[1] 8 février 1740.

[2] 9 février 1741.

« sur cette maladie et qu'il eut prouvé, par l'expérience, « la nécessité de la saignée et de l'émétique, les choses « prirent un autre train ; il ne mourut presque plus personne et aucun de ceux qui réclamaient son secours... »[1]

Enfin, bien que la guerre, alors, ne fut qu'un fléau limité, n'apportant que peu de trouble à la plus grande part des Français, le brave chanoine soupire après sa cessation :

« Mais quand se fera-t-elle cette paix! On nous en flatte icy, cependant on lève la milice à force et cela joint à l'augmentation qu'on va faire, fortifie le doute où l'on est que nous ne l'aurons pas si tôt... »[2]

« ... On parle beaucoup de paix, mais c'est l'ordinaire en temps de guerre. Dieu veuille nous la donner!... »[3]

*
* *

Ainsi s'esquisse dans ses grandes lignes la figure de ce Provençal exilé.

Son testament, dicté de son lit, le 15 novembre 1768, deux jours avant sa mort, en résume les principaux traits d'une façon saisissante.

Après avoir pensé généreusement à chacun des membres de sa famille, à ses anciens domestiques, il fait quelques legs à sa ville natale, dont un à l'hôpital d'Hyères « ma patrie ». Il n'oublie point cependant ses amis du Nord et leur laisse quelques-uns de ses meubles. Puis se souvenant que c'est en cette ville de Beauvais qu'il s'est élevé de la pauvreté à l'aisance, il lègue une grosse somme au bureau

---

1. 12 juillet 1750.
2. 27 janvier 1744.
3. 17 nov. 1741. V. aussi 6 mars 1742, 7 fév. et 22 juil. 1746.

des pauvres, pour l'entretien à perpétuité de quatre pauvres, [1] et, à l'exception de quelques fondations pieuses, tout le reste de ses biens à l'Hôtel-Dieu de Beauvais. Ses revenus seront employés de préférence « à attacher au service « des malades dudit Hôtel-Dieu le plus habile chirurgien « que faire se pourra et muni de certificats des médecins « et chirurgiens sous les yeux desquels il aura travaillé, au « moins six années dans les hôpitaux de l'Hôtel-Dieu de « Paris, ou de la Charité de la même ville... »

Nous terminerons ces pages par l'admirable acte de reconnaissance exprimé en son testament parce qu'il révèle la qualité de son âme :

« Je supplie son Eminence le Cardinal de Gesvres, de « vouloir bien mettre le comble aux bontés dont il m'a « honoré jusqu'à présent, en acceptant ma pendule [2] comme « une faible marque de la vive reconnaissance avec laquelle « je meurs, pénétré de tous ses bienfaits... »

Maurice DUPORT DE DAINVILLE.

---

[1] 16.000 livres.

[2] Inventaire : ... Une pendule avec son pied peint en vert garni d'ornements de cuivre doré.. 150 l.

NOTE

BERNARD, famille bourgeoise d'Hyères, dont M. Octave Gensollen, avocat de cette ville et membre de la Société de Statistique de Marseille, a dressée une généalogie qu'il m'a communiquée en 1908 et qui est demeurée manuscrite (une copie doit être en possession des Bernard actuels). Elle débute par Jean, marchand d'Hyères, né vers 1575, élu 3e consul en [illegible] ; elle comprend, jusqu'en 1908, onze générations.

Antérieurement à 1789, cette famille a compté plusieurs consuls et deux maires, deux lieutenants-colonels de cavalerie, chevaliers de Saint-Louis et successivement gouverneurs d'Hyères, un capitaine, un lieutenant, un préfet apostolique, vicaire général de la Martinique, Louis Bernard, dominicain, cité plus haut et qui fut prieur de Saint-Maximin après avoir été supérieur général des missions dans les Antilles. Il mourut à 82 ans à Saint-Maximin, le 3 août 1778.

Le chanoine de Beauvais qui fait l'objet de l'étude ci-dessus et un chanoine de Fréjus appartenaient à cette famille.

Les Bernard actuels descendent par les femmes des Audiffret, de Draguignan, par le mariage d'Antoine-Lucien-Fortuné B. ([illegible]), fils de Joseph-Lucien et de Marie-Marthe-Fortunée Barbery, de Grasse, avec Louise-Ferdinande-Caroline Arène, d'Hyères, contracté le 14 février [illegible].

Armes : D'azur à un chevron d'or accosté de deux molettes d'or, surmonté d'un croissant d'or et abaissé d'un lion effarouché de même. — H. DE GÉRIN-RICARD.

Les débuts de la carrière numismatique d'Esprit COUSINÉRY

(1769 - 1797)

I

Parmi les représentants consulaires de la France dans l'empire ottoman à la fin du XVIII[e] siècle, l'un des plus distingués fut le marseillais Esprit Cousinéry, consul général de France à Salonique. A ses mérites professionnels il joignit ceux d'avoir été un voyageur passionné, observateur attentif des paysages et des mœurs, un savant numismate, un écrivain de talent.

Dans mes « Souvenirs de Marseille et des Echelles du Levant au XVIII[e] siècle », j'ai donné la biographie d'Esprit Cousinéry, mais surtout du point de vue de sa carrière consulaire et de sa vie familiale. Depuis lors, la découverte de sa correspondance avec les Cabinets des médailles de Vienne et de Munich, [1] un dépouillement plus complet de ses ouvrages, m'ont permis de mieux connaître sa

---

[1] Je dois la communication de l'importante correspondance de Cousinéry avec le Cabinet des antiquités de Vienne et de maints autres renseignements dont j'ai fait usage, à l'extrême obligeance du D[r] Munsterberg, directeur de ce Cabinet, qui voudra bien trouver ici l'expression publique de ma sincère reconnaissance. La correspondance de Cousinéry avec le Cabinet des médailles de Munich m'a été communiquée par M. le directeur Habich, à la suite d'une démarche de mon parent, M. Charles Moellhausen, et je tiens à remercier ici l'un et l'autre.

carrière de numismate et de voyageur, et il m'a paru intéressant de la retracer. Ce n'est pas seulement une sympathique et estimable figure marseillaise qui sera mise davantage en lumière, mais aussi le monde des archéologues, ou comme on disait alors des « antiquaires » de cette époque, et l'on pourra même prendre un aperçu très suggestif de l'état de l'Orient turc à la veille de l'indépendance grecque.

*
* *

Le goût des antiquités, qui avait commencé avec la Renaissance, n'avait cessé de se développer depuis lors, et parmi ces antiquités les monnaies et médailles avaient pris une place importante. « Depuis plusieurs siècles, écrit Cousinéry, l'Europe savante reconnaît que la science des médailles, principalement destinée à multiplier et à épurer les sources de l'histoire, contribue aussi à élever les idées des artistes et qu'en reculant les limites du savoir, elle offre un noble délassement à l'esprit ». [1] Collections publiques et privées s'étaient multipliées, et la connaissance des médailles, devenue une véritable science, avait fait éclore de doctes ouvrages.

En tête de cette lignée de collectionneurs et de savants se placent au XVI[e] siècle, Jacopo de Strada et Hubert Goltzius.

Antiquaire italien au service de l'Allemagne, Strada (1515-1588), avait le premier rattaché l'étude des médailles aux travaux historiques. Il avait publié en 1553 un *Epitome thesauri antiquitatum* (in-4°) et en 1559 un in-folio sur les *Imperatorum romanorum imagines*.

---

[1] *Voyage en Macédoine*, tome I, page 7.

Goltzius (1526-1587), de Venloo, en Gueldre, passionné pour les recherches numismatiques, avait été le plus célèbre collectionneur de son temps, et avait publié lui aussi un certain nombre d'ouvrages in-folio, mais où le sens critique fait quelquefois défaut : *Icones imperatorum romanorum* (1557), *Thesaurus rei antiquariæ uberrimus* (1579). *Fasti magistratuum et triumphorum romanorum ex antiquis tam numismatum quam marmorum monumentis restituti* (1566).

Au XVII[e] siècle, les collections de Gaston d'Orléans et de Christine de Suède avaient été particulièrement réputées. Le cabinet de Paris, formé en grande partie de la première et constitué par Colbert, avait dû de notables accroissements au médecin Vaillant, de Beauvais (1632-1706), qui chargé de missions officielles avait accompli de nombreux et fructueux voyages en Italie, en Grèce, en Egypte, en Syrie, en Perse, en Angleterre et en Hollande. Vaillant avait écrit, en outre, plusieurs ouvrages en latin dans lesquels résumant ses investigations il avait reconstitué l'histoire numismatique des empereurs romains, des familles consulaires, des Ptolémées et des rois de Syrie. [1] Un autre médecin français, de la même époque, Charles Patin (1633-1693), fils du célèbre Guy, avait travaillé pour son propre compte, écrit une Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles et des ouvrages spéciaux sur les médailles et monnaies romaines. Son contemporain, le

---

[1] Cousinéry reproche cependant à Vaillant de n'avoir pas fait servir plus utilement la connaissance des médailles à aplanir un grand nombre de difficultés que l'histoire des rois de Syrie renferme. « Son ouvrage, dit-il, est plutôt un amas de citations faites mot à mot, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'une narration exacte et suivie; il semblerait qu'il n'y a pas apporté cette critique dont il était si capable ». *Troisième Lettre à M. Rostan*, page 35.

jésuite Hardouin (1646-1709), s'était acquis lui aussi quelque renommée dans la science numismatique en dépit de la fantaisie qui se mêlait trop souvent à son érudition.

Ezéchiel Spanheim (1629-1710) et Laurent Beger (1635-1705), qui furent tous deux au service du Grand Electeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, représentaient alors la science allemande. On doit au premier un ouvrage *De usu et præstantia numismatum antiquorum*, plein de méthode et d'érudition, et au second quelques savants in-folios : *Thesaurus ex thesauro Palatino selectus, Thesaurus Brandenburgicus selectus, Spicilegium antiquitatis, Regnum et imperatorum romanorum numismata, Numismata pontificorum romanorum.*

En Italie, brillait le savant jésuite Pedrusi (1644-1720), de Mantoue, conservateur du riche Cabinet de Parme (collection Farnèse), dont il publia en huit volumes in-folio un catalogue monumental, premier modèle du genre, mine précieuse de renseignements pour les historiens et les numismates.

La première moitié du XVIIIe siècle vit se multiplier le nombre des collectionneurs et des écrivains numismates.

Nicolas-François Haym (1679-1730), littérateur et compositeur italien, qui passa une grande partie de sa vie en Angleterre et en Hollande, publia en 1719 le « Trésor britannique », catalogue des monnaies de tous les musées de l'Angleterre.

Chrétien-Sigismond Liebe (1687-1736), conservateur de la collection des médailles du duc de Gotha, publia deux volumes « De Roma et Babylone ex nummis » (1714) et « Gotha nummaria » (1730).

Théophile-Sigefroi Bayer (1694-1738), de Kœnigsberg, fixé à Saint-Pétersbourg et membre de l'Académie de cette ville, avait utilisé la numismatique pour ses travaux d'his-

toire orientale, notamment son *Historia Osrhoena et Edessena numis illustrata* et ses *Fastes achéens*, accompagnés d'une dissertation sur les monnaies de la Ligue achéenne, ouvrages remarquables par le talent et la profonde érudition de l'auteur.

Le jésuite Froehlich (1700-1758), de Gratz en Styrie, bibliothécaire et professeur d'archéologie au *Theresianum* de Vienne, s'était fait une autorité par ses ouvrages historiques et numismatiques sur les rois du Bosphore et les rois de Syrie.

Un autre jésuite, le Père Panel (1699-1777), né à Nozeroi en Franche-Comté, avait porté la science française en Espagne, où fixé en 1738 il était devenu précepteur des infants et garde du Cabinet des médailles du roi. Il avait composé en latin des ouvrages pleins de sagacité et d'érudition sur les médailles romaines, et fut l'un de ceux qui mirent le plus en lumière l'importance de la numismatique pour l'histoire.

Des collections remarquables avaient été constituées par les Vénitiens Tiepolo et Arigoni, et par un Anglais, le comte Pembroke, qui en avaient publié les catalogues.[1]

Mais jamais le nombre des amateurs et des savants numismates n'avait été aussi grand que dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Le Cabinet de Paris avait à sa tête depuis 1753 notre illustre compatriote provençal, l'abbé Barthélemy (1716-1795), bon connaisseur et auteur de l'*Essai d'une paléogra-*

---

[1] Arigoni (Honoré) a édité son catalogue en quatre volumes, de 1741 à 1759.

Tiepolo (Giovanni-Domenico), a fait un catalogue en deux volumes de sa collection ; cet ouvrage parut en 1736. Le Cabinet de Vienne acquit la collection en 1821.

Thomas, comte de Pembroke et de Montgomery, publia en [illegible] les deux volumes de son catalogue.

phie numismatique. Deux collectionneurs français jouissaient alors d'une grande réputation : c'étaient Pellerin et d'Ennery. Celui-ci (1709-1786), originaire de Metz, avait réuni, au cours de ses voyages, une collection de 22.000 médailles qui contenait de fort belles choses mais était médiocrement classée, faute d'instruction chez son auteur. Quant à Pellerin, premier commis de la Marine, au cours de son existence presque séculaire (1684-1782), il avait formé un Cabinet de 32.500 pièces et il en avait publié un catalogue en dix volumes où il avait eu le mérite d'introduire le premier la méthode historique dans la classification des médailles. Un humble religieux minime, le Père Magnan (1731-1796), né à Raillane, dans la Haute-Provence, faisait également honneur à la science française, mais en Italie où il publiait, de 1772 à 1774, quatre volumes intitulés *Miscellanea Numismatica.*

L'Italie soutenait sa réputation avec le prince sicilien Torremusa (1727-1792), qui s'était placé par ses travaux archéologiques au premier rang des antiquaires de son époque ; nommé conservateur des monuments de la Sicile, il avait formé un magnifique Cabinet de médailles.

En Angleterre, le célèbre médecin William Hunter (1718-1783), avait ajouté à sa gloire de chirurgien expert et de savant anatomiste celle d'un numismate éclairé, et il avait constitué une collection inappréciable de 30.000 médailles, dont hérita l'Université de Glasgow. Le catalogue en avait été édité en 1782 par Charles Combe.

Mais nulle part la science numismatique ne brillait d'un plus vif éclat qu'à Vienne (en Autriche). Le jésuite Khell (1714-1772), né à Linz et professeur au *Theresianum,* se faisait une réputation par ses ouvrages sur les médailles grecques des peuples et des villes, sur les monnaies des empereurs romains et sur les rois de Syrie. Mais surtout

le Cabinet impérial des antiquités de Vienne avait pour directeur le prince incontesté de la science numismatique à cette époque, jésuite lui aussi, le Père Eckhel (1737-1798).

A l'époque où Cousinéry faisait ses débuts de collectionneur, Eckhel n'avait publié que le premier, et non pas le plus important de ses ouvrages, « Nummi veteres anecdoti » (1775), mais il était déjà réputé par la manière dont il avait enrichi et classé le fonds des médailles du Cabinet impérial et dégagé les lois de la numismatique ; il préparait son *Sylloga nummorum veterum anecdotorum thesauri Cesarei,* qui parut en 1786, et le *Catalogue du Cabinet de Vienne,* publié en 1787. A côté de lui se distinguait le jeune abbé François de Paule Neumann. Né à Krems (Basse-Autriche), le 22 novembre 1744, il s'était lui-même constitué une grande collection de médailles antiques, avait publié (1779-1783), deux volumes : « Populorum et regum numi veteres inediti » et avait été chargé en 1783 de gérer au Cabinet de Vienne le département des monnaies modernes.

II

Tels furent les prédécesseurs et les maîtres en numismatique d'Esprit Cousinéry.

Il était né à Marseille le 6 juin 1747, troisième des treize enfants de Barthélemy Cousinéry, avocat en la Cour, et de Louise David, fille des imprimeurs aixois.

Il fut élevé au collège de l'Oratoire où il entra en classe de sixième à la fin de l'année 1756 et poursuivit ses études jusque vers le milieu de son année de rhétorique, en 1763. Chose singulière, ce futur membre de l'Institut ne figura jamais que parmi les « élèves médiocres ». [1] Nous ignorons

---

[1] *Catalogus omnium scholasticorum Collegii Massiliensis* 1724-1774, conservé à la Bibliothèque Municipale de Marseille.

pour quel motif il quitta le collège de l'Oratoire pendant sa classe de rhétorique, et où il termina ses études.

Admis dans la carrière consulaire, et après un séjour à Gênes, il fut nommé en 1769 chancelier à Trieste, où il resta jusqu'en 1773; il remplit ensuite les mêmes fonctions, puis celles de vice-consul (1776) à Salonique, fut transféré en cette qualité à Smyrne en 1779 et revint en 1783 à Salonique pour y gérer le consulat par intérim, tout en étant désigné pour être consul à Rosette.

C'est de cette période de débuts dans la carrière consulaire que datent aussi ses premières recherches numismatiques qu'il raconte ainsi à Eckhel, dans la lettre suivante, datée de Salonique le 22 juin 1783 :

« Deux voyages en Italie, un séjour de quatre années à Trieste ayant donné lieu au goût que j'ai pour les médailles, j'ai continué à m'y livrer depuis neuf ans que je réside en Levant, tantôt employé à Salonique et tantôt à Smyrne en qualité de vice-consul... J'ai déjà une collection avancée de médailles grecques... Je multiplie chaque jour mes fouilles... J'ai des correspondants en Syrie, dans l'Asie Mineure et dans plusieurs îles de l'Archipel ».

Ce fut le Consul impérial à Salonique, le chevalier de Gamera, qui mit Cousinéry en relations avec Eckhel. Chargé par le savant directeur du Cabinet de Vienne de faire l'acquisition de médailles grecques, le Consul impérial, après quelques essais peu satisfaisants, jugea son jeune collègue français beaucoup plus apte que lui à s'acquitter de cette mission. Tout en s'excusant sur ce que ses connaissances numismatiques étaient bornées et tenaient plutôt à la nomenclature géographique et historique qu'à la vraie science des médailles, Cousinéry accepta avec empressement, heureux qu'il était de collaborer avec un homme dont la compétence était si réputée. « Il serait bien flatteur pour

moi, écrivait-il à Eckhel le 22 juin 1783, de pouvoir vous engager, Monsieur, par mes soins et mes recherches à une correspondance dont le fruit principal serait si avantageux pour moi... »

Cette correspondance, commencée en 1783, devait durer quinze ans, soit jusqu'à la mort de l'illustre savant. [1]

Cousinéry s'engageait à procurer à Eckhel tout ce qu'il serait possible, il n'osait dire cependant « tout ce qui tombera entre mes mains, car vous connaissez, ajoutait-il, ce que peut la passion des médailles quand une fois on y est entraîné ».

Dans cette même lettre il donne quelques renseignements sur l'activité des chercheurs de médailles au Levant et les difficultés du métier :

« Je ne dois pas vous laisser ignorer pour la justification, si j'ose le dire ainsi, de M. de Gamera, qu'il y a ici, comme à Smyrne et à Constantinople une foule de gens qui payent souvent les médailles à des prix extraordinaires et que la terre semble devenir de jour en jour plus avare de ses trésors en ce genre. M. l'ambassadeur d'Angleterre près de la Porte fait voyager M. l'abbé Sestini pour l'objet des médailles et des pierres gravées. Il y a plusieurs amateurs encore d'Italie et de France qui ont chacun leurs recruteurs. Ainsi il est bien difficile quand on n'a pas un goût décidé pour les antiquités, quelques connaissances et des gens qui vont les chercher exprès çà et là, de pouvoir se flatter de rien trouver de bon, surtout lorsqu'il faut tout prendre au hasard et aveuglément et courir les risques de n'avoir que le rebut des autres. »

L'abbé Dominique Sestini, dont il est ici question, était un archéologue italien. Né à Florence en 1752, il était

---

[1] Elle se compose de vingt-trois lettres adressées par Cousinéry à Eckhel : nous n'avons pas les réponses de celui-ci.

devenu à 23 ans bibliothécaire et conservateur du riche cabinet d'antiquités du prince Biscari, à Catane, puis, en 1778, s'était rendu à Constantinople pour servir de précepteur aux enfants du comte Ludolfi, ambassadeur de Naples. Très versé dans la science numismatique il avait été chargé par Ainslie, ambassadeur d'Angleterre, de lui rechercher dans tout l'Orient des médailles et des pierres gravées. Il vint deux fois dans ce but à Salonique, où il fut l'hôte d'Esprit Cousinéry et ce fut le début d'une amitié qui devait durer autant que leur vie.

*
* *

Au mois d'avril 1785 le retour du titulaire du consulat de Salonique ayant mis fin à ses fonctions de consul intérimaire, Cousinéry obtint un congé pour la France.

Après être allé voir un de ses frères à Smyrne, il s'embarqua dans ce port, le 13 septembre, pour Marseille où il retrouva, après une longue absence, la maison paternelle. Puis il fit son premier voyage à Paris où il avait à s'occuper de son avancement. Il apportait en outre avec lui des médailles et il entendait bien mettre à profit son séjour dans la capitale pour s'occuper aussi de numismatique.

« Depuis mon arrivée à Paris, écrit-il le 16 février 1786 à Eckhel, j'ai vu les deux cabinets principaux dans le genre numismatique, celui du Roy et celui de M. d'Ennery. Ni l'un, ni l'autre n'ont de catalogue, ainsi il est difficile d'en avoir une idée bien exacte. M. d'Ennery a environ 1000 médailles d'or de rois et impériales, bien peu de villes ; sa collection de grand bronze est non seulement bien étendue, mais les pièces sont de la plus parfaite conservation ; bien pauvre en médailles de villes d'argent et de bronze, c'est ce qu'il appelle la partie honteuse de son cabinet, de sorte

qu'on peut dire qu'il a préféré la partie brillante à la savante..... Toutes mes médailles impériales ou autonomes, publiées ou non, n'ont pas paru le toucher. »

Cependant deux belles médailles en or de l'empereur Philippe et de l'impératrice Pulchérie, finirent par le tenter. En échange il donna au jeune numismate un exemplaire richement relié de l'ouvrage de Pellerin.

D'Ennery mourut peu après. Ses héritiers chargèrent deux amateurs d'établir et d'imprimer le catalogue de ses médailles — au nombre de 22.000 — de le distribuer dans les grandes villes de l'Europe et de faire procéder à la vente publique.

Le cabinet du Roi, depuis longtemps fort riche, venait de s'enrichir considérablement par l'acquisition de la collection de Pellerin, décédé en 1782. Cette collection contenait, dit-on, 32.500 pièces, dont 7.000 de villes, peuples et rois de l'Orient. Peu s'en était fallu qu'elle ne passât en Russie. Heureusement, l'abbé Barthélemy la signala à l'attention du gouvernement et, énergiquement soutenu par le comte de Maurepas, alors premier ministre, obtint qu'on en fît l'acquisition — sans lésiner — au prix de 100.000 écus, soit 300.000 livres, ce qui était royalement payé.

Le souvenir de cette vente « à la Barthélemy » frappa l'imagination de Cousinéry ; il devait lui servir plus tard d'argument utile pour la vente de sa propre collection.

Le jeune consul s'était présenté au directeur du Cabinet du Roi, à la fois comme son compatriote provençal et comme chargé pour lui des messages déférents d'Eckhel. « M. l'abbé Barthélemy, écrivait-il à celui-ci le 26 juillet 1786, est flatté de ce que vous pensez de lui. Il m'a chargé de vous témoigner combien il vous honore et combien vos talents lui sont chers. Il regrette, m'a-t-il dit, de n'être pas encore assez jeune et assez libre pour pouvoir suivre beaucoup de corres-

pondances et que vous seriez le premier à recevoir ses lettres, mais son grand âge, [1] ses occupations et l'affaiblissement de sa vue, le privent de cette satisfaction. Il m'a chargé de vous dire qu'il désirait vivement d'être votre agent à Paris au cas où vous pourriez avoir besoin d'y avoir un antiquaire ami. Sa proposition est bien naturelle et je puis vous assurer qu'elle part du cœur. »

Le directeur du Cabinet du Roi fit à son jeune compatriote le meilleur accueil et voulut bien s'intéresser à ses essais numismatiques.

Il ne dédaigna point, comme l'avait fait d'Ennery, ses médailles impériales et autonomes, et désira voir son catalogue. Une médaille de Pausanias, le plus ancien roi connu de Macédoine, retint surtout son attention, à tel point qu'il en parla au ministre. « Le Pausanias » fut même présenté au roi par le maréchal de Castries, secrétaire d'Etat à la Marine.

Finalement Barthélemy fit l'acquisition de soixante-seize monnaies grecques, les unes d'Athènes, les autres de différentes villes de la Grèce, dont vingt-six de la colonie athénienne de Neopolis, la plupart des plus anciens temps de l'art monétaire. En échange il donna à Cousinéry seize monnaies d'or des empereurs romains d'Auguste à Marc-Aurèle, évaluées de 23 à 80 livres pièce, et à 344 livres au total.

Dans l'entourage de Barthélemy se trouvait un jeune géographe, appelé à devenir célèbre, Barbié du Bocage, élève de Danville et futur fondateur de la Société de Géographie. [2] Cousinéry eut grand plaisir à faire sa connais-

---

[1] Barthélemy avait alors 70 ans.

[2] Jean-Denis Barbié du Bocage, né à Paris en 1760, y décédé en 1825. Ses ouvrages, dont beaucoup ont été publiés par la Société des Antiquaires et dans le Magasin Encyclopédique, ont jeté un grand jour sur l'histoire et la géographie anciennes.

sance et ce fut le début d'une fidèle amitié. « Il annonce de vrais talents », écrivait le consul qui lui promit, une fois rentré en Macédoine, de lui recueillir les matériaux d'une carte de ce pays.

Ses occupations numismatiques ne faisaient pas oublier à Cousinéry le principal objet de son séjour à Paris qui était d'obtenir sa nomination au poste de consul à Salonique. « Je ne demande pas le royaume de Macédoine, écrivait-il à Eckhel, le 16 février 1786, mais d'y être un chétif petit consul, malgré l'intempérie du climat. » Or il trouvait sur ses pas nombre de concurrents.

On lui offrit provisoirement le consulat de Rhodes au lieu de celui de Rosette. « Je ne vais plus en Egypte, écrit-il le 26 juillet 1786. Des motifs de mécontentement ayant fait rappeler le consul de Rhodes, je vais prendre sa place en attendant une promotion qui décidera de mon sort et si je dois être enfin réellement macédonien. Je partirai pour Rhodes dans le courant du mois d'octobre prochain. »

A la fin de juillet 1786 il avait regagné Marseille.

« Me voici dans le sein de ma famille, hors du tourbillon, écrit-il à Eckhel, et tout entier à ceux qui, comme vous, Monsieur, veulent bien m'honorer de leur amitié. »

C'est là que lui parvint la nouvelle tant désirée de sa nomination au consulat de Salonique, signée le 27 août 1786. L'appui de l'abbé Barthélemy ne lui avait pas été inutile, car dans une lettre datée de Marseille le 2 janvier 1787 il écrit en ces termes au directeur du Cabinet du roi qui l'avait félicité de sa nomination : « Je suis on ne peut plus sensible à toutes les nouvelles marques que vous me donnez de votre amitié... Je n'oublierai jamais vos politesses et l'intérêt que vous avez pris à mon avancement ;

le compliment flatteur que vous me faites à ce sujet en est la suite. Ce sont de nouveaux motifs qui me feront sans cesse renouveler mes vœux pour votre conservation. »

III

Rentré directement en Macédoine par la voie de mer, donc sans avoir pu faire le pèlerinage numismatique et amical qu'il avait projeté à Vienne, Esprit Cousinéry annonçait l'intention de faire de nouvelles recherches pour le compte d'Eckhel et pour sa propre collection. Mais ses fonctions consulaires plus absorbantes, la guerre austro-turque qui sévit de 1788 à 1792 et pendant laquelle il fit l'intérim de consul impérial, la crise révolutionnaire qui troubla beaucoup l'Échelle, l'obligèrent à négliger les médailles jusqu'au jour où, dépouillé de son consulat par la Convention [1] et retiré à Smyrne auprès de ses frères, il eut le loisir de se livrer de nouveau à son goût pour les antiquités. C'est ce qu'il explique dans la lettre suivante adressée à Eckhel le 2 janvier 1795 et qui reprenait une correspondance interrompue depuis plus de sept ans :

Si j'ai passé nombre d'années sans me rappeler à l'honneur de votre souvenir, ce n'est pas que j'aie douté de votre complaisance à continuer vos utiles leçons à un apprenti antiquaire qui vous honore et vous vénère, ce n'est pas non plus que je ne me sois souvent transporté vers vous, que je n'aie lu et médité vos doctes et intéressants ouvrages et que je ne sois toujours convenu de votre primauté parmi les amateurs de l'antiquité, non moins que de votre affabilité,

[1] Sur cette chute consulaire, voir mes « Souvenirs de Marseille et des Échelles du Levant au XVIIIe siècle », p. [illegible].

mais relégué à Salonique, fortement occupé par les devoirs de ma place et par les tribulations que toute l'Europe partage, j'avais mis de côté les médailles, ne m'en occupant de temps en temps que pour tâcher de renforcer mes macédoniennes. Maintenant que j'ai été dénoncé comme royaliste et que j'ai quitté ma place depuis près de deux ans et que j'ai l'honneur de jouir de la protection impériale, je vis à Smyrne auprès de mes frères émigrés ainsi que moi. C'est dans ce beau pays de l'Ionie que j'ai trouvé quelque tranquillité et que j'ai repris le goût de l'étude des médailles. J'ai été obligé de faire deux voyages à Constantinople, où j'ay acheté, il y a deux ans, la collection du feu comte Kotzé connu sous le nom d'Osman Bey et dont l'abbé Sestini a publié quelques médailles. Ce n'est que depuis cette époque que j'ai pu me livrer entièrement à mon goût. Je puis vous annoncer que j'ai une collection de 7.000 médailles grecques environ et que j'ai fait quelques découvertes intéressantes. Je serais bien flatté que vous voulussiez me permettre de vous adresser quelques lettres pour pouvoir les publier. Si elles peuvent avoir votre suffrage, je mettrais toujours de côté ce qui n'en serait pas jugé digne. Du reste ce ne serait jamais comme savant, parce que je ne le suis pas, ce ne serait pas comme érudit, parce que je n'ai que peu de livres, mais seulement comme amateur qui, convaincu de l'utilité d'une découverte pour les progrès de la science numismatique, la fait connaître sous les auspices du maître qui en reconnaît la vérité. Un autre motif qui n'est pas moins important pour moi me fait désirer de donner quelque célébrité à ma collection, c'est le besoin de trouver un acheteur. En perdant ma place j'ai perdu toutes mes ressources. Vingt cinq ans de travail sans bénéfice sont perdus entièrement pour moi et je

suis réduit à rien avec l'obligation d'entretenir une nombreuse famille. Je me verrais réduit au désespoir sans les puissants secours que mes frères me donnent. Je vous devais, Monsieur, tous ces détails affligeants parce que je suis assuré que vous aviez paru prendre intérêt à moi et que vous avez dans ce moment le tableau effrayant des malheurs du temps où je figure malheureusement comme beaucoup d'autres victimes...

... Je m'étais adressé à un ministre de Russie pour tâcher de placer ma collection à Pétersbourg, mais soit par mauvaise volonté de sa part, soit par une suite de ma mauvaise fortune, je n'ai rien avancé de ce côté. Il paraît que je serais plus heureux en Angleterre. Un sommaire de mes médailles envoyé à M. Lee, qui est de mes amis, a attiré l'attention d'un amateur qui n'est pas éloigné de traiter avec moi, mais il faut faire le voyage d'Angleterre et payer 25 [illegible] de douane. Il y a là de quoi réfléchir... »

Eckhel répondit le 17 février 1795 à son ancien correspondant en lui exprimant toute sa sympathie dans les chagrins qu'il éprouvait et ses souhaits pour la vente de son médaillier. Mais tout en se montrant très désireux de l'aider à cet égard il ne lui cachait pas la difficulté de placer une collection aussi considérable, dont Cousinéry demandait 40.000 piastres.

Cette collection ne cessait de s'augmenter, car dans une lettre du 2 juin 1795 l'ancien consul indique qu'elle se compose de plus de 8.000 pièces principalement fournies par l'Asie-Mineure et la Macédoine.

Avec lui travaillait alors un jeune marseillais, dont il venait de faire la connaissance et qui était appelé à devenir un des membres les plus actifs de l'Académie de Marseille.

C'était Casimir Rostan, retiré alors à Smyrne à cause de la Révolution et fils d'un riche négociant de Marseille.[1] Cousinéry s'exprime sur lui dans les termes les plus élogieux. « Il a le goût des médailles et de la botanique, écrivait-il à Eckhel le 2 novembre 1795, et quoiqu'il ait à peine vingt ans, il a si bien profité de ses études qu'il va à grand pas dans les deux carrières. Il vient de faire un voyage d'un an dans l'Asie : médailles, plantes, oiseaux, minéraux, rien n'a été négligé. Il a séjourné dans la Cappadoce. Il a par conséquent amassé beaucoup de médailles que je n'ai pu voir encore. »

Et dans une autre lettre datée du 30 mars 1797 : « Agé de 23 ans, aussi prodigieux par sa mémoire que par ses talents, il ne saurait manquer de parvenir s'il veut être moins général dans ses goûts. »

*
* *

Les lettres de cette période donnent quelques détails intéressants sur le commerce des médailles au Levant. M. Ainslie, ex ambassadeur près de la Porte, celui qui avait utilisé l'abbé Sestini, venait de vendre sa collection 80.000 piastres, ce qui surexcitait les espérances de Cousinéry. « Aussi bien, écrivait celui-ci, le 2 novembre 1795, on vend à présent les médailles plus cher au Levant qu'en chrétienté ; il en est de même des pierres gravées qu'il faudrait apporter d'Italie en Egypte pour les bien vendre. J'ai vu un Anglais à Alexandrie payer 500 sequins vénitiens une émeraude représentant une tête de femme ; on m'a demandé

---

[1] Sur Casimir Rostan voir Lautard (J. B.), « Histoire de l'Académie de Marseille ».

5.000 piastres d'un camée représentant un Tibère. Aussi n'ai-je acheté que quelques médailles, mais aucune en or, ni argent. Je ne puis concevoir qu'elles soient aussi rares dans ce pays comme on me l'a assuré. La quantité d'acheteurs pour faire des présents, des commissions ou des collections, fait que les vendeurs à Smyrne et dans les environs sont difficiles à persuader. Il y en a qui s'imaginent qu'on fait fortune avec une médaille ». On était loin des prix de trois à quatre piastres qui se payaient du temps de Pellerin et de Vaillant.

Le haut prix des médailles provoquait d'ailleurs la fraude dont les acheteurs avaient à se défier. On falsifiait les médailles par d'adroites retouches au burin, si même on ne les fondait ou moulait tout exprès. On métamorphosait ainsi les médailles communes en médailles rares. Il arriva à plus d'un collectionneur, et même à des professionnels de la numismatique, de s'y laisser tromper. « Nombre de savants, constate Cousinéry, ont été jetés souvent dans l'erreur par d'habiles faussaires. » Du nombre de ces savants fut alors l'abbé Sestini. Ce n'était pas qu'il manquât d'instruction, mais il était enthousiaste et crédule. Il est instruit, écrivait Cousinéry, il connaît bien les médailles, il a donné un bon coup de main à mon catalogue, il m'a beaucoup renforcé. Je lui dois beaucoup pour les lumières qu'il a répandues sur mes études et pour les soins qu'il m'a accordés à la rédaction de mon premier catalogue. Je lui connais de la facilité à déchiffrer, mais il cède souvent à son enthousiasme, et ses dissertations sont peu profondes, comme vous l'avez déjà sans doute bien remarqué. »

Sestini s'était intéressé à la collection d'Osman-bey, dont on parlait beaucoup à Constantinople et il en avait même publié plusieurs pièces sans se douter du truquage

¹ Lettres à Eckhel du 2 nov. et du 2 déc. 1795.

dont elles avaient été l'objet. Plus perspicace, Eckhel avait discerné à distance la fausseté de celles-ci. Cousinéry confirma, d'après sa propre expérience, l'opinion du Directeur du Cabinet de Vienne. Acquéreur lui-même, comme nous l'avons vu, de la collection Osman-bey, il avait pu se rendre compte, par une étude attentive, combien elle était « impure », et n'y avait pas trouvé moins de 250 médailles refaites. A quoi les avait-ils reconnues ? Il nous l'explique : « Les lettres y ont toujours la même forme, souvent inégales, tantôt lâches, tantôt trop serrées, rarement conservées sur la ligne horizontale, enfin, c'est toujours l'effet du burin et non du coin. Mes observations ont aussi porté sur le vernis qui a été employé partout où le burin a travaillé, soit sur le profil des têtes, soit sur les légendes. Ce vernis est d'un vert pâle et aisé à enlever. Je me suis aussi aperçu que sur certaines pièces l'eau-forte a été employée et qu'elle a laissé un grain qui démasque la main du faussaire » (lettre du 2 juin 1796).

Mais tout en relevant les erreurs de l'abbé Sestini, Cousinéry affirmait que celui-ci, quoique « trop crédule », n'avait pas laissé que de « bien mériter des lettres en publiant des découvertes intéressantes pour la numismatique. » Au surplus, si l'abbé avait parfois été dupe, ce n'était point un fripon comme il eut la mésaventure d'en être accusé. Il était resté douze années auprès de M. Ainslie, prenant beaucoup de fatigues et de soins pour enrichir sa collection. Il sortit de chez l'ambassadeur aussi pauvre qu'il y était entré et accusé sans preuves d'être un fripon. « Quant à moi, écrivait Cousinéry à Eckhel, le 2 juin 1796, je dois lui rendre justice. Il m'a toujours paru fort honnête et je ne puis que vanter son zèle pour M. Ainslie, puisqu'il m'a enlevé pour la collection de cet ambassadeur beaucoup de bonnes choses, que j'ai eu ensuite beaucoup de regrets de lui avoir cédées. »

*
* *

Cousinéry ne se contentait pas de collectionner les médailles et de les étudier. Il tenait aussi à s'instruire par la lecture des ouvrages sur la matière, et une de ses premières préoccupations avait été de se constituer une bibliothèque numismatique. « Je désire que ce que je pourrai vous faire passer puisse s'échanger en livres numismatiques qu'on ne trouve que de hasard, écrivait-il le 22 juin 1783 à Eckhel...

« J'ai les anciens ouvrages, que je n'ouvre jamais, tels que Strada. Quant à Golzius j'en ai deux éditions différentes. C'est une passion que de réunir les anciens antiquaires par leurs ouvrages comme l'est celle de réunir les monuments sur lesquels ils ont écrit...

« J'ai un Vaillant de *Coloniis*, mais je n'ai pas son *Numismata imperatorum et Græce loquentibus*, ni le supplément du Père Froehlich. Je n'ai pas non plus du même Vaillant l'ouvrage sur les familles consulaires. Si le hasard vous faisait rencontrer ces deux ouvrages à un prix discret, vous me rendriez un service essentiel si vous vouliez en faire emplette pour mon compte. »

Une autre fois, le 6 février 1785, il demande à Eckhel l'ouvrage de Vaillant sur les rois d'Egypte et lui exprime le désir de recevoir Patin, le Trésor britannique, le traité du Père Panel sur les Cistophores.

Le 2 juin 1785 il écrit : « Je voudrais bien avoir l'ouvrage de M. l'abbé Neumann et l'ouvrage du Père Khell sur les Rois de Syrie. Ces ouvrages doivent se trouver aisément à Vienne... Je vous avoue que je tiens beaucoup à la collection des ouvrages sur la numismatique.

Le 2 novembre 1785 il demande les deux ouvrages du Père Froelich sur les Rois du Bosphore et sur les Rois de

Syrie. Le 17 décembre 1795 il réclame Liebe, Haym, Tiepolo, Magnan, Arigoni, Hardouin. « Je ne dirai pas Pembroke, ajoute-t-il, parce qu'on m'annonce qu'il est rare. »

Mais c'est surtout les ouvrages d'Eckhel qu'il désire se procurer. « Vous m'obligeriez sensiblement, Monsieur, lui écrit-il dès le 22 juin 1783, si vous voulez bien me mettre à portée de m'instruire en prenant lecture des ouvrages que vous avez publiés sur les médailles. » Il reçoit d'abord son catalogue (trois in-folio), puis ses *Dissertations sur les médailles anecdotes*. « Je les ai continuellement auprès de mon lit, écrit-il à Eckhel le 22 mars 1787, et je ne me couche jamais sans en avoir lu plusieurs pages. »

Enfin en 1795, Eckhel fait don à son fidèle correspondant du grand ouvrage qu'il vient de publier : *la Doctrina numorum veterum*.

Dès réception de l'ouvrage, Cousinéry l'en remerciait en ces termes le 17 décembre 1795 : « Vous m'avez envoyé un vrai trésor et si je n'avais déjà la passion de connaître à fond la science des médailles, votre ouvrage pourrait seul me la communiquer... J'ay déjà parcouru plusieurs feuilles de votre savant ouvrage. Je vais dans ce moment commencer sérieusement mes études et je vous aurai autant d'obligation pour les jouissances quotidiennes que pour la complaisance que vous avez eue de m'en faire posséder les moyens. »

Quelques semaines plus tard, le 15 janvier 1796, après avoir lu l'ouvrage, il fait part en ces termes à Eckhel de ses impressions : « Mon impatience de connaître votre ouvrage m'a éloigné de toute autre occupation... Permettez que, quoique faible amateur, je m'élève dans ce moment à la hauteur de ceux dont les suffrages peuvent vous être les plus agréables et que je vous fasse mon compliment autant sur la profondeur de vos richesses que sur la justesse de

leur explication. Enfin rien ne manque à votre ouvrage qu'un plus grand nombre de connaisseurs en numismatique pour l'apprécier. Je n'ai du reste pas été peu flatté, Monsieur, de me voir cité dans votre ouvrage, mais ce dont je me glorifie le plus et ce qui s'accorde bien avec mon penchant pour vous, c'est de me voir dans l'article Temnus honoré du titre de votre ami. Vous aviez mon respect et ma vénération pour votre mérite. Vous n'avez pas tardé d'avoir mon affection par votre complaisance amicale. Je désire vivement de pouvoir conserver le titre précieux que vous m'accordez et d'avoir des occasions de vous convaincre que j'y ai quelque droit par la réciprocité du même sentiment. Vous avez bien voulu me donner pour *insigniter peritus* en numismatique. Vous aviez compté sans doute sur le fruit que je pourrais retirer de la lecture de votre savant ouvrage. Si vous n'avez pas dit l'exacte vérité, au moins vous avez animé mon émulation. Vous êtes cause que j'ai repris mon Pascalos pour mieux entendre le grec que je ne l'ai fait jusqu'à présent, et je ne serai vraiment *peritus* que lorsque j'aurai joint à une longue habitude des médailles de longues méditations sur votre excellent ouvrage. »

Ce n'était point là des flatteries à l'égard d'un homme vivant. Trente ans plus tard, en 1825, quand Eckhel était mort depuis longtemps, Cousinéry écrivait dans son *Essai sur les monnaies d'argent de la Ligue achéenne* : « Depuis qu'il a été reconnu que les médailles des anciens peuples sont des flambeaux pour l'histoire, depuis que l'explication de ces monuments est devenue une science et qu'elle a fait les délices d'un grand nombre de littérateurs, il n'a paru aucun ouvrage élémentaire sur cette branche de l'archéologie qui ait été accueillie avec autant d'empressement et à si juste titre que celui dont le savant abbé Eckhel a enrichi notre littérature vers la fin du siècle dernier, intitulé *Doctrina numorum veterum*.

« Ce corps immense de doctrine numismatique a surpassé tout ce qu'on avait écrit auparavant ; et l'on convient que nul autre ouvrage jusqu'aujourd'hui n'a embrassé, comme celui-ci, toutes les branches de cette science, et n'a autant contribué à en purifier les éléments. »

Ailleurs il l'appelle encore « ce chef-d'œuvre de philologie, fruit d'une si haute érudition et de tant de veilles... ce vaste répertoire où les chefs-d'œuvre de l'art, le génie des peuples, l'histoire de leurs révolutions et particulièrement l'esprit religieux qui les caractérise, viennent figurer tour à tour avec les traits propres à chaque époque et qu'il n'était pas toujours facile de saisir. »

*
* *

Notre numismate cherchait plus que jamais à vendre sa collection. Il en demandait trente mille écus romains, la jugeant « infiniment plus intéressante que celle de M. Ainslie qui avait été vendue huit mille guinées. La mienne contient vraiment des pièces rares et inédites et en très grand nombre. Il est aisé de juger par le catalogue publié par Sestini que la collection Ainslie n'a de remarquable que la partie du Bosphore et celle des Rois de Syrie. Je suis baucoup plus riche dans les autres genres. J'espère de pouvoir placer ma collection en Russie, c'est à tel effet que j'ai été dernièrement à Constantinople. Mon cabinet peut figurer tout seul et faire briller celui qui en fera l'acquisition. Or il ne sera pas mal placé dans un pays où ce genre d'étude n'a pas encore pénétré. » (2 juin 1796).

Pendant le second semestre de 1796, Esprit Cousinéry fit par terre un important voyage numismatique avec un riche Anglais autour de la mer Egée. Il revint par la Thessalie

de la Macédoine jusqu'à Constantinople, de Constantinople à Smyrne par terre, et il réussit à faire l'acquisition de trois cents médailles, dont une cinquantaine d'Attique, de Corinthe et de Sicyone, plus d'une centaine de Thessalie et de Macédoine, quelques-unes d'Asie, le reste de Syrie et d'Egypte.

Ces dernières en argent lui avaient été fournies par un troc avec le chargé d'affaires d'Angleterre à Constantinople. Mais la plupart avaient été achetées aux habitants du pays, surtout aux femmes grecques, dont les colliers et les ornements de tête étaient souvent formés de pièces de monnaies. Elles ne s'en dessaisissaient d'ailleurs pas sans difficulté, mais Cousinéry constatait que l'offre d'une bonne monnaie impériale toute neuve avait raison de leur résistance. Aussi demandait-il à Eckhel de lui procurer des pièces de cette monnaie de bon aloi. « Si l'on pouvait avoir de celles de Hongrie, où la Vierge est représentée, ajoutait-il, ce serait bien mieux encore. » Le champ devait être fructueux. « Je m'aperçois tous les jours davantage, écrivait-il le 16 novembre 1796, que la Grèce fournira encore beaucoup à la numismatique, et que nous avons encore beaucoup à éclaircir sur cette immensité de monuments enfants des siècles et de l'art. » Si en pays grec, les acquisitions étaient relativement faciles, il en était autrement dans les pays plus spécialement turcs. Ainsi, en Bithynie, sur les ruines d'Ilion, « j'aurais trouvé beaucoup de médailles, écrit Cousinéry à Eckhel le 2 juin 1796, si le terrain n'était presque entièrement cultivé par les Turcs, qui dédaignent de toucher à des monnaies de cuivre portant des têtes d'hommes et qui sont l'ouvrage des infidèles. C'est à ce fanatisme qu'on doit attribuer la rareté des monnaies de certaines villes dont l'emplacement dévasté est cultivé par des Musulmans. Ordinairement les Grecs sont

plus soigneux de recueillir ces monuments, ils en font usage dans leurs églises ; dans beaucoup de villes ou villages de l'Asie, ils les font circuler en guise d'aspres, troisième partie du para, mais je puis vous dire à cet égard que les recherches de divers amateurs ont déjà fait tarir ces sources dans les lieux les plus à portée des villes maritimes... Je serais parti d'Ilium, à mon grand regret, sans médailles, si un berger grec, qui possède un champ en propriété sur Ilium, ne m'en eût vendu une bonne poignée. » Quant aux achats dans les villes ils devenaient de plus en plus chers. « Salonique, Constantinople et Smyrne ne sont pas des pays où l'on puisse acheter à bon compte. On ne cesse d'y acheter pour des ambassades, pour Rome et pour Londres. »

Sa collection ainsi enrichie, Cousinéry pouvait affirmer « qu'il n'était aucun particulier de l'Europe qui eût une série de médailles grecques aussi intéressante. »

Cette précieuse collection et le catalogue qu'il en dressait faillirent périr dans un désastre affreux qui réduisit en cendres la plus riche partie de Smyrne. « Vous en aurez déjà eu les détails par les Gazettes, écrit l'ancien consul à Eckhel le 30 mars 1797. La terreur et la confusion non moins que la misère sont extrêmes. Mon cabinet a été sauvé à bord d'un bâtiment. Notre maison est brûlée. Je vais vivre à la campagne où je m'occuperai de mon catalogue et de mes études dont au reste je ne veux faire qu'un objet de récréation en attendant que c'en soit un d'économie. Il y a trois ans que je suis réduit à vivre d'une petite pension que je reçois de mes frères, malgré l'état où les a réduits la Révolution. Je ne trouve aucun emploi et je puis vous assurer que ma position est des plus déplorables si je ne trouve à bien placer ma collection. »

Dans une lettre adressée le même jour à Neumann, Cousinéry donne des détails intéressants sur la catastrophe de Smyrne.

« Le pays que j'habite est peu sûr pour ces sortes de trésors. Le mien vient de courir un très grand danger. Un janissaire tué par un sujet vénitien causa dans la ville une insurrection qui a été suivie deux jours après (15 du courant, mars 1797) de la révolte et de tous les crimes. Les flammes, le vol, le viol et le massacre allaient ensemble. La terreur était à sa plus haute période. Cinquante mille maisons ou boutiques ont été la proie des flammes, plus de douze cents personnes ont été victimes de la férocité des Janissaires. On ne pouvait rien sauver. Trente mille âmes sont réduites au désespoir. La terreur règne encore malgré le bon ordre rétabli, et la Porte n'a encore rien prononcé ; mon médaillier a été sauvé à bord d'un bâtiment où je pus atteindre avec ma famille, il serait mal aisé de donner un tableau de cet événement aussi affreux qu'inouï. »

Depuis longtemps Cousinéry désirait rendre visite à celui dont il se proclamait l'humble écolier ou l'apprenti.

Le 2 novembre 1795, après avoir reçu le grand ouvrage d'Eckhel il lui écrivait : « J'aurai la satisfaction de vous avoir toujours près de moi, quoique je n'aie jamais eu comme je le souhaitais la consolation de faire votre connaissance dans votre laboratoire. Je ne perds pas espérance à ce sujet. Vraisemblablement la vente de mon cabinet, ma seule ressource dans ces temps désastreux, me fera voyager encore et je me dirigerai volontiers à Vienne et avec autant de dévotion qu'un pélerin qui va à La Mecque. »

Mais en 1798, Eckhel mourut à l'âge de 61 ans, sans que notre compatriote ait pu réaliser son projet de visite.

Cousinéry déplora cette mort prématurée qui avait enlevé le savant écrivain « à ses nombreux amis et aux Muses qui avaient embelli sa vie. » Il en conserva toujours un souvenir

ému et ne cessa de rendre hommage à son œuvre et de travailler à la lumière de ses enseignements, sans abdiquer cependant la liberté de discuter et de contredire certaines conclusions du maître. « Personne plus que moi, écrit-il en 1825, dans son Essai sur les monnaies d'argent de la Ligue achéenne, n'estime le profond savoir d'Eckhel et le mérite de son livre ; je me glorifierai toute ma vie d'avoir obtenu son amitié. »

Louis BERGASSE.

Le Mariage de Mirabeau

La vie de Mirabeau, si mouvementée et si orageuse, qui passionna les plus grands esprits du siècle dernier, et notamment Gœthe et Victor Hugo, a été, comme vous le savez, la matière de plusieurs centaines de volumes, en France et à l'étranger, sans parler des articles de revues et de journaux, qui sont innombrables. Cet homme violent, qui amenait la bataille partout où il allait, ne fut pas aimé ni détesté à moitié. Il était de ceux qui provoquent les admirations enthousiastes et les haines sans merci et la plupart de ses biographes ont dit de lui ou trop de bien ou trop de mal.

De rechercher dans ce concert de jugements contradictoires, la part de vérité qui revient à chacun, ce ne serait pas une petite affaire et il y aurait quelque ridicule à vouloir le tenter ici. Je ne vous parlerai d'ailleurs ni de l'éloquence de Mirabeau, ni de son génie politique, ni de ses amours. Il n'y a plus rien à dire de nouveau sur tous ces sujets ; il n'y a plus qu'à choisir entre des thèses opposées, longuement établies, pour ou contre lui. Or ce que vous appréciez surtout dans les communications qui vous sont soumises, c'est sans doute d'abord qu'elles offrent de l'intérêt, c'est aussi qu'elles apportent quelque chose de nouveau ; c'est qu'elles contiennent, autant que possible de

l'inédit. Pour cette raison, j'ai choisi dans la vie de Mirabeau un fait qui a son importance, puisqu'il s'agit de son mariage, et puisque ce mariage a modifié totalement l'orientation de sa destinée. De plus l'essentiel reste à dire sur ce mariage, dont on ne sait rien que par des fragments de correspondances qui n'ont pas été réunis et qui ne concordent pas toujours. L'affaire n'a pas été reconstituée entièrement ; elle est restée fragmentaire. Chez la plupart des biographes, on trouve ce qu'on pourrait appeler l'après-mariage, le récit des suites fâcheuses que l'affaire ne tarda pas à avoir. Mais la préparation de ce mariage, les événements à la suite desquels les sentiments de Mirabeau se retournèrent complètement ; le lien étroit qu'il y a entre ce mariage et la mission à Beaumont, elle-même fort peu connue ; les raisons pour lesquelles, après avoir dédaigné le mariage d'argent, Mirabeau le voulut et le conquit de haute lutte, envers et contre tous, cela n'a encore fait l'objet d'aucune étude, que je sache : c'est cette étude que je veux tenter. Des fragments épars et souvent discordants que j'ai rassemblés et confrontés, je me suis efforcé de dégager une reconstitution des faits aussi claire et aussi exacte que possible.

Je me propose de faire d'abord le récit de la mission de Mirabeau à Beaumont, parce que l'échec de cette mission provoqua le mécontentement de son père, qui lui supprima tout subside et le réduisit à la détresse. Je vous dirai ensuite comment il fut contraint par cette détresse de renoncer à la carrière militaire qu'il voulait et de rechercher le mariage d'argent qu'il ne voulait pas. Je vous dirai enfin comment, une fois résolu à ce mariage, il le réalisa rapidement à force d'audace et d'habileté.

Mais, au risque de vous paraître un moment ne dire que des choses connues, je ne peux pas ne pas rappeler tout de

suite, en quelques mots, ce qu'avait été la jeunesse de Mirabeau jusque-là.

Vous connaissez, au moins de nom, la ville de Montargis dans le Loiret. Le voyageur qui s'y arrête trouve devant lui, en sortant de la gare, la statue de Mirabeau. Si, de surcroît, ce voyageur est Provençal, un provençal moyen, il éprouve comme une surprise désagréable. Il est tenté de croire qu'on lui a pris son Mirabeau. Et sans doute Mirabeau aimait la Provence bien avant qu'elle fût devenue le berceau de sa gloire, puisque déjà en 1770 son père disait de lui : « C'est un enragé Provençal. » Mais le Loiret est le berceau de sa naissance. Il y passa ses treize premières années et il y revint souvent pour d'assez longs séjours. Il naquit au Bignon, à une vingtaine de kilomètres au nord de Montargis, dans la direction de Nemours.

Pourquoi le marquis de Mirabeau, qui reproche volontiers à la noblesse de son temps de ne pas résider dans ses terres, ne réside-t-il pas lui-même dans sa terre de Mirabeau, en Provence, près de Pertuis, où il est né ? C'est d'abord, comme dit M. H. de Jouvenel, parce que la logique n'est pas sa vocation. C'est ensuite parce que la vie de Paris lui plaît davantage ; et c'est enfin parce que la mémoire de son père, Jean-Antoine, l'inquiète : il a peur de passer en Provence pour le fils insuffisant de cet homme terrible qu'on y avait fort redouté. Il reste donc à Paris après la mort de son père et il s'est acheté non loin de Paris, à peu près à la distance qu'il y a de Marseille à sa terre rocheuse et brûlée de Mirabeau, ce petit domaine du Bignon tout en verdure et en eau claire, ce « panier d'herbes » comme il dit lui-même drôlement et heureusement, où aujourd'hui encore on vient de loin pêcher les écrevisses, dont on faisait grande consommation au château.

C'est le 9 mars 1749 que Mirabeau naquit au Bignon. Journée orageuse inaugurant une vie qui devait être plus orageuse encore. La mère est difficilement délivrée, après d'horribles souffrances. L'enfant a une tête énorme, deux dents, un pied tors et la langue embarrassée par le filet. « Il aura bien de la peine à parler » dit au père angoissé le médecin, maladroit accoucheur et détestable prophète.[1] Avant ce rejeton exceptionnel, le marquis a eu un garçon et deux filles ; le garçon, de complexion délicate, n'a pas vécu. Or le marquis est atteint de « postéromanie » comme dit le bailli, son frère. Il voudrait, dit-il superbement, « un fils capable de faire de sa maison provençale une maison de France. » Sans doute celui-ci est robuste. Mais comment espérer qu'il grandira la race, s'il doit n'avancer dans la vie que sur des béquilles, et surtout si ce fils d'un père éloquent doit être muet jusqu'à sa mort ? Quelques mois après, l'enfant donnait de grands coups de son pied bien redressé et il exprimait ses colères avec la « voix de Mirabeau ». Le marquis se reprocha d'avoir été inquiet.

A l'âge de trois ans, ce jeune héritier fut atteint de la variole, et, mal soigné, il en garda les marques toute sa vie. Ce visage grelé, cette tête énorme qu'une chevelure léonine grossissait encore, rendait son aspect antipathique et faisait reculer tout d'abord ceux qui l'approchaient, surtout les femmes. « On le fuit à le voir ; on s'arrête à l'écouter » disait de lui, quand il avait seize ans, Mme de Sigrais, première femme de chambre de la mère de Louis XVI. Mme de Sigrais précise ainsi très exactement l'action qu'il erercera plus tard partout où il se trouvera. On ne sait pas assez jusqu'où allait le charme et la séduction de Mirabeau dans les conversations les plus familières.

---

[1] Lettre du marquis au duc de Nivernois 11 mars 1749

Tout le monde connaît la puissance foudroyante de ses apostrophes à Portalis et à Dreux-Brézé. Mais on ne sait pas en général qu'il a dominé par la séduction plus encore que par la véhémence et que, caressante ou tonnante, sa voix incomparable ne cessait pas d'incliner vers lui ceux qui l'entendaient.

Il n'avait pas encore six ans qu'il lisait couramment, ce qui fait grand honneur à son premier maître, M. Poisson. Car peu d'enfants ont manifesté à la fois autant de résistance à l'enseignement de leurs maîtres et autant d'ardeur à s'instruire en dehors d'eux. Il venait à peine d'atteindre sa sixième année quand son père écrivait à Mme de Rochefort : « Il fait la chasse, pour les lire en secret, à tous les « papiers qu'il peut trouver dans la maison. Je me garderai « bien de vous dire jusqu'où sa curiosité va les chercher. » En 1760, le marquis écrit à son frère, le bailli : « C'est un « embryon de matamore qui voudrait tout avaler avant « d'avoir douze ans. C'est une mémoire, une intelligence, « une capacité, qui saisissent, ébahissent, épouvantent. »

Il passa entre les mains de plusieurs maîtres qui renoncèrent successivement à le gouverner, après avoir essayé de tous les moyens, y compris les corrections physiques. On l'avait confié à seize ans, à un ami, membre de l'Académie des Inscriptions, dont le marquis appréciait le savoir et plus encore le caractère. Au bout de quelques semaines, l'ami dut renoncer à cette éducation manuelle, le jeune homme rendant les coups avec usure et faisant respecter sa noblesse qu'il voulait bien oublier lui-même à l'occasion, mais dont il exigeait que les autres se souvinssent toujours.

A dix-huit ans, il fut envoyé à Saintes, parce qu'au régiment de cavalerie de cette ville, on apprenait plus durement qu'ailleurs le métier militaire. Au bout de quel-

ques mois il en devint le personnage le plus connu, par ses dettes, par ses emprisonnements, par sa querelle avec son colonel qu'il accusait ouvertemest de malveillance, parce que, disait-il, « il s'est avisé d'être mon rival auprès de « Mlle X... et qu'il a eu le dessous. » Emprisonné pour ce fait à l'île de Ré, il enchanta tellement par ses propos le gouverneur de cette île, qu'il en obtenait tout l'argent et toutes les permissions qu'il voulait, pour aller se faire un certain renom dans les soupers et aux bagarres nocturnes de La Rochelle. Il y eut un duel, blessa son adversaire et partit pour la Corse, à la conquête de laquelle il prit part en qualité de sous-lieutenant. Les témoignages de ses chefs prouvent qu'il s'y distingua particulièrement.

L'expédition terminée, il rentra à Paris ; mais en traversant la Provence, qu'il voyait pour la première fois, il vint saluer son oncle, le bailli et passa plusieurs semaines avec lui à Aix et à Mirabeau, l'ensorcelant véritablement par la séduction de sa parole. Quand il fut revenu auprès de son père, celui-ci mit à l'épreuve sa valeur tant vantée en Provence, en lui confiant deux missions délicates, malgré son jeune âge, l'une auprès de la marquise dont il vivait séparé, l'autre auprès de ses vassaux du Limousin. Le succès complet de ces deux missions émerveilla le marquis.

Au printemps de 1771, Mirabeau passa ses journées à courir les bibliothèques de Paris avec M. Lefranc de Pompignan, dont le marquis lui avait imposé la compagnie lugubre. La nuit il se consolait de la solennité du poète en des compagnies plus joyeuses. On raconte qu'une nuit, ou plutôt un matin, qu'il traversait en fiacre la place Saint-Sulpice, pour regagner son domicile, rue de Vaugirard, il vit un jeune ecclésiastique qui courait vers lui, en l'appelant et en boitant. Ce n'était [illegible]

audience ; mais l'homme pouvait avoir besoin de lui. M. le comte donna à son cocher l'ordre d'arrêter et le jeune abbé lui tint à peu près ce langage : « Monsieur, je fais appel à « votre bonté. Pour des raisons que vous devinez sans « peine étant jeune comme moi, je suis sorti hier soir, un « peu après dix heures, et par des moyens irréguliers, de « l'illustre séminaire que voilà. Il me faut maintenant fran« chir, du dehors au dedans, ce mur dont vous voyez la « hauteur décourageante. Si vous vouliez bien en faire « approcher votre voiture, je m'en servirais comme d'une « courte échelle... » Le séminariste avait du vice ; il se « révoltait contre la règle et il paraissait avoir de l'esprit. C'était plus qu'il n'en fallait pour intéresser Mirabeau, qui fit amener sa voiture suivant le désir de l'abbé. Celui-ci, quoique boîteux, grimpa comme un écureuil sur la capote, d'où il atteignit facilement le haut du mur. Il put ainsi réintégrer sans bruit cette demeure propice à de plus austères méditations. [1] Vingt ans plus tard, Monseigneur de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, était au chevet de Mirabeau mourant et recueillait ses dernières paroles. Il n'oublia jamais que, sans l'aide de Mirabeau, sa future Grandeur serait restée en souffrance, au petit jour, sur la place Saint-Sulpice, au pied du grand mur inaccessible.

[1] Je trouve l'indication de cette première rencontre entre Talleyrand et Mirabeau sous la plume et sous l'autorité d'un ancien ministre de l'I. P. Je n'ai pu en vérifier l'authenticité. Mais ce que nous savons du séjour de Talleyrand à Saint-Sulpice (Cf. Lacour-Gayet, Talleyrand, tome I.), la rend vraisemblable et même probable. Elle explique sans doute l'ancienneté et la ténacité de l'amitié entre ces deux hommes.

I. — *La mission à Beaumont*

A la fin de l'année 1771, Mirabeau s'impatientait de perdre du temps et de ne pouvoir, par la faute de son père, continuer sa carrière dans l'armée. Le marquis avait des raisons que nous dirons plus loin, de prolonger ce retard. D'ailleurs ses vassaux de Provence venaient de se révolter contre ses abus franchement déraisonnables. Il ne se croit pas de taille à les mettre à la raison. Mais il envoie son fils contre eux, espérant que tout cèdera devant la violence du jeune homme.

Cette mission peu connue ne mériterait guère de l'être, si elle n'avait eu, sur le mariage et sur la destinée de Mirabeau, des effets dont personne n'a parlé jusqu'ici et qui furent pourtant décisifs. Il me paraît nécessaire de rappeler les faits et de combler cette lacune.

Seul de tous les biographes, M. de Loménie a pris la peine de raconter la mission du jeune comte à Mirabeau et à Beaumont. [1] M. Louis Barthou a reculé devant la difficulté de cette tâche. Il écrit : « Les témoignages sur cette « mission, tous intéressés, se contredisent. » Comme il est Béarnais, il a profité de ces contradictions incontestables, pour passer aussitôt à un autre sujet. Maïs nous qui sommes Provençaux, nous avons à l'égard de cette difficulté provençale le renoncement moins facile et j'espère vous prouver que l'on peut sans trop de peine, distinguer, entre les témoignages, ceux qui méritent vraiment notre confiance.

M. Barthou a renoncé à faire le récit de cette mission. M. Dauphin Meunier la supprime. Peu de biographes ont

---

[1] Cf. *Les Mirabeau* (T. III) et la *Revue politique et littéraire*. 2e série, 1871.

été aussi riches que lui de papiers relatifs à Mirabeau et son œuvre abonde en renseignements précieux. Il n'ignorait pas l'affaire;[1] il n'en a pas compris l'intérêt. Ce qui est plus grave encore, c'est qu'en faisant passer à Aix le temps que le jeune comte a passé à Mirabeau et à Beaumont, de décembre 1771 au mois d'avril 1772, il donne un caractère de lenteur qu'elle n'a pas eu, à la manœuvre de Mirabeau pour la conquête de Mlle de Marignane. Tout le monde sait que Mirabeau attaqua et força la place en quelques semaines.

Quant à M. de Loménie, il n'a eu dans l'examen de cette affaire que le souci d'en dégager des indications sur l'état général des esprits en Provence à la veille de la Révolution. Il n'a pas vu le lien étroit qu'il y a entre l'échec de la mission à Beaumont et le mariage avec Mlle de Marignane qui a modifié si complètement l'orientation de la vie de Mirabeau. D'autre part, voulant négliger tout ce qui dans cet incident lui semblait n'avoir qu'un intérêt purement local, il a laissé pas mal de choses à dire qui valaient la peine d'être dites et que je me propose de retenir parce que personne ne les a dites jusqu'à présent.

Vous savez que Jean de Riquetti, premier consul de Marseille, acquit en 1570. le fief de Mirabeau, dont la terre de Beaumont faisait partie. Quand, de Marseille, vous allez dans les Alpes, vous vous trouvez en débouchant du pont de Mirabeau, devant les pins qui dissimulent le château sur la hauteur, à gauche, et vous traversez presque aussitôt le terroir de Beaumont. Vous connaissez tous le pont de Mirabeau, Maurice Barrès caractérisait ce site pittoresque d'un mot heureux et vrai : « C'est, disait-il, la porte des Alpes. »

---

[1] [illegible]

Notons que Mirabeau n'a que vingt-deux ans. Son père qui lui avait recommandé un an avant, de traiter les Limousins avec douceur, lui a donné l'ordre de terroriser les Provençaux. A l'égard des Limousins, il l'avait approvisionné de philanthropie; à l'égard des Provençaux, il lui a mis un bâton entre les mains. Du haut de son château où il va arriver, le jeune seigneur regardera sans bienveillance les habitants révoltés.

Et pourtant ceux-ci ont conscience de leur bon droit. En 1551, une Convention avait mis fin au conflit séculaire entre les habitants et le seigneur, en précisant les droits des uns et de l'autre dans l'usage et l'exploitation des bois. La paix était revenue... pas pour longtemps. En 1570, c'est-à-dire dix-neuf ans après la signature de cette Convention, le fief de Mirabeau passe des mains des Glandevès aux mains des Riquetti. En achetant ce fief, les Riquetti avaient ratifié la Convention de 1551 et accepté les servitudes du fief. En réalité, ils ne les acceptèrent pas. Le père du marquis, le redoutable Jean-Antoine, avait mis à profit la terreur qu'inspirait sa réputation à la guerre, pour étouffer les protestations sous des excès de dureté et il avait donné l'ordre de noyer en Durance les hommes de loi qui viendraient d'Aix apporter aux habitants ce qu'il appelait leur « fatale péritie ». Un procureur d'Aix voulut passer outre à cette interdiction et vint, en descendant du bac, jusqu'au Grand Logis, une auberge pour rouliers qu'on peut voir encore à l'intersection des routes des Alpes et de Pertuis. Le marquis Jean-Antoine, prévenu, envoya à l'auberge deux hommes vigoureux qui, à force de coups, le mirent en piteux état. Inutile d'ajouter que personne n'osa, du vivant de Jean-Antoine, renouveler l'expérience. « L'ami des Hommes » ne veut pas céder plus que son père. Il a peur de paraître inférieur à cet homme terrible.

Et pour garder dans sa violence un semblant de légalité, il fait annuler par son juge seigneurial la transaction de 1551. Cette annulation audacieuse provoqua immédiatement, à Mirabeau et à Beaumont, un recours des habitants. Le marquis donne alors, à son juge, l'ordre de ne tenir aucun compte de ce recours et d'appliquer intégralement sa sentence, malgré la loi qui accordait aux recours un effet suspensif dans tous les cas. Ce fut alors, dans les deux communautés, un véritable soulèvement.

Le marquis se garde bien de venir dans sa terre où il a provoqué audacieusement ce grave conflit. Craint-il que la contradiction entre ses actes d'esprit féodal et ses écrits d'inspiration socialiste, devienne trop apparente et que le soi-disant *Ami des Hommes* soit déclaré publiquement leur *ennemi* dans la réalité ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il envoie son fils à sa place, non point parce qu'il le trouve assagi, mais au contraire parce qu'il le sait violent. « A « propos de fous, écrit-il à son frère le 26 décembre 1771, « je viens d'envoyer à Mirabeau l'elixir de *ma* race en « ce genre. » Il se frotte les mains, car il croit avoir joué un bon tour à ses vassaux de Mirabeau et de Beaumont, en envoyant contre eux celui qu'il appelle lui-même *M. l'ouragan et M. le comte de La Bourrasque.* Au lieu de chercher à arranger les choses, il jette de l'huile sur le feu. La violence de son fils, dont il s'est plaint tant de fois, est maintenant son meilleur espoir. Le jeune comte obéit d'ailleurs avec joie. La difficulté l'attire au lieu de l'intimider. Son espoir, à lui, c'est d'obtenir, comme récompense, de son père qui se dérobe, une situation définitive aux armées et l'argent nécessaire pour y figurer aussi avantageusement que possible. Il est donc dans les meilleures dispositions d'esprit pour que la partie soit gagnée... si elle peut l'être.

Parti de Paris le 2 décembre, il arrive à Mirabeau le 15. Sans perdre de temps, il envoie au consul du lieu la lettre de créance de son père, que, pour plus de régularité, il avait pris soin de faire enregistrer. Le 17, le corps de communauté va lui faire visite.

Avant de rendre compte de cette entrevue, notons que la rebellion est défendue à Aix par M[e] Mottet père, avocat à la Cour et procureur des deux communautés de Beaumont et de Mirabeau devant l'Assemblée des communautés. Sur place, la rebellion est conseillée, à Mirabeau, par le notaire Gastaud ; à Beaumont, par le nommé Boyer. Arrêtons-nous un moment sur Gastaud ; je dirai un peu plus loin ce qu'est Boyer.

Les lettres de Gastaud à Mottet, quoique d'un partisan fort intéressé, sont précieuses parce que sur plusieurs parties de cette affaire nous n'avons pas d'autre document. Gastaud est maintenant acharné contre le seigneur, mais il est en même temps le lieutenant de son juge. Au lieu de résilier spontanément cette charge quand il a cru devoir passer à l'opposition, il attend que le jeune comte le somme de s'en démettre. Il voudrait à la fois renseigner Mottet et garder sa charge. En attendant qu'il tresse des couronnes au seigneur, comme nous allons le voir, il est, dans le secret de ses lettres à Mottet, d'une violence grossière contre le seigneur et contre ses amis. Le curé de Mirabeau a la confiance de M. le comte. Cela suffit pour que Gastaud le traite de « cafard ». « C'est *la poison* de tout. Il dispose « de M. le comte, comme il veut » dit-il avec haine et avec envie, dans un français faubourien qu'on est surpris de trouver sous la plume de ce notaire rural. « Il a porté « plainte de ce qu'on ne tenait pas de corde aux cloches. « C'est à lui d'en fournir s'il veut sonner la messe. Il « ferait bien mieux de conseiller au seigneur de faire faire « d'autres mesures, au lieu des siennes qui sont fausses. »

Pour mieux juger encore la valeur du témoignage de Gastaud, anticipons un moment et portons-nous à dix-sept ans plus tard, au mois de mars 1789, c'est-à-dire à l'époque où toutes les communautés de la nation présentent leurs cahiers de doléances. Gastaud rédige, signe et contresigne le cahier de la communauté de Mirabeau. C'est le travail d'un homme expérimenté dans les affaires, mais toujours passionné. Seulement, sa passion s'est retournée et il met plus de zèle maintenant à servir le seigneur et à l'encenser, qu'il n'en mettait jadis à le rendre odieux. C'est que, dans l'intervalle, le seigneur l'a rétabli dans sa charge de lieutenant de juge qu'il n'avait abandonnée qu'à regret ; il l'a même nommé viguier. Donnant, donnant. Les Mirabeau sont maintenant, d'après Gastaud, les bienfaiteurs du pays. Sans doute le fils a passé, bien malgré lui d'ailleurs, au service du Tiers-Etat. Mais le père, le seul seigneur, n'a rien abandonné de son absolutisme féodal. Il est resté « Gothique » comme dit son amie, la comtesse de Rochefort. La reconnaissance de Gastaud ne s'ambarrasse pas pour si peu : il les proclame tous les deux les meilleurs des maîtres : « Si cette communauté pouvait se flatter d'avoir » toujours des seigneurs tels que l'Ami des Hommes et » tels que M. le comte de Mirabeau, l'Ami du Peuple, elle » n'élèverait pas sa voix pour obtenir des Etats Généraux, » l'abolition des droits féodaux, onéreux à ses habitants. » Elle l'attendrait de la bienfaisance seule de l'Ami des » Hommes et de l'Ami du Peuple. » Et plus loin : « La » confiance de la communauté dans son seigneur est telle » qu'elle est persuadée que la tyrannie de la féodalité ne » sera jamais mieux combattue que par lui-même. » Si l'on veut bien se rappeler que le seigneur, ce n'est pas le comte, mais le marquis, féodal impénitent, qui a gardé jusqu'au bout l'intégralité de ses prétentions, cet éloge

qui, dans un cahier de doléances, n'est d'ailleurs qu'un excès de zèle, paraît assez audacieux.

Dans une lettre datée du 18 décembre, Gastaud rend compte à Mᵉ Mottet de cette première entrevue des habitants avec leur jeune seigneur : « Après le compliment « fait d'un ton haut et fier, M. le comte nous a dit qu'il « était venu pour régler toutes choses ; que l'on abusait « de la bonté de son père. Il nous dit de revenir le lende- « main matin, avec tous les principaux habitants ; qu'il « écouterait tout le monde et rendrait justice ; que feu son « grand-père avait écrasé par deux fois la communauté ; « que lui ferait pire encore. A des paroles de cette espèce, « tout le monde se retira sans répondre. Le lendemain il « ne s'y présenta personne, que le consul. Voyant si peu « de monde, il commença par dire au consul qu'il voulait « tout écraser. A l'instant nous lui tournâmes le dos, sans « dire un mot. Le soir même, il m'envoya dire par un des « gardes de me désister de ma charge de lieutenant de juge. « Je priai le garde de lui dire que je le remerciais et que « je comptais l'aller prier de la reprendre. Votre présence, « ajoute-t-il d'un ton un peu découragé, nous serait bien « nécessaire ici ; et tout le monde qui vous verrait avec plai- « sir dans le Conseil de la communauté, espère que vous « lui ferez cette grâce. »

Après avoir mis à exécution quelques-unes des menaces qu'il avait proférées, le comte part pour Beaumont le 24 décembre. Là encore c'est Gastaud qui rend compte à Mᵉ Mottet de ce qui s'est passé : « Le comte est allé à « Beaumont. Ayant voulu faire assembler le Conseil, il « n'y vint personne. Le sieur *Boyer, le Cadet*, qui avait « toujours été porté pour M. de Mirabeau, a tourné casa- « que et a remercié de sa charge de lieutenant de juge.[1]

---

[1] Il n'a pas [illegible].

« Le soir, le comte étant sorti, trouva un pauvre paysan « qui rentrait chez lui. Il lui donna plusieurs coups de « bâton. Ces procédés ne font qu'indisposer tout le monde. » Si ce récit est exact, le futur défenseur du peuple fait devant le peuple de Beaumont de bien mauvais débuts. Le fait en lui-même paraît toutefois contestable. Sans doute Mirabeau est violent ; mais frapper sans raison un pauvre homme isolé semble peu digne de foi. M. de Loménie pense qu'ici le nerrateur hostile dénature les faits et l'on est tenté de partager son avis.

L'abbé Castagny, non moins partial il est vrai, mais de sentiments opposés, raconte les choses tout autrement dans une lettre au marquis dont il fut l'homme d'affaires : « J'accompagnai votre fils à Beaumont. Il avait convoqué « ces *républicains* ;[1] mais il ne put venir à bout de les « réunir tous. Il harangua ceux qui étaient venus avec une « force, une douceur et une dignité qui me firent verser « des larmes. Et comme le peuple commençait d'être tou- « ché, Boyer a tout brouillé par son insolence qui pousse « à la sédition. Et il l'aurait excitée sans la patience et le « calme de M. le comte, qui m'a d'autant plus étonné, moi, « le connaissant bien, que, quoique prêtre et vieux, je n'en « aurais peut-être pas été capable. Mais Boyer s'est levé « encore et leur a dit : « Si vous fléchissez, je vous aban- « donne pour toujours et je vous laisserai dévorer petit « à petit. De telle sorte, conclut l'abbé, que la pluralité « fut pour consulter (délibérer). »

Il faut remarquer d'abord que le témoignage de l'abbé Castagny a plus de poids que celui de Gastaud, qui raconte par ouï dire, tandis que l'abbé était présent. D'autre part, nous avons vu déjà que les affirmations de Gastaud sont

---

[1] L'abbé n'écrit ce mot d'indignation qu'avec beaucoup d'horreur.

subordonnées à son intérêt du moment. Certes, l'abbé Castagny serait suspect, lui aussi, en sa qualité d'homme d'affaires du marquis, s'il s'agissait d'un rapport public sur les affaires de son maître. Mais ce n'est pas le cas ici. Il est venu à Beaumont sur l'ordre du marquis, comme observateur, et au besoin comme conseiller. Il raconte à son maître ce qu'il a vu et entendu ; il n'a aucun intérêt à le tromper et il ne peut pas soupçonner que cette lettre écrite pour le marquis tout seul, deviendra un jour un document historique. Il faut donc croire l'abbé quand il dit que les Beaumontais étaient sur le point de céder à la persuasion du comte et de s'entendre avec lui au moment où Boyer est intervenu pour prolonger la résistance.

Il faut remarquer surtout que Boyer ne parle pas comme un habitant ordinaire. Un simple cultivateur aurait dit : « Si nous nous laissons faire aujourd'hui, on nous dévo« rera ensuite petit à petit. » Boyer fait mieux : c'est une sommation qu'il adresse à ses compatriotes et il les menace, s'ils ne suivent pas son avis, de renoncer à les défendre contre le seigneur. Il leur parle avec toute l'autorité d'un véritable directeur de conscience en matière juridique. Quel est donc ce Beaumontais si expert dans les choses du droit ? Personne ne s'en est enquis. J'ai voulu le savoir. L'état civil de Beaumont et les archives judiciaires ne laissent aucun doute.

Il y avait alors au barreau d'Aix deux sortes d'avocats : les avocats *à* la Cour, qui étaient tenus de résider à Aix et de plaider et les avocats *en* la Cour, qui n'étaient pas soumis aux mêmes obligations. C'est sans doute pour faciliter l'illusion que cette discrimination, en somme importante, était fondée sur des prépositions aussi minuscules et aussi voisines l'une de l'autre. Le titre d'avocat *en* la Cour était recherché surtout par des fils de propriétaires fortunés des environs ; il leur donnait un supplément

de prestige dans leurs villages, plutôt qu'un supplément de revenu. Il pouvait aussi servir à acquérir des charges judiciaires. C'est ainsi qu'il fut utilisé par un bourgeois de Beaumont nommé Boyer Claude Eucher, fils et petit-fils d'avocats en la Cour et qui lui-même fut inscrit au barreau d'Aix en cette qualité le 28 avril 1755, après avoir été reçu licencié en droit l'avant-veille. Trois ans après, en 1758, il se maria à Beaumont avec Thérèse Carle, née à Beaumont, comme lui. Il avait deux frères : André Eucher, de quatre ans plus âgé que lui (d'où son surnom de cadet que Gastaud indique à plusieurs reprises) et un autre, Vincent André, de quatre ans plus jeune. En 1768, Boyer Claude Eucher, dit Cadet, voulant sans doute augmenter ses revenus, acquit la charge de juge royal à Pertuis, qu'il exerça pendant treize ans. Cette charge ne l'empêchait pas de venir souvent à Beaumont ; car, à cette époque, les attributions des juges royaux avaient été réduites, et la distance de Pertuis à Beaumont n'est guère que de 18 à 19 kilomètres. Boyer était certainement à Beaumont, au milieu des siens, à l'occasion des fêtes de Noël et du renouvellement d'année, quand Mirabeau y est venu. Il n'y a donc aucun doute sur la personne de l'adversaire de Mirabeau à Beaumont. On ne peut supposer raisonnablement qu'il y ait eu alors dans ce pays de huit cents habitants un autre Boyer, également surnommé Cadet, puisant dans ses études juridiques assez d'autorité pour prendre en mains, et sur un pareil ton, la défense de la communauté tout entière.

A quelques années de la Révolution, on constate partout, au moins en Provence, que les juges royaux, les Parlements et plus encore les juges élus, s'acharnent à contrecarrer les juges seigneuriaux. Comme Beaumont dépendait du juge royal de Forcalquier, et non de celui de

Pertuis, Boyer pouvait se conduire avec la liberté d'un simple particulier dans cette communauté en dehors de son ressort judiciaire. Cette liberté, contestable peut être dans des temps plus anciens, était favorisée par l'esprit du moment. Juge royal, ancien juge seigneurial démissionnaire et aigri, victime avec sa famille des abus locaux, Boyer avait tout ce qu'il fallait pour être hostile au seigneur et à son juge. La violence avec laquelle il va exercer cette hostilité tiendra par dessus tout à son caractère. Mais elle montre aussi que les temps sont proches. Et l'abbé Castagny ne dit-il pas que les Beaumontais étaient « républicains » vingt ans avant la République ?

Au 1er janvier, on renouvela les Conseils des communautés. L'avocat Mottet, appelé à la rescousse par Gastaud, fut élu à la fois à Mirabeau et à Beaumont. Le jeune comte répondit à ce défi par un supplément d'arrogance, suivant les ordres de son père. Les choses s'envenimèrent alors tout à fait. Le 6 janvier, jour des Rois, elles auraient même abouti à un conflit sanglant, si Mirabeau que son père traitait de fou, n'avait pas conservé seul toute sa lucidité et tout son calme, dans l'affolement de tous les autres. Laissons encore une fois la parole à Gastaud :

« Depuis votre départ, écrit-il à Mottet le 9 janvier, tout « a paru tranquille à Mirabeau ; il n'en a pas été de même « à Beaumont. Le jour des Rois, il est d'usage que, sur « le soir, à une certaine distance du village, on va allumer « plusieurs fagots de bois que l'on appelle les *fasçailles.*[1] « M. le comte était venu hors de la porte du lieu, où il y « avait un grand nombre de personnes et Boyer, le Cadet,

[1] Sur le rite de cette cérémonie, voir Achard, [illegible] de la Provence, article Pertuis. Dans les petites communes, on simplifiait

« ne s'apercevant pas de sa présence, étant auprès de lui, « il lui jeta son chapeau à terre avec sa canne. Boyer « s'étant excusé en disant qu'il ne l'avait pas vu, M. le « comte lui dit qu'il devait prendre garde. » Il y a déjà là une première confusion, consciente ou non. On ne comprend pas que Boyer s'excuse après qu'il a reçu un coup de canne. Cela ne correspond ni à ce que nous savons, ni à ce que nous allons savoir de son caractère. Gastaud écrit encore : « Boyer lui dit qu'il ne lui devait rien ; qu'il ne le « reconnaissait pas encore pour seigneur ; qu'il n'avait qu'à « lui faire tomber son chapeau une deuxième fois et que, « pour lors, il verrait beau jeu. Sur ces paroles, M. le comte « jugea à propos de se retirer, sans quoi il est probable « qu'il serait arrivé du désordre. »

Ainsi donc, d'après Gastaud, Boyer n'aurait ni frappé, ni même heurté le comte ; il l'aurait seulement défié. Nous allons voir que Gastaud atténue et que les faits eurent plus de gravité.

Nous avons là-dessus le témoignage de Mirabeau lui-même. Quelques mois après son emprisonnement à Vincennes, en mars 1778, il adressait à son père la fameuse lettre connue sous le nom de *Mémoire apologétique*, qui passe avec raison pour une de ses meilleures œuvres. Dans cette lettre, il reprochait à son père avec véhémence son injustice systématique, même dans les circonstances où il s'était le mieux conduit ; dès le début, il rappelle cet incident déjà vieux de six ans, dont il a gardé un souvenir particulièrement amer et il en parle avec fierté parce qu'il a conscience de s'être sacrifié ce jour-là, pour éviter à son père les plus graves difficultés.

« L'aventure de Boyer survint. J'ose dire que je m'y « conduisis avec une sagesse au-dessus de mon âge ; non

« assurément que je ne fusse poussé par des conseillers « assez violents. [1] La province s'étonna de mon procédé. [2] « Un de vos parents dit au milieu d'un grand cercle : « Je « n'aurais jamais cru qu'il y eût du sang de macreuse dans les « veines d'un Mirabeau ! » Vous savez, vous, si c'est à la « lenteur de mon sang qu'il fallait attribuer ma modéra- « tion. Si je n'eusse arrêté par une déclaration formelle « et publique, le lieutenant criminel *entraîné par des « témoins qui sans doute avaient mal vu*, [3] Boyer était « condamné à la corde. » D'ailleurs, M. Lucas Montigny « fait suivre ce texte de Mirabeau de la note suivante qui supprime toute hésitation sur l'interprétation à lui donner : « avec la plus grande adresse et la plus singulière modéra- « tion, le comte laissa échapper cet homme, *sans vouloir « reconnaître qu'il avait été battu*, pour le tirer d'affaire. »

Nous pouvons donc reconstituer entièrement la bagarre avec une parfaite certitude.

Selon la coutume du jour des Rois, nobles, bourgeois et travailleurs s'assemblent *oòu pourtaòu*, [4] pour la formation du cortège et la cérémonie des *fasçailles*. La nuit est près de venir car il s'agit d'éclairer des torches et de brûler des fagots. Mirabeau arrive au milieu du rassemblement, escorté de nobles du pays ou du voisinage. Il y a là sans doute les de la Durane (de Beaumon ; les Roquesante (de Grambois) ; les Coriolis (de la Bastide-des-Jourdans), etc., etc... Un peu après, Boyer arrive à son tour, passe

---

[1] Les nobles de son entou[illegible]

[2] Parce qu'il n'avait [illegible]

[3] Comme on [illegible]
« Deux et deux [illegible] Mirabeau veut [illegible]
placés à ses [illegible]
nel, n'avaient [illegible]

[4] Devant l'[illegible]

près de Mirabeau que tous avaient salué et ne le salue pas. Mirabeau l'interpelle et, bien que Boyer affirme qu'il ne l'avait pas vu, il lui fait tomber son chapeau du bout de sa canne. Boyer ramasse son chapeau, le remet sur sa tête et, comme il est fort « animé », il s'avance sur Mirabeau et le défie de renouveler son geste. Mirabeau lui répond avec violence; alors Boyer le heurte et le frappe, sans aucun doute possible. Ce fut aussitôt un beau tumulte. Tandis que les habitants prennent tous parti pour Boyer; que les uns se placent devant lui, menaçants; que d'autres courent à leurs maisons pour y prendre des armes, le lieutenant criminel,[1] sur les cris et les protestations des amis de Mirabeau, s'avance pour arrêter Boyer. D'un coup d'œil rapide et sûr, et malgré la violence de sa nature et de son âge, Mirabeau mesure la portée des événements qui vont suivre. Entre ces graves conséquences et son orgueil blessé seulement par un vassal, il n'hésite pas. Il impose silence à son entourage, plus glorieux que perspicace, qui veut que Boyer soit pendu. « Je jure, — s'écrie-t-il, qu'il ne m'a même pas effleuré ! » Cette déclaration formelle et publique, écarte le juge. Les nobles désappointés crient leur colère et leur dépit, cependant que Boyer met à profit le rempart que les habitants lui font de leurs corps pour disparaître.

On ne peut que louer l'audace de Boyer et la solidaire intervention des habitants en faveur de celui qui défendait si courageusement les intérêts de la collectivité. Moins heureux que Gastaud qui prospérait encore en 1789, Boyer

---

[1] [illegible]

mourut en 1781. Mais son souvenir resta à Beaumont. Son fils aîné y était conseiller municipal et maire depuis longtemps quand il mourut en 1813.

Quant au jeune comte, il ne montra pas seulement une clairvoyance précoce; il montra aussi par le calme dont ses amis s'étonnaient, que le fougueux boute-en-train de la Révolution, pourrait en être un jour le modérateur.

Le procès engagé devant le Parlement d'Aix se termina en faveur des habitants. Le marquis ne pouvait pas ne pas succomber. La Chambre des Eaux et Forêts déclara l'ordonnance du juge seigneurial « nulle et attentatoire aux « droits de la Cour; et, comme telle, l'a cassée et casse; « fait expresses inhibitions et deffenses au dit juge de ren- « dre à l'avenir pareilles ordonnances; ordonne que « l'amende de fol appel sera restituée; condamne le dit « sieur de Mirabeau aux dépens. »

Cet arrêt prouve jusqu'à l'évidence que le marquis avait abusé non seulement de la patience des habitants, mais aussi du dévouement de son fils, qui n'a échoué que parce que l'esprit du moment (que le marquis devrait connaître), ne permettait pas le succès. Incapable d'avouer ses torts, encore moins de comprendre l'importance du service que son fils venait de lui rendre, en prévenant, au prix de sa dignité, des événements graves, le marquis se montra plus mécontent que jamais. Orgueilleux et obstiné, il en veut à son fils de ses propres fautes et il ne lui envoie aucun subside.

II. — *L'abandon de la carrière militaire.*

Essayons de comprendre l'état d'esprit de l'un et de l'autre à ce moment qui va être décisif pour le jeune comte et va modifier totalement l'orientation de sa vie.

Le marquis n'est pas un méchant homme. C'est un timide orgueilleux. Il ne lui était certes pas facile d'élever parfaitement un rejeton aussi exceptionnel dans l'audace et dans l'habileté à retourner magnifiquement la vérité à son profit. Mais il faut reconnaître aussi que la conception gothique et périmée qu'il avait de son autorité, lui a fait commettre, dans cette éducation difficile, les erreurs les plus graves. Il croit, dur comme fer, qu'un fils ne peut pas avoir raison contre son père ; le fils doit être inférieur obligatoirement ; ce demi-socialiste ne se fait pas du progrès une idée exagérée. Son excuse, à vrai dire, c'est la manière dont Jean-Antoine l'avait traité lui-même. Il dit quelque part en parlant de son père : « Je n'ai jamais eu « l'honneur de toucher la chair de cet homme respecté. » Nos mœurs ont tellement changé à cet égard qu'un tel langage nous glace. Les pères d'aujourd'hui n'ont guère d'autre ambition que d'être pour leurs fils des camarades plus âgés. Ils sont loin évidemment de ce Jean-Antoine et de l'idée toute romaine qu'il se faisait de la « patria majestas ». Le marquis est obsédé de la peur de paraître faible et il s'enveloppe, comme tous les timides, d'une inutile dureté. Cette peur le rend cruel, à certaines heures, pour son fils : « Pouvant en faire un grand homme, vous en ferez un « scélérat » lui dit un jour son ami, von Gleichen, le fin diplomate suédois ; et l'on sait l'usage insensé qu'il fit des Lettres de cachet contre la plupart des siens.

Quant à son orgueil, on peut le mesurer à la grandiloquence de ses propos. « Il n'y eut jamais de mésalliance « dans notre famille que celle des Médicis », disait-il gravement et vous tous qui savez que le premier de ses ancêtres, ou du moins le premier connu et authentique, vint s'établir à Marseille, vers [illegible], comme maître d'école, vous trouvez

avec raison que ce dédain d'un Riquetti pour les Médicis atteint vraiment les proportions d'une galéjade.

Dans la gestion de ses biens, il est d'une incapacité d'autant plus redoutable, qu'il se croit infaillible dans la pratique, en raison de sa réputation dans la théorie. Avec cette belle confiance en lui-même, il finira par se ruiner, par ruiner son frère et par ruiner ses enfants. Pour le moment, il n'en est pas encore là. De ses embarras financiers, retenons seulement ceci, qu'il est souvent gêné, qu'il ne veut jamais en convenir et qu'il pourra sembler parfois avare à son fils qui est lui-même excessif dans la dépense, comme en toutes choses.

Quoique sans indulgence pour les écarts des autres, le marquis a une maîtresse, de quinze ans plus jeune que lui, Mme de Pailly, dont le mari vit en Suisse, leur patrie commune. M. de Pailly accepte sans difficulté ce rôle de prince consort. Il est de ces maris mélancoliques qui rendent hommage à la supériorité de leurs femmes, en se contentant de vivre silencieusement à l'ombre de leur réputation. Mme de Pailly est belle est distinguée; elle est très fêtée dans l'entourage du duc de Nivernois et de Mme de Rochefort et ses succès dans le monde la rendent un peu fière et un peu susceptible. Elle ne songe nullement à ruiner à son profit le marquis très épris d'elle. Mais elle a de l'aversion pour le jeune comte, dont les défauts rappellent trop souvent ceux de sa mère, la marquise, en qui Mme de Pailly ne peut pas ne pas voir une rivale.

Mirabeau lui rend au centuple son incontestable antipathie. Il va avoir vingt-trois ans. Il n'a jamais envisagé d'autre carrière que celle des armes : « Ce que je suis le « plus né, écrit-il à Mme du Saillant, c'est homme de « guerre. » Il dira plus tard à Sophie : « Bouillant d'ambi-

« tion, avide de gloire, robuste, audacieux, ardent et cependant flegmatique (calme), comme je l'ai éprouvé dans tous les dangers où je me suis trouvé, ayant reçu de la nature un coup d'œil excellent et rapide, je devais me croire fait pour le service. Toutes mes vues s'étaient donc tournées de ce côté. » A son retour de Corse, son père a obtenu pour lui un brevet de capitaine à la suite. Le ministre de la Guerre lui avait offert d'abord un brevet de capitaine de compagnie. Le marquis avoue qu'il a refusé cette offre, mais il ne donne pas toutes les raisons de son refus. Un capitaine à la suite, c'était alors à peu près ce que nous appelons aujourd'hui un capitaine de réserve ; il n'appartenait à l'armée que par périodes ; il était en réalité sans emploi. Pourquoi le marquis refuse-t-il le brevet de capitaine de compagnie qui établirait son fils définitivement et comblerait tous ses vœux ? Pourquoi demande-t-il le *moins* quand on lui offre le *plus ?* Parce que le brevet de capitaine de compagnie l'obligerait à acheter pour son fils la propriété d'une compagnie et qu'au contraire le brevet de capitaine à la suite n'exige aucun achat. Il ne veut rien débourser. Dans les conflits perpétuels entre ce fils qui ne compte pas, et ce père qui, pour ne pas savoir compter, se voit obligé de compter trop, il n'est pas toujours facile de prendre parti. La plaie d'argent empoisonnera leur existence, à tous deux. Le motif principal du refus paternel est intéressé certainement. M. de Loménie, plutôt favorable au père sur d'autres points, en convient nettement. Le marquis donne d'abord quelques mauvais prétextes : il dit que le métier des armes est bien suranné ; rien ne serait meilleur pour son fils que la lecture des œuvres paternelles et de celles de Quesnay. Et par le même courrier il envoie les dites œuvres à son fils. Quelques mois après, il convient

au bailli ces quelques lignes où il se montre plus clairvoyant : « Il ne faut pas avoir l'œil bien fin pour juger « que le service militaire lui est encore bon, et même néces- « saire, et même trois ou quatre à la fois... si on pouvait. « Que diable ferait-on de cette exubérance sanguine ? Quel « est le terrain assez large pour lui ? » Le 7 juin 1771, c'est-à-dire six mois avant le départ de son fils pour Mirabeau et pour Beaumont, le marquis écrit encore au bailli : « Je « lui crois un talent rare pour ce métier suranné — et, sur « cet article, de grandes parties. »

Au fond, et sur le choix de la carrière, le père et le fils sont donc complètement d'accord. Seulement le fils demande à être engagé dans cette carrière, à son rang et avec son grade, le plus tôt possible, pour avoir le temps de percer et de se faire sa place qu'il veut grande. De son temps, on n'est pas très avancé quand, à vingt-deux ans, on n'est que capitaine. A cet âge, beaucoup étaient colonels. La Fayette fut major général à vingt-deux ans ; à vingt-quatre ans, il commandait les contingents de terre devant Yorktown. Mirabeau n'a donc pas tort de vouloir regagner le temps perdu. Le marquis, au contraire, veut choisir son heure. Il affirme que c'est dans l'intérêt de son fils. Il en donne cette raison qu'il ne faut pas le laisser désœuvré dans une vie de garnison et qu'il vaut mieux attendre une de « ces missions d'état major, où on n'a pas le temps de respirer. »[1] La vérité est que la vie de garnison aurait fait horreur à Mirabeau autant qu'à son père et que la

[1] Il sollicita en effet de divers côtés une mission de ce genre pour son fils. Mais il a sa façon, à lui, de solliciter. D'ordinaire, quand on sollicite un emploi pour quelqu'un, on fait valoir ses qualités et ses titres à cet emploi. Le marquis procède autrement. Sous prétexte d'avertir les gens et de les amener à prendre leurs précautions « contre le scélérat » et aussi pour bien montrer sa propre

mission d'état major risquait de se faire attendre trop longtemps. Ce que le marquis ne dit pas, c'est que ses embarras financiers qu'il ne veut jamais avouer, le font reculer et que Mme de Pailly l'engage vivement à ne pas se démunir.

Voilà dix-huit mois que Mirabeau s'efforce d'être agréable à son père, dans le but de l'amener à lui acheter une compagnie. Il se persuade que, venant à la suite de ses succès auprès de sa mère et auprès des Limousins, un nouveau succès auprès des Provençaux mettra fin aux hésitations paternelles. Et voilà qu'il échoue dans cette nouvelle tâche qu'il ne savait pas à ce point impossible. Mis en difficulté par cet échec dont il est seul responsable, le marquis n'envoie à son fils que des mots irrités, des sarcasmes. A tort ou à raison (et peut-être n'a-t-il ni tout à fait tort, ni tout à fait raison), Mirabeau se met alors en tête que l'artificieuse favorite a profité de son échec à Beaumont pour retourner contre lui les bonnes dispositions paternelles et il craint de n'avoir plus rien à attendre du marquis. Il sait que, dans la faveur de celui-ci, Mme de Pailly vient de réaliser un nouveau progrès. Elle s'était contentée, pendant plusieurs années, d'habiter dans le voisinage du Bignon. Elle est venue, depuis peu, s'installer au foyer même, à la place de la marquise. Peut-on reprocher à Mirabeau d'avoir cru que désormais l'octroi des subsides dépendra du bon vouloir de la favorite ? Sa fierté se révolte contre la pensée de cette dépendance. Il n'en est pas moins dénué de ressources et il perd tout espoir d'en obtenir.

Rien ne peut mieux faire comprendre sa détresse morale à ce moment, que les quelques lignes suivantes, tirées du

---

[illegible]. Il déclare qu'il ne lui manque aucun vice et qu'il est capable de tout. Dans ces conditions, l'échec de sa démarche ne pouvait faire aucun doute.

Mémoire apologétique, immédiatement à la suite du passage déjà cité : « En songeant à la modération dont j'avais fait « preuve envers Boyer, je me disais : « Ma conduite satis- « fera mon père » et cette idée me touchait. Vous m'écrivez : « Si vous savez profiter de la circonstance, vous vous « donnerez la réputation d'être modéré dès votre début « dans cette province — et cela est assez bizarre. »

« Ce mot était bien dur.[1] Il me découragea, *il me perdit!* « Je vis que j'étais chassé de votre cœur et *qu'on lançait « des dards envenimés contre tout ce qui pouvait partager « votre confiance et votre tendresse.* Vous repoussiez tout « ce qui venait de moi, même les actions les meilleures et « les plus sages. » »

« Il me perdit ! »

Retenons cet aveu de l'intéressé, ce mot découragé et (pour cette discussion) essentiel, par lequel, en 1778, Mirabeau faisait remonter à l'échec de Beaumont et au ressentiment que son père en manifesta, la raison véritable de son changement de carrière et la cause de tous les déboires qu'il en avait éprouvés depuis.

III. — *La manœuvre pour le mariage d'argent*

Petit à petit, en effet, ses projets d'avenir se modifient. La vie guerrière, dont il avait rêvé jusque là, lui semble financièrement inaccessible, et, bien malgré lui, elle fait place, dans son esprit, à d'autres projets. Le bailli a la manie de vouloir le marier. Déjà, au retour de Corse,

[1] Il est profondément blessé parce que sa modération dans l'affaire est mise en doute et que toute autre interprétation de son attitude devient injurieuse.

l'oncle avait vanté au neveu, la fortune de Mlle de Marignane, la plus riche héritière de Provence. Mais Mirabeau n'avait alors que vingt et un ans. Il ne se croyait pas mûr pour le mariage et il ne l'était guère en effet. D'ailleurs sa sœur Louise, la trop fameuse Mme de Cabris, lui avait fait de cette riche héritière un portrait peu flatté. Il n'avait donc pas prêté grande attention à cette idée du bon oncle. Mais celui-ci était revenu à la charge, à Paris, où il se trouvait quand Mirabeau en partit pour venir en Provence. L'insistance de l'oncle avait fait craindre au neveu que le marquis ne fût d'accord avec le bailli dans ce projet matrimonial. Et comme il était alors préoccupé par-dessus tout d'être agréable à son père, il lui demanda son avis. Au fond, le marquis désirait vivement, en effet, ce mariage, comme nous allons le voir. Mais, par une de ces maladresses guindées qui lui sont familières, il crut habile de répondre de façon évasive à cette question qu'il n'avait pas prévue, et comme s'il s'en désintéressait. Cela suffit au jeune comte pour n'y plus penser. Mais voici que son père, mécontent de son échec à Beaumont, le laisse dans le plus complet dénûment [1] et s'éloigne de lui davantage à mesure qu'il se courbe lui-même plus bas sous l'ascendant de Mme de Pailly. Le mariage d'argent apparaît alors à Mirabeau comme la seule issue possible à sa détresse, comme le moyen nécessaire d'assurer son indépendance.

Malheureusement la jeune héritière ne l'a pas attendu. Entre tant de prétendants, et les plus brillants, elle a fait son choix, ou plutôt on a choisi pour elle, suivant l'usage du temps. A la suite d'intrigues qu'il serait trop long d'expliquer, on a évincé successivement M. de Grammont,

---

[1] « Je n'avais emporté que l'argent nécessaire au voyage et à un bref séjour. »

M. de Chabrillant, M. d'Albertas, M. de Caumont, M. de Valbelle et bien d'autres, au profit de M. de la Valette. Les fiançailles de ce jeune marquis avec Mlle de Marignane viennent d'être célébrées. Tout est donc perdu pour Mirabeau? Que non pas. En dépit des fiançailles, Mlle de Marignane est après tout encore libre. C'est alors qu'une jeune cousine de Mirabeau, avec qui il aura deux ans plus tard de terribles démêlés, mais qui pour le moment le retient auprès d'elle et a de grandes bontés pour lui, l'encourage à courir sa chance. Mme de Coriolis de Limaye, châtelaine de La Bastide-des-Jourdans [1], a un époux débauché, d'intelligence médiocre, et de près de vingt ans plus âgé qu'elle. Elle ne serait pas fâchée de fixer dans son voisinage son cousin, un peu plus jeune qu'elle et fort entreprenant. Elle lui dépeint le caractère de Mlle de Marignane et sa manière de vivre; sa nonchalance sous laquelle couve une grande impatience d'aimer; cette vie sans joie aux côtés d'une grand'mère avare et difficile, tandis que des prétendants qu'elle ne connaît pas, s'efforcent de plaire à son père et ne s'occupent d'elle en aucun façon. Pourquoi n'irait-il pas lui murmurer à l'oreille les mots qu'il dit si bien, qui font perdre la tête et abandonner les plus solides résolutions? L'idée lui plaît; le temps et la nécessité la pressent. Il part pour Aix où il va tenter (fin mars 1772) cette aventure qui aurait paru folle à tout autre.

Pour réussir dans cette entreprise matrimoniale, audacieuse et tardive, il n'a que le prestige de son nom sonore, rendu célèbre en Provence par ses aïeux, à Paris par son père. Il a aussi l'attrait certain qu'exerce sur une jeune fille

---

[1] A une vingtaine de kilomètres de Mirabeau. Beaumont est entre les deux villages.

le bruit fait autour de ses scandales précoces. Il a contre lui le retard de son entrée dans la lice, qui ne le décourage pas, et sa laideur qui ne décourage les femmes que tant qu'elles ne l'ont pas entendu. En somme, il a peu de chance. Il a encore moins d'argent. Il en emprunte partout où il peut. « Il fallait me soutenir avec décence » écrira-t-il plus tard. Et l'on comprend du reste que, pour évincer les concurrents les plus dorés, il ne pouvait pas se produire sans le sou. D'ailleurs il n'est pas venu pour marcher à l'obstacle. Il est venu pour foncer dessus.

D'une main dédaigneuse, il écarte les maladroites interventions de sa famille. Obstiné dans son projet, le bailli avait prié son ami, M. de Clapiers-Vauvenargues, frère du moraliste, de faire à M. de Marignane des ouvertures que celui-ci avait naturellement déclinées, puisque les fiançailles étaient déjà célébrées. Mirabeau ne tient compte ni du bailli, ni de M. de Clapiers, ni du père de la jeune fille, ni de son propre père qui renchérit, à son habitude, en lui écrivant, du Bignon : « Vous avez perdu *votre fortune* « par votre faute et toutes vos démarches sont dignes les « unes des autres. » Comme le fait remarquer M. Guibal, ce langage du marquis est d'une injustice criante, puisque la seule démarche faite jusque là est de M. de Clapiers. Le marquis va plus loin encore : « Je vous ordonne de « quitter Aix immédiatement, à faute de quoi vous serez « conduit publiquement, par la maréchaussée, aux îles « Sainte-Marguerite. » Mirabeau hausse les épaules ; il passe outre à la maréchaussée et n'obéit à rien. Ce mariage dont il ne voulait pas quand il ne se croyait pas encore traqué, il le veut maintenant pour s'affranchir. Il a son plan à lui, et sa méthode, où il entre beaucoup moins de candeur que dans le plan et dans la méthode du bailli.

Il s'est juré d'agir seul dans cette affaire et à sa guise. Il ne veut être gêné par personne. A partir de ce moment tout lui réussit.

Bien renseigné par Mme de Limaye, il s'est présenté, non pas à l'hôtel de Marignane, rue Mazarine, où il sait bien qu'il n'aurait pas été reçu, mais à l'hôtel de Vence, [1] rue Saint-Michel. Mlle Emilie de Marignane habite ce dernier hôtel depuis qu'elle est sortie du couvent (1769). Après la séparation de ses parents, elle ne put être confiée à sa mère, née de Maliverny, parce que cette mère est neurasthénique et cruelle et qu'elle en a peur. Son père aime les plaisirs souriants, la vie molle et, par-dessus tout, sa tranquillité. De tous les prétendants à la main de sa fille, M. le comte de Mirabeau, avec sa manière orageuse déjà connue, lui apparaissait comme celui dont il fallait se garder entre tous. Par bonheur pour Mirabeau, ce père égoïste se désintéressait de sa fille. Il s'intéressait davantage à Mme de Croze et aux réunions de la Cour d'Amour de Tourves, d'où la vertu semble avoir été sévèrement proscrite. Depuis qu'il est séparé de sa femme, comme il est presque toujours absent, il a confié sa fille d'abord au

---

[1] Pour donner plus de clarté à tout ceci, je demande la permission une fois pour toutes, d'appeler ainsi cet hôtel, bien qu'on l'ait toujours appelé à Aix hôtel de Simiane. Roux-Alphéran (*les Rues d'Aix*) dit que cet hôtel fut construit pour Pauline de Simiane, fille de Mme de Grignan et petite-fille de Mme de Sévigné. Pauline de Simiane transmit son hôtel à celle de ses trois filles qui épousa le marquis de Villeneuve-Vence. Celui-ci y vécut avec sa femme, très dévote et très effacée, qu'il négligea ouvertement. Elle mourut en mai 1769.

De ce mariage étaient nés plusieurs enfants, parmi lesquels il faut citer la fameuse présidente de Saint-Vincens et le comte Romée, dont il va être question, ainsi que de sa femme, la comtesse de Vence.

couvent, puis à Mme de Marignane douairière. C'est ainsi qu'Emilie de Marignane habitait avec sa grand'mère et marraine au moment où les prétendants se disputaient sa main. Ils semblent d'ailleurs s'être moins souciés d'elle que de son père. A cette époque, vous le savez, c'est l'agrément du père qu'il faut avoir. Celui de la jeune fille compte peu. Mirabeau sait qu'il ne peut rien attendre de ce moyen alors régulier. Il sait que le paisible M. de Marignane a horreur de son caractère volcanique. Il va donc tenter les moyens irréguliers — et puisque les concurrents sont partis bien avant lui pour cette course, il compte les battre en allant au but par une autre piste.

Mme la douairière de Marignane, née Marguerite d'Orcel, ne se pique point d'être une aïeule vénérable. Emilie ne trouvera pas auprès d'elle des enseignements meilleurs que ceux qu'elle aurait trouvés chez son père. Cette bonne dame se rappelle sa jeunesse, le temps heureux de ses dix-huit ans, où, entreprenante et hardie, et sans rompre avec son mari, elle lui avait laissé vivre sa vie en province, pour aller vivre la sienne à Paris, comme dame d'honneur auprès d'une des filles de Louis XIV. Amie de la duchesse d'Aiguillon et de la duchesse de Luynes, elle fut présentée à Mme de Pompadour, avec qui elle se lia. Elle prit à Paris et à Versailles le goût des hommes audacieux et

---

¹ Tandis qu'elle menait à Paris cette vie assurément agréable, son mari partagea son temps entre les batailles où il reçut de nombreuses blessures et le soin de ses enfants qui n'en reçurent aucun de leur mère. Quand il passe à Paris, sa femme le laisse « loger à l'hôtel » malgré ses plaintes répétées. Elle se contente de faire accorder de temps en temps à ce mari modèle, tantôt un galon, tantôt un cordon, suivant ses désirs.

n'avait aucune considération pour les timides. C'est pourquoi la préférence accordée à M. de la Valette l'avait exaspérée. Ce marquis falot lui semblait peu capable de faire le bonheur de sa petite-fille. Mirabeau était assurément plus allant et devait répondre mieux à son idéal. Après avoir perdu son mari, sans trop de douleur, elle vint habiter à Aix, avec M. le marquis de Villeneuve-Vence, son amant de toujours. [1] Leurs relations si anciennes étaient tellement connues, que personne ne s'en étonna [2]

Dans beaucoup de familles aristocratiques, le lien extra-conjugal était alors beaucoup moins fragile que le lien simplement conjugal ; que nous soyons chez les Mirabeau avec Mme de Pailly, ou chez les Vence avec Mme de Marignane, nous trouvons toujours les mêmes irrégularités installées dans les foyers, sans qu'il en résulte, pour les uns comme pour les autres, le moindre discrédit. Quand le goût du lieu commun nous amène à déplorer, comme on l'a fait de tout temps, la décadence des mœurs, peut-être ferions-nous bien de dire que le vice gentilhomme s'est démocratisé comme le reste, tout simplement. Tout le monde savait à Aix que le père d'Emilie était en réalité le fils du marquis de Vence. On peut donc dire qu'en venant habiter à l'hôtel de Vence avec sa grand'mère, Emilie venait aussi chez son grand-père et qu'ainsi elle ne sortait pas de sa famille.

En même temps que Mme de Marignane et sa petite-fille, M. le marquis de Villeneuve a, dans son hôtel, son fils,

---

[1] De même la comtesse de Rochefort vécut plus de trente ans avec le duc de Nivernois, du vivant de sa femme, et chez elle.

[3] Chez son fils, dont elle ne s'était jamais occupée, elle aurait été moins à l'aise. Tandis que chez ce vieil amant, toujours docile à ses moindres caprices, elle devait se sentir plus maîtresse de donner libre cours à son humeur difficile.

le comte de Vence, la comtesse de Vence, femme de celui-ci et leurs enfants. Le comte de Vence, insouciant et gai, dissipe malheureusement son bien. Sa femme, la comtesse de Vence, est l'animatrice et le bon ange de la maison. Capable de rétablir à plusieurs reprises le bien familial entamé par les dissipations de son mari, elle est, pour ses enfants, une mère idéale. Mirabeau ne manquait jamais de rendre hommage à la vertu quand il la rencontrait chez les autres, bien qu'il ne la pratiquât guère lui-même. Il a gardé de la comtesse de Vence [1] une vénération que nous comprenons. Très douce à la douairière de Marignane, malgré l'humeur insupportable de cette vieille dame, elle traite Émilie comme sa fille et ne fait aucune différence entre elle et ses propres enfants. Émilie est en même temps choyée par le marquis de Vence, qui la regarde avec raison comme sa petite-fille.

Celle-ci ne se sentait guère attirée par les hautes qualités dont la comtesse de Vence lui donnait l'exemple. Ses préférences allaient plutôt à l'heureuse insouciance de MM. de Vence, à leur gaieté frivole, à leurs batifolages légers. Elle fait avec eux des charades, des rebus, où l'on met souvent des sens équivoques. Nous avons une lettre d'Émilie à son père, datée du 6 octobre 1769, où elle écrit : « M. le marquis de Vence a fait hier un rebus fort plaisant. Mais je n'ose pas vous l'envoyer parce qu'il est trop cochon. »

---

[1] Voici comment la comtesse de Vence jugeait elle-même Mirabeau à ce moment : « Force de tête, génie vigoureux, élocution charmante, enjouement aimable, mais que de fougue ! ses passions fermentent à gros bouillons : belle âme, bon cœur, imagination brillante, raison saine. Et tout cela dangereux, altéré, rabuteux, faute de quelque vingt années de plus. Patience ! » La comtesse de Vence a de bons yeux. Elle sait voir et juger. N'oublions pas d'ailleurs que Mirabeau est soucieux de plaire à tous dans la maison.

Tel est le ton à la mode dans ces milieux désœuvrés. Mlle de Marignane serait en somme, dans cette maison de Vence, aussi heureuse qu'elle pouvait l'être, si le goût des voluptés dont on lui a donné tant d'exemples autour d'elle et dont elle donnera elle-même tant de preuves plus tard, ne lui rendait un peu lourde l'innocence de ses vingt ans.

Dès sa première visite, Mirabeau a fait mieux que de plaire : il a ravi, enthousiasmé. On ne l'a pas autorisé à revenir, on l'en a supplié. Par ses propos endiablés, il tient sous le charme la vieille douairière qu'on a surnommée dans la maison *la Rénarello,* parce qu'elle bougonne contre tous. Elle ne se met en joie que lorsqu'elle voit arriver Mirabeau, lorsqu'elle entend les joyeux éclats de sa verve intarissable. Mirabeau sent qu'elle sera son point d'appui dans l'action qu'il veut engager et il ne néglige rien pour lui plaire. Il attaque sans ménagements les d'Albertas, grands chefs du Parlement nouveau, dit Parlement Maupeou ; elle les déteste avec toute l'ancienne magistrature où elle n'a que des amis. Quand il les rencontre dans la rue, il enfonce son chapeau « jusque sur son nez », écarte les coudes et les force à lui céder la place, pour éviter « le coudoiement très rude » qu'il veut leur faire essuyer. [1] Il exalte magnifiquement la musique française qu'elle adore, aux dépens de la musique italienne qu'en réalité il préfère. Mlle de Marignane se pâme en entendant la romance sentimentale, que chante avec sa voix d'argent — et avec un art consommé

---

[1] Ce sont les termes mêmes dont M. d'Albertas, père d'un des prétendants évincés, se servira peu après dans une plainte qu'il aura le mauvais goût d'adresser au marquis. Cette plainte, relative aux dettes de Mirabeau, rappelle tous les griefs, anciens et nouveaux, de M. d'Albertas.

ce jeune baryton herculéen.[1] Elle possède d'ailleurs elle-même une fort jolie voix. Les duos charmants se prolongent fort avant dans la soirée... Il a suffi à Mirabeau de quelques jours pour remplir d'enchantement cette maison, où la vie était un peu terne jusque-là.

Aix est après tout une petite ville. « Elle est grande comme une tabatière » disait souvent le marquis et l'on n'y tarde pas à tout savoir. Les assiduités de Mirabeau à l'hôtel de Vence furent remarquées ; l'accueil qu'il y recevait parvint aux oreilles du fiancé, qui accourut plein d'inquiétude et demanda qu'on voulût bien hâter la signature du contrat. Silence glacial. De plus en plus inquiet, M. de la Valette rappelle à la fiancée la parole donnée. Mirabeau, qu'on s'accordait à traiter de fou, était en réalité l'homme du monde le plus prévoyant. Il avait envisagé la possibilité de cette visite du fiancé et aussi l'embarras où pourrait se trouver la fiancée de lui fournir une réponse adéquate. Il avait donc suggéré à la jeune fille des propos éventuellement appropriés. Mlle de Marignane, qui avait la mémoire plus fidèle que le cœur, suivit très exactement la leçon que lui avait donnée le jeune stratège et, au lieu de se défendre, elle attaqua : « Oui, sans doute, je vous avais donné ma
« parole ; mais, parce que j'avais confiance dans la vôtre.
« Or nous avons appris depuis que, pour la fortune et pour
« les titres de noblesse, vous êtes loin d'avoir ce que vous
« aviez promis. »

« Qui a dit cela ? » demande M. de la Valette suffoqué.

Alors la grand'mère, de son ton de fausset : « C'est
« M. de Mirabeau qui nous l'a dit ; et il nous a bien

---

[1] Le frère de Mirabeau, Mirabeau-Tonneau, était petit de taille, [illegible] par Mirabeau [illegible]. Le bailli [illegible] l'on sait l'autorité de ses [illegible]

« recommandé de vous dire que c'est lui qui nous l'a « dit. »

Il faut croire que la réponse parut pertinente à M. de la Valette, car il n'en demanda pas davantage et l'on n'entendit plus parler de lui à l'hôtel de Vence. Mais il alla porter ses doléances à M. de Marignane. Celui-ci partagea la douleur du protégé de Mme de Croze. Il vint à Aix et manda sa fille aussitôt. Déjà soumise à la volonté de Mirabeau et encouragée par sa grand'mère et par toute la maison de Vence, Emilie déclara tout net à son père qu'en aucun cas elle n'épouserait M. de la Valette. « C'est bien », répondit M. de Marignane hors de lui, « mais vous n'aurez « pas non plus M. de Mirabeau, parte que je ne le veux « pas. »

Mlle de Marignane revint tout en pleurs à l'hôtel de Vence. Sûr de son ascendant sur la jeune fille, Mirabeau lui déclara alors qu'il fallait forcer la main au père sans plus tarder. Emilie y consentit avec joie. La femme de chambre dont la conscience avait été largement rémunérée, ne put pas refuser son concours. Et Mirabeau voulait en finir avant que M. de Marignane fût reparti pour Tourves. Le même soir, il revint à l'hôtel de Vence. Comme à l'ordinaire, on fit de la musique et on chanta. On fit une large part aux morceaux préférés de la grand'mère : « Ici « les Jeux et les Ris forment des chaînes éternelles. » Finalement, elle s'endormit à son fauteuil, suivant son habitude. Quand elle se réveilla, elle promena autour d'elle des regards inquiets : « Où est donc M. de Mirabeau ? » « Il y « a longtemps qu'il est parti, répond la chambrière ; il s'est « excusé de ne pas vous saluer : il n'a pas voulu troubler « votre sommeil. »

De la pièce voisine où il se dissimule, Mirabeau entend avec satisfaction cette affirmation effrontée.

Le lendemain matin, un peu après 6 heures (on était au commencement de juin), la rue Saint-Michel se remplissait de bruit peu à peu ; des passants circulaient ; dans les jardins et les écuries du côté nord, les valets et les cochers reprenaient la besogne du matin. On vit alors apparaître au balcon [1] de l'hôtel de Vence, un Roméo plus puissant, mais assurément moins gracieux que le Montaigut du drame Shakespearien. Il était vêtu, non point de « probité candide », comme Booz, mais d'un peu de lin blanc, très peu, juste ce qu'il en fallait pour être en règle avec la police. Du haut de ce balcon, comme d'une tribune improvisée, il s'essaya à sa future carrière d'orateur populaire, en interpellant joyeusement tous les passants, et aussi les valets et les cochers d'en face, les obligeant à constater le simple appareil où il était d'un Roméo qui vient visiblement de s'arracher au sommeil ; cependant que Juliette restait blottie sous ses couvertures, assez effrayée en fin de compte par tout ce tapage cependant concerté, grâce auquel le bonheur de Mirabeau ne fut bientôt plus un secret pour personne. En quelques minutes, et par les bons soins du jeune audacieux, le scandale avait battu dans la ville tous les records de la notoriété.

Dans son ouvrage intitulé *Les Rues d'Aix*, qui est un trésor précieux de renseignements pour le passé de cette ville, M. Roux-Alphéran rappelle en quelques lignes les conversations qu'il a recueillies au sujet de cette scène. On y trouve un fonds de vérité, mais aussi des « inexactitudes matérielles » d'après M. Guibal, dont on connaît la haute conscience et l'œuvre si minutieusement documentée. M. Guibal pense que cette scène « du balcon » n'a pu se

---

[1] Ou peut-être simplement à une fenêtre.

produire à l'hôtel de Marignane. « Roux-Alphéran oublie « que Mlle de Marignane habitait chez sa grand'mère et « non chez son père. » C'est bref et c'est catégorique. Il pense aussi que cette scène ne put avoir lieu « qu'en plein accord avec la jeune fille. » C'est l'évidence même.

D'après Roux-Alphéran au contraire, c'est à l'hôtel de Marignane que la scène aurait eu lieu. Mirabeau aurait fait semblant d'y avoir passé la nuit et la scène ainsi truquée aurait eu lieu sans doute à l'insu d'Emilie restée irréprochable. Ce souci de défendre la vertu d'Emilie ferait sourire Emilie elle-même, autant que la froisserait le parti-pris de lui refuser toute volonté. N'oublions pas que peu après cette scène, la vertu d'Emilie se montrait tout aussi accommodante avec le chevalier de Gassaud ; que lorsque Mirabeau eut été mis au courant, par surprise, de l'infidélité, elle se défendit toutes griffes dehors, et que, malgré les fureurs de Mirabeau, elle continua et s'obstina à faire le bonheur du mousquetaire. Si Mirabeau avait tenté le scandale sans avoir eu son assentiment, elle aurait été la première à le chasser. [1]

Le récit de Roux-Alphéran soulève un coin du voile, mais ne l'écarte pas assez ; M. Dauphin Maunier nous permet de regarder plus au fond. Ce biographe, un des plus

---

[1] Les jeunes filles d'alors ne se résignaient pas toujours à entrer au couvent quand leur père s'obstinait à refuser le mari de leur choix. Plus d'une avait eu raison du véto paternel, non par la simulation de la faute, mais par la faute constatée. Sans sortir de ce qui touche à Mirabeau, on sait que la fille de M. de Monnier (mari de Sophie) avait obligé sa mère à constater la présence de M. de Valdahon dans son lit où il avait passé la nuit avec elle. Par ce moyen sans appel, elle imposa au plus obstiné des pères un gendre qu'il abhorrait profondément. Le procédé n'était pas nouveau. Et l'on sait que, parmi les exemples, Emilie n'était guère préparée à choisir les meilleurs.

riches en papiers relatifs à Mirabeau, écrit : « Devenue veuve, la douairière de Marignane se retira en Provence et au temps de sa vieillesse vivait à Aix avec le marquis de Vence sur un pied d'intimité, que le passé expliquait sans doute. *En tout cas, cette situation était acceptée de tout le monde.* » Que signifient ces derniers mots, si chacun habitait de son côté, Mme de Marignane à l'hôtel de Marignane, et le marquis de Vence à l'hôtel de Vence? M. Dauphin-Meunier précise encore davantage ; il nous apprend qu'Emilie était choyée par son grand-père illégitime ; que *la comtesse de Vence ne faisait aucune différence entre elle et ses enfants et qu'elle s'efforçait de lui donner la meilleure éducation.* On dit ces choses-là d'une jeune fille qui vit dans la maison et non de celle qui vient faire une visite de temps en temps. Enfin nous savons que Mirabeau était parti en retard pour la conquête d'Emilie et qu'il n'avait pas de temps à perdre. Il ne serait pas venu passer ses journées et ses soirées à l'hôtel de Vence ; il serait allé les passer à l'hôtel de Marignane si Emilie y avait habité.[1]

M. Roux-Alphéran dit encore que Mirabeau ne se serait pas contenté d'interpeller les valets et les cochers ; il aurait apostrophé M. de Marignane lui-même. A première vue, la chose semble impossible, M. de Marignane étant rue Mazarine et Mirabeau, rue Saint-Michel. Mais si l'on

---

[1] Après avoir ainsi rappelé les faits qui prouvent que les visites de Mirabeau [illegible] à l'hôtel de Marignane avaient lieu à l'hôtel de Vence, M. Dauphin-Meunier dit tout de même que « les palefreniers l'entendirent interpeller d'une fenêtre de l'hôtel de Marignane. » M. Dauphin-Meunier, consciencieux et très documenté, [illegible]

remarque que la rue Saint-Michel est parallèle et immédiatement au sud de la rue Mazarine ; que l'étage de l'hôtel de Vence (actuellement le n° 17 de la rue Goiran), domine la clôture des dépendances en face ; qu'entre l'extrémité est de l'hôtel de Vence et l'extrémité ouest des dépendances de l'hôtel de Marignane, il n'y a pas vingt-cinq mètres, on se rend compte qu'à cette distance, une voix comme celle de Mirabeau a pu être entendue nettement. M. de Marignane a dû venir auprès de ses gens pour se renseigner sur les causes d'un pareil tapage à pareille heure. Mirabeau heureux de le voir enfin où il a voulu l'amener, lui offre sans vergogne le choix entre les deux antennes également odieuses de ce dilemme embarrassant : « Que préférez-vous maintenant pour votre fille ? qu'elle soit ma femme, ou qu'elle soit... ? » Le mot qu'on ne peut répéter et que M. de Marignane entendit était particulièrement brutal. Il l'entendit même si bien, qu'il regagna ses appartements en grande hâte et dans un trouble profond.

Il avait en horreur la bataille que Mirabeau aimait tant. Quand il se vit abandonné de tous devant le scandale, il eut soin de ne pas garder pour lui seul tout le poids d'une lutte désormais inutile. Il poussa même la résignation jusqu'à écrire au marquis pour le prier de prendre belle-fille chez lui. [1] Dans son empressement craintif, il bousculait, jusqu'à les renverser, les usages les mieux établis, par exemple celui qui veut que les parents de la jeune fille reçoivent la demande de mariage et ne la fassent pas. [2]

---

[1] Le 17 juin, M. de Marignane exprime au bailli « sa grande joie » qu'il a eue en recevant le consentement du marquis à ce mariage « que j'ai désiré, dit-il, très vivement ».

[2] « Sans doute Marignane a été fol de donner sa fille à un fol. « Mais comment pouvait-il faire ? Celui-ci avait séduit toutes les « femelles de la maison, ascendantes, descendantes et de niveau. » (Lettre du bailli au marquis, du 11 août 1772).

C'est ainsi qu'au milieu du tumulte, et cependant avec une précision singulière, Mirabeau gagna sa course et que la fille du marquis de Marignane, seigneur des Iles d'or et de beaucoup d'autres lieux, devint officiellement et nécessairement comtesse de Mirabeau. Un jeune homme enclin au vice obtenait par son audace une héritière qui avait peu de penchant pour la vertu.



On a beaucoup épilogué sur la cause réelle de ce retour du jeune comte à un projet de mariage naguère dédaigné par lui. Pour n'en avoir pas recherché la raison véritable où elle était, c'est-à-dire dans l'échec de la mission à Beaumont et dans la détresse où cet échec réduisit Mirabeau, les biographes n'ont pu en trouver une raison raisonnable. M. Lucas Montigny ne veut pas que le dieu son père, ait eu des préoccupations d'argent dans ce mariage. M. de Loménie veut qu'il fût las « d'être tenu à court d'argent. » Cette expression peut prêter à l'équivoque. Sans doute Mirabeau aimait le plaisir ; mais il ne l'aimait pas moins un an avant et Emilie n'était pas moins riche. La vérité, c'est qu'il était encore plus fier que voluptueux. Ses biographes les moins bienveillants, comme le Suisse Dumont, constatent cette fierté indomptable jusque dans ses pires désordres. S'il cherche l'argent dans le mariage, c'est avant tout parce qu'il ne veut pas vivre dans la dépendance de Mme de Pailly.

Comme beaucoup d'autres biographes, M. Guibal dit que Mirabeau avait été « piqué au vif » par un mot de son père et que c'est ainsi qu'il entreprit « de renverser le mariage déjà fait. » La chose est exacte... à condition d'être

placée à sa date. Ce n'est pas la documentation de M. Guibal qui est en faute ici, c'est sa chronologie. Mirabeau indique lui-même le moment où il se sentit « piqué au vif. » Il est d'abord venu à Aix, parce que la détresse l'y a contraint, comme nous l'avons vu, et parce que Mme de Limaye, en lui peignant le genre de vie et le caractère de Mlle de Marignane, lui a fait entrevoir la possibilité du succès. A peine est-il arrivé à Aix, que M. de Clapiers lui annonce la démarche qu'il compte faire en sa faveur auprès de M. de Marignane. Mirabeau qui sait l'hostilité de M. de Marignane, laisse faire M. de Clapiers, sans illusion sur le résultat : « Il est, dit-il, des hommes négociateurs par nature et qu'on n'arrête point. Je laissai donc M. de Clapiers faire à sa mode. » M. de Clapiers échoue, suivant toutes les prévisions. Mirabeau annonce l'échec à son père purement et simplement, et naturellement il se garde bien de lui dire comment il compte réussir. C'est alors que le père répond : « Vous avez perdu votre fortune par votre faute, etc... » Démarche, notification de l'insuccès, réponse, tout cela, avec la distance d'Aix au Bignon, demande du temps. Or Mirabeau avait entrepris tout de suite d'assiéger la place à sa manière et il n'avait pas tardé à pousser fort avant les travaux d'approche, que son père ignore. Et comme l'affaire paraît en bonne voie lorsque arrive la réponse irritée du marquis ; comme, à l'insu du censeur incorrigible, il s'est déjà créé dans la place de solides amitiés, il savoure d'avance le malin plaisir qu'il aura à le confondre. Cet espoir donne du piquant à l'affaire ; c'est un condiment qui en relève le goût ; mais ce n'est pas l'affaire elle-même, pas plus que l'ail n'est le gigot. On ne peut pas dire que Mirabeau entreprit de défaire le mariage déjà fait, *parce qu'il* avait été piqué au jeu. Il ne fut piqué au jeu, que quand l'entreprise avait déjà à moitié réussi.

Contrairement à tout ce qu'on pouvait croire, le marquis n'éprouva aucune confusion devant le démenti que lui donnait le bruyant succès de son fils. Chose singulière, il en conçut même un grand orgueil, que l'on peut mesurer d'après le nombre de lettres qu'il envoya un peu partout pour annoncer l'heureuse nouvelle. Parmi ces correspondants (qu'on ne peut pas dire privilégiés parce qu'ils sont trop), il y a les habitants de Mirabeau ; il y a même les habitants de Beaumont. Voici le texte de la lettre cavalière que reçut le consul de Beaumont, cinq mois à peine après l'incident Boyer : « Je vous fais part, Monsieur le Consul, « du mariage de mon fils avec Mlle de Marignane. Je prie « Dieu que les enfants de mes enfants conservent pour leur « pauvre peuple les sentiments que mes pères lui ont mar- « qués par tant de bienfaits, [1] et qu'ils méritent ainsi la « continuation de ceux dont la Providence a comblé ma « famille.

« Je suis votre très affectueux seigneur et serviteur,

« marquis DE MIRABEAU. »

En même temps qu'il annonçait ce mariage aux habitants de Beaumont, il aurait bien fait de les remercier d'en avoir été la cause première par leur résistance inflexible à ses abus et par leur docilité aux fières leçons de Boyer.

*
* *

Comme vous le voyez, le mariage de Mirabeau ne fut pas un mariage ordinaire par sa préparation ; il ne le fut pas non plus par ses effets. Sans ce mariage, Mirabeau se serait jeté dans les chevauchées les plus ardentes ; très vraisem-

---

[1] Par exemple Jean-Antoine.

blablement, il aurait suivi dans l'Amérique du Nord son ancien chef de l'expédition en Corse, M. de Vioménil. La ville d'Aix ne l'aurait pas entendu plaider contre sa femme ; elle ne l'aurait pas envoyé aux Etats Généraux. Elle n'aurait pas fourni à son génie oratoire et à son génie politique les plus magnifiques occasions de se manifester.

Parlant de ce mariage, M. de Loménie écrit : « Il y « réussit pour son malheur ». C'est « pour son bonheur » qu'il faudrait dire.

Certes, Mirabeau ne fut pas heureux pendant les douze années qui suivirent son mariage. Il souffrit cruellement à Vincennes. Mais on ne fait pas de grandes ascensions sans descendre beaucoup par moments. Et si l'on se rappelle l'ensemble de sa carrière, sa passion pour la renommée, pour la domination par la parole ; si l'on songe qu'il est peu probable que la nature l'eût mieux doué pour la guerre que pour l'éloquence et pour la politique, on a nettement cette impression que Boyer d'abord et le marquis ensuite, lui ont rendu, sans le savoir, le plus grand des services, le premier en le faisant échouer finalement à Beaumont ; le deuxième en prenant prétexte de cet échec pour lui supprimer tout subside et pour le forcer de renoncer à la carrière des armes. On crut longtemps qu'il s'était perdu dans cette nouvelle voie, où, après le mariage, il fit tant de chutes et subit tant de revers, lorsque enfin éclatèrent les événements formidables et à sa taille qui le portèrent aux plus hauts sommets.

Il ne faut donc pas s'apitoyer trop sur ses infortunes, puisque, en fin de compte, elles lui furent plus profitables que nuisibles.

Dans les prisons, il acquit une somme énorme de connaissances ; dans ses procès et surtout aux procès d'Aix, il prit

conscience de la puissance, devant les Assemblées, de sa parole qu'il savait irrésistible dans le privé. L'exil lui valut une connaissance approfondie des régimes étrangers et l'aptitude à voir du dehors les choses de France.

Quand on compare ses infortunes à leurs résultats, quand on constate, dans ces résultats, le plein épanouissement de ses dons exceptionnels, on imagine difficilement une destinée plus enviable pour cet homme avide par-dessus tout de gloire et de tempête.

Louis Caste.

RAPPORT

de

M. Jean REYNAUD

Vice-Président

Archiviste-adjoint de la Chambre de Commerce de Marseille

sur l'attribution de la Médaille de la Fondation " Paul-Paret " en 1930

Lorsque, une fois par an, la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence, s'applique à remplir la mission que lui a confiée Mme Paul Paret de récompenser une personne, une œuvre ayant honoré la Provence, principalement dans le domaine de l'histoire, elle cherche à attirer l'attention du public éclairé sur les personnalités les plus représentatives des diverses branches de la science du passé.

C'est ainsi que, par deux fois, elle a choisi des archéologues. Puis, ce fut le tour d'un militant régionaliste, dont le nom seul est un programme, d'une Société savante qui commençait son second demi-siècle, enfin d'un professeur dont la carrière toute vouée au culte de l'histoire était d'un exemple magnifique.

S'il nous fallait qualifier ces choix divers, nous dirions volontiers qu'ils ont été opérés sous le signe de la confiance : confiance d'une aimable donatrice en faveur d'une Société qui croit la mériter ; confiance de cette Société dans le bon

tions de ses lauréats ; confiance des travailleurs ainsi récompensés dans l'utilité de leur œuvre, dans le but, dans l'idéal qu'ils s'étaient assignés.

La confiance! Quel beau mot! Que de belles choses il peut évoquer! Et que j'éprouve de plaisir à le prononcer dans cette salle, à l'occasion de la réunion solennelle d'une des plus anciennes Sociétés savantes de Provence!

La confiance est une chose qui ne se commande pas, qui ne se sollicite : elle se mérite. En cette triste année 1931, où la méfiance l'emporte, et de beaucoup, dans les domaines politique et économique, il est réconfortant de constater que cette confiance parait décidément s'être réfugiée dans nos Sociétés d'histoire.

Pourrait-il en être autrement ? Dans nos réunions, que le grand public, ignorant, qualifie volontiers d'austères, nous feuilletons les pages d'un grand livre qu'on appelle le passé, et, à lire les récits des vicissitudes des sociétés humaines et des particuliers, nous acquérons un peu de cette philosophie, de cette sérénité qui sont l'apanage des vrais historiens. Et que l'on ne vienne pas confondre cet état d'esprit avec le scepticisme : un annaliste, un historien, ne sont jamais indifférents, et la preuve en est qu'on leur a fait bien souvent le reproche de se départir de l'impartialité requise et de verser facilement dans l'apologie.

Ces réflexions viennent tout naturellement à l'esprit lorsqu'on essaye de détailler la personnalité de l'érudit éminent à qui la Siciété de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence a décerné en 1930 la médaille de vermeil de la Fondation Paul Paret.

M. Maurice Raimbault, archiviste adjoint des Bouches-du-Rhône, conservateur du Musée Bibliographique et Archéologique Paul Arbaud, n'a cessé, depuis plus de quarante ans, de donner l'exemple parfait d'un homme appli-

qué tout entier à servir l'idéal qu'il s'était fixé dès sa jeunesse; à le servir avec confiance, parce qu'il savait qu'il n'en aurait pas de déception. Cet idéal, c'était la Provence dans son histoire, ses traditions, sa langue. Et c'est ainsi que cet Angevin d'origine pourrait dire, en s'adressant à la Mère-Provence, coupe symbolique d'où s'écoule un nectar à la fois doux et tonique :

Vuéjo nous lis esperanço
E li raive dóu jouvènt
Déu passat la remembranço
E la fe dins l'an que vèn.

L'œuvre si vaste de M. Maurice Raimbault ne se peut analyser dans un bref rapport. Disons qu'elle se comprend à merveille à la lumière de cette strophe de la *Coupo Santo*. Elle s'est manifestée dans quatre domaines principaux : ceux des archives, de la numismatique, de l'histoire et du félibrige.

Parlons d'abord de M. Maurice Raimbault archiviste.

Entré, à l'âge de vingt ans, dans l'administration des Domaines, il ne devait y faire qu'une carrière très limitée. Son goût pour l'histoire l'entraînait irrésistiblement vers les dépôts d'archives. On le voyait souvent à celles de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et, avant d'y pénétrer à titre définitif, il s'exerçait à classer avec jugement les dépôts municipaux de Mouans-Sartoux et de Puget-Théniers. Après une brève et brillante incursion dans le journalisme, il fut nommé enfin employé aux Archives des Bouches-du-Rhône le 25 mai 1899, sous-archiviste en 1901, archiviste-adjoint en 1909, transféré à Aix le 3 avril 1914; il devait même assumer pendant la guerre la direction totale du service, durant l'absence de l'archiviste en chef, M. Busquet, mobilisé, ce dont il fut chargé par arrêté préfectoral du 5 août 1914.

Depuis 18[illegible], on peut bien dire qu'il a pris sa part de tous les travaux importants effectués dans les dépôts où il était attaché. Placé jusqu'en 1906 sous les ordres de mon père, qui avait pour lui une vive amitié, il m'a été souvent témoigné du prix que l'on attachait à sa collaboration.

Son nom restera associé au classement et à l'inventaire des belles Archives communales de Cassis, d'Auriol et d'Aix. Me sera-t-il permis de souligner au passage avec quelle conscience, quelle minutie, quel amour même, ces volumes ont été rédigés ? Ce sont des modèles du genre, mais des modèles, hélas ! que la plupart des archivistes seraient difficilement en état de suivre.

La seule table des matières de l'inventaire de Cassis comprend 180 colonnes, contre 326 colonnes d'analyse ; pour Auriol, la proportion est encore plus importante : 220 colonnes de tables pour 360 colonnes d'analyse. Quelle facilité pour les chercheurs ! mais quel souci pour l'archiviste dont les volumes d'inventaires comportent souvent plus de mille colonnes d'analyse, en format in-4°, et quelle difficulté de trouver : d'abord de collaborateurs compétents pour un pareil travail, ensuite un corps assez argenté et assez intellectuel pour comprendre la nécessité d'une telle publication et en fournir les moyens !

M. Raimbault devait donner sa mesure dans un cadre bien sympathique, celui de l'*Arbaudenco*, dont il fut nommé conservateur le 12 mai 1914. C'est à lui qu'incombait la réorganisation de cet admirable dépôt que l'Académie d'Aix devait à la générosité du patient et heureux bibliophile que fut Paul Arbaud. Celui-ci avait entassé, pendant plus d'un demi-siècle, les documents, les objets d'art les plus précieux. Mais ces riches collections étaient difficilement abordables. M. Raimbault entreprit un patient travail

de classement, dont les rapports annuels sur le fonctionnement du Musée Arbaud, publiés depuis 1915 sans interruption, nous ont appris la marche et qui a eu pour conséquence une augmentation considérable du nombre des chercheurs et des érudits appelant les ressources de l'*Arbaudenco* à leur secours. Qu'il me soit permis en passant de remercier ici de son obligeance le conservateur de ce riche dépôt, qui n'a ménagé ni son temps ni sa peine pour me donner satisfaction, lorsque je me suis adressé à lui.

La numismatique, a dit Louis Blancard, est la science de la monnaie dans ses rapports avec l'art, l'histoire et l'économie financière. Bien avant son accession aux Archives, Maurice Raimbault avait marqué de l'attrait pour elle. Mais c'est en 1897 qu'il publia sa première étude numismatique, intitulée : *Les faux louis de La Rochelle.* Et il n'a jamais cessé de s'intéresser à cette science auxiliaire de l'histoire, dont il est certainement en Provence le plus notoire représentant depuis la mort de Louis Blancard.

Ses travaux, au nombre d'une quinzaine, ont tous apporté des lumières nouvelles sur des points particulièrement controversés. Citons parmi les principaux : *Note sur un jeton de la maison de Baux, Documents inédits sur le monnayage de Jules II aux armes du cardinal d'Amboise, La Dardenne, monographie de la pièce de six deniers de Louis XIV, Les médailles et les jetons des Etats de Provence, La fin du monnayage des Archevêques d'Arles,* etc., etc. N'oublions pas son magistral exposé de la numismatique provençale au Moyen-Age et dans les temps modernes, écrit pour l'Encyclopédie départementale. Ce beau travail, complété, pourrait servir de base à une grande histoire de la numismatique provençale que M. Raimbault est tout qualifié pour écrire d'une façon définitive. Nous savons, d'ailleurs, qu'il en a réuni les matériaux.

Si du domaine de la numismatique, nous passons dans celui de l'histoire proprement dite, nous pourrons constater que les travaux de M. Raimbault ne sont ni moins nombreux, ni moins sérieux. On ne demeure pas trente ans de sa vie dans des dépôts d'archives sans mettre la main sur des textes curieux et inédits. Ils ont fait l'objet, pour M. Raimbault, de treize communications au Comité des Travaux Historiques et Scientifiques et de dix-sept communications à l'Académie d'Aix, sans compter celles faites à divers Congrès et aux Sociétés savantes régionales. Nous avons le souvenir des très intéressantes notes — insérées dans *Provincia* — qu'il envoyait naguère à notre Société sur le *Sceau et les armes de la Chartreuse de Marseille* et sur *le droit de dépouille militaire*.

Rappelons que nous lui devons la découverte inattendue de la commandite donnée par le maréchal de Belle-Isle à une savonnerie marseillaise. Le fait n'est pourtant pas unique, et nombre de grands seigneurs de la Cour ne dédaignaient pas de s'intéresser aux affaires.

C'est M. Raimbault également qui a éclairé l'origine du nom de Mireille en mettant au jour un acte de mariage du XVᵉ siècle, où il est question d'une *Miracula*. M. Raimbault a proposé une traduction de ce nom propre tout à fait conforme aux règles de la linguistique.

Je ne veux pas énumérer les titres de ses nombreuses études d'histoire. Je me permettrai seulement d'insister sur les pages qu'il a consacrées dans l'Encyclopédie départementale aux *Institutions communales de Provence de 1481 à 1789*, et aux *Œuvres d'assistance en Provence de 1453 à 1789* et qui sont une judicieuse mise au point d'innombrables travaux partiels précédemment publiés.

Je n'ai pas encore dit que cet historien, ce numismate, ce chercheur, est en même temps un héraldiste consommé

et un artiste fort apprécié. Sait-on qu'il est l'auteur des armes et de la devise des communes de Cadolive (*Cado óulivo vèn à bèn*), de Carqueiranne et de La Farlède? et qu'on lui doit le dessin de la jolie étiquette, du XV[e] siècle, du Clos du Roy René? M. Raimbault a exposé d'ailleurs plusieurs tableaux qui ont été fort remarqués au salon de la Société des Amis des Arts d'Aix-en-Provence.

Voilà, je l'espère, plus qu'il n'en faut pour justifier le choix de la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie. Et j'aurais pourtant encore à parler de Maurice Raimbault félibre, dont l'œuvre, des plus considérables, n'a pas été récompensée moins de quatorze fois dans des Jeux floraux ou des concours divers. Il a eu la bonne pensée de publier quelques-unes de ses œuvres d'histoire en provençal, témoin cette *Ourdounanço de pouliço de Sant-Martin de Crau*, texte roman du XIV[e] siècle, qui leur valut un diplôme d'honneur en 1888. Il est aussi l'auteur d'un roman en langue provençale *Agueto*, publié en 1893, et de poésies charmantes dont le marquis de Gantelmi-d'Ille donnait un spécimen exquis dans sa réponse au discours de réception de M. Raimbault à l'Académie d'Aix, le 23 mai 1918 :

Amigueto
Belugueto,
Digo me, m'ames un pau?
— Pau.
— Iéu, soufrisse,
Reboulisse:
Mai que te fai, pardigau?
— Gau...

La pièce entière serait à citer.

Fondateur de l'*Escolo de Lerin*, puis *cabiscòl*, en 1890, majoral du félibrige en 1895, passé à l'*Escolo de la Mar*

puis à l'*Escolo de Lar*, dignitaire de cette dernière, j'arrêterai ici l'énumération des titres de M. Maurice Raimbault, car j'empiéterais sur un domaine qui n'est plus tout à fait le nôtre.

Cigale et cigale d'or, vous chantez au soleil, mon cher Monsieur Raimbault, avec foi et enthousiasme. Mais aussi, semblable à l'une de ces abeilles dont vous retrouverez la ruche sur la médaille qui va vous être remise, vous connaissez l'art du bon et beau travail, vous savez produire les meilleures choses, non sans les assaisonner de cette pointe d'ironie qui vous est familière. Vous savez piquer : mais, comme l'abeille, ce n'est que lorsqu'on vous a agacé.

Je me réjouis donc du nouveau témoignage d'estime qui vous est décerné. Je suis certain à l'avance qu'il sera approuvé de tous.

RAPPORT

de

M. Jean de SERVIÈRES

Secrétaire général

sur l'attribution de la Médaille de la Fondation "Joseph-Laurent" en 1930

Le dimanche 3 mars 1901, la *Société de Statistique* dans une de ses réunions solennelles, décernait une de ses plus estimables récompenses, une médaille d'argent à la Société *Les Excursionnistes Marseillais*.

Celle-ci achevait à peine son premier lustre, ayant été fondée en 1897.

C'était encourager ainsi et reconnaître « son but moral, son organisation, ses résultats et son bulletin. »

Trente ans se sont écoulés depuis cette cérémonie à laquelle quelques vétérans de notre Société se rappellent avoir assisté, et qui font toujours partie de nos cadres. Comme nous tous, ils peuvent témoigner du magnifique essor et de l'envergure que la jeune Société qu'ils entendaient honorer et récompenser a pris dans l'activité de nos plus intéressantes associations marseillaises.

Excursionnistes Marseillais! nom sympathique et populaire qu'avec une régularité constante et sans arrêt, se plaisent à nous rappeler deux fois la semaine, le jeudi et le

samedi, les échos publics de notre presse quotidienne annonçant le programme des conférences et des sorties.

Or, tout au long de ces trente dernières années marquées, en 1922, par la célébration des Noces d'argent, un nom, parmi les chefs de cet important groupement, s'est imposé bien vite et s'est toujours maintenu, porté par l'estime générale, celui de M. Antoine Pellicé, son secrétaire général de 1902 à 1910 et son président, sans cesse réélu, depuis cette date.

Si le nom d'homme-drapeau n'est pas un vain mot, si le dévouement inlassable d'un citoyen à une œuvre aussi absorbante semble à tous ceux qui l'entourent et le suivent, une incarnation et un symbole, n'est-ce pas à M. Antoine Pellicé, toujours soutenu par la fidélité à toute épreuve de ses excellents collaborateurs qu'il convient de l'appliquer sans la moindre hésitation ?

Aussi bien, lorsque pour répondre aux intentions généreuses et justement inspirées de son distingué et savant fondateur, notre Comité fut appelé à choisir le titulaire de sa médaille de vermeil au vocable de Joseph-Laurent, pour l'année 1930, c'est le nom du président de la Société *Les Excursionnistes Marseillais* qui a retenu son attention et qui, d'un mouvement spontané, a été proposé aux suffrages de notre Assemblée générale, le ratifiant de ses votes unanimes.

Certes, nous qui savons fort bien les difficultés inhérentes à toute entreprise collective, les écueils et les courants dangereux qui parsèment d'obstacles inévitables la route qu'il faut suivre, nous qui n'ignorons pas la manie du changement qui agite parfois, pour des préoccupations souvent mesquines, les [illegible] de toute sorte, au milieu des compétitions et des intrigues, des embûches et des traquenards, combien devons-nous admirer tout d'abord avec

quelle sagesse, quel bon sens, et comprenant ainsi le mieux de ses intérêts, la nombreuse Société *Les Excursionnistes Marseillais* a su conserver, avec la plus parfaite confiance, pendant un long quart de siècle, le même pilote averti, ferme et résolu, à la barre de son gouvernail.

C'est le premier honneur dont il nous plaît de souligner le sensible hommage, à M. Antoine Pellicé, parce que nous savons, et par expérience, combien il n'est dû strictement qu'à ses mérites qui sont l'évidence même.

Ses mérites — dûssent sa modestie trop réelle, son effacement trop discret, son détachement si sincère, s'en offusquer un instant, — je n'éprouverai quant à moi aucune difficulté à les résumer à vos yeux.

La vie sociale de la Société *Les Excursionnistes Marseillais,* c'est sans aucun doute la vie de son président. C'est lui la cheville ouvrière et l'âme de son existence, c'est lui l'animateur sans repos de ses manifestations, le mainteneur sans défaillance de ses traditions déjà anciennes et de sa foi toujours vive « dans l'an qui vient! »

A cette œuvre, fort bien commencée d'ailleurs, il a donné, en la modelant avec autorité, avec souplesse, avec prédilection, sa forme présente et vous vous apercevrez avec moi, Mesdames et Messieurs, qu'au bout du chemin parcouru où nous faisons halte en ce moment, c'est en somme à la glorification de la petite patrie, à la culture et à la moralité de la race, qu'elle a toujours tendu avec la plus heureuse efficacité.

Ouvrez, feuilletez, lisez, si vous en avez le loisir — et pour ne citer que cet exemple — la collection respectable des trente volumes nourris de son bulletin périodique.

Vous y voyez apparaître tout d'un coup la physionomie, le visage même de notre beau pays.

Ils sont la plus nette explication, les plus minutieux commentaires d'une carte d'état-major, non pas dressée à tels ou tels millièmes, mais réfléchie, par sa topographie et sa toponymie, comme dans un miroir où se dessine le sourire de la terre provençale, des Alpes au Rhône et de la Durance à la mer, avec le nom de Marseille posé comme une rose-des-vents sur la table idéale d'orientation.

Et nous pouvons ajouter, avec justice, que ce cadre est loin d'être aussi rigoureusement contenu dans ces limites. De fameux alpinistes, d'intrépides globe-trotter, en savent quelque chose, et M. le président des Excursionnistes Marseillais lui-même autant qu'un autre.

Mais quel est le rédacteur, le correcteur, le metteur en page de ce complet bulletin, si ce n'est cet infatigable président ?

Et puisque je viens de faire allusion à la carte d'état-major, laquelle, soit dit en passant, a massacré en les francisant à sa manière les noms des lieux-dits si pittoresques en leur dialecte original — (*Pas-des-Lanciers* pour *Pas de l'Ancié* entr'autres) — nous devons à M. Antoine Pellicé une carte d'une clarté et d'une exactitude scrupuleuses des massifs de Marseilleveyre, [1] et de la Sainte-Baume qui sont, on peut l'affirmer, un modèle du genre.

Plusieurs parmi nous ont suivi ces excursions dominicales, où la meilleure camaraderie s'unit à la plus aimable discipline, qui essaimant dans toutes les directions ont conduit leurs milliers de participants vers des sites connus, ou inconnus, ou méconnus, pour le plus grand bien de la santé de l'âme et du corps.

Non seulement pour une satisfaction égoïste, en soi fort légitime, mais surtout encore pour faire œuvre d'utilité

---

[1] En collaboration avec M. Victor L[illegible].

générale : campagnes de jalonnements, de reconnaissances d'itinéraires, d'échenillage, de terrassements, de réfection des sentiers, d'aménagements d'abris, de construction de refuges, de protection des sources et des puits.

Sans compter — et c'est là un point qui nous est plus particulièrement familier — ces excursions spécialisées à la recherche et à la sauvegarde des souvenirs archéologiques, géologiques, spéléologiques, qui depuis les débuts de la Société, avec des guides dévoués et compétents, ont toujours réuni des groupes avides de s'instruire et de reconnaître, par des explications sur le terrain, les traces de ces lointaines générations, qui ont vécu, aux temps si reculés de la préhistoire, sur ce sol qui est le nôtre aujourd'hui.

Assistez-vous quelquefois à ces réunions hebdomadaires où les historiens, les archéologues, les géologues, les botanistes, les photographes aussi, se succèdent pour la plus grande joie des yeux et de l'esprit — car toute conférence est illustrée de projections — où la science se fait amène et souriante, dans la plus fructueuse vulgarisation de ce qui constitue la connaissance essentielle de notre pays, de sa splendeur physique à sa beauté morale, de son passé radieux et chaque jour fixé davantage par les travaux de nos érudits, à son présent multiple et varié.

Quels dons charmants de présentations subtiles et de remerciements délicats ouvrent et ferment ces aimables séances, sous l'autorité d'un président inégalable et qui s'astreint avec la plus courtoise bonhomie à ce renouvellement original d'une si complète diversité.

Or, même lorsqu'il est absent, la pensée d'un bon président ne cesse d'animer une Société qui se repose entièrement sur lui et c'est ce que les collègues de M. Antoine Pellicé ont pu apprécier pendant la grande guerre où le chef des

Excursionnistes Marseillais fut mobilisé avec deux mille de ses sociétaires.

C'est sur ses conseils et d'après l'esprit de ses directives, que s'organisèrent les cent vingt-deux Excursions pour soldats blessés, pouvant marcher, qui conduisirent 4250 « poilus » hospitalisés à Marseille vers les plus charmantes promenades de notre région ; que fut fondée l'Œuvre du *Linge du Soldat* expédiant au front cinq cents colis de vêtements et de provisions.

Je citerai encore — et vraiment ce mot de *citation* convient admirablement ici — la création de la *Bastide des Blessés*, installée à la campagne « La Calèche » à la Bourdonnière, où, à raison de cent hommes par jour, et trois années durant, vinrent, en tramways réservés, se reposer, se récréer, prendre deux bons repas, confectionnés par des dames et jeunes filles sociétaires, 50.623 soldats, pour lesquels furent souscrits 80.000 francs.

Notons au surplus, non sans étonnement, — et cela, c'est une des règles de conduite les plus inébranlables du président Pellicé — que jamais sa Société n'a sollicité de subvention des pouvoirs publics, estimant, non sans raison, et j'emprunte son langage « que c'est faire preuve de vitalité, de patriotisme et de civisme que de boucler un budget par ses propres moyens ! »

Or, ne serait-ce que du ministère de la Guerre ou du sous-secrétariat d'Etat de l'Education Physique qui, sans en être prodigues, en répandent la manne souvent indispensable aux Sociétés agréées par le gouvernement pour la préparation et l'obtention du Brevet d'Aptitude au service militaire, la Société *Les Excursionnistes Marseillais* qui depuis 1910 est de celles-là, pourrait aussi tendre son escarcelle.

Il n'en est rien : instructeurs, instruction et local, tout est fourni aux jeunes gens sur les fonds de la Société. Je n'insiste pas sur les résultats obtenus, car notre président, M. le Dr Romieu étant directeur de l'Institut d'Education physique de l'Université Aix-Marseille et moi-même secrétaire général du Comité départemental d'Education physique des Bouches-du-Rhône, nous sommes tenus à quelque réserve, mais nous pouvons dire que par le nombre et la qualité de ses candidats cette Société arrive aux tout premiers rangs.

M. Antoine Pellicé en est d'ailleurs récompensé chaque année par la réussite brillante de sa traditionnelle fête des Conscrits, où chacun sait bien la part qui revient à la présidence.

De toute façon, vous le voyez, Mesdames et Messieurs, de quelque côté que l'on envisage les résultats d'une œuvre semblable nécessitant de tels efforts, une telle constance, autant de patience, on n'y découvre que les raisons du plus pur et du plus sûr patriotisme : régional et national, et c'est tout un !

J'entends bien qu'à ces justes éloges, notre distingué lauréat répond lui-même dans le fond de son cœur : *Non nobis, Domine, non nobis*... et que déjà, la qualité généreuse de son esprit rapporte à la prospère Société qu'il préside, avec les vertus de l'inamovibilité, la distinction dont il est l'objet.

Je n'y vois aucun inconvénient, mais M. Antoine Pellicé, qui est aussi mon cher camarade à l'Association des Officiers de Réserve, me permettra bien pour ma conclusion une métaphore toute militaire.

Quand un régiment s'est conduit de telle manière que les citations individuelles ayant étoilé le plus grand nombre de ses soldats; il convient de reconnaître sa bravoure et

ses actions d'éclat d'une façon plus caractéristique, c'est à la hampe de son drapeau, aux franges d'or de la cravate qu'est suspendue la croix d'honneur.

Nul ne se trompe sur le sens de cette décoration collective et chacun, si j'ose dire, en prend pour son grade, surtout ceux qui n'en ont pas.

Monsieur Antoine Pellicé, vous êtes bien — je le disais en commençant — l'homme-drapeau — mettons, si vous le voulez pour sauvegarder votre modestie — le guidon de la Société *Les Excursionnistes Marseillais*, qui est au surplus parmi les premiers fondateurs du Touring-Club de France.

Souffrez qu'à votre nom si estimé, notre Société attache avec la certitude d'être comprise de vos 13.000 sociétaires, la Médaille de vermeil « Joseph-Laurent », dont vous êtes à ce jour, le troisième titulaire, et qu'elle n'entend accorder, croyez-le bien, qu'à bon escient.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

Exposition d'art calendal a Marseille. — Les traditions provençales du cycle de Noël et les rites qui s'y rattachent n'ont jamais été tant à l'honneur que maintenant. Magnifiés par des poètes, étudiés par des historiens, idéalisés par des peintres, la crèche et les santons connaissent une renommée qui a largement franchi les limites de la Provence. La fabrication des santons a pris ainsi un développement considérable, trouvant des débouchés même à Paris. Ces humbles figurines tiennent dans l'art décoratif une place chaque jour plus grande ; l'architecture des crèches se perfectionne, s'embellit de conceptions vraiment artistiques réalisées par des spécialistes ou des amateurs habiles.

L'exposition d'art calendal avait pour but dans l'esprit de ses organisateurs, de réunir tous les objets ou œuvres d'art anciens et modernes, se rattachant d'une manière quelconque aux coutumes provençales des fêtes de Noël. Ce programme avait pour double fin de montrer aux yeux des visiteurs et sous toutes ses formes, la vitalité d'une tradition chère aux Provençaux et d'encourager en même temps les artistes et les artisans — peintres, santonniers, décorateurs — qui contribuent par leur talent à en perpétuer le culte.

Ouverte la veille de Noël dans l'immeuble légué à la ville de Marseille par M. Jules Cantini et destiné à devenir le Musée des Arts Décoratifs, l'exposition s'est prolongée pendant quatre semaines, visitée par plus de dix mille personnes ; succès sans précédent à Marseille où les expositions artistiques n'attirent en général qu'une petite élite de curieux.

La place principale était occupée par les crèches, en nombre important et de toutes tailles, depuis la crèche miniature au fond d'une bouteille, jusqu'à la monumentale crèche de M. Léopold Dor, à qui une salle entière était réservée. Les plus anciennes, avec leurs personnages en verre filé, remontaient au xviiie siècle et l'on remarquait particulièrement, à l'entrée, ornée d'un magnifique cadre Louis XIV, celle que M. Souzy avait prêtée. Parmi

les modernes, celles de M. Mazet, dans des meubles de style rustique méritaient l'admiration dont elles étaient l'objet.

D'innombrables santons de toutes matières et de tout âge, depuis ceux de Boyer, qui vivait sous Napoléon Ier, permettaient de suivre l'évolution de ces figurines au cours d'un siècle. Certaines créations toutes modernes, signées de Mlle Martin et de M. Volaire, étaient l'expression d'un art très vivant et très personnel.

De nombreux peintres étaient représentés dont les envois n'étaient certes pas tous d'égale valeur : on n'avait voulu décourager personne. Mais rien n'approchait, dans la stylisation du santon, les panneaux du maître David Dellepianne, dont le grand talent est maintenant tout entier consacré à ce genre de peinture.

L'exposition se complétait par des faïences à décor de santons, parmi lesquelles celles de la faïencerie de Saint-Jean-du-Désert et de Miles Gastine ; par des reliures en cuir repoussé, par des livres. Un panneau spécial était réservé à l'œuvre d'Elzéar Rougier, le chantre des santons.

On avait enfin et très heureusement reconstitué dans une salle le décor de la table de Noël avec les treize desserts.

Cette manifestation, qu'animèrent deux conférences : l'une de M. le chanoine Arnaud d'Agnel, l'autre de M. Paul Barlatier, fait le plus grand honneur à ceux qui l'ont organisée et qui projettent de la faire revivre périodiquement. — E. I.

La reine régente d'Espagne Marie-Christine, à Marseille. — Dans le précédent fascicule (page 145) nous avons relaté le séjour ou le passage à Marseille des rois et reines d'Espagne depuis Philippe V à Alphonse XIII. Un regrettable oubli, qui sera réparé par une communication à l'une des séances mensuelles de la Société, a omis le séjour, du 23 octobre au 14 novembre 1840, de la reine Marie-Christine (4e épouse de Ferdinand VII, mère de la reine Isabelle II) après son abdication. La relation de ce séjour fera l'objet d'une étude dans *Provincia* 1932. — J. de S.

BIBLIOGRAPHIE

Paul de Laget. — *En Portugal*, gr. 8°, illustré, 1932, 308 p. — Editions Occitania, 6, Passage Verdeau, Paris (IXe).

Notre confrère en passant *tra los montes*, n'oublie pas ses origines et sait à l'occasion se rappeler sa petite patrie au cours du très beau voyage qu'il nous convie à faire en un pays dont la façade maritime tourne le dos aux nôtres, ce qui semble le placer bien loin. — Il ne nous conduit pas lentement du cap Saint-Vincent à l'embouchure du Minho, mais nous arrête devant les sites les plus remarquables et les mieux ornés par l'architecture manoélienne : à Ehomas, à Belem, à Cintra, à Batalha, à Coimbre, à Bussaco et nous guide à travers les rues mouvementées de Lishoâ et de Porto. Si nous ne voyons pas tout le pays, quoique nous avons couru du sud au nord, nous en avons admiré les merveilles, témoins de la richesse et de l'activité prodigieuse des compagnons valeureux de l'infant Don Enrique d'Alhuquerque de Gama auxquels les Lusitaniens doivent d'entendre la langue de Camoëns parlée par des dizaines de millions d'humains aux nuances variées. A. R.

NÉCROLOGIE

M. Lucien ESTRINE

M. Lucien Estrine, décédé le 23 mai 1931, était une des plus éminentes et des plus sympathiques personnalités commerciales de notre ville.

Né en 1851, il appartenait à une ancienne famille provençale originaire de Martigues et qui était venue se fixer à Marseille vers le milieu du XVIIIe siècle.

Après de solides études classiques au Lycée de notre ville, M. Lucien Estrine fit sa licence en droit à la Faculté d'Aix, puis il entra en 1872 dans la maison de commerce de son père à laquelle s'ajoutait depuis 1853 l'Agence de la Compagnie de Navigation Péninsulaire et Orientale. Il ne tarda pas à se faire une situation de premier plan dans le monde des affaires par son intelligence vive et pénétrante, son jugement prompt et sûr, sa largeur d'esprit, sa probité incontestée, son caractère conciliant et affable. Le souci qu'il avait des questions d'ordre général intéressant le commerce et la navigation de notre port lui firent prendre un rôle actif à la Société pour la Défense du Commerce et de l'Industrie qu'il présida brillamment pendant les années 1899 et 1900. A sa sortie de charge, il entra à la Chambre de Commerce dont il devint membre-secrétaire en 1905, vice-président en 1907, président en 1909. Il quitta la Chambre en 1911 et en fut alors nommé président honoraire. Son action dans cette Assemblée se manifesta de façon particulièrement heureuse pour les travaux des ports et du canal de Marseille au Rhône, l'extension de l'outillage des quais, l'amélioration du service de défense contre l'incendie et du service de police, la création d'un poste de secours aux blessés et de lavabos-douches pour les ouvriers.

M. Estrine avait été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1901, promu officier en 1910, commandeur en 1923.

Il appartenait à notre Société depuis le 15 janvier 1920 en qualité de membre perpétuel et sa grande culture intellectuelle le

faisait s'intéresser à nos travaux. Il était lui-même l'auteur non seulement de nombreux rapports d'ordre économique, remarquablement rédigés, mais encore d'un livre où il avait réuni ses souvenirs de famille.

Jusqu'à la dernière année il continua à prendre une part active à ses affaires qu'il suivit ainsi pendant une belle carrière commerciale de près de soixante ans.

Sa mort fut l'occasion de manifestations d'hommage et de sympathie dans tous les milieux de notre ville et auxquelles notre Société s'associa de tout cœur. — B.

M. Jean-Baptiste SAMAT

Notre confrère, M. Jean-Baptiste Samat, directeur du *Petit Marseillais*, membre de la Société depuis le 10 mai 1901, soit depuis trente ans, est décédé le 11 février 1931.

La perte de ce journaliste très distingué, de ce directeur d'un grand journal, de ce bon Marseillais, a causé d'unanimes regrets. Fils de Toussaint Samat, fondateur du *Petit Marseillais*, Jean-Baptiste Samat a eu, on peut le dire, une carrière pleine d'unité, éminemment marseillaise, qui s'est écoulée tout entière dans le journal fondé par son père.

D'abord rédacteur puis secrétaire général, il en devint co-directeur avec M. Bourrageas.

Nous ne dirons rien ici de sa belle carrière de journaliste, mais nous rappellerons qu'il fût, parmi les écrivains de notre ville, l'un des plus marquants. On lui doit un délicieux volume : *Chasses de Provence*, où il s'attacha à prouver avec infiniment d'esprit, contre Méry et Daudet, qu'il y a du gibier dans ce pays.

Ce volume, illustré par l'auteur, renferme des tableaux pleins de saveur de la campagne provençale.

En collaboration avec Octave Teissier, il écrivit aussi : *Marseille à travers les siècles*. Un texte vif et alerte court autour d'un réseau de gravures, iconographie sans pareilles de notre antique cité.

Et ces gravures, ainsi reproduites, ne l'ont point été d'après des exemplaires de hasard, mais en très grande partie d'après des collections réunies par l'auteur.

Egalement en collaboration avec MM. Marius Dubois et Paul Gaffarel, Jean-Baptiste Samat écrivit une *Histoire de Marseille*. Sous les apparences d'un livre de classe, cet ouvrage est un résumé succinct mais précis des annales marseillaises.

A la suite d'un voyage au pays des Pharaons, il donna au public, sous le titre de *Promenade en Égypte*, un récit fort agréable et très joliment illustré.

Le 18 janvier 1920, Jean-Baptiste Samat était reçu à l'Académie de Marseille en qualité de membre de la classe des Lettres en remplacement d'Horace Bertin.

Dans son discours de réception il fit un bel éloge de son prédécesseur et aussi de son beau-père, le peintre Alphonse Moutte, dont il fut l'élève, car notre regretté collègue était aussi un peintre de talent.

M. Joseph Fournier, directeur en exercice, répondit au récipiendaire dont il indiqua les titres nombreux au fauteuil qu'il venait occuper. Il dit aussi combien l'Académie était heureuse de recevoir l'écrivain exquis des *Chasses de Provence*, le peintre distingué et le directeur d'un journal où il continuait si fidèlement les traditions de son père, M. Toussaint Samat.

Notre Société s'honorait de le compter parmi ses membres et elle tient à payer à sa mémoire un juste tribut de regrets. — J. F.

M. Charles COTTE

A être juste il conviendrait, faisant l'éloge de Ch. Cotte, d'y joindre celui de sa vénérable mère et celui des deux frères du défunt, tellement intime se manifeste la collaboration entre ces belles intelligences.

Charles Cotte, le plus jeune des frères, naquit en février 1877. Après de solides études classiques lui permettant de pouvoir lire plus tard, *aperto libro*, les auteurs anciens, il s'engagea dans la carrière scientifique, sortant major de sa promotion en P. C. N. Obligé, pour des circonstances étrangères à sa volonté d'abandonner, un temps, chimie et biologie, il se tourna vers l'étude du droit, se retrouva major encore de sa promotion à l'École des Notaires de Marseille. Il tint successivement une Étude de notaire dans les villes de Pertuis et d'Aix. Mais pour Ch. Cotte, cela représentait plutôt la profession dont on vit honorablement. Ce vers quoi se tournait, constamment, sa pensée en travail, c'étaient ses chères sciences.

La préhistoire particulièrement l'attirait. Il y porta ses qualités de patience, de précision minutieuse qui sont l'apanage et la marque particulière de la famille Cotte.

Un détail suggestif pourra caractériser cette tournure d'esprit. Ch. Cotte s'astreignait à cribler les terres des gisements qu'il

étudiait, au travers de mailles d'une finesse non encore usitée avant lui. Ses fouilles portèrent essentiellement dans un grand rayon autour du point de jonction des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse. Le moindre tesson, le plus infime « dérelict » des primitifs étaient soigneusement rapportés pour être examinés, à loisir, au microscope ou soumis à l'analyse chimique. Aussi Ch. Cotte put-il scientifiquement établir des notions fondamentales sur le mode d'existence des préhabitants de notre Provence. Quelques précisions entre tant de résultats documentaires : Eléments d'alimentation : blé poulard, seigle, avoine, orge; torréfaction de cet orge ; mode particulier de cuisson de la viande. Textiles : chanvre, avec indications sur la teinture de ce chanvre. Rites et cultes funéraires. Décoration des céramiques.

Fournissons un détail particulièrement curieux obtenu par déductions sagaces que l'analyse suggéra : « Constat du rejet de certains verres colorés « loupés », par suite de l'emploi du bronze dans la pâte fondue, en lieu de cuivre pur.

Ces résultats précis, concluants, de recherches et nombre de « fiches » scientifiques qu'il serait impossible d'énumérer ici, même en les résumant, servirent d'éléments à l'élaboration d'un ouvrage capital : *Documents sur la Préhistoire de Provence.* Cet ouvrage, la vieille maman, une autre Cornélie, après avoir patiemment et méthodiquement mis en ordre les faits colligés par ses fils, eut — fait presque sans précédent dans les annales scientifiques — le mérite et le bonheur de les rédiger entièrement. C'est donc sous son nom : V. Cotte, qu'il parut.

Mais Ch. Cotte ne se contenta pas de cette collaboration modeste à l'œuvre commune, il fut l'un des fondateurs de *Rhodania*, revue à laquelle participent tous ceux qui se sont fait un nom dans la préhistoire, en notre bassin rhodanien. De cette revue, il fut aussi l'animateur aimé, recherché. On y retrouve partout sa présence, on y reconnaît son esprit profondément chercheur, insatisfait des demi-solutions, toujours sur la brèche quand s'agite une discussion scientifique. Je ne veux manquer de rappeler tel article particulièrement original sur la venue en notre monde occidental, des Perses.

Mais il y aurait encore tout à citer sur les rapports scientifiques de Ch. Cotte ; son nom paraît constamment dans les « comptes rendus de la Société pour l'avancement des sciences ». Tel article de fine analyse géologique sur les concordances et les contradictions entre les auteurs ayant traité de la question du

[illegible] sujet si débattu quoique si proche de nous, est un modèle du genre.

La mort le surprit ([illegible] juillet 1931), en plein travail, alors qu'il se préparait à donner encore une étude sur la caverne de l'Adaouste, dans la région durancienne.

Puissent nos profonds regrets adoucir la douleur qui atteint une famille si unie et si attachante, frappée en la personne d'un époux, d'un père, d'un fils, d'un frère, qui fut le modèle des vertus familiales. — G. D.

M. Paul BASSET

Une dépêche d'Evreux du 4 juillet 1931, annonçait la mort tragique et brutale de notre confrère M. Paul Basset, juge au Tribunal de Commerce de Marseille.

Parti pour Paris, M. Paul Basset se rendait ensuite à Cherbourg. Profitant d'un court arrêt du train dans lequel il avait pris place, M. Paul Basset quittait son compartiment en gare d'Evreux afin de remettre un télégramme à l'employé préposé à ce service.

Le train était déjà en marche lorsque M. Paul Basset voulut rejoindre son wagon. Il décida alors à monter dans le wagon de 3e classe qui passait devant lui, mais il manqua son élan et roula sous le train, où il fut affreusement broyé.

Après l'accident, le cadavre de notre malheureux confrère fut transporté à la morgue de la ville et ramené à Marseille, où les obsèques ont été célébrées le 8 juillet, la levée du corps à la gare Saint-Charles.

M. Paul Basset, qui n'était âgé que de 55 ans, était très connu à Marseille, où il faisait partie de plusieurs Associations et notamment de la Coopérative automobile, du Conseil de plusieurs établissements de bienfaisance, et de l'Association des Officiers de Réserve.

En cette circonstance, particulièrement douloureuse, nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos condoléances émues et l'assurance du sympathique souvenir que la Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille gardera de notre cher et distingué confrère, si tragiquement enlevé à l'amitié et à l'estime de tous ceux qui l'ont connu. — S.

M. Paul ROUX

Notre collègue M. Paul Roux est décédé le 16 novembre 1931, après une maladie d'un mois et demi dont sa robuste constitution avait fait espérer un moment qu'il triompherait.

Né le 26 novembre 1860, à Marseille, Paul Roux fit de bonnes études au Lycée de notre ville où il fut le condisciple de notre maître Camille Jullian. Est-ce de ce premier contact avec le futur historien des Gaules que naquit la passion pour l'étude du passé qui devait les suivre l'un et l'autre durant toute leur carrière ? Mais tandis que M. Camille Jullian se dirigeait vers l'Ecole Normale Supérieure, Paul Roux suivait la carrière de son père et de son grand-père Eugène Estrangin et devenait fabricant de savons.

Doué d'une grande puissance de travail, d'une conscience et d'une probité qui furent toujours hautement reconnues, il fut vite remarqué parmi ses pairs et remplit pendant de longues années les fonctions de secrétaire puis de vice-président du Syndicat des fabricants de savon de Marseille. Il fut ensuite appelé à siéger au Tribunal de Commerce où il demeura juge de 1903 à 1912. Il devait même, après la guerre, être sollicité de poser sa candidature à la présidence du Tribunal de Commerce, mais sa décision de ne plus exercer de fonctions publiques était irrévocable et il se récusa.

Atteint à plusieurs reprises dans ses affections de famille les plus chères, en dernier lieu, par la mort de son fils aîné, lieutenant de chasseurs, tué en août 1918, il supporta ces épreuves avec une résignation toute chrétienne. C'était un homme de devoir avant tout, et il éleva sa nombreuse famille suivant les principes auxquels il demeura toujours fidèle.

D'un esprit très fin et très délié, homme de goût, le mouvement intellectuel contemporain n'avait pour lui pas de secrets. Mais c'est encore à l'histoire qu'allaient ses préférences, à l'histoire de Provence surtout, au passé de ce pays dont il était issu (sa famille était originaire du Val, près de Brignoles).

Aussi fut-il un des premiers adhérents de notre Société reconstituée. Nous le vîmes souvent à nos réunions, surtout en ces dernières années, où il disposait de plus de loisirs. Il était un habitué de nos promenades et excursions archéologiques, auxquelles il prenait le plus vif intérêt.

La Société adresse à sa famille et notamment à son gendre, notre collègue M. Jean Reynaud, l'expression des vifs regrets que lui cause la disparition de cet homme de bien. — S.

M. Michel CLERC

La Société a eu la douleur de perdre, le [illegible] novembre 1931, un de ses plus éminents membres d'honneur, M. Michel Clerc, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres d'Aix.

Né à Chalon-sur-Saône en 1857, M. Clerc eut une carrière universitaire des plus brillantes. Elève de l'Ecole Normale Supérieure (1877), puis de l'Ecole d'Athènes (1880), il fut nommé le 1er novembre 1883 à la Faculté des Lettres d'Aix à laquelle il allait se consacrer pendant quatre années, successivement à titre de maître de conférences d'Histoire ancienne, de professeur d'Histoire de Provence (1894) et d'Histoire générale (1914) ; en 1919, il était élu doyen et devait le rester jusqu'au 1er novembre 1927, où il fut atteint par la limite d'âge. Il était en outre professeur d'Histoire de l'Art à l'Ecole des Beaux-Arts et conservateur du Musée Borély.

Sa carrière de savant ne fut pas moins brillante. Archéologue, épigraphiste et historien de l'antiquité, M. Clerc, dès qu'il eut soutenu sa thèse sur les *Métèques Athéniens* (1893), s'attacha à la préhistoire et à l'histoire de cette Provence dont il était devenu un fils adoptif. En 1906, il publiait la *Bataille d'Aix* où il abordait, outre le problème topographique annoncé dans le titre, celui, non moins ardu, des Fosses Mariennes. Puis ce furent successivement le *Temple Romain de Vernègues* (1908) et *Aquae Sextiae, Histoire d'Aix en Provence dans l'antiquité* (1916). Enfin, en 1927 et en 1929, paraissaient les deux gros volumes de son grand œuvre, auquel il travaillait depuis 1902, *Massalia, Histoire de Marseille dans l'antiquité, des origines à la fin de l'Empire Romain d'Occident*, monument d'érudition et de critique historique, couronné à la fois par la ville de Marseille (prix Beaujour) et par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (prix Gobert), où les historiens de l'avenir puiseront largement. En dehors de ces ouvrages fondamentaux, M. Clerc avait donné aux revues d'Histoire et d'Archéologie de nombreux articles ; ainsi, en 1898, le volume publié à l'occasion du Congrès des Sociétés de Géographie de Marseille s'ouvrait par son étude de la topographie de Marseille depuis l'antiquité, qui fit sensation ; le Bulletin de la Société Archéologique de Provence contient de nombreux comptes rendus de fouilles d'*oppida* ou de *castella* [illegible] de lui ; il s'intéressa à la question du [illegible] du Vieux Port, [illegible] pour la conservation de notre prestigieux [illegible] et les articles

qu'il publia alors l'amenèrent à fouler, non sans distinction, les routes nouvelles de l'urbanisme.

M. Clerc était un maître sévère, à la parole brève et substantielle, au jugement sagace, à la critique impeccable ; exigeant pour ses élèves, il donnait à ces derniers l'exemple d'une conscience scrupuleuse dans la recherche et d'une rigueur quasi mathématique tant dans son argumentation que dans ses conclusions. Sous une certaine rudesse d'abord, il cachait en réalité beaucoup d'indulgence : ceux de ses étudiants qui l'ont connu dans son cabinet du Musée Borély savent quel accueil souriant il réservait aux travailleurs et quel empressement il mettait à guider leurs enquêtes. Il n'avait qu'une horreur, celle de l'à-peu-près ; nul plus que lui n'a déploré que les exigences de la vie sociale poussent les jeunes historiens à précipiter le rythme de leurs études, et il ne cessait de les inciter à travailler le plus longtemps possible sous la direction d'un maître, avant de se risquer à produire. C'est ce thème familier qu'il développait encore une fois avec éclat, à l'issue du Congrès des Sociétés Savantes de Marseille, en 1922, dans un fort beau discours qui devait être comme son testament scientifique. Michel Clerc meurt, son œuvre achevée, laissant des générations d'étudiants qui ont été formés à ses méthodes et garderont fidèlement son souvenir.

La Société de Statistique, d'Histoire et d'Archéologie de Marseille et de Provence s'incline pieusement sur la tombe de celui qui, pendant près d'un demi-siècle, a honoré et illustré la science historique provençale. — G. RAMBERT.

Le Colonel ROMÉE DE VILLENEUVE-BARGEMON

Notre confrère (Paris, 21 janvier 1851, château du Reclos, à Bargemon, Var, 21 décembre 1931), appartenait à une des rares familles féodales de Provence encore subsistantes au XXe siècle, et se rattachait à la branche des seigneurs de Bargemon, dont le plus illustre représentant, Christophe le Rusé, né à Marseille, fut le deuxième baron de Vauclause (Lettres Patentes de François Ier créant la baronnie, 24 juillet 1544) ; ses descendants portèrent le même titre jusqu'à la Révolution qui se borna à détruire le château de Bargemon sans en décapiter les seigneurs. Au XIXe siècle, la famille reçut un nouvel éclat des fils d'un premier consul d'Aix, dont quatre furent préfets sous l'Empire et la Restauration et un autre valeureux marin. Le fils de ce dernier, M. Raimond de Villeneuve-Bargemon, père de notre confrère, commença et

termine en Provence sa carrière administrative : maire de Bargemon 1855-1860 ; conseiller général du Var pour son canton de Callas, 1852-1870, à la suite de son père (1846-1851) ; préfet des Alpes-Maritimes, 1871-1874 ; et entre temps maire du VIIe arrondissement de Paris, 1860-1870, et délégué aux armées de la Société de Secours aux Blessés Militaires, lors de la guerre de 1870, ce qui lui valut la cravate de commandeur de la Légion d'honneur.

M. Romée de Villeneuve-Bargemon fut soldat ; engagé volontaire au début de la guerre de 1870, il fut, dès octobre de l'année fatale, envoyé à Saint-Cyr et en sortit sous-lieutenant dans l'arme de la cavalerie ; il eut sa retraite comme colonel du 9e hussards (1910) ; et avait précédemment tenu garnison à Rambouillet, à Lunéville... Etant chef d'escadrons, il fut attaché militaire à l'ambassade de France à Vienne. Pendant la grande guerre, il fut employé au service postal des armées et chargé, après l'armistice, de l'organisation en Rhénanie des Foyers du Soldat.

Marié en 1877 avec une parente, Emma de Villeneuve-Bargemon, fille d'Elzéar, colonel de cavalerie, et petite-fille d'Alban, économiste distingué, préfet du Nord et membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il en eut deux fils, victimes l'un et l'autre de la grande guerre (1915, 1918) et dont les prénoms : Xavier, Alban, rappelaient de notables ancêtres. Par le sien, l'aîné semblait prédestiné à devenir l'arrière-neveu du spirituel auteur du *Voyage autour de ma chambre :* son mariage avec sa cousine de Maistre en a fait le descendant de l'illustre penseur savoyard Joseph de Maistre, et lui a donné deux aïeux qui, à quelque dix ans d'intervalle, furent, sous des gouvernements différents, gouverneurs de Nice : le comte Rodolphe de Maistre et le préfet des Alpes-Maritimes, Raimond de Villeneuve-Bargemon.

Le colonel de Villeneuve-Bargemon (il préférait ce titre militaire à un qualificatif nobiliaire) était, comme nombre d'authentiques féodaux de France, plus enclin, pensons-nous, à envisager le chef du pays comme *suzerain* plus que *souverain ;* et, comme eux, fortement attaché à la terre ancestrale. Possesseur, par arrangements de famille intervenus entre ses auteurs, du logis du Reclos, abri de la famille sous la Révolution et agrandi par son père, il y conservait pieusement les souvenirs, les archives de la lignée, ne s'en considérant que le dépositaire, comme aussi gardien soigneux du sanctuaire de *Notre-Dame de [illegible]*, nécropole de la maison, où il repose désormais entre ses ascendants depuis la Révolution et ses descendants depuis la grande guerre.

N'étant pas paléographe, il avait laissé son parent, le comte de Juigné de Lassigny explorer largement le chartrier de la famille

pour l'élaboration de sa magistrale *Histoire de la Maison de Villeneuve en Provence*, et communiquait volontiers aux érudits des pièces intéressantes, ainsi à M. Barles, directeur-fondateur des Archives de Trans des pièces relatives à sainte Roseline et aux seigneurs de Trans ; à notre confrère Fournier, — qui nous l'analysa — le *journal* d'Alban de Villeneuve-Bargemon sur la chevauchée de la duchesse de Berry de Provence en Vendée en 1832. Même il avait estimé qu'un moulage du masque funèbre de son grand oncle Christophe de Villeneuve-Bargemon, le *bon préfet* des Bouches-du-Rhône, avait naturellement sa place à Marseille ; et il le déposa aux archives de la Chambre de Commerce. — A. R.

Table des Matières du Tome XI

I. — Actes de la Société

II. — Mémoires

III. — Bibliographie

IV. — Nécrologie

V. — Chronique et Mélanges



Imprimerie Universitaire
Rue Emeric-David 5
Aix en-Provence

